

ANNALES
DE LA SOCIÉTÉ
D'ARCHÉOLOGIE
DE
BRUXELLES

SOUS LE PATRONAGE DU ROI
ET LA PRÉSIDENCE D'HONNEUR DE S. A. R. MGR LE COMTE DE FLANDRE

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL :
Hôtel Ravenstein, rue Ravenstein, 11, Bruxelles.

MÉMOIRES, RAPPORTS ET DOCUMENTS

PUBLICATION PÉRIODIQUE

TOME NEUVIÈME
LIVRAISON IV. — 1er OCTOBRE 1895

LIBRAIRIE SPÉCIALE D'ARCHITECTURE
ARCHÉOLOGIE, AMEUBLEMENT, DÉCORATION, BEAUX-ARTS
E. LYON-CLAESEN, Éditeur
8, RUE BERCKMANS, 8
BRUXELLES

IMPRIMÉ PAR A. VROMANT ET Cie, 3, RUE DE LA CHAPELLE, BRUXELLES

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE DE BRUXELLES

IMPRIMERIE A. VROMANT ET Cie, 3, RUE DE LA CHAPELLE, BRUXELLES

ANNALES
DE LA SOCIÉTÉ
D'ARCHÉOLOGIE
DE BRUXELLES

PLACÉE
SOUS LE HAUT PATRONAGE DE S. M. LE ROI
ET LA
PRÉSIDENCE D'HONNEUR DE S. A. R. LE COMTE DE FLANDRE

Mémoires, Rapports et Documents

TOME NEUVIÈME



BRUXELLES
1895

LIBRAIRIE SPÉCIALE D'ARCHITECTURE
ARCHÉOLOGIE, AMEUBLEMENT, DÉCORATION, BEAUX-ARTS
E. LYON-CLAESEN, Éditeur
8, RUE BERCKMANS, 8
BRUXELLES



La Société n'est pas responsable des opinions émises par ses membres.

(Article 13 des Statuts).



LA

POÉTIQUE FRANÇAISE

au Moyen Age et à la Renaissance.

(*Suite*, voir tome VIII, p. 377.)

CARME

Thomas Sibilet.

Voyez : *Rime*

CAROLE

Danse, Ronde.

Et puis prisent a Caroler

Jehan Froissart

Carole II de Charles d'Orléans :

Avancez vous, Esperance,
Venez mon cueur conforter ;
Car il ne peut plus porter
Sa tres greveuse penance.

Pieça joyeuse pensee
S'esbatoit avecques lui
Mais elle s'en est alee
Tant a pourchassie ennuy.

Se vous n'avez la puissance
De tout son mal lui oster,
Plaise vous a alegier
Au moins ung peu sa grevance
Avancez vous, Esperance.

Vous lui avez fait promesse
De le venir secourir.
Et de lui tollir tristesse;
Mais trop le faictes languir.

Ayez de lui souvenance
Et le venez deslogier
De la prison de Dangier,
Où il meurt en desplaisance :
Avancez vous, Esperance.

Les Caroles de Charles d'Orléans sont des Rondeaux, entre les strophes desquels on intercale des quatrains sur rimes arbitraires. A cette occasion, rappelons que *Ballade*, *Virelai*, *Rondeau*, *Carole* sont, originairement, autant de noms de danses.

On donnait aussi le nom de Caroles à des processions autour d'une église. Il est à remarquer que, dans certaines localités, (notamment dans le Hainaut), le peuple appelle Carole l'ambulacre du temple.

La Curne de Sainte Palaye assigne comme étymologie à ce mot, le persan *Karouan* (caravane), troupe de voyageurs.

CASTOIEMENT

Poëme, de forme arbitraire, dans lequel on se propose de censurer des erreurs et de donner des conseils. Le mot latin *Castigatio :* blâme, reproche, réprimande, exprime suffisamment l'objet de ce genre.

CENTON

Pièce de vers faite de fragments, pris çà et là, de manière à former un sens général. C'est le Pot-pourri poétique.

Jehan Molinet.

.... en toutes les lignes de. x. ou de. xi. sillabes soyt en balades ou en aultres tailles toujours la. iiii. sillabe au pied doibt estre de mot complect. Et doibt on illecques reposer en la prononcant.

Dieu tout puis*sant* verite voye et vie

Jaques Peletier

.. . Ces deus derniers g'anres de vers Françoes (le décasyllabe et le dodécasyllabe), sont ceus qui ont Cesure : Car tous les autres n'an ont point. La Cesure du Decassilabe ét an la quatriéme silabe : Comme, *Qui au conseilh des malins n'à etè :* La Cesure ét sus la derniere de *conseilh*. Cele du Dodecassilabe ét an la siziéme : Comme an ce vers de Ronsard, *Quand ce brave Ampereur, qui se donne an song'ant* [1] : La Cesure ét sus la derniere d'*Ampereur*. E an chacū la Cesure fèt tousjours la fin d'un mot. Que si la Cesure ét feminine ou surcroessante : le mot suivant commancera par voyele. Comme, *Au moins ma Dame, etant de moe servie*. Autant s'antand de la Cesure du Dodecassilābe : Comme, *Annemi tout contrere* a *leurs intancions*.

Pierre de Ronsard.

Sur toute chose je te veux bien advertir, s'il est possible (car tousjours on ne fait pas ce qu'on propose), que les quatre premieres syllabes du vers commun ou les six premieres des Alexandrins, soient façonnées d'un sens, aucunement parfait, sans l'emprunter du suivant. Exemple du sens parfait :

Jeune beauté maîtresse de ma vie.

Exemple du vers qui a le sens imparfait :

L'homme qui a esté dessus la mer.

[1] La Harangue du duc de Guise. Les Poèmes l. I.

CHANSON AMOUREUSE ou simplement AMOUREUSE.

C'est la *Sotte Chanson* (v. ces mots) sur un sujet amoureux.

CHANSON BALLADÉE

Guillaume de Machaut.

« Rondiaus et Virelais qu'on claimme chansons baladees ».

Eustache Deschamps.

Chançons baladees sont ainsi appellees pource que le refrain d'une balade sert toujours par maniere de rubriche a la fin chascune couple d'icelle; et la chançon baladee de trois vers doubles a toujours, par difference des balades, son refrain et rebriche au commencement, qu'aucuns appellent du temps present Virelays.

Voyez : *Rondeau, Virelai.*

CHANSON DE GESTE

Roman de chevalerie. Voyez *Roman.*

CHANSON ROYALE

Voyez *Ballade* (Eustache Deschamps.)

Jehan Froissart.

Les *chansons roiaux amoureuses* ont cinq strophes de vers héroïques, au nombre de dix ou onze, sans refrain. Elles ont l'envoi.

La chanson royale suit les règles de la *Sotte chanson.* (Voyez ces mots.)

Jehan Froissart.

Chançon royal amoureuse couronnée à Valenciennes.

Très gaie vie est d'amie et d'amant,
Qui justement le scet considerer,
Car li parler, li signe, li semblant,
Les douls regars, li venir, li aler,
Li vrai complaint, li maintien gai et gent,
Li bel proyer et li detriement

Sont ordonné pour tous cœrs esjoïr.
Dont, quant l'estat amoureus je remir,
Je di que c'est la plus très gaie vie
Que bons coers puist prendre ne poursievir,
S'est eüreus qui jones si otrie.

Car d'amours sont li fait si souffisant
Qu'on ne les poet prisier ne exposer;
C'est en aler, en penser, en priant,
Qu'on voit coulour pallir, taindre et muer,
Simple estre amant et amée ensement.
Par douls complains convient l'amant souvent
Très humlement envers sa dame offrir
Corps, coer, penser, foi, entente et desir,
Et s'a tousjours esperance si lie;
Se de merci ne devoit jà goïr,
Se tient il bien painne à emploiie.

Et lors qu'amant a le coer si engrant
De ses secrés humblement recorder,
Uns vrais desirs le moet. Là aimme tant,
De si fin coer et de si vrai penser,
Que, quant il voelt parler très sentamment,
Plaisance si habondamment l'esprent
Que il ne poet parler ne bouche ouvrir.
Là le convient palir, taindre et fremir.
Vivre en cremour, monstrer chere assouplie,
Taire et servir, nuit et jour obeïr :
Tels sont les fais d'amant envers amie.

En cel estat amoureus et plaisant
Vodroit amans tous temps sa vie user,
Et s'aucuns fais entreprent d'abundant,
Foible li sont et legier à porter,
Car li espoir de merci qu'il atent
Li donnent foi, vigour et sentement
De ses grieftés legierement souffrir,
Car vis li est que, s'il pooit venir
Au noble don que dame a en baillie,
Il ne poroit pour servir desservir
Les biens qu'auroit receü ceste fie.

Dame qui j'ainc, où tant bien sont manant,
Faitte pour tous amans enamourer,
Voeillés en vous mettre pité, car quant
Pryer vous voeil, si crienc le refuser
Que pooir n'ai, avis ne hardement
De vous proyer si très parfettement
Que bien en ai l'entente et le desir,
Et se ne sçai comment puisse avenir
A la merci de vous, dame agensie,
Se par pité n'en laissiés convenir
Amours, ma dame, à qui mon coer s'afie.

Princes, espoir me donne souvenir ;
Quoique ma dame ait refus sans partir,
Encor sera ma proyere exaucie :
C'est le confort qui me fait gai tenir
Et qui le plus me poet donner aïe.

CHANSON (SOTTE)

Etym : Ital. *Sotto : léger.*

Certaines chansons de Thibaut de Champagne suivent les règles de la *Sotte chanson.* Nous citerons celle dont le premier vers est :

Poine d'amors et li mal, que j'en trai,

Dans l'Envoi, le poète parle du *pui d'amors* pour lequel elle fut vraisemblablement écrite :

Au pui d'amors convenance tenrai
Tout mon vivant, soie amés ou traïs.

La Sotte Chanson est une Ballade de cinq Strophes, sans Refrain, avec Envoi. (V. ces mots.)

Jehan Baillehans.

Sote Canchon couronnée au Puy de Valenchiennes.

Plourez, amants, car vraie amours est morte
En chest païs jamais ne le verrez ;
Anuit par nuit vint buskant à no porte
L'arme de li qu'emportoit un mauffez.

Mais tant me fist li dyables de bontez,
L'arme mit jus tant qu'elle ot trois oés pris,
Et par ces oés iert li mous retenus,
Che truis tirant en un kanebustin
Où je le mis en escrit hier matin.

S'est bien raison ke chascuns me déporte
Tant que dite vous soit li véritez
Des nouvelles que je vous en aporte,
Morte est amours ensi que vous oez,
Mais embrief tant sachiés les raverez,
Au départir li dyable dist Vergilius
Quand il reprist l'arme qu'il ot mis jus,
Et le me mist de roumant en latin
Si qu'il est chi escrit en parchemin.

Accipite li englais qui ait torte
L'une des rains et se soit bien couves,
Celui querens qu'il soit de tele sorte,
Et de trois oés couver li prieres.
Et s'il les keuve, eskiepir les verrez
Dedens VIII jours, et s'il ÿ avoit plus,
Ne pensez pas que li fruit soit perdus.
Naistre en convient amors en un cretin,
L'eskierpe au col a loy de pelerin.

Et s'ensi est que fortune li forte
Ait fait amours naistre dou diestre lez,
A chest engleske qui en che le deporte,
Je vous dirai, Seigneur, que vous ferez :
Encontre amours tout ensaule en yrez,
Si li donra chascun deux croslecus,
Lors li verrez demonstrer ses vertus,
A le maison rasset ou au defrin
Pour le grant feu et le flair du fort vin.

Ceste chose ferment me reconforte,
Le vous dirai pourquoi si vous volez :
Oncques ne fui de passion escorte
Si bien tenus es bras ne es costez
Que je ferai d'amours, c'est veritez

De quelle eure que soie revescus,
Mais vous vees bien que je suis trestouz nus,
Se diroit tost amours, va ton chemin,
Car qui m'agai bon a parent ne cousin.

Partout lonctans ai este triste et mus,
Mais boine amour di cui sui ravestus
Me fait canter pour Dame de haut lin
Que j'enaimai awan à Saint Quentin.

En définitive, on ne peut trouver entre la Sotte-Chanson et la Chanson royale qu'une seule différence : c'est que la dernière, à l'imitation du Chant royal, fait régulièrement sa strophe de dix vers au moins, tandis que la Sotte Chanson choisit arbitrairement le nombre de ses lignes.

Eustache Deschamps.

Voyez : *Sotte Ballade*.

CHANT ROYAL

Eustache Deschamps.

..... Chançons royaulx qui estoient de cinq couples, chascune couple de dix, onze ou douze vers, et de tant se puelent bien faire et non pas de plus par droicte règle. Et doivent les envois d'icelles chançons, qui se commencent par *princes*, estre de cinq vers entez par eulx aux rimes de la chançon sans rebrique; c'est assavoir deux vers premiers, et puis un pareil de la rebriche; et les deux autres suyans les premiers, d'eux concluans en substance l'effect de ladicte chançon et servens à la rebriche [1].

Les regles de la seconde rectorique.

Chans royaux po' porter au puis de n̄re dame en la ville de Dieppe [2] sur la mer et non ailleurs, sont de 5 couples et le prīce q̄ est appellez l'envoy. Et est de 11 lignes chascune ligne de 10 silabes ou masculin et de 11 ou feminin.

[1] *Rebriche*, *rebrique*, *rubricke*, *rubrique* signifient *Refrain*.

[2] Ailleurs, l'auteur donne une amoureuse couronnée à Abbeville. Il y a donc lieu de supposer qu'il était normand ou picard.

Suit, comme exemple, *L'Escouffle*, poème sans refrain, et qui, par conséquent, à aucune époque, n'eût été un Chant royal. C'est, tout bonnement, un *Serventois* (voyez ce mot et les autres articles sur *Chant royal*). L'auteur continue :

Chant royal est mesure de tous servētoys et de toutes chansons amoureuses et aussi de sotes chansons. Mais les pastourelles ꝯbien qu'ilz soyent de 11 lignes, ils ne sont que de 8 silabes ou masculin et de 9 ou feminin.

(Voyez : *Serventois*, *Chanson amoureuse*, *Sotte-chanson*, *Pastourelle*).

Qui au chant royal Samesure
Point ne lui fault d'aultre mesure.

Mais non obstant q̄ le chant royal soit mensure ou mesure de toute haultes tailles nyent moins les choses ne sont pas dun sens car les une sont damours et les aultres de sotie.

Jehan Molinet.

Champt royal se recorde es puys (V. *Puy*) ou se donnent couronnes et chapeaulx a ceulx qui mieulx le scavent faire. Il se faict a refrain commes balades (V. *Ballade*) mais il a cinq couples et lenvoy.

Exemple.

Quant terpendrex sa harpe prepara
De sept cordons selon les sept planettes
A Jupiter ypate compara
Sol a mese et fit par ses sonnettes
Paripate resembler Saturnus
Licanos Mars, paramese Venus
Nete luna, paramete [1] mercure
Quant ces sept cordons sur son arcure
Concave a point saudee et bien vernie
Furent assiz, il eut par art et cure
Harpe rendant souveraine armonie

[1] Lisez : *paranete*.

Ceste harpe qui si belle forme a
Puist figurer par vives raisons nettes.
A Marie Vierge que dieu forma
Du tronc jesse et de ses racinettes
La seiche anne dont on faisoit reffus
Porta le boys royal et le bel fus
Dont ceste harpe eut humaine facture
Prudence force attrempance droicture
Foy, esperance et charite unie
Sept cordes sont qui le font sans fracture
Harpe rendant souveraine armonie

Au temple fut presentee et sonna
Si hault que dieu ouyt ses chansonnettes
Riche salut Gabriel lui donna
Et luy dyt vierge entes mes chas honestes
Le filz de dieu concepvras jesus
Sur ce teneur respondit au dessus
Je ne congnois virile creature
Neantmoins selon ta parolle ou lecture
Il me soit faict, lors fut elle garnie
De art de musicque et fut par coniecture
Harpe rendant souveraine armonie

Car à ce mot deite sacorda
Au gendre humain marchant sur espinettes
Si doulx accord sa corde recorda
Quelle endormist serpēteaulx et rainettes
Si tresdoulx mots sont de sa bouche yssus
Que les haulx cieulx de dieu faitz et tissus
Jadis formes luy ont faict ouverture
Et ont brisie infernale closture
Pour retirer humaine progenie
Si dis quelle est plus que dessus nature
Harpe rendant souveraine armonie

Pan oncques mieulx ne baritonisa
Diapason au son de ses musettes
Pithagoras oncques norganisa
Dyapente de si doulces busettes
Par sept accords qui sont les sept vertus
Sept planettes dont sept cieulx sont vestus
A surmonte sans villaine morsure
Devant son filz qui endura mort sure

Est assumptee et en gloire infinie
Resonne et est par compas et mesure
Harpe rendant souveraine armonie
Prince du puis qui chantez davanture
Donnez accord plain chant et floriture
A lhumble fleur des vierges espanie
Et vous orrez en la gloire future
Harpe rendant souveraine armonie.

CHAPELET

Pierre Fabri.

Chapelets se font proprement comme rondeaulx clos et ouverts. Mais ilz se doublent en toutes façons ou se renversent qui est les plus magestrallement faict et en peult len faire comme de rondeaulx et de telle taille que len veult mais que le tout soit doulcement assouvy.

Suivent de longs exemples de Chapelet et de Chapelet renversé, que nous n'avons pas jugé opportun de copier. De pareilles chinoiseries seraient capables de faire prendre en grippe toute poésie à formes fixes, pour *doulcement assouvye* qu'elle puisse paraître au bon curé de Meray. Sans doute, il ne nous est permis de rien passer sous silence ; mais, une fois l'objet défini, nous croyons notre tâche accomplie, si plus d'insistance ne peut procurer au lecteur que de l'ennui.

La *Palinode* donnera, d'ailleurs, une idée suffisante du chapelet, auquel elle ressemble beaucoup.

CHAPELET DOUBLE

Voyez : *Chapelet*

CHAPELET RENVERSÉ

Voyez : *Chapelet*

CINQUAIN

Thomas Sibilet.

De cinq vers se fait en ryme croisée : mais pource que le nombre de cinq est nōpair, fault qu'il y ait deux des vers symbo-

lisans en ryme plate : comme tu peux voir en ce *cinquain,* par lequel Marot dedie son *adolescence* à une Damoiselle,

Tu as pour te rendre amusée
Ma jeunesse en papier icy :
Quant à ma jeunesse abusée,
Un autre que toi l'a usée :
Contente toy de ceste cy.

CLAUSE

Synonyme de *Strophe*

CLEF DU SONNET

Jaques Peletier.

Voyez : *Sonnet*

COMÉDIE

Thomas Sibilet.

Voyez : *Farce*

Joachim du Bellay

Quand aux Comedies et Tragedies, si les roys et les republiques les vouloint restituer en leur ancienne dignité, qu'ont usurpée les Farces et Moralitez, je seroy' bien d'opinion que tu t'y employasses, et si tu le veux faire pour l'ornement de ta langue, tu scais ou tu en doibs trouver les archetypes.

COMPLAINTE AMOUREUSE

Les regles de la seconde rectorique.

Une autre taille avons qui est de 3 et 1. Sy come le tēps pasquour, ou ainsi qui sensuit cy dessoubz, et est pour Complaintes amoureuses ou Grans lays et sont les lignes de 10 et de 11 et qui veult de 8 et de 9 et le 4ᵉ vers est couppez.

Ou mois de may en un lieu delitable
En my beau pre plaisant et honorable
Vy un amant amoureux et notable
En prez sa mie.
Qui moult estoit avenante et jolie
Guaye et plaisant doulx yeulx et polie
Et si avoit une chiere si lie
Et si plaisans
C onques ny biẽ en tō deul desplaisans
Et lamoureux qui estoit des plaisans
Cy nestoit pas ne mourmes ne taisans
Ains raconptoit
Les fais damo's que bien dire savoit
La belle aussi qui moult bien lescoutoit
De lie cuer à ce faict entendoit
En li disant
Que pas samour nestoit estondisant
Mais le fellon traitour mesdisant
Qui les lichons faulz semblant vont lisant
Ont si grans cours
Que les jours sont enleste trop peu cours
Leurs faulz parlers fuient plus q̄ le cours
Et encroissant aussi bien quen decours
Vont diffamant
Le bon renom et damie et damant.

Jehan Molinet.

Complaintes amoureuses.

Pour amoureuses cōplaintes et aultres doleances mist avant maistre Arnoul Grebehem ceste taille rethoricque.

Exemple.

A vous dame je me complains
Ie voys plourant avant les plains
Car je neux que pleurs et que plains
Puis que je vis

Vostre gent et gracieulx vis
Iaime mieulx estre mort que vifz
Neantmoins que voulentiers q̄ enuis
Je me soubmes
Au dieu damours qui desormes
Me faict servir destrange mes
De danger et de refus mes
Cest par amer
Votre beaulte plaine damer
Qui a faict mon cueur entamer
Si que je vouldroye en la mer
Estre perilz
Estre noye mors et pourris
Mais qu'avec les sains esperis
Lame dont les yeulx ont pou ris
Fusist sauvee

Le même Arnoul Greban, dans le mystère « *La Passion* » fait parler Notre Dame en complainte amoureuse :

. . . .
Mon filz, mon filz, a vous veil obvier
Mon doulz enffant, mon beneure loyer
Est ce bien fait de sa mere oublier
En tel maniere
Regardez moi, filz, je vous fais priere
Recongnoissez vostre mere tres chere
Qui pour vous fait si tres dolente chere
En plains piteux
Jhesus, mon filz, mon enffant gracieux
Ma portee, mon tresor precieux
Se fait ainsi le depart de nous deux ?
O departie
A grief torment et douleur de partie,
. . . .

CONSONNES

Jehan Molinet.

Voyez : *Diction*.

CONTE

Ce genre n'a pas de forme fixe.

CONTRE

Fréquemment les auteurs du xve et du xvie siècle, pour faire la réfutation ou la critique de l'œuvre d'un autre écrivain, donnaient à leur travail le titre même du poème combattu, en le faisant précéder du mot : *Contre.*

C'est ainsi que nous avons le *Contre-Blason de la beauté des membres du corps féminin*, par Charles de la Hueterie, les *Contre-Epistres d'Ovide*, par Michel d'Amboise, la *Contre-Amie de Court* [1], par Charles Fontaine, etc.

COQ-A-L'ANE

Thomas Sibilet.

L'ont ses premiers auteurs nome, coq à l'asne, pour la variete inconstante des non coherens propos, que les François expriment par le proverbe du sault du coq à l'asne. Sa matiere sont les vices de chacun, qui y sont repris librement par la suppression du nom de l'auteur. Sa plus grande elegance est sa plus grande absurdité de suite de propos, qui est augmetee par la rime plate, et les vers de huit syllabes..... A la verité les satyres de Juvenal, Perse et Horace, sont coqs à l'asne Latins.

Voir les Coq-à-l'âne de Cl. Marot.

COUPLE

Synonyme de *Strophe* ou *Couplet.*

COUPLET

Thomas Sibilet.

Voyez : *Rondeau.*

COUR D'AMOUR

Il ne faut pas confondre les *Cours d'amour*, divertissements aristocratiques, avec les *Puys*, institutions permanentes et généralement bourgeoises. (Voyez : *Puy*). On s'est trop occupé des Cours d'amour pour que nous ayons à en parler plus longuement. D'ailleurs, ce serait sortir de notre sujet.

[1] Opposé à *L'Amie de Court* de La Borderie, poème qui, lui-même, est la contradiction de la *Parfaicte Amye*, d'Antoine Heroet.

CRI

Ce poème consiste en une énumération descriptive. Voici un morceau de J. Molinet intitulé : *Le Cry des Monnoyes* [1].

Gallant qui quiers la haulse des monnoyes,
Pour ton proufit singulier, tu te noyes,
Car elles sont tournées à l'empire,
Argent est court, povres gens ont du pire.

Nobles, de nons sont à la cour du roy,
Francs à cheval sont boutez au terroy
De Thereuenne, et mors sur les sentiers ;
Les Dozfins ont les riches pelletiers.

Les Croix voit-on au plus haut des moustiers,
Les Pilles ont gend'armes voulentiers,
Lyons treuve-on es estranges provinces,
Et les Salutz aux piedz des nobles princes.

Le Pot tu l'as au feu du potager,
Et l'Angelot au sac du fromager,
Les Duczcas sont au charroy de Calais,
Les Philippus en Lesdaing au palais.

Cent mille saulx croissent sur le vert jonc,
Cent mailles font un petit hauberjon,
Tournois se font ès cours des rois notables.
. . . .

Florettes sont aux champz ou ès vergers,
Les gras Moutons gardent les bons bergers,
Larges Escutz sont chez les fourbisseurs,
Gigots en broche à l'huys des rotisseurs.

Placques voit-on en jambe fort roigneuse,
Et Blancs flouriz sur teste non tigneuse,
Peu de Hardiz deploient leurs cornettes,
En Cambrésis sont les Marionnettes.

Onzehains ont pris onze grands cabillaux,
Testars mannaies rue on sur les caillaux,
Les bons Aydans souhaittent les fillettes,
Les Rides sont aux vieilles femmelettes.

[1] Allusion aux cris publics relatifs à la législation des monnaies.

Doubles voit-on affiner fines gouges,
Mais Doublettes affinent les plus rouges.
Coronnes ont au plus haut de leurs testes
Gens des moustiers qui des sainctz font les festes.

Pierre Gringore.

Cry du prince des Sotz

Sotz lunatiques sotz estourdis sotz sages
Sotz de villes de chasteaulx de villages
Sotz rassotes sotz nyais sotz subtilz
Sotz amoureux sotz privez sotz sauvages
Sotz vieux nouveaux et sotz de toutes ages
Sotz barbares étrangers et gentilz
Sotz raisonnables sotz pervers sotz retifz
Votre prince sans nulles intervalles
Le mardy gras jouera ses jeux aux Halles.

Ce cri de Gringore nous amène, tout naturellement, à parler du *Cri du Mystère* que faisaient, en place publique, les troupes de comédiens, avant leur représentation, et pour annoncer celle-ci. Il nous en reste un diminutif : la parade de tréteaux [1].

DÉBAT

Poèmes dont une partie, au moins, est dialoguée, et qui est de la famille du *Tençon* (V. ce mot). Exemple : *Le Débat dou cheval et dou levrier* de Jehan Froissart.

DÉFINITION

La Renaissance a donné ce nom à un genre de poème dont le nom seul indique suffisamment l'objet.

DÉPLORATION

Synonyme de *Complainte* ou d'*Élégie*

[1] Voir aussi, dans les œuvres de Cl. Marot, la ballade : *Cry du ieu de l'Empire d'Orleans.*

DESCRIPTION

Inutile d'insister sur la nature de ce genre de poème qui n'a pas de forme fixe.

DIASTOLE

Thomas Sibilet.

Diastole appelle le grec, et nous après luy, division des lettres costituantes la diphtogue en deux syllabes : come en *Pais, ai* est diphtogue : et en *païs* est diastole come motret et denotent les deux points figurés en dessus, qui retiennet le nom de Diastole.

DICTION

Jehan Molinet.

... (Rethoricque) ne se peult sas dictio, ne dictio sas sillabe, ne sillabe sans lettre, la lettre est la moindre partie de la diction ou sillabe q ne se peult diviser come A B C D E etc., desquelles lettres les unes sont vocales et les aultres consonantes. Les voyelles sont A E I O U. La sillabe est une assemblee de lettres soubz ung seul accent indistamet profere, come *Ar bal* [1] *duc* [2], etc. Et la diction est celle qui contiet une ou plusieurs sillabes comme [*Art*] *Artus Balam*, etc. Et ja soit ce que toutes dictions latines ayet parfaictz sons, tousjours en langaige rommant qui lensieut ce qu'il peut sont trouvees aulcunes dictions ou sillabes imparfaictes. Cest a dire quil nont point parfaicte resonnance. Lesquelz aulcuns nomment feminines dictions et les parfaictes masculines. Les masculines ont parfaictes dictions et sont, cest assavoir comme *dormir*, *aimer*, *chanter* et *aller*. Et les feminines ont dictions imparfaictes, cest assavoir comme *donnent, chatet aymet* et *alent*. Et est assavoir que toutes dictions imparfaictes et de singulier nombre finent par *e* imparfaitement et fainctemet sonat comme *vierge mere*, *dame*, *royne*. Et les plureles se finent en. *t.* ou en. *s.* come *rient vivent* et comme *pucelles gentes*.

[1] Var. Bar.

[2] Var. Bal (H. de Croy).

DISTIQUE

Thomas Sibilet.

Épigramme de deux vers.

De deux vers tu en as un devant *les œuvres de Villō* attribuées à Marot[1] qui dit :

Peu de Villons en bon savoir :
Trop de villons pour decevoir.

Et dedans les œuvres de Marot l'*Épitaphe de Jane Bonté :*

Cy est le corps Jane Bonté bouté,
L'esprit au ciel est par bonté monté.

DIT, DICT, DICTÉ, DICTIÉ ou DITTIÉ

Ce mot, jusqu'au commencement du XVIe siècle, désigne un poème de n'importe quelle forme et sur n'importe quel sujet.

DITHYRAMBE

Bertrand Bergier.

Fragment.

Dithyrambes recitez à *la Pompe du Bouc*, de E. Jodelle (1552).

Tout ravy d'esprit je forcene ;
Une nouvelle erreur me mene
D'un saut de course dans les bois ;
Iach, ïach, j'oy la vois
Des plus vineuses Thyades,
Je voy les folles Menades
Dans les antres trepigner,
Et de serpens se peigner.
Iach, ïach, Evoé
Evoé, ïach, ïach
Je les oy
Je les voy
Comme au travers d'une nue,
D'une cadance menue,

[1] Éditées par C. Marot, sur l'ordre de François Ier.

Sans ordre ny sans compas
Laisser chanceler leurs pas.
. . . .
. . . .

DIZAIN

Thomas Sibilet.

Le dizain est l'epigrāme aujourd'huy estimé premier, et de plus grande perfection : ou pource que le nombre de dix est nombre plein et cōsommé, si nous croiōs aux arithmeticiēs : ou pource que la matière prise pour l'epigrāmc, y est plus parfaitemēt deduite, et le son de la ryme entrelassée y rēd plus parfaite modulation. Quoy que soit, c'est le plus cōmunement usurpé des savans, et le doit estre de toy. Enten donq que regulierement (car tu trouveras mains dizains esquels aura autre forme de ryme) au dizain les 4 premiers vers croisent, et les 4 derniers : ainsi deux en restent à asseoir, dont le cinqieme symbolise en ryme plate avec le quart, et le 6 avec le 7. pareillement, comme tu peux voir en ce dizain pris de *la Delie* de Sceve, et en tous les autres dont elle est pleine :

Amour plouroit, voire si tendrement,
Qu'à l'armoïer il esmut ma maistresse,
Qui avec luy pleurant amerement
Se distilloit en l'armes de destresse.
Alors l'enfant d'une esponge les presse,
Et les reçoit : et sans vers moy se faindre,
Voycy, dit il, pour ton ardeur estaindre :
Et ce disant l'esponge me tendit :
Mais la cuidant à mon besoin estraindre,
Au lieu d'humeur, flammes elle rendit.

DOLÉANCES

Voyez : *Complainte amoureuse* (J. Molinet.)

DOUBLES CROISÉES

Les regles de la seconde rectorique.

Item autres tailles de doubles croisées en balladant [1].

Balade.

Jay espere long temps don de mercy
Maiz il ne vuet venir sans reculer
Ce fait dangier point ne len remercy
Car clers voyant font semblant d... ler
Nulz fors les sours ne vuet oyr parler
Fortune ma ceste œuvre pourpensee
Si en escrips plus ne le puiz celer
De plours de sang et de triste pensee.

DOUZAIN

Jehan Molinet.

Aultre taille de rime nõmee vers douzains ou *deux etatz* (Voyez ces mots), dont plusieurs hystoires et oraisõs sont richemẽt decorees : cõe *o digne preciosite*, et aultres dont le formulaire et croisure se demonstre par cest exemple.

Exemple.

Dame ne vous souvient-il pas
Du tresgrand labeur et des pas
Que pour vous jay fais et passez
Come desrigle sans compas
Jay perdu repos et repas
A pou que n'en suis trespassez
Si tous voz dons ne sont passez
Je vous prie que me repaissez
Dung regard dœil plain de soulas
Mes griefz tourmens seront cassez
Riche seray trop plus que assez
Hors de dangier et de ses lats.

[1] *En Ballade* serait exact. Cette strophe n'est pas *balladant* (v. ce mot). L'auteur montre, une fois de plus, son goût pour la confusion.

Thomas Sibilet.

Souviene toy de ce je t'ay ja dit, qu'en toutes sortes d'epigrammes et poëmes l'auteur peut à sa phātasie asseoir les vers symbolisans, mais que il le face avec analogie et raison.

De là vient que tu trouveras des douzains en Marot de formes diverses.

CHIQUIER

Voyez : *Rime en échiquier.*

EE, OUE, UË

Syncope des mots féminins dans le corps du vers.

Pierre de Ronsard.

Tu dois aussi noter que rien n'est si plaisant qu'un carme bien façonné, bien tourné, non entrouvert ny béant. Et pource, sauf le jugement de nos Aristarques, tu dois oster la derniere *e* fœminine, tant des vocables singuliers que pluriers, qui se finissent en *ee* et en *ees*, quand de fortune ils se rencontrent au milieu de ton vers. Exemple du fœminin plurier : *Roland avoit deux espées en main.* Ne sens-tu pas que ces *deux espées en main* offencent la délicatesse de l'aureille? et pource tu dois mettre : *Roland avoit deux espés en la main,* ou autre chose semblable. Exemple de l'*e* fœminine singulière : *Contre Mezance Enée print sa picque.* Ne sens-tu pas comme derechef *Enée* sonne très mal au milieu de ce vers? pource tu mettras : *Contre Mezance Ené' branla sa picque.* Autant en est-il des vocables terminez en *oue* et *ue,* comme *roue, joue, nue, venue,* et mille autres qui doivent recevoir syncope au milieu de ton vers. Si tu veux que ton poëme soit ensemble doux et savoureux, pource tu mettras *rou', jou', nu',* contre l'opinion de tous nos maistres qui n'ont de si près avisé à la perfection de ce mestier.

E FÉMININ

Thomas Sibilet.

L'*e* femenin se cognoistra plus aisémēt conferé avec son masle : car il n'a que demy son, et est autrement tant mol et imbecille, que se trouvant en fin de mot et de syllabe, tōbe tout plat, et ne touche que peu l'aureille, come tu peux entēdre prononçant le suivant epigrame de Marot, lequel je t'ay mis icy expres, pource que tous les vers ont en la derniere syllabe *e* masculin ou femenin : qui te fera plus facilement discerner le divers son de l'un et de l'autre.

Quand j'ecriroy que je t'ay bien aim*ée* [1],
Et que tu m'as sur tous autres aim*é* :
Tu n'en serois femme desestim*ée*,
Tant peu me sens homme desestim*é*,
Petrarque a bien sa maistresse nomm*ée*,
Sans amoindrir sa bonne renomm*ée* :
Donc si je suis son disciple estim*é*,
Craindre ne faut que tu en sois blasm*ée* :
D'Anne j'escry plus noble et mieux fam*ée*,
Sans que son los soit en rien déprim*é*.
. . . .
. . . .

Nous ne croyons pas devoir reproduire tout ce que dit Sibilet de l'*E* suivi de *nt*, de l'*E* élidé, de l'*E* à la césure, etc. Toutes ces régles sont encore en vigueur aujourd'hui ; du moins, parmi ceux qui observent des règles.

EGLOGUE

Thomas Sibilet l'appelle *Bergerie*.

Pierre de Ronsard.

Voyez : *Vers commun*.

ELÉGIE

Mot dont Joachim du Bellay attribue l'introduction dans la langue française à Lazare de Baïf.

[1] A Ysabeau.

Pierre de Ronsard.

Voyez : *Vers commun.*

ELISION

Jehan Molinet.

Toutes et quanteffois que la syllabe imparfaicte finissant en E rencontre en mettre une desdictes vocales ayant vray son de vocale ladicte se boute avec ladicte vocale et ne font ensemble que une vocale, comme on dit *Madame aime ung aultre que moy*, ceste sillabe *me* qui est lamoitie de dame sentreboute avecques ceste sillabe *ai* qui est la moitie de aime. Et le residu ai*me* qui est *me* sillabe imparfaicte se cōpte avecques ceste diction *ung* et nest compte le dessusdit mettre que pour huict sillabes.

Pierre de Ronsard.

De la voyelle E.

Toutes fois et quantes que la voyelle *e* est rencontrée d'une autre voyelle ou diphtongue, elle est toujours mangée, se perdant en la voyelle qui la suit, sans faire syllabe par soy ; je dy rencontrée d'une voyelle ou d'une diphtongue pure, autrement elle ne se peut manger, quand l'*i* et *u* voyelles se tournent en consones, comme *ie, uiue*. Exemples de *e* qui se mange : *Cruelle et fiere, et dure, et fascheuse amertume. Belle au cœur dur, inexorable et fier.* D'avantage *i* et *a* voyelles se peuvent elider et manger. Exemple d'*a* : *l'artillerie, l'amour*, pour *la artillerie, la amour*. Exemple de la voyelle *i* : *n'à ceux-ci, n'à ceux-là.* Quand tu mangerois l'*o* et l'*u* pour la necessité de tes vers, il n'y auroit point de mal, à la mode des Italiens, ou plustost des Grecs qui se servent des voyelles et diphtongues, comme il leur plaist, et selon leur necessité.

ENIGME

Thomas Sibilet.

L'Enigme est allegorie obscure *Vice d'oraison* appellé en Quintilian [1], à cause de son obscurité.

[1] Quintil., liv. 8, chap. dernier.

E MASCULIN

Thomas Sibilet.

L'*E* masculin est celuy, qui a le plein son de l'*é,* et emplit la bouche en prononçant, de mesme sorte que les autres quatre voielles, *a, i, o, u :* come je te vay montrer en ces deux vers de Marot :

Cy est le corps Jane Bonté, bouté :
L'esprit au ciel est par bonté monté.

En ces motz derniers *Bonté, bouté : bonté, monté,* l'*é* faisant la fin du mot, et de la syllabe, a le son plein et fort comme l'*é* latin quand tu dis : *Domine, ne* : ou le diphtongue grecque αι [1] : *et de fait le Picard le prononçant, luy donne le son de ceste diphtongue,* combiẽ qu'il doive estre prononcé un peu plus mollemẽt. Et pourtãt est il appellé masculin, à cause de sa force, et ne say quelle virilité qu'il a plus q̃ le fémenin. Et se signe par le bõ orthographe François d'un accent grave, ainsi, *è* : *bontè, montè* : ou ainsi, *é* : *pitié, moitié.* Or il est assez bon homme, et tant peu fascheux, qu'il n'est point besoin d'en faire plus lõg proces : car son usage est tout tel que celuy des autres voielles.

ENIGME

Ce mot se passe de commentaires. On peut lire, pour exemple, l'*Enigme* de M. Saint-Gelais :

Le grand vainqueur des haults monts de Carthaige.

ENJAMBEMENT

Exemples

Eustache Deschamps.

Et pource a esté mis *en deux*
Sacs, cousus parmy la poitrine.

[1] On peut juger par là que la façon dont Silibet prononçait le grec, se rapprochait beaucoup plus de la prononciation grecque moderne que de la manière dont on traite aujourd'hui la langue d'Homère, dans nos collèges.

Jehan Molinet.

Riens au monde ne povons *possesser*
De franc que vie amour et esperance
Le sage homme ne doit *aller*
Trop fort s'il ne veult ambuler.

Jehan Froissart.

Voeilliés en vous mettre pité, *car quant*
Pryer vous voeil, si crienc le refuser.

ENTREMETS

Ce terme s'employait autrefois pour *Intermède*

ENVOI

Voyez : *Puy*, *Ballade*, *Chant royal*, *Chanson royale*, *Serventois*, *Pastourelle*, *Sotte-Chanson*.

Les Espagnols, les Provençaux, les Italiens adressaient fréquemment l'Envoi au poème lui-même :

Va, tu leggiera e piana
Dritta alla donna mia.

Dit Guido Cavalcanti à sa Ballade [1]. Voici l'Envoi d'un *Cancion Real :*

Cancion, vé à la Coluna
Que sustentó mi próspera fortuna,
Y veras que si entonces
Te parecio de marmoles y bronces,
Hoy es mujer ; y en suma
Tuve bien, facil viento, leve espuma.

Nos trouvères imitèrent parfois cette manière.
Envois de Thibaut de Champagne :

Chançon, va-t-en à Archier qui vielle
Et à Raoul de Soissons, qui m'agrée :
Dis leur qu'Amours est trop tranchant espée

Chançon, di li sans mentir
Qu'uns regars le cuer me tient
Que li vis faire au partir

[1] Les noms italiens de l'Envoi sont : Ripresa, Commiato, Congedo, Licenza.

Chançon, va-t-en à Nanteul sans faillance,
Ne remanoir :
Philippe di que s'il ne fust de France,
Trop puet valoir.
Dame, merci ! donnez-moi espérance,
De joie avoir.

Chançon, va moi dire Lorent
Qu'il se gart outréement
De grant folie envaïr ;
Qu'en lui aurois faus martir.

Gringore rompt en visière à l'usage de commencer l'Envoi par le mot *Prince*, et remplace celui-ci par l'équivoque *Prins ce :*

Prins ce, seigneurs, ne soyez irritez
Si peine avez, car vous le méritez :
Tous malfaiteurs se mettent en servaige ;
Force leur est de recevoir Chastoy.
Quant s'efforcent despriser par oultraige
Ung Dieu, ung Roy, une Foy, une Loy.

ÉPIGRAMME

Mot dont Joachim du Bellay attribue l'introduction dans la langue française à Lazare de Baïf.

Thomas Sibilet.

Qu'est Épigrāme.

Or, appelle je Epigramme ce que le Grec et le Latin ont nommés de ce mesme nom, c'est-à-dire Poëme de tant peu de vers, qu'en requiert le titre ou superscription d'œuvre que ce soit, cōme porte l'etymologie du mot, et l'usage premier de l'epigramme, qui fut en Grèce et Italie premierement approprié aux bastimens et édifices, ou pour memoire de l'auteur d'iceux, ou pour marque d'acte glorieux faict par luy. Et ne devoit plus contenir de vers qu'il s'en pouvoit escrire dessus un portail dedans la frise enfoncée entre l'architrave et la corniche prominentes pardessus ses chapiteaux des colonnes.

Pierre de Ronsard.

De Lucil.

Εἰ ταχὺς εἰς τὸ φαγεῖν

Si tu es viste à souper,
Et à courir mal adestre,
Des pieds il te faut repaistre,
Et des levres galoper.

ÉPILOGUE

L'Infortuné.

Voyez : *Fatras*.

ÉPITAPHE

François Ier.

Épytaphe.

Elle est morte — Non — Est-elle vivante ?
— Ne regnant plus — Plus que jamais regnante
— Mort la detient — Mais mort elle supplante.
— Dy les raisons — Huyt germes de sa plante
Nous a laissez en paix, dont bien me vante
Qu'en ciel terre demeure triomphante.

ÉPITHALAME

Comme modèle du genre, on peut lire l'Épithalame de Joachim du Bellay : *Sur le mariage de tresillustre Prince Philibert Emmanuel Duc de Savoye et tresillustre Princesse Marguerite de France, sœur unique du Roy et Duchesse de Berry.*

ÉPITRE.

Genre très pratiqué par presque tous les auteurs du XVIe siècle.

Clément Marot à un sien ami.

Puis que le Roy ha desir de me faire
A ce besoing quelque gracieux prest,
J'en suis content : car i'en ai bien affaire,
Et de signer ne fus onques si prest.

Parquoy vous pry sçavoir de combien c'est
Qu'il veut Cedule, a fin qu'il se contente :
Ie la feray tant seure (si Dieu plaist)
Qu'il n'y perdra que l'argent et l'attente.

ÉPODE

Voyez : *Ode.*

ÉPOPÉE, POÈME ÉPIQUE ou HÉROÏDE

Joachim du Bellay.

.... Choysi moy, quelque un de ces beaux vieulx romans francoys, comme un Lancelot [1], un Tristan [2], ou autre, et en fay renaître au monde un admirable Iliade et laborieuse Eneïde. Je veux bien en passant dire un mot à ceulx qui ne s'employent qu'à orner et amplifier notz Romans, et en font des livres, certainement en beau et fluide langaige, mais beaucoup plus propre à bien entretenir damoizelles qu'à doctement ecrire : je voudroy bien, dy-je, les avertir d'employer ceste grande eloquence à recuillir ces fragmentz de vieilles Chroniques francoyses........

Pour mémoire seulement, nous citons ici *la Franciade* de Pierre de Ronsard. (Voyez : *Vers héroïque*). Elle est trop connue pour qu'il y ait lieu d'insister [3].

ESTRIF

Synonyme de *Débat*, *Tençon.*

Exemple : *L'Estrif de Fortune et de Vertu*, de Martin Franc.

ÉTATS (Deux)

Jehan Molinet.

Aultre taille de rime nommée vers douzains ou deux etas dont sont plusieurs histoires et oroisōs richement decorees comme

[1] *Lancelot du Lac* attribué à Arnaud Daniel.

[2] *Tristan et Yseult.*

[3] Nous ne signalerions même pas qu'il existe une *Franciade* de Pierre de Laudun d'Aygaliers, si celui-ci n'était également auteur d'un Art poétique. Il est impossible de confondre, d'ailleurs.

O digne preciosite et autres : dōt le formulaire et croisure se demōstre par cet exemple.

Exemple

Dame ne vous souvient-il pas
Du tresgrant labeur et des pas
Que pour vous jay fais et passez
Come desrigle sans compas
Jay perdu repos et repas
A pou que nen suis trespassez
Si tous vos dons ne sont passez
Je vous prie que me repaissez
Dun regard dueil plain de solas
Mes griefz tormēs seront cassez
Riche seray trop plus que assez
Hors de dangier et de ses lats.

Pierre Fabri.

Il est une espece de rithme qui sappelle deux etat : pource que deux ou trois lignes de semblable longueur sont leonines [1] : et celle qui croise est plus courte ou de semblable lōgueur ainsi que est le livre *du gras et du maîgre* et *des quatre dames* maistre alain et en faict len par bastons et sans bastons.

Voyez : *Bâton*.

ÉTRENNES

Genre de poème en vogue au XVIe siècle. Forme arbitraire.

ABLE

La Fable au XIIIe siècle.

Marie de France.

Dou Chien e dou Formage.

Par une feie ce vus recunt
Passeit un chiens desus un punt :

[1] Il faut entendre ici par *lignes leonines*, vers en rimes plates.

Un formage en sa gueule tint.
Quant il enmi cel punt parvint
En l'aigue vit l'umbre dou fourmaige.
Purpensa sei en sun curaige
K'il les vuleit aveir audeus.
Huec fu-il trop cuveiteus.
En l'iaue saut, sa buche ovri,
Et li fourmages li chei,
Et umbre vit, e umbre fu,
E son formage en ot perdu.

Moralite.

Pour ce se deivent castier
Cil Ki trop voelent coveitier.
Ki plus coveite que sun dreit
Par li meismes se deceit ;
Kar ce k'il a, pert-il suvent
E de l'autrui n'a-il talent.

La Fable au XIVe siècle.

Eustache Deschamps.

Le Renard et le Corbeau.

Renart jadis que grant faim destraignoit
Pour proie avoir chaçoit par le boscage ;
Tant qu'en tracent, dessur un arbre voit
Un grant corbeau qui tenoit un frommage.
Lors dist renars par doulz et humble langaige :
Beaus thiesselin, c'est chose clere et voire,
Que mieulx chantes qu'oisel du bois ramage :
On se deçoit par legierement croire.
Car li corbauls le barat n'apperçoit,
Mais voult chanter ; po fist de vasselage ;
Tant qu'en chantant sa proye jus chéoit.
Renart la prist et mist à son usaige ;
Lors apperçut le corbaut son dommaige :
Sans recouvrer perdit par vaine gloire.
A ce mirer se doivent foul et saige :
On se deçoit par legierement croire.

Pluseurs gens sont en ce monde orendroit
Qui parlent bel pour querir adventaige ;
Mais cil est foulz qui son fait ne congnoit,
Et qui ne faint à telz gens son couraige.
Gay contre gay doivent estre en usaige ;
Souviengne vous de la Corneille noire
De qui renars conquist le pasturage :
On se deçoit par legierement croire.

La Fable au XVIe siècle.

François Habert.

Du Coq et du Renard.

Le Renard, par bois errant,
Va quérant
Pour sa dent tendre pasture ;
Et si loin, en la fin, va,
Qu'il trouva
Le coq par mésaventure.
Le coq, de grand peur qu'il a,
S'envola
Sur une ente haute et belle,
Disant que maistre Renard
N'a pas l'art
De monter dessus icelle
Le renard, qui l'entendit,
Lui a dit,
Pour mieux couvrir sa fallace :
Dieu te garde, ami très cher !
Te chercher
Suis venu en cette place,
Pour te raconter un cas
Dt tu n'as
Encore la connoissance :
C'est que tous les animaux,
Laids et beaux,
Ont fait entre eux alliance.
Toute guerre cessera ;
Ne sera

Plus entr'eux fraude maligne ;
Sûrement pourra aller
Et parler
Avecque moi la geline.
De bestes un million
Le lion
Mène ja par la campagne ;
La brebis avec le loup,
A ce coup,
Sans nul danger s'accompagne.
Tu pourras voir ici bas
Grands ébats
Démener chacune beste :
Descendre donc il te faut
De là haut,
Pour solemniser la feste.
Or fut le coq bien subtil :
J'ai, dit-il,
Grande joi' d'une paix telle,
Et je te remerci' bien
Du grand bien
D'une si bonne nouvelle.
Cela dit, vient commencer
A hausser
Son col et sa creste rouge,
Et son regard il épard
Mainte part,
Sans que de son lieu se bouge ;
Puis dit : J'entends par les bois
Les abbois
De trois chiens qui cherchent proie ;
Ho ! compere, je les voi
Près de toi ;
Va avec eux par la voie.
Oh ! non ; car ceux-ci n'ont pas
Sçu le cas
Tout ainsi comme il se passe,
Dit le renard ; je m'en vas
Tout là bas,
De peur que n'aye la chasse.
Ainsi fut par un plus fin
Mise à fin

Du subtil renard la ruse.
Qui ne veut estre déçu,
A son sçu,
D'un tel engin faut qu'il use.

FABLEL

Voyez *Fabliau*.

FABLIAU

Le Fabliau est un conte en vers, parfois mêlés de prose, comme est le *Fabliau d'Aucassin et Nicolette* (XIIIe siècle). C'est le genre de poème le plus usité parmi les trouvères. On l'appelle aussi *Fablel*. Sa forme est arbitraire. Le plus souvent, on y employait le vers de huit syllabes.

FARCE

Thomas Sibilet.

La Farce retient peu ou rien de la Comédie Latine. Le vray sujet de la Farce ou *Sottie* Françoise, sont badineries, nigauderies, et toutes sotties esmouvantes à ris et plaisir.

Nos farces sont vrayement ce que les Latins ont appellé *Mimes* ou *priapées*. La fin et effect desquels estoit un ris dissolu : et pource toute licence et lascivie y estoit admise, comme elle est aujourd'huy en nos farces. A quoy exprimer tu ne doutes point que les vers de huit syllabes ne soiēt plus plaisans, et la rime plate plus coulāte.

Comme exemple de Farce, lire : *La Farce du munyer de qui le deable emporte l'ame en enffer*, par André de la Vigne.

FATISTE

Du XIVe au XVIe siècles, synonyme de Poète. On disait aussi : *Aucteur*, *Acteur*, *Rethoric* ou *rhetoric*. P. Fabri, dans ce sens, dit même *Orateur*.

Voyez: *Virelai*.

FATRAS

Les règles de la seconde rectorique.

Item autre taille de fatras entes

Or gardes mieulx vos gelines
Que rembourt ne fist son cot.

Fatras

Or gardez mieulx vos gelines
Que trois grues orphelines
Nont fait lasne de lescot
Quia A enaise par signes
Le premier cop de matines
Qui s'endormoit en un not
Or quāt il fu mat dun rot
Il abati ses voisines
Puiz leur vendy par racrort
Son chat plus de trois pottevines
Que rembourt ne fist son cot.

L'Infortuné.

Tout ainsi se faict epylogue
Du fatras, comme je l'applique.

Tout ainsi se faict epylogue,
Soit en forme de monologue,
Ou par maniere de duplique.
Tout ainsi qu'il plait au prologue,
Parler peult-on par dialogue.
En ce ne fault point de replique,
Mais qu'on ne soit tant fantastique
Ou de presomption si rogue,
Qu'a son propre sens on derogue.
Epylogue donc se explique
Du fatras, comme je l'applique.

Signalons le recueil intitulé : *Fastrasie*, de Watriquet de Couvin. Édit. Scheler. Les morceaux qui le composent sont tous grossièrement orduriers.

Gracien du Pont

distingue entre le *Fatras possible* ou ayant un sens raisonnable, et *Fatras impossible*, dans lequel il n'y a guère qu'une suite de lignes rimant sans raison.

FATRAS DOUBLE

Jehan Molinet.

Aultre espece de rhetorique nommee fatras, est convenable a matieres joyeuses pour la repetition des mettres qui sont de sept et de huyct, desquels les ungs sont *simples* et nont que ung seul couplet. Les aultres *doubles* et ont deux coupletz et pareille substance et termination. Mais la premiere ligne du premier couplet sera seconde au second couplet.

Exemple.

Povres gens sont a malaise
Ou gens darmes logez sont

Povres gens sont a malaise
Ne demeure soif ne haise
Fenestre huys ne baston ront
Qui narde comme fournaise
Pour chauffer une punaise
Qui mengue ce qu'ilz ont
Tout brule tout art tout rond
Tout si desrigle et desgraise
Tout trebuche au plus parfond
Si fault que chascun se taise
Ou gens darmes logez sont.

Ou gens darmes logez sont
Povres gens sont a malaise

Ou gens darmes logez sont
Lung escorche lautre tond
Lautre qui la fille baise
Taste se lanette pond
Et loste rechoit le bond
Dung baston dont-il desplaise
Et si lostesse est mauvaise
On lui fait passer le pont
Brief il n'est chose qui plaise
Ou saudars viennent et vont
Povres gens sont a malaise.

FATRAS POSSIBLE — IMPOSSIBLE

Voyez : *Fatras.*

GEOMÉTRIE

Eustache Deschamps.

De Géométrie.

Géométrie est science de mesurer et faire par proporcion la taille des pierres et des merriens, et la perfection des tours rondes et quarrées ; de faire et édifier les chasteaulx, salles et maisons pour habiter ; les clochiers et autres édifices en ront, en triangle et en quarreure, et les mener droit sans boce jusques à leur perfection ; faire tonneaulx et autres vaisseaulx de certaines pièces, longueur et grosseur, et aucunefoiz cornus, comme sont les baignouères et autres vaisseaulx, par contrainte de cercles, de certaines pongnies, par les lieures des osiers ; faire nez et galées en mer. Et cest art s'applique aux fevres, charpentiers et maçons, ausquelz, se ilz sont bons ouvriers de leurs mestiers, il fault comprandre et avoir en ymaginacion de leur pensée toute la fourme et la perfection d'un chastel, d'une maison, d'un grant vaissel et des circonstances, avant que il soit commencé, et faire la forme et mesure de chascune pierre, et ainsi des autres.

GESTE [1]

ou *Chanson de Geste.* Voyez : *Roman.*

On dit indifféremment : *La Chanson de Roland* ou *La Geste de Roland.*

GLOSE

Ce poème qui ne manque pas d'analogie avec le *Rondeau redoublé*, est très probablement d'origine espagnole. C'est encore une variante de la *Chanson balladée.*

Donnons ici une *Glosa* de Cristoval de Castillejo (xvi[e] siècle).

Quien no estuuiere en presencia
No tenga en fe confiança
Pues son oluido y mudança
Las condiciones de ausencia.

[1] Etym. : *Gesta* (Res).

Comiença

Si algun fauor alcançamos
De la dama a quien seruimos,
Muy seguros nos partimos,
Mas muy peligrosos vamos.
Porque todas en ausencia,
Son de tan buena consciencia,
Qu'esta seguro alomenos,
Dellorar duenos agenos,
Quien no estuuiere en presencia
Y aunque assi va declarado
Por perdido el que se va,
No por esso el que s'esta,
Se ha de contar por ganado.
Mas guar de tal ordenança,
Qualquiera que seso alcança,
Si esta ausente desespere,
Y si presente estuuiere,
No tenga en fe confiança.
Porque assi Dios las crio
Sugetas a liuiandad,
Que no ay mas seguridad
Con su si, que con su no.
Y en su mudable priuança,
Los principios dan holgança,
Mientra el daño no esta claro,
Mas los fines cuestan caro,
Pues son oluido y mudança.
Oluido de loeruido,
Mudança de lo alcançado,
Engaño de lo esperado,
Falta de lo prometido.
Nueuo enojo la differencia,
Sobre cuernos penitencia,
Estas y otras tales son
Puestas ya por condicion
Las condiciones de ausencia.

GRAMMAIRE

Eustache Deschamps.

... est le premier et principal art *Gramaire,* par lequel l'en vient et aprant tous les autres ars par les figures des lettres de A, B, C que les enfans aprannent premièrement, et par lesquelz aprandre et sçavoir l'en puet venir à toute science, et monter de la plus petite lettre jusques à la plus haulte.



Pierre de Ronsard.

De l'H.

L'*h* quelque-fois est note d'aspiration, quelque-fois non. Quand elle ne rend point la premiere syllabe du mot aspirée, elle se mange, tout ainsi que fait *e* feminin. Quand elle la rend aspirée, elle ne se mange nullement : Exemple de *h* non aspirée : *Magnanime homme, humain, honneste et fort.* Exemple de celle qui rend la première syllabe du mot aspirée, et ne se mange point : *La belle femme hors d'icy s'en alla. Le gentil-homme hautain alloit par tout.* Tu pourras voir par la lecture de nos Poëtes François l'*h* qui s'élide ou non.

HEROÏDE

Voyez : *Epopée.*

HIATUS

Pierre de Ronsard.

Tu éviteras, autant que la contrainte de ton vers le permettra, les rencontres des voyelles et diphtongues qui ne se mangent point ; car telles concurrences de voyelles, sans estre élidées, font les vers merveilleusement rudes en nostre langue, bien que les Grecs sont coustumiers de ce faire, comme par élégance. Exemple : *Vostre beauté a envoyé amour*. Ce vers icy te servira de patron pour te garder de ne tomber en telle aspreté, qui escraze plutost l'aureille que ne luy donne plaisir.

Il faut arriver à Ronsard pour voir considérer théoriquement l'Hiatus comme une faute formelle.

HUITAIN

Thibaut de Champagne.

Huitain (Strophe d'une chanson)

Au renouvel de la douçor d'esté,
Que resclarcist li dois en la fontaine,
Et que sont vers bois et vergiers et prés,
Et le rosier en mai florist et graine,
Lors chanterai, que trop m'aura grevé
Ire et esmai, qui m'est au cuer prochaine.
Et fins amis à tort achaisoné
M'ont souvent de legier effréé.

Autre

Belle et bonne est celle, por qui je chant :
S'endo ie bien mes chansons enmieudrer.
Puis celle heure que je la vi avant,
Ne puis aillors qu'a li mon cuer torner :
Mais moult sovent me tormente et esmaie
Ce que l'ai tant servie en mon aie.
N'ains ne me volt de riens guerredonner ;
Fors solement qu'apris m'a à chanter.

Autre

De grant joie me sui tout esmeus
En mon voloir, qui mon fin cuer esclaire.
Dès que ma Dame m'a envoié salus,
Je ne me puis ne dois de chanter taire.
De cel présent doi je estre si liez
Com de celi, qui a, bien le saichiez,
Fine biautés, cortoisie et vaillance.
Por c'i ai mis trestoute m'espérance.

L'examen de ces Huitains fait tomber, du coup, deux légendes trop accréditées : La première est que Thibaut de Champagne observait constamment la croisure des rimes masculine et féminine (Voyez le 2e exemple) ; la seconde qu'il donna au huitain une forme immuable, laquelle aurait même servi de modèle à l'*Ottava rima* italienne [1]. Pas n'est besoin d'insister

[1] Certains auteurs font remonter aux Arabes l'origine des *Ottave-rime*.

sur les différences qu'on trouve entre ces strophes, dont la première est sur deux rimes, la deuxième sur trois, la troisième sur quatre.

Mais, trop souvent, on s'est contenté d'un seul exemple pour échafauder une théorie, répétée, ensuite, par tous ceux qui trouvent plus commode d'accepter un dire que de le vérifier. C'est souvent ainsi que s'écrit l'histoire.

Voici l'un des Huitains dont est composé l'*Orlando furioso* de l'Arioste :

Le Donne, i cavalier, l'arme, gli am*ori*,
La Cortesie, l'audaci imprese io c*anto*
Che furo al'tempo, che passaro i m*ori*
D'Africa il mare, e in Francia noquer t*anto*,
Sequendo l'ire, e i giovenil fur*ori*
D'Agramente lor Re, che si dio v*anto*
Di vendicar la morte di Troi*ano*
Sopra Re Carlo Imperator Rom*ano*

Le Tasse construit ses Huitains comme l'Arioste :

Tondo è il ricco edifizio, e nel piu chi*uso*
Grembo di lui, ch' è quasi centro al g*iro*,
Un giardin v' a ch' adorno è sovra l'*uso*
Di quanti piu famosi unqua fior*iro* :
D'intorno inosservabile, e conf*uso*
Ordin di logge i Demon fabbri ord*iro* :
E tra le obblique vie di quel fall*ace*
Ravvolgimento impenetrabil gi*ace*[1].
Gerusalemme liberata

Jehan Molinet

Autre taille de vers huitains autrement appellez francois sont assez comuns en plusieurs livres et traittiez cōme en *la belle dame sans mercy*[2], *lospital damours*[3] et *le champion des dames*[4]. Desquelz

[1] Dans ces deux derniers huitains, nous avons marqué les syllabes qui constituent a rime italienne. A prendre, comme en français, la dernière syllabe seulement, on pourrait tirer de ces exemples des conclusions absolument fausses. Chacun de ces huitains est bien sur trois rimes. Remarquez que, comme les huitains de Thibaut de Champagne, ceux-ci se terminent par deux vers en rime plate.

[2] D'Alain Chartier.

[3] Anonyme du XVe siècle.

[4] De Martin Franc.

la croisure des mettres ensemble la quantité des sillabes est notoire par cest exemple.

Exemple.

Que dictes vous de vostre amant
Qui pour vous a le cueur transy
Nest-il ne latin ne romant
Qui vous face entendre a mercy
Certes dame sil est ainsi
Quen vostre deffaulte il define
Je tesmoigneray sans nul sy
Que vo' feriez murdriere fine

Aultre taille vers huytains se fait par aultre croysure de laquelle monseigneur lindiciaire [1] fut principal inventeur.

Exemple.

Dictes le mot du bon du cueur
Sans mettre avãt tant de refus
Prenez mercy contre rigueur
Donnez secours a ma lãgueur
Ou je mourray martir confus
Oncques en tel dãger ne fus
Mon dieu prẽ mon ame en tes mains
Qui meurt tãtost il lãguist moins

Pareille taille de vers huitains est maintenant en usage et nya difference sinon que les mettres sont de x et de xi pieds.

Exemple.

Qu'est devenu le tẽps du bon bergier
Le tresbon duc philippe de bourgogne
Qui ne laissoit pour le conte abregier
Les mauvais loups en noz chãps hbergier
Ains les chassoit plus loing quen castelongne
Dieu sil vivoit tel point tel mort tel hongne
Qui noseroit hurter contre nos pars
Quãt bregier dort les mõtons sõt espars.

[1] *Indiciaire* : emploi d'historiographe à la cour de Bourgogne, occupé successivement par Georges Chastelain, Jehan Molinet, Lemaire de Belge.

Exemple donné par **Henry de Croy.**

Quest devenu le tẽps du bõ berger
Pour lors regnoit duc philippe de bourgongne
Qui biẽ laissoit les contes abreger
Les famis loups en noz champs heberger
Ains les chassoit plus loing quen Castelongne
Pour le presẽt tel point tel mort tel hongne
Qui noseroit hurter contre nos pars
Quãt bergier dort les moutons sont espars.

Thomas Sibilet.

Le huitain estoit frequent aux anciens, et est aujourd'huy fort usité entre les jeunes aussy, pource qu'il a je ne say quel accomplissement de sentence et de mesure qui touche vivemẽt l'oreille. Pourtant avise toy de sa structure, qui est bien aisée : car les 4 premiers vers croisez, les 4 derniers croisent aussy : mais en sorte que le quart et le quint soient symbolisans en rime plate : de quoi resulte q̃ quatre vers sont au huitain fraternisans [1] de rime comme tu peux le voir en ce huitain de Marot :

L'autre jour aux champs tout faché
Vey un voleur se lamentant
Dessus une roue attaché.
Si luy ay dit en m'arrestant,
Amy ton mal est bien distant
De celuy, qui mon cœur empestre :
Car tu meurs sur la rouë estant,
Et je meur que je n'y puy estre.

De cet exemple, pas plus que de ceux cités par J. Molinet, il n'est possible de conclure que nos poètes, dans le Huitain, copièrent l'*Ottava* italienne, ainsi qu'on l'a si souvent prétendu. Quand vint la copie des petrarquisants, le Huitain français existait depuis longtemps.

CONE

Description.

[1] Ici, *fraterniser* veut dire simplement : *rimer ensemble.* Ne pas confondre avec *Rime fraternisée* ou *fratrisée.* Voyez ces mots.

EU

Ce genre, sorte de comédie, n'a pas de forme fixe. Citons comme exemples : *Le jeu de Robin et de Marion*, d'Adam de la Halle, et *Le Jeu du prince des sots et mère sotte* moralité de P. Gringore.

JEU-PARTI

Les Jeux-partis de Thibaut de Champagne ne présentent pas toujours toute la régularité de forme que l'on rencontre dans d'autres auteurs [1], Nous nous contentons donc de les signaler, préférant traiter ce sujet d'après l'autorité d'Adam de la Halle.

Le Jeu-parti est une discussion rimée entre deux poètes, sur un sujet proposé. Les adversaires choisissaient un ou plusieurs juges des plaidoyers. Les jeux-partis d'Adam de la Halle, avec les noms de ses adversaires et des juges, ont été édités par E. de Coussemacker. Nous en extrayons un exemple.

On y remarquera que le Jeu-parti se compose de deux *Sottes chansons* (voyez ces mots) régulières ; ou, plutôt, d'une double Sotte-chanson ; car la similitude de rimes est observée à travers les six couplets ou strophes qui alternent sans modification de forme, jusqu'aux deux *Envois*, également identiques de facture.

L'accord préalable entre les trouvères devait donc s'étendre jusqu'aux plus petits détails d'exécution : nombre de vers, mètre, rimes, croisure de celles-ci. Les Jeux-partis d'Adam de la Halle s'exécutaient même en musique ; la notation nous en a été conservée.

Charles d'Orléans est auteur de Jeux-partis. Il va jusqu'à leur donner un Refrain. Ce sont donc des Ballades croisées.

Adam et Jehan [Bretel].

Sujet : Un amant à qui on promettrait de jouir dix fois seulement dans sa vie des faveurs de sa dame, devrait-il se hâter ou attendre ?

Juges : Audefroy et Dragon.

[1] Constatons seulement que la réponse à chacun des arguments se faisait oujours dans une strophe de même disposition et mêmes rimes. (V. *Adam de la Halle.)*

Adam s'il estoit ensi
Que joie fust ottroiie
A vou dou cors de cheli
Que vous volés à amie
X fois en tout vostre eage,
Sans plus or me faites sage
Se vous les prendriez briement
Ou atendriés longement.

Sire Jehan bien puis chi
Viser le meilleur partie.
On doit tenir pour falli
Chelui qui famine aigrie
S'il mangier a presté gage.
On ne puet son avantage
Faire trop hastéement,
Dont est chieus faus qui atent.

Adam, haster a nuisi
Plus que souffrirs mainte fie.
Chil qui d'amour ont senti
Tourneroient à folie
Vos respons et à outrage.
Chieus fait plus bel vasselage
Qui joie a durée prent
Que cil qui tost le despent.

Sires, vous avez grant cri [1]
Mais en vo sens peu me fie
Quant vous voi contraire à mi.
De le souris esbanie.
Le cas tant qu'il a damage.
Li tost prendres assouage,
Car en trop lonc parlement
Ne gist traïson souvent.

Adan, chil sont escarni,
Quant ont leur messon cueillie,
Qui tost li despendent, si
Que ne s'en sent lour maisnie

[1] Ici, *cri* signifie discours, verbiage. Voyez: *Cri.*

Parmi le tans ivrenage.
Fait meilleur warder le wage
Sour coi on atent argent
Que despendre folement.

Sires, onques ne m'a vie
Li vins c'on à boire détrie,
Qui du tonnel ore issi,
Car si savereus n'est mie
Tant sai bien de beverage
Tost prendres est en usage,
Et chascuns au prendre tent :
C'anchois prent ne s'en repent.

Sire audefroi chieus esrage,
Qui paiiés est, grief malage
Soustient ; ciex vit liement
Qui atent son paiement.

Dragon, en tant font folage
Chil qui atendent ; tant sage
C'on doit batre vistement
Le fer caut de caurre esprent.

JONGLEUR

Etym. *Joculator.*

Jusqu'au XIVe siècle. Diseur de vers, le plus souvent chanteur. Il s'accompagnait lui-même sur un instrument ou se faisait accompagner par des *menestrels.* (Voir ce mot.)

Les jongleurs ne dédaignaient pas d'exécuter des tours de force ou d'adresse, pour augmenter l'intérêt de leurs représentations.

(A suivre). GAËTAN HECQ et LOUIS PARIS.





FOUILLE

D'UN

CIMETIÈRE BELGO-ROMAIN

à Vesqueville, près Saint-Hubert.



trois kilomètres, au sud-est de la ville de Saint-Hubert (Luxembourg), se trouve le pittoresque village de Vesqueville, (Episcopi villa), aux blanches maisons étagées sur le versant d'une colline. La région environnante, une des plus élevées du vaste plateau des Ardennes (472^{m}57 au seuil de la porte de l'église), est traversée par le ruisseau de Maïavaux qui reçoit, au lieu dit *Leupont,* l'Eau des pierres et va plus loin se jeter dans l'Homme.

Sur sa carte archéologique de la Belgique, publiée en 1877, M. Camille Van Dessel indique un chemin qui, à l'époque romaine, conduisait de Vesqueville à Lavacherie en passant près de la fange de Socroy.

La carte archéologique de la province de Luxembourg dressée, en 1889, par M. J.-B. Sibenaler, conservateur du Musée archéologique d'Arlon, montre la même route.

M. Van Dessel renseigne encore à Vesqueville, des instru-

ments de pierre, une villa et un cimetière belgo-romains; il renvoie, à ce sujet, aux publications de l'Institut archéologique d'Arlon, 1867, tome V, p. 245 [1].

Une notice de M. Van Gassen, instituteur communal à Vesqueville, écrite en 1877, a été insérée dans le grand ouvrage de M. Émile Tandel, *Les Communes luxembourgeoises*, tome VI^B, Arlon, 1893, p. 1156.

M. Van Gassen dit : « Le village de Vesqueville est très ancien, à en juger par les découvertes faites, en 1874, sur son territoire, au lieu dit *Thier du Tronqui*, de tumulus, d'urnes funéraires, de poteries, de monnaies, broches, bagues et d'une partie de hache ancienne. On les trouva presque à la surface de la terre, entre des pierres formant un caveau carré. De plus, on croit qu'il existe dans la localité un columbarium. »

Nous verrons, tantôt, que nos recherches n'ont pas confirmé toutes les indications données par l'instituteur communal de Vesqueville.

Il est certain qu'il a existé une villa sur le territoire de Vesqueville, à l'époque romaine [2]; le nom de la localité paraît du reste le démontrer. Mais s'il est possible qu'une partie de hache en silex y ait été trouvée, nous n'y avons cependant pas rencontré les vestiges d'une station néolithique, et nous devons faire des réserves, en ce qui concerne l'existence d'un columbarium à Vesqueville [3], surtout d'un tumulus sur le Tronqui, où nous n'avons rien vu de semblable.

Constatons, enfin, que les cimetières de l'époque belgo-romaine sont très abondants dans toute cette contrée et qu'à proximité de Vesqueville, on a exploré les cimetières de Lavacherie [4] et

[1] Cette notice intitulée « Le Luxembourg romain » est de M. Sulbout, curé à Strainchamps. Il donne, pp. 242-252, des renseignements intéressants sur les villas de cette région.

[2] Voyez ce que dit M. Sulbout de la villa de Vesqueville dans les *Ann. de l'Inst. d'Arlon*, t. V, 1867, p. 245.

[3] M. Sulbout prétend cependant avoir vu de petites niches (columbaria) dans les parois de la villa (v. *loco citato*, p. 245), mais on peut se demander s'il s'agit bien d'un columbarium. Il cite aussi une forge, indiquée par des scories, au lieu dit Sarouet.

[4] A en juger par leur description, une partie des tombes fouillées par M. Baltus paraissent être de l'époque franque.

d'Hatrival. Il suffit de jeter un coup d'œil sur la carte archéologique de la province de Luxembourg pour voir combien l'occupation romaine a laissé de nombreux vestiges entre Bastogne et Saint-Hubert [1].

Voici, maintenant, ce qui nous amena à faire des fouilles dans le cimetière belgo-romain de Vesqueville :

En juin 1893, lorsque M. le baron Alf. de Loë et moi allâmes à Bonnerue pour examiner des sépultures mises à découvert lors de la construction d'une route, je fis seul une excursion à Saint-Hubert en passant par Vesqueville; j'y rencontrai M. Lambert Michel, échevin, à qui je parlai de nos recherches à Bonnerue. Il me dit qu'il y a une vingtaine d'années, en extrayant des matériaux pour établir le remblai du chemin qui relie maintenant directement le village de Vesqueville à la route de Saint-Hubert à Recogne, on découvrit plusieurs vases, des fibules, des bagues et des monnaies.

Puis, en 1874, un amateur bruxellois, M. van Hollebeke, employé aux archives de l'État, avait, durant trois jours, fait exécuter quelques fouilles qu'il comptait continuer plus tard, mais que la mort vint l'empêcher d'achever. Il ne reste aucune trace ni description des objets qui furent trouvés alors. Il est probable que ces recherches, faites à la hâte et sans but scientifique, bouleversèrent inutilement toute une partie de ce cimetière, pour la seule satisfaction d'un amateur de bibelots qui négligea même de classer et d'étiqueter les objets exhumés.

Dans ces conditions, il était intéressant et même opportun de poursuivre ces fouilles. Grâce à l'extrême obligeance de M. l'échevin Michel que nous tenons à remercier ici, l'administration communale de Vesqueville autorisa notre société à faire de nouvelles recherches à l'endroit des précédentes trouvailles. Profitant de cette permission, M. le baron de Loë et moi avons pratiqué, dans le courant du mois de juillet 1894, des fouilles méthodiques qui amenèrent la découverte de quelques nouvelles sépultures appartenant, comme les premières, à l'époque de la domination romaine, probablement de la seconde moitié du IIe siècle ou du commencement du IIIe siècle de notre ère.

[1] Consultez aussi à ce sujet la notice de M. Sulbout déjà cité.

Ce cimetière occupait la partie supérieure du versant nord d'un mamelon schisteux appelé le « Tronqui » ou « Tronquy », situé à gauche de la route de Saint-Hubert à Recogne, mamelon au sommet duquel, détail curieux, on allume chaque année, le premier dimanche de carême, le « grand feu ». Nous ne sommes point parvenus à savoir la signification de l'appellation « Tronqui »; c'est peut-être pour désigner que la colline a son sommet tronqué.

Quoi qu'il en soit, ce cimetière comprenait un assez grand nombre de sépultures, dont la plupart furent malheureusement détruites par les travaux auxquels nous avons fait allusion ci-dessus, ou ont été mal fouillées par le collectionneur bruxellois. Nous avons cependant pu découvrir encore les traces de plusieurs sépultures saccagées par des essartages déjà anciens, ainsi que quatre tombes restées intactes, grâce à leur plus grande profondeur.

Les dépôts funéraires ne se trouvaient point, comme il arrive parfois, enfermés dans des caveaux protecteurs; ils avaient été confiés simplement à la terre dans de petites fosses de forme carrée, d'une profondeur variant entre 0^m35 et 0^m65. Les vases, le plus souvent brisés par la poussée des terres et des cailloux, étaient emprisonnés dans de l'argile jaune recouvrant le schiste sous-jacent et située sous une couche de 30 à 50 centimètres de terre végétale noirâtre. Aucun de ces vases ne contenait les os calcinés, qui étaient toujours placés à côté des pots, et qui englobaient ordinairement une fibule et quelquefois une monnaie [1]. Nous nous apercevions facilement de l'existence d'une tombe, par l'abondance et la longueur des racines qui convergeaient vers les ossements dont elles allaient s'assimiler les phosphates. C'est une particularité à signaler aux chercheurs. Il nous reste à décrire, l'une après l'autre, les six tombes découvertes dont le mobilier, comme vous pourrez en juger, n'indique certainement pas d'importantes constructions ni des habitants bien riches :

[1] Ces vases ont probablement contenu de la nourriture et des boissons pour permettre au mort de faire commodément son dernier voyage. Plus le défunt était riche, mieux il était pourvu de provisions, tout comme dans les tombes de l'époque franque.

TOMBE N° 1



Fosse de 0^{m}40 de profondeur et 0^{m}65 de côté [1].

Objets contenus dans la fosse :

1. Fibule en bronze, très oxydée, ornée d'une rainure accostée de chaque côté d'un pointillé. Longueur : 53 millimètres. N° XIV (planche).

2. Soucoupe *(patera)* en terre rouge, à couverte rouge (improprement dite samienne), sigillée. Cette soucoupe, brisée en plusieurs pièces, porte au fond le sigle CIИИAMVS qui a été aussi trouvé à Tongres et à Nimègue. (V. Sigles figulins de l'époque romaine par M. H. Schuermans, n°s 1382 et 1383, *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, t. XXIII ; 2e série, t. III). Diamètre : 18 centimètres ; hauteur : 46 millimètres ; profondeur : 28 millimètres. N° VII (planche).

3. Cruche à une anse, à panse sphérique, goulot assez court dont le bourrelet de l'extrémité est brisé. Poterie ordinaire, en terre rouge. N° IV (planche).

Cette cruche brisée en plusieurs morceaux a une hauteur de 17 centimètres. Le goulot a 4 centimètres de longueur.

4. Monnaie : moyen bronze, très oxydé, de Vespasien (70-79) ou de Domitien (81-96) ; l'état de la pièce ne permet pas de mieux la déterminer.

5. Petite coupe en terre rouge, à couverte rouge (improprement dite samienne) d'une forme très élégante. Bourrelet sur le pourtour du bord. Aucun sigle. Intacte. Diamètre : 10 centimètres ; hauteur : 4 1/2 centimètres ; profondeur : 3 centimètres. N° X (planche).

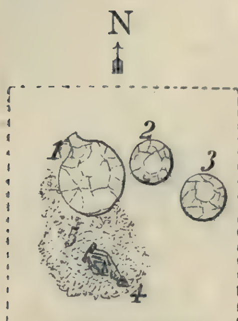
6. Urne (forme d'*olla*) en poterie noire grossière, faite à la main, sans usage du tour. Brisée en plusieurs morceaux et en assez mauvais état. Diamètre : 13 centimètres ; hauteur : 13 centimètres ; profondeur : 12 centimètres. N° I (planche).

[1] La représentation de ces fosses est schématique, car nous n'avons pu voir exactement les parois supprimées par la poussée des terres.

7. Petit vase en terre rouge et à couverte noire, de forme conique, avec ouverture assez évasée et garnie d'un léger bourrelet. Brisé en plusieurs morceaux. Diamètre : 9 centimètres ; hauteur : 8 1/2 centimètres; profondeur : 8 centimètres. N° XII (planche).

8. Os calcinés avec débris de cendres de bois et débris de fer.

TOMBE N° 2



Fosse de 0m65 de profondeur et de 0m60 de côté.

1. Cruche à une anse (forme de *lagena*), à panse sphérique, goulot assez court dont le bourrelet de l'extrémité est brisé. Poterie ordinaire, en terre couleur mastic. Cette cruche brisée, dans sa partie supérieure, a une hauteur de 20 1/2 centimètres. Le goulot a 4 centimètres de longueur. N° V (planche).

2. Vase élégant en terre rouge et à couverte noire; panse de forme ovoïde, ornée de sept dépressions concaves faites à la main : on voit distinctement dans ces dépressions les lignes papillaires des doigts. Ouverture large et à rebord légèrement évasé. Diamètre : 93 millimètres; hauteur : 115 millimètres; profondeur : 11 centimètres. N° VIII (planche).

3. Bol (patina) de forme évasée, à rebord très saillant, en terre ordinaire, rougeâtre. Diamètre de l'ouverture : 137 millimètres; hauteur : 6 centimètres ; profondeur : 58 millimètres. N° IX (planche).

4. Fibule en bronze ciselé et émaillé. L'émail, ayant été exposé au feu du bûcher, a éclaté. L'émail était rouge et bleu pâle. Le corps de la fibule est en forme de losange et l'extrémité représente une tête d'animal fantastique. Longueur : 4 1/2 centimètres. N° XVI (planche).

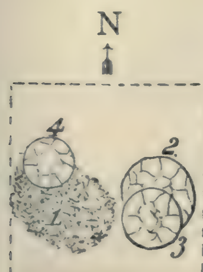
5. Os calcinés.

TOMBE N° 3

Débris de deux urnes en poterie grossière noire et de trois autres vases en poterie noire plus fine ou en poterie grise. Frag-

ments d'os calcinés. Tombe saccagée soit par l'essartage, soit par les fouilles antérieures.

TOMBE N° 4



Fosse de $0^{m}40$ de profondeur et de $0^{m}50$ de côté.

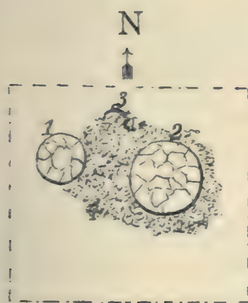
1. Os calcinés avec débris de fer.

2. Urne (forme d'*olla*) en poterie noire grossière, faite à la main, sans usage du tour. Brisée en plusieurs morceaux et en très mauvais état. Diamètre de l'ouverture évasée : 12 à 13 centimètres ; hauteur : 17 1/2 centimètres ; profondeur : 16 1/2 centimètres. N° II (planche).

3. Coupe en forme de jatte, à bords légèrement rentrants, en terre grise assez fine. Diamètre de l'ouverture : 14 à 14 1/2 centimètres ; hauteur : 6 centimètres ; profondeur : 56 millimètres. N° XIII (planche).

4. Petite urne, très globuleuse, en terre fine couleur café au lait. Diamètre de l'ouverture : 70 à 72 millimètres; hauteur : 11 1/2 centimètres; profondeur : 11 centimètres. N° VI (planche).

TOMBE N° 5



Fosse de $0^{m}35$ de profondeur. Côtés indéterminables.

1. Vase en poterie grise très fine. Le vase étant brisé en des fragments trop nombreux et incomplets n'a pas pu être reconstitué.

2. Urne (forme d'*olla*) en poterie noire grossière, faite à la main. Brisée en plusieurs morceaux et en très mauvais état. Diamètre de l'ouverture dont les bords sont rentrants : 12 centimètres ; hauteur : 14 1/2 centimètres ; profondeur : 13 1/2 centimètres. N° III (planche).

3. Fibule en arc très courbé, ornée de deux rainures parallèles ; très oxydée et en mauvais état. Longueur : 28 millimètres. N° XV (planche).

4. Os calcinés.

TOMBE N° 6

Fosse de 0^m55 à 0^m60 de profondeur.

Ossements calcinés (beaux fragments) et quelques morceaux de vase.

OBJETS TROUVÉS ISOLÉMENT

1. Fond d'un vase en terre blanchâtre.

2. Petite coupe d'une forme intéressante, à bords droits légèrement rentrants, en terre fine grisâtre et à couverte noire. Diamètre de l'ouverture : 6 1/2 centimètres ; hauteur : 3 centimètres ; profondeur : 2 1/2 centimètres. N° XI (planche).

GEORGES CUMONT.

23 septembre 1894.



CIMETIÈRE BELGO-ROMAIN DE VESQUEVILLE.

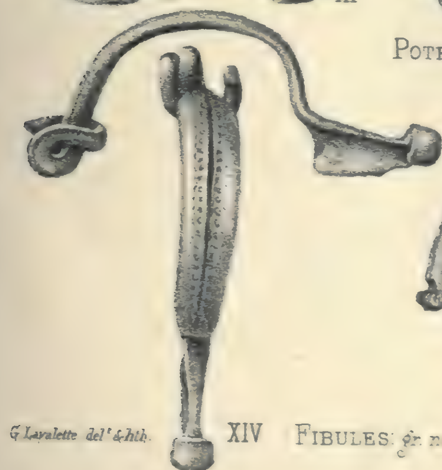








POTERIES: *Réd: 1/4 gr.*







FIBULES: *gr. nat.*

G Lavalette delt & lith.



LES

PLUS ANCIENS ÉCHEVINS

de la ville de Bruxelles.

ESSAI D'UNE LISTE COMPLÈTE DE CES MAGISTRATS POUR LES TEMPS ANTÉRIEURS A L'ANNÉE 1339.

Liste des échevins de Bruxelles, de 1135 à 1339.

(Suite, voir tome VIII, p. 315 et 426.)

1322

Walter Pipenpoy, cité le 12 juin 1323 (M.-B.),

Jean *de Senna*, cité la deuxième férie après le dimanche *Misericordia* ou 11 avril 1323 (M.-B., F.),

Arnoul de Bougaerden, cité la cinquième férie après la fête de tous les Saints ou 4 novembre 1322 (F.),

Amelric Vederman, cité quatre fois depuis le mardi après la Saint-Pierre et Saint-Paul ou 6 juillet 1322 jusqu'au 11 avril 1323 (M.-B., F.),

Engelbert *de Platea*, cité le lendemain de la Division des Apôtres ou 16 juillet 1322, le jour de la Saint-Martin d'hiver ou 11 novembre 1322 et la deuxième férie après le dimanche *Misericordia* ou 11 avril 1323 (F.),

Guillaume de Kesterbeke, cité le 6 juillet 1322, la quatrième férie après la fête des saints Jacques et Christophe ou 28 juillet 1322, le 11 novembre 1322 et le 11 avril 1323,

Walter de Coekelberghe, cité le 4 novembre 1322,

Walter Eggloy, cité le 12 juin 1323 (M.-B.).

—

Henri T'Serarnts (M.-B.),

Arnoul Mol (M.-B.),
Godefroid *de Frigido Monte* (F.),
Jean *Rex* (F.),
Guillaume Bastin (F.).

1323

René Eggloy, cité le dimanche après la saint Gilles ou 4 septembre 1323, la deuxième férie *in Paschalibus* ou 16 avril 1324 et la quatrième férie après la fête du saint Sacrement ou 20 juin 1324 (M.-B., F.) ; Walter Eggloy,
Amelric Was, cité la sixième férie après la saint Thomas ou 23 décembre 1323 (M.-B.),
Francon Clutinck le Jeune, cité le 20 juin 1324 (M.-B.),
Henri T'Serarnts ou *Arnoldi*, cité quatre fois depuis le 23 décembre 1323 jusqu'à la veille de l'Ascension ou 23 mai 1324,
Guillaume de Mons, cité le 23 mai 1324 (M.-B.),
Godefroid *de Frigido Monte*, cité le 4 septembre 1323 et le jour des Innocents ou 28 décembre 1323 (M.-B.),
Gossuin Bloemart, cité, avec Guillaume de Mons, la sixième férie après la Chaire de saint Pierre 1323 ou 17 février 1324.

—

Engelbert *de Platea* (M.-B.),
Guillaume de Kesterbeke (M.-B.),
Arnoul de Bogaerden (F.),
Amelric Vaderman (F.),
Jean *de Senna* (F.),
Gosuin de Saint-Géry (F.).
Nicolas Swaef (F.).

1324

Walter Pipenpoy, cité la troisième férie après la Saint-Pierre aux Liens ou 3 juillet 1324 (M.-B.),
Jean *de Senna*, cité quatre fois depuis le 3 juillet 1324 jusqu'au jour de Saint-Philippe et Saint-Jacques ou 1er mai 1325 (M.-B., F.),
Amelric Vederman, cité cinq fois depuis le 3 juillet 1324 jusqu'au samedi après les octaves du Saint-Sacrement, ou 12 juin 1325 (M.-B.). Il est qualifié de receveur de la ville vers la Saint-Pierre et Saint-Paul ou 29 juin 1324,
Engelbert *de Platea*, cité quatre fois depuis le jour de Saint-Barthélemi ou 24 août 1324 jusqu'à la deuxième férie avant la Conversion de Saint-Paul 1324 ou 21 janvier 1325 (F.),
Franc Eggloy, cité le lendemain de la Saint-Mathieu ou 22 septembre 1324, le samedi *in Ramis palmarum* 1324 ou 30 mars 1325 et le 12 juin 1325,
Amelric Was le Jeune, cité le 1er mai 1325,
Gosuin de Saint-Géry, cité la cinquième férie après les octaves du Saint-Sacrement ou 20 juin 1325,
Léon de Huldenbergh, cité la troisième férie après le dimanche *Oculi* 1324 ou 1er mars 1325,
Henri Hertewyc, cité avec le précédent.

—

Jean Boete (M.-B.),
Franc Clutinc le Jeune (M.-B.),
Henri *Arnoldi* (M.-B.).

1325

René Egloy, cité la sixième férie avant la Saint-Barnabé ou 7 juin 1326 (M.-B., F.),
Franc Clutinc, cité la veille de Saint-Mathias apôtre 1325 ou 23 février 1326 et la deuxième férie après *Jubilate* ou 14 avril 1326 (M.-B.),
Henri Esselen, cité la veille de Saint-Laurent ou 9 août 1325, la quatrième férie après la Saint-Michel ou 2 octobre 1325 et le dimanche après l'Épiphanie 1325 ou 12 janvier 1326 (Louis Esselen, M.-B.),
Godefroid *de Frigido Monte*, cité le 9 août 1325 et le 14 avril 1326 (M.-B., F.),
Guillaume *de Platea dictus Rex*, cité cinq fois depuis le lendemain des Saints

Simon et Jude ou 29 octobre 1325 jusqu'à la sixième férie après la Saint-Barnabé ou 13 juin 1326 (M.-B., F.), appelé Gerelin *de Platea dictus Rex* dans un acte datant du dimanche après l'Epiphanie 1325 ou 12 janvier 1326.
Guillaume de Kesterbeke, cité le 29 octobre 1325 (M.-B.),
Léon de Huldenberghe, cité le 2 octobre 1325, la deuxième férie après les Rameaux 1325 ou 17 mars 1326 et le dimanche après la fête du Saint-Sacrement ou 25 mai 1326 (M.-B., F.),

—

Jean Heenkenshoot (F.),

1326

René Eggloy, cité la sixième férie après la fête de Saint-Pierre aux Liens ou 8 août 1326,
Amelric Vederman, cité la cinquième férie après la Décollation de saint Jean-Baptiste ou 4 septembre 1326 (M.-B.),
Franc Clutinc le Jeune, cité le 8 août 1326,
Henri Bursere, cité dix fois depuis la quatrième férie après la Saint-Gilles ou 3 septembre 1326 jusqu'à la sixième férie après la Pentecôte ou 6 juin 1327.
Gossuin de Saint-Géry, cité cinq fois depuis la sixième férie après la Nativité de Saint-Jean-Baptiste ou 27 juin 1326 jusqu'au lendemain de la Saint-Denis ou 10 octobre 1326 (M.-B., F.),
Franc Eggloy, cité le 4 septembre 1326,
Guillaume Taye, cite le jour de la fête de la Nativité de la Vierge ou 8 septembre 1326, le 10 octobre 1326 et le 16 mars 1326-1327 (M.-B., F.)

Après ces sept échevins, on trouve encore, comme ayant occupé ces fonctions :
Godefroid *de Frigido Monte*, cité le 10 septembre 1326 et le 20 juin 1327 (F.),
Guillaume Collay, cité le 10 septembre 1326,
Henri Swaef, cité le samedi après la Saint-Luc ou 25 octobre 1326,
Jean *de Frigido Monte*, cité avec Swaef,
Walter Eggloy, cité la cinquième férie après les octaves de la Saint-Martin d'hiver ou 20 novembre 1326 (M.-B.),
Everwin Nicholay ou t'Serclaes, cité quatre fois depuis la sixième férie après la Sainte-Catherine ou 28 novembre 1326 jusqu'au 15 juin 1327 (F.),
Guillaume de Mons, cité cinq fois depuis la troisième férie après les octaves de la Purification 1326 ou 10 février 1327 jusqu'au lundi après les octaves du Saint-Sacrement ou 12 juin 1327 (F.),
Walter Pipenpoy, cité le 20 juin 1327 (M.-B.)

—

Jean *de Senna* (M.-B.),
Louis Esselen (F.),
Léon de Huldenberghe (F.)

1327

René Eggloy, cité le mercredi avant l'Invention de la Sainte-Croix ou 27 avril 1328 et la deuxième férie après le dimanche *Cantate* ou 2 mai 1328 (M.-B.),
Henri, fils de Geldulphe, cité le dimanche avant la fête de Saint-Pierre *ad cathedram* 1327 ou 20 février 1328,
Jacques de Mons, cité avec le précédent (Guillaume de Mons, M.-B.),
Léon Crane, cité six fois depuis la sixième férie après la Division des Apôtres ou 17 juillet 1327 jusqu'au dimanche après les octaves du Saint-Sacrement ou 12 juin 1328,
Franc Clutinc, cité la troisième férie avant la Conversion de Saint-Paul 1327 ou 20 janvier 1328 et la cinquième férie après *Reminiscere* 1327 ou 3 mars 1328 (M.-B.),
Henri *Arnoldi* ou t'Seramts, cité la sixième férie après la Saint-Martin d'hiver ou 13 novembre 1327 (F.),
Léon de Huldeberghe, cité six fois depuis la sixième férie après la Division des Apôtres ou 17 juillet 1327 jusqu'au 12 juin 1328 (F.),
Everwin Nicholai, cité la sixième férie

après *Reminiscere* 1327 ou 4 mars 1328 (M.-B., F.),
Guillaume Taye, cité le même jour et appelé Amelric Taye la quatrième férie après *Lætare* 1327 ou 16 mars 1328 (F.),
Franc Coninc, cité le 27 avril 1328,
Arnoul *Rex*, cité le 20 janvier 1327-1328 (F.),
Amelric Was, cité le jour de Saint-Laurent ou 10 août 1327.

—

Henri Bursere (M.-B., F.),

1328

Rodolphe Mol, cité cinq fois depuis le samedi après la Saint-Jacques et Saint-Christophe ou 30 juillet 1328 jusqu'à la troisième férie après le dimanche *Cantate* ou 23 mai 1329 (M.-B., F.),
Guillaume de Mons, cité le samedi avant *Cathedra* ou la Chaire de Saint-Pierre 1328 ou 18 février 1329, le dimanche *Oculi* ou 26 mars 1329 et la cinquième férie après l'Ascension ou 8 juin 1309 (M.-B.),
Franc Egloy, cité la veille de Saint-André ou 29 novembre 1329, la sixième férie après le dimanche *Reminiscere* 1328 ou 21 mars 1329 et le dimanche *Oculi* 1328 ou 26 mars 1329 (M.-B.; Henri Eggloy, (F.),
Amelric Was, cité la sixième férie après la fête de Saint-Michel ou 30 septembre 1328 et la quatrième férie après la Circoncision 1328 ou 4 janvier 1329 (M.-B.),
Guillaume Taye, cité quatre fois depuis la sixième férie après les octaves de Saint-Pierre et de Saint-Paul ou 8 juillet 1328 jusqu'à la troisième férie après *Cantate* ou 23 mai 1329 (Amelric Taye, M.-B., F.),
Geldolphe Meerte, cité le 8 juillet 1328 et le 30 septembre 1328 (Henri Meerte, F.),
Nicolas Swaef, cité sept fois depuis le 30 juillet 1328 jusqu'au 8 juin 1329 (M.-B.)

—

Louis de Crane (F.),
Franc Clutinck (F.)

1329

René Eggloy, cité le dernier février 1329 ou 28 février 1330 (M.-B.),
Henri d'Yssche, cité six fois depuis le dimanche après la fête de tous les Saints ou 5 novembre 1329 jusqu'à la quatrième férie après les octaves de la Purification 1329 ou 14 février 1330 (M.-B., F.),
Franc Clutinc, cité le dimanche après la Sainte-Marie-Madeleine ou 23 juillet 1329 et la deuxième férie après la Conversion de Saint-Paul 1329 ou 29 janvier 1330 (M.-B., F.),
Louis Crane, cité la deuxième férie après la Sainte-Lucie ou 18 décembre 1329,
Franc Swaef, cité le jour de la Conversion de Saint-Paul 1329 ou 25 janvier 1330 et la sixième férie après Pâques ou 13 avril 1330 (M.-B., F.),
Louis Esselen, cité six fois depuis le 5 novembre 1329 jusqu'à la veille de l'Ascension ou 16 mai 1330 (M.-B., F.),
Guillaume Collay, cité cinq fois depuis le 23 juillet 1329 jusqu'au 5 mai 1330 (M.-B., F.),
Amelric Taye, cité le 13 avril 1330,
Nicolas Zwaef, cité le 18 décembre 1329.

1330

Arnoul *Rex* ou de Coninc, cité le 12 octobre 1330, le samedi avant les Rameaux 1330 ou 23 mars 1331 et le lendemain de la Trinité ou 27 mai 1331 (M.-B., F.),
Guillaume de Mons, cité le samedi après *Lætare* 1330 ou 16 mars 1331,
Walter Eggloy, cité cinq fois depuis le jour de la Nativité ou 8 septembre 1330 jusqu'à la quatrième férie après *Lætare* 1330 ou 13 mars 1331 (M.-B., F.),
Henri Hertewyc, cité en août 1330, le samedi après la fête des saints Remi et

Bavon ou 6 octobre 1330 et le 13 mars 1330-1331 (M.-B., F.),
Guillaume Taye, cité huit fois depuis la sixième férie après l'Assomption ou 17 août 1330 jusqu'au 27 mai 1331 (F.),
Nicolas Swaef, cité le 12 octobre 1330, la veille de la Pentecôte ou 18 mai 1331 et le 11 juin 1331 (M.-B.),
Jean de Saint-Géry, cité le 17 août 1330, en août 1330, la deuxième férie après la Toussaint ou 5 novembre 1330 et le 11 juin 1331 (M.-B.),
Guillaume Collay, cité le samedi après la Saint-Remi et Saint-Bavon ou 5 octobre 1330 (F.),
Guillaume Hertoghe, cité avec le précédent.

—

Henri Portere (M.-B.),
Franc Clutinc (M.-B.),
Henri d'Yssche (F.),
Léon de Huldeberghe (F.).

1331

René Eggloy, cité la cinquième férie après la Nativité de Saint-Jean-Baptiste ou 27 juin 1331 et la troisième férie après le dimanche *Invocavit* 1331 ou 10 mars 1332 (M.-B.),
Walter Pipenpoy, cité cinq fois depuis la quatrième férie après la Conception de la Vierge ou 11 décembre 1331 jusqu'au 10 mars 1332 (M.-B.),
Henri d'Yssche, cité la veille de la Nativité ou 24 décembre 1331, le vendredi après l'Épiphanie 1331 ou 10 janvier 1332 et la sixième férie avant la Saint-Pierre *ad cathedram* 1331 ou 21 février 1332 (M.-B., F.),
Guillaume de Mons, cité le 25 décembre 1331, et le 20 mars 1331-1332,
Francon Svaef, cité la cinquième férie après la fête de Tous les Saints ou 7 novembre 1331 (M.-B.),
Cuillaume Collay, cité le 7 novembre 1331, le 11 décembre 1331, le 24 et le 25 décembre 1331, le 10 mars 1331-1332 et le 16 mai 1332 (M.-B., F.),
Guillaume Hertoghe ou *Dux*, cité cinq fois depuis le 27 juin 1331 jusqu'au 16 mai 1332 (F.)

—

Jean *Rex* (M.-B., F.),
Louis Esselen (F.),
Walter *de Monte* (F.),
Walter de Coekelberghe (M.-B., F.)

1332

Sire Nicolas Svaef (ou Swaef), chevalier, cité le dimanche après *Judica* 1332 ou 28 mars 1333 (M.-B.),
Arnoul de Bougarden ou *de Pomerio*, cité huit fois depuis la veille de la Division des Apôtres ou 14 juillet 1332 jusqu'à la sixième férie avant la Saint-Barnabé ou 4 juin 1333 (M.-B.),
Walter de Coekelberghe, cité le samedi après la Nativité de la Vierge ou 12 septembre 1332, la cinquième férie après la fête de tous les Saints ou 5 novembre 1332 et le jour de Saint-Nicolas ou 6 décembre 1332 (M.-B., F.),
Jean de Busenghem, cité le 14 juillet 1332, la veille de la Nativité de la Vierge ou 7 septembre 1332 et le samedi après l'Exaltation de la Sainte-Croix ou 19 septembre 1332 (M.-B., F.),
Guillaume Clutinc, cité le jour de Saint-Michel ou 29 septembre 1332, le jour de la Conception de la Vierge ou 8 décembre 1332, le 28 mars 1332-1333 et la quatrième férie après les Rameaux 1332 ou 31 mars 1333 (F.),
Guillaume Pipenpoy, cité le 18 septembre 1332 et le 31 mars 1332-1333 (M.-B., F.),
Franc Clutinc, cité le 4 juin 1333.

—

Arnoul de Mol (F.),
Henri d'Yssche (F.),
Jean *Rex* (F.).

1333

Walter Pipenpoy, cité le jour de Saint-Luc ou 18 octobre 1333,
Jean *de Senna*, cité la troisième férie après la Pentecôte ou 17 mai 1334,
Guillaume Collay, cité le lendemain de l'Exaltation de la Sainte-Croix ou 15 septembre 1333, la deuxième férie après la fête de Saint-Martin d'hiver ou 15 novembre 1333 et le samedi après le dimanche *Misericordia* ou 16 avril 1334 (M.-B., F.),
Henri Svaef, cité trois fois depuis le 15 novembre 1333 jusqu'au 17 mai 1334 (M.-B., F.),
Jean *de Frigido Monte*, dit Poyhuse, cité le 15 septembre 1333 et le 16 avril 1333-1334 (M.-B.),
Godefroid de Mons, cité le 18 octobre 1333 et la troisième férie avant le Carême 1333 ou 8 février 1334 (F.),
Engelbert *de Speculo*, cité la cinquième férie après la Trinité ou 19 mai 1334,
Guillaume *de Nova Domo*, cité avec le précédent.

—

Engelbert Nolten (M.-B.),
Franc Clutinc (F.),
Henri Hertewyck (F.),
Guillaume Taye (F.).

1334

Sire Nicolas Zvaef, chevalier, cité avec les six suivants dans un acte du magistrat de Bruxelles relatif à l'administration des chaussées de la ville et daté du samedi avant la Saint-Thomas ou 17 décembre 1334 (*Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 5e série, t. IV, p. 60.) Il est cité en outre la cinquième férie après la Saint-Thomas ou 22 décembre 1334 et la cinquième férie après Pâques ou 20 avril 1335 (M.-B., F.),
Sire Arnoul De Mol, chevalier, cité aussi la sixième férie après la Conception ou 9 décembre 1334 (F.),
Franc Clutinck, cité aussi le 20 avril 1335 (F.),
Guillaume de Mons, cité aussi le 9 décembre 1334 (Godefroid de Mons, M.-B., F.),
Louis de Heldeberghe (ou Huldenberg), cité en outre cinq fois, depuis le dimanche après la Division des Apôtres ou 17 juillet 1334 jusqu'à la deuxième férie après l'Ascension ou 29 mai 1335 (M. B., Léon de Huldeberge, F.),
Guillaume Taye, cité en outre le mercredi après la Purification 1334 ou 8 février 1335 (M.-B., F.),
Henri Hertewyck, cité en outre cinq fois depuis le 17 juillet 1334 jusqu'au 29 mai 1335 (M.-B., F.),
Guillaume Pipenpoy, cité la veille des Saints-Simon et Jude ou 27 octobre 1334 et le jour de la Purification 1334 ou 2 février 1335,
Wateram de Monte, cité le 27 octobre 1334,
Jean Wert, cité le 2 février 1334-1335.

—

Guillaume Collay (M.-B.),

1335

Sire Nicolas Svaef, chevalier, cité la quatrième férie après la Saint-Nicolas ou 7 décembre 1335,
Sire Arnoul Mol, chevalier, cité le vendredi après la fête de la Conception de la Vierge ou 15 décembre 1335 (F.),
Rodolphe Mol, cité le lundi après la Nativité de Notre-Dame ou 11 septembre 1335 et le lendemain de l'Épiphanie 1335 ou 7 janvier 1336 (Rodolphe, fils de Jean Mol, M.-B.),
Godefroid *de Frigido Monte*, cité le 11 avril 1336,
Louis Esselen, cité cinq fois depuis le jour de la Nativité de Saint-Jean-Baptiste ou 24 juin 1335 jusqu'au 14 juin 1336 (M.-B.),
Henri Svaef, cité le 11 avril 1336,
Guillaume Taye, cité la troisième férie

avant la fête de Saint-Remi et de Saint-Bavon ou 26 septembre 1335 et le 7 décembre 1335 (Giselbert Taye, M.-B., F.),
Guillaume Pipenpoy, cité neuf fois depuis la sixième férie après les octaves de la fête des saints Pierre et Paul ou 7 juillet 1335 jusqu'à la sixième férie après le dimanche *Quasimodo* ou 12 avril 1336 (M.-B., F.),
Walter ou Walram *de Monte*, cité cinq fois depuis le 24 octobre 1335 jusqu'au 14 juin 1336 (M.-B., F.),
Jean Wert, cité six fois depuis le 7 juillet 1335 jusqu'au 14 juin 1336 (M.-B., F.),
Jean *Rex*, cité le 31 mai 1336 (M.-B.).

—

Guillaume Collay (F.),
Franc De Roede (F.).

1336

Sire Arnoul De Mol, chevalier, cité la sixième férie après la Conception de Notre-Dame ou 13 décembre 1336,
Walter Pipenpoy, cité cinq fois depuis la Saint-Barthélemi ou 24 août 1336 jusqu'à la sixième férie après le dimanche *Invocavit me* 1336 ou 19 mars 1337 et le 20 juin 1337 (M.-B.),
Léon Crane, cité la sixième férie après le dimanche *Lætare* 1336 ou 4 avril 1337,
Guillaume de Mons, cité le 13 décembre 1336 (Guillaume *de Monte*, F).
Godefroid *de Frigido Monte* ou de Coudenberg, cité huit fois depuis le 24 août 1336 jusqu'au 20 juin 1337 (M.-B.),
Jean *de Frigido Monte* ou de Coudenberg dit de Payhuse, nommé huit fois depuis la sixième férie après la Saint-Remi et Saint-Bavon ou 4 octobre 1336 jusqu'au 25 mai 1337 (M.-B., F.),
Guillaume Weert ou De Weert, cité quatre fois depuis le 4 octobre 1336 jusqu'au 25 mai 1337 (M.-B., F.),
Guillaume Collay, cité la sixième férie après la Conversion de Saint-Paul 1336 ou 31 janvier 1337 et le 5 juin 1337,
Godefroid de Mons ou *de Monte*, cité le 31 janvier 1336-1337, le 19 mars 1336-1337 et le 5 juin 1337.
Évrard Wassaert, cité le 4 avril 1337.
Heeri Swaef, cité le 4 octobre 1336, la quatrième férie après le dimanche des Rameaux 1336 ou 16 avril 1337 et le samedi après le dimanche *Judica* 1336 ou 12 avril 1337 (M.-B., F.).

—

Louis Esselen (F.),
Guillaume *Rex* (F.).

1337

Jean *de Senna*, cité la sixième férie après l'Ascension ou 22 mai 1338 (M.-B.),
Walter de Coekelberghe, cité cinq fois depuis la veille des Saints-Simon et Jude ou 27 octobre 1327 jusqu'au 22 mai 1338 (M.-B., F.),
Everard Wassaerd, cité six fois depuis la sixième férie après la Décollation de Saint-Jean-Baptiste ou 5 septembre 1337 jusqu'à la sixième férie après *Lætare* 1337 ou 27 mars 1338 (M.-B., F.),
Everard t'Serclaes ou *Nicholai*, cité le 12 juillet 1337 et la sixième férie après les octaves du Saint-Sacrement ou 19 juin 1338 (M.-B., F.),
Henri Crane, cité le 30 juin 1337 et le 19 juin 1338,
Jean *Aurifaber* ou l'Orfèvre, cité huit fois depuis le 30 juin 1337 jusqu'au dimanche *Oculi* 1337 ou 15 mars 1338 (M.-B., F.).

—

Godefroid *de Frigido Monte* (M.-B.),
Walter Egloy (M.-B.),
Sire Walter Pipenpoy (F.),
Guillaume de Weert (F.)

1338

René Eggheloy, cité la sixième férie après *Cantate* 1338 ou 30 avril 1339 (Henri Eggloy, F.),

Amelric Vederman, cité le lendemain de la Saint-Remi ou 2 octobre 1338 et la deuxième férie avant la Conversion de Saint-Paul 1338 ou 18 janvier 1339 (F.),
Henri Bursere, cité le jour de la fête de Saint-Pierre *in cathedram* 1338 ou 22 février 1339 et le samedi après *Judica me* 1338 ou 20 mars 1339 (M.-B., F.),
Guilllaume *Rex* ou De Coninck, cité la sixième férie après *Lætare* 1338 ou 12 mars 1339 et le 30 avril 1339 (M.-B., F.),
Jean Rolibuc, cité la deuxième férie après le dimanche *Invocavit* 1338 ou 15 février 1339, le 12 mars 1338-1339 et le 30 mars 1338-1339 (F.),
Florent T'Serfaes *de Frigido Monte*, cité quatre fois depuis le 2 octobre 1338 jusqu'au 22 février 1338-1339.

—

Giselbert Taye (F.),
Jean *de Frigido Monte* dit Payhuse (F.) [1].

Corrections et additions.

A l'année 1220, au lieu de François *Urbanus*, lisez Francon *Urbanus*.

A l'année 1266, Guillaume Hoffele est cité, au mois de juin, avec ses collègues René Clutinc et Henri Piliser.

A l'année 1275, Everwin *Cambitor* est cité la cinquième férie après la Saint-Remi ou 3 octobre.

A l'année 1291, Jean *de Platea* est cité avec Henri, fils de Gendulphe, le lendemain de la Saint-Laurent ou 10 août.

A l'année 1296, au lieu de Godefroid de Mors, lisez Godefroid de Mons.

A l'année 1320, Walter Pipenpoy est cité la quatrième férie avant la Sainte-Marie-Madeleine ou 21 juillet.

[1] Arrivé assez loin dans mon travail, j'aurais voulu lui donner plus de précision, en classant les échevins d'après l'époque de leur nomination, c'est-à-dire, les plus anciens dans l'échevinat les premiers, comme cela se pratiqua plus tard, sauf, que ceux d'entre eux qui étaient créés chevaliers prenaient toujours les premières places. Mais, je me suis aperçu que cette méthode n'était pas rigoureusement suivie au moyen âge, et l'on en trouve la preuve à l'année 1301, où nous voyons mentionnés comme échevins de Bruxelles, d'une part : Henri fils de Geldulphe, Hugues de Coudenberg, Gerelin Heincart, Godefroid Portre et Jean, fils d'Everwin *Campsor*, cités en octobre 1301, et, d'autre part, Godefroid le Pourtre (ou Portre), Henri fils de Geldulphe, Hugues de Coudenbergh et Jacques de Mons, cités le 10 décembre de la même année.

Voici au surplus un fragment de chacun de ces deux actes : *Manifestum sit quod... Testes* : *Henricus filius quondam Gendolphi, Hugo de Frigido Monte, Gerelinus Heincart, Godefridus Portre, Joannes filius Everwini Campsoris, scabini Bruxellenses.* Archives de la ville de Bruxelles, registre intitulé : *Boeck van de gœderen deses stade*, f° 143 ; — A tous ceuus ki ces lettres veront et oront, nous...... Godefrois Li Peurtre, Henris fieus Geldolph, Hucs de Coudenberghe et Jaques de Mons, eschevin de Brousselle, foisons savoir...... Willems, *Brabantsche geesten*, t. Ier, p. 745.

L'examen de ces textes prouve suffisamment qu'on ne suivait pas, dans l'énumération des magistrats, un ordre strict. Des doutes à ce sujet m'étaient déjà venus à l'esprit en trouvant les mêmes noms indiqués quelquefois, l'un tantôt avant, tantôt après l'autre. Une seconde considération m'a d'ailleurs empêché de trancher la question d'une manière définitive, c'est le doute où je me suis souvent trouvé, si le personnage dont la mention m'embarrassait était bien le même que celui qui avait déjà été mentionné ou si c'était un de ses homonymes. Faute de pouvoir résoudre cette difficulté avec certitude, il a fallu se déterminer à la laisser indécise.

Table alphabétique des noms cités dans la liste qui précède.

Boete ou Bote (Godefroid), 1305.

— (Jean), 1324. Voir aussi Bote.

Boiken ou Boyken (Franc), 1299, 1309, 1313, 1314.

— (Godefroid), 1281, 1283, 1285, 1286, 1287.

Bote (Henri), 1302.

Bougharden, Bogaerden ou *de Pomerio* (Arnoul), 1311, 1312, 1313, 1317, 1321, 1322, 1332.

Burgensis (Francon). Voir Poirtere (De).

Bursere (Henri), 1317, 1318, 1320, 1326, 1327, 1338.

Busseghem ou de Buysinghen, d'après le village de ce nom (Guillaume de), 1303.

— (Jean de), 1332.

Cambitor ou *Campsor* (Everwin), c'est-à-dire de Wisselaar ou le Changeur, 1255, 1263, 1264, 1269, 1275, 1280, 1281, 1282, 1283, 1288, 1292, 1293, 1294, 1295, 1296, 1297, 1300.

— (Jean, fils d'Everwin), 1299, 1301, 1302, 1309, 1311, 1312, 1314, 1316, 1319.

Civis ou le Citoyen, le même que *Urbanus* ou le Citadin. Est l'équivalent de Portre ou de Poirtere, c'est-à-dire le Bourgeois. Voir ce dernier nom.

Clibinc (Gosuin), 1138.

Clivere (Jean) ou De Clivere, 1245, 1249, 1251, 1253, 1261.

Clutinc ou Clutinck (les), étaient une grande famille brabançonne du XIIIe siècle. Un de ses membres, du nom de Walter, remplissait les fonctions de sénéchal du duché de Brabant en 1234 ; il fonda à Bruxelles l'hospice de Ter-Arcken, dont ses filles Helvide dite *de Nova Domo* et Marie étaient directrices en 1267 et 1270.

— (Franc), 1290, 1300, 1304, 1309, 1314, 1315, 1316, 1317, 1319; surnommé le Vieux, 1318.

— (Franc, le Jeune), 1317, 1320, 1321, 1323, 1324, 1325, 1326, 1327, 1328, 1329, 1330, 1332, 1333.

— (Guillaume), 1332.

— (René), 1266, 1272, 1308, 1310.

— (Walter), 1315, 1320.

Coekelberghe (Walter de), 1263, 1322, 1331, 1332, 1337.

Coele (Gilles), 1305.

Collay (Guillaume), 1309, 1326, 1329, 1331, 1332, 1333, 1334, 1335, 1336.

Colle (Guillaume *de*), 1259. Nom douteux.

Coninc ou De Coninck (les), en latin *Rex* ou le Roi, portaient quelquefois le surnom de : *de Platea*, littéralement Van der Straeten ou

1290, 1292, 1293, 1294, 1295, 1296, 1297, 1298, 1299, 1300, 1301, 1306, 1307, 1308, 1313, 1314, 1315, 1317, 1318.

Heincart ou Hinckaert (Henri), 1260, 1261, 1270, 1271, 1273, 1274, 1275, 1276, 1285, 1286, 1288, 1292.

— (Jean), ou Jean Hinckaert, fils de Gerelin, 1269, 1277.

Henneken (Henri), 1236.

Henrici (Henri), en flamand t'Serhenricx ou fils de Henri, 1287. Ces Serhenricx ont pris ce nom d'un Henri de Coudenberg.

Herbinsac (Guillaume), 1244.

Hertewyck (Henri), 1316, 1320, 1324, 1330, 1334.

Hertoghe ou Le duc (Guillaume De), 1331.

Hinckaert (Amelric), 1302, 1303, 1305, 1306.

Hobosch (Siger de), 1280. Les de Hobosch étaient une famille féodale habitant Merchten (Voir l'*Histoire des environs de Bruxelles*, tome II, p. 90).

Hoffle ou Huffle (Engelbert de), 1279.

— (Guillaume de), 1250, 1253, 1256, 1258, 1259, 1260, 1262, 1266, 1267, 1270, 1272, 1273, 1276, 1277, 1278, 1280.

Hoseken (Guillaume), 1299, 1304, 1305.

Hôte (*Hospes*), ou fils de l'Hôte *(filius Hospitis)*, c'est-à-dire Weert ou Sweerts. Voir Wert.

Hugues, 1173, 1207. C'est probablement de lui que le lignage de T'Ser-Huyghs a pris son nom.

Huldenberghe (Léon de), 1304, 1324, 1325, 1327.

Isca ou Issche *(de)*. Voir Yssche (d').

Kerckhoven (Van den). Voir *Atrio* (les *de*).

Kesterbeke (Guillaume de), 1283, 1285, 1286, 1287, 1288, 1302, 1303, 1304.

— (Guillaume, fils de Guillaume de), 1321, 1322, 1325. Celui-ci était allié (je ne sais comment) à la famille ducale, puisque dans une charte de l'an 1322, il est qualifié d' « oncle du duc ».

Lapide (de). Voir Steen (Van den).

Leo, c'est-à-dire de Leeuw ou le Lion (Amelric), dit Versophien, 1281, 1302, 1305, 1314, 1315, 1316, 1317, 1318, 1320.

— (Gérard), 1306, 1307, 1310, 1312, 1313, 1315, 1316.

— (Godefroid), 1301.

— (Henri), 1207, 1220, 1311.

— (Michel), 1259, 1269, 1277, 1278, 1279, 1280, 1281, 1282, 1284, 1285, 1287, 1288, 1289, 1290.

— (Jean), 1264, 1268, 1274, 1276.

Engelbert *de Speculo* atteste une donation de quatre bonniers d'alleux, faite à l'abbaye de la Cambre par Mabilie, fille de Dysuende. Parmi les témoins de cet acte figuraient : le chapelain Jean, frère Gilbert Lalem, de la Cambre ; Henri *Hospes*, Rolin fils de Rodolphe. Les *de Speculo* ou Van den Spiegel (du Miroir) ont dû leur nom, paraît-il, à une auberge célèbre existant au Marché-aux-Herbes et rue de la Montagne.

— (Henri *de*), 1204.

Spruta ou *Spruyt* (Lambert), 1248.

Stalle (Florent de), 1300, 1312, 1314, 1316, 1319.

Steene (Guillaume van den) ou *de Lapide*, 1280, 1284, 1285, 1286, 1287, 1288.

Steenweg (Uytten). Voir *Platea* (les *de*) et *Via Lapidea* (les *de*).

Swaef ou Zwaef (les de), étaient probablement originaires de la Souabe ou pays des Suèves. Ils étaient déjà fixés en Belgique au commencement du XIIe siècle, car on trouve, en 1202, un Glibert *Suevus* parmi les témoins d'un traité conclu entre le Brabant et la Gueldre, et, en 1283, un Gilles *Suevus* exerçant les fonctions de maire de Tirlemont.

— (Franc), 1309, 1329, 1331.

— (Henri), 1326, 1333, 1335, 1336.

— (Nicolas), chevalier, 1319, 1320, 1323, 1328, 1329, 1330, 1332, 1334, 1335.

Sweerts (les) où fils de l'Hôte. Voir Wert ou Weert.

Taye (Amelric), 1250, 1327, 1329.

— (Giselbert), 1299, 1304, 1309, 1310, 1312, 1338.

— (Guillaume), 1313, 1326, 1327, 1328, 1330, 1333, 1334.

Theodoric ou Thierri, 1173.

Triginta ou Dertig. Voir Dertig.

Tume (Guillaume), 1260.

Tuninc ou Tuyne (Arnoul), 1265, 1268.

Urbanus ou le Citoyen. Voir Portre (De).

Vederman (Amelric), 1314, 1320, 1322, 1323, 1324, 1326, 1328.

Versophien (Amelric). Voir Amelric *Leo* dit Versophien.

Via Lapidea ou Uytten Steenweg (Jean *de*), 1311, 1314. Dès l'année 1235-1236, au mois de janvier, on cite Jean, fils d'Eslenus de *Via Lapidea*, de Bruxelles.

Voorde (Jean, De), dit Van den Heetvelde, 1315, 1316.

Villicus. Voir Meyer.

ALPHONSE WAUTERS.





LA

FONDATION JACOBS

à Bologne [1].



Encadrement en bronze conservé au Collège Jacobs à Bologne.

PARMI les nombreuses fondations faites par des Belges au profit de l'enseignement public, celle-ci est, par son importance, son ancienneté, le nombre de ceux qui en ont profité, le relief qu'elle était de nature à donner au nom belge à l'étranger, une des plus dignes de remarque.

Avec la fondation d'Archis, créée à Rome, au profit d'artistes liégeois, elle est, à notre connaissance, la seule institution belge de ce genre qui subsiste encore

C'est pourquoi nous l'avons con-

[1] V. *Bibliographie nationale*, tome X, une notice due à M. CH. PIOT.
V. aussi dans le *Messager des sciences historiques et des arts*, de 1834, un article signé FR. DE DOBBELEER, et dans la *Revue de Belgique*, de 1888, une étude de M. LOUIS

sidérée comme un sujet d'étude, d'autant plus intéressant que son histoire est moins connue [1].

L'institution portait et porte encore le nom de Collège des Belges ou des Flamands, *Collegio Fiammingho* ou *dei Fiamminghi*. Il fut fondé au XVII[e] siècle au profit de jeunes gens du Brabant et spécialement de Bruxelles et d'Anvers, désireux de faire à la célèbre université de Bologne des études de Théologie, de Droit, de Philosophie ou de Médecine.

Le fondateur était Jean Jacobs, bourgeois de Bruxelles où il était né, établi à Bologne, comme orfèvre et ciseleur [2]. Il s'y maria, et eut un fils, orfèvre comme lui, qui portait le prénom de Pierre.

Il avait la réputation d'un artiste de grand mérite.

FRANCK, intitulée : *Les Recteurs flamands des Universités de Bologne et le collège Jacobs.* Tous deux étaient d'anciens élèves de Bologne.

La plus grande partie des documents qui ont servi à cette étude nous ont été fournis par les archives de la ville de Bruxelles et par celles de l'église de la Chapelle ; nous devons la communication de ces dernières à l'obligeance de notre confrère J.-Th. de Raadt.

Le Président du Collège même, M. Giacomo Cassani a bien voulu fournir à notre Société une notice qui contient des renseignements précieux, et qui a été faite d'après des documents conservés à Bologne.

[1] Parmi les nombreux collèges de ce genre qui existaient auprès de l'ancienne université de Bologne, deux seulement ont survécu au nouvel ordre de choses créé par la conquête française, savoir : le collège Jacobs et le collège espagnol.

[2] J. Jacobs appartenait à une famille d'industriels bruxellois ; il naquit, à Bruxelles, en 1574 ou 1575 (CH. PIOT).

D'après un crayon généalogique, conservé aux archives de Bruxelles et dont l'exactitude a été attestée par l'administration de cette ville, il était fils de Jean Jacobs et de Élisabeth Van Oosten, petit-fils de Jean et de Marie Parms, et cette famille fournit un bourgmestre pris parmi les Nations, François Jacobs, qui épousa le 5 décembre 1602, Catherine Van den Hove.

Il est certain qu'il transmit au Collège de Bologne ses armoiries qui étaient d'azur à trois coquilles d'or.

C'étaient les armes d'une famille bruxelloise de ce nom, mentionnée à divers endroits du manuscrit de HELLIN : *Armorial héraldique des familles nobles des Pays-Bas*, et dans l'*Armorial général de* RIETSTAP. HENNE et WAUTERS, *Histoire de Bruxelles*, t. II, renseignent plusieurs Jacobs comme ayant fait partie du magistrat de Bruxelles et reproduisent le blason ci-dessus.

M. J. TH. DE RAADT mentionne, dans ses *Mengelingen over Heraldick en Kunst* (Anvers, 1894, p. 78), Corneille-Jacques Jacobs, bourgeois de Bruxelles, fils de feu Jean, orfèvre, et son frère Jean-Baptiste, graveur de Sa Majesté, décédé à Madrid, le 23 avril 1697. Ils pourraient bien avoir appartenu à la même famille ; HELLIN (ouvrage cité), renseigne plusieurs de ses membres comme établis en Espagne.

L'on conserve encore à Bologne des œuvres d'orfèvrerie sorties de ses mains et qui attestent son talent d'artiste. Tels sont notamment quatre chandeliers en argent et une croix qui existent dans l'église de San Giacomo. La tradition lui attribue aussi un cadre en bronze que conserve le Collège, et deux anges qui soutiennent la couronne de la Madone dans l'église de Saint-Luc [1].

Jacobs avait à Bologne une situation éminente.

Nous verrons plus loin que les personnages les plus importants assistèrent, en qualité de témoins, à l'expression de ses dernières volontés ou consentirent à s'en faire les exécuteurs.

Il était lié d'étroite amitié avec Guido Reni. Son portrait, œuvre remarquable de ce peintre célèbre, est conservé au collège [2].

C'était un de ces nombreux artistes flamands, musiciens, peintres, sculpteurs, graveurs, que l'étranger attirait et accueillait à

[1] La notice communiquée par le collège affirme qu'il a laissé à Bologne des œuvres nombreuses ; elle ajoute qu'il est difficile, après deux siècles et demi, de les déterminer avec certitude. Les chandeliers dont il est question ci-dessus sont bien son œuvre, ainsi que l'atteste un manuscrit de MARCELLO ORESTI, intitulé : *Notizie dei Professori del Designo cive Pittori e scultori*, qui se trouve à la bibliothèque communale de Bologne. L'auteur ajoute qu'il les fit pour le prix de liv. 915.15. Il était à l'apogée de sa renommée vers 1611 environ ; cela résulte d'un tableau synoptique contenu dans l'*Encyclopédie artistique* de l'abbé PIETRO ZANI, tome XI, et dont voici un extrait :

ARTEFICE	ARTE	PATRIA o NAZIONE	MERÌTO	FIORIVA ed OPERAVA	MORTE
Jacobs Giovanni detto Gian Giacomo Fiammingho	Orifice	Fiammingho	B B	Circa 1611	1650
*					
Jacobs Pietro suo figlio detto Pietro Fiammingho	Idem	Idem	Idem	1630	1630

[2] D'après la même notice, ce portrait est exposé lors de la procession décennale, (processione del corpus Domini detta degli addobbi), qui a lieu dans la paroisse Sainte-Catherine à laquelle appartient le collège.

cause de leur habileté professionnelle, et qui allaient porter en Italie, en Espagne, en France, en Allemagne, en Angleterre, le renom de l'art flamand. Si, à l'exemple de beaucoup d'autres, il ne trouva pas en Italie la gloire artistique et la renommée universelle [1], il y recueillit certainement la fortune et la considération, et il eut le mérite, au déclin de sa vie, de réaliser une noble et patriotique pensée qui, mieux que ses œuvres, a sauvé son nom de l'oubli.

Son fils et unique enfant était mort en 1630 ; sa femme aussi l'avait précédé dans la tombe. Lui-même mourut le 13 novembre 1650, dans la paroisse de Saint-Mathieu delle-Pescherie, où il habitait sur l'une des places principales de la ville. Il fut inhumé dans l'église de Saint-Martin des Carmes, et son corps fut placé dans le caveau où reposaient les cendres de sa femme et de son fils [2].

Deux plaques de marbre, scellées dans le mur du Collège, rappellent la mémoire de son fondateur. L'une, placée dans la loggia qui y donne accès, porte l'inscription suivante :

IOANNES JACOBS BRUXELLENSIS
VIR INTEGERRIMUS
COLLEGIUM PRO BELGIS SCIENTIARUM CULTORIBUS
SUB AUGUSTISS . INDIVIDUÆ TRINITATIS TITULO FUNDAVIT
DOMINICUS COMELLUS I.V.D. COLLEG. LEC. PUB.
ANGELUS ANGELELLUS SENATOR
ACHILLES MEZZIA MARCHIO
PRIMI EX TESTAMENTO HAEREDES FIDUCIARII
LAPIDEM TANTAE PIETATIS TESTEM P.P.
ANNO DOMINI MDCL.

[1] Le nom de Jean Bologne se présente ici naturellement, quoiqu'il ait vécu et travaillé surtout à Florence.

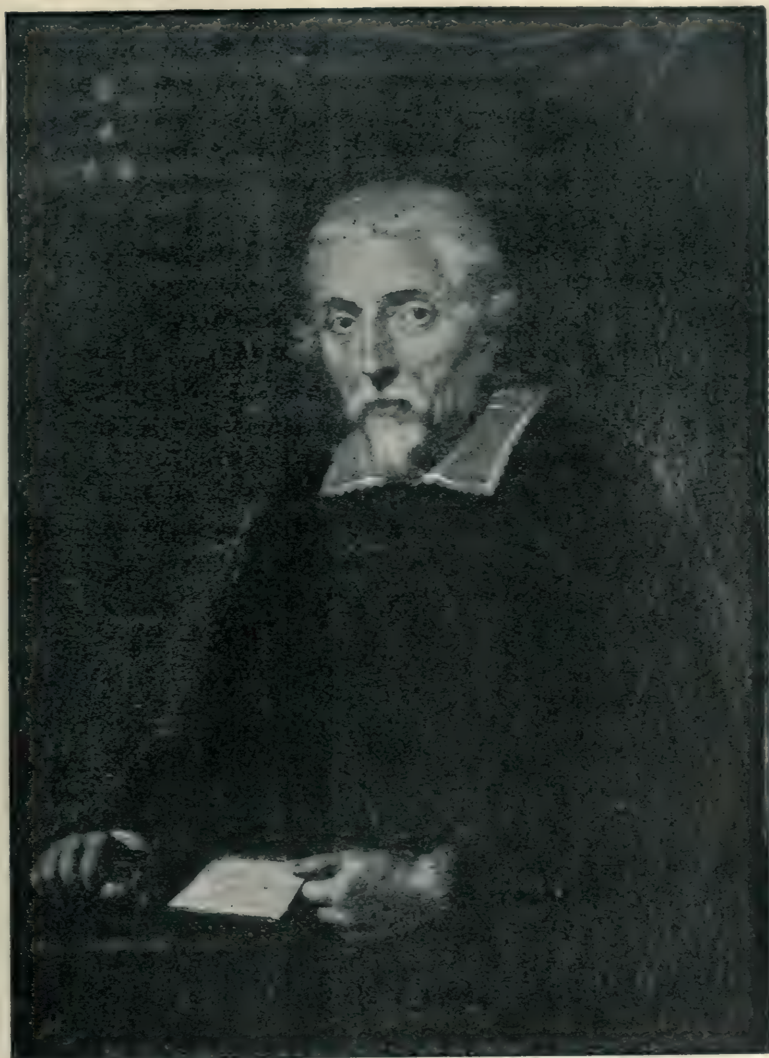
A Bologne même, Denis Calvaert (Dionizio Fiammingo) d'Anvers fonda l'école d'où sortirent entre autres le Guide, l'Albane et le Dominiquin. François Duquesnoy y travaillait en même temps que Jacobs.

L'université de Bologne attira d'ailleurs de nombreuses illustrations des Pays-Bas, notamment Erasme.

Voir à la bibliothèque de l'État le manuscrit d'Isidore Plaisant, un autre élève de Bologne ; *Rapport* à *l'Institut royal des Pays-Bas sur les hommes célèbres de la Belgique qui ont visité l'Italie et les monuments ou souvenirs qu'ils y ont laissés*. Rome 1816.

V. aussi L. Franck, article cité.

[2] Chronique d'Oresti, tome XI, p. 257.



Pl. I. — Portrait de Jean Jacobs, d'après Guido Reni.

6

Voici l'inscription de l'autre, que l'on voit au-dessus de la porte d'entrée :

IOHANNI JACOBS BRUXELLENSI
QUI UT IN BELGIO NATOS CONCIVES
SCIENTIIS ENUTRIENDOS BONON. TRADUCERET
COLLEGIUM INSTITUIT AC DOTAVIT
BERNARDUS A PINO METROP. CAN. LEC. PUB.
SAC. PAG. AC I.U.D. COLLEGIATUS
IULIUS CAESAR CLAUDINUS. I.U.D. PHI. COLLEG.
ANGELUS MARIA ANGELELLUS S...... [1].
HAEREDES FIDUCIARII P.P.
ANNO. DNI. MDCLXXXII.

L'établissement et le fonctionnement originaire de la fondation doivent être étudiés dans trois documents, savoir :

1° le testament de Jean Jacobs ;

2° l'arrangement qu'il prit avec la corporation des orfèvres de Bruxelles pour en assurer l'exécution ;

3° le règlement d'ordre intérieur du Collège fondé par lui.

TESTAMENT DE JEAN JACOBS.

Convention avec le métier des orfèvres de Bruxelles.

OBJET DE LA FONDATION.

Le testament est daté du 9 septembre 1650 [2]. Le testateur fit deux parts de sa fortune qui était considérable : il laissa à ses frères Jean, Corneille, François et André, et aux enfants de son frère Maximilien, ses biens situés aux Pays-Bas ; il disposa de ceux situés en Italie pour doter l'œuvre qu'il entendait fonder au profit de ses compatriotes.

Ce testament a été reçu par Giovanni Cesare Manolezi (ou de

[1] *(Senator)*.

[2] Le texte original italien a été publié pour la première fois, en 1696, chez les héritiers d'Antoine Pisari à Bologne.

Il fut publié en latin dans AUBERTUS MIRAEUS : *Diplomatum belgicorum nova collectio*, tome IV, chapitre CXLIII, p. 694, Bruxelles, Foppens 1748 ; avec la mention : *Translatum ex testamento italice scripto.*

Manolegiis), citoyen de Bologne et notaire public en la dite ville.

Le testateur dont la fin approchait, le fit dans sa maison ; il le dicta au notaire en présence de témoins pris parmi des gens notables et dont le nombre et le choix devaient ajouter à la solennité de l'acte qu'il faisait [1].

Il en confia l'exécution à trois personnes auxquelles il donna la qualité d'exécuteurs testamentaires, *(haeredes fidejussorios universales)*, et qui étaient : le marquis Achille Albergati Vezza, Angelo Maria Angelelli et Dominique Comelli, docteur en droit, auxquels il donna la saisine de tous ses biens situés en Italie.

Il leur confia la mission d'ériger, aussitôt après sa mort, un Collège dans une de ses maisons, située « via del Pratello », sous la paroisse de San Barbaziano [2].

Ledit collège devait s'appeler de son nom « Collège Jacobs », et être placé sous l'invocation de la Sainte-Trinité.

Il l'institua héritier unique et universel de tous ses biens situés à Bologne et les environs, ou ailleurs en Italie, pour autant qu'il n'en avait pas autrement disposé.

* * *

[1] Les témoins, au nombre de neuf, étaient : Fulcard, fils de Servaes, bruxellois, prêtre de l'ordre des Frères prêcheurs et supérieur du couvent de Saint-Dominique à Bologne ; Anastase, fils de Regio de Baldellis de Bologne, et qui appartenait au même couvent ; le très illustre S. Victor, fils du très illustre Benoit de Victoriis, docteur en droit ; le très illustre Simon, fils de Charles de Tassis, marchand ; le S. Dominique, fils de Sanderus de Canalatiis ; le très illustre Michel, fils de l'illustre Lancelot de Malines ; Antoine, fils de Sanche de Linantis, architecte ; Nicolas, fils de Félix ; Pierre, fils de Paul de Jaguoenz, tous de Bologne, et habitant dans les divers quartiers de la ville. (Voir le testament.)

[2] C'est là qu'il fut en effet installé primitivement et dès 1650 (V. la notice fournie par le collège), au témoignage de JEAN MASINI dans sa *Bologna perlustrata*, vol. Ier, p. 570 (Bologne, chez les héritiers Benacci, 1666).

Le testament indique à cette fin une maison *in via de pratellis sub parochia S. Laurentii juxta portam dictam de stira*. Mais cette maison se trouvant dans un quartier trop éloigné, les héritiers fiduciaires la vendirent, et installèrent le collège, en 1660, dans une maison de la rue Cartoleria nuova, actuellement via Guerrazzi. Cette maison fut acquise des héritiers de Giuseppo Maria Poeti, pour le prix de liv. 18500, monnaie de Bologne, suivant acte du notaire Manolezi du 10 mai 1659.

Le testament de 1650 reposait sur une idée depuis longtemps caressée et longuement murie, de son auteur : les archives du Métier des orfèvres de Bruxelles en font foi.

Orfèvre lui-même, et voulant tester spécialement au profit de



Fig. 1. — Croix et chandeliers de l'Église Saint-Jacques à Bologne. Œuvres de Jean Jacobs.

jeunes gens de sa ville natale, il songe à s'assurer le concours du Métier des orfèvres de Bruxelles, et nous le voyons, dès le 10 février 1642, donner, par-devant le notaire Pelegrinus de Avetisis, de Bologne, et témoins, une procuration en due forme à son ami Henri Wellens [1], bourgeois et habitant de Bruxelles aux fins de négocier avec le Métier l'accomplissement de ses volontés.

Wellens soumit aux doyens et anciens du Métier, *(Dekens ende ouders van Goudtsmeden-Ambacht deser stadt Brussel,)* une proposition écrite, datée de Bologne, 29 juillet 1643, adressée par Jean Jacobs, né dans ladite ville, mais demeurant présentement à Bologne, à tous ceux du métier « pour la gloire de Dieu, le bénéfice de tous ses amis et le salut de notre âme à tous ». En terminant, il se déclare : « *U. L. al 't saemen dienstwillighen ende gheaffectionneerden vriendt* », signe et scelle de son sceau.

Il appert de cette pièce que, dès cette date, il avait terminé la rédaction de son testament, dont les dispositions sont d'ailleurs conçues dans des termes semblables.

Ses amis du Métier des orfèvres s'empressèrent d'accepter la libéralité et en même temps la mission qu'il leur offrait, et ils en consignèrent le souvenir dans les registres de la corporation.

Le fondateur appelle au bénéfice de sa libéralité des Brabançons, *(Belgæ,* dit le texte latin du testament), nés en mariage légitime, élevés dans la religion catholique romaine ; la préférence étant donnée à ceux natifs de Bruxelles et en premier lieu aux proches parents du fondateur et de son beau-frère Pierre van der Liepe, originaire de Maastricht. Après eux, une place aussi était réservée par la convention de 1643 aux amis ou descendants de Henri Wellens.

Ils pouvaient être au nombre de trois ou quatre, ou même davantage, suivant que les revenus de la fondation le permettraient, l'un étant admis à étudier la Théologie, et les autres le Droit, la Médecine ou la Philosophie.

Le temps de leurs études était limité à cinq ans.

Pendant cette période ils jouissaient de la pension et étaient dé-

[1] La convention avec le Métier des orfèvres l'appelle Wellens : le testament Willems. La ville de Bruxelles, dans les appels qu'elle fait périodiquement aux boursiers, l'appelle Walens. (V. *Bulletin communal*, *passim*).

frayés de toute la dépense afférente à leurs études et à la collation des grades. Après l'obtention de ceux-ci, ils étaient gratifiés d'une bourse de soie avec 80 livres en monnaie de Bologne *(tachentig pondt Bolognese munte)*, ou, d'après le testament, *quinque coronati in moneta*. Que si, après ce délai, ils n'avaient pas obtenu le doctorat, ils étaient renvoyés, sans recevoir aucune « courtoisie » en argent.

Les bourses vacantes étaient annoncées au prône de l'Église de la Chapelle de Bruxelles, trois dimanches de suite.

Les candidats se présentaient aux Doyens et Anciens de la corporation des orfèvres, qui les envoyaient préalablement au curé ou en son absence au vicaire de la prédite paroisse, pour y subir un examen sur l'écriture, et déclarer sous quel précepteur ils avaient étudié ; ils devaient justifier aussi de leur santé physique, de leur conduite et de leur bonne tenue *(goede manieren)*.

Ils devaient être âgés de 16 ans au moins, de 18 ans au plus.

Le testament leur imposait la connaissance de la langue latine et exigeait qu'ils fussent tonsurés.

Enfin, le règlement d'ordre intérieur porté en 1756 voulait qu'ils eussent fait leurs humanités et qu'ils ne fussent point bègues.

Ils étaient admis en nombre double de celui des places à conférer ; après quoi le sort désignait les titulaires. Les parents du testateur et du sieur Wellens étaient toutefois désignés de droit.

Le curé ou son suppléant recevait 10 sols pour chaque proclamation, et 3 florins pour chaque examen : et ceux de la corporation 3 florins pour chaque désignation *(recognitie)*.

Les boursiers avaient droit à une avance de 45 florins pour les frais de voyage ; mais ils devaient donner caution qu'ils effectueraient le voyage dans les trois mois, sous peine de restitution.

Pour assurer l'exécution de ces dispositions, Wellens transporta à la corporation diverses rentes perpétuelles, s'élevant ensemble à 62 florins du Rhin et 12 sols, affectées sur la recette du canal de Bruxelles *(erfelyk bepant op het Comptoir van schipvaert dezer voorseyde stadt)*, et qu'il avait acquises au nom du fondateur. La corporation était tenue d'en faire compte annuellement au curé de la Chapelle.

ORGANISATION DU COLLÈGE

Les règles de l'organisation intérieure du Collège se trouvent également indiquées dans le testament. Mais elles furent surtout élaborées par les héritiers fiduciaires, en vertu des pouvoirs que le fondateur leur avait donnés à cette fin par ses dispositions de dernière volonté.

Elles formaient un corps de dispositions réglementaires appelées chapitres, *(capitoli)*.

Les statuts originaires ont été réformés en 1756 ; et imprimés cette année-là à Bologne par les héritiers de Constantin Pisari et Jacques Philippe Primodi [1].

Le Collège se trouve, nous l'avons vu, sous la direction des trois héritiers fiduciaires avec le titre de proviseurs.

Ils nomment dans leur sein un président ou « *priore* », annuel et rééligible. Ils exercent un pouvoir suprême pour tout ce qui concerne l'administration du Collège ; ils peuvent la régler et la modifier.

Ils ont le droit de la déléguer à un prêtre, bolonais de naissance, ou à son défaut à tout autre qui soit de bonne vie et mœurs, âgé de trente ans au moins, et qui aura le titre de Régent ou Recteur du Collège. Suivant le testament, le Recteur *(Regens* ou *Præses)* aura la table et une « provision » honnête.

Il devra veiller à la conservation de l'avoir mobilier du Collège, à sa direction au point de vue moral, à la gestion de ses finances. Il en répond au regard des héritiers fiduciaires, qui ont le droit de le révoquer à leur gré.

Au fur et à mesure qu'il deviendra nécessaire de remplacer ces derniers, il y sera pourvu par les diverses Facultés de l'Université de Bologne. Les facultés de Théologie et de Droit réunies nommeront un Docteur pris dans leur sein ; la Faculté des Arts nommera le second de la même manière ; le troisième sera désigné par les facultés réunies de Droit et des Arts parmi les citoyens de Bologne capables d'assumer cette charge. Et le fondateur, confiant dans la durée de son œuvre, ajoute : « *atque ita usque ad finem mundi continuabitur.* »

[1] Les archives de la ville de Bruxelles en contiennent une traduction française, qui paraît contemporaine.



Pl. II. — Le Collège Jacobs à Bologne. — Façade.

Ce règlement d'ordre intérieur réglait la discipline du Collège.

Au moment de leur entrée, les « Écoliers » en juraient la stricte observation.

Il était lu d'ailleurs le premier jour de chaque mois aux écoliers rassemblés.

Il leur était fourni aux frais du Collège « deux habits noirs, « l'un descendant jusqu'aux genoux et un autre long, de la ma« nière que les portent les écoliers, revêtu d'une marque à dési« gner par le magistrat ». Le reste de leur habillement était à leurs frais ; il devait être « d'une couleur modeste, et décemment « taillé, afin de ne point se compromettre eux-mêmes et avilir le « Collège ». Ils ne pouvaient d'ailleurs sortir sans porter l'habillement du Collège [1].

Celui-ci leur fournissait aussi les livres « convenables aux arts « qu'ils se proposaient d'étudier. »

Il pourvoyait aux frais de médecin, en cas de maladie, et de funérailles, en cas de décès.

Des règles sévères régissaient les heures d'études, les devoirs religieux, les repas, les sorties, les visites, les jeux ou récréations, le lever et le coucher, l'usage des feux, les punitions, etc. La discipline était rigoureuse, et l'éducation certes n'était nullement efféminée.

En hiver, prescrit le règlement, il n'y aura qu'un feu allumé pour les écoliers, autre que celui de la cuisine. Les écoliers après s'être réchauffés pendant un quart d'heure se rendront à leur chambre avec la lanterne que les domestiques leur allumeront, afin de s'adonner à l'étude jusqu'à l'heure du souper.

Le règlement descendait dans les détails les plus minutieux. Il leur enjoignait de se faire la barbe une fois par semaine, ajoutant d'ailleurs que le barbier était payé par le Collège.

[1] Voici comment ce costume est décrit par CHARLIER, auteur d'un manuscrit conservé aux archives de la ville, et qui date de la fin du siècle dernier : « Nous étions « habillés de noir avec un collet bleu que nous avons obtenu de changer par un « collet blanc. Par dessus notre habit une toge de même couleur, dont les manches « trainaient presque jusqu'à terre. Sur les épaules un ruban noir, et au bout les « armes du Collège, brodées en or sur fond azur », et que l'auteur blasonne comme suit : « d'azur à trois écailles d'or » (lisez *coquilles*).

MASINI, (ouvrage cité), le décrivait comme suit ; « *Vestono di nero con stola, entrovi l'arma del Fondatore, civè una cappa in ricamo d'argento.* »

Ils ne pouvaient sortir si ce n'est ensemble, et sous la garde du préfet. Ils se promenaient deux par deux ; ceux que le recteur désignait journellement ouvraient la marche. Le règlement leur recommandait « de se garder de la pluie et de la boue et surtout « du soleil d'été, de peur que leur santé n'eût à en souffrir ».

Ceux qui restaient au Collège pendant la promenade étaient enfermés sous clef dans leur chambre.

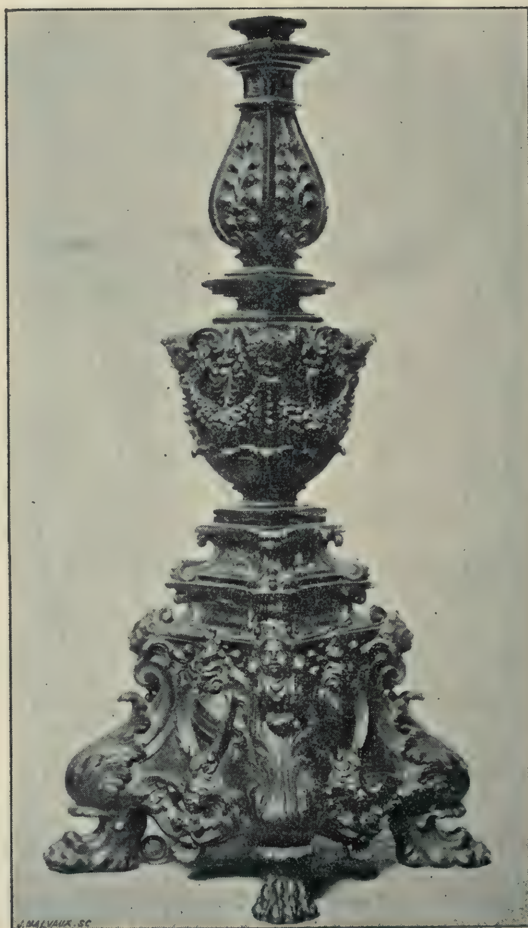


Fig. 2. — Pied de la croix de l'Église Saint-Jacques à Bologne. — Vu sur l'angle.

Quand ils se récréaient, ils devaient s'abstenir du jeu de dés et d'autres jeux de hasard. Il leur était défendu en temps de carnaval de se masquer ou de recevoir des personnes masquées ; mais le Recteur pouvait leur permettre quelques jeux de récréation pendant le carnaval et la Noël, « pourvu qu'il ne s'y fasse pas de dépense. »

Les relations des écoliers entre eux n'étaient pas toujours des



Fig. 3. — Pied de la croix de l'Église Saint-Jacques à Bologne.— Vu de face.

plus pacifiques. Le règlement, en effet, après avoir formellement proscrit le port ou la garde de toutes armes offensives ou défensives, à peine de détention en prison, prévoit les querelles qui pourraient néanmoins s'élever entre eux. Il ordonne qu'elles soient apaisées par le Recteur ou Préfet, et il ajoute : « Si le lendemain les querelleurs vivent encore, ils seront enfermés en « prison pour éviter tout scandale. »

Le règlement défend aux écoliers du Collège de se réunir avec ceux d'une autre communauté ou de se rassembler avec ceux d'une autre nation, ou même de se trouver avec eux en public ; ils devront se borner à fréquenter avec leurs condisciples les leçons communes et à assister aux disputes.

Les punitions qu'ils encouraient étaient la semonce, la prison et le renvoi.

La commission directrice et, sous son autorité, le Recteur avaient tout pouvoir. Il était enjoint aux écoliers de leur porter obéissance, égards et respect d'une manière absolue et sous peine de renvoi, et le règlement disait dans un article final que : « S'il « s'élevait une difficulté sur son esprit, de manière qu'il fallût pro- « céder à quelque interprétation, aucun des écoliers ne pourra y « prétendre ; mais pour le moment l'opinion du Recteur devra « être suivie, jusqu'à ce que les commissaires aient exprimé la « leur ».

Tels étaient les statuts de la fondation. Un ancien étudiant de Bologne, les appréciait, avec un peu de rancune, semble-t-il, en disant que « la plupart semblent faits plutôt pour un couvent de « capucins ou de pères bénédictins, que pour des jeunes gens des- « tinés à occuper dans la société un rang bien éloigné de la vie « monacale » [1].

[1] F. De Dobbeleer, article cité. Les statuts ont été modifiés diverses fois, depuis l'origine, notamment en 1756 :

Sanctiones et statuta a recolendæ memoriæ viro Joanni Jacobs Bruxellensi fundatore Collegii Jacobs Belgarum sub titulo Sanctissimæ Trinitatis in civitate Bononiæ, alumnis ejusdem Collegii indicta, anno Domini 1650 *et reformata anno* 1756. *Bononiæ* MDCCLVI, *Typis hæredum Constantini Pisani et Jacobi Philippi Primodi superiorum permissi.*

Puis en 1829 et encore en 1836 :

Decreta servanda a juvenibus belgis qui admissi fuerunt in collegium Jacobs Bononiæ fundatum an. 1650, *sub titulo Sanctissimæ Trinitatis, primum an.* 1829 *ac denuo an.* 1836

Ajoutons que le Recteur consentait fréquemment à se départir de la rigueur de ses pouvoirs et qu'il ne paraît pas que les élèves aient eu généralement à se plaindre de leurs supérieurs.

Ils étaient au contraire traités avec des soins constants que l'importance des biens de la fondation permettait de leur fournir.

Jacobs avait laissé au Collège des biens d'une valeur considérable, et cette fortune augmenta par le cours des temps et grâce à la gestion intelligente des proviseurs.

Le Collège avait une maison de campagne située à Corticella, à trois milles de Bologne, et où les élèves passaient leurs vacances.

Ils avaient à leur disposition de nombreux domestiques.

La considération dont ils jouissaient était grande. Leur seule qualité d'élèves de la fondation Jacobs leur donnait et leur donne encore aujourd'hui l'accès dans les meilleures familles de Bologne.

***

La concorde ne régna pas toujours, et cela ne paraîtra pas étonnant, entre les élèves et la direction du Collège.

En 1692 s'éleva, entre les étudiants et les proviseurs, un conflit extraordinaire, dont le Métier des Orfèvres conserva tous les documents, lettres des administrateurs et lettres des étudiants, écrites, comme le portent les registres, « *tydens de ruzie van* « *1692* ».

Le conflit avait commencé comme suit :

C'était l'usage qu'en temps de carnaval les étudiants avaient la faculté de quitter leur toge noire et de se couvrir, comme les gens de la ville, de vêtements de couleur voyante. Cette année-là, ils en rèçurent la permission, de même que celle d'aller le soir aux fêtes et bals. Cela dura cinq jours. Après quoi la direction, jugeant sans doute que leurs réjouissances avaient assez duré, leur retira leur permission. Grand émoi parmi les étudiants qui se plaignirent vivement du « prêtre » ou recteur. Ils l'accusèrent

reformata ab heredibus fiduciariis ejusdem collegii gubernatoribus, Bononiae 1836, *chez Saxiano.* (Texte latin, italien et français.)

de leur donner de bonnes paroles, mais d'exciter sous main les proviseurs contre eux; ils le traitèrent carrément de « masque de Janus ».

Ils réclamèrent auprès du prieur, mais furent éconduits. Ils forcèrent alors la consigne et sortirent de leur propre autorité. Quand ils voulurent rentrer, ils trouvèrent le verrou mis et furent obligés d'aller demander l'hospitalité au Collège espagnol ; ils refusèrent ensuite pendant plusieurs jours de réintégrer leurs appartements.

Cet acte d'insubordination donna lieu à une correspondance active avec le Métier des Orfèvres, mais les archives ne nous apprennent pas ce qu'il en advint.

Une autre fois il y eut une nouvelle effervescence, parce que les étudiants se plaignaient d'avoir les plus mauvaises toges et la table la moins soignée de tous les Collèges de Bologne ; de n'avoir pas assez de récréations pendant leurs vacances, les administrateurs ne leur permettant, pendant tout ce temps, que d'aller deux fois à l'opéra et pas du tout à la comédie.

Les anciens du Métier recevaient paternellement toutes ces doléances et s'interposaient pour ramener leurs jeunes protégés au calme et à la déférence envers les autorités du Collège, et pour rétablir la paix.

HISTOIRE DE LA FONDATION

Le Collège traversa ainsi une période d'existence d'un siècle et demi. A Bologne, il jouissait d'un grand prestige. Les premiers proviseurs ou administrateurs, désignés par le testament, furent le marquis Achille Vezza, le Dr Domenico Comelli et Angelo Maria Angelelli. En 1682, c'étaient avec ce dernier, Bernardus a Pino et Julius Cæsar Claudinus. Toujours ils étaient pris parmi les professeurs souvent illustres de l'Université ; celui d'entre eux que l'on choisissait en dehors des Facultés, appartenait à la noblesse de la ville.

Le Prieur était d'ordinaire un ecclésiastique de marque, doué d'une grande fortune.



Pl. III. — Entrée du Collège Jacobs à Bologne. — Vue extérieure.

Le Collège procura aux Pays-Bas une série d'avocats, de magistrats, de médecins, de fonctionnaires publics.

Dans l'intérêt de l'Université de Louvain, un édit de Philippe II, renouvelé par Marie-Thérèse le 22 décembre 1755, avait défendu aux belges de faire leurs études à l'étranger.

Malgré cela, le nombre des élèves paraît avoir été généralement au complet ; ils étaient quatre, et d'ordinaire c'était la ville de Bruxelles qui les fournissait.

C'est que, grâce à la fondation Jacobs et à la juste réputation de l'Université de Bologne, les études que l'on y faisait jouissaient de la faveur publique.

Les archives de Bruxelles contiennent copie d'un décret daté de Bruxelles 13 décembre 1695, adressé à ceux du Conseil de Flandres, par lequel « le Roy permez que le nommé Pierre Sermet ayant étudié au Collège de Bologne, puisse faire les fonctions d'avocat en Flandres ». Ce décret ne fut sans doute pas isolé [1].

Un décret de Marie-Thérèse statuant par mesure générale, donna même aux quatre élèves bruxellois du Collège la dispense de passer les examens requis des étudiants de Louvain, et la faculté d'exercer dans le Brabant, après avoir conquis leurs grades à Bologne.

A la fin du siècle dernier, la rente sur le canal de la ville

[1] Voir aux archives de Bruxelles un numéro du *Wekelijks Nieuws uyt Loven met octroy exclusief van haere K. K. A. Majesteyt en goet keuringe* du 24 novembre 1776, annonçant que les Etats ont nommé comme *Raed pensionaris*, le sieur Petrus Reuss, natif de Bruxelles, licencié en droit de l'Université de Bologne, depuis le 9 juin 1759, et avocat au Conseil souverain de Brabant.

CHARLIER, auteur du manuscrit cité plus haut, avait fait ses licences le 5 juin 1790, et fut reçu docteur en droit de l'Université de Bologne par l'archidiacre de l'Eglise cathédrale de cette ville qui lui délivra ses patentes. Le 21 octobre 1791 il prêta serment entre les mains du chancelier de Brabant. Son diplôme sur parchemin était conçu comme suit : « *Op heden den* 21 *october* 1791 *heeft heer en Meester Carolus Franciscus De Paula Charlier gedaen den Eedt als advocaet, in handen van M'her Josephus De Crumpipen, Ridder van het koninklyk order van den h : Stephanus, Raedtsheer van Syne Majestyt Raede van Staet, cancelier van Brabant* etc., etc.... *My present L. Mosselman*, (alors greffier du Conseil souverain de Brabant).

Parmi les élèves du Collège au XVIII[e] siècle, nommons aussi le père Colignon, cité par Is. PLAISANT comme ayant été directeur du Couvent des Chartreux situé près de Bologne. Il y continua des travaux, dit l'auteur, qui ont fait de ce couvent un des plus beaux monuments de la capitale des Légations.

n'étant plus payée régulièrement au receveur de la corporation des Orfèvres, les doyens concluaient avec les quatre anciens boursiers de la fondation une transaction aux termes de laquelle ils leur payèrent pour indemnité de voyage une somme de 25 florins au lieu de 45.

Puis survinrent les invasions de la République.

L'existence de la fondation fut compromise, à la fois en Italie et en Brabant. En 1796 l'éphémère République cispadane, obligée de faire face aux besoins d'argent de Bonaparte, ferma et confisqua les nombreux collèges étrangers de Bologne, à l'exception du Collège de la Nation espagnole et du Collège des Flamands ; encore s'empara-t-elle d'une grande partie des ressources de ce dernier. Les biens qui constituaient la dotation du Collège, avaient alors une valeur de 146,000 livres ; l'invasion Francaise les réduisit à liv. 96,000 [1].

A Bruxelles, les corporations avaient été supprimées et les scellés apposés notamment sur les archives de la Corporation des Orfèvres, en même temps que la rente dont nous parlions tombait dans le trésor public.

Pendant plusieurs années les bourses de la fondation furent à l'abandon. Il n'apparaît pas que quelqu'un se soit reconnu le pouvoir de les conférer, et les archives ne contiennent pas non plus de traces de sollicitations à cet égard.

Au mois de frimaire an XIII, le préfet de la Dyle, M. Doucet-Pontécoulant songea à prendre des renseignements sur le Collège du « sire Jacobs « établi à « Boulogne » *(sic)*. Il commença par prescrire l'inventaire des pièces de l'ancien Métier des Orfèvres encore sous scellés. Cet inventaire fut fait, le 22 de ce mois, en présence du délégué du Maire, par Joseph Fourmaux, conseiller de Préfecture, à ce délégué par arrêté du Préfet.

En adressant cet inventaire au Préfet, le Maire lui fournit les renseignements qu'il avait recueillis, à savoir : « Qu'il y avait quatre ans qu'un des élèves, le sieur Passenbronder avait quitté le Collège ; que les revenus se percevaient alors dans leur intégrité ; que le nommé De Cock y était encore à l'époque du départ du précédent ; que le sieur Zanardi était régent, et les sieurs Ma-

[1] Notice fournie par le Collège, et De Dobbeleer, article cité.



Pl. IV. — Entrée du Collège. — Vue intérieure.

lazzi (noble) et Levera (avocat), administrateurs ; que le Collège met peu de soin à répondre aux lettres qu'il reçoit et qu'il convient de faire prier S. E. Monsieur Marescalchi, ambassadeur de la République italienne près de S. M. l'Empereur, de prendre des renseignements auprès des autorités locales de la ville de « Boulogne » et du Département dont elle fait partie ».

Peu après, le préfet remit ses pouvoirs à son successeur M. de Chaban.

Dans le Mémoire imprimé contenant l'exposé de sa gestion, il dit [1] :

« J'ai fixé récemment l'attention du Gouvernement sur une « fondation faite en pays étranger par un citoyen de Bruxelles « en faveur de ses compatriotes. La réunion de ce pays à la « France amena la suppression des corps de métiers et avec elle « l'oubli des droits que la ville de Bruxelles conserve sur la fon- « dation de J. Jacobs à Bologne. J'ai cru devoir la faire revivre, « et revendiquer au nom des habitants de ce département la « jouissance d'un bienfait qu'ils doivent au patriotisme d'un de « leurs concitoyens. Cette réclamation qui n'a été mise sous les « yeux du gouvernement qu'à la fin de nivôse dernier, paraîtra « sans doute à mon successeur d'un assez grand intérêt pour n'en « point abandonner la poursuite ».

Les rapports officiels se trouvèrent donc rétablis. Le 16 novembre 1805, le recteur Zanardi notifie à la municipalité de Bruxelles qu'il y avait deux places vacantes dans le Collège et demande qu'il y soit pourvu. « Je serais bien aise, écrit-il, de concourir à « multiplier les communications entre deux peuples faits pour « s'aimer réciproquement. Je serais fâché que la nation Belgique « perdît un privilège dont elle a toujours fait un si digne usage. »

Les revenus du Collège étaient alors fort réduits [2], et il ne pouvait plus recevoir que deux boursiers.

La Municipalité de Bruxelles, de son côté, n'avait pas de fonds

[1] Exposition de la situation administrative du Département de la Dyle au 1er germinal an VIII et au 14 germinal an XIII, à Bruxelles chez Weissenbruck, an XIII, p. 49.

[2] D'une lettre du 11 avril 1806 du conseiller d'Etat, directeur général de l'Instruction publique à M. le préfet du Département de la Dyle, il résulte que les revenus de la fondation s'élevaient à 8238 livres, 19 sols 4 deniers, monnaie de Bologne, et les charges à 4695 livres, 9 sols, 8 deniers.

pour cet objet, et le Collège consentit, « pour cette fois seulement », à lui envoyer 100 écus romains pour leurs frais de voyage. Il rappelle en même temps les conditions d'admission, et il est à remarquer que parmi elles il ne mentionne plus la qualité de catholique romain.

Enfin le 21 juin 1807, le maire notifia au Recteur que deux bourses venaient d'être conférées [1].

En 1810, désignation de deux autres élèves [2].

Le Recteur Termanini avait envoyé, de nouveau avec réserves, une somme de dix napoléons d'or pour les frais de voyage.

En 1812, le maire de Bruxelles, comte de l'Empire, M. Charles d'Ursel, demande au Préfet d'insister auprès du Grand Juge Ministre de la Justice, pour que les degrés obtenus à Bologne dispensent les intéressés de prendre de nouveaux grades en France, (loi du 22 ventôse an XII, art. 16). Mais cette demande resta sans succès, et les parents des trois boursiers alors à Bologne retirèrent leurs enfants.

Les administrateurs du Collège s'inquiétèrent à leur tour, et firent observer à l'autorité suprême que ces dispositions légales ne pouvaient s'appliquer qu'aux Universités étrangères, et non à celles du royaume d'Italie ; « Italiens et Français ayant l'hon-« neur d'être les très humbles sujets de S. M., qui ne peut et ne « veut faire de distinction entre ses fils ». Ils n'obtinrent pas plus de résultat.

Les collations subirent un temps d'arrêt, soit pour ce motif, soit à cause des événements de 1813 et de 1814 qui troublaient toute l'Europe.

En 1815 la ville fit trois nouvelles nominations [3].

[1] A MM. Erasme Coremans et Jean Matthieu Van Haelen.

[2] MM. Ferdinand Bosquet et Jean-Antoine Thomas.

Ils passèrent à l'Hôtel-de-Ville un examen d'admission devant un jury dont faisaient partie : MM. Jean-Baptiste Lesbroussart, professeur de littérature latine à l'Académie et de Rhétorique au Lycée ; Dominique Jean Heymans, professeur de littérature latine ; Jean Dominique Longo, professeur de mathématiques au collège de Bruxelles, nommé par arrêté du maire, Charles d'Ursel, pour y procéder conjointement avec MM. le curé de l'Eglise paroissiale de la Chapelle et Gérin, professeur au Collège de Bruxelles, et en présence du délégué du maire.

[3] Jean-Joseph Van Heelen, Isidore Plaisant, et François-Joseph Meissen. M. Isidore Plaisant fut plus tard Procureur Général près la cour de Cassation.



Pl. V. — Vue du vestibule du Collège Jacobs à Bologne.

Mais les boursiers reçurent un accueil auquel ils ne s'attendaient pas. Les administrateurs déclarèrent ne pouvoir les admettre ; tant parce que le Collège était actuellement sans ressources, que parce qu'eux-mêmes ne remplissaient pas les conditions d'admission, notamment la condition d'âge que les administrateurs prétendaient être de 15 ans maximum. On les reçut provisoirement pour quelques jours ; puis ils se virent expulser du Collège et finalement de la ville de Bologne même, par l'effet des mesures générales de police prises en Italie contre les étrangers, et auxquelles, dans les circonstances du moment, on donnait une application des plus rigoureuses.

Ce fut l'occasion d'un incident qui prit un caractère grave.

Les étudiants renvoyés se plaignirent avec une vivacité bien compréhensible auprès de l'administration de Bruxelles qui les avait envoyés à Bologne. Le maire prit fait et cause pour eux, et demanda des explications aux administrateurs du Collège, qui tardèrent à en donner. Le gouvernement des Pays-Bas fut saisi de l'affaire et il donna l'ordre au baron Reinhold, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire du Roi auprès du Saint-Siège, d'intervenir auprès du gouvernement de Sa Sainteté.

Le baron Reinhold ne réclama rien moins qu'une indemnité pour les élèves expulsés, le retrait de la résolution des administrateurs de n'admettre que des jeunes gens de 15 ans au plus, et enfin les comptes de la fondation depuis 1790. En ce qui concernait ce dernier point, le cardinal secrétaire d'Etat Mgr Consalvi n'eut pas de peine à lui démontrer qu'il allait au delà de son droit, la fondation Jacobs étant autonome et ne lui devant pas de comptes. Mais il obtint pour les élèves renvoyés une indemnité de 600 écus ou 3200 francs, et il fut acquis en outre que l'âge d'admission était porté à 18 ans maximum [1].

En 1817, la Régence de Bruxelles nomma quatre nouveaux boursiers [2].

[1] Note diplomatique du baron Reinhold datée du 4 février 1816, (v. aux archives.

[2] MM. Lasne, Van der Linden, Florquin et Van Cutsem.

Après eux furent désignés MM. Pierre van der Linden, Jules-Armand Kindt, Joseph-Émile Masquelier et Auguste Tacte (1823) et en 1829 MM. Frédéric-Jean-Éug. De Dobbeleer, Jean-Th. Van Ginderachter, Aug.-Eug.-Joseph Nève et Ant.-Charles De Cuyper.

L'un d'eux, qui revint avec un diplôme de docteur en médecine, ne put exercer sans passer un nouvel examen. C'était l'application de la législation de l'Empire, confirmée par l'arrêté royal du 12 mai 1318. Mais elle ne tarda pas à être modifiée. En



Fig. 4. — Croix de l'Église Saint-Jacques à Bologne.

effet, un arrêté royal du 14 mai 1828 assimile les diplômes acquis à Bologne à ceux conférés dans les Pays-Bas.

Le Gouvernement du roi Guillaume, fort bien intentionné pour ce qui concernait l'enseignement public, avait pris soin de réor-

ganiser légalemeut la fondation qui n'avait plus, en Belgique du moins, qu'une existence de fait.

Par arrêté royal du 11 mars 1822 [1], il attribua à la Régence de Bruxelles le droit de collation des bourses qui appartenait cidevant aux Doyens de la Corporation des Orfèvres, à la charge de suivre les conditions établies par le fondateur. Le 2 avril suivant, le Ministre de l'Instruction publique, de l'Industrie Nationale et des Colonies ordonna à la Régence de Bruxelles de justifier annuellement par un compte à rendre à la Députation des États du Brabant Méridional, et de l'observation des volontés du fondateur et de l'emploi des arrérages de la rente qu'il avait constituée tant pour les frais de voyage des boursiers que pour les gratifications à faire au curé de la Chapelle [2].

De son côté, l'administration communale de Bruxelles eut toujours fort à cœur les intérêts de la fondation.

Les archives témoignent d'un nouveau conflit diplomatique (le dernier, croyons-nous) dont la Ville prit l'initiative en 1843, et qui se continua entre le Gouvernement belge, représenté par M. le comte d'Oultremont, son ambassadeur à Rome, et le Gouvernement du Saint-Siège, dont la ville de Bologne dépendait alors.

Il naquit à l'occasion de certaines plaintes auxquelles avaient donné lieu les boursiers.

A ce propos, l'existence même de la fondation paraît avoir été en jeu.

Le Gouvernement Pontifical, en la personne de Mgr Spinola, cardinal-légat, et de Mgr Caterini, secrétaire de la S. Congrégation des études, contestait le droit de collation des bourses que revendiquait la ville, comme étant substituée à l'ancienne corporation des Orfèvres. Il voulait une désignation par l'archevêque de Malines, au lieu et place du certificat délivré par la ville et par le curé de la Chapelle. D'autre part, il mettait en doute le droit même des administrateurs autonomes de Bologne institués par le testateur; il semblait les considérer comme de simples mandataires révocables, dépendant de son autorité.

[1] Et conformément à celui du 26 déc. 1818. V. *Staatsblad* n° 48.

[2] Cette rente ne produisait plus annuellement que 37 florins 55 cents; (rapport du 21 février 1824, archives.)



Fig. 5. — Chandelier de l'Église Saint-Jacques à Bologne. Vu de face.



Fig. 6. — Chandelier de l'Église Saint-Jacques à Bologne. — Vu sur l'angle.

C'est du moins ce qui résulte d'un rapport adressé le 30 janvier 1843 à l'administration communale de Bruxelles par M. Florquin, juge de paix d'Anderlecht, ancien élève de Bologne, et que la Ville y avait envoyé à l'occasion de cet incident.

En rendant compte de sa mission, M. Florquin critique aussi fort rudement l'état de l'enseignement à l'Université, surtout dans la faculté de droit. Il conclut d'une manière assez inattendue à une véritable suppression de la fondation : 1° par le transfert du Collège à Rome, pour le fondre avec la fondation d'Archis ; 2° par l'attribution des bourses à des artistes.

Ces idées furent à l'étude pendant quelque temps, mais n'eurent pas de succès. Le 17 septembre 1853, l'administration communale de la ville de Bruxelles, dans une lettre qu'elle écrivait au Ministre de l'Intérieur, se prononçait nettement contre sa proposition de conférer les bourses à des artistes, proposition qu'elle jugeait contraire aux intentions formelles du fondateur.

Elle ajoutait d'ailleurs que, vu l'insuffisance des études de droit à Bologne, elle n'y envoyait plus que des étudiants en science et en médecine.

Toute cette affaire resta sans suite. La fondation demeura debout, avec le caractère qu'elle avait eu jusque-là.

ÉTAT ACTUEL DE LA FONDATION

Aujourd'hui des réformes dans l'enseignement supérieur ont mis les hautes études en Italie au niveau de ce qu'elles sont dans d'autres pays, et les bourses de la fondation sont toujours postulées avec empressement.

Le Collège Belge reste installé via Guerrazzi n° 2.

Les proviseurs sont au nombre de trois, désignés le premier par la faculté de droit, le second par les facultés de philosophie et lettres, de sciences et de médecine, et le troisième pris en dehors de l'université par les quatre facultés réunies.

Le Recteur ne doit plus être un ecclésiastique.

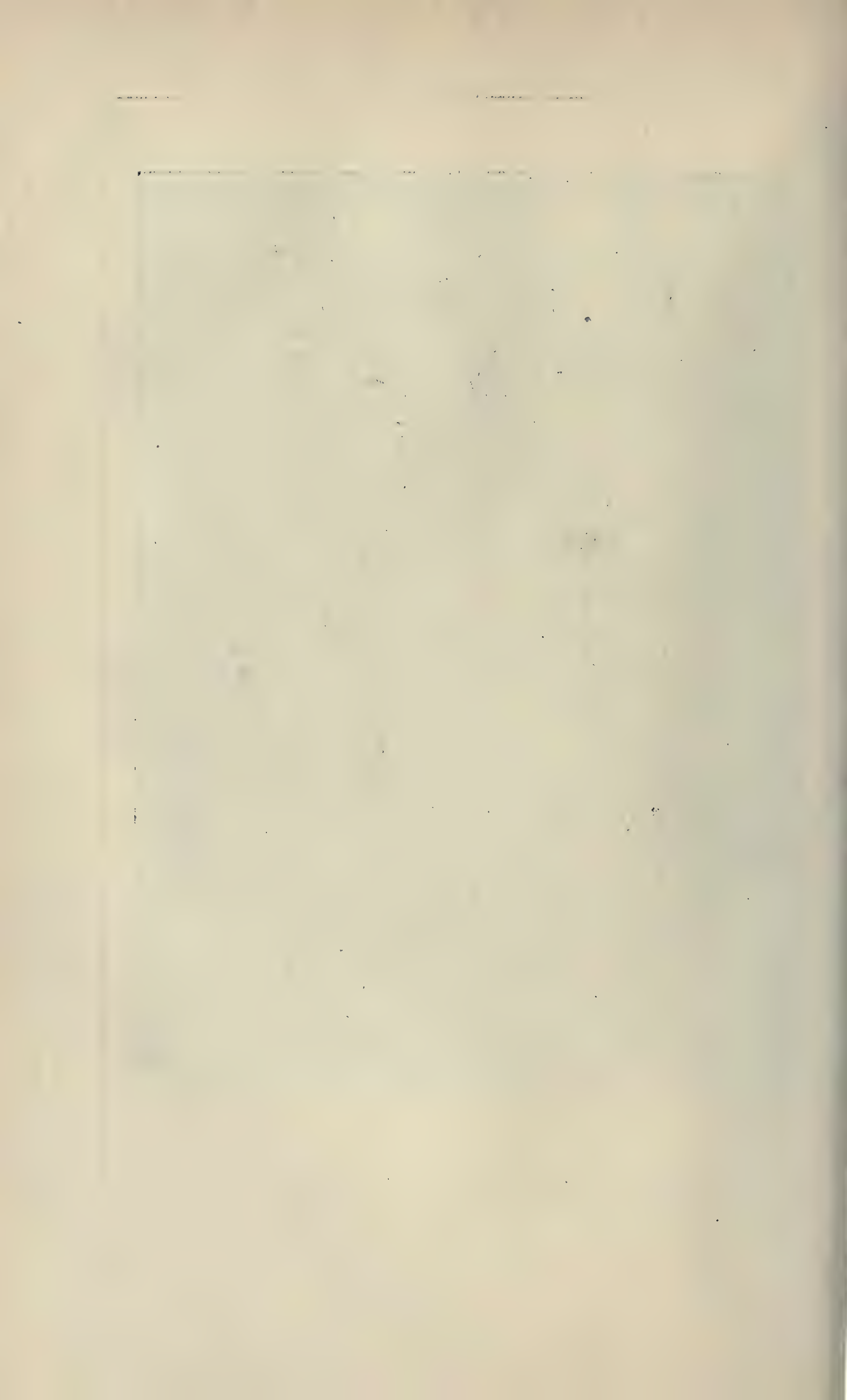
Les bourses sont conférées par le Collège échevinal de Bruxelles.

Comme nous l'avons dit, elles sont accordées sans aucune dis-



Pl. VI. — Madone de Saint-Luc à Bologne. — Encadrement par Jean Jacobs.

8



tinction de confessions religieuses. Le Collège est d'ailleurs régi dans un esprit de large tolérance.

Les boursiers reçoivent une indemnité de voyage à l'aller et au retour.

Pendant leur séjour, ils sont entretenus au compte de la fondation, qui fait pour eux toutes les dépenses nécessitées par les études universitaires [1].

Le règlement du Collège, plusieurs fois modifié, l'a été en dernier lieu par le *Statuto e regolamento disciplinare del Collegio, de 1886*.

Le Collège possède actuellement en Italie, un patrimoine évalué à près de 300,000 fr. produisant un revenu de 10,000 fr. après paiement des impôts et frais [2].

Ses ressources spéciales à Bruxelles affectées aux frais de voyage des boursiers s'élèvent à un capital d'environ 2500 francs [3].

Les élèves sortis de Bologne avaient eu, sous tous les régimes, sauf sous l'Empire, une situation privilégiée.

Après la Révolution de 1830, la législation ne se montra pas moins favorable aux diplômes conquis à Bologne. Une loi du 25 mai 1847 les assimila en quelque sorte aux diplômes conférés

[1] La fondation a été longtemps dirigée par le cardinal Fioresi.

Le président actuel du Collège est le comte Giacomo Cassani, professeur émérite de l'université ; le Recteur est don Luigi Zarri.

Parmi les élèves du Collège depuis 1830, citons : MM. Félix Gendebien, Louis-Charles Juste et Pierre Romain Van Kerckhoven, désignés en 1836 ; Emmanuel Pierre Van Volxem, Victor Kaekenbeck, (plus tard échevin de Saint-Gilles), Jean Franc. Edouard Max et Henri-Englebert-Félix van Doren, désignés en 1842 ; Eugène Janssens, aujourd'hui directeur du service d'hygiène de la ville de Bruxelles, et, Léon Defacqz, désignés en 1848 ; puis encore les Docteurs Buys, Delstanche, Devriese, feu Léo Warnots, Ramlot, Tordeur ; les avocats Louis Franck, Arm. Feron, Veldekens, outre M. Georges Lorand qui a passé par l'Université de Bologne, mais sans avoir été élève du Collège, M. le notaire Vergote, fils du gouverneur du Brabant, etc.

[2] Franck, article cité.

[3] D'un compte rendu par le Receveur de la fondation en 1864 (v. aux archives), il résulte qu'à cette époque la fondation possédait, en vue des charges à exonérer en Belgique, deux capitaux, l'un dû par la ville de Bruxelles de fr. 2269.94, et l'autre par la caisse d'Epargne de fr. 920.45.

Ils produisaient un revenu annuel de fr. 107.82.

Ces ressources n'ont guère changé depuis.

en Belgique [1]. Aujourd'hui, en vertu de l'article 2 de la loi du 20 mai 1876, il est de tradition que le gouvernement accorde aux belges munis d'un diplôme de l'université de Bologne, les dispenses nécessaires à l'exercice des professions libérales.

Quant à l'administration des biens appartenant à la fondation, celle-ci a eu, depuis sa réorganisation par le roi Guillaume, un receveur, à raison des capitaux constitués en Belgique et destinés à exonérer les charges qui étaient dues pour frais de voyage des boursiers et frais de collation.

Ce compte est rendu aux Bourgmestre et Échevins de la ville de Bruxelles, administrateurs-collateurs de la fondation, et ce en conformité des articles 7 et 8 de l'arrêté royal du 26 décembre 1818, de l'article 3 de l'arrêté du 4 décembre 1820 et de l'article 6 de l'arrêté du 2 décembre 1823. Le président et le plus ancien juge du Tribunal de première Instance de Bruxelles ont la qualité de proviseurs.

La loi du 19 décembre 1864 sur les fondations de Bourses d'Études n'est pas applicable à la fondation Jacobs, les biens de cette dernière étant situés en dehors du territoire du royaume.

A Bologne, c'est la législation italienne qui régit le collège Jacobs, et tout ce qui le concerne.

JULIEN VAN DER LINDEN.

[1] Cette loi est ainsi conçue :

« L'art. 66 de la loi du 27 septembre 1835 (B. off., n° 652), qui autorise le gou-
« vernement à accorder des dispenses aux étrangers munis d'un diplôme de licencié
« ou de docteur, sur un avis conforme du jury d'examen, est rendu applicable aux
« belges qui auront obtenu l'un ou l'autre de ces diplômes à l'université de Bologne
« (Italie), où ils auront fait leurs études aux frais de la fondation Jacobs, instituée
« près de cette université.

« Toutefois ils auront à subir devant le jury du Doctorat, un examen spécial sur
« les matières prescrites par ladite loi et qui ne font point partie de l'enseignement
« à l'université de Bologne. »





NOTE SUR QUELQUES ACHATS

DE

TAPISSERIES DE BRUXELLES

au XVIIe siècle.



'HISTOIRE de la tapisserie, et principalement celle de l'atelier si réputé de Bruxelles, ont trouvé dans ces dernières années des historiens qui se sont plu à en publier les fastes, que l'oubli des temps avait plus ou moins ternis. Toutefois, si l'édifice a été reconstruit dans ses grandes lignes, nombre de détails en sont encore restés dans l'ombre. Nous plaçant à ce point de vue, nous espérons qu'on nous excusera de faire connaître quelques documents, qui, s'ils n'apportent aucun appoint inédit à l'étude de cette branche si intéressante des Beaux-Arts, permettront néanmoins de se faire une idée de la manière dont les transactions relatives à ces matières se traitaient il y a quelques centaines d'années.

Un négociant, d'origine Espagnole, établi sur la place d'Anvers, appelé Jean-Baptiste Franco, exportait dans sa patrie nom-

bre de productions de l'industrie de nos provinces. Il semble avoir pris une part active à ce courant puissant d'exportation, qui, aux XVIe et XVIIe siècles, déversa sur les provinces Ibériques une grande quantité des produits les plus remarquables des ateliers de peintures et de tapisseries des Pays-Bas.

Ayant à fournir des tapisseries, il s'adresse, en 1644, à des fabricants bruxellois, Everaert Leyniers et Henrick Rydams.

Dans un essai historique sur les tapisseries et les tapissiers de haute et de basse lice de Bruxelles, M. Alphonse Wauters, cite ces deux artistes parmi les fabricants qui signèrent une pétition devant servir à prouver que le peintre Daniel Leyniers était « le plus utile et le plus capable de bien servir le métier des tapissiers en qualité de producteur de cartons. » Ils furent tous deux doyens du métier des tapissiers à Bruxelles.

Quoi qu'il en soit, par contrat passé à Anvers par devant le notaire Jacques Le Rousseau, le 24 mai 1644, ces deux artistes s'engagent à fabriquer pour compte de Jean-Baptiste Franco, une chambre de tapisserie représentant des verdures. Cet ouvrage devait se composer de huit pièces, d'une hauteur de cinq aunes, soit un total de 225 aunes. Les fabricants devaient prendre pour modèle de dessin et de qualité une chambre de tapisserie qui existait, à Bruxelles, chez le conseiller Malineus. *(Eenre camere tapetserye groenwerck in acht stucken, diep vyff ellen, tsaemen inhoudende 225 ellen, ende dat van selfste deucht ende weerde dat is zeker caemer tapitserye aen eerste comparant gethoont wesende ten huyse van heere raedtsheer Malineus tot Bruessel)*. Le prix de cette œuvre d'art fut fixé à onze florins et 10 sous par aune, et le payement devait se faire comme suit : 100 livres de gros dès que l'ouvrage serait sur le métier, 100 livres deux mois après, 100 livres de nouveau deux mois plus tard, 400 livres après une nouvelle période de deux mois, et le solde lors de la livraison de l'œuvre. Les fabricants s'engagent à parfaire la commande endéans une période de sept mois.

Les documents suivants ont trait à une autre transaction, traitée d'une manière assez bizarre par voie d'échange, et dont l'issue donna lieu à des litiges assez sérieux. Les minutes du notaire Jacques Le Rousseau nous fournissent de nouveau les éléments

de cette contestation commerciale, sous les dates des 2, 5 et 15 janvier 1644.

Les divers intéressés vont à tour de rôle nous exposer par voie notariale les rétroactes de cette transaction.

Un certain courtier en tapisseries, qui habitait Bruxelles, et s'appelait Guilliam Ouwaert se rendit, le 16 décembre 1643, dans la matinée, au domicile de Gilles Habbeek, négociant en tapisseries ; il lui demanda s'il ne désirait pas traiter une affaire avec Jean-Baptiste Franco. C'est le même négociant dont il a été question plus haut. Le fabricant ayant consenti, Ouwaert alla chercher son acheteur, et désirant le mettre en rapports directs avec Habbeek, il le conduisit *« op het stadthuys onder de natie, alwaer hy ter tyt moeste wesen »*. Nos personnages s'y rencontrèrent et, sans doute pour discuter plus à leur aise, ils se rendirent ensemble à l'auberge bien connue, située sur la Grand'place et qui portait pour enseigne « le Loup » *« inde herberge genaemt de wolff »*. Les parties y discutèrent probablement *inter pocula* les bases d'une affaire et finirent, par se mettre d'accord, grâce aux bons offices du courtier Ouwaert.

Voici quelles furent les bases principales de cette transaction ou plutôt de cet échange : Franco devait fournir deux grandes bagues garnies de diamants qu'il avait montrées au vendeur, et y joindre, endéans le terme de huit mois, une somme de 400 florins en écus sonnants *(twee groote diamant ringen aldaer gethoont ende 400 gulden in gelde)*. Par contre, Habbeek s'engageait à livrer en échange une chambre de tapisserie composée de huit pièces, et mesurant 241 1/2 aunes *(een caemer tapisserye inhoudende acht stucken, metende 241 1/2 ellen)*. Habbeek fournit immédiatement deux des panneaux qui se trouvaient déposés chez lui ; il donna un laisser-suivre pour faire délivrer cinq autres panneaux qui étaient déposés à Anvers, chez un certain François de Smit, facteur en tapisseries. Enfin, il s'agissait de livrer le huitième panneau. Dans ce but, il s'adressa au fabricant Bruxellois Everaert Leyniers, et lui donna ordre de confectionner cette pièce de manière à ce qu'elle fût achevée dix jours après la Purification. Ces conditions bien et dûment convenues, acheteur et vendeur, suivant l'usage ancien, aux fins de parfaire le marché, se donnèrent une solennelle poignée de mains *(hebben partyen daer over malcanderen de handt gege-*

ven tot slot van voorscreven negotie). Pendant ces négociations, Habbeek n'avait stipulé aucune valeur minimum pour les diamants ; ces bijoux lui agréèrent même si bien qu'il en prit sur place livraison, réclamant même les écrins, consistant en boîtes garnies de coton *(het doosken met het cattoen daer de twee ringen in waeren).* L'acheteur acceptait cette transaction en pleine connaissance de cause, car un autre fabricant de tapisseries, François vanden Hecke qui s'était joint à son collègue Leyniers, vint témoigner, qu'après la conclusion de l'achat, Habbeek déclara que le plus grand des anneaux valait 2400 florins et l'autre seulement 720. Franco lui offrit immédiatement de les faire expertiser. Cette offre ne fut pas acceptée. Le témoignage des deux fabricants Bruxellois est encore corroboré par celui d'un autre courtier en tapisseries, nommé Bernaert Geestelincx, et qui assistait à la discussion. Peu après Habbeek prétexta que les diamants n'avaient pas le poids stipulé, et se basant sur cette échappatoire, il refusa de donner livraison à son acheteur du panneau dont la confection avait été confiée à Everaert Leyniers. Sur ces entrefaites, Gilles Habbeek tâcha de vendre le huitième motif de tapisserie ; il ne réussit pas dans son entreprise ; mais Franco ayant appris cette tentative de vente, s'empressa de donner pleins pouvoirs au fabricant Bruxellois François vanden Hecke pour revendiquer chez Leyniers la pièce en litige.

D'autre part, en présence de l'entêtement de Habbeek qui refusait de s'exécuter suivant les conditions du contrat, Franco fut obligé de faire comparaître par devant notaire tous les témoins de l'échange, pour en obtenir une déposition officielle. C'est ainsi que Bernaert Geestelincx, courtier en tapisseries et laine, déclare qu'il se trouvait le 15 décembre 1743 dans le cabaret *« den wolff »* à la Grand'place, pour y terminer une affaire avec François vanden Hecke, il fut témoin de l'échange proposé par Ouwaert et accepté en présence de Leyniers et de Gilles Habbeek, marchands de Bruxelles.

Un autre négociant, Anthonio Ruteau vint ensuite affirmer que, le mardi 12 janvier, après-midi, se trouvant à Anvers, et passant par la place de Meir, il y rencontra Franco avec un certain bijoutier Bruxellois, François de Wilde. Ce dernier raconta qu'il avait eu la visite de Habbeek qui lui avait offert en vente deux

anneaux garnis de diamants. Pour le plus grand, le bijoutier lui avait offert 2000 florins comptant, ou 2400 florins payables dans six mois. Habbeek refusa ces offres et remporta ses bijoux. Toutefois, de l'ensemble de ces faits, il est prouvé que le vendeur Bruxellois eut tort de ne pas remplir les conditions qu'il avait librement acceptées, surtout que l'acheteur s'y était soumis et avait livré des bijoux qui possédaient bien et dûment la valeur qui leur était attribuée. Cette difficulté provoqua un procès. Malheureusement, les documents que nous possédons ne nous permettent pas d'établir qu'elle a été l'issue officielle de cette contestation ; toutefois, il est à espérer que Franco réussit dans ses revendications, et que le huitième panneau de la chambre de tapisseries fut finalement délivré à son légitime possesseur.

FERNAND DONNET.





NOTICE

SUR

CHARLES BAILLY

Serviteur de la Reine Marie Stuart, enterré à La Hulpe



ANS le cimetière entourant l'Église paroissiale de La Hulpe (près Bruxelles) se trouve un monument en pierre portant une inscription qui s'efface peu à peu [1]. Il est composé d'une croix plantée sur un socle ouvragé, de style Renaissance. On y lit :

« Cy gist Sr Char. Bailley secrétaire de la Royne d'Écosse dé-
« capitée en Angleterre pour la Foy Catholiq. qui trepassa le 27
« Xbre 1624 age de 84. »

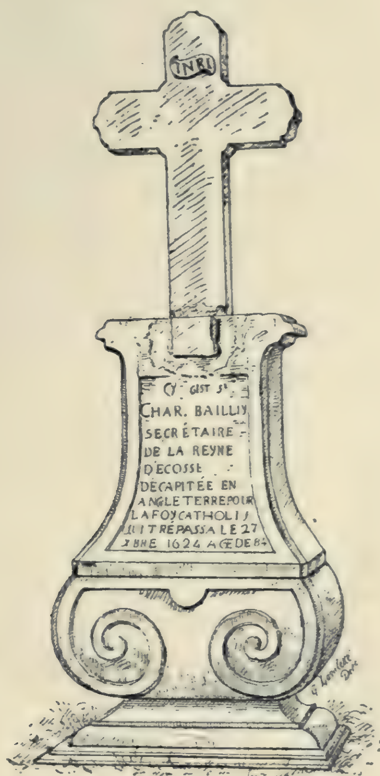
Quel caractère de véracité peut-on attacher à ce texte ?

Quel est le personnage auquel ce monument est consacré ? quel

[1] Voir le journal anglais. « *The Illustrated London News.* » 6 septembre 1890, page 99 ; TARLIER et WAUTERS : *Géographie et Histoire des communes Belges*, canton de Wavre, commune de La Hulpe, p. 72, 73. V. JOURDAIN, *Dictionnaire Encyclopédique de Géographie Historique du Royaume de Belgique*, p. 500.

fut son rôle dans l'histoire de Marie Stuart ? Quels liens le rattachaient à la Belgique, et à La Hulpe en particulier ?

C'est-ce que nous allons examiner brièvement.



I

La tombe dont il s'agit a traversé de nombreuses vicissitudes. Lorsque M. Chevalier, curé actuel de La Hulpe, entra en fonctions, vers 1840, il remarqua des pierres sculptées servant d'escalier pour ménager l'accès d'un abreuvoir situé près du cimetière paroissial. Il les fit relever, et après avoir constaté qu'elles formaient un monument funéraire, il les fit placer dans le cimetière

le long du mur de clôture séparant l'enclos de la place communale, à l'endroit où elles se trouvent encore aujourd'hui.

Mais autrefois, la tombe de Bailly était toute différente. D'après les auteurs qui, à la fin du XVII[e] et au début du XVIII[e] siècle, ont collectionné les inscriptions funéraires du Brabant-Wallon, cette tombe devait être un monument de grande dimension, portant une longue inscription, et des quartiers de noblesse fort intéressants pour la filiation du défunt [1].

Le texte était le suivant :

« Cy gist S[r] Charle Bailly en son vivant de la chambre et se-
« cre[re] de la Reyne d'Écosse décapitée en Angleterre pour la foy
« catholicque, et depuis comm[re] de vivres du camp de Sa Ma[té] ;
« qui trespassa en leage de 84 ans le 27 Decembre 1624. »

» Et Damoyselle Democreta Swerts sa femme qui trespassa
« en leage de 92 ans le 3 jour de Mars 1633. Lesquels ont esté
« par mariage 50 ans ensembles :

« Priez pour leurs ames
« *Respice finem.* »

Les quartiers portaient huit noms : *Bailly*, *Laviin*, *Perotte*, *Rollin*, *Swerts*, *Appelterre*, *Dongodt*, *Pervys*, indépendamment des blasons personnels des époux Bailly-Swerts [2].

[1] C. VAN GESTEL, *Historia sacra et profana archiepiscopatus Mechliniensis* (La Haye 1725) II, p. 83. Cet auteur dit en parlant de la tombe de Bailly . « *Sepulchrale monumentum* », ce qui ne peut s'entendre de la modeste croix existant actuellement.

[2] Nous donnons ci-dessus le texte copié par le peintre Bettens, le 17 mai 1702 (manuscrit n° 1573, f° 2, fonds Goethals, Bibliothèque Royale). D'après lui, le monument dont il s'agit était une grande pierre tombale, placée dans le chœur de l'Église de La Hulpe, et présentant les divers blasons cités plus haut autour de l'inscription que nous transcrivons. Comme nous décrirons plus loin la plupart de ces écussons, nous nous contentons d'indiquer ici ceux qui pourraient donner lieu à certains doutes. *Laviin* portait les armes assignées à la famille Prevost par les sources que nous citons plus loin, savoir : « écartelé, 1 et 4 d'argent à la fasce de gueules chargée de 3 merlettes d'argent, 2 et 3 échiqueté d'azur et argent, sur le tout un chef d'or chargé d'une aigle issante de sable. » *Perotte* portait d'azur au chevron d'or chargé de 3 têtes d'aigle de sable languées de gueules et accompagné en pointe d'une tour d'or ; *Rollin* portait d'azur à la fasce de gueules chargée de deux chevrons d'argent, accompagnée de 3 étoiles d'or, deux en chef et une en pointe. Parmi les 4 quartiers paraissant concerner Démocrite Sweerts, le seul à

Les mêmes auteurs sont unanimes à dire que le monument cité par eux se trouvait dans l'intérieur de l'Église de La Hulpe. Comme la tombe actuelle est trop petite pour avoir jamais pu porter une inscription aussi étendue que celle que nous venons de transcrire, et qu'elle n'a nullement les caractères donnés universellement à un monument placé à l'intérieur d'une Église, il est certain qu'elle a remplacé un monument plus ancien et plus important ; celui-ci étant détruit par suite d'un événement que nous ignorons, les représentants de la famille Bailly, dont nous parlerons plus loin, auront fait édifier une tombe nouvelle placée hors de l'Église dans le cimetière, et y auront fait graver l'inscription concise et réduite que l'on connaît aujourd'hui [1].

Fort heureusement, d'autres documents encore avaient été destinés à conserver la mémoire de Bailly et de son épouse.

Dans l'Église de N.-D. au Sablon, à Bruxelles, alors simple chapelle de corporation, s'est longtemps trouvé un tableau de grandes dimensions, dont divers manuscrits héraldiques nous ont transmis le souvenir. Au bas était une inscription consacrée à la mémoire de Charles Bailly et de sa femme Démocrite Sweerts, mais laissant en blanc la date du décès de ces deux personnages.

Cette inscription disait : « *Cy devant gist Charles Bailly de la chambre de la Royne d'Ecosse Marie Stuart et commissaire aux vivres du camp de Sa Majesté qui trépassa le .... et D^{lle} Democreta Sweerts sa femme qui tres passa le .... Priez Dieu pour leur ame* [2]. »

signaler est celui de *Pervys* qui portait : de gueules à 3 tours d'argent. La notice de Van Gestel ne donne malheureusement pas les dessins des quartiers, ce qui nous force à nous en rapporter exclusivement à la reproduction de l'héraldiste Bettens. *Van Gestel* a été reproduit par : *Le Grand Théâtre sacré du duché de Brabant*, édition de 1734, t. I, p. 385, et par le petit ouvrage intitulé : *Le Guide fidèle contenant la description fidèle du Brabant Wallon.* — Mayerie de La Hulpe, p. 28. Voir encore : manuscrit 381, *Geslachte boek van Sweerts*, aux archives communales de Bruxelles, et le manuscrit 783 p. 23, fonds Goethals, Bibliothèque Royale.

[1] En admettant que les auteurs que nous citons aient écrit au début du XVIIIe siècle, ou se soient inspirés de notes prises, à cette date, et en considérant que le style de la tombe actuelle exclut une réfection récente, on peut sans grande hésitation fixer celle-ci aux premières années du XVIIIe siècle.

[2] Epitaphier n° 231, page 241. Bibliothèque du ministère des affaires étrangères. Registre n° 1596 folio 6, fonds Goethals, Bibliothèque Royale.

Comme les mentions de cette œuvre d'art présentent un grand intérêt pour l'histoire de Bailly, nous transcrivons ici les indications principales que renferment les recueils cités en note.

Ce tableau en forme de tryptique représentait sur un de ses volets l'exécution de Marie Stuart, et sur l'autre le portrait de Charles Bailly et de sa femme, accompagnés dans le lointain d'une reproduction d'une scène, où l'on voyait Charles Bailly soumis à la torture et *« étendu sur deux roues »*.

Le long de la corniche étaient placés huit petits écussons. Les panneaux du centre, lorsqu'ils étaient fermés, présentaient également quatre grands blasons, dont les possesseurs étaient indiqués par une inscription figurant sous chaque blason.

Les voici, dans l'ordre renseigné par les descriptions que nous avons consultées.

Blason arrondi vers le bas : de gueules à 3 fleurs de lis d'or, posées 2 et 1 ; au chef d'or chargé d'une aigle issante de sable.

Légende : CHARLES BAILLY.

Blason arrondi vers le bas et écartelé : 1 et 4 d'argent à la fasce de gueules chargée de 3 merlettes d'argent ; 2 et 3 échiqueté d'azur et argent ; sur le tout : un chef d'or changé d'une aigle issante de sable.

Légende : ARNOULT PREVOST.

Blason en losange parti, comme il est d'usage pour les femmes mariées : au 1er les armes de Bailly, comme ci-dessus ; au 2e parti, émanché d'argent et de gueules.

Légende : BAILLY T'SWEERTS.

Blason en losange parti, comme il est d'usage pour les femmes mariées : au 1er les armes d'Arnoult Prevost, au 2e d'azur au chevron d'or chargé de 3 têtes d'aigle de sable, becquées de gueules, accompagné en pointe d'une tour d'or.

Légende : PREVOST PAROTTE.

Registre 1573 f. I reproduction faite par le peintre héraldiste Bettens le 26 juillet 1695 *ibid.*

Registre n° 254 folio 119, et manuscrit de Maurissen et Van der Leene f° 218 Bibliothèque du ministère des affaires étrangères.

Voir également *Le Grand Théâtre Sacré du duché de Brabant*, I, p. 245.

Cette œuvre d'art ne se trouve plus à l'Église de N.-D. du Sablon. Selon la notice de M. P. Van der Haeghen : *Inscriptions funéraires de l'Église de Notre-Dame au Sablon.* Gand 1863, page 43, le tableau dont il s'agit n'existait déjà plus en 1863. Il a probablement disparu lors de la dévastation de l'Église du Sablon sous le régime français, en 1798-1799.

Les petits écussons supérieurs étaient consacrés à la parente des époux Bailly Sweerts [1].

Le dessin gracieux des accessoires (casques, lambrequins) et les émaux héraldiques tranchant sur un fond de couleur noire donnaient à ce monument un aspect artistique très particulier, qui fait regretter sa disparition.

Toujours est-il certain que l'inscription placée dans l'Église du Sablon laissait en blanc la date du décès des époux Bailly Sweerts. Cette omission jointe au style encore ancien des blasons et de leurs accessoires reproduits par les recueils que nous avons cités plus haut en note, montre que ces inscriptions avaient été faites au début du XVII[e] siècle, probablement du vivant des époux Bailly.

La place considérable accordée à Arnould Prevost, vraisemblablement aïeul de C. Bailly, comme nous le dirons plus loin, contribue à faire admettre cette opinion. Les époux Bailly voulant perpétuer le souvenir d'Arnould Prevost, auront fait faire le monument du Sablon lors de la mort de celui-ci, survenue vraisemblablement de leur vivant, et auront voulu associer leur mémoire à celle du défunt. De là, l'inscription inachevée qui nous a été conservée.

[1] Parmi ces 8 écussons, 4 concernaient évidemment l'ascendance de Charles Bailly, et 4 autres celle de sa femme.

Pour celle-ci il n'y a aucun doute. On reconnaît, sans hésitation, les quartiers de *Sweerts*, d'argent émanché de gueules, *Van Appelterre* (d'or à la croix de saint André, échiquetée d'argent et de gueules), *Dongodt* (coupé de gueules au lion passant d'argent, et d'argent à 3 trèfles de sinople posés 2 et 1), et *Baeckeleers*, (d'azur à 3 poires d'or posées en barre, les tiges en haut.) Comme on le verra plus loin, c'étaient là des alliances rapprochées de Démocrite Sweerts.

Pour Bailly, on ne peut préciser qu'en rapprochant le tableau et la tombe de La Hulpe.

Le 1[er] quartier est *Bailly*. Le 2[e] qui doit être *Rollin* porte d'azur, à la fasce de gueules chargée de 2 chevrons d'argent accolés en face et accompagnée de 3 étoiles d'or, 2 en chef et une en pointe. Le 3[e] est *Laviin* ; c'est le blason d'Arnould Prevost, relaté plus haut, sauf toutefois le chef d'or, à l'aigle issante de sable, qui n'y figure pas. Le 4[e] porte de gueules à 3 tours d'argent d'or : c'est celui des *Pervys*.

Les armes de *Bailly* sont connues, comme nous le dirons plus loin. Celles de *Prevost Laviin* sont analogues pour le 1[er] quartier à celles des *Prevost* du Tournaisis renseignées par Rietstap, 2[e] édition, tome II, page 487, et par Bozières, *Armorial de Tournai et du Tournaisis* p. 190.

II

Résumons maintenant ce que les principales sources historiques concernant Marie Stuart contiennent au sujet de Bailly. La place tenue par celui-ci dans la vie de l'infortunée reine d'Ecosse n'est pas considérable.

On sait que cette souveraine crut bien faire en s'éloignant de son royaume, troublé par la guerre civile, et en se confiant à sa voisine, la reine Elisabeth d'Angleterre (16 mai 1568).

Trompée dans son attente, et devenue prisonnière, elle s'efforça de trouver sur le continent des défenseurs et des protecteurs. Un de ses principaux adhérents, Jean Leslie, évêque de Ross, qui en 1561, s'était rendu en France pour décider la jeune reine à venir prendre possession du trône d'Ecosse, voulut, vers 1570, faire réimprimer un ouvrage composé par lui pour la défense de la captive [1]. Il chargea de ce soin son secrétaire Charles Bailly, qui était originaire des Pays-Bas et qui connaissait fort bien plusieurs langues. Bailly se rendit aux Pays-Bas, y fit imprimer à Liége le livre de Leslie [2], et se disposa en mars ou en avril 1571 à en rapporter l'édition complète en Angleterre. Il passa par Louvain, Bruxelles, Malines, Bruges, et vit dans ces villes de nombreux exilés Anglais et Ecossais dont il prit les ordres. A Bruxelles, il eut la mauvaise fortune d'être mis en rapport avec un aventurier Italien, le fameux banquier Ridolfi; qui se disait messager du Pape et qui tentait de susciter en faveur de Marie Stuart une entreprise commune entre l'Espagne, représentée par le duc d'Albe, alors gouverneur des Pays-Bas, et certains seigneurs catholiques anglais, tels que Norfolk et autres. Ridolfi confia à Bailly des correspondances destinées à plusieurs personnages anglais dont il espérait le concours.

[1] « *A defense of the title of the queen dowager of France queen of Scotland* ». By Morgan Philips. Un volume imprimé à Liége par Gauthier Morberius, en 1571.

Il semble qu'on s'adressa à Liége, hors des Pays-Bas Espagnols, afin d'éviter de créer des embarras au Gouvernement Espagnol. Gachard, correspondance de Philippe II : tome II, page 189.

[2] Voir X. de Theux. *Bibliographie Liégeoise*, 1re partie, page 4.

Cet auteur semble avoir ignoré l'origine de l'ouvrage en question, dont il signale l'extrême rareté.

Surveillé par des espions du Gouvernement anglais, dénoncé avant d'avoir quitté le continent, Bailly fut arrêté à Douvres avec ses papiers, dans les premiers jours d'avril 1571, et mené à la tour de Londres [1]. Son arrestation amena celle de l'Evêque de Ross, de Norfolk, et de plusieurs autres. On raconte que les lettres les plus compromettantes dont il était porteur furent soustraites par un ami secret des destinataires, et remplacées par des pièces moins dangereuses.

Mis à la torture, trahi par un compagnon de prison qui se donna à lui comme un ami politique et qui rapporta aux autorités anglaises les aveux ou les confidences obtenus dans le secret du cachot, Bailly finit par faire des déclarations importantes sur les menées ou les projets des défenseurs de Marie Stuart. Il protesta en même temps de l'ignorance dans laquelle il s'était trouvé du contenu des pièces que Ridolfi lui avait remises [2]. D'autres témoignages encore joints à ses confessions, et des circonstances nouvelles décidèrent la mort du duc de Norfolk qui fut décapité le 2 juin 1572.

Heureusement, ni l'Évêque de Ross, ni Bailly, dont on voulait peut être récompenser les faiblesses, ou dont on avait reconnu l'innocence, ne suivirent ce sort. On se contenta de les maintenir en prison. La Tour Beauchamps, à la Tour de Londres, conserve encore plusieurs inscriptions gravées dans la muraille de sa prison par Bailly ; ce sont des inscriptions rédigées en plusieurs langues, datées et signées de lui, et exprimant ses chagrins [3].

Finalement, en novembre 1573, l'évêque de Ross fut élargi

[1] Dès le 10 avril 1571 il était soumis à un interrogatoire, et il était interné à la Tour. FROUDE, *History of England* (Londres 1866), vol X, pages 209 et suiv.

[2] Les documents relatifs à l'arrestation de Bailly, ses lettres adressées à Lord Burghley, et l'évêque de Ross, ont été publiés par W. MURDIN : *A collection of state papers... left by Williame Cecile, Lord Burghley*. 1 vol. in-4°, Londres 1759, pages 1 et suiv., et dans l'ouvrage suivant : *Calendar of manuscript of the hon. marquis of Salisbury preserved at Hatfield House*. I, p. 494, 497, 524, 526, 534. On y trouve, à la page 496, le texte de l'ordre donné par le conseil privé, le 26 avril 1571, à l'effet de mettre le prisonnier Charles Bailly à la torture.

[3] Voir les inscriptions en anglais, français, flamand, italien, latin, signées de Bailly et rapportées par W. R. DICK, *Courte notice sur la Tour Beauchamps, Tour de Londres*. 1 vol. in-12, pag. 21, 22, 3637. Voir LESLIE STEPHEN et SIDNEY LEE, *Dictionary of national biographie*, Londres, 1885, vol. II, p. 411, notice par M. HENDERSON.

sous condition de quitter immédiatement les îles Britanniques [1]. Ce prélat se rendit sur le continent, où il continua à chercher à servir sa souveraine ; il se fixa dans les Pays-Bas après quelques années de voyages, et il mourut à Bruxelles, le 30 mai 1596 [2]. Son fidèle secrétaire eut probablement la même faveur. On n'a pas connaissance de sa mise en liberté officielle, mais elle est rendue infiniment vraisemblable par le lien qui attachait le serviteur au maître, et par ce fait que dès 1574, nous retrouvons Bailly dans les Pays-Bas. Un historien anglais [3] affirme, du reste, cette mise en liberté.

C'est à ces circonstances que se borne le rôle joué par Bailly dans l'histoire de Marie Stuart. Après 1573, son nom est encore mentionné dans les correspondances diplomatiques, officielles ou officieuses, du gouvernement de la reine Élisabeth, comme étant celui d'un réfugié aux Pays-Bas que le gouvernement surveille sans le craindre. On relate ses démarches, on ouvre ses lettres, mais sans signaler ni dans les unes ni dans les autres rien qui décèle un conspirateur [4]. C'est qu'en effet, comme on va le voir, Bailly était entré dans une autre voie, il avait noué des liens étroits avec nos provinces et il ne pouvait plus songer à recommencer ses aventures de jeunesse.

On a prétendu qu'il avait assisté à l'exécution de Marie Stuart, en 1587 [5]. Marié, père de famille, exerçant des fonctions importantes aux Pays-Bas, Bailly n'eut pu songer à risquer sa tête pour être témoin de ce drame sanglant. L'ancien serviteur de la victime, et de l'évêque de Ross, expulsé en 1573, surveillé encore par la police anglaise, n'eut pas été toléré dans le château de Fotheringay, et n'eut pu s'y introduire. On sait, du reste, que l'exécution n'eut qu'un nombre fort restreint de spectateurs, et qu'en particulier les serviteurs de la Reine qui y assistèrent fu-

[1] Leslie Stephen et Lee, ouvrage cité, vol. XXXIII, pag. 93 et suiv.

[2] Selon son épitaphe qui se trouvait à l'abbaye de Grimberghen, près Bruxelles. *Le Grand Théâtre Sacré de Brabant*, tome I, p. 317.

[3] Burton, *History of Scotland*, tome V, page 105.

[4] *Calendar of State papers*, *Foreign Series* (1572-1374), p. 582, nº 1615. Lettre de l'agent Wilson du 20 décembre 1574, adressée d'Anvers à Lord Burghley. *Scottisch Series*, p. 574, avis daté du mois d'avril 1590.

[5] Voir Jourdain, ouvrage cité.

rent peu nombreux. On sait leurs noms et jamais les sources connues n'ont cité parmi eux celui de Bailly [1].

Nous tenons donc sa prétendue présence à l'exécution pour une fable [2]. On ne doit pas non plus confondre Ch. Bailly avec ses homonymes, notamment le docteur Bailly, célèbre parmi les réfugiés écossais aux Pays-Bas, à la fin du XVIe siècle, dont les documents de l'époque font fréquemment mention [3].

III

La protection du Gouvernement espagnol appelait naturellement aux Pays-Bas les partisans de Marie Stuart.

A l'exemple de l'évêque de Ross, dont nous venons de parler, bon nombre de réfugiés anglais et écossais s'y retirèrent dans la seconde partie du XVIe siècle. On peut citer parmi eux les dames Curle connues par leur dévouement envers la Reine qu'elles avaient servie dans sa prison, et qui furent inhumées à Anvers [4].

[1] Voir les témoins du supplice de Marie Stuart : KERVYN DE LETTENHOVE, *Marie Stuart*, II, p. 363, 366.

TEULET. *Lettres de Marie Stuart*, Paris, 1859, 352, 383.

Voir aussi la liste des serviteurs de la Reine dressée en 1586, et celle que renferme son testament. LABANOFF, *Lettres, instruction et mémoires de Marie Stuart*. Paris et Londres, 1852, t. VII, p. 250 et VI, p. 484.

Voir aussi *Notes and queries*, 12 mai 1894, p. 375.

[2] Indépendamment des sources déjà citées, on peut consulter sur Bailly : LABANOFF (ouvrage cité), tome III, p. 265. JULES GAUTHIER, *Histoire de Marie Stuart*, t. III, p. 46. J. HOSACK, *Mary, Queen of Scots*, t. II, p. 55. A. STEWART. *Life of Mary Queen of Scots* p. 316, 318 et *Notes and Queries*, 21 avril 1894, p. 309.

Sur la conspiration Ridolfi, voir NAMÈCHE *Cours d'Histoire nationale*, t. XV, p. 169. KERVYN DE LETTENHOVE, *Relations politiques des Pays-Bas et de l'Angleterre sous le règne de Philippe II*, tome VI, p. IV, 114, 151, 189.

LE MÊME. *Les Huguenots et les Gueux*, t. II, p. 386 et suiv. J. J. F. PROOST; *Les réfugiés Anglais et Irlandais en Belgique à la suite de la réforme religieuse établie sous Élisabeth et Jacques I*, et GACHARD, *Correspondance de Philippe II*, tome II, page 180 et suiv.

[3] Voir *Notes and Queries*, 21 avril 1894, p. 309 et suiv., article de M. HUME, relatant des mentions des manuscrits du château de Hatfield, et les appliquant à Charles Bailly, tandis qu'elles semblent concerner le docteur Bailly, de Douai.

[4] *Le Messager des Sciences historiques* (Gand), 1835, p. 89. Voir aussi la notice de M. PROOST citée plus haut (*Les réfugiés Anglais*, etc., etc.)

Mais indépendamment de ce courant, des motifs tout particuliers appelaient à Bruxelles le prisonnier de la tour de Londres.

Les auteurs qui s'en sont occupés lui attribuent unanimement une origine flamande (nous dirions Belge aujourd'hui). Mais ils sont dans l'impossibilité de la déterminer. Ils l'appellent *moitié Ecossais et moitié Flamand* (Froude), ou bien un *Flamand* (Murdin), ou bien un *Flamand d'origine Ecossaise* (Henderson).

Cette unanimité s'explique aisément.

Sans pouvoir préciser avec certitude la nationalité du père de Charles Bailly, nous pouvons la présumer d'après les déclaratiens mêmes de notre personnage. Lorsque détenu à la Tour et ayant fait les aveux qu'on connaît, il implorait dans diverses lettres la clémence de Lord Burghley et l'appui de l'Evêque de Ross, il disait et répétait qu'il était un pauvre étranger, *a poor prisonner and stranger* ; il insistait en disant : *J'étais de vray Flamen* [1].

Ces expressions doivent être tenues pour sincères, car le captif n'avait aucun intérêt à s'attribuer une nationalité inexacte, et une origine Ecossaise eut eu autant de valeur pour le soustraire aux sévérités du Gouvernement anglais qu'une origine Flamande. S'il est vrai d'ailleurs que son nom et les noms qui s'en rapprochent, tels que Bailly, Baillie, sont fréquents en Ecosse et en Angleterre [2], il faut remarquer que le même nom ou d'autres analogues se retrouvent en grand nombre dans les Pays-Bas vers la même époque [3].

Son père épousa en tout cas une personne originaire des Pays-Bas, Jeanne Provost. Devenue veuve, et ayant retenu de sa première union outre Charles Bailly, une fille du nom de Cor-

[1] W. Murdin ouvrage cité p. 5, 15, 16, 17. Voir aussi *Calendar of manuscrits of the hon. marquis of Salisbury preserved at Hatfield House* I p. 496, 527.

[2] On les trouve dans divers recueils généalogiques d'Angleterre et d'Ecosse. Voir aussi les Bailly mentionnés dans les tables des divers volumes des *Calendars of state papers*, et ceux indiqués par J. F. Knox. *Records of the Englisch catholics under the penal law. The first and second diairies of the Englisch college Douay* et par J. Gillow. *A Literay and biographical history, or bibliographical dictionary of the Englisch catholics from the break with Rome in* 1534 p. 105, 124. Voir encore les Baily, Bailly, Baillie, cités par le *Dictionary of national biography*.

[3] Charles Bailly est appelé comme sa sœur : *de Bailly, Baillu, Bailliu.* On trouve un Bailliu maïeur de La Hulpe, maitre des chablis de la forêt de Soi-

neille (Cornille)[1], elle épousa en secondes noces Gybrecht (Gisbert) *de* ou *van Berlicum*, personnage important de Bruxelles et des environs, propriétaire de nombreux domaines, successivement greffier du chef banc d'Uccle, Wautmaître de Brabant, échevin, bourgmestre, amman de Bruxelles[2].

Jeanne Provost était sans doute la fille d'Arnould Provost et d'une demoiselle Parotte ou Perotte, comme permettent de le croire l'inscription de N.-D. du Sablon, et les quartiers de la tombe primitive de La Hulpe, cités plus haut. Ces deux sources de renseignements sont complétées par un détail fourni par Charles Bailly

gnies en 1428-1430 (*Inventaire des archives de la Chambre des comptes* II p. 72, IV p. 194). D'autres Belges appelés indifféremment *Baillu, de Baillu, de Bailleur* ou *Bailly* se firent un renom comme graveurs et peintres au XVII[e] et au XVIII[e] siècles. (*Biographie nationale*). Un Gilles Bailly vivait à Courtrai en 1509. (HENNE, *Histoire de Charles-Quint en Belgique* tome IV p. 281 note 5). J'ai trouvé une Joséphine Bailly qui épouse le 24 mai 1598, un S[r] Guillaume De Cré à S[te] Catherine à Bruxelles, et qui est dite originaire de Courtrai (*Registres aux mariages*, archives de l'Etat civil, Hôtel de Ville de Bruxelles). Vers la même époque un Jean de Bailli ou de Bailge épouse à Louvain, Marie de Ferry, selon un manuscrit provenant du héraut d'armes O'Kelly que je possède, (f[o] 171 et 201). Enfin en 1672, à Tournai, un aide-major du nom de Charles Bailly, épousa Germanie Berthold (C[te] du CHASTEL. *Notices généalogiques tournaisiennes*, t. I, f[o] 180). Un Evrard Bailly vivait à Givet en 1669). *Inventaire des archives de la Chambre des comptes*, III p. 133, 166.

[1] Selon 2 actes réalisés devant les maïeur et échevins de La Hulpe, le 27 septembre 1592 et le 1[er] septembre 1598, Charles Bailly et Cornille Bailly étaient frère et sœur de Maximilien de Berlicum. Selon un acte réalisé devant les mêmes, le 1[er] septembre 1595, Maximilien de Berlicum était fils de feu Gisbert de Berlicum et de Jeanne Provost sa première femme (registre 844 greffes scabinaux, arrondissement de Nivelles, Arch. Gén. du Royaume).

Cornille Bailly épousa Nicolas de Faux, avec lequel elle intervint à de nombreuses transactions immobilières relatées dans le registre qui vient d'être cité.

[2] Gisbert de Berlicum, après avoir eu de sa première femme un fils nommé maximilien, épousa en 2[e] noces Jeanne Sweerts ou de Weert, veuve de Jean Berch-Mans, dont la nièce Démocrite Sweerts, allait épouser Charles Bailly. De ce second mariage il eut un fils, Philippe de Berlicum, époux de Jeanne d'Ursel fille de Conrad, et une fille Jeanne, épouse de Mathieu de Vos receveur général des vivres de Sa Majesté. Il mourut le 9 décembre 1588. On peut consulter sur lui, outre l'arrangement de famille ou partage entre sa veuve et les Bailly réalisé le 1[er] septembre 1598, cité plus haut, le manuscrit du héraut d'armes De Grez n[o] 2 tome V, p. 267 (Bibliothèque du ministre des Affaires étrangères), *l'inventaire des archives de la Chambre des comptes* II p. 260, 284, *l'inventaire des archives de la Cour féodale de Brabant*, I p. 65. *Histoire de Bruxelles*, par HENNE et WAUTERS, I, p. 482, 483, 495, 521, *l'Histoire des environs de Bruxelles*, par A. WAUTERS, II p. 401, 567, III, p. 633.

dans une lettre écrite durant son emprisonnement en 1571. Il y raconte qu'il avait en avril 1571, durant son passage à Bruxelles, refusé une invitation à dîner venant de Ridolfi parce que, ce jour-là, sa grand'mère, habitant Bruxelles près du palais de la Cour entre deux portes de la Ville, avait expressément voulu le retenir à dîner avec elle [1]. Ce langage explique comment, à une date ultérieure, Charles Bailly et sa femme, restés unis au ménage Prevost Parotte auront voulu conserver le souvenir de celui-ci en même temps que le leur, et auront fait faire dans l'Eglise du Sablon, voisine de la demeure de leur grand' mère, le monument dont nous avons parlé. Cette église était, comme on le sait, voisine du palais situé à cette époque au haut de la Montagne de la Cour.

Peut être était-ce cette grand'mère qui était d'origine anglaise ou écossaise et qui avait contribué à faire admettre l'origine écossaise de notre personnage [2] ?

S'il faut en croire son épitaphe, Charles Bailly [3] serait né en 1540 [4]. Il fut, d'après Froude, enthousiasmé comme de nombreux jeunes gens par la renommée de Marie Stuart, et porté ainsi à entrer à son service. Parlant plusieurs langues, ayant sans doute

[1] W. MURDIN ouvrage cité p. 16.

[2] Les Provost auxquels était allié Bailly portaient le blason d'une famille du Tournaisis. (Voir plus haut). Il est probable qu'ils possédaient une terre d'où leur sera venu le surnom de Laviin. Nous n'avons pu retrouver en Belgique le quartier des Perrot ou Parotte, indiqué comme étant celui d'une alliance des Bailly. En Angleterre, on trouve ce qui suit. Sir Georges Perrot, baron de l'Echiquier mourut en 1780 (*notes and queries* 5 mai 1894 p. 317). Sir John Perrot chevalier, fut disgracié par la reine Élisabeth le 20 mai 1571. Un autre sir Jean Parratt est à Madrid en 1572. (MURDIN ouvrage cité p. 181 et 242). Le même était lord député d'Irlande en 1585 (J. MORRIS, sir Amias Paullet Keeper of Mary queen of Scots, p. 55, 56, 352). Voir HATFIELD PAPER I p. 74. Un personnage du nom de Parvys vivait en Angleterre en 1567, (*ib.* tome I p. 347).

[3] Nous lui donnons le nom que lui-même s'attribuait dans les nombreuses lettres publiées par M. MURDIN (ouvrage cité) et selon les comptes signés de sa main, cités plus loin, comme aussi selon les inscriptions laissées par lui à la tour de Londres.

[4] Selon une des inscriptions de sa main conservées à la tour de Londres, et datée du 10 septembre 1571, il avait à ce moment 29 ans, ce qui le ferait naître en 1542, où à la fin de 1541. Peut-être cette différence de date s'explique-t-elle par une différence entre le calendrier dont il s'est servi et celui dont s'est servi le rédacteur de l'épitaphe de La Hulpe ? (Voir l'ouvrage de DICK cité plus haut p. 36, 37).

des parents dans les Iles Britanniques, il dut être bien reçu par la reine d'Écosse. Nous savons par lui qu'il la servit depuis 1561 jusqu'au moment où elle se réfugia sur le territoire anglais (16 mai 1568) [1]. Ce fut sans doute en qualité d'attaché à la Chambre de la reine, ou de Chambellan d'un grade peu élevé, qu'il la servit [2]. Il passa en 1569 au service de l'Évêque de Ross, après avoir eu un congé qui lui permit de venir aux Pays-Bas voir ses parents et ses amis [3]. Depuis deux ans il servait le prélat comme secrétaire, lorsque survint en 1571 l'aventure que nous avons racontée, et qui lui valut deux années et demie de prison et d'angoisses.

Rentré dans sa patrie à la fin de 1573 ou en 1574, il y épousa en 1574 [4], Démocrite Sweerts ou De Weert, fille de Roland De Weert, échevin de Bruxelles en 1558 et d'Antoinette Van Appelterre. Ce mariage le faisait entrer dans une famille riche et considérée du patriciat de Bruxelles, à laquelle il était déjà allié, par suite de ce que le second mari de sa mère, Gisbert de Berlicum avait épousé en secondes noces Jeanne Sweerts, sœur de Roland prénommé.

Roland Sweerts ou de Weert, et Antoinette Van Appelterre, eurent une autre fille, Antoinette Sweerts, qui épousa Mathieu

[1] Dans ses lettres publiées par MURDIN il rappelle les services qu'il a rendus durant 7 ans à la reine d'Écosse et il dit avoir quitté celle-ci lors de son entrée en Angleterre, p. 9 et 7, ouvrage cité.

[2] MURDIN l'appelle *a Flaming queen of Scots servant*. Bailly dit lui-même *J'avais servi à la Reyne* ce qui ne concorde guère avec la désignation de l'office d'un secrétaire. De même un avis secret du mois d'avril 1571, adressé au Gouvernement anglais, signale dans Charles Bailly *a queen of scots man* et non pas un secrétaire, (*Calendar of state Papen scottisch series*, p. 897), et le manuscrit généalogique. *Geslachte boek van Sweert* (n° 381 Archives communales de Bruxelles), p. 71, l'appelle *chambellan de la reine Marie Stuart d'Écosse* : *In synen tijde camerlinck van Coningine Marie Stuart van Schotland*. C'est ainsi que l'inscription rédigée sans doute par notre personnage et placée à N.-D. du Sablon le qualifie simplement de « Charles Bailly, *de la chambre de la reine d'Écosse* ». Sa postérité a ajouté le titre de secrétaire emprunté sans doute aux fonctions de Bailly chez l'Évêque de Ross, et de là est venue la qualification actuellement existante sur la tombe de La Hulpe.

[3] Il raconte que lors de son voyage de 1570, 1571, aux Pays-Bas, il n'avait plus vu ses parents et ses amis depuis deux ans (Murdin, *loco citato*).

[4] La date de ce mariage est fixée par l'inscription rapportée par VAN GESTEL citée plus haut, disant que Charles Bailly décéda en 1624 après 50 ans de mariage.

Hujoel, et un fils Pierre De Weerdt qui fut commissaire de vivres du roi d'Espagne.

Roland était le fils de Pierre De Weert, échevin de Bruxelles, et de Gertrude Dongodt, sa femme. Antoinette Van Appelterre était fille de Jean Van Appelterre et de Jeanne Baekeleers. Nous insistons sur ces noms pour justifier l'indication des quatre quartiers de Démocrite Sweerts rapportés plus haut (*Sweert, Van Appelterre, Dongodt, Baeckeleers*) [1].

Une fois marié, Bailly se fixa définitivement aux Pays-Bas. Deux filles naquirent de son union. Peu après leur naissance, il obtint les fonctions de commissaire des vivres de l'armée Espagnole, fonctions qu'il exerça d'abord auprès du corps anglais détaché à Alost en novembre 1583, et qu'il remplit ensuite à Termonde (1584), Vilvorde (1585), Anvers (1585-1587), Courtrai (1595 à 1597), selon ses comptes originaux possédés par nos archives [2]. D'après un des actes d'achat que nous citons plus loin, il était encore commissaire des vivres, le 7 mai 1601.

Sa fortune s'accroissait rapidement, car nous le voyons acquérir une grande quantité de terres et rentes à La Hulpe, notamment de sa sœur Cornille de Bailly, épouse de Nicolas de Faulx, et de son demi-frère Maximilien de Berlicum [3]. Lui et sa femme rachetèrent entre autres à ce dernier sa part dans un domaine de trente-six bonniers, qui ne peut être que le domaine de la Queue ou Longue-Queue, dont nous parlons plus loin [4].

Le 27 août 1596 sa fille Marguerite épousa en la paroisse de

[1] Sur la généalogie de Démocrite Sweerts et les blasons qui la concernent, voir : *Manuscrits* n° 789 p. 23, 32, fond. Goethals, Bibliothèque royale : *Manuscrit* 850 p. 159 ibid., *registre du héraut d'armes*, DE GREEZ n° 2 (t. V) p. 267. Bibliothèque du ministère des Affaires étrangères. *Registre* 381 (*Gelaschte boek van Sweerts*) f° 71, Archives communales de Bruxelles. *Registre provenant du héraut d'armes O'Kelly* f° 479, en ma possession. Sur le rang que tenait Roland de Weert et sa famille dans le patriciat bruxellois, voir A. WAUTERS, *Histoire des environs de Bruxelles*, II, p. 377.

[2] Archives générales du royaume, comptes de CHARLES BAILLY, *Inventaire des archives de la Chambre des comptes* IV p. 224, 225, 226, 229.

[3] Archives générales du royaume, greffes scabinaux de l'arrondissement de Nivelles, registre aux réalisations de La Hulpe, n°s 844 et 845. On y trouve 10 actes d'achat au profit de Charles Bailly et de sa femme, passés entre le 1er septembre 1595 et le 9 janvier 1605.

[4] Acte réalisé le 1er septembre 1595. Registre 844, *ibidem*.

Sainte-Catherine à Bruxelles Balthazar Tax, dit aussi Willems, qualifié *« Hoofmeester van den Hertog Maximiliaan van Saxen »* [1]. De son chef, et du chef de sa femme, Balthazar Tax posséda des immeubles importants à Laeken, où ses biens et seigneuries sont souvent cités. Il en reçut une partie comme dot de sa femme, car dès 1601 on le voit mentionné comme possesseur des biens venant de la famille Sweerts [2].

Le 20 octobre 1598 sa fille Corneille épousa en la même paroisse Raoullin ou Raulin de Cretot [3]. Comme sa sœur, la mariée était dans l'acte de mariage dite originaire de la paroisse, ce qui ferait croire que Charles Bailly habitait celle-ci, depuis son mariage, ou y était revenu après y avoir habité à l'origine.

Raoullin ou Raulin de Cretot [4], acquit par contrat de mariage du 30 juin ou 30 juillet 1598, les biens formant le domaine de la Queue, à La Hulpe [5], dont il se qualifie seigneur dans un acte du 7 mai 1609 [6]. Commissaire des vivres de l'armée espagnole durant plusieurs années [7], il ne cessa à son tour d'acquérir des biens et rentes à La Hulpe [8].

En considération de ses services [9], il obtint un décret d'Albert

[1] Registre des mariages de Ste Catherine, 1596, archives de l'Etat Civil, Hôtel de Ville de Bruxelles. Registre 381, *Geslachte Boek van Sweerts*, cité plus haut.

[2] Galesloot. *L'ancienne Heptarchie de Laeken Notre-Dame*, p. 29.

Greffes scabinaux de l'arrondissement de Bruxelles, Archives générales du royaume, greffe de Laeken, n° 4519, fos 152, 177, 179, 189.

Registre n° 14 de la Chambre des Tonlieux, Archives générales du royaume, 9 mai 1600 et registre n° 18 *ibid.* fos 258 et 259.

[3] Mêmes sources que pour la note 1, *supra*.

[4] Il est appelé officiellement Raoullin de Cretot dans les actes de la Mairie de La Hulpe, et cependant la mention de son mariage dans le registre paroissial de Ste Catherine à Bruxelles lui donne l'appellation suivante : *Laurentius Decretot.*

[5] Il hypothéqua ces biens selon un acte réalisé devant les échevins de La Hulpe, le 4 mai 1616 (registre 845, greffe scabinal de La Hulpe précité.)

[6] *Ibid.*

[7] Acte du 8 juillet 1603, registre 844, greffe scabinal de La Hulpe, archives générales du royaume.

[8] Une dizaine d'actes d'acquisition à son profit figurent dans les registres 844 et 845 précités, entre 1603 et 1623.

[9] Il semble que le service des vivres fut un apanage de la famille dont nous nous occupons. Indépendamment de Pierre Swerts, Charles Bailly, Raoullin de Cretot, nous voyons Mathieu de Vos, époux de Jeanne de Berlicum, fille de Gisbert cité plus

et d'Isabelle, du 4 septembre 1613, nommant Mayeur supérieur de La Hulpe son fils Charles de Crétot, né en 1602, sous la condition que le père du mineur rendrait ses comptes et que l'aïeul Charles Bailly, en serait caution [1].

Cette gestion de l'office de lieutenant Mayeur, (devenu ou qualifié ensuite chef Mayeur ou Mayeur supérieur de La Hulpe), dura jusqu'au 7 septembre 1628, date à laquelle Raoullin de Cretot rendit compte au Gouvernement de la gestion de sa charge. Il est à supposer que ce fut par suite du décès de son fils qu'il rendit ce compte parce que à partir de ce moment on ne trouve plus de mention de ce Charles de Cretot, tandis qu'à peine majeur, en 1623, 1624, ce dernier figurait dans tous les actes de la cour échevinale de La Hulpe comme lieutenant de S. M. au quartier de La Hulpe [2].

Comme mayeur de La Hulpe Raoullin de Cretot s'attira des témoignages spéciaux d'estime de la part du Gouvernement pour avoir énergiquement combattu le brigandage qui sévissait à cette époque dans le quartier de La Hulpe [3]. Il obtint également le titre de bailli et maître des bois d'Afflighem, par suite sans doute de la facilité qu'il avait de surveiller les domaines boisés et la ferme de la Ramée, possédés par l'abbaye d'Afflighem à La Hulpe [4].

Charles Bailly décéda, le 27 décembre 1624, et fut suivi dans la tombe par sa femme, le 3 mai 1633. Leurs filles partagèrent les biens de leur père, le 9 avril 1625 [5]. On comprend maintenant pourquoi ce fut à La Hulpe qu'elles consacrèrent à la mémoire de leurs parents le monument le plus durable, et comment, lors de la destruction de la première pierre tombale, la croix actuelle y

haut et de Jeanne Sweerts, remplir les fonctions de receveur général des vivres de S. M. (réalisation du 1er septembre 1595, registre 844 greffe de La Hulpe précité), généalogie de De Grez, tome V, f° 260, Bibl. du Ministre des affaires étrangères.

[1] Compte n° 12854. *Inventaire des archives de la Chambre des comptes*, t. II, p. 293.

[2] Actes réalisés, le 5 décembre 1623, 19 janvier et 28 mai 1624, registre 845, greffe scabinal de La Hulpe, précité.

[3] Wauters, ouvrage précité, *loco citato*.

[4] Actes de 1622, registre de 845, greffe scabinal de La Hulpe, précité.

[5] Wauters, *loco citato*. La destruction des archives communales et paroissiales de Bruxelles, à la fin du xviie siècle, nous a empêché de retrouver cet acte comme maints autres, dont nous avons pu constater la date ou l'existence.

fut substituée par les soins pieux de quelque parent ou descendant.

C'est, qu'en effet, Raoullin de Cretot et sa femme laissèrent deux filles, dont l'une épousa un *Puteanus* ou van de Putte, et l'autre *un Massin*, ou *Massin de l'abbaye*, receveur des domaines du Limbourg et bailli de Hannut [1]. Du côté des Massin, les biens venant de Bailly et de sa femme restèrent au moins durant quelque temps, entre les mains des descendants des anciens possesseurs [2].

Le domaine des Puteanus, formant la terre de Longue Queue. passa aux de Lattre, seigneurs de Rombize [3], puis aux t' Kint [4], puis aux de Cellier de Vignières (qui cumulèrent comme de Cretot avec la seigneurie de Longue Queue la charge de Mayeur de La Hulpe) [5], puis aux Baesen, aux comtes de Meeus, et enfin au chevalier de Bosschaert.

Rien n'empêche d'admettre que l'un des membres de la famille Massin ait contribué à la réfection de la tombe de ses aïeux [6], et

[1] Manuscrit, n° 381, f° 75, *Geslachte boek van Sweerts*, archives communales de Bruxelles.

[2] WAUTERS, *loco citato*.

[3] Registres des vingtièmes, de 1685 et années suivantes, maison communale de de La Hulpe.

[4] Notes manuscrites de l'historien FOPPENS sur l'ouvrage de VAN GESTEL, cité plus haut, t. II, p. 85. Bibl. des R. P. Bollandistes, à Bruxelles.

[5] Acte de baptême d'une fille de Charles-Joseph de Cellier, seigneur de La Queue et Mayeur de la mairie de La Hulpe, 2 août 1786, registre paroissial de Ste Catherine à Bruxelles, greffe du Tribunal de 1re instance à Bruxelles.

[6] Nous croyons devoir ajouter que dans l'Église de La Hulpe, à l'entrée du baptistère, se trouve dans le pavement une dalle tumulaire consacrée à la mémoire de sire Jean Wéry, curé de La Hulpe, durant 36 ans, décédé le 23 août 1616. Ce curé dont le nom est souvent cité dans les documents de l'époque concernant La Hulpe, était l'ami de la famille Bailly, qu'il représenta par procuration à divers actes scabinaux.

Cette tombe offre une grande analogie de style avec le monument actuel de Charles Bailly.

Lors de la réfection, qui eut lieu vraisemblablement peu après 1702, date à laquelle le peintre Bettens, a copié le monument primitif de La Hulpe, le sculpteur se sera sans doute inspiré des monuments existants dans l'Église.

En 1787, l'Église paroissiale de La Hulpe jouissait d'une rente hypothéquée sur un bien situé à La Hulpe et touchant à un immeuble possédé par *la veuve de Jean Bailly*.

D'autre part, à cette même date, on constate l'existence de deux anniversaires

que nous lui soyons redevables de la conservation du seul souvenir qui rappelle encore aux passants la mémoire du serviteur de Marie Stuart.

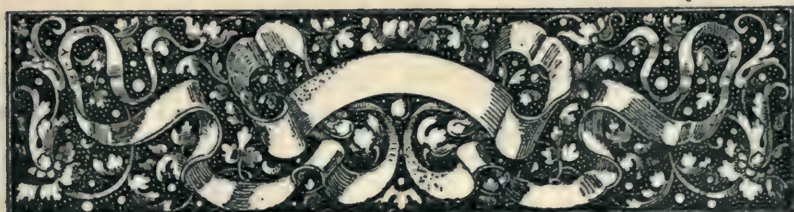
PAUL VERHAEGEN.

fondés l'un pour Charles de Bailly et sa femme, l'autre pour Raoullin de Cretot et sa compagne. Ces fondations rapportaient annuellement au curé, la première, 1 florin, la seconde, 15 sols.

Ces faits sont établis par la déclaration des biens de l'Église de La Hulpe, en 1787 (État des biens du clergé, en 1787, Brabant, tome XVIII, archives générales du royaume).

D'après nos renseignements, l'anniversaire de Charles Bailly est encore célébré chaque année en l'église de La Hulpe.





PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance mensuelle du lundi 3 septembre 1894.

Présidence de M. Hippert, *président*[1].



La séance est ouverte à 8 heures.

Quarante-trois membres sont présents[2].

M. le secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Correspondance. — MM. A. Adan et A. de Latre du Bosqueau remercient pour leur nomination de membres effectifs.

MM. Dillens et Verhaeren remercient des félicitations que la société leur a adressées à l'occasion de leur nomination dans l'Ordre de Léopold.

M. l'abbé Defrenne s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

L'Académie royale des sciences de Turin nous fait part du décès de son président, le professeur Michele Lessona. *(Condoléances.)*

M. F. Gull, à Saint-Gall, nous a envoyé douze feuillets, présentant cha-

[1] Prennent encore place au bureau : MM. le comte de Marsy, G. Cumont, J. Destrée, P. Saintenoy, le Bon A. de Loë, Van der Linden et Paris.

[2] Ont signé la liste de présence : MM. Van Gele, Poils, Van der Rit, Puttaert, Desvachez, de Behault de Dornon, Donnet, Maroy, Crespin, de Raadt, Hauman, G. Matyn, le Cte F. van der Straten-Ponthoz, Michel, De Proft, De Samblancx, Weckesser, G. Van den Bossche, Drion, Kestens, Lavalette, De Beys, Hankar, De Soignie, Schuermans, Heetveld, De Passe, Buschen, Aubry, Wallaert, Ranschyn, C. Dens, Ortman, Allard et le Bon de Jamblinne de Meux.

cun deux blasons, inclinés l'un vers l'autre. Ces 24 blasons sont dits faire partie d'une série de 86 que l'on voyait peints dans une vieille tour à Erstfeld (canton d'Uri.)

Cette tour n'existe plus.

Les armoiries, pense-t-on, datent de 1310, car, d'après M. Gull, on a pu déterminer que les autres 62 blasons appartiennent à des personnages qui ont accompagné l'empereur Henri VII de Luxembourg, à la guerre d'Italie, en 1310. On suppose qu'un chevalier d'Erstfeld, propriétaire de la tour, ayant pris part à cette expédition, aurait fait décorer sa résidence de ces emblêmes héraldiques.

Notre honorable correspondant prie la Société d'archéologie de Bruxelles de l'aider à déterminer les 24 blasons dont il s'agit et dont la description a été publiée [1].

M. le secrétaire général donne lecture d'une lettre de M. Victor Bouton qui ne peut fournir des renseignements complets. Il croit le nº 6, un Ravenstein ou un Chorys avec des émaux particuliers, le nº 7, un comte de Bar, le nº 8, Cuyck, le nº 9, une brisure de Spanheim, le nº 11, peut-être Brouckhorst, le nº 14, peut-être Rinsfeldt, le nº 22, un Sansheim, le nº 24, le roi de France, le nº 28, un Rodemark avec brisure, le nº 34, un prince de Piémont.

M. de Raadt estime que, par leur aspect général, ces armoiries appartiennent au xiiie siècle, mais regrette que l'auteur de la question n'ait pas donné plus de renseignements sur leur provenance et l'histoire de la tour, dont la démolition est hautement regrettable. Ces blasons, s'ils sont authentiques, constitueraient des documents d'une très grande importance pour l'archéologie, car, comme M. Gull le dit très bien dans sa lettre, ils constitueraient une des plus anciennes séries de peintures héraldiques qui eussent été signalées jusqu'à présent. Mais, on remarque sur les dessins placés sous nos yeux, certains détails qui ne concordent pas avec le style de l'époque à laquelle on serait, à première vue, tenté d'attribuer ces armoiries. De plus, quelques-uns des émaux indiqués semblent être inexacts. Vu cette incertitude quant à leur historique, on recule devant la peine qu'il y aurait à rechercher la signification de ces blasons. Les investigations courraient d'ailleurs le danger de se fourvoyer, car, l'un des blasons étant rendu dans des émaux erronés, on peut douter, à juste titre, de l'exactitude des couleurs et métaux des autres dessins.

Il serait peut-être bon de consulter la *Züricher Wappenrolle*, qui date de la fin du xiiie, ou du commencement du xive siècle, et le *Codex Manesse*, attribué au premier tiers du xive par le prospectus de MM. Starke, à Görlitz, et Siebert, à Heidelberg, qui, en octobre 1890, annonçaient la prochaine

[1] (Voir *Annales*, vol. VIII, p. 517.)

publication, du moins quant à ses parties héraldiques, de ce précieux manuscrit, conservé dans la bibliothèque de Heidelberg.

Dons et envois reçus. — *Pour la Bibliothèque :*

Raadt (J.-Th. de). Les seigneuries du pays de Malines-Iteghem et ses seigneurs. Notice historique sur la commune d'Itegem. Malines, L. et A. Godenne, 1894. 1 vol. in-8°, br. fig. et planche, (don de l'auteur) ;

— (J.-Th. de). — In Memoriam [Notice biographique sur E.-V.-J van Ballaer], Turnhout, J. Spichal, 1894. 1 broch. in-8°, portr., (don de l'auteur) ;

Vander Straeten (Edmond). Aldenardiana in Flandriana (Nieuwe Rutts tweede deel), Gent, J. Vuylsteke, 1894. 1 vol. in-8°, cart., (don de l'auteur) ;

Van Raemdonck (Docteur J.). Jacques-Augustin Heynderickx de Saint-Nicolas, étalonneur du pays de Waas pour les poids des monnaies d'or et d'argent au xviiie siècle, (extr. des ann. du Cercle archéol. du pays de Waas, t. XV, 1re livr.), 1894. 1 br. in-8°, (don de l'auteur) ;

Renier (J.-S.). Concours de la Société libre d'Émulation de Liége. — Inventaire des objets d'art renfermés dans les monuments civils et religieux de la ville de Liége. — Nouv. sér., t. IX, 1893. 1 vol. in-8°, br., (don de la société) ;

Saintenoy (Paul). Notes de voyage — architecture et archéologie — Kent, Oxfordshire, Cambridgeshire, Northamptonshire. Bruxelles, Lyon-Claesen, 1894. 1 vol. gr. in-8° br., pl., (don de l'auteur) ;

Guignard de Butteville (Ludovic), Généalogie des Guignard. Grande imprimerie de Blois, 1892. 1 vol. gr. in-8°, cart., toile, fig., (don de l'auteur) ;

De Busscher (Edmond). Description du cortége historique des comtes de Flandre (Gand, 1849). Gand, De Busscher frères, 1849. 1 vol., gr. in-8°, br., 1 pl., (don de M. H. Mahy);

Van Damme (Eugène). Histoire du procès et de la mort de Lamoral,comte d'Egmont, décapité à Bruxelles, le 5 juin 1568, enseveli à Sotteghem, Gand, F. Hage, 1869. 1 br. in-8°, pl., (don du même) ;

Hane-Steenhuyse (Comte Ernest d'). Études historiques sur les coutumes féodales. Gand, Hebbelynck, 1863. 1 br. in-8° (don du même) ;

Messager des sciences historiques et archives des arts de Belgique. Années 1846, 3e livr. — 1847, 2e, 3e et 4e livr. — 1852, 2e, 3e et 4e livr. — 1856, 2e livr. — 1868, 1re et 2e livr. 10 broch. in-8°, pl. et fig., (don du même) ;

Toulouse (Eug.). Découverte d'une sépulture de l'époque néolithique au village de Saint-Mammès (Seine-et-Marne) (extr. de l'Anthropologie). 1 br. in-8°, fig., (don de l'auteur) ;

Photographie représentant les fonts baptismaux de St-Marc, à Venise, (don de M. P. Saintenoy).

Pour les Collections :

Pots, cruches, etc., trouvés à Bruxelles au cours des travaux de déblai exécutés sur l'emplacement de l'ancien palais de Justice, (Commission des fouilles) ;

Pièce en argent de Jean-Théodore de Bavière, évêque de Liége, 1744-1763, trouvée à Moircy — province de Luxembourg. — (Commission des fouilles) ;

Tessons de poterie, ossement, morceau de carreau vernissé, fragments de torchis et de clayonnage ramassés sur un lieu autrefois habité, appelé « Duivels borre » à Tourneppe, (Commission des fouilles) ;

Moulage d'une hachette en roche dioritique trouvée à Harmignies, (don de M. le baron de Loë) ;

Moulage d'une hache (en jade ?) trouvée à Braives, (don du même) ;

Fragments de marbres antiques et de mosaïques, silex taillés provenant de Chaleux, (don de M. J. Volant) ;

Statue en pierre, (don de M. Bernard) ;

Fusaïoles ou volants (pesons) pour régler le mouvement de fuseau, *modernes*, employés encore de nos jours dans les Pyrénées françaises, et analogues aux fusaïoles barbares, romaines, étrusques, grecques, mycéniennes, de l'âge de bronze et de l'époque néolithique. (Don de l'École d'Anthropologie de Paris).

Elections. — Mme Lucien Tonnelier et MM. J. de Bernard de Fauconval, G. Gilson, et L. Tonnelier sont nommés membres effectifs ;

Mme Paul Saintenoy et M. A. Van den Meersche sont nommés membres associés.

Revision des statuts. — Les articles 7 et 78 des statuts sont ensuite revisés de la façon suivante :

« Art. 7. — Le titre de membre correspondant est réservé aux personnes, à « l'exclusion de celles qui sont de nationalité belge, qui ont rendu des services « signalés à la Société.

« Ces membres sont admis sur la proposition de la Commission administrative, « en assemblée mensuelle, à la majorité absolue des suffrages.

« *L'exclusion basée sur la nationalité ne s'applique pas aux membres fondateurs qui ont « fait partie du bureau de la Société.*

« Art. 78. — Lorsque les auteurs veulent des titre, faux-titre et couverture à « leurs tirés à part, et lorsqu'ils désirent recevoir plus de cinquante exemplaires de « ceux-ci, ils sont tenus de s'adresser directement à l'imprimeur des *Annales* et de

« traiter pour ces fournitures d'après un tarif publié dans chaque volume de cette
« publication.

« *En dehors de ces tirés à part, les auteurs ne pourront réimprimer ou laisser réimprimer*
« *leurs œuvres qu'un an révolu après leur apparition dans les* ANNALES *et, dans ce cas, ils*
« *devront indiquer l'insertion première dans celles-ci avec la mention :* « Extrait des *An-*
« *nales d'archéologie et d'histoire*, organe de la Société d'archéologie de Bruxelles »,
« *et l'indication du tome et de la page.* »

Rapports. — M. le baron de Loë, secrétaire de la Commission des fouilles, donne lecture des rapports suivants :

Travaux de déblai exécutés sur l'emplacement de l'ancien palais de Justice ;

Découverte de vases belgo-romains à Limont ;

Ancien lieu habité découvert à Tourneppe, (Brabant) ;

Le « Galgenberg » entre Malines et Waelhem ;

Sur trois monticules situés à Astene près Deynze ;

Sur des bas reliefs prétendument romains découverts à Wervicq.

Exposition. — Photographies d'objets découverts dans le cimetière gallo-romain de Presson-Berry à Chouzy, (par M. Guignard).

Communications.

M. DE RAADT. — Le n° 518 des tableaux anciens du Musée royal de peinture à Bruxelles constitue-t-il le portrait de Jean Viriot ?

A. DE BEHAULT DE DORNON. — *Le canon historique de Thuin « le Spantole »* et encore un mot sur la « *Holle Griet* » de Diest.

M. LE COMTE DE MARSY nous communique et nous fait don pour les archives de la Société, d'un document en parchemin de quatre pages in-folio, fort intéressant pour notre histoire nationale, qu'il a eu l'heureuse chance de retrouver à Paris ; c'est une adresse au général Jean van Halen portant 101 signatures de blessés sur le champ de bataille dans les grandes journées nationales et accompagnant l'envoi d'une marque distinctive.

M. CUMONT attire l'attention sur la statistique des monuments mégalithiques découverts et étudiés en France jusqu'ici, qui vient d'être publiée par la commission des monuments mégalithiques nommée par le ministre de l'Instruction publique. Ces monuments seraient au nombre de 7000 environ.

M. DESTRÉE. — *Coupe en argent*, exécutée par un de Bry (XVIIe siècle).

Sur la proposition de M. de Behault, des remercîments sont ensuite votés à MM. le baron H. de Royer de Dour, Ouverleaux-Lagasse et Van Havermaet, aux efforts desquels on doit la réédification à Ten Bosch, de la façade de l'ex temple des Augustins.

La séance est levée à 9 1/2 heures.

Séance mensuelle du lundi 1er octobre 1894.

Présidence de M. T. Hippert, *président*.

La séance est ouverte à 8 heures.

Soixante-cinq membres sont présents [1].

M. le Président, en vue de la conférence annoncée, invite l'assemblée à passer directement au vote sur l'admission des nouveaux membres et à remettre à la réunion de novembre la communication de la correspondance et la lecture du procès-verbal de la dernière séance. *(Adopté.)*

Élections. — MM. le Comte de Cunchy, Edgard de Prelle de la Nieppe et l'abbé Van der Heyden sont nommés membres effectifs.

Dons et envois reçus. — *Pour la Bibliothèque.* — Musée de peinture et musée archéologique de la ville de Tournai. — Guide du visiteur. — 4me édition. Tournai, Vasseur-Delmée, 1894, planches et figures don de M. E.-J. Soil.

Soil (Eugène). *Les bâtiments de l'hôpital Notre-Dame à Tournai*, (extrait du tome XXIV des Bulletins de la Société historique et littéraire de Tournai). 1 br. in-8°, planche. (Don de l'auteur.)

Soil (E.-J.) *Le Yorkshire et le nord-est de l'Angleterre.* — Excursion de la Gilde de Saint-Thomas et de Saint-Luc en 1893. — Notes de voyage. (Extrait de la Revue de l'Art chrétien, 1894, 1re livraison). 1 broch. in-4°, planches et gravures. (Don du même.)

Soil (E.-J.). *Les couvreurs de la Tour Pontoise à la cathédrale de Tournai.* (Extrait des Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles, tome VIII, livr. 3), 1 broch. in-8°. (Don du même.)

Bulletin du Comité archéologique du Brabant, année 1870. Tome I. 1 vol. in-8°, planches et figures. Bruxelles, J. Van Gompel-Trion, 1870. (Achat.)

[1] Mmes Paul Saintenoy et Amb. Delacre; MM. Cumont, J. Destrée, P. Saintenoy, le baron de Loë, Van der Linden, Paris, Plisnier, De Schryver, Poils, l'abbé Defrenne, de Behault de Dornon, Puttaert, Van Gèle, Lavalette, Hannotiau, A. van der Rit, Hauman, Delacre, Tahon, De Bavay, Weckesser, Joly, Haubrechts de Lombeek, Dillens, Winckelmans, Stordeur, Mesdagh, Drion, Adan, Brabant, Donnet, Mahy, Michel, Maroy, Dens, Schavye, Wallaert, de Raadt, Wauters, de Soignies, Van Havermaet, Titz, Michaux, De Backer, Ortman, Bonnier, Heetveld, Verhaeren, van Malderghem, Schuermans, Donny, Nève, De Greef, Wehrlé, Max Heim, Allard, Desvachez, Van der Elst, Lacroix, R. Raeymaeckers, Goyens et Sire Jacob.

Commission royale des Monuments. (Royaume de Belgique). Séance générale du 30 septembre 1862, 1 broch. in-8°, Bruxelles, De Deltombe, 1862. (Achat.)

Gheldolf (A.-E.). *Histoire administrative et constitutionnelle des villes et châtellenies d'Ypres, Cassel, Bailleul et Warneton jusqu'à l'an* 1305, sur le plan de l'ouvrage allemand de L.-A. Warnkœnig, entièrement refondue, corrigée et augmentée. 1 vol. in-8° br. Paris, librairie internationale, Bruxelles, A. Lacroix, Verboeckhoven et Cie, 1864. (Achat.)

Annuaire du Conservatoire royal de Musique de Bruxelles, 10e année, avec le portrait de J. de Zarembski, Gand, Ad. Hoste, Bruxelles, C. Muquardt, 1886. 1 vol. broché, in-12. (Don de M. Mahy.)

Wauters (Alphonse). *Bernard van Orley, sa famille et ses œuvres.* Notice. Bruxelles, F. Hayez, 1881. 1 vol. broché, in-8°, planches. (Don du même.)

Van der Straeten (Edm.). *A la recherche du berceau de Cyprien de Rore. (Le Guide musical*, 40e année, 9 sept. 1894, n° 37) portraits. (Don de l'auteur.)

Hachez (Félix). Un manuscrit copié à Mons pour la doyenne Hermine en 1269. (Extr. des Ann. du Cercle arch. de Mons, t. XVI.) 2 feuillets in-8°. (Don de l'auteur.)

Hachez (Félix). Addition à la notice sur les armoiries de familles alliées aux Croy copiées au xviiie siècle à l'hôtel-de-ville de Mons. (Extr. des Ann. t. XXIII.) 2 feuillets in-8°. (Don du même.)

Six numéros de Journaux. (Don de M. M. Sainctelette.)

Dix-sept numéros de Journaux. (Don de M. A. de Behault de Dornon.)

Hachez (Félix). Séjours de Jehan Lhermite à Mons et au château de Bettissart, à Ormeignies en 1586 et 1602. 1 br. in-8° pl.). Don du même.)

Raadt (J.-Th de). Les miniatures de Cassel signées du monogramme HB surmonté d'un trait sont-elles l'œuvre de Gérard Horebout ? (Extr. des Ann. de la Société d'Arch. de Bruxelles, 1894). 1 br. in-8°. (Don de l'auteur.)

M.-H. Mahy fait don de deux dessins à la plume par A. Mahy, représentant : « Une rue à Sienne (d'après Robida) » et « Ruines de Saint-Bavon. (Edicule de Saint-Macaire) xiie siècle. (D'après A. Heins). »

Van Raemdonck (Docteur). Annexe à la précédente notice de Jacques-Augustin Heynderickx. (Extrait des Annales du Cercle archéologique du Pays de Waes). 1 broch. in-8°. (Don de l'auteur.)

Trois photographies grand format représentant l'ancien Palais de Justice de Bruxelles. (Don de l'Administration communale de Bruxelles.)

L'Economiste international, 1894, n° 35, 36, 37, 38.

The Belgian News, 1894, n°s 1043, 1044, 1044, 1045, 1046.

L'Archietcture, 1894, n°s 35, 36, 37, 38.

Boletin de l'Associacion artistico-arqueologica Barcelonesa.

Julio de 1894, nº 36.

Algemeen Nederlandsch Familieblad, 1894, nº 7 en 8.

Maandblad van het Genealogisch-heraldiek genootschap « De Nederlandsch Leeuw » 1894, nº 9.

Verhandlungen der Berliner Gesellschaft für Anthropologie, Ethnologie und Urgeschichte, Sitzung vom 21e april 1894.

Monatsblatt der Kais. Kön. Heraldischen Gesellschaft « Adler », 1894, nr. 163 et 164.

Revue Bénédictine, 1894, nº 9.

Revue de l'Art Chrétien, 1894, 4e livr.

Neue Heidelberger Jahrbücher, 4e année, livr. 2.

The Illustrated Archaeologist, vol. II, nº 6.

Bulletin de la Société royale belge de Géographie, 1894, nº 4.

Annales de la Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles, tome V, 2e livraison.

Boletin de la Real Academia de la Historia, tomo XXV, cuadernos I-III.

L'Intermédiaire des chercheurs et des curieux, nºs 665, 666.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest du 2e trimestre 1894.

Bulletin de la Société Royale de Géographie d'Anvers, tome XIX, 1er fascicule.

L'Emulation, 1894, nº 6.

Ons Volksleven, 1894, 8e livraison.

Mittheilungen des Anthropologischen Vereins in Schleswig-Holstein, livraisons I à VII inclus.

Mittheilungen der Anthropologischen Gesellschaft in Wien, XXIV. Band, IV. Heft.

Collections of the Surrey Archaeological Society, volume XII. — Part. I.

Bulletin de la Société philomatique Vosgienne, 19e année, 1893-94.

Bulletin de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique, 64e année, 3e série, tome XXVIII, nº 8.

Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers. IXe année, 60e livraison, (supplémentaire) et XIVe année, 4e (93e) livraison, (juillet-août 1894).

Revue belge du numismatique, 1894, livraison.

Proceedings of the Society of Antiquaries of Scotland, vol. XXVI (1891-92), et vol. XXVII, (1892-93).

Proceedings of the Society of Antiquaries of Newcastle-upon-Tyne, vol. VI, pages 205 à 226.

Mittheilungen des K. K. Oesterr. Museums für Kunst und Industrie, 9e année, livraison IX.

Pour les Collections :

Carreaux rouges du XIIIe siècle provenant de l'abbaye de Villers. (Don de M. Licot.)

Pierre blanche sculptée représentant un lion accroupi, trouvée dans une propriété rue Saint-Bernard, à Saint-Gilles-Bruxelles, en creusant dans le fond du jardin pour l'établissement d'une maison de derrière. (Don de M. H. De Koch, architecte.)

Quelques silex provenant de la caverne de la Betche-aux-Roches à Spy. (Don de M. le baron de Loë.)

Hachette polie retaillée trouvée à Bougnies-Hainaut. (Don du même.)

Ebauches de haches, haches taillées à petits éclats, nucleus, lames, percuteurs, polissoir, fragments de poterie, etc... provenant de fouilles pratiquées à Spiennes, dans un atelier préhistorique et sur l'emplacement d'une hutte néolithique. (Commission des fouilles.)

Monnaie d'or de Néron, trouvée à Vissenaeken-Brabant. (Commission des fouilles.)

Exposition. — Deux dessins anciens (XVIIIe siècle), de l'École italienne représentant un monument commémoratif, (par M. P. Saintenoy.)

Canette, ou rasade, en étain, provenant de l'abbaye de Cambron (Hainaut), par M. l'abbé Defrenne.

Communications.

Le « BRÉVIAIRE GRIMANI » conférence par M. J. Destrée, aux projections lumineuses par M. R. Raeymaekers. Le résumé en a été publié dans les *Annales*, vol. VIII, p. 492.

M. DE RAADT donne lecture de la note suivante :

Je crois être l'interprète de l'assemblée en remerciant M. Destrée d'avoir fait défiler devant nos yeux cette superbe série de projections lumineuses

Mais nous a-t-il convaincus que les miniatures casseloises, du livre d'Heures de Jean-Albert de Mecklembourg, et celles du bréviaire de Venise, qu'il en rapproche, ont pour auteur GÉRARD HOREBOUT? Il convient de répondre négativement. A-t-il démontré qu'elles proviennent d'un même artiste ? Quant à moi, je préfère me récuser sur ce point et m'en rapporter à la critique compétente.

Dans un article intitulé : *Le Bréviaire Grimani et ses similaires* [1], M. EDG. BAES, artiste peintre et savant critique d'art, présentant des réserves formelles à l'égard des conclusions que nous venons d'entendre à nouveau, écrit,

[1] *La Fédération artistique*, du 3 juin 1894, p. 387-9.

à propos de ces rapprochements « que la ressemblance de deux sujets ne prouve pas une main unique, mais plutôt une copie ». Tel est également l'avis de M. le professeur Th. Levin, de Dusseldorf, qui connaît à fond les deux manuscrits et qui a lu le travail publié dans la *Revue de l'art chrétien :* il estime que, très fréquemment, les ressemblances dans la composition de miniatures s'expliquent par des prototypes communs, très connus, jadis, de tous.

Dans cet ordre d'idées, M. Edg. Baes a fait paraître dans nos *Annales* [1], sous le titre : *De la valeur archéologique des similitudes de forme et de couleur*, un remarquable mémoire. On n'en saurait assez recommander aux critiques d'art les judicieuses observations.

D'ici peu, on lira, de la plume de M. Destrée, une réfutation des observations présentées par moi sur son interprétation arbitraire du monogramme HB surmonté d'un trait. D'après le procès-verbal de notre séance du 7 mai 1894 [2], notre confrère s'attachera à prouver : 1° « que les artistes n'ont pas fait fi des règles de paléographie (sic !?) ; 2° que des contemporains de Horebout ont signé sans leur prénom. » Mais ces deux points établis, faudra-t-il vraiment adopter la thèse que l'on sait ? La démonstration promise sera-t-elle concluante ? Je ne le pense pas. Il ne suffit pas d'établir que le monogramme en question *peut* appartenir à Horebout, il faut prouver *qu'il est*, *qu'il ne peut être que celui de cet artiste !*

Or, j'ai précisément démontré *qu'il en peut être autrement !*

Quels que soient les résultats de cette nouvelle étude, je ne prévois pas, pour moi, la nécessité d'y répondre. Le pour et le contre ont été dit, ou vont l'être. Il ne faut pas que cette discussion s'éternise.

Je crois d'autant moins devoir réfuter l'article de M. Destrée qu'il vient de nous en résumer les principaux arguments. Pour faciliter sa tâche, il commence par m'attribuer des paroles que je n'ai jamais dites et par mal interpréter le sens de celles que j'ai prononcées. J'avais établi que, selon la règle, le prénom doit être représenté dans les signatures des artistes des xve et xvie siècles. Or, qui dit règle, dit exception. Mais qu'est-ce donc que la liste de quelque trente exemples que nous cite notre savant confrère, si ce n'est un tout petit nombre d'exceptions, eu égard aux légions de signatures conformes à la règle ! En supposant, bien entendu, que toutes ces marques, monogrammes, etc., que M. Destrée s'est donné la peine excessive d'énumérer, soient authentiques et ne reposent pas sur des attributions aussi peu positives que le prétendu monogramme de Gérard Horebout : HB [3].

[1] T. V, p. 107-115.
[2] T. VIII, p. 353.
[3] Le nouvel article de M. Destrée vient de paraître, t. VIII des *Annales*, p. 492.

Pour ma part, je ne perdrai, certes, pas mon temps à vérifier cette nomenclature, mais elle m'inspire d'autant moins confiance que M. Destrée, faisant flèche de tout bois, a persisté à prendre pour une signature de sculpteur les mots « *de meyre* » qu'on lit sur le tabernacle de Hal. *En effet, les personnages mentionnés sur cette œuvre d'art ne sont pas des artistes, mais des donateurs !* Ce n'est pas ici la place de le prouver. J'y reviendrai prochainement. Que penser, dès lors, de la facilité avec laquelle notre confrère tranche cette question délicate ? Comment qualifier son empressement d'identifier — malgré l'absence complète de détails biographiques sur ces « artistes » — *de meyre* de Hal, avec un *de Meyere* de la Flandre ? Pareille argumentation ne doit-elle pas nous engager à redoubler de prudence à l'endroit de ses attributions et à user largement du bénéfice d'inventaire ?



Permettez-moi, maintenant, Messieurs, de vous soumettre quelques réflexions sur le fond de la question. J'y tiens, pour rencontrer le reproche, immérité d'ailleurs, qui m'a été fait de n'avoir envisagé, dans ma critique, qu'un seul côté de la question. Car, n'est-il pas véritablement le nœud de

515. Ainsi que je l'ai prévu, il ne comporte pas de réfutation. Le lecteur verra par les « conclusions » mêmes (p. 514), que la question reste toujours pendante. *Ad* 1m, M. Destrée écrit : « *J'ai dit que le monogramme HB était celui d'un Horebout et ai démontré qu'il n'y avait là rien d'anormal...* » Mais, il fallait *prouver qu'il est celui de Gérard Horebout, qu'il ne peut être que le sien !!* Tant qu'on ne connaîtra pas des œuvres certaines de cet enlumineur, cette preuve fera toujours défaut.

Parmi les signatures d'artistes énumérées par M. Jos. Destrée, — il est bon de le constater, — *il n'y en a pas une, de l'époque en cause, qui présente quelque analogie avec le prétendu monogramme de Gérard Horebout !!*

Je ne puis pas me dispenser de dire un mot sur le passage consacré par M. Destrée à la signature d'Adrien Keij. La barre qui surmonte la lettre A dans le monogramme de ce peintre, affirme-t-il, « est en la partie supérieure du T, » qui serait l'initiale d'un SECOND PRÉNOM : *Thomas.* A l'appui de cette assertion, il transcrit l'inscription d'un tableau de cet artiste ; ADRIANUS-THOMÆ KEII FECIT 1575. Quiconque s'est familiarisé avec l'étude des chartes, voit au premier coup d'œil, que le nom de Thomas figure ici au génitif, détail important qui échappe à M. Destrée, et que ce génitif établit que Keij était FILS DE THOMAS ! ! Si notre savant confrère s'était donné la peine de consulter les travaux de MM. MAX ROOSES et F. JOS. VAN DEN BRANDEN sur les peintres anversois, il y aurait trouvé qu'Adrien Keij était, en effet, fils de Thomas et qu'en 1589 les comptes de la gilde de Saint-Luc le citent sous les noms : *Adriaen Tomas, alias Keij schilder*, c'est-à-dire *Adriaen Thomas zoon, alias Keij*, en français : Adrien, fils de Thomas, autrement dit Keij. Les peintres *Keij* étaient originaires des Pays-Bas septentrionaux. Or, on sait qu'on y avait l'habitude d'ajouter au prénom le nom du père, qui faisait, ainsi, fréquemment, fonction de nom patronymique.

la question, ce fameux monogramme qui devait fournir la solution d'un point important, controversé depuis tant d'années ? !

En attribuant à Gérard Horebout une part primordiale dans l'exécution du « Grimani », notre estimable confrère est, d'ailleurs, en nombreuse et excellente compagnie. En Allemagne surtout, la participation de cet enlumineur semble être article de foi. MM. WOLTMANN et WOERMANN, dans leur *Geschichte der Malerei*, et, d'après eux, M. L. DE KOBELL [1] la proclament, et le Dr FRIEDR. LEITSCHUH, dans ses commentaires du Journal de voyage d'Albert Dürer [2], dit Horebout le principal auteur (*Hauptmeister*) de ce manuscrit.

Cependant, que de faits enregistrés par l'Histoire n'a-t-on pas reconnus, et ne reconnaîtra-t-on, inexacts ; que d'axiomes, longtemps admis, n'a-t-on pas constatés, et ne constatera-t-on encore, être dénués de bases solides !

N'en serait-il pas ainsi de cette assertion ?

Si vous le voulez bien, nous allons l'examiner.

D'après « l'Anonyme de Morelli », le « Grimani » fut enluminé par beaucoup de maîtres (*da molti maestri*), pendant beaucoup d'années (*in molti anni*). Il en cite nominativement trois : Jean Memling, GÉRARD DE GAND et Liévin d'Anvers, dont les deux derniers auraient fourni chacun 125 pages. Je ne m'étendrai pas sur Liévin, mais j'aurai à revenir sur Memling.

Pour identifier ce Gérard « de Gand », trois noms ont été mis en avant : Gérard van der Meire, Horebout et Gérard David. Ce dernier s'élimine facilement : habitant Bruges, il ne peut justifier la désignation *da Guant* [3]. Quant à van der Meire, proposé par M. A. WAUTERS : « Qui pourra prouver que c'est lui que l'anonyme a eu en vue ? » s'écrie M. Destrée. Les preuves font défaut, continue-t-il. Aucune œuvre de lui n'est connue d'une manière certaine.... rien ne prouve que cet artiste ait jamais fait des miniatures. — Je cite toujours d'après notre confrère [4].

Reste Horebout. Mais, de lui non plus, on ne connaît aucune œuvre existante d'une façon certaine, « attestée par un document ou par une signature [5]». Pour établir sa collaboration, M. Destrée fait intervenir le monograme HB surmonté d'une barre. N'est-ce pas vouloir résoudre la question par la question ? La combinaison est ingénieuse, et je comprends le charme qu'elle a pu exercer sur l'esprit de son auteur. Celui-ci considère

[1] *Kunstvolle Miniaturen und Initialen*, (Munich, sans date, vers 1890), p. 90.

[2] *Albrecht Dürer's Tagebuch der Reise in die Niederlande* (Leipzig, 1884), p. 185.

[3] Voir les renseignements biographiques publiés sur lui par M. James Weale, dans *Le Beffroi*, t. I, p. 223 et suiv. Ailleurs (même revue), le savant anglais estime *que le bréviaire Grimani se rattache en quelque manière à Gérard David*.

[4] JOS. DESTRÉE, *Grimani (Revue de l'Art chrétien)*, t. V, 1re livraison, p. 6-8.

[5] *Ibidem*, p. 8.

la trouvaille de ce monogramme casselois et les conclusions qu'il en tire comme une découverte qui lui permettra « de sortir du champ des hypothèses ». Ah ! mais, il y a là, implicitement, un aveu qu'il est bon d'enregistrer ! Toutefois, après mon exposé précédent, où j'ai démontré le peu de créance que mérite l'interprétation de cette marque, la situation change ; on ne nous dit plus : cette signature ne peut être que celle de Gérard Horebout ; on cherche à prouver qu'elle peut l'être.

Il s'agit, vous le voyez, Messieurs, d'une idée qui, coûte que coûte, doit s'accréditer, qu'il faut faire triompher, à tout prix, malgré la large place qui reste pour le doute dans cette argumentation.

Pour faire admettre Horebout dans l'exécution du « Grimani », M. Destrée l'a compris, ayant approfondi, plus que ses devanciers, les détails connus sur la biographie de l'artiste, pour maintenir Horebout, il importe de rajeunir quelque peu ce bréviaire, dont la confection, d'après M. James Weale, se placerait entre 1490 et 1500. Suivant la *Geschichte der Malerei*, les miniatures auraient été peintes, en plus grande partie, à la fin du xve siècle, *bien que quelques pages aient pu être remplies après coup* [1]. Eh bien ! Horebout, qui naquit probablement vers 1475 [2], — d'autres disent vers 1480 [3] — ne pouvait guère, à l'âge qu'il aurait eu à l'époque fixée par les érudits anglais et allemands, passer pour un des principaux collaborateurs du manuscrit, dont les miniatures décèlent des maîtres dans la maturité de leur talent. Or, tandis que les auteurs de la *Geschichte der Malerei,* qui, je l'ai dit, datent l'exécution de la fin du xve siècle, font précisément état des détails architectoniques des fonds et des encadrements en faveur de l'époque qu'ils assignent à la confection des miniatures, notre savant confrère, invoquant le style de quelques-unes des peintures et le costume de certains personnages, croit devoir la placer au début du xvie siècle. Il y a là en jeu un espace de quelques années, une dizaine ou une quinzaine, peut-être, car on ne précise pas ; cependant, vu la date de la naissance de l'enlumineur (1475-1480), cet écart ne laisse pas que d'avoir son importance dans l'argumentation que j'ose passer au crible de la critique ! Mais, saurait-on fixer à dix ou quinze ans près l'époque de détails archéologiques de l'espèce ?

Et que fait-on, alors, de certaines planches du « Grimani » — *M. Destrée ne nous a pas montré toutes celles qui sont publiées !* — où tout, architecture, costumes, style, appartient au milieu, ou au troisième quart du xve siècle,

[1] ...*wenn auch einige Lücken erst später ihre Ausfüllung gefunden haben* (Woltmann et Woermann, II, p. 70).

[2] C'est la date la plus reculée que l'on ait admise jusqu'à présent. Voir le Docteur Friedr. Leitschuh, *Albrecht Dürer's Tagebuch der Reise in die Niederlande*, p. 185.

[3] Henri Hymans, *Le livre des peintres de Carel van Mander* (1884), p. 73.

sans le moindre emprunt au XVIe ? Ces peintures là ont été faites, fort probablement, vers 1475-1480, c'est-à-dire vers l'époque de la naissance de Gérard Horebout.

Avec votre permission, Messieurs, revenons à Memling. M. FRANCESCO ZANOTTO, auteur du texte qui accompagne les 110 planches du « Grimani » reproduites en photographie par ANTONIO PERINI, lui attribue sans hésitation plus de 60 miniatures de ce bréviaire, dit M. Destrée. Spécifions : il en cite 69, SUR LES 110 PUBLIÉES [1] !! Il y a là une nuance qu'il n'est pas mauvais de faire ressortir. MM. A. WAUTERS et EDG. BAES admettent également l'intervention de Memling. D'autres, par exemple MM. WEALE, les auteurs de la *Geschichte der Malerei* et, à leur suite, notre confrère la contestent formellement. Celui-ci n'a jamais cru, dit-il, « à la participation de ce grand maître mort en 1494, *donc antérieurement à l'exécution du bréviaire* » (! ?), et ajoute : « il n'y a pas un trait qui émane de ce peintre [2]. »

Je ne pense pas devoir suivre M. Destrée dans ses considérations sur la collaboration, probable ou improbable, d'un Benning. Ici, tout est hypothèse, tout est vague.

Mais, si, en s'appuyant sur le texte de « l'Anonyme », ils admettent Horebout, pourquoi quelques auteurs excluent-ils, parmi les enlumineurs du « Grimani », Memling, alors que d'autres écrivains, dont on ne saurait récuser la compétence, reconnaissent sa facture dans ce manuscrit ? Loin de moi de vouloir trancher cette question épineuse. Ce que je désire, toutefois constater, c'est que Memling et Horebout ne peuvent être considérés comme artistes contemporains, pour la bonne raison qu'à la mort de celui-là, celui-ci était un adolescent de 14 à 19 ans. C'est là aussi un motif pour lequel l'intervention de Memling dérangerait quelque peu la théorie de notre confrère.

Dès lors, quel cas fait-on du témoignage de « l'Anonyme » ? Voilà des spécialistes distingués qui en rejettent une partie si essentielle ! ?

Naguère, nous avons entendu dire, ici [3], qu'il existait un texte positif nommant Horebout comme ayant exécuté des miniatures du « Grimani ». J'avais cru, un instant, à un document nouveau, non encore utilisé dans la littérature du bréviaire. Il a fallu en rebattre, M. Destrée ayant bien voulu m'apprendre que c'est « l'Anonyme » qui était visé. Force m'a donc été de renoncer à me rallier à la thèse « Horebout ».

[1] Voir l'*Index* joint au travail de M. ZANOTTO, accompagnant les *Fac-simile des miniatures contenues dans le bréviaire Grimani*, etc. (Venise, 1862).

[2] *Revue de l'Art chrétien*, loc. cit. p. 5.

[3] Séance du 7 mai 1894, voir *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, T. VIII, p. 353.

Quelle est, en effet, la valeur de ce texte que des hommes compétents, parmi lesquels notre savant confrère, lacèrent pour faire litière d'un passage important dont ils croient avoir reconnu l'inanité, et pour n'en admettre que la partie à l'adoption de laquelle rien ne s'oppose, faute, sans doute, d'en pouvoir établir la fausseté ou l'invraisemblance. « L'Anonyme » a-t-il eu sous les yeux des preuves matérielles que ce *bréviaire célèbre que MESSIRE Antonio Siciliano vendit au cardinal* (Grimani) *pour* 500 *ducats* (alibi sequins), a été enluminé par Memling, Gérard « de Gand » et Liévin « d'Anvers » ? Jusqu'à quel point attache-t-on de l'importance à ce témoignage du XVIe siècle ? Il est intéressant d'apprendre, à ce sujet, l'avis de M. WEALE. Après avoir exprimé la conviction que Memling n'a pris aucune part à la confection de ce magnifique volume :

« *Il est à remarquer d'abord*, dit-il, *que l'assertion repose simplement sur le dire d'Antoine le Sicilien, le marchand qui vendit le bréviaire au cardinal Grimani* [1]. »

Or, Messieurs, c'est le fameux texte de « l'Anonyme » dont l'éminent archéologue fait ainsi le procès : c'est par réclame, pour en battre monnaie, qu'*Antonio Siciliano*, sorte de courtier, aurait prononcé le nom illustre du maître brugeois !

En présence de cette condamnation, m'en voudra-t-on si, pour ma part, je persiste dans mon refus d'adhérer aux conclusions de M. Destrée ? !

D'autres, qui ont traité du « Grimani », respectent, en toute son intégrité, le passage de « l'Anonyme ». M. A. WAUTERS, qui propose, pour Gérard « de Gand », un artiste gantois, Gérard van der Meire, et qui identifie, avec Liévin « d'Anvers », un artiste anversois, Liévin van Laethem, maintient Memling, pour présenter ainsi trois maîtres contemporains qui auraient donc parfaitement pu concourir à la confection du « Grimani » [2]. D'accord avec M. ZANOTTO [3], l'auteur s'attache à démontrer, par des arguments des mieux pondérés, qu'il fut exécuté avant 1484. Dans un travail spécial, le même écrivain groupe sur Antoine « le Sicilien, » des particularités dont la lecture nous impose une grande réserve à l'égard de l'appréciation de M. WEALE. Les deux études de M. WAUTERS [4], on doit le reconnaître, présentent un ensemble de faits qui s'enchaînent naturellement, logiquement, et, de plus, les détails biographiques sur

[1] *Le Beffroi*. t. II, p. 213-214.

[2] *Recherches sur l'histoire de l'École flamande de peinture dans la seconde moitié du XVe siècle. Quelques peintres peu connus de la fin du XVe siècle*. 1882.

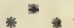
[3] *Op. cit.*, *Dissertation*, p. VI et VII.

[4] *Recherches sur l'histoire de l'École flamande de peinture dans la seconde moitié du XVe siècle. La vie d'Antoine de Messine, dit ordinairement Antonello de Messine, et son influence sur l'École italienne.*

Memling, Gérard van der Meire et Liévin van Laethem s'accommodent, de tous points, aux dires de « l'Anonyme » et entre soi.

En m'immisçant dans cette controverse qui présente un si vif intérêt, j'ai évité, avec le plus grand soin, vous l'aurez remarqué, Messieurs, de m'aventurer dans le domaine esthétique, d'avancer la moindre chose qui ne fût à la portée de tous ceux qui, étrangers à la critique d'art, ainsi que moi, examinent, sans prévention aucune, avec le seul désir de trouver le vrai, le pour et le contre d'une thèse dont la débilité les a frappés d'emblée.

Quant au monogramme, point de départ de cette discussion, je continue, — est-il besoin de le dire ? — à lui contester toute valeur probante. A ce propos, il n'est, peut-être, pas sans intérêt de rappeler, que, d'après « l'Anonyme », une toile, qu'il a vue, en 1521, dans le palais du cardinal Grimani, à Venise, *la tela dell' Inferno con la gran diversità de mostri*, était due au pinceau, d'*Hyeronimus Bosch* (HB) *(fu de mano de Jeronimo Bosch)* [1]. C'est à titre de simple coïncidence que je mentionne cette particularité.



Pour être négative, ma conclusion n'en est pas moins formelle: c'est que l'affirmation accréditée en Allemagne et que l'on met une singulière insistance à vouloir faire accepter ici, à savoir que Horebout serait un des principaux maîtres du « Grimani », n'est nullement établie par les rapprochements que M. Destrée a faits de « ses » œuvres casseloises avec les pages similaires du bréviaire vénitien. Mais il est loin de moi de lui contester une place parmi les miniaturistes de ce dernier manuscrit.

Au surplus, j'estime que notre littérature artistique, malgré tous les travaux de notre temps, est encore si incomplète que la plus grande circonspection s'impose dans l'interprétation des monogrammes, surtout et avant tout, quand il s'agit de maîtres *dont aucune œuvre existante, certaine, n'est connue :* nos musées abondent de peintures du plus grand mérite dont les auteurs resteront probablement toujours inconnus, et, par contre, nous connaissons de grands artistes, on en découvrira même encore pas mal, à qui on ne parviendra, peut-être, jamais à attribuer des œuvres ! !

Que de noms inconnus d'enlumineurs les chercheurs de la Flandre ne sont-ils pas appelés à mettre au jour, en continuant les fouilles dans les archives de ce pays, si riche en souvenirs artistiques. N'attribuons donc pas tout aux miniaturistes *ganto-brugeois* dont les noms sont déjà venus jusqu'à nous : réservons encore quelques œuvres pour les artistes que l'avenir se chargera de nous faire connaître !

[1] P. 102-103 de l'édition allemande; p. 196 de l'édition italienne.

M. Wauters. — Je ferai remarquer d'abord la faiblesse du système adopté par quelques critiques d'art, refusant à tout peintre de tableaux le droit d'exécuter des miniatures. J'opposerai des faits positifs à cette assertion. L'artiste qui ouvre la série des chefs de notre école, Jean de Bruges, ou plutôt, pour me conformer à des découvertes récentes, Jean de Bondolf, dit de Bruges, le peintre du roi Charles V de France, nous a laissé une excellente miniature, ornant une bible célèbre du Musée Meermann-Westreenen, de La Haye. Cette miniature, qui porte la date du 28 mars 1372-1373, il l'a datée en toutes lettres (Voir Wauters, *Recherches sur l'histoire de la peinture flamande avant et pendant la première moitié du XVe siècle*, 1er fascicule, p. 47). D'un autre côté, le même artiste a exécuté les cartons de l'immense tapisserie dite *de l'Apocalypse*, conservée à Angers et dont on a conservé à la Bibliothèque nationale de Paris, la quittance, datée du 31 janvier 1377-1378 (*Ibid.*, p. 52). Il n'y a pas moyen de contester à Jean de Bruges la profession de peintre, ni celle de miniaturiste, ni l'exécution des deux œuvres mentionnées ci-dessus.

Second exemple, non moins décisif. Simon Marmion, de Valenciennes, était très renommé à la fois comme peintre et comme miniaturiste. En cette dernière qualité, il a travaillé pour le duc Philippe de Bourgogne ; des extraits de comptes, publiés par le docteur Le Glay et par Pinchart, dans ses *Archives des Arts*, t, II, p. 201, établissent le fait, qui ne peut d'ailleurs être contesté, puisque Molinet, auteur contemporain, qualifie Marmion de « prince d'enluminure ». Des preuves tout aussi décisives le signalent comme un peintre de tableaux et l'on peut, du reste, apprécier son talent par deux panneaux représentant la *Vie de Saint-Bertin* et qui sont aujourd'hui conservés par les héritiers du prince Frédéric des Pays-Bas. Ces panneaux, qui ont été attribués à Memling, à Bout, etc., ont été peints par Marmion, comme l'atteste une annotation précieuse, provenant de l'abbaye même de Saint-Bertin.

Pourquoi Memling n'aurait-il pu exécuté des miniatures pour le *Missel Grimani ?* La châsse de sainte Ursule n'est-elle pas, en réalité, une œuvre se rapprochant plus de l'art du miniaturiste que de l'art pictural proprement dit ? On se base sur d'anciens règlements de métiers ; or, ces règlements étaient locaux et ceux de Bruxelles, notamment, ne contiennent aucune clause restrictive, du genre de celles dont on se targue. Ces règlements, d'ailleurs, n'étaient pas obligatoires pour les personnes placées en dehors de l'action de la commune, pour les privilégiés.

On s'attaque ensuite au texte de l'Anonyme de Morelli, (actuellement reconnu pour être Marc-Antoine Michel) et on le traite avec une désinvolture sans égal ; on le reconnaît excellent lorsqu'il s'agit d'attribuer le missel à Gérard Horenbout, mais on le déclare défectueux sous les autres

rapports. Cependant, il est important de le noter, ce texte est l'œuvre d'un homme qui a vécu du temps du cardinal Grimani et qui a été à même de connaître la vérité au sujet de ce manuscrit, dont il parle comme étant *célèbre*, dont, par conséquent, l'origine et la composition ont préoccupé les esprits de son temps. Il ne s'agit pas ici d'un recueil quelconque, mais d'un travail important, dont la conservation fut l'objet de stipulations sévères. Il fut vendu, dit Marc-Antoine, pour cinq cents ducats au cardinal par messire Antoine le Sicilien. On a voulu faire passer celui-ci pour un vulgaire marchand, exploitant le nom de Memling dans un but de lucre. Or, on ne connaît que deux personnages à qui ce nom puisse convenir : Antonio ou Antonello de Messine, le célèbre artiste qui mourut vers 1500 (certainement après l'année 1490), et Antoine le Sicilien, recteur des artistes ou, selon d'autres, de l'université, à Padoue, qui vivait en 1473 (Voir mes *Recherches sur l'histoire de l'école flamande de peinture pendant la seconde moitié du XVe siècle*, 3e fascicule, p. 139). La position de ces deux personnages exclut toute supposition de marchandage à propos du manuscrit dont on s'occupe ; il n'est pas permis de contester, sans de sérieux motifs, des attributions placées sous le patronage de l'un ou de l'autre. Remarquons, de plus, que les peintres mentionnés comme ayant travaillé au *Missel* sont tous morts vers 1500, ce qui nous donne une indication précieuse pour l'époque probable de l'exécution de ce dernier.

Marc-Antoine Michel cite en particulier trois artistes : Memling, Gérard de Gand et Liévin d'Anvers. On accepte le deuxième de ces noms et on l'attribue à Gérard Horenbout, qui était effectivement de Gand. C'est très bien, mais cela ne cadre nullement avec ce qui vient d'être dit, comment Antonello de Messine ou Antoine le Sicilien aurait-il vendu au cardinal Grimani une collection de miniatures, parmi lesquelles 125 auraient été l'œuvre d'un peintre tout jeune (Horenbout naquit au plus tôt vers 1475 ou 1480). Cela devient tout à fait improbable. Mais il a existé à Gand un second artiste dont le prénom était Gérard. Je veux parler de Gérard van der Meire, dont la vie est peu connue, mais qui a existé, Van Mander en fait foi, et qui a vécu au xve siècle, puisqu'on le range parmi les élèves des Van Eyck (Voir ce que j'ai dit dans mes *Recherches* citées, 2e fascicule, p. 38 et suivantes). Quant à Liévin d'Anvers, ce ne peut être Lievin de Witte, qui naquit à Gand en 1513 (voir ces mêmes *Recherches*, p. 75), mais bien Liévin Van Lathem, ce « bon Liévin d'Anvers », que le poète Lemaire cite en 1507 dans sa *Couronne Marganitique*, comme Pinchart l'a établi. Or Liévin Van Lathem fit partie de la gilde de Saint-Luc de sa ville natale, depuis 1462 jusqu'à sa mort, arrivée en 1498, et fut père de deux autres artistes, Jacques, qui fut aussi peintre, et Liévin, orfèvre de valeur. Remarquons ici la coïncidence frappante qui nous reporte toujours vers

les dernières années du XVe siècle. Memling est mort en 1494, Liévin Van Lathem expire en 1498, et Gérard Vander Meire, par le caractère des œuvres qui lui sont attribuées, date de la fin du XVe siècle ; n'y a-t-il pas là un faisceau de preuves, qui, tout en se fortifiant l'une l'autre, contribuent également à donner une nouvelle valeur au texte dont on veut affaiblir la portée.

C'est en vain que l'on nous représente comme des œuvres du XVIe siècle un ensemble de miniatures dont la majeure partie datent du XVe et dont quelques-unes, on l'avoue, sont des imitations ou des réminiscences de miniatures du commencement de cette époque. D'autres, par leur beauté suprême, par la majesté de l'ordonnance, par l'extrême délicatesse des types, reportent la pensée vers le grand artiste brugeois, Jean Memling. Ce chef-d'œuvre, par exemple, où l'on admire la Vierge assise au milieu d'autres saintes, n'est-il pas une exécution en miniature de ce panneau reproduisant le même sujet, panneau que l'on admire au Louvre, œuvre charmante et délicate où tout est à louer ? Que, parmi les miniatures reliées par ordre du cardinal Grimani dans son précieux missel, il s'en trouve de plus récentes que les autres, c'est un fait que l'on n'a jamais contesté, mais elles forment le petit nombre, et l'œuvre, dans sa partie principale, reste à notre avis l'une des productions les plus importantes de l'art flamand à la fin du XVe siècle.

M. Paul Saintenoy dit que d'après le style de constructions représentées dans le fond des miniatures montrées par M. Destrée et extraites du Grimani, celui-ci a dû être fait en majeure partie tout à la fin du XVe ou au commencement du XVIe siècle et probablement dans la Flandre méridionale, car on n'y voit guère l'architecture si caractéristique à cette époque, de Bruges et de Dixmude.

M. Destrée. — Grâce au talent et à l'habileté de M. H. Angenot et Raeymaeckers des projections remarquables vous ont mis à même de juger de la valeur de mes rapprochements. Je rencontrerai sous peu dans la *Revue de l'Art chrétien*, les objections qui viennent de m'être adressées par M. de Raadt et Wauters.

J'aurai ainsi l'occasion, en précisant ma pensée, de dissiper le malentendu auquel M. de Raadt fait allusion.

M. de Raadt. — Si quelques pages du « Grimani » présentent des détails architectoniques qui appartiennent au commencement du XVIe siècle, ainsi que l'affirme M. P. Saintenoy, cela s'expliquerait par le fait qu'elles auraient été remplies après coup. Les auteurs de la *Geschichte der Malerei*, je l'ai dit, constatent expressément cette particularité !

J'ai établi sur quelles bases peu solides repose l'attribution à Horebout des miniatures de Cassel et de celles du « Grimani ».

Du moment qu'il est acquis que le monogramme HB, surmonté d'une barre, a été employé par un Horace Borgiani, constatation qui gêne beaucoup M. Destrée, on n'est pas tenu de croire que la signature des enluminures de Cassel doit représenter deux lettres *d'un seul et même mot, et que celui-ci est le nom de Horebout*. La nouvelle démonstration de M. Destrée justifie amplement mes paroles prononcées à la séance de mai : qu'au lieu de dogmatiser sa thèse, il aurait dû, tout au plus, présenter son interprétation sous forme d'hypothèse. Dans tous les cas, le monde savant appréciera.

Quant à moi, je renonce à continuer la discussion.

M. l'abbé Defrenne montre une aiguière provenant de l'ancienne abbaye de Cambron et dit quelques mots au sujet de cet objet.

La séance est levée à 10 1/2 heures.

Séance mensuelle du lundi 5 novembre 1894.

Présidence de M. Th. Hippert, *président*.

La séance est ouverte à 8 heures.

Soixante-trois membres sont présents [1].

M. le Secrétaire-général donne lecture des procès-verbaux des séances du mois de septembre et d'octobre. (*Adoptés*.)

Correspondance. — M. F. Gull remercie la Société de ce qu'elle a bien voulu étudier la question héraldique qu'il lui avait soumise.

MM. L. Titz et A. Hanon de Louvet s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

La Compagnie internationale des eaux de l'Agglomération bruxelloise

[1] Mme A. Delacre ; MM. Plisnier, Sirejacob, G. Cumont, le baron de Loë, Poils, F. Malfait, Hauman, Puttaert, Paris, Mahy, C. Saintenoy, Hecq, Lampe, Lavalette, Adan, Van Gèle, Weckesser, P. Saintenoy, A. Delacre, Van den Bossche, De Schryver, Tahon, P. Combaz, de Behault de Dornon, Ouverbaux-Lagasse, Van der Linden, Le Roy, de Raadt, Ronner, Degreef, Lhoest, De Soignies, Goyers, le Dr Maroy, Schavye, De Passe, Wallaert, De Beys, E. Ranschyn, Kestens, le Dr Schuermans, De Samblanc, Nève, J. Destrée, Heetveld, Van Havermaet, Van Sulper, Brabant, Ch. Dens, Aubry, Lacroix, Wehrlé, Cabilliauw, Ortman, Beernaert, Herbaut, van Maldeghem, Dillens, Desvachez et Daimeries.

accepte avec empressement l'offre que notre Société lui a faite de suivre ses travaux et d'envoyer des délégués sur place pour la reconnaissance et la conservation des objets d'archéologie qui pourraient être découverts.

Le Cercle historique et archéologique de Gand nous accuse réception de nos publications.

La Société philomatique vosgienne accepte d'échanger ses publications contre les nôtres.

Dons et envois reçus. — *Pour la Bibliothèque :*

Hennequin (E.). — Ministère de la Guerre (5e direction). Institut cartographique militaire. Notice sur les cartes, documents et objets exposés en 1894, à Anvers. — Bruxelles, F. Hayez, 1894, 4 planches et une notice explicative (don de l'auteur) ;

Cumont (Franz). Textes et monuments figurés relatifs aux mystères de Mithra. Fascicule I. Textes littéraires et inscriptions. — Bruxelles, H. Lamertin, 1894, 1 vol. in-4° broché (don de l'auteur) ;

Boudrot (J.-B.). Chef-d'œuvre de la peinture flamande au xve siècle. Monographie. — Le Jugement dernier, retable de l'Hôtel-Dieu de Beaune. — Beaune, Ed. Batault-Morot, 1875, 1 vol. in-4°, broché, orné de 2 planches gravées (achat) ;

Hildebrand (Hans). Wisby och Dess Minnesmärken. Stockholm, Wahlström et Widstrand, 1893, 1 vol. gr. in-4°, relié parch., par Robert Haglunt, 8 planches à l'eau-forte et 89 gravures (don de M. l'éditeur Widstrand, à Stockholm) ;

Baye (Baron J. de). Compte rendu des travaux du neuvième Congrès russe d'Archéologie, 1893, précédé d'une étude historique sur la Lithuanie et Vilna. — Paris, Nilsson, 1894, 1 vol. in-8°, planches et portrait (don de l'auteur) ;

Advielle (Victor). Adalard D'Eyne, bouteiller du comte de Flandre, fondateur de l'hospice d'Aubrac en Rouergue. — Abbeville, impr. du cabinet historique de l'Artois et de la Picardie, 1894, 1 broch, in-8°, fig. (don de l'auteur) ;

Portraits de Jean de Reby et de Fran-Baldvin tirés sur les cuivres originaux du Musée Saint-Jean d'Angers (don du même) ;

Labande (H.) et Mazerolle (F.). Ville d'Avignon. — Exposition des Arts rétrospectifs, mai 1891. — Catalogue. Avignon, A. Garagnon, s. d. (don de M. Mazerolle) ;

Mazerolle (F.). Mélanges d'Archéologie lorraine, n° 1. — Un triptyque d'émail de Léonard Limousin, aux armes de Lorraine, à l'exposition d'art rétrospectif de Madrid. — Extrait du *Journal de la Société d'Archéologie lorraine* (avril 1893), 1 broch. in-8°, 1 planche hors texte (don de l'auteur) ;

Nicolas Briot. (Extrait de la *Revue suisse de Numismatique*, 1893), 1 broch. in-8°, (don de l'auteur) ;

Numismatique Lorraine. — Monnaies de Ferri IV de Lorraine restituées à Ferri III. (Extrait de la *Revue belge de Numismatique*, année 1888), 1 broch. in-8° (don de l'auteur) ;

Gros tournois et deniers parisis frappés au XVIe siècle. (Extrait de la *Revue numismatique*, année 1888), 1 broch. in-8°, fig. (don de l'auteur) ;

Notes sur les médailles et les médailleurs français. (Extrait de l'*Annuaire de la Société française de numismatique*, année 1892), 1 broch. in-8°, planche (don de l'auteur) ;

Miniatures de François Clouet, au Trésor impérial de Vienne. (Extrait de la *Revue de l'Art chrétien*, octobre 1889), 1 broch. in-4°, fig. (don de l'auteur) ;

Baye (Baron de). Antiquités franques trouvées en Bohême. (Extr. du *Bulletin monumental*, année 1894), 1 br. in-8° fig. (don de l'auteur) ;

Cumont (Georges). Quelques pièces rares ou inédites de ma collection. (Extr. de la *Revue belge de numismatique*, année 1894). 1 br. in-8°, fig. (don de l'auteur) ;

Monnaies découvertes dans le cimetière franc de Ciply. (Congrès arch. de Mons 1894), 1 br. in-8°, fig. (don de l'auteur),

Raadt (J. Th. de) Mengelingen over heraldiek en kunst. Antwerpen. L. Dela Montagne, 1894, 1 vol. in-8°, br. fig. (don de l'auteur);

Vatout (J.) — La conspiration de Cellamare, à Paris, chez Ladvocat, 1832, 2 vol. in-8°, d. rel. (1 portr.) (don de M. H. Mahy);

Payen (Pontus) — Mémoires de — avec notice et annotations par Alex. Henne. (Collection de mémoires relatifs à l'Histoire de Belgique), 2 vol. in-8°, br. (don du même);

Félix (R. P. J.) M. Renan et sa *vie de Jésus*. — Lettre au R. P. Mertian. (Extr. des *Études religieuses, historiques et littéraires*, juill.-août, 1863), 1 br. in-8° (don du même);

Pougens (Charles). — Archéologie française ou vocabulaire de mots anciens tombés en désuétude, et propres à être restitués au langage moderne, à Paris, chez Th. Desoer, 1821-1825, 2 vol. in-8°, br. (don du même) ;

Wauters (Alphonse). — Un poète du dix-neuvième siècle. — Adolphe Mathieu. — Notice biographique. (Extr. de l'*Ann. de l'Académie roy. de Belgique*, 46e année, 1880, 1 vol. in-12, br. 1 portr. (don du même) ;

Mathieu (Adolphe). — Œuvres en vers. — Encore un à peu près des Epîtres d'Horace. Bruxelles. Emm. Devroye, s. d. (1855), 1 vol. pet. n-8°, br. (don du même);

Lecouvet (F. F. J.) Tournay littéraire ou recherches sur la vie et les

travaux d'écrivains appartenant par leur naissance ou leur séjour à l'ancienne province de Tournay-Tournésis. Gand, L. Hebbelynck, 1861-1865, 2 vol. in-8°, br. (don du même);

VALERY (M.) Rome et ses environs. Bruxelles, Société belge de Librairie, 1842, 1 vol. in-18, br. plan et fig. (don du même);

OMERO. Iliade di — traduzione del Cav. Vincenzo Monti, 2e edizione. Milano. Della stamperia reale, 1812, 2 vol. pet. in-8° rel. cuir. (don du même) ;

DE MEESTER DE RAVESTEIN. — Musée Ravestein, catalogue descriptif, tome 1, Liége, Desoer, 1871, 1 vol. in-4°, d. rel. (1 planche) (don du même) ;

Protocoles des conférences, tenues à Londres, sur les affaires de la Belgique, 1830, 1 vol. in-4°, d. rel. sans titre (don du même);

The ancient ones of the Earth. Melbourne, T. Harwood, 1894, 1 vol. in-8°, cart. planches (don du même).

Pour les Collections :

Empreinte de potier, poids en terre cuite, fragments de mosaïques et autres débris recueillis à Rome et à Pompeï (don de M. de Munck) ;

Ferrailles et tessons de vases provenant de l'ancienne collection De Bove (don du même);

Collection de roches du pays employées par l'homme aux époques préhistoriques pour la confection de ses instruments (don de M. le baron de Loë) ;

Vases, fibules, monnaie, os calcinés provenant de l'exploration du cimetière belgo-romain du « Tronqui » à Vesqueville. (Commission des fouilles);

Poids, grands et moyens bronzes de Vespasien, Trajan, Faustine, etc..., épingle de tête, fibule, clou, boucle, coupe en terre rouge vernissée, etc., provenant de Tirlemont, porte de Louvain. (Commission des fouilles) ;

Sept carreaux de pavement en terre cuite émaillée provenant de l'abbaye de Villers-la-Ville (don de M. Poils) ;

Pièce en argent d'Alexandre Sévère, trouvée à Tirlemont, près de la gare. (Commission des fouilles) ;

Brique ornementée, du XVIe siècle, représentant la légende de Saint-Hubert (don de M. J. Van den Bossche).

Elections. — M. G. Hagemans est nommé membre correspondant.

MM. J. Copette, A. Hanotiaux et G. Herlant sont nommés membres effectifs.

Mme Delacre, Mlle Pauline Ranschyn et MM. Cornelissen et Van den Meerschen sont nommés membres associés.

Nomination de quatre délégués de la Société d'archéologie de Bruxelles pour faire partie du jury chargé d'examiner les travaux des concurrents au concours Louis Cavens.

MM. A. Bequet, Piot, Hagemans, Alph. Wauters sont nommés membres effectifs.

MM. De Puydt, Du Fief, Hennequin et Max. Lohest sont nommés membres suppléants.

Exposition. — Aquarelle du donjon d'Humelghem, par M. Louis Titz.

Groupe sculpté (Ecole brabançonne de la fin du xve siècle), par M. G. Combaz.

Photographies de la fondation Jacobs à Bologne. (Portrait du fondateur et de quelques-unes de ses œuvres d'orfèvrerie, etc.)

Photographies prises lors des excursions de Villers-la-Ville et d'Audenarde, par Mme Amb. Delacre.

Communications.

F. Donnet. — Quelques notes sur le commerce des tapisseries de Bruxelles au xviie siècle (lecture par M. G. Cumont).

J. Van der Linden. — Les croix de pierre du Grand Duché de Luxembourg.

G. Cumont. — Les fouilles du cimetière belgo-romain de Vesqueville.

G. Hecq et L. Paris. — La poétique française au Moyen âge et à la Renaissance, (suite).

M. C. Aubry attire l'attention de ses confrères sur un récent article de la Revue des Deux-Mondes relatant d'importantes découvertes archéologiques qui viennent d'être faites dans l'extrême sud de l'Afrique, au Cap, où l'on aurait découvert les vestiges de cités antiques préhistoriques considérables.

La séance est levée à 10 heures.

Séance mensuelle du lundi 3 décembre 1894.

Présidence de M. Hippert, *président*[1].

La séance est ouverte à 8 heures.

Soixante et un membres sont présents[2].

M. Vanderlinden, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance. *(Adopté.)*

Correspondance. — MM. Paul Saintenoy, secrétaire général, et Paul Hankar, membre effectif, font excuser leur absence.

Mme Delacre et M. Cornelissen remercient pour leur nomination de membres.

Mme la comtesse de Looz-Corswarem et M. le baron Alfred de Loë remercient pour les condoléances que la Société leur a adressées à l'occasion du décès de notre regretté collègue, M. le comte G. de Looz-Corswarem.

La Société française d'archéologie fait part du décès de MM. de Laurière et Palustre. *(Condoléances.)*

M. Fernand Hanon de Louvet fait part du décès de son père. *(Condoléances.)*

Commission de vérification des comptes. — Le sort désigne comme *membres effectifs :* MM. le docteur Schuermans, G. Hecq, de Proft, Goyers et Donnet.

M. Donnet prie de l'excuser, n'habitant pas Bruxelles, et est remplacé par M. Poils.

Sont désignés ensuite, comme *membres suppléants :* MM. Tahon, Delacre, A. Joly, le vicomte Desmaisières et Aubry.

[1] Prennent encore place au bureau : MM. Cumont, J. Destrée, Paul Combaz, J. Vanderlinden, P. Verhaegen, Plisnier, Paris et De Schryver.

[2] Ont signé la liste de présence : Mmes Daimeries, Matyn et A. Delacre, MM. Poils, de Raadt, Puttaert, Ch. Dens, Hauman, A. Joly, Sirejacob, Schweisthal, De Bavay, Goyers, Louis Le Roy, E. Drion, J. De Soignie, Aimé Mesdagh, Ouverleaux-Lagasse, De Beys, Donnet, Mahy, A. Ronner, A. Delacre, Lavalette, Ch. Winckelmans, Brockmann, Tahon, Dr Maroy, J. Schavye, Van den Eynde, G. Hecq, Ch. De Proft, Arm. de Behault de Dornon, J. Wallaert, Verhaeren, Kestens, Dr Schuermans, vicomte Desmaisières, E. de Munck, Aubry, F. Malfait, E. Joly, Weckesser, Adam, De Greef, comte Van der Straten-Ponthoz, E. Lacroix, A. Dillens, Louis Titz, Crespin, P. Hankar et Ch. Licot.

Revision des Statuts. — M. le Président donne lecture de la proposition suivante :

« Les soussignés proposent de modifier l'article 17 des statuts comme suit :

« Les membres....., etc. Le Président est nommé pour *trois ans* et son mandat « n'est renouvelable qu'après un délai de trois années. »

Suivent les signatures.

M. Vanderlinden donne lecture du rapport ci-après, au nom de la Commission administrative :

L'article 17 des Statuts est conçu comme suit :

Les membres de la Commission administrative sont nommés pour un an ; ils sont rééligibles. Le Président est nommé pour un an et son mandat n'est renouvelable qu'après un délai d'une année.

La Commission administrative a reçu la proposition de modification suivante, signée de plusieurs confrères :

Les membres, etc..... Le Président est nommé pour *trois ans* et son mandat n'est renouvelable qu'après un délai de trois années.

Un autre de nos confrères propose de modifier comme suit le texte de l'article 17 :

Les membres, etc..... Toutefois, si le Président a été réélu pendant trois années consécutives, son mandat ne sera renouvelable qu'après un délai d'une année.

Votre Commission en a délibéré et je me fais l'organe des observations qui ont été présentées dans son sein.

Elle a pensé qu'en principe il valait mieux laisser à une Société comme la nôtre la liberté d'allures plus complète que lui garantit le renouvellement annuel de son Président. Notre Société a pris, depuis sa fondation, un essor remarquable, et il est peut-être dangereux de toucher à une partie aussi essentielle des statuts qui ont favorisé son développement.

De plus, elle a reculé devant les inconvénients sérieux que pourrait entraîner une trop longue présidence.

Mais, tout en s'attachant au principe d'une réélection annuelle, elle a reconnu toutefois qu'il pouvait être utile, dans plus d'une circonstance, de laisser en exercice le Président sortant. Tel serait, entre autres exemples, le cas d'une exposition ou de quelque travail important commencé et non achevé au moment des élections. C'est pourquoi, Messieurs, nous vous faisons une proposition de juste milieu qui nous a paru de nature à faire la part de toutes les exigences légitimes et à recevoir votre approbation. Ce serait d'admettre la réélection facultative du président au bout de l'année de ses fonctions et pour un nouveau terme d'un an.

L'article 17 serait donc modifié comme suit :

Les membres, etc..... Le Président est nommé pour un an. Il pourra être réélu pour un second terme d'une année.

Il ne sera plus rééligible ensuite qu'après un intervalle de trois ans.

M. ALBERT JOLY propose un intervalle d'un an seulement.

M. LE PRÉSIDENT propose deux ans. *(Adopté.)*

Ainsi amendées, les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité moins quatre voix.

Candidature à la présidence pour 1895. — La candidature de M. G. Cumont, vice-président, est présentée. *(Applaudissements.)*

Élections. — MM. Claessens fils, l'abbé De Voghel, Jacques Fauvelle, A. Kleyer, O. Schepens, Vanden Eynde, sont nommés membres effectifs.

Mme G. Saintenoy, MM. Cardoen, Cordemans et Mazerolle sont nommés membres associés.

Dons et envois reçus. — *Pour la Bibliothèque :*

DE SMET, (J.-J.). Mémoire sur Robert de Jérusalem, comte de Flandre, à la première croisade. (Extr. du tome XXXII des *Mémoires de l'Académie royale de Belgique*), 1 vol. in-4°, broché (don de M. Mahy);

RAVET (Alfred). Une soirée chez les Aïssaoua. (Extr. du *Bulletin de la Société normande de géographie*), 1 br. in-4° (don du même) ;

GACHARD (M.). Les Etats de Gand en 1476. (Extr. du Trésor national), Bruxelles, Wouters, Raspoet et Cie, 1842, 1 broch. in-8° (don du même) ;

GACHARD (L.-P.). Notice sur le dépôt des Archives du royaume de Belgique. Bruxelles, Remy, 1831, 1 vol. in-8°, cart. (don du même) ;

PIOT (Charles). De l'hérédité des bénéfices en Belgique et de ses effets. (Extr. des *Annales de la Société d'Emulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre*, 3me série, tome III), 1 br. in-8° (don du même) ;

PICQUÉ (Camille). Mémoire sur Philippe de Commines en réponse à la question suivante : Apprécier Philippe de Commines comme écrivain et comme homme d'État. (Extr. du tome XVI, *des Mém. de l'Acad. R. de Belgique*, coll. in-8°) 1 br. in-8° (don du même) ;

ALVIN (Louis). Quelques mots touchant l'application du droit de conquête aux monuments de l'Art.) Extr. des *Bulletins de l'Acad. R. de Belgique*, 2e série, t. XXXIII, n° 3, 1872) ;

VAN SCHOOR. Le chancelier de Brabant. Discours prononcé par M. Van Schoor, procureur général près la Cour d'appel de Bruxelles, à l'audience solennelle de rentrée du 1er octobre 1888 et dont la cour a ordonné l'impression, Bruxelles, Larcier, 1888, 1 broch. in-8° (don du même) ;

BUSCHMAN (Ernest). L'écuelle et la besace. Scènes historiques du XVIe siècle, Anvers, L.-J. De Cort, 1839. 1 vol. in-8° (don du même) ;

ALVIN (Louis). Les grandes armoiries du duc Charles de Bourgogne, gravées vers 1467. (Extr. des *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 2e série, tome VI. n° 1), 1 broch. in-8° (don du même) ;

De Brauwere (Jules). Etude sur Nieuport considéré au double point de vue de l'intérêt local et de l'intérêt général, Bruxelles, Bols-Wittouck, s. d. 1 broch. in-8°, 1 plan (don du même) ;

Fétis (Ch.). Mémoire en réponse à la question suivante, du programme du concours de 1868 : « Apprécier Jean Lemaire (de Belges) comme prosateur et comme poète ». (Extr. du tome XXI des *Mémoires couronnés et autres Mémoires*, publiés par *l'Acad. royale de Belgique*, 1868), 1 broch. in-8° (don du même) ;

Wauters (Alphonse). L'ancien Ommeganck de Bruxelles. Bruxelles, J.-H. Bruard, 1848, 1 broch. in-8° (don du même) ;

Alvin (Louis). La plus ancienne gravure en taille-douce exécutée aux Pays-Bas. (Extr. des *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 2e série, tome XLII, n° 11, nov. 1876), 1 broch. in-8°, 2 planches, (don du même) ;

Weustenraad (Th.). La Ruelle, drame historique en cinq actes, Liége, Jeunehomme frères, 1836, 1 br. in-12 (don du même) ;

Annuaire poétique belge, Bruxelles, L. Deroy-Rombaux, janvier 1854, 1 vol. in-8° (don du même) ;

Collection de médailles des campagnes et du règne de l'Empereur Napoléon, depuis sa première campagne d'Italie, en 1796, jusqu'à son abdication en 1815. Notice rédigée d'après les manuscrits de M. Denon, par R. de B. Paris, Ch. Bigi, 1828 1 broch. petit in-8° (don du même) ;

Description des peintures exécutées par M. E. Slingeneyer dans la grande salle du Palais ducal à Bruxelles. Bruxelles, H. Thiry, 1870, 1 broch. in-12 (don du même) ;

Wauters (Alphonse). Inventaire des cartulaires et autres registres faisant partie des archives anciennes de la ville. Tome 1er. 2e fasc. Bruxelles, Ve Baertsoen, 1894, 1 vol. in-8° br. (don de l'Adm. communale de Bruxelles).

Vallentin (Roger). Notes sur les différents ateliers d'Aix, de Villefranche et d'Amiens et sur les dernières monnaies posthumes de Henri II. (Extr. du *Bulletin de numismatique*, t. II, p. 141) 1 br. in-8° (don de l'auteur) ;

Bris officiel du sceau de la Cour de l'officialité de Vienne de la rive gauche de la Galaure à la mort de l'archevêque Pierre Palmier (1556). (Extr. du *Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme*, 108e livraison) 1 br, in-8° (don du même) ;

Les différents de la monnaie de Romans (1389-1556. (Extr. du *Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme*, 1894) 1 br. in-8° (don du même).

Les dernières monnaies frappées à Montélimar. (Ext. du *Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme*, 1893), 1 br. in-8° fig. (don du même) ;

Quelques douzains aux croissants de Henri II. (Extr. de l'*Annuaire de la Société de Numismatique*, année 1894), 1 br. in-8° fig. (don du même) ;

Taylor (baron J.). La ville de Reims. Paris, Lemaître, 1854, 1 vol. in-12, br. pl. (don de M. Mahy) ;

Notice historique sur l'hôpital de Rebecq, depuis sa fondation jusqu'à nos jours. Bruxelles, Bols-Wittouck, 1866, 1 br. in-12 (don du même) ;

Alvin (L.). Notice sur André Van Hasselt. (Extr. de l'*Annuaire de l'Académie royale de Belgique*, 43e année, 1877), 1 br. p. in-8° 1 portr. (don du même) ;

Meunier (Fr.). A Jérusalem ! par la Péninsule Balkanique, l'Asie-Mineure et la Syrie (1re partie), Delatte et Guilmot, Soignies, s. d. 1 br. in-12 (don du même) ;

Alvin (Louis). Notice sur François-Joseph Fétis. (Extr. de l'*Annuaire de l'Académie royale de Belgique*, 40e année, 1874) 1 br. in-8°, 1 portr. (don du même) ;

Gachard (M.). Lettre à MM. les questeurs de la Chambre des Représentants sur les documents concernant les anciennes assemblées nationales de la Belgique, qui existent dans les archives de Simancas et dans les bibliothèques de Madrid. Bruxelles, imprimerie du *Moniteur belge*, 1845, 1 br. p. in-8° (don du même) ;

Notice sur une collection de 180 volumes manuscrits concernant l'histoire de la Belgique conservée à la bibliothèque du Roi, à Paris. Bruxelles, Hayez, 1835, 1br. p. in-8° (don du même) ;

Lettre à la Commission royale d'histoire sur les documents concernant l'histoire de la Belgique, qui existent dans les bibliothèques de Madrid et de l'Escurial. (Extr. du tome IX, n° 2, des Bulletins), 1 br. in-8° (don du même) ;

Vol de tableaux de l'archiduc Albert au château de Tervueren. Réparation d'une erreur judiciaire, 1624-1629, par L (ouis) G (alesloot). (Extr. du *Messager des sciences historiques de Belgique*, 1870), 1 br. in-8° (don du même).

Galesloot (L.). Un procès pour une vente de tableaux attribués à Antoine Van Dyck. (Extrait des *Annales de l'Académie d'archéol. de Belgique*, tome XXIV, 2e série, tome IV), 1 br. in-8°, 2 pl., *fac-simile* (don de M. Mahy) ;

Gachard (M.). Lettre à Messieurs les questeurs de la Chambre des représentants sur les documents (*sic*) concernant les anciennes assemblées nationales de la Belgique qui existent dans les dépôts littéraires de La Haye. Bruxelles, impr. du *Moniteur belge*, 1843, 1 br. in-8° (don du même) ;

— Lettre sur la collection des manuscrits de Granvelle conservée à la

bibliothèque de Besançon. Bruxelles, Allerme, s. d., 1 br. in-8° (don du même) ;

Du Mortier (M. B. C.). Discours sur l'établissement des Francs dans les Gaules, prononcé au Congrès scientifique d'Arras, le 29 août 1853. Arras, Alph. Brissy, s. d., 1 br. in-8° (don du même) ;

Parent (Auguste). Siège de Jotapata, épisode de la révolte des Juifs (66-70 de notre ère). Paris, Didier et Cie, Bruxelles, A. Decq, 1866, 1 vol. in-8° (don du même) ;

Montelius (Oscar). Bibliographie de l'Archéologie préhistorique de la Suède pendant le xixe siècle. Stockholm, impr. centrale, 1875, 1 vol. petit in-8° (don du même) ;

Polain (M. L.). Liége et Bourgogne ou les six cents Franchimontois. Liége, Jeunehomme frères, 1836, 1 broch. in-8° (don du même) ;

— Esquisses biographiques de l'ancien pays de Liége, n° VI, Jean Erard Foullon, J.-G. Brixhe, Denis Coppée. Liége, Jeunehomme frères, 1837, 1 broch. in-8° (don du même) ;

— Les derniers Grignoux ou le règlement de 1684. Liége, Jeunehomme frères, 1836, 1 broch. in-8° (don du même) ;

— Le jour des Rois ou la conspiration de Wathieu d'Enhin. Liége, Jeunehomme frères, 1837, 1 broch. in-8° (don du même) ;

Van Hulst (Félix). Notice sur J.-B Plasschaert. Liége, Jeunehomme frères, 1837, 1 br. in-8°, 1 portr. (don du même) ;

De Clisset (A.). Histoire de la langue et de la littérature provençales, et de leur influence sur l'Espagne, ainsi que sur une partie de l'Italie durant les xie et xiie siècles. Bruxelles, Th. Lesigne, 1845, 1 vol., br. gr. in-8° (don du même) ;

Donnet (Fernand). Rapport sur le Congrès archéologique et historique de Mons. Anvers, veuve De Backer, 1894, 1 br. in-8° (don de l'auteur) ;

Dewez (M.). Géographie du Royaume des Pays-Bas. Bruxelles, Stapleaux, 1819, 1 vol. in-12, cart. (don de M. Mahy) ;

Melchiorri (Marchese Giuseppe). Guida metodica di Roma e suoi contorni. Roma, Puccinelli. 1840, 3 tomes en 1 vol. in-8°, d. rel., figures et plans (don du même) ;

Barthélémy (Ch.). Erreurs et mensonges historiques. Paris, Blériot, 1876, 1 vol. in-12, dem. rel. (don du même) ;

Chompré. Dictionnaire portatif de la Fable, nouvelle édition. Paris, Desray, An IX-1801, 2 volumes in-8°, cart. (don du même) ;

Mathieu (Adolphe). Olla podrida. Mons, Piérart, 1839, 1 vol. in-12, cart. (don du même) ;

Le voyageur dans les Pays-Bas Unis. Amsterdam, E. Maaskamp, 1815, 1 vol. in-12, cartes, plans, vues, etc. (don du même) ;

Mélusine. Revue de mythologie, etc., t. II (1885), sauf les nos 2, 15 et 16 ; t. III (1886), sauf les nos 4 et 18 ;

Annales de l'Académie universelle des sciences et arts industriels et de la Société scientifique européenne. Bruxelles, juin 1889, 1 broch. (don de M. S. De Schryver) ;

Merghelynck (Arthur), écuyer. Hôtel Merghelynck, à Ypres, 1774-1776. — Trente vues en phototypie par Hector Heybbrœck. Ypres, Callewaert-De Meulenaere, 1894, 1 carton in-f° (don de M. A. Merghelynck).

Communications.

Lecture par M. Donnet de son travail sur la commune de Wesembeek.

M. de Raadt, félicitant l'orateur de son intéressante communication, remarque que M. Donnet a fait mention d'une sucrerie qui aurait formé une société en actions, au xvie siècle, à Las Palmas. Y a-t-il moyen d'avoir des renseignements sur cette société ?

M. Donnet répond que son travail spécial sur l'établissement des Anversois aux Canaries, au xvie siècle, est sur le point de paraître dans le *Bulletin de la Société royale de Géographie* d'Anvers. Il enverra, en son temps, un exemplaire de ce travail à la Société d'Archéologie de Bruxelles.

Communication de M. Hankar sur le donjon d'Humelghem. M. Hankar empêché a fait excuser son absence.

M. Aubry montre une reproduction en couleurs de la couronne en fer des rois lombards conservée à Monza et donne quelques explications à ce sujet.

M. de Munck demande, au nom du Cercle archéologique de Soignies, un avis à notre Compagnie au sujet de la restauration de la collégiale de cette ville.

Le déplâtrage de cet édifice a été couronné de succès et a eu pour effet de montrer l'appareil primitif.

Le Cercle de Soignies recevrait avec plaisir l'appréciation de notre Société et l'invite à venir voir ce monument, ainsi que le vieux cimetière attenant à l'église et sa chapelle gothique.

M. de Raadt signale la description détaillée de l'église Saint-Vincent de Soignies publiée, dans la *Dietsche Warande*, en 1889, par M. Gustave de Bezold.

Mme Le Tellier dit qu'elle possède un cimetière belgo-romain situé dans le Hainaut et qu'elle autorisera notre commission des fouilles à y faire des recherches.

M. Destrée. — Le Gouvernement a fait l'acquisition de la plus ancienne tapisserie flamande connue. Elle date du milieu du xive siècle. C'est une

tapisserie d'Arras probablement. Pas de perspective, rien que de la décoration florale, très rationnelle, d'une exécution très soignée. Elle est signalée et reproduite dans l'ouvrage de Müntz et Guiffrey sur la tapisserie. Cette pièce est en laine et non en soie et laine. Elle sera au Musée du Cinquantenaire en février prochain et a été exposée en 1889, à Paris, à l'exposition rétrospective du Trocadéro. Le dernier propriétaire était un Espagnol qui l'a fait transporter en France ; elle provient donc probablement d'importation en Espagne.

La séance est levée et l'assistance se rend dans la salle particulière de la Société pour faire la visite des collections et de la bibliothèque récemment installées dans nos nouvelles vitrines. MM. Cumont, Poils et De Schryver conduisent les visiteurs.





MÉLANGES

TOUTES LES COMMUNICATIONS INSÉRÉES SONT PUBLIÉES SOUS LA RESPONSABILITÉ PERSONNELLE DE LEURS AUTEURS.

Le n° 518 des tableaux anciens du Musée royal de peintures à Bruxelles constitue-t-il le portrait de Jean Viriot?



DANS mes *Mélanges héraldiques*[1], j'ai traité de ce tableau et, en me basant sur le blason dont il est orné, je me suis cru autorisé à émettre l'hypothèse que son personnage pourrait être Jean Viriot, natif d'Épinal, professeur de rhétorique, à Milan, décédé, dans cette ville, en 1596, sur lequel on ne savait guère, jusqu'alors, autre chose que les quelques données insérées dans mon travail précité.

Désireux d'attirer sur la question l'attention des archéologues de son pays, notre confrère, M. Léon Germain, à Nancy, eut l'excellente idée de reproduire ma note, dans la *Lorraine-Artiste*[2], en l'accompagnant de

[1] Bruxelles, 1892.

[2] *Un portrait présumé de Jean Viriot d'Epinal* 1892, p. 612-14. Voir aussi M. L. Germain, *Les Briot et la famille de Pierre Woeiriot. A propos d'un travail récent* (Nancy, 1891).

quelques commentaires sur Viriot et ses homonymes, ou quasi-homonymes, dont le plus marquant est Pierre Woeiriot, graveur célèbre du XVIe siècle.

En suite de cet article, M. Louis Jouve s'attacha à recueillir des documents sur ce savant Lorrain, dont le souvenir s'est conservé, grâce, surtout, à d'importantes largesses faites à sa ville natale, et dont l'éloge dithyrambique est chanté en une longue inscription rimée, dans l'église de cette localité, inscription transcrite par le R. P. Dom Calmet. Le fruit de ces recherches vient d'être publié, sous le titre de *Notice sur Jean Viriot, d'Epinal*[1].

L'auteur y examine le bien-fondé de ma susdite hypothèse et conclut que la peinture ne représente pas celui que j'ai été tenté d'y reconnaître. Les arguments dont le rapprochement a produit cette déduction, méritent, certes, toute notre appréciation, et mon attribution, fort timide d'ailleurs, s'en trouve quelque peu ébranlée, mais non pas, à mon sens, au point que nous soyons obligés d'admettre que toute obscurité soit dissipée, ainsi qu'on devrait le croire sur une affirmation qu'on lit au début de cette étude.

Vu le résultat négatif des recherches faites dans les archives de Milan, les renseignements sur la première partie de la carrière de Jean Viriot font absolument défaut. Sait-on seulement quand il devint professeur à l'université de Milan ?

D'une lettre, éditée dans la *Notice*, il résulte qu'il y résidait en 1570. Mais quelles sont les phases antérieures de sa vie ? Eu égard aux ténèbres dont elles sont entourées, et nonobstant les ingénieuses hypothèses échafaudées par l'auteur sur l'époque probable de la naissance de Jean Viriot, la question ne me semble pas être assez mûre pour que l'on puisse dire : le portrait n'est pas le sien.

On n'a cité, jusqu'à présent, aucune autre famille que les Viriot, portant les armoiries du tableau. Ce n'est évidemment pas une raison pour prétendre : l'homme est un Viriot ! Il ne faut, cependant, pas attacher trop d'importance à la circonstance que les trois bagues, chatonnées de brillants, apparaissent, sur la peinture, sous forme de demi-bagues, les deux premières mouvant de la fasce, la troisième de la pointe : ne constatons-nous pas, dans beaucoup d'autres blasons, des variantes plus étranges que celle-là ?

La *Notice* est venue combler une lacune dans la biographie lorraine. Par ses intéressantes particularités sur ce professeur milanais, elle a rendu

[1] *Journal de la Société d'Archéologie lorraine*, mars et avril 1894.

[2] Viriot porte, d'après l'*Armorial général* de Rietstap, d'azur à la fasce d'argent, accompagnée de trois bagues d'or, chacune chatonnée d'un diamant.

un service à la science en général, car le savant appartient au monde civilisé entier.

Viriot a laissé un ouvrage, imprimé, dit-on, à Milan, en 1588. J'en avais copié le titre, d'après Dom Calmet, mais, le reconnaissant tronqué, non sans l'avoir fait suivre d'un point d'interrogation. La *Notice* le rétablit ainsi : *Dialogus tripartitus de stylo seu de variis dicendi* (lisez *scribendi ?*) *generibus*. Chose étrange ! Ce livre est introuvable. Notre confrère, M. Louis Paris, toujours obligeant, l'a vainement cherché dans toutes les bibliographies, et, d'après la *Notice*, même les principales bibliothèques de Milan ne le possèdent pas. Il serait fort désirable de rencontrer cette œuvre : alors seulement, on pourrait juger le savant ; et qui sait si elle ne jetterait pas quelque jour nouveau sur sa vie !

Sachons gré à M. Jouve des détails précieux sur ce personnage et sa famille et des révélations sur l'étrange disparition du legs qu'il a fait à des familles pauvres d'Épinal, et espérons que, bientôt, on réussira à déterminer l'identité de l'homme mystérieux du tableau n° 518.

Il m'a semblé intéressant de signaler les contestations dont mes observations sur cette peinture ont été l'objet à l'étranger. Peu m'importe qu'elle représente Jean Viriot ou un autre. Je ne mettrai aucun amour-propre à défendre mon attribution quand même. Mon seul désir est de découvrir la vérité.

J.-Th. de Raadt.



Le Spantole.

Dans des travaux antérieurs, j'ai énoncé les faits historiques qui ont rendu célèbres les canons d'Edimbourg, de Gand et de Diest, et je me suis attaché à décrire ces intéressantes bouches-à-feu. L'objet de la présente étude est de faire connaître le non moins intéressant canon de Thuin « *le Spantole* ».

Comment ce canon, français d'origine, est-il arrivé à Thuin ? C'est ce qu'il serait difficile d'établir. Est-ce pendant les guerres d'Henri II, roi de France, en 1553 ? Est-ce plus tard, en 1653-1654, lors du siège de Thuin par le prince de Condé, dont les troupes durent abandonner les opérations et où l'on vit les Thudiniens aller enclouer les canons de l'ennemi jusque dans ses tranchées ?

Est-ce pendant l'un des sièges de Charleroi sous Louis XIV, que les Français ayant abandonné le canon dans les chemins défoncés des environs de Thuin, les bourgeois le ramenèrent en ville ? On ne peut rien affirmer, mais la seconde version semble la plus probable.

Quoi qu'il en soit, le *Spantole* servit pendant la révolution liégeoise, en 1789, à intimider les moines de l'abbaye d'Aulne, quand, à propos de la disette des grains que ceux-ci exportaient malgré les édits du prince-évêque, les Thudiniens attaquèrent cet établissement religieux.

En 1794, lors de la nomination de Pierre Mengol et de son fils, Adrien, comme « délégués aux armes pour la recherche des métaux pouvant servir à la défense nationale », peu s'en fallut que le *Spantole* ne prit le chemin de Maubeuge, avec les autres fers, plombs, cloches, etc., trouvés à Thuin et dans les abbayes des environs. C'est alors que les magnifiques grillages en fer forgé, du collège des Oratoires et du couvent des Sœurs grises de Thuin, furent détruits. Le secrétaire Marchot, dans sa déclaration des fers propres à livrer à l'État, signale « un' objet en fer forgé en forme de canon appelé le *Spantole* ». Mais le fameux canon échappa grâce sans doute à son poids énorme qui ne permit pas de le transporter à Maubeuge.

Le 26 juillet 1803, le sous-préfet de Charleroi, Stanislas Troye, pria le maire de Thuin de lui envoyer le *Spantole* et les dix-huit boites à feu appelées *campes*, pour la réception du Premier Consul. On les livra, mais on eut beaucoup de peine à faire revenir le *Spantole*, de Charleroi ; ce ne fut qu'après plusieurs lettres du maire Boursault qui invoquait « l'attachement des habitants pour ce trophée qui leur rappelait l'héroisme de leurs ancêtres », qu'on finit par restituer le fameux canon.

Depuis lors, le *Spantole* n'a plus servi qu'aux cérémonies et aux fêtes publiques.

Vers 1840, le canon se trouvait à l'entrée de la promenade dite « *la Demi-Lune* » du côté du lieu dit « *le chant des oiseaux* ». De là, il passa sur « *les rocailles du chant* » pour célébrer la naissance du septième fils du notaire Buisseret. Puis on le transporta à l'autre extrémité de la *Demi-Lune* vers les drèves, pour fêter des élections ; là, il resta longtemps couché à terre et se détériorait rapidement. Heureusement, qu'en 1888, l'administration communale se décida enfin à le faire placer dans le joli square qui fait face à l'Ecole primaire. C'est là que nous le retrouvons encore aujourd'hui monté sur des assises en fer forgé enchâssées dans des socles en pierre.

Le canon de Thuin, en fer forgé, est octogone, comme celui de Diest, qui — je dois le dire pour revenir sur ma première manière de voir — pourrait bien être aussi d'origine française. C'est en effet, cette forme octogone

qui caractérise les canons de fabrication française ; il est facile de s'en convaincre au Musée d'artillerie de Paris, qui en possède un grand nombre.

Le *Spantole* mesure encore 1 mètre 45 de longueur. Je dis « encore » parce que sa longueur primitive devait être de 1 mètre 75; mais au commencement de ce siècle, presque toute la culasse a été enlevée au burin par un forgeron du Crépian, qui venait tout bonnement s'approvisionner au *Spantole* lorsqu'il lui manquait un morceau de fer !

La bouche à feu porte plusieurs mortaises. Le diamètre de l'âme ou le calibre est de 16 centimètres. La circonférence totale est de 1 mètre 29. Au bourrelet, la circonférence mesure 1 mètre 55. Il ne porte aucune trace de tourillons.

Comme la plupart des canons de fabrication française datant du XVIe siècle et qui figurent au Musée d'artillerie de Paris, le *Spantole* est orné à la partie postérieure de la volée de trois fleurs de lis.

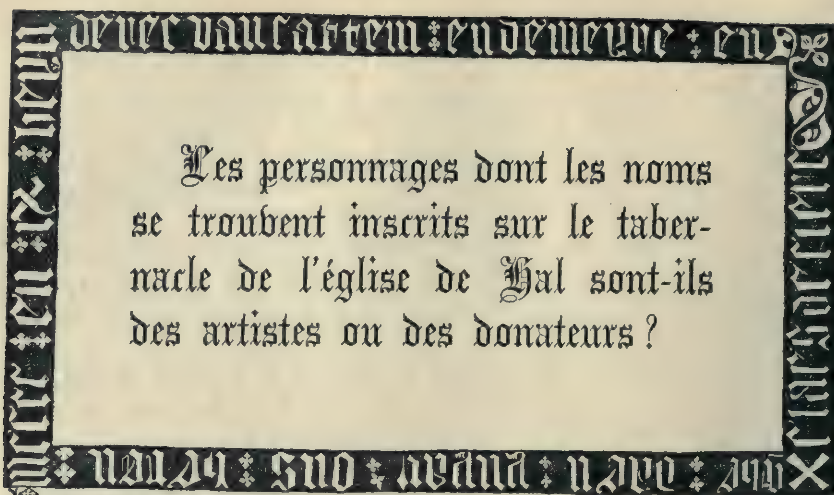
C'est en vain que la direction du Musée royal d'antiquités et d'armures fit des démarches dans le but de l'acquérir pour les collections de la Porte de Hal. Pas plus qu'en 1863 au sujet du canon de Diest, cette direction ne réussit à déterminer l'édilité à priver les habitants d'un souvenir auquel ils attachent le plus grand prix. En sorte que notre Musée d'artillerie ne possède aucun spécimen de ce genre, comme il ne possède pas non plus, ce qui est bien plus regrettable, une seule des nombreuses bombardes forgées dans *les Flandres* sous les ducs de Bourgogne et dont la ville de Gand est si fière de conserver l'unique et glorieux exemplaire qui est resté dans notre pays.

Un mot pour finir au sujet du nom du canon de Thuin, qui de prime abord paraît assez singulier. C'est évidemment « *l'Epouvantable* ». En espagnol, « *Espantoso* » signifie « *Épouvantable* ». On aura fait « *l'Espantole* » de « *L'Espantoso* » et en scindant à tort ce nom : « *Le Spantole* ».

Armand de Behault de Dornon.

2 septembre 1894.





Les personnages dont les noms se trouvent inscrits sur le tabernacle de l'église de Hal sont-ils des artistes ou des donateurs ?

Inscription du tabernacle de l'église Saint-Martin à Hal.

Dans son *Etude sur la sculpture brabançonne du moyen âge* [1], M. Joseph Destrée, après avoir transcrit l'une des inscriptions du beau tabernacle de l'église Saint-Martin, de Hal, affirme que « *ce texte indique aussi clairement qu'on peut le désirer qu'Henri van Lattem, Meyere et Nicolas de Clerc ont exécuté le travail en l'an de Notre-Seigneur* 1409 ».... *Rien ne s'oppose*, ajoute-t-il, *à ce qu'on voie dans ces artistes des brabançons...* »

Pour l'intelligence de ce qui va suivre, et satisfaisant ainsi à un desideratum énoncé par M. Destrée, je me permets de joindre à ces lignes un fac-simile de cette inscription dont il a été question à plusieurs reprises, dans nos séances [2]. J'ai déjà fait connaître les dures épreuves auxquelles cette épigraphe a été soumise de la part des trois auteurs qui l'ont reproduite. J'en rétablis ici la leçon exacte en développant, entre parenthèses, les abréviations et en y introduisant des lettres capitales et la ponctuation usitées de nos jours :

> *Heynderec van Cattem en(de) de meyre en(de) Claes de clerc*
> *Ghedaen yn yar ons heren M CCCC en(de) IX.*

[1] *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, t. VIII, p. 86.

[2] Sur le tabernacle, elle se trouve appliquée de telle sorte que le côté dextre de la figure ci-dessus est placé au haut.

Le cliché de celle-ci a été exécuté d'après un calque, fait par M. Charles Dens, du frottis qu'il a pris de l'original. Mes vifs remerciements à notre excellent confrère pour la grande peine qu'il s'est donnée avec tant d'obligeance.

Contrairement à ce qu'en dit M. Destrée, qui ne l'a peut-être pas examinée de très près, cette épigraphe est gravée fort clairement.

En rectifiant le texte mal transcrit par ses commentateurs [1], j'ai entendu simplement poser la question de savoir si l'on ne s'était pas un peu trop avancé en voulant nous faire prendre, sur la foi d'une inscription aussi laconique, les personnages désignés pour des sculpteurs. En effet, n'eût-il pas été, pour le moins, insolite de placer ainsi en vedette les noms des artistes, qui, dans l'esprit du temps, devaient se trouver assez payés de leur œuvre par le modique salaire qu'ils touchaient et l'honneur qu'on leur faisait d'employer leur talent ? Et ne semble-t-il pas, à première vue, plus logique de voir dans les personnages dénommés plutôt les donateurs, désireux de perpétuer le souvenir de leur pieuse libéralité, de leur généreuse sollicitude pour un temple vénéré, dont les arceaux avaient retenti des échos de leurs prières, de leurs actions de grâces ?

Une sage réserve était donc de circonstance. Aussitôt que le doute avait été émis, notre savant confrère aurait dû, à mon avis, approfondir la chose, fournir la preuve de l'existence de ces « artistes », rechercher des détails sur leur vie et d'autres œuvres dues à leur talent. N'y avait-il pas là une intéressante question d'art à élucider ?

Aussi, quelle ne fut pas ma surprise en apprenant que, sans l'apparence d'une raison plausible, M. Destrée persiste dans sa voie et, mieux, où, plutôt, pis encore, estime chose toute naturelle d'identifier le « de meyre », de l'inscription de Hal avec un sculpteur qui aurait travaillé en Flandre vers la même époque [2].

Pareille explication peut-elle convaincre les lecteurs, désireux de connaître le mot de l'énigme ? Il faut des choses un peu plus positives, me semble-t-il.

Les éclaircissements que nous avons vainement attendus jusqu'à présent, je les ai demandés aux documents de Hal, conservés aux archives du royaume, à Bruxelles et à Mons, et à Hal même. Je vais avoir l'honneur

[1] Dans un nouvel article : *Les miniatures du Grimani et leur attribution aux Horebout* (t. VIII, p. 402 et suiv.) M. Jos. Destrée, copiant de rechef ce texte d'après ma note insérée dans le procès-verbal de la séance du 4 juin 1894 (t. VIII, p. 363), commet encore une erreur ; il écrit : *Meyere*, alors qu'il y a *meyre ! !*

[2] Chose piquante : après avoir jeté, en notre séance du 4 juin 1894 et dans une note récente (t. VIII, p. 487), le doute sur ma lecture du nom de *van Cattem*, dont, *même après l'avoir fait vérifier sur les lieux*, il avait continué à faire un VAN LATTEM, M. Destrée écrit dans son nouvel article : « *Trois artistes, avais-je dit, ont signé cette œuvre. Henri van* CATTEM (sic !!), *Meyere* (!!) *et Claes de Clerc.* »

On a vu, au commencement de cette notice, *la reproduction exacte de ses paroles.* Pourquoi les altérer ?

de les soumettre à mes honorés confrères de la Société d'archéologie de Bruxelles. Ils justifieront quelque peu mon hésitation de me rallier à la thèse de M. Destrée et démontreront de quelle façon arbitraire il a interprété cette inscription que, par surcroît, il me reproche, fort gratuitement, d'obscurcir pour les besoins d'une thèse qu'elle dérangerait (?) !

* * *

Commençons par *Claes de Clerc*, le dernier mentionné dans l'épigraphe.

Il n'est pas appelé par son nom de famille, mais bien par la désignation de ses fonctions, devenue surnom. Son nom patronymique est *Sergant*, qu'il faut prononcer comme s'il y avait *Sergeant* (*bourgois* = bourgeois, etc.). Claes était *clerc* de la ville de Hal. Il en tenait les comptes, d'abord de 1388 à 1396, avec Jean Raghets, puis, seul, à partir de cette dernière année jusqu'en 1407 [1].

Dans ces comptes, presque tous tenus en flamand, il ne se cite jamais autrement que comme *Claes de clerc*. Les comptes des domaines et ceux du bailliage de Hal, rédigés en français l'appellent *Claus*, ou *Claux*, *Sergant*, *Sergant le clerc*, ou *le clerc* tout court : *Claus Sergant le clerc qui siert a le dite ville, rechoit les rentes et assises et les rent et rensainge ariere dont il a par an xiiij frans francois, valt, a vj sols groz le piece, iiij livres iiij sols groz* [2].

C'était un fonctionnaire qui tenait en main les affaires les plus importantes de la localité. Il fut fréquemment chargé de missions délicates. C'est ainsi que paya, en 1400, le bailli de Hal *les frais de Claus le clerc qui fut envoyet a Brouxelles XIJe jour d'avril pour savoir et enquere des novellez de le cause dou doaire ma damme de Brabant* (la duchesse Jeanne). Claes y retourna, le 22 juillet suivant, pour la même affaire [3]. En 1402, nous voyons *Claus le clerc* se rendre à Mons, *pour porter oultre le nombre de sergans de Hal par escript de nom*, et trois fois à Bruxelles, pour des motifs divers [4].

Inutile d'énumérer tous ces voyages. Je n'en citerai plus que deux.

En 1404-5, Mathieu de *Ma(u)rage*, chevalier, bailli de Hal, avait à aplanir une grave affaire. Son prédécesseur, Henri des Camps (bailli de 1395 à 1403) s'était rendu coupable d'un attentat contre certain Wautelet, fils

[1] Archives générales du royaume ; Chambre des Comptes, n° 39491 et suiv. ; Inventaire, t. V, p. 133.

[2] *Ibidem*, reg. n° 39518 ; compte allant de la Toussaint 1404 à la Toussaint 1405.

[3] *Ibidem*, reg. n° 15095 ; compte allant du 1er septembre 1399 au 1er septembre 1400.

[4] *Ibidem*, reg. n° 15096 ; compte allant du 1er septembre 1401 au 1er septembre 1402.

d'Henri van Cotthem, crime qu'il *fist faire par les sergans de Hal et plusseurs autres compaignons qu'il fist aller avœkez*. La victime, qui résidait à Bruxelles, avait été *moult durement navret et affollet*. Sur l'ordre de sire Fierabras de Vertaing [1] et du *recheveur des mortesmains*, Lyone le Vrieze et *Claus le clerc* se rendirent à Bruxelles pour négocier *une pays* (paix) *et acord entre Henry de Cotthem et sez enfans et les sergants de Hal et leur aydans*. Wautelet reçut une indemnité de 40 couronnes de France [2].

Le 9 novembre 1407, *Claes de clerc* chevauche à Mons pour conférer avec le receveur précité au sujet de quelques affaires de la ville de Hal et l'inviter à s'y rendre pour l'examen des comptes [3].

C'était donc un homme bien posé. Il était feudataire du Hainaut, propriétaire de rentes et de terres allodiales. Les comptes nous le montrent, tantôt, achetant des rentes et des immeubles, tantôt, vendant une terre [4].

Il avait un frère, ou, probablement, demi-frère, nommé Corneille le Roy [5]. Certaine Marguerite Sergant, mariée à Jehan Goessens — qui lui assigna, *quant il le deubt prendre a femme*, a titre de douaire, une rente de trois vieilles mailles d'or — était, sans doute, sa très proche parente [6].

Claes de clerc et sa femme étaient membres de la confrérie de Notre-Dame à Hal [7]. Il fonda, pour lui-même, ses parents et sa femme, un anniversaire dans l'église de cette ville.

Men sal doen jaerghetide tsvrindaechs voer groot vastelavent Claes Sergants des clercs was, syns vader ende moeder ende Marien van der Eyken, syns wyfs, haers vader ende moeder. Ende hebben beset den prochiaen xviij deniers tornoysen ende den costere xij deniers tornoysen, den ondercostere vj deniers tornoysen ende elken capellaen die de messe sal hulpen singhen, vj deniers tornoysen. Dit betalen d'erme van Hal [8].

Ce dernier passage permet d'inférer que la mense du Saint-Esprit avait été dotée par le pieux fondateur.

[1] Voir sur lui : EVERAERT et BOUCHERY, *Histoire de Hal*, p. 220, et THÉOPH. LEJEUNE, *Notice sur le village de Familleureux ; Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. IV, *passim.*, surtout, pp. 15 et 16.

[2] Chambre des comptes, reg. 15096, compte du 1er septembre 1404 au 1er septembre 1405.

[3] *Ibidem*, reg. nº 39520, de la Toussaint 1406 à la Toussaint 1407.

[4] *Ibidem*, reg. nº 9533, comptes de 1402 à 1403, de 1407 à 1408, etc.

[5] *Ibidem*, reg. nº 39525, compte de la Toussaint 1412 à la Toussaint 1413.

[6] *Ibidem*, reg. nº 9533, compte du 1er septembre 1407 au 1er septembre 1408.

[7] Beau ms. du XVe siècle à la cure de Hal.

[8] Archives générales du royaume ; Cartulaires et ms., nº 737, D ; *Liber anniversariorum* de l'église de Hal. Beau ms. du XVe siècle.

En tenant compte du fait que, dans les documents, le nom de famille de celui-ci cède, presque toujours, le pas au surnom, on serait porté à croire que le père de Claes, ou quelque autre parent, avait le même prénom que ce dernier, et qu'on aurait cherché à les distinguer de la sorte.

Quoi qu'il en soit, le cas de *Claes* est absolument analogue à celui de son confrère anversois (XIVe siècle), Jan van Boendale, auteur des *Brabantsche Yeesten*, qui n'a été connu, jusque dans les derniers temps, que sous le nom de Jan *de Klerck*, nom qui visait ses fonctions de *clerc* de la ville d'Anvers.

Il n'appert pas que Claes *de clerc*, ou un de ses proches, se soit voué au culte des arts. Le seul « artiste » de sa famille, à ma connaissance, est *maistre Renier Sergant*, *maistre des orlogez*, *qui tient l'orloge a Hal allant* [1].



Passons, maintenant, à Henri van Catthem. C'était un des principaux notables de Hal. Sa famille, qui continua à y résider pendant quelques générations, nous est, de nos jours encore, rappelée probablement par le nom de *Kattenbosch*, partie du hameau de Breedhout [2]. Est-elle originaire du village de Catthem, aujourd'hui dépendance de Borgt-Lombeek [3] ? Peut-être.

Les comtes de Hainaut possédaient un palais en leur bonne ville de Hal. Leurs séjours dans cette résidence semblent avoir été rarement de quelque durée. Les documents comptables de Hal contiennent des renseignements inédits sur des visites que les princes de la maison de Bavière y firent. Dans les états des frais occasionnés par leur réception, on aperçoit fréquemment le nom de Henri van Catthem. C'est ainsi que le couple comtal, avec sa suite, arrive à Hal, le mercredi, 26 avril 1385 ; il repart le lendemain, après le repas de midi. *Heyne van Catheem* réclame 5 livres, 2 sols, 9 deniers [4]. En août de la même année, nouvelle visite, du 2 jusqu'au 4. *Heyne van Cattem* reçoit, de ce chef, 5 livres, 4 sols, 10 deniers. L'année suivante, les souverains se trouvent à Hal, le 21 et le 22 juin.

[1] Chambre des comptes, reg. nº 39525, de la Toussaint 1412 à la Toussaint 1413.

[2] Je pense, en effet, que cette appellation de *Kattenbosch* remonte aux van Catthem et ne doit donc pas se traduire *bois des chats*, comme le fait l'*Histoire de Hal*, p. 8. Le nom de cette famille s'orthographie, du reste, aussi *van Catten*, au XIVe siècle. Voir Archives de Mons, Trésor. des chartes de Hainaut ; *Bailliage de Hal*, compte de juin 1386.

[3] A. Wauters, *Hist. des environs de Bruxelles*, t. I, p. 281-3.

[4] Archives de Mons ; Trés. des chartes de Hainaut ; *Domaines de Hal*, t. I.

Les frais faits par *Heyne van Catten* s'élèvent à 4 livres, 17 sols, 8 deniers [1]. Par lettres du 13 mai 1406, le duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, etc., ordonne à Jehan Spikinc, lieutenant du receveur du Hainaut, de payer à diverses personnes *a qui nous devons pour les frais de nous, no tres chier et amet frere de Liege* (l'évêque Jean de Bavière) *et de une partie de nostre hostel, fais a Halle depuis le dimence au souper ixe jour dou moys de may, pour le terme d'un jour,* la somme de 108 livres, 16 sols, 11 deniers. *Hein van Cathem* devait recevoir, sur ce montant, 4 livres, 12 deniers. Quatre hôtelleries étant mentionnées dans la liste détaillée de ces frais, la « Couronne », le « Lion », l' « Echiquier » et le « Cerf » [2], on peut supposer, avec quelque raison, qu'une partie de la suite des visiteurs princiers fut hébergée dans la demeure de Catthem, à moins qu'il n'ait fait des prestations d'une autre nature [3].

Il était marguillier de l'église de Hal. Comme tel, il achète, en 1395 et 1396, des immeubles pour cette église [4]. Possesseur de biens allodiaux, féodaux et censaux, on le rencontre, dans les comptes du temps, parfois, achetant de nouvelles propriétés. C'est ainsi qu'en 1404-5 il en acquiert de Lyone de Heldeberghe et de Marie, veuve de Gilles Oste [5]. Nous le voyons aussi, très souvent, acheter des rentes viagères au profit de sa femme, Catherine, et de sa servante, Marguerite Tsvolrez, ou Svolres [6].

Bienfaiteur de l'église de Hal, il y fonda un anniversaire pour lui-même, ses parents, sa femme et les parents de celle-ci, avec messes et distribution aux pauvres d'un muids de blé, transformé en pain :

Men sal daen jaerghetide in Sint Mathlys avonde Heinrecs van Cattem ende syns vaders ende moeder ende Katelinen, synder werdinnen, ende haers vader ende moeder. Ende heeft beset den prochiaen xviij deniers tornoysen ende elken capellaen tot viijten vj deniers tornoysen ende den coster van ludene xij deniers tornoysen. Ende men sal op den selven dach doen ij messen van Requiem voer de zielen voerscreven. Dies sal de capelaen hebben, die de messen doen sal, xij deniers tornoysen. Men sal offeren 1/2 *pont kersen ten jaerghetide ende men sal deylen d'broet van enen mudde corens. Dit betalen d'erme van Hal* [7].

[1] *Ibidem, Bailliage de Hal.*

[2] ... *die Crone, die Leeuw, 't Scaecbort* et *de Hert.*

[3] Original, en parchemin, muni d'un fragment de sceau, avec annexe en papier, joint au compte des Domaines de Hal et de Quenast, de 1406. Arch. génér. du royaume ; Chambre des comptes, reg. nº 9534.

[4] *Histoire de Hal ;* tableau placé en regard de la page 55.

[5] Chambre des comptes, reg. nº 9533, du 1er septembre 1404 au 1er septembre 1405.

[6] *Ibidem*, reg. nº 39501, compte de 1396 à 1397 (2 rentes) ; de 1399 à 1400 ; nº 39513, de 1401-2 ; nº 39515, de 1402 à 1403 ; nº 39520, de 1406 à 1407 (plusieurs rentes).

[7] *Liber anniversariorum*, cité, fol. 18vº et 19.

De cette dernière phrase, je conclus que Catthem avait fait aussi des largesses à la table des pauvres de sa ville.

On peut considérer comme armoiries primitives de sa famille : d'argent au sautoir engrêlé de sable. Nicolas van Catthem (fils de Jehan, mambour de l'église de Hal), très proche parent d'Henri et qui figure fréquemment parmi les hommes de fief du Hainaut, porte : un sautoir engrêlé, chargé d'un annelet et cantonné de quatre roses ; tenant dextre : une damoiselle ; légende : *S'Claes van Catthem* [1].



Son fils, qualifié d'écuyer, possédait, à Bogaerden, le fief important de Bouter(s)brugge. Il résidait à Anderlecht, puis à Bruxelles, et fit, pendant de nombreuses années, partie du magistrat de Bruxelles, comme trésorier, échevin et bourgmestre (1473-1504). Ses armes étaient : d'argent au sautoir engrêlé de sable, chargé, en cœur, d'un écusson parti-émanché d'argent et de gueules.

Les Catthem, on le voit, ont occupé une situation importante au moyen âge. Ils étaient liés avec plusieurs grandes maisons bruxelloises, telles que les Cassaert, dits Plaetmans, et Fraybaert, dont les noms s'aperçoivent fréquemment sur la liste du magistrat de notre ville, dès le XIVe siècle [2].

***

Le dernier des trois « artistes » qui, d'après M. Destrée, aurait collaboré au tabernacle de Hal, est *de meyre*. Notre savant confrère admet donc ces

[1] Arch. de Mons ; *Domaines de Hal*, t. II, deux sceaux ; chartes de 1434.

[2] Ayant, pour cette démonstration, réuni un grand nombre de détails sur les van Catthem, je me propose de publier, prochainement, ailleurs, la généalogie de cette famille, au moyen âge.

deux mots comme nom de famille, malgré l'absence d'un prénom; bien plus encore, feignant de se trouver devant un fait dûment prouvé, il fait état de cette « signature », pour citer ainsi un exemple de plus établissant qu'au moyen âge de nombreux artistes auraient signé sans prénom. Mais, c'est précisément l'absence du prénom qui autorise à affirmer que ces mots ne constituent pas un nom patronymique !

Ni Catthem, ni Claes *de clerc* n'ayant été des artistes, oserait-on, d'ailleurs, encore soutenir sérieusement qu'un sculpteur de Meyere, par exemple l'auteur de la tombe de sire Gérard de Ghistelles, aurait travaillé autabernacle de Hal.

J'avais émis, antérieurement, l'hypothèse, partagée par quelques confrères habitués à manier les chartes du moyen âge, que ce *meyre* de l'épigraphe pourrait bien être un nom terrien et qu'on devrait, peut-être, interpréter : Henri (seigneur) de Catthem et de *Meyre* (= *Meire*, *Meere*, etc.). Un cas analogue emprunté aux archives de Dusseldorf m'avait encouragé à proposer cette explication [1]. Mes nouvelles constatations sont venues modifier mon opinion. Je me plais donc à reconnaître en toute franchise l'inanité de mon hypothèse. Ce *de meyre* du tabernacle est tout bonnement le maïeur, ou maire ! On y voit donc figurer Catthem, un notable et, probablement, le principal donateur, dont les rares et épars documents de l'époque ne permettent d'entrevoir que très imparfaitement le rôle social et, peut-être, politique, le *maïeur* et le *clerc* de la ville de Hal!!

Or, dans cette localité, les fonctions de maïeur avaient beaucoup perdu de leur éclat, depuis qu'elles ne constituaient plus un fief du comté. A l'époque de la confection de l'œuvre d'art, le maïeur n'était plus qu'un magistrat communal, le *villicus*, et non pas l'officier du souverain, comme, par exemple, le maïeur du Brabant Wallon et le maïeur de Louvain. A Hal, le représentant du comte de Hainaut portait le titre de bailli.

La liste des maïeurs, publiée dans l'*Histoire de Hal*, est assez incomplète. Le premier qu'elle cite est Nicolas de la Vollée, en 1435. Or, à la fin du XIVe et au commencement du XVe siècle, Henri *de Cathem*, *Joesse del Volee* et *Claus Sergant* (= *Claes de clerc*) devaient au comte un cens de 40 bonniers de terre de culture, que celui-ci tenait du chapitre de Mons [2].

[1] Voici encore un exemple analogue à celui déjà cité : *Jan van den Stalle ende van Pede*, conseiller de la ville de Bruxelles, mentionné dans une charte de 1407 (*Den Luyster ende glorie van het hertogdom van Brabant*, t. II, p. 10). En Allemagne, des exemples de ce genre abondent : *von Prittwitz und Gaffron*, *von Frankenberg und Proschlitz*, etc.

[2] Chambre des comptes, n° 9532 ; comptes des domaines de Hal et de Quenast, de 1398 à 1399 et de 1400 à 1401.

Ne serait-on pas tenté d'inférer de cette circonstance une parenté entre ces personnages?

D'après le livre féodal de 1410, *Claus Sergant le clercq de Hal* possédait, à Hal, un fief ample, *tenant d'une part au pasturage de Lawie de Wautierbraine et d'autre part a le terre qui fu Jehan le Roi qui a present est au dit Claux meisme.* Ce fief passa à sa fille, Marguerite, femme de *Jehans Mais*, qui en fit le relief pour elle. Leur fils, *Jehan Maix*, le vendit à Colart Damiens.

Le gendre de *Claes de clerc* est, sans doute, ce même *Jehans Maix*, propriétaire, à Hal, d'un fief qui, en 1410, avait appartenu à son père, Gérard *Maix*, maïeur d'Enghien [1].

***

Mes honorés confrères liront, je l'espère, avec quelque intérêt, ces notes inédites sur trois personnages du moyen âge à la générosité desquels nous devons cet admirable spécimen de sculpture dont l'auteur — à moins d'un heureux hasard — restera probablement toujours un illustre anonyme.

En métamorphosant en sculpteurs les donateurs de ce monument, M. Destrée n'a, du reste, fait que suivre les auteurs de l'*Histoire de Hal* qui ont été les premiers à considérer Henri van *Lattem* (sic!), *Meyre* (sic!) et Nicolas *de Clerc* comme artistes et sculpteurs du tabernacle (p. 27). Il ne faut, toutefois, pas trop leur tenir rigueur de cette méprise, puisqu'ils n'ont parlé de cette œuvre d'art qu'incidemment. Au moment de la publication de leur livre, le monument, après avoir été emmuraillé, pendant des siècles peut-être, venait d'être découvert, et ses inscriptions disparaissaient encore sous la poussière. Grâce, en partie, à l'intervention de M. Everaert, il fut mis en évidence et réparé avec goût.

Cet écrivain à qui, lors d'une récente visite à Hal, je fis part du résultat de mes recherches, n'hésita pas à m'avouer n'avoir aucune raison pour maintenir son attribution à ces trois prétendus artistes et à reconnaître, avec moi, que le tabernacle a été offert à l'église Saint-Martin par Henri van Catthem, le maïeur et le clerc de Hal (1409).

Je considère donc cette question comme tranchée et je n'y reviendrai pas.

J. Th. de Raadt.

[1] Archives de Mons ; Cour féodale de Hainaut ; Cartulaire de 1410, fol. 166 et 171.

Renseignements au sujet de Belges décédés en France, au XVIIe siècle.

J'ai relevé dans l'Épitaphier du cimetière saint Nicolas sur les fossés d'Arras, l'épithaphe suivante :

Icy repose en Dieu le corps de Michel de Verheecke, natif de la ville de Bruge, au pays et comté de flandre flammigrante, en son temps bourgeois et marchand de la ville d'Arras, qui trespassa le 9 de novembre l'an 1635, et auprès de luy gist demoiselle..... qui trespasse le.....

Et aux archives de l'hôtel de ville de Paris, cet acte de décès :

Le 7 Août 1656, convoy et enterrement de Jean Campinault, aagé d'environ trente ans, natif de Tournay, en flandre, valet de chambre de M. le Duc d'Albret, prins à l'hôtel de Bouillon *(Paroisse Saint Sulpice)*.

Victor Advielle.





QUESTION ET RÉPONSES

QUESTION

(VOIR LA TABLE DES VOLUMES PRÉCÉDENTS)

(Question nº XLIX).

L'Antiquité de certains chemins de la Flandre maritime.



quelle époque peut-on faire remonter la construction de certains chemins établis, dans quelques régions marécageuses, sur des fascines et des corps d'arbre posés transversalement à l'axe de la route, et dont il est possible d'observer parfois encore les vestiges, dans les fossés, à une assez grande profondeur en dessous du niveau des accotements de quelques routes actuelles, dans la Flandre Occidentale, notamment entre Bruges et le littoral ?

Ces travaux ne semblent pas être antérieurs au moyen âge. Possède-t-on quelques renseignements sur ce sujet ?

Bon A. d. L.

RÉPONSES

(Question nº XXXVI, p. 264, vol. VIII).

Les piloris.

Pour aider à compléter les communications relatives au chapitre « les piloris », je veux en mentionner trois :

1º dans l'arrondissement de Bruxelles : le pilori de Kestergat

situé au croisement de la route de Hal à Ninove et du chemin de Kestergat vers Castre. Il est adossé au mur de clôture du château de Béringhen (près Pépinghen) appartenant aujourd'hui à M. Betolaud, ancien bâtonnier du barreau de Paris.

Sa forme est assez particulière, il se compose d'une pyramide octogonale, placée sur un piédestal formé de 3 marches.

Ce pilori a dû se trouver primitivement près du château de Kestergat dont M. Betolaud est également propriétaire ;

2° Au lieu dit : Kwade weg, à l'endroit même où Evrard T'Serclaes fut mutilé se trouve encore aujourd'hui un fût de colonne en pierre de taille. Il est dépourvu de socle et simplement planté au coin d'un champ comme un jalon. C'est ce qui reste du pilori de Gaesbeek, ou de la potence, ainsi qu'on l'appelle dans la contrée, quoique la potence ait disparu depuis quelques années déjà. Ces renseignements m'ont été donnés par M. le bourgmestre de la localité ;

3° (Hainaut). Le pilori de Gouy-le-Piéton, se composait d'une belle colonne d'ordre ionique, cannelée, avec chapiteau, surmontée d'un grand lion tenant un écusson armorié ; elle était édifiée sur un piédestal octogonal formé de 3 ou 4 marches. Le tout était en pierre de taille bleue. A mi-hauteur, la colonne était ornée d'une grosse tête de lion, de la gueule duquel pendaient deux bouts de chaînes auxquelles était attaché le collier.

Vers 1825, ce pilori fut démonté et transporté au château d'Herchies (Hainaut) où on le plaça comme motif décoratif à l'extrémité du parc. Vers 1870, peu de temps avant que l'on ne procédât à la démolition complète du château qui était passé en d'autres mains, un amateur d'objets artistiques l'acheta au propriétaire d'alors et le fit transférer dans une propriété, située près de Tournai et que l'on m'a dit appartenir à la famille Crombez.

de R. de D.



(Question n° XXXVIII, p. 264, vol. VIII).

Le peintre Roetiers.

J'ai l'honneur d'adresser à la Société un exemplaire d'une brochure sur les *Roettiers* que j'ai publiée en collaboration avec M. H. Jouin.

Fernand Mazerolle.

(Question n° XLII, p. 516, vol. VIII).

L'Etat civil à l'armée sous l'ancien régime.

Consulter sur cette question :

1° Ma brochure, depuis longtemps épuisée : Nécrologie du fort Saint François d'Aire sur la Lys et des compagnies détachées de l'Hôtel royal des Invalides, pour les années 1734 à 1763. Aire, Guillemin, imp., s. d. (1873), br. in-12, 40 pages. — On la trouve à la Bibl. nat. de Paris, et à la Bibl. d'Arras.

2° Registres des baptêmes et sépultures, qui se sont faites au Fort Duquesne, pendant les années 1573-6. Nouvelle York, Isle de Monaté, 1859, in-8° (IV-52 pages), tiré à cent exemplaires.

VICTOR ADVIELLE.



Je possède un extrait du registre des baptêmes du régiment du comte de Kaunitz, daté de Mons, le 13 décembre 1775, relatant un baptême du 27 janvier 1771 — cet extrait qui indique la filiation de l'enfant baptisée, fille d'un soldat du régiment, et les noms du parrain et de la marraine est signé de l'aumônier du régiment.

LOUIS DE BEYS.



(Question XLIII, p. 517, vol. VIII.

La Flore populaire au point de vue du Folk-lore.

M. Rolland connaît-il sur ce sujet l'ouvrage flamand de M. Oomen, membre de l'Académie d'archéologie d'Anvers?

Het plantenrijk; zijne legenden, poëzie et symboliet in de algemeene mythologie en in het christendom, door A. M. Oomen.

« Le règne végétal, ses légendes, sa poésie et sa symbolique dans la mythologie générale et dans le christianisme, par A. M. Oomen ».

Anvers, L. Janssens, 1885. In-8° 454 pp.

PAUL BERGMANS.



(Question n° XLIV, p. 517, vol. VIII).

Le château de Montlhéry (Seine et Oise).

M. Allorge fera bien de consulter mon *Histoire de la ville de Sceaux* (1883, in-8°), et d'entreprendre quelques recherches aux

archives de Tournay, d'où les plus anciens seigneurs de Montlhéry pourraient bien être venus.

VICTOR ADVIELLE.



Le Château de Montlhéry (Seine et Oise).

Une planche représentant la bataille de Montlhéry figure souvent dans les *Mémoires* de Ph. de Commines, éd. de Paris, 1747 (in-4°, 4 vol.) ; elle est signée *J. Robert delineavit, Aveline le jeune sculpsit,* et fait partie d'une suite publiée par Odieuvre, à Paris.

Un poème latin sur cette bataille a été publié par de Reiffenberg dans l'*Annuaire de la bibliothèque royale* (Bruxelles, 1842, p. 158), puis par le chanoine De Ram dans les *Bulletins de l'Académie royale de Belgique,* (t. IX, 2e partie, p. 257).

PAUL BERGMANS.



(Question n° XLVI, p. 521, vol. VIII).

Un bas-relief du XI e siècle à Uccle (Vert-Chasseur).

J'avais déjà remarqué, depuis quelque temps, cette sculpture romane, mais l'épicier à qui elle tient lieu d'enseigne n'en put rien m'apprendre, sinon que cette maison appartenait au notaire van Bevere. J'ai appris depuis d'un des voisins qu'elle avait été construite par l'architecte Menessier, décédé, et son collaborateur M. Alker, qui y avaient encastré la porte, et le bas-relief qui la surmontait, ayant appartenu à une vieille maison démolie rue Saint Christophe en ville, pour les rectifications de la voirie. Le tout, il y a à peine quelques années. Comment cette pièce très belle et très bien conservée a pu échapper au Musée communal, je ne me l'explique guère, mais je suis persuadé que notre président d'honneur voudra la faire acquérir par la ville.

RENÉ VAN BASTELAER.



(Question XLVII, p. 521, vol. VIII).

Un autographe du roi Charles II d'Angleterre.

Est-ce bien à Bruxelles que Charles Stuart passa le temps de son exil? Je lis dans une notice de O. Delepierre sur *Quelques personnages célèbres qui ont reçu l'hospitalité à Bruges.* (Annales de la Société d'Émulation, t. II, (Bruges, 1840), pp. 202-212),

qu'à peine monté sur le trône, Charles II envoya aux habitants de Bruges des lettres de remerciement pour l'hospitalité qu'ils lui avaient accordée. La pièce, datée de Westminster, le 10 juillet 1666, et dont l'original est conservé aux archives de Bruges, est reproduite par Delepierre qui en donne une traduction française ; il apert que les chroniqueurs contemporains relatent en détail les fêtes de toute nature données à Charles II et à ses deux frères, les ducs de Glocester et d'Iork, pendant leur séjour à Bruges.

PAUL BERGMANS.



(Question nº XLVIII, p. 522, vol. VIII).

Jean Waver, tailleur d'images.

Je lis dans le récent fascicule des Annales, une demande formulée par M. Hildebrand, touchant un peintre malinois du nom de Jean van Waver.

Ce peintre que n'a point mentionné Van Mander, est cité dans les sources malinoises, ou, plus justement, celles-ci font connaître deux artistes du nom, peintres l'un et l'autre : 1° Jean Van Waver, mort le 21 mai 1521 ; 2° Jean Van Waver, mort le 12 décembre 1522.

Il serait donc très intéressant que M. Hildebrand fît photographier la peinture *signée* qu'il a eu l'occasion de voir.

HENRI HYMANS.



Un Lenaert Van Wouwe était apprenti en 1504, chez Jacob « de Buldebacker » ; il devint maître en 1511, selon les Liggeren de la Gilde de Saint Luc, à Anvers.

D'un autre côté, selon Van Even, Jean Wave Wane ou Wouwen d'Anvers, exécuta sur les clefs des portes du rez-de-chaussée de l'hôtel de ville de Louvain, des bas-reliefs dont les sujets furent pris dans l'Histoire sainte. Il exécuta aussi le retable de sainte Dymphne, dans l'église de ce nom à Gheel (1515).

Le JAN VAN WAVER de M. Hildebrand pourrait-il bien être confondu avec le *Jean Wave, Wane* etc., ci-dessus ?

CH. EDMOND MARCHAL.





LA

POÉTIQUE FRANÇAISE

au Moyen Age et à la Renaissance.



(*Suite*, voir tomes VIII, p. 377 et IX, p. 5.)

AI

Origine. Etymologie.

Troubadours et trouvères s'accordent à reconnaître que le Lai est d'origine armoricaine :

Cella mi platz mas que chansos,
Volta, ni Lais de Bretainha.

Foulques de Marseille.

Je savoir dir bon Lai breton.

Pierre de Saint-Cloud.

De l'aventure que dit ai
Li breton en firent un Lai.

Guillaume le Clerc.

D'où vient le mot *Lai ?* Quel mot breton traduisait-il ? On l'ignore. Ce qui paraît certain, c'est que son étymologie doit être recherchée au moyen

des langues actuelles du Nord. Rapprochez Lai de *Liod* (islandais), *Laoi* (irlandais), *Lied* (tudesque).

La basse latinité a traduit par *Leudus :*

> Hos tibi versiculos. Dent barbara carmina *Leudos.*
>
> *Venantius Fortunatus.*

D'autres veulent que le *Lessus* soit notre Lai. Or, Lessus (lamentation) est un mot bien latin. C'est donc abusivement, et par suite d'une traduction mal entendue, que le moyen âge a parfois donné le nom de Lai à des poèmes d'allure plaintive qui n'avaient rien de commun avec le Laï primitif.

Au début, le Lai roman n'est pas soumis à des règles spéciales : sa longueur, sa division sont arbitraires. Il est écrit en vers octosyllabiques à rimes plates, comme beaucoup d'anciens Romans, et n'est pas divisé par strophes.

Le Laï au XIIe *siècle.*

Voici le début du *Lai d'Ignaurès* de Renaut :

Cors qui aimme ne doit reponre
Ains doit auchun biel mot despondre
U li autre puissent aprendre
Et auchuns biel example prendre :
Bien honneur i peuc avoir,
Sens et savoir, or et argent,
A chou entendent mais le gent :
Tolu sont et remes li don,
Et nus hom n'ert mais guerredon.
Sens est perdus ki est couvers ;
Cis k'est monstrés et descouvers
Puet en auchun liu semenchier :
Pour chou voel romans commenchier,
Une aventure molt estraigne,
Que jadis avint en Bretaigne,
D'un chevalier de grant poissanche,
Ki bien doit estre en ramembranche.

Le Lai au XIIIe *siècle.*

Marie de France.

Cet auteur a laissé toute une collection de Lais de longueur très variable. Prenons, au hasard, le *Lai de Guiguemer* et le *Lai de Quitan*. Nous constaterons que le premier se compose de 888 vers, tandis que le second n'en compte que 312.

Marie nous dit qu'elle s'inspire des anciens Lais bretons :

Les cuntes ke jo sais verais
Dunt li Bretun unt fait les Lais,
Vus cunterai assez briefment
El chef de cest commencement ;
Sulunc la lettre e l'escriture
Vos mosterai une aventure
Ki en Bretaigne la menur
Avint el tens ancienur.

Voici le début du *Lai de Graelent.*

L'aventure de Graalent
Vos dirai si que je l'entent :
Bon en sont li lai a oïr
Et les notes a retenir.
Graalent fu de Bretons nes,
Gentil et bien enparentes ;
Gent ot le cors et franc le cuer,
Pour çou ot non Graalent muer.
Li rois qui Bretaigne tenoit
Vers ses voisins grand gerre avoit ;
Cevaliers manda et retint,
Bien sai que Graelens i vint.
Li rois le reçut volentiers
Por çou qu'il ert biax chevaliers,
Mout le ceri et honera,
Et Graalent moult se pena
De tornoier et de jolter,
Et de ses anemis grever.
La roine l'oï loer,
Et les biens de lui raconter :
Dedenz sen cur l'en aama,
. . . .
. . . .

Eustache Deschamps.

Cy parle de la façon des Laiz.

Item, quant est des laiz, c'est une chose longue et malaisiée à faire et trouver, car il y fault avoir douze couples chascune partie en deux, qui font vingt-quatre. Et est la couple aucune foiz de dix, qui font vingt ; aucune foiz de douze, qui font vingt-quatre ; de vers entiers ou de vers coppez. Et convient que la taille de chascune couple, à deux paragrafes, soient d'une rime toutes differèns l'une couple à l'autre, excepté tant seulement que la derrenière couple des douze, qui font vingt-quatre, et qui est et doit estre conclusion du lai, soit de pareille rime, et d'autant de vers sans redites, comme la première couple. Et pour exemple de ce je mes cy trois couples d'un lay, et par ycelles considérer, et attendu ceste règle, l'en pourroit diversifier les autres couples, et faire jusqu'à douze, qui font vingt-quatre, par la manière que dit est. Et qui se doubterait de ce non pouvoir retenir, il ne faudroit que prandre un lay, car ilz sont assez communs ; et ce seroit trop longue chose de l'avoir escript en ce livret.

Lays.

Puisqu'il me convient partir,
D'amour martir,
Las ! Que feray,
Où iray,
Que devendray ?
Fors que languir
Tant que m'amour et mon plaisir
Deguerpiray

C'est celle que je desir
D'ardent desir,
De cuer vray,
Celle à qui j'ay [1]
Mon recourir
Par li puis vivre ou mourir
Pour ce m'esmay.

[1] Il manque ici un vers, d'après la règle même de Deschamps.

Car de Dydo ne d'Elayne,
De Judich la souveraine,
D'Ester ne de Tisbée,
De Lucresse la roumaine,
Ne d'Ecuba la certaine,
Saïre loyal, ne Médée,
Ne pourroit estre trovée
Dame de tant de biens plaine :
C'est l'estoille tresmontaine,
Aurora la desirée.

C'est l'estoille clère et saine;
De toute beauté humaine
C'est la bien endotrinée ;
En chant très douce seraine,
En honnour la primeraine,
D'umilité aournée ;
Dame de douçour clamée,
De beau parler la fontaine ;
De toute grace mondaine
En ce monde renommée.

Mais ses gens corps
Et ses deppors
Est uns trésors
Très précieus,
Dont je suis mors
Si je vois hors.
Las ! dolereus,
Maleureus
Et souffraiteus
Que feray lors,
Se reconfors
Et doulzemors
Ne m'est piteus !
Viengue la mors,
Je m'y acors
Au langoreus.

Quant je recors
Les doulz confors,
Les regars fors

De ses doulx yeulx,
Qui m'ont amors
Au dolent mors
Des amoureux :
Les gracieux
Et doulz rappors
Par qui je pors
Tous dolens pors,
Les maulx doubteux
A tristes pors
M'a desconfors,
Mis périlleux.

Et par cest exemple de six couples de lay différens l'une de l'autre en mètre et en nombre de vers, et aussy en ryme ; lesquelles six couples ne font que troys. Des douze que un lay doit avoir puet estre clerement entendue la forme et la taille d'un lay, à tous ceuls qui les vourront faire. Et pour mieulz voir la différence desdictes couples en ay-je cy mis trois suyvamment. Et doit la derrenière des douze estre semblable de ryme et de nombre de vers à la première, ainsi comme il appert par la fin de ce présent lay, où il a ainsis escript :

Pour ce prie à souvenir
Que tost venir
Quant m'en iray
Sans délay,
Face le lay
Au départir
A ma dame, et sanz mentir
Liez en seray.

Avec moy le veuil tenir
Et retenir,
Et tant feray
Que j'aray
Quant revendray,
Par poursuir
Grace, honneur et remerir,
Ou g'y mourray.

Les Lais de *Jehan Froissart* suivent, à peu près, ces règles. Le chanoine de Valenciennes nous a laissé treize Lais dont la longueur varie de 208 à 332 vers. Ils comportent toujours douze strophes différentes de mètre et de rimes, hormis la première et la dernière qui sont de mêmes rimes et taillées sur le même patron. La prescription de Deschamps que Froissart viole le plus, est celle de la division de la strophe en deux parties égales et semblables.

Christine de Pisan observe assez scrupuleusement les lois énoncées plus haut, quant à la composition des strophes ; mais non quant au nombre de celles-ci, qui varie d'un Lai à l'autre.

Les regles de la seconde rectorique.

Lais ont .12. coupples dont le premier couple et le derrain sont dune facon et dune ɔsonance. Et les. 10. coupples sont chascū a par soy de facon, mais il fault q̄ chascun ait. 4. quartiers.

Cy s'ensuit i couple dun lay.

Une moult faitice bergiere
Vy hier aleure de prangiere
Garder mainte brebis portiere
Qui se lamentoit ala mort
En disant . mort tu tiens enbiere
Cellui qui me donnoit lumiere
De plaisance vraye et entiere
Ou je prenoye mon deport.
Moult a en toy d... se ouvriere
Qūt le doulz robichon lonniere
Que jamoye sans traire ariere
Mas oste po' mon desconfort
En toy a occion fiere
Or ne fol homs qui si fort fiere
Desper tant bien li affiere
Qui puist durer vers ton effort.

Jehan Molinet.

Simple lay.

Autre couleur de Rhetorique nommee simple lay est assez usite en oroisons requestes et loenges.

Exemple.

Fleur de beaulte gracieuse
Precieuse
Gemme donneur excellente
Vive ymage sumptueuse
Vertueuse
Branche damour nouvelle ente
Ma deesse ma regente
Propre et gente
Ma tresleale amoureuse
Corps et biens et champt et sente
Vous presente
Ne me soiez rigoreuse.

Henry de Croy.

Les simples doubles lignes, formees de demies lignes en contradictions.

Exemple.

Fleur de beaulte gracieuse
Precieuse
Gēme donneur excellente
Vive ymage sumptueuse
Vertueuse
Blāche damour nouvelle ēte
Ma deesse ma regente.
Propre et gente
Ma tresloyale amoureuse
Corps et biēs et chāpt et sante
Vous presente
Ne me soiez rigoreuse.

Voyez notre remarque sur le *Lai* (Thomas Sibilet).

L'Infortuné.

Le commun lay par tel guise
Et devise
Se faict comme se couplet
Qui ceste forme pou prise
Et desprise

La face aultre sil luy plaist
De douze coupletz est complect :
Et explect
Ung bon lay comme javise
De douze lignes ample est
Et replect
De deux rithmes en devise
Aultres formes de lay je laisses
Moult diverses
De vingt lignes et de seize
Soit de joyes ou de leesses
Ou tristesses
Ou daultre chose qui plaist
Face qui veult a son aise
Sans mesaise
Anciennes adresses
Que a maistre alaint en cōplaise
Dou lon se ayse
A tout propos sans renverses.

Pierre Fabri.

Lay se faict de xii jusques à xxx lignes courtes et longues a la volunte, et de xii clauses ou xiii le tout de deux lisières tāt seulement et les croise len ainsy que plaist ; mais que la suavite se rencontre bien : combien que es farces et moralitez il suffit de trois clauses de lay et virelay : et se font voluntiers *de choses piteuses et regretz : et de complainctes*. Et peult len faire courtes lignes et longues : pour ce que en luy len ne traicte que matieres de grande joye ou de excessive douleur : et quasi comme en furie les lignes sont ou courtes ou longues a la volunte du facteur.

Meschinot — Lay de XX.

Par vos guerres et debatz
Maint cabas
Ont este faitz hault et bas
Telz esbatz
Sont trop grefs a soustenir
Le povre peuple en est las

Qui es laz
Dennuy se voit sans soulas
Et dist las
Dou nous pourra bien venir
Princes ne pensez vous pas
Le dur pas
Ou mort plustost que le pas
Sans compas
Vous veult faire convenir
Pour patrociner voz cas
Advocatz
Non cinq cens mille ducatz
Au trespas
Ne vous scauront subvenir.

Nota que le traicte maistre Alain que len appelle *Le Lay de Paix eureuse* nest point proprement lay [1] : car il y a aultres clauses ou bastons que de lay et de differentes lisieres mais il est appelle le lay de pais pour ce qu'il y a plus de clauses de lay quil ny a de virelay ne de leonine.

L'Art de rhetoricque.

Lay.

Laiz se font communement
    Bien souvent
Pour oraison et complainte
Devers Dieu omnipotent
    Ou sa gent
Par mainte personne saincte
Pour venir a leur attainte
    Par contrainte
De laiz leur fait on present
Dont la rime est ainsi fainte
    Et attainte
Que l'on voit pour le present.

[1] C'est, au contraire, le véritable Lai du XIVe siècle. Mais Pierre Fabri ne le connait plus.

Autre lay.

Adieu Saint Omer
Jusqu'au retourner
Par tristesse fainte
Me faut souspirer
Gemir et plourer
De rime peu plainte
Ma face est estainte
Palle noire et tainte
Du deppart d'aimer
Je fais ma complainte
Et dis en ma plainte
Adieu Saint Omer.

Thomas Sibilet.

Le Lay, ou *Arbre fourchu,* se fait en sorte que les uns vers sont plus cours, que les autres, d'ou luy vient le nom d'Arbre fourchu, et se posent en symbole à la forme, que cest exēple pris de M. Alain Chartier te mōstrera plus clerement, qu'autres preceptes :

Trop est chose avanturee
Prendre mort desnaturee,
Pour lors de peu de duree
Qui deschet :
Car louenge procuree
En tel' mort defiguree,
Est de leger obscuree
Et eschet
Qu'en oubliance amuree
Envie demesuree,
Detraction conjuree
L'homme enchet :
Mais la bonte espuree
A la vie mesuree
De tout par regle juree
Qui ne chet.

Je ne tay donné cest exemple pour regle universelle à observer en tous Lays : car en ce que touche la croisure ou symbolisation

des vers, elle est tout ainsi variee cõme il plaist à son auteur, mesque avec analogie. Et est la mesme licẽce permise au nombre des vers : car depuis douze jusques à 36. n'y a rien de limité : ains demeure au chois du Poëte d'en mettre plus ou moins avec deuë proportiõ. Le nõbre des couplets est aussi en l'arbitre du Poëte : Mais s'il excede deux *Lisieres* (voyez ce mot) en chaque couplet, il se reculera de la perfection du Lay d'autant qu'il en mettra davantage. Et se fait le Lay plus communément et mieux de vers petits, c'est à dire au dessouz de huit syllabes.

Alain Chartier ne donne pas comme un Lai le poème que Sibilet propose ici pour exemple. Cette petite pièce fugitive de seize vers est enclavée dans l'œuvre en prose : *L'Espérance ou consolation des trois vertus.* Sans doute, ce pourrait être un *couplet de Lai*, mais ce n'est pas un Lai. Nous avons d'Alain Chartier deux poèmes auxquels lui-même applique ce nom : *Le Lay de Plaisance* et *le Lay de Paix*. Le plus court a 196 vers. La règle suivie est celle d'Eustache Deschamps, moins la servitude de la division des strophes en deux parties égales ; c'est-à-dire que Chartier construit ses Lais absolument comme Jehan Froissart. Il ne se préoccupe pas du tout d'en faire des *Arbres fourchus :* nombre de strophes sont composées de vers égaux ; la première et la dernière sont semblables de mètres et de rimes, conformément à la prescription de Deschamps.

Le peu d'importance qu'au XVIe siècle on attachait à ce genre de composition, peut se mesurer par la phrase suivante de Th. Sibilet :

Je pensoie avoir dit toutes les differẽces des poemes, quand m'est souvenu du Lay et Virelay : lesquels, pour le peu d'usage qu'ils ont aujourd'huy entre les Poetes celebres, j'eusse aisément laissé à te declarer, si je n'eusse craint faire tort à l'antiquite : laquelle de ses rudesses et aspretez nous ayant fait entree aux polisseures, doit estre veneree de nous, comme nostre mere et maistresse.

Aussi, dès la fin du XVe siècle, sous l'influence des excentricités poétiques alors en vogue, ne veut-on plus voir dans le Lai que ce qu'il peut offrir de bizarre et de tourmenté : on a remarqué que de petits vers, en certaines strophes, étaient régulièrement intercalés parmi de plus grands ; on s'empresse de généraliser ce procédé. La règle d'ensemble, la latitude trop grande de structure générale ne conviennent plus à une époque avide de petites difficultés. *C'est une chose longue et malaisiée à faire*, avait dit Des-

champs. Et voici qu'on la trouve beaucoup trop aisée. J. Molinet, Fabri et Sibilet nous font voir un Lai accommodé au goût du jour.

Si nous poussions jusqu'au XVII[e] siècle, le père Mourgues nous apprendrait que l'*Arbre fourchu* s'est encore modifié, dans le sens restrictif : l'erreur a fait du chemin.

Pour épuiser la question, une réflexion encore est nécessaire. Nous avons vu que certaines lamentations avaient été parfois improprement appelées *Lais*, par traduction fantaisiste du mot *lessus*. Or, la *Complainte*, dite *amoureuse*, se compose de strophes de trois grands vers, terminées, chaque fois, par un vers court. Est-ce du rapprochement de ces deux idées que naquit le Lai nouveau ? C'est très probable ; mais cela ne justifierait pas l'oubli du Lai (*leudus*) traditionnel. Jusque vers la fin du XV[e] siècle, il avait vécu de pair avec la complainte amoureuse [1], sans aucune tendance à se fondre dans celle-ci ou même à se rapprocher d'elle. D'ailleurs, il y a encore une différence très sensible entre cette dernière et le poème que commence à nous faire pressentir J. Molinet. Seul, l'auteur des *Règles de la seconde rectorique* dit : complaintes amoureuses ou *grans lays* (voyez *Complainte amoureuse*). Il est vrai qu'il semble s'évertuer à mettre entre tous les genres le plus de confusion possible (voyez la notice sur ce traité).

LAI (*adjectif*)

Lai, parfois, mais rarement, est adjectif, comme dans *Ballade laie*, *Rondeau lai*. Il signifie alors qu'un poème, habituellement et régulièrement composé de vers égaux, adopte, dans le cas présent, des vers de différents mètres, suivant la latitude accordée au *Lai*. (Voyez : *Taille laie bailadant* et *Ballade laie*.)

LAI (DOUBLE)

L'Art de rhetoricque.

Doubles laiz.

Vecy laiz qui sont doublez
Et sont en ce point rimez
    Et dittez
Pour regretz et pour prieres
Et doivent estre dittez
De maintes joyeusetez
    Bien ornez

[1] Christine de Pisan la pratiquait.

De laiz portent les banieres
Et se font par telz manieres
Qu'on prent les lignes premieres
    Es frontieres
Si en fait on les dernieres
Pour jeux et pour bonnes cheres
Et sont en ce point dittez.

Il y a beaucoup d'analogie entre ce Double-lai et le *Lai renforcé* de J. Molinet.

LAI (*Lessus*)

Thibaut de Champagne nous fournit l'exemple d'un de ces lais religieux plaintifs écrit en rimes plates.

Commencerai à faire un *lai*
De la millor. Forment m'esmai,
Que trop parai fait de dolour,
Dont mi chant corront en plour.
Mère, virge savorée,
Sé vos faites demorée
De proier le Haut Seignour,
Bien doi avoir grant pavour
Dou deauble dou felon,
Qui en la noire prison
Nos velt mener,
Dont nus ne puet eschaper.

Et j'ai fortfait, douce Dame,
A perdre le cors et l'ame,
Sé ne m'aidiez, Doux Dex !
Aiez merci de mes viez péchiez !

Où sera merci trovée,
S'ele est de vous refusée,
Qui tant valez ?

Sire, droiture oubliez
Et destendez votre corde.
Vos viegne misericorde
Par nos aidier.

Nos n'avons de droit mestier ;
Quant sor tos estés puissans,
Bien devez de vos serjans
Avoir merci.

Biaus dous sire, je vous pri,
Ne me metez en obli.
Sé pitiez ne vaint vengeance,
Donc serons nous sans doutance
Trop mal menez.

Dame, pleine de bontez,
Vostre dons mos savorez
Ne soient pas obliez :
Proiez por nos.

Jamés ne serons rescous,
Sé ne le sommes par vous :
De voir le sai.

Ci laisserai :
Et Dex nos doint sans délai
Avoir secors verai !

Il ne faut pas un bien long examen pour reconnaître dans ce poème le précurseur de la *Complainte amoureuse*. Remarquez que le petit vers clôturant la strophe, passe toujours sa rime au premier vers de la strophe suivante ; puis, comparez aux complaintes amoureuses de Jehan Molinet ou d'Arnould Greban. Ainsi que nous le disions, c'est par ce chemin qu'on arrive à l'*Arbre fourchu*, bien plus sûrement que par l'analogie accidentelle de ce dernier avec l'un ou l'autre couplet des grands Lais, où le désir dominant de varier sans cesse la forme, introduit toutes les combinaisons possibles de vers longs ou courts.

LAI RENFORCÉ ET FRATRISÉ

Jehan Molinet.

Lay renforchiet.

Quant une longue ligne est enlacee entre la longue et la courte (voyez : *Lai*) adonc est ce lay renforce. La forme en est clere en

loroison de la glorieuse vierge marie qui se cõmence. *En protestant.* Et avecques ce que ledict lay est renforce a la fois est il fratrise par la reprise des deux premieres lignes.

Exemple.

Quant mon cueur se desconforte
Bon espoir me reconforte
Sa main forte
Me tient corps et ame ensemble
Que me soustient et supporte
En chambre en salle et en porte
Et me porte
Quelq̄ part ou bon me semble
Amours qui les cueurs assemble
Me monstre maint bel exemple
Large et ample
Quant mon cueur se desconforte
Mais a la fois quant je tremble
Plus fort que fueille de tremble
Tout d'ung amble
Bon espoir me reconforte.

LAISSE

Synonyme de *Strophe.*

LICENCES

Jaques Peletier.

..... Nous dirons tout libremant, *donrè* pour donnerè : *grammant*, pour grandemant. Nous dirons encore *lourè* e *jourè*, non seulemant pour Liçance, mes par droet de prononciacion. I'è usè de *Gru's* e *Oe's* : pour Grues e Oees, an mon Hyver : demandant ce conge la, e an donnant de méme. Ie ne suis pas d'auis pourtant qu'on retiegne la lettre *s* an ces moz, je *sàn*, je *tièn*, je *fè*, e les autres : e qu'on die, je sans, je tiens, je fes : Sinon qu'on le pregne pour antiquite. Car meintenant que notre Langue se regle : ce seroèt trop defandre ce que nous voulons commander. E moins ancore que lon die, tu *donne,* tu *eme :* pour

tu donnes, tu emes. Car ce seroèt trop usurpè a cause de la diversite qui doèt être antre la premiere e seconde personne. E ne sauroèt servir que pour venir à la Rime : pour laquele ne conseilherè point au Poëte d'être trop liçancieus.

LIGNES (Simples-doubles)

Henry de Croy.

Voyez : *Lai*.

LISIÈRE

Thomas Sibilet.

Lisiere, est appellee la terminaison du carme.

LOGIQUE

Eustache Deschamps.

Logique est après, une science d'arguer choses faintes et subtiles, coulourées de faulx argumens, pour discerner et mieulx congnoistre la vérité des choses entre le faulx et le voir, et qui rent l'omme plus subtil en parole, et plus habille entre les autres.

ACARONÈE

Poésie burlesque mêlée de mots vulgaires auxquels on donnait une terminaison latine. D'où l'adjectif : *Macaronique.*

MADRIGAL

Petit poème, sans forme fixe, imité des italiens qui, régulièrement, lui donnent de six à douze vers.

MENESTREL

Musicien qui accompagnait un trouvère ou un jongleur (v. ces mots). Parfois, le ménestrel était, lui-même, jongleur.

MÉSOSTICHE

Il diffère de l'Acrostiche en ce que les lettres marquantes, au lieu d'être au commencement du vers, se trouvent au milieu, comme l'indique le nom même de cette récréation un peu futile.

MÈTRE

Jaques Peletier.

Ce nous ét grand avantage, que notre Langue a pris des vers de toutes mesures, depuis deus silabes jusques a douze : Qui ét une commodite de se pouvoèr ebatre an tous g'anres de Poèmes. Excete pourtant, que nous n'an avons point de neuf silabes. Les vers de deus, sont fort rares, e de bien petit usage : voere ceus de troes e de quatre. Ceus de cinq, ont commancement de grace, pour fere choses courantes. Comme Marot a fèt, *Grison fut Hedart*. Ceus de sis, se metet commodemant es Odes, principalement quand ce sont choses guees. J'i è decrit mon *Rossignol*. De set e d'huit, sont fort frequans : e capables de l'Ode serieuse. Restent les Decassilabes e Dodecassilabes : c'ét a dire de dis e de douze (voyez : *Vers Héroïque)* ..... E ancores n'aurons nous pas cette capacite du vers Hexametre des Gréz e Latins : laquele peut aler jusques a disset silabes sans collision aucune : e avec collisions, jusques a plus de vint.

MIRACLE

Diminutif du *Mystère* (voyez ce mot). C'est l'art dramatique français, dans sa première enfance.

MIROIR

Le Miroir est une description étendue, qui prend souvent l'allure didactique. Ce genre de poème fut en honneur pendant quatre siècles. Nous citerons : *Le Miroir de Mariage*, d'Eustache Deschamps, et *le Grand Miroir du Monde*, de Joseph Duchesne, ce dernier en cinq livres. Des ouvrages analogues paraissaient, en latin, sous le titre de *Speculum*.

MORALITÉ

L'Infortuné.

Decimum capitulum pro forma compilandi moralitates.

Pour les moralitez produire
Nomination soit bien faincte
Des personnages que desduire
Lon veult par subtilite mainte
Sans superfluite actainte
En explicant fort la matiere
Etc.

Thomas Sibilet.

Toutes sortes de vers y sont receuës en meslãge et variété : mesme tu y trouveras Balades, Triolets, Rondeaux doubles, et parfais, Lays, Virelays, tous amassés cõme morceaux en fricassée.

Comme exemple, lire la *Moralité de l'aveugle et du boîteux*, par André de la Vigne.

MOTET ÉCARTELÉ

Les regles de la seconde rectorique.

Item autre taille de motes esquarteles.

Motet.

Bonne et belle fleur sans comparison
En qui se vaut ihũcrist a ombrer
De toy apert sur toutes flours le nom
Veneraument — car nulz ne puet nombrer
Ta grãt vertu si te doit on nommer
Et appeller
Lis odorant en parfaicte saison.

MOTET IMPARFAIT

Les regles de la seconde rectorique.

Item autre taille de motes imparfais.

On doit aimer par grāt devocion
La fleur de lis q̄ je puis comparer
Au vray ruissel de contemplacion
Qui pour no damp hūblement reparer
Vaut fil porter
Qui fu tresor de no redempcion.

Ce Motet est construit comme le Motet écartelé (v. ce mot), à ceci près qu'il a un vers de moins.

MUSIQUE

Eustache Deschamps.

De Musique.

Musique est la derrenière science, ainsis comme la médicine des sept ars ; car quant le couraige et l'esperit des créatures ententives aux autres ars dessus déclairez, sont lassez et ennuyez de leurs labours, musique, par la douçour de sa science et la mélodie de sa voix, leur chante par ses six notes tierçoyées, quintes et doublées, ses chans délectables et plaisans, lesquelz elle fait aucune fois en orgues et chalumeaux par souflement de bouche et touchement de doiz ; autrefoiz en harpe, en rebebe, en vielle, en douçaine, en sons de tabours, en fleuthes et autres instrumens musicans, tant que par sa mélodie délectable les cuers et esperis de ceulz qui aux diz ars, par pensée, ymaginacion et labours de bras estoient traveillez, pesans et ennuiez, sont médicinez et recreéz, et plus habiles après à estudier et labourer aux autres six ars dessus nommez. Et est à sçavoir que nous avons deux musiques, don l'une est artificiele et l'autre est naturele. L'artificiele est celle dont dessus est faicte mencion ; et appellée artificiele de son art ; car par ses six notes qui sont appelées *ut, ré, mi, fa, sol, la,* l'en puet aprandre à chanter, acorder, doubler, quintoier, tierçoier, tenir, deschanter par

figure de notes, par clefs, et par lignes, le plus rude homme du monde ; ou au moins tant faire, que supposé ore qu'il n'eust pas la voix habile pour chanter ou bien acorder, sçarroit-il et pourroit congnoistre les accors ou discors avecques tout l'art d'icelle science, par laquelle, et les notes dessus dictes l'en acorde et donne l'en son divers aux aciers, aux fers, aux boys et aux métaulx, par diverses infusions interposées d'estain, de plomb, d'arain et de cuivre, si comme il puet apparoir ès sons des cloches mises en divers orloges, lesqueles par le touchement des marteaulx donnent sons acordables selon lesdictes six notes, proférans les séquentes et autres choses des chans de saincte Eglise. Et ainsi puet estre entendu des autres instrumens des voix comme rebebes, guiternes, vielles et psaltérions, par la diversité des tailles, la nature des cordes et le touchement des doiz et des fleutes et haulx instrumens semblables avecques le vent de la bouche qui baillié leur est.

L'autre musique est appellée naturele pour ce qu'elle ne peut estre aprinse à nul se son propre couraige naturelment ne s'i applique. Et est une musique de bouche en proférant paroules métrifiées, aucunefoiz en laiz, autrefoiz en balades, autrefois en rondeaulx cengles et doubles, et en chançons baladées (V. ces mots), qui soint ainsi appellées pour ce que le refrain d'une balade sert tousjours par manière de rubriche à la fin de chascune couple d'icelles, et la chançon baladée de trois vers doubles a tous jours, par différence des balades, son refrain et rebriche au commencement, que auscuns appellent du temps présent *virelais*. (Voyez : *Virelai*.) Et ja soit ce que ceste musique naturele se face de volunté amoureuse à la louenge des dames, et en autres manières, selon les matères et le sentement de ceuls qui en ceste musique s'appliquent, et que les faiseurs d'icelle ne saichent pas communément la musique artificiele, ne donner chant par art de notes à ce qu'ils font, toutes voies est appelée musique ceste science naturele, pour ce que les diz et chançons par eulx faiz, ou les livres métrifiez, se lisent de bouche, et profèrent par voix non pas chantable, tant que les douces paroles ainsis faictes et recordées par voix, plaisant aux escoutans qui les oyent, si que au puy d'amours anciennement et encores acoustumez en plusieurs villes et citez des païs et royaumes du monde.

Ceuls qui avoient et ont acoustumé de faire en ceste musique naturele serventois de Nostre-Dame, chançons royaulx, pastourelles, balades et rondeaulx, portoient chascun ce que fait avoit devant le prince du puys, et le recordoit par cuer, et ce recort estoit appellé en disant, après qu'ils avoient chanté leur chançon devant le prince, pour ce que néant plus que l'en pourroit proférer le chant de musique, sans la bouche ouvrir, néant plus pourroit l'en proférer ceste musique naturele sanz voix et sanz donner son et pause aux dictez qui faiz en sont.

Et aussi ces deux musiques sont si consonans l'une avecques l'autre, que chascune puet bien estre appellée musique, pour la douceur tant du chant comme des paroles qui toutes sont prononcées et pointoyées par douçour de voix et ouverture de bouche ; et est de ces deux ainsis comme un mariage en conjunction de science, par les chans qui sont plus anobliz et mieux séans par la parole et faconde des diz qu'elle ne seroit seule de soy. Et semblablement les chançons natureles sont délectables et embellies par la mélodie, et les teneurs, trebles et contreteneurs du chant de la musique artificiele. Et néantmoins est chascune de ces deux plaisant à ouïr par soy. Et se puet l'une chanter par voix et par art, sanz parole ; et aussis les diz des chançons se puent souventefoiz recorder en pluseurs lieux où ils sont moult voulentiers oïs, où le chant de la musique artificiele n'aroit pas tousjours lieu, comme entre seigneurs et dames estans à leur privé et secrètement, où la musique naturele se puet dire et recorder par un homme seul, de bouche, ou lire aucun livre de ces choses plaisans devant un malade, et autres cas semblables, où le chant musicant n'aroit point lieu pour la haulteur d'icellui, et la triplicité des voix pour les teneurs et contreteneurs neccessaires à ycellui chant proférer par deux ou trois personnes pour la perfection dudit chant.

Et de ceste musique naturele, et comment homme depuis qu'il se met naturelement à ce faire, ce que nul tant fust saiges le maistre ne le disciple ne lui sçauroit aprandre se de son propre et naturel mouvement ne se faisoit, vueil-je traictier principaument, en baillant et enseignant un petit de règle ci-après déclarée à ceuls qui nature aura encliné, ou enclinera à ceste naturele musique ; afin que ilz saichent congnoistre les façons et couples des

lais, la manière des balades, chançons et rondeaulx en pluseurs et diverses manières; quelz lettres sont les voieulx, et queles les liquides et les consonans; et comment en métrifiant deux voieulx ensuians l'un l'autre menguent la moitié d'une silabe; quelles rymes sont consonans et quelles léonimes, et queles équivoques; par quantes manières se puent faire balades et de quans vers, et comment elles se puent copper.

Et premièrement pour avoir l'introduction de ce que dit est, je commenceray à la déclaracion des voieulx en la manière qui s'ensuit. C'est assavoir que nous avons cinq voieulx principaulx *a*, *e*, *i*, *o* et *u*. Et sont diz voyeulx pource que sans yceulx ou aucun d'eulx ne se peut former voix ne sillabe de lettre, ne mot que l'on peust prononcer ne proférer à nul vray entendement. Et entre ces cinq voyeux en y a deux, c'estassavoir *e* et *u* qui se mectent bien ensemble, ainsi comme *Julien*, *Vivien*, ou ainsi comme *Jacob* et *Vates*. (?)

Item les liquides sont *b*, *c*, *d*, *f*, *g*, *h*, *l*, *m*, *n*, *p*, *q*, *r*, *s*, *t*, *x*, *y*, *z*. Et n'est pas *h* proprement lettre, mais n'est que une aspiracion sonnant selon la manière des noms, ainsi comme se on vouloit dire *hannequin* ou *hannote*, qui sans ladicte *h* n'aroit pas son plain son, ainçois diroit-on *annequin* et *annote*[1]. Et desdictes liquides les unes sont consonans, les autres demi-voyeux et les autres mutes, qui donnent pou ou néant de son. Et sont les six demi-voyeux, *s*, *l*, *m*, *n*, *r* et *x*; et sont appellez demi-voyeux pour ce que ilz commencent en voyeul et terminent par eulxmeismes. Item les neuf lettres muètes, et qui point ne donnent de son ne de fin en sillabe, se trop po non, sont neuf. C'estassavoir *b*, *c*, *d*, *f*, *g*, *h*, *p*, *q*, *t*, lesquelles souvent très pou au regart des autres lettres *z* et *x* ont double consonant et font leur posicion si comme : *dixit* et *Gaza*, et sont les dictes liquides comme : *l*, *m*, *n*, *r*, qui font la sillabe briève si comme est : *Ysabel*, *Marion*, *Jehan*, *Robert* et *eureux*; et par ceste règle puet estre congneu en brief ce qui est voyeul, demi-vòyeul, liquide, sonnant et muètes des lettres de l'*a*, *b*, *c*, par lesquelles tout langaige latin et françois est escript et proféré.

Voyez : *Rhétorique vulgaire* (J. Molinet).

[1] Faut-il en conclure qu'à l'époque d'Eustache Deschamps, on aspirait réellement, comme font encore aujourd'hui les liégeois ?

MYSTÈRE

Au sujet de la forme, on peut renvoyer à ce que dit Thomas Sibilet, au mot *Moralité*.

M. Petit de Julleville (*Les Mystères*, Hachette, 1889) a traité très complètement la matière. Nous n'avons rien à ajouter à ce travail.

EUVAIN

Thomas Sibilet.

Le neufvain depend du *huitain :* car le neufain regulierement se fait en ajoutāt au vers septieme un rymant avec luy en ryme plate. Je ne t'en donneray point d'exemple, pource qu'il est peu usité, et autrement facile à comprendre.

DE

Pierre de Ronsard.

Je t'ai offensée, maistresse,
Et sciemment, je le confesse ;
Je t'ai offensée, et ne puis
Meriter pardon, tant je suis
Coupable d'une horrible faute.
Hé ! Dieu du Ciel ! elle est si haute
Qu'en mon péché je ne puis voir
Que le remords du desespoir.

Helas ! pardonne, je te prie,
A ton serf qui merci te crie.
Quelle penitence veux-tu ?
Un cœur tristement abattu
Merite à bon droict qu'on luy fasse
Pour son humblesse quelque grace.
Las ! plus tu me pardonneras,
Et plus d'honneur tu recevras.

D'autant que ma faute insensée
A plus ta grandeur offensée,
Et que celuy va meritant
Plus de louange, en remettant
Au coupable une faute grande,
Que d'absouldre un qui ne demande
Qu'un pardon d'un petit peché
Dont il n'estoit qu'un peu taché.

Certains poètes de la fin du xvi[e] siècle — non des plus célèbres — composèrent, à l'imitation des Grecs, des Odes divisées en Strophe, Antistrophe et Epode.

OMONIMES

Voyez : *Rime équivoque* (J. du Bellay).

ONZAIN

Thomas Sibilet.

Le onzain se fait regulierement en ajoutant au neufieme vers du dizain, un autre symbolisāt avec luy en rime plate : comme tu peux voir au suivāt, par lequel l'auteur d'iceluy remercie Salel de *l'Iliade Françoise* qu'il luy avoit donnée :

Si tu m'avois fait autant grande part
De ton esprit, comme de la fêture
Qui de ton sens à ton grand honneur part,
Tu recevrois de moy à l'aventure
Present au tien semblable de nature
Au moins si non semblable d'excellence :
Mais je ne puy suivant mon impuissance
Rendre rien, fors te dire grand mercy.
Et aux neuf sœurs qui font de leur puissance
Vivre deux fois l'Homerique eloquence,
Par toy, Salel, et toy par elle aussy.

ORTHOGRAPHE

Pierre de Ronsard.

En eviteras toute orthographie superflue et ne mettras aucunes lettres en tels mots si tu ne les proferes ; au moins tu en useras le plus sobrement que tu pourras en attendant meilleure reformation ; tu ecriras *ecrire,* et non *escripre ; cieux,* et non *cieulx.*

ALINOD

Palinod est synonyme de Rime Kyrielle.

Voyez : *Rime Kyrielle.*

Palinod est aussi quelquefois synonyme de *Puy* (voyez ce mot), principalement en Normandie.

PALINODE [1]

Pierre Fabri.

La forme de pallinode se practique sur une clause de lay ou virelay communement.

La Palinode est de la famille du *Chapelet.* Molinet et H. de Croy nous renseignent suffisamment au sujet de cette taille qu'ils appellent, le premier *palernoise*, le second *palernode.* (Voyez : *Taille palernoise* et *Palinod.*)

PASTOURELLE

La Pastourelle au XIIIe siècle.

A cette époque, la Pastourelle ne suit pas encore toutes les règles de de la Ballade. La similitude de rimes ne s'observe pas nécessairement dans les cinq strophes du poème. Nous en donnons ici un exemple de

Thibaut de Champagne.

J'aloie lautre jor errant
   Sans compaignon,
Sor mon palefroi, pensant
   A faire une chançon,

[1] παλιν-ωδη.

Quand j'oï ne sai comment
  Lès un buisson
La vois du plus bel enfant
  Qu'onques veist nus hom.
Et n'estoit pas enfés si
Que n'eust quinze ans et demi.
Onques nule rien ne vi
De si gente façon.

Vers li m'en vois en riant ;
  Mis l'ai à raison :
— Belle, dites moi comment,
  Pour Dieu, vous avez non ? »
Et ele saut maintenant
  A son baston :
— Si vos venés plus avant,
  Ja aurez là tençon.
Sire, fuiez vos de ci !
N'ai cure de tel ami ;
Que j'ai molt plus biau choisi
  Qu'on claime Robeçon. »

Quant je la vis effréer
  Si durement
Qu'el ne me daigne esgarder
  Ne faire autre semblant,
Lors commence à porpenser
  Com faitement
Ell me poroit amer
  Et changier son talent.
A terre lès li m'assis ;
Quant plus regart son cler vis,
Tant est plus mes cuers espris,
  Qui double mon talent.

Lors li pris à demander
  Molt belement
Que me daignast esgarder
  Et faire autre semblant.
Elle commence à plorer
  Et dist itant :

— Je ne vous puis escouter :
  Ne sai qu'allez querant. »
Vers li me trais ; si li dis :
— Hé ! Belle, pour Dieu, merci. »
  Elle rit ; si respondit :
— Ne l'dites pas à la gent. »

Devant moi lors la montai
  De maintenant.
Et trestout droit m'en alai
  Lez un bois verdoiant.
Aval les prez regardai :
  Si oï criant
Deux pastors parmi un blé,
  Qui venoient huant,
Et levoient un cri grant.
Assez fis, plus que ne di.
Je la laisse : si m'enfui ;
  N'ai cure de tels gens.

La Pastourelle au XIVe siècle.

Eustache Deschamps.

Voyez : *Sotte Ballade.*

Jehan Froissart.

Les Pastourelles suivent la tradition provençale et espagnole. *Iñigo Lopez de Mendoza, marquis de Santillane* écrivit des Pastourelles dans une forme analogue.

Froissart leur donne cinq strophes de 11, 12, 14 ou 16 vers toujours octosyllabiques. L'Envoi est de 5 vers. Le Refrain est observé.

Entre la Louvière et Praiaus,
L'autre jour deus bergiers oï,
Si entendi que li uns d'eaus
En complaindant disoit : « Hé mi !
M'amie se voelt marier
Et point ne m'i voeil accorder ;
Or sera nostre amour desfette,

Se je ne fai ce qu'il li siette
Conseille m'ent. » — Et respont cieuls :
« Et puis qu'avoir poes la tousette,
Oserois tu demander mieuls ? »

« Je ne sçai », ce respont Anseaus,
« Car mi parent m'ont dit ensi
Que j'aurai à ces quaremiaus,
Mès qu'à lor gré m'ordonne aussi,
Abit pour moi renouveler,
Corroie, espée et bouqueler,
Gants, wages, jupel et houcette
Et cote à mon point très bien fette.
Se tu avoies tels hostieus,
Si en euïsses la disette,
Oserois tu demander mieuls ? »

« Et s'ai, que brebis et qu'agniaus,
Environ un cent et demi ;
On dist qu'il n'i a jusqu'à Meaus
Nul plus riche bergier de mi,
Ne qui mieuls se doie assener. »
— « Va », dist cils, « qu'on te puist tuer,
Mès que ce soit d'une bourlette ;
Quant la très douce bregierette
Tu refuses, c'est grans orgieus :
Se tu poes avoir la doucette,
Oserois tu demander mieuls ? »

De ce que dist Thieris li Veaus,
Anseau forment se resjoï,
Et la bregiere aus blons cheviaus,
Qui gardoit maint mouton joli,
Les fist de celle part tourner.
Thieris le prist à regarder
En apoiant sus sa holette,
Et dist au fil dame Noirette :
« Di moi, plus lours qu'uns kokevieus,
S'elle voet estre t'amiette,
Oserois tu demander mieuls ? »

La tousette otout deus chapeaus
Vint là, s'en baille un son ami.
Adont y fu grans li reveaus,
Car cascun le prist endroit li,
Et puis prisent à caroler,
Et la bregerette à chanter
Une chançon moult nouvelette.
Et disoit en sa chançonnette :
« Di moi, Ansel, si t'aït Diex,
Se je voeil estre t'amiette,
Oserois tu demander mieuls ? »

Princes, je les vi, lés le frette,
Tous trois assis sus l'erbelette,
Et chantoient par mos gentieus
Avec une basse musette :
« *Oserois tu demander mieuls ?* »

PETRARQUISANTS

Nom donné aux poètes de la seconde moitié du XVIe siècle, qui imitèrent la manière de Pétrarque.

POËME ÉPIQUE

Voyez : *Epopée.*

PROVERBE

Jehan Molinet.

Aultres vers septains de huyct sillabes et de sept lignes dont la derreniere ligne chet en commun proverbe.

Quand aurons-nous le bon temps
Pour mener joyeulx soulas
Il y a plus de sept ans
Que les pauvres gens sont las
Guerre nous prent en ses las
Mais elle morra quelque heure
En pou dheure dieu labeure.

De cette manière est écrit *Le Songe doré de la pucelle*, assez long poëme anonyme du xve siècle. Donnons en une strophe :

Est-ce honte d'estre joyeuse
Ne de faire les gens valoir
Sans plus d'aultruy estre cremeuse
Car du surplus ne peut chaloir
Quant on se met en nonchaloir
C'est fait de trop lasche courage
Tost ou tard l'este fait aurage.

PUY

Étymologie.

Hécart, éditeur d'un recueil de *Serventois et sottes chansons couronnés à Valenciennes*, donne cette étymologie : *Puy* viendrait du latin : *Podium* :

« Le Podium était, selon Vitruve, un lieu élevé devant l'orchestre du « théâtre, où se plaçaient les consuls et les empereurs. C'est de là « qu'on a donné le nom de Puy à ces académies où l'on jugeait les con- « cours, parce qu'on élevait, dans ces occasions, un théâtre sur lequel les « fondateurs et les juges des prix se plaçaient pour la distribution. »

Mais le Puy de Valenciennes existait — suivant la coutume d'une époque où le sacré se mêlait volontiers au profane — conjointement avec une confrérie et une chapelle de *Notre-Dame au Puy* (la Vierge était représentée à côté d'un puits), et l'on s'accorde plus généralement à admettre que le mot *Puy* est le nom de la ville où fut institué le premier tribunal littéraire, en France.

Voir, au sujet des Puys : *Arthur Dinaux. Les sociétés badines, bachiques, chantantes et littéraires.* Paris. Bachelin Deflorenne. 1867.

Froissart fut couronné aux Puys de Valenciennes, de Lille, de Tournai et d'Abbeville.

On lit dans les *Recherches de la France* d'Etienne Pasquier :

Les chants royaux estoient dediez à l'honneur et célébration des festes les plus célébrées, comme de la Nativité de Notre Seigneur, de la Passion, de la Conception de Nostre Dame, et ainsi des autres ; la fin estoit un couplet de cinq ou six vers que l'on addressoit à un Prince duquel on n'avoit fait aucune mention dans tout le discours du chant. Chose qui peut apprester à

penser à celui qui ne sçaura ceste ancienneté. La vérité doncques est (que j'ay apprise du vieux art Poétique françois par moy cy dessus allégué [1]) que l'on célébroit en plusieurs endroits de la France des Ieux Floraux, où celui qui avoit rapporté l'honneur de mieux escrire, estant appellé tantost Roy, tantost Prince quand il failloit renouveller les ieux, donnoit ordinairement de ces chants à faire, qui furēt pour cette cause appelez royaux, d'autant plus que de toute leur poésie, cestuy estoit le plus riche subject qui estoit donné par le Roy, lequel donnoit aussi des Ballades à faire, qui estoiēt comme demy chāts royaux. Ces jeunes fatistes ayant cōposé ce qui leur étoit enjoinct, reblandissoient à la fin de leurs Chants Royaux et Ballades leur Prince, afin qu'en l'honorant, ils fussent aussi par lui gratifiez, et lors il distribuoit chapeaux et couronnes de fleurs à uns et autres, selon le plus ou le moins qu'ils avoient bien faict. Chose qui s'observe encore dans Tholoze, où l'on baille l'Englantine a celuy qui a gaigné le dessus, au second la soulcie, et quelques autres fleurs par ordre, le tout toutefois d'argent : Et porte encores cest honeste exercice le nom de Ieux Floraux tout ainsi, qu'anciennement.

Les Chants Royaux, Ballades, Rondeaux et Pastorales commencèrent d'avoir cours vers le règne de Charles cinquiesme [2].

UANTITÉ

Vers d'une syllabe.

Jehan Molinet.

Voyez : *Rondeau d'une syllabe.*

Pierre Fabri.

Je
dy
que

[1] Voyez : *Musique* (Eustache Deschamps).

[2] Charles V monta sur le trône en 1364. Ces formes de poésie sont beaucoup plus anciennes que ne le pensait Pasquier, car le XIIIe siècle les pratiquait déjà.

je
le
vy
je
dy

Vers de deux syllabes.

Jehan Molinet.

Voyez : *Rondeau de deux syllabes.*

Thomas Sibilet.

De deux syllabes : quels sont ceux d'un Epigramme de Marot[1] rengé en ses œuvres au premier livre des épigrammes, qui dit,

Linote
Bigote
Marmote
Qui coudz
Ta note
Tant sotte
Gringotte
De nous.
. . . .

Vers de trois syllabes.

Jehan Molinet.

Voir : *Rondeau de trois syllabes.*

Thomas Sibilet.

De trois syllabes, quels sont ceux de deux epitres suivātes l'une l'autre dedās les epistres de Marot : la premiere dit :

[1] *A Linote, lingère medisante.*

Amy Iure [1]
Ie te iure
Que desir
Non loisir
I'ay d'escrire, *etc.*

En la suivante y a au commencement,

Ma mignonne [2]
Je vous donne
Le bon iour, *etc.*

Vers de quatre syllabes.

Jehan Molinet.

Voyez : *Rondeau de quatre syllabes.*

Thomas Sibilet.

De quatre syllabes : quels sont les vers d'une epistre inseree dans les epistres de Marot, parlant ainsy :

Mes Damoiselles [3]
Bonnes et belles
Je vous envoie
Mon feu de ioye :
Si i avoy' mieux
Devant vos yeux
Il seroit mis,
A ses amis
Bien tant soit cher
Ne faut cacher, *etc.*

Vers de cinq syllabes.

Jehan Molinet.

Voyez : *Rondeau de cinq syllabes.*

1 *A Alexis Jure, de Quiers en Piémont.*
2 *A une Damoiselle malade.*
3 *A Deux Damoiselles* (Madame de Bazanges et Mademoiselle de Trezay).

Thomas Sibilet.

De cinq syllabes : quels sont ceux d'un Epitaphe escrit dedans le cemetiere de Marot, commençant,

Grison fu hedart
Qui garrot et dard
Passay de vitesse.
En servant Wiart
Aux champs fu criart
L'ostant de tristesse, *etc.*
Du cheval de Vuyart.

Vers de six syllabes.

Thomas Sibilet.

De six syllabes : quels sont les vers d'un Ode [1] de Saingelais qui commence,

O combien est heureuse
La peine de celer
Une flamme amoureuse,
Qui deux cœurs fait bruler
Quand chacun d'eux s'attent
D'estre bientost content, *etc.*

Vers de sept syllabes.

Thomas Sibilet.

De sept syllabes : quels sont ceux d'une autre Ode de Saingelais, commançant,

Laissez la verde couleur,
O princesse Cythérée,
Et de nouvelle douleur
Vostre beauté soit parée.
Pleurez le fils de Myrrha,
Et sa dure destinée :
Vostre œil plus ne le verra,
Car sa vie est terminée, *etc.* [2].

[1] Saint Gelais l'intitule *Chanson.*
[2] *Elégie ou Chanson lamentable de Venus sur la mort du bel Adonis.*

De six et de sept syllabes sont aussi plusieurs vers en Marot, nōmément la pluspart de ceux, qui sont escrits en la versiō des psalmes 79. et 86.

Vers de huit syllabes.

Thomas Sibilet.

De huit syllabes, quels sont ceus de cest epigramme de Saingelais :

Une belle jeune espousee
Estoit une fois en devis
Avec une vieille rusée,
Et disoit : Dame, à vostre avis
Les hommes sont ilz si ravis
. . . .

Ceste espece est fort usitée, et la trouveras souvent lisant Marot : et les autres poetes.

Vers de neuf syllabes.

On ne trouve pas, que nous sachions, dans les vieux poètes, de pièces écrites en vers de neuf syllabes, tels que :

Fillette étique, étique adultère,
Aujourd'hui sur, demain sous la terre,
Sortant du lit pour aller au bal,
Ombre de femme, entrevu d'ivresse,
Valsez ce soir ; valsez, le temps presse ;
Déjà demain naît, et dit : « J'ai mal » [1].

Vers de dix syllabes.

Thomas Sibilet.

De dix syllabes : quels sont les métres de cest epitaphe de feu Mōsieur de Bourbon escrit par Marot :

[1] Othon Ribère. *Violons et fanfares.* Bruxelles, 1887.

Dedans le clos de ce seul tombeau-cy
Gyt un vainqueur et un vaincu aussi :
Et si n'y a qu'un corps tant seulement.
  Or esbahir ne s'en faut nullement :
Car ce corps mort, du temps qu'il a vescu,
Vainquit pour autre, et pour soy fut vaincu.

Ceste espece est encor plus frequente que la precedente, comme trouveras revoluant les bons Poetes. Et à vray dire, ces deux dernieres especes sont les premieres, principales, et plus usitées, pource que l'une sert au François de ce, que sert au Latin le vers Elegiaque : et l'autre s'accommode par luy à ce que le Latin escrit en carme Heroïque.

On trouve aussi, mais rarement, des vers de dix syllabes, qui ont le repos après la cinquième [1]. Tels sont les suivants de Bonaventure Despériers :

Caresme prenant, | c'est pour vray le diable,
Le diable d'enfer, | plus insatiable,
Le plus furieux, | le plus dissolut,
Le plus empeschant | la voye de salut,
Que diable qui soit | au profond manoir
Où se tient Pluton, | ce roy laid et noir.
. . . .

Ce genre de vers reçut de Despériers le nom bizarre de *Taratantara*, marquant cinq syllabes.

Les latins usaient de cette onomatopée : *Taratantara* pour désigner le son de la trompette.

Vers de onze syllabes.

Très exceptionnellement, à l'imitation des italiens, nos poètes ont employé l'endécasyllabe, l'*Eroico* de Dante et de Pétrarque :

[1] Aux premiers siècles, on trouve assez fréquemment la césure du vers de dix syllabes après la sixième. Où que soit la césure, elle admet, à cette époque, une syllabe muette, ne comptant pas dans la quantité, absolument comme à la fin du vers féminin. Cette tolérance existe aussi pour l'alexandrin :

Quand Berthe vit l'espée, lors prent à souploier
Adenet le Roi. (Berte aus grans piés.)

« Comment parlerai-je à vous, fin, franc cueur doulx ? »
« Vous y parlerez assés, mon amy doulx :
Vous viendrez à la fenestre à la minuyt ;
Quant mon père dormira j'ouvrirai l'uys. »
Trop pencer me font amours, dormir ne puis
. . . .

Jamés d'amoureux couart n'orrez bien dire

Il y a ung amoureux en ceste ville
Qui a bien amé ung an sans riens en dire.
Jamés d'amoureux couart n'orrez bien dire.

Qui a bien amé ung an sans riens en dire,
Et sy parloit tous les jours a son amye.
Jamés d'amoureux couart n'orez bien dire.

Et sy parloit tous les jours a son amye
. . . .

Ces deux exemples sont des fragments des chansons XXX et LXXVIII du recueil : *Chansons du* XVe *siècle*, publiées d'après le ms. de la Bibliothèque nationale, par Gaston Paris [1]. Paris. Firmin Didot, 1875. (Dans les publications de la Société des anciens textes français.)

Pierre de Ronsard

s'est également essayé dans la construction de ces vers de onze syllabes que Pasquier appelle *tantost Phaleuces, tantost Saphiques.*

Belle, dont les yeux doucement m'ont tué
Par un doux regard qu'au cœur ils m'ont rué,
Et m'ont en un roc insensible mué
En mon poil grison.

Il n'y a rien de si mignard que tels vers, dit encore Pasquier.

L'absence, en français, des accents toniques — qui rendent l'*Endecasillabo* si naturel à l'italien — fait de ces vers quelque chose d'artificiel et de forcé ; aussi n'est-il pas étonnant qu'on les ait peu employés.

[1] Accompagnées de la musique traduite en notation moderne par Auguste Gevaert.

Remarquez, dans les deux premiers exemples ici transcrits, que la césure est après la septième syllabe, comme dans l'*Eroico*.

Et — ce qui achève d'accuser une imitation italienne — le deuxième poème est une véritable *Ballatetta* [1], avec Envoi au commencement, selon le procédé ordinaire des poètes transalpins.

Dante *(De vulgari Eloquio)* rapproche, avec raison, de l'*Endecasillabo* notre vers de dix syllabes, à cause du vers féminin qui en a onze, le masculin étant l'*Endecasillabo tronco*. Nous ne pouvons insister ici sur toute l'exactitude de cette comparaison. Il nous faut renvoyer le lecteur aux traités de poésie italienne, dont la connaissance préliminaire serait indispensable.

Vers de douze syllabes.

Thomas Sibilet.

De douze syllabes : qui sont appellez vers Alexandrins, pource qu'on tient que l'histoire d'Alexandre le grand, a esté premieremēt escrite en semblables vers. Tels sont ceux du suivant Epigramme dressé au feu Roy François et escrit au premier livre des Epigrāmes de Marot : *(Du Roy et de ses perfections)*.

> Celuy qui dit ta grace, eloquence, et savoir
> N'estre plus grands qu'humains, de pres ne t'a peu voir :
> Et à qui ton parler ne sent divinité,
> De termes et propos n'entent la gravité.
> De l'empire du monde est ta presence digne :
> Et ta voix ne dit chose humaine, mais divine.
> Combien donques diray l'ame pleine de grace,
> Si outre les mortels tu as parole et face ?

Ceste espece est moins frequente que les deux autres precedentes, et ne se peut proprement appliquer qu'à choses fort graves, comme aussi au pois de l'oreille se trouve pesante. Si en a usé Marot parfois en epigrammes et en epitaphes. Les autres especes de sept syllabes, et au-dessouz, sont plus propres : aussi les trouveras-tu plus souvent accommodés à escrire chan-

[1] Les Ballades italiennes ne sont pas astreintes à toute la régularité de la Ballade française. Il en est même d'une seule strophe *(Ballata ignuda)*.

sons, odes, psalmes et cantiques, qu'à autres sortes de poemes. Et si par fortune tu les trouves adaptés ailleurs, comme en Marot parfois en epistres, epitaphes et epigrammes, tu jugeras de là que l'espece du carme n'empesche point le Poeme autrement bien fait, de rencontrer faveur et applaudissement. (V : Vers alexandrin.)

QUANTITÉ : MÈTRE PARFAIT — MÈTRE IMPARFAIT.

Jehan Molinet.

Est assavoir que tous mettres dont la derraine sillabe est imparfaicte de quelque quantite qu'il soit excede le mettre parfaict dune sillabe.

Comme par cest exemple

Vive sainct pol vive renti [1]... *parfait.*
Vive toute fleur de noblesse
Vive qui tient le bon parti
Contre lennemi qui no'blesse [2]... *imparfait.*

QUANTITÉ. VERS MESURÉS

La Renaissance tenta d'écrire des vers français mesurés par longues et brèves, comme les vers latins. *Estienne Pasquier* nous en donne quelques exemples :

Hexametres et Pentametres.

Riens ne me plaist sinon de te chairir, servir et aimer,
Riens ne te plaist mon bien, rien ne te plaist que ma mort.
Plus ie requiers et plus ie me promets d'estre refusé,
Et ce refus pourtant point ne me semble refus.
Etc.

[1] Baron de Renty. L'un des titres de la maison de Croy.
[2] *Henry de Croy* dit :

Vive le roy et son party
Vive toute fleur de noblesse
Vive qui tient sans departi
Contre lennemi qui nous blesse

Il s'en fit sans rimes et avec rimes. Ces essais n'eurent, d'ailleurs, que très peu de vogue.

QUATRAINS

Thomas Sibilet.

De 4 vers tu en trouveras assez en Marot les uns de ryme ptate come cestuy cy. *(A Benest)*

Benest, quand ne te cognoissoie,
Un sage homme [1] je te pensoie :
Mais quand j'ai veu ce qui en est,
J'ay cogneu que tu es benest.

Les aucūs en ryme croisée, et les autres de ryme meslee, en sorte que le premier et le dernier vers symbolisans, les deux du mylieu demeurent en ryme plate.

QUEUE

Synonyme de *Rime* dans Jehan Molinet et Henry de Croy.

QUEUE ANNUE [2].

Henry de Croy.

Aultre taille de ryme qui se nōme queue annue pource que la fin du mettre est pareille en voix au commencement de l'autre et est diverse en significatiō. Et ce peult estre taille causer en ballades vers huytains et rondeaulx de chanson.

Exemple.

Trop durement mon cueur sous*pire*
Pire mal sent que des*confort*
Confort le fait plus na rien *fort*
Fort ce plaint et ne scet que d*ire*
Ire me tient en grief mar*tyre*
Tire me suis a mortel bort

[1] Var : *Un grand Monsieur* je te pensoye.
[2] Peut-être de *annuere*, dans le sens de *confirmer*.

Trop durement mon cueur sous*pire*
Pire mal sans que desconfort
En desespoir mon cueur se *mire*
Mire je nay sinon la *mort*
Mort vouldroye estre sans sup*port*
Port nay quelquung ma vie empire
Trop durement mon cueur sous*pire*
Pire mal sent que desconfort.

(Voyez : *Rime enchaînée*. **J. Molinet.**)

QUEUE (Double)

Jehan Molinet.

Rethoricque a double queue se puet engendrer par les tailles dessusdictes quant la penultime et la derniere sillabes ont pareille termination.

Exemple

Guerre la pu*lente lente*
Qui tout en sa *tasse tasse*
A mys la re*gente gente*
De paix en sou*basse basse*
Le temps que dieu com*passe passe*
Ainsi sen vont tous*jours jours*
Et navons quelque secours.

Cette rime s'appelle aussi : *Rime couronnée.* (V. ces mots.)

(A suivre.) Gaëtan Hecq et Louis Paris.



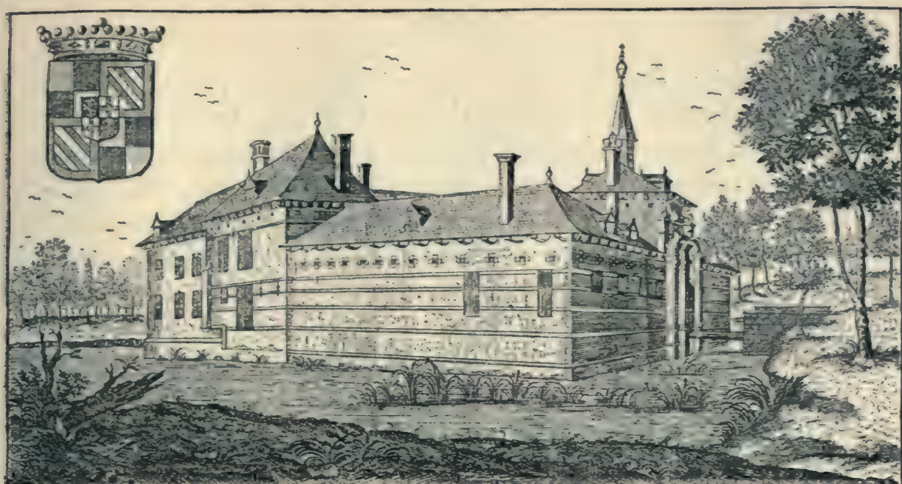


Fig. 7. — Vue du château de Wesenbeke, d'après Le Roy.

LA

SEIGNEURIE DE WESENBEKE

et ses possesseurs au XVIIe siècle.



E village de Wesembeek ou Wesenbeke est situé dans le Brabant. Il a pris son nom du ruisseau qui l'arrose, et qui s'appelle également Wesenbeke. Au sud-ouest, il est contigu à la forêt de Soignes. Cette localité faisait partie de la seigneurie du même nom, et le château situé sur son territoire en formait la partie principale.

Les auteurs anciens nous ont conservé des vues de ce manoir; entre autres Le Roy dans son ouvrage : *Castella et prætoria nobilium Brabantiæ*, et Cantillon dans le second volume des *Vermakelijkheden van Brabant*.

Les bâtiments étaient entourés d'eau. Une entrée monumentale en style Renaissance conduisait dans une vaste cour garnie de bâtiments d'habitation et de communs. Une tour peu élevée se dressait à l'une des extrémités du château. La propriété s'éten-

dait jusqu'au chemin de Crainhem à Sterrebeek, et renfermait dans ses limites le moulin d'Heysvort et une ferme appelée : « thof ter Bisdomme ». Il est plus que probable que cette demeure seigneuriale occupait l'emplacement où s'élevait autrefois le château appelé : « thof ter grecht » [1]. La seigneurie de Wesenbeke dépendait primitivement de l'échevinage d'Erps. Le patronat en fut donné en 1129 par Burchard, évêque de Cambrai, à l'église de Sainte-Gudule ; plus tard, en 1456, il passa aux Chartreux de Scheut. La seigneurie appartenait au XIIe siècle aux de Wezenbeke, famille qui s'établit ensuite à Anvers, où elle se répandit fort aux XVe et XVIe siècles. Elle passa peu après aux de Leeuw, aux van der Noot, aux Eggloy, aux Swerts.

Le 16 mai 1561, Marie van Parys, veuve de Jean Cockaert [2], moyennant une somme de 220 livres, obtint l'engagère des droits que le domaine possédait à Wezenbeke et Ophem. Pour 2508 livres, elle acquit également le cens seigneurial dont le revenu se composait de redevances diverses, entre autres : 53 escalins, 11 deniers de Louvain, 56 1/2 chapons, 3 poules, 4 « halsher » de froment, 13 muids de seigle et 20 muids d'avoine.

Jean Cockaert avait eu une fille qui épousa Jerôme Boote.

La famille Boote, Boot, Boet, de Boote, etc., est une des plus anciennes familles bruxelloises. On la rencontre déjà au XIVe siècle remplissant des charges importantes.

Le premier sceau de cette famille dont nous ayons connaissance date de 1338. Il porte ; écartelé, aux 1 et 4, 3 fleurs de lys au pied coupé ; au 2, 8 besants rangés 3, 2, 3 ; au 3, 8 besants rangés 3, 2, 2, 1. Légende : † *Sigillv Henrici dci Boete.* Le possesseur de ce sceau *Henricus Bote, opidanus Bruxellensis,* donne quittance aux officiers du Brabant pour l'indemnité qui lui revenait à titre de restitution des frais faits dans la guerre engagée entre la France et l'Angleterre [3]. En 1397, Jean Boet, bourgeois de Bruxelles, scelle simplement d'un écu portant 6 besants rangés 3, 2 et 1. La même année, Everard Boete, chevalier, seigneur de Saventhem et de Sterrebeek, homme de fief

[1] A. WAUTERS, *Histoire des environs de Bruxelles.*

[2] A. WAUTERS, *loc. cit.*

[3] J.-TH. DE RAADT, *Sceaux armoriés des Pays-Bas*, etc. (manuscrit). Dans ce travail, le lecteur pourra également trouver des détails complémentaires, ainsi que l'indication des sources.

de Jeanne de Brabant, porte 10 besants rangés 4, 3, 2, 1. Cimier : une tête et col de coq. Légende : *Sig. Everaerdi Boete Militis* [1]. Peu auparavant, en 1378 (?) François Boet, pour service rendu, obtint une récompense du fisc. Il portait : trois fleurs de lis au pied coupé, au franc quartier chargé de 7 besants rangés 2, 2 et 3 et accompagnés en chef à dextre d'un maillet. Légende : *S. Vrancke Boete* [2].

Dans l'ouvrage inédit de M. de Raadt, que nous venons de citer, nous relevons encore les sceaux des personnages suivants :

Amaury Bote ou Boete prend en 1382 avec le duc de Brabant un arrangement au sujet d'une contribution de 10,000 moutons qui lui a été imposée. Il porte trois fleurs de lis au pied coupé et au franc quartier chargé brochant de 9 besants rangés 3, 3 et 3. Légende : *Sigillum Amelrici dicti Boete.*

Evereoy (*sic*) Bote était bourgeois et aubergiste (*weert*) à Bruxelles en 1390, il scellait d'un cachet portant un lion, l'épaule chargée d'un écusson. Louis Boete qui, en 1419, était chargé de la recette générale de Brabant, portait trois fleurs de lis au pied coupé, au franc quartier chargé de sept besants, rangés 3, 2, 2.

Les armoiries de cette famille, tout en conservant les mêmes meubles, ont toutefois subi encore d'autres variations. Ainsi, parmi les sceaux reproduits dans l'*Histoire de Bruxelles* de MM. Henne et Wauters, nous relevons les suivants :

Celui de Jérôme Boote : d'azur aux 3 fleurs de lis d'argent au pied coupé, au franc quartier de gueules à 8 besants d'or rangés 3, 2, 3.

Henri Boote porte : de gueules aux 7 besants d'or rangés 3, 3 et 1.

Jean Boote a pour blason : de gueules à 9 besants d'or rangés 3, 3, 2 et 1 et Everard Boote : Ecartelé, aux 1 et 4 de gueules à 5 besants d'or posés en sautoir ; aux 2 et 3 d'argent au lion de sable, sur le tout d'argent à la croix de gueules.

Une nouvelle variante nous est encore fournie par un des possesseurs du château de Horst à Rhode-Saint-Pierre [3]. En effet, au XIVe siècle, Jean van Lantwyck vend le château à Amaury Boot

[1] *Ibidem.*

[2] *Ibidem.*

[3] ARM. DE BEHAULT et major P. COMBAZ. *Le château de Horst.*

de Bruxelles. Celui-ci avait épousé Elisabeth *ts'Hertogen*, veuve de Louis de Bouchout. Il portait pour armoiries : d'azur à 3 fleurs de lis, au pied coupé d'argent, au franc quartier de gueules chargé de neuf besants d'or, (3, 3, 3.) Sa veuve vendit Horst à Amaury Pynnoc, son neveu, fils de Henry Pynnoc, chevalier et de Catherine Boot ; il épousa Marguerite de Schoonhoven.

Enfin, deux documents officiels du XVI[e] siècle, accordant des mercèdes à des membres de la famille Boote, décrivent les armoiries qui leur ont été octroyées [1]. Les voici : écartelé aux 1 et 4 de gueules à 8 besants d'or, 3, 2, 3 ; aux 2 et 3 d'azur à 3 fleurs de lis d'argent au pied coupé. Toutefois le cimier est différent dans les deux pièces : dans la première il consiste en une tête et col de chien, issant d...... tenant une branche à deux feuilles et un besant d'or ; et dans la seconde un chien naissant d'argent tenant de sa patte droite un besant, tigé et feuillé d'or.

Il y a lieu de rapprocher de ces armoiries, celles de la famille de Wesenbeke, qui sont : d'azur à la fasce d'or, accompagnée en chef de 3 besants d'or rangés en fasce et, en pointe de 3 fleurs de lis au pied coupé d'argent posés 2 et 1. On remarquera la similitude des meubles dans les blasons des deux familles. Toutefois cette similitude n'est qu'une simple coïncidence. En effet, déjà le 21 décembre 1374, trois personnages appartenant à cette famille scellent des reçus relatifs à une première répartition de fonds sur les indemnités dues aux combattants qui prirent part à la bataille de Bastweiler [2]. Ce sont : Jean van Wesenbeke, fait prisonnier en 1371 en combattant sous la bannière du sire de Vorsselaer en même temps que Gérard van Wesembeke. Ils portaient tous deux : trois fleurs de lis au pied coupé, surmontées de 3 besants ou tourteaux, rangés en chef. Par contre, un Léon de Wesenbeke, fait prisonnier à la même bataille en combattant sous la bannière du sire de Bouchout, burgrave de Bruxelles, portait une croix ; Cimier : deux pieds de cheval adossés. Légende. *Sigi Leonii de Wesebek.*

La famille Boote atteignit de bonne heure à une haute situation.

[1] Supplément au Nobiliaire des Pays-Bas et de Bourgogne. Le vrai supplément au Nobiliaire des Pays-Bas et Bourgogne.

[2] DE RAADT : *La bataille de Bastweiler* (manuscr.).

Au XIVe siècle, Everard Boote et sa femme Marguerite, achètent la seigneurie de Pamele [1]; à la même époque, Amelric Boote, bourgeois de Bruxelles, devient acquéreur de certains biens et de droits seigneuriaux à Sterrebeek, à Rhode, Gemp, etc., ainsi que de la haute justice de Rhode, et plus tard de la seigneurie de Loupoigne. Les Boote établis à Sterrebeek eurent également des possessions à Ophem. Ainsi Everard Boote, lègue une dîme à ses petites filles, Marguerite épouse de François Lonys, et Aleyde, épouse de René de Maerschalck, toutes deux filles de Thierri van der Noot. Plus tard, en 1368, elles cèdent cette dîme à Jean de Witte. Everard Boote acheta encore en 1397 de Jacqueline de Baesrode, la ferme appelée « thof te Crayenhem ». Nous avons vu qu'il avait épousé Marguerite de Schoonhoven. Celle-ci était veuve en 1413 avec un fils, Everard Boote, chevalier, qui se maria avec Claire de Florenville. Il en eut Everard, qui mourut sans postérité, et Jeanne qui devint femme de Antoine de Sombreffe dit van den Bossche.

Revenons maintenant à la seigneurie de Wesenbeke.

Jean Boote, secrétaire de l'empereur Charles-Quint, fut admis en 1561 au lignage de Sweerts [2]; admission à laquelle il avait droit, par suite de son mariage avec Catherine Sweerts. Il mourut le 11 septembre 1568 et sa femme le 14 février 1547. Ils laissèrent deux fils : Jerôme et Jean Boote. Nous parlerons plus loin de ce dernier.

Jerôme Boote, fut également secrétaire ordinaire du roi en son conseil de Brabant. Admis en 1559 au lignage de Sweerts, il remplit les fonctions d'échevin de la ville de Bruxelles. Il avait épousé Elisabeth Cockaert, fille de Jan et de Maria van Parys. Nous avons vu plus haut que cette dernière avait hérité de ses parents la terre de Wesenbeke. Nous ignorons la date exacte de leur mort, mais ils étaient déjà décédés le 14 août 1613 ; ce jour, leurs enfants procédèrent au partage de leurs biens, suivant acte passé par devant les échevins de Wesenbeke. Ils avaient, le 30 août 1600, fait conjointement un testament réciproque en présence des mêmes magistrats de la seigneurie. Elisabeth Cockaert

[1] A. Wauters, *loc. cit.*

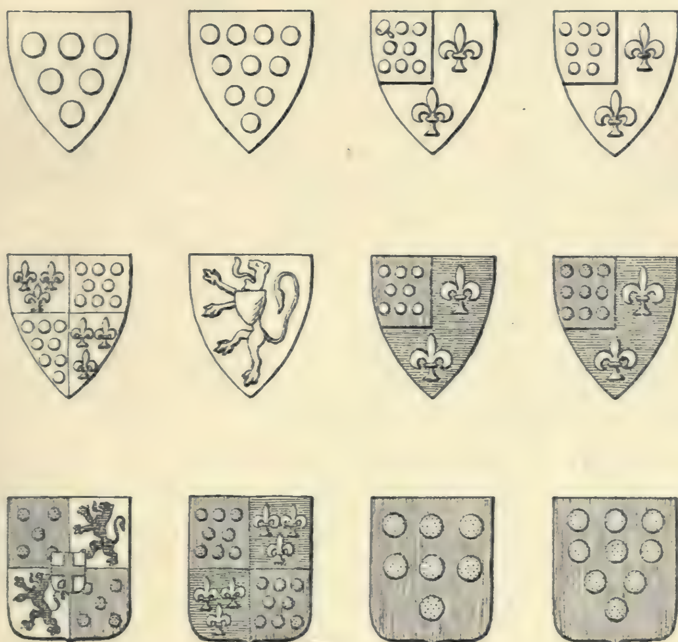
[2] Vander Meulen, *Liste des personnes et des familles admises aux lignages de Bruxelles.*

GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE BOOTE

(SEIGNEURS DE WESENBEKE)

Jean Boote † 11 sept. 1568
Secrétaire de Charles-Quint
Catherine Sweerts † 14 février 1547

- Jerôme Boote
  Seigneur de Wesenbeke
  Elisabeth Cockaert
  - Jerôme Boote
    seigneur de Wesenbeke
    † 1621
    1) Lucrèce van Dale
    2) Anne de Monteverde
    - 2) Jerôme Boote
    - Jeronima Boote
      Juan de Guisla Vendoval
    - Marguerite
    - Francisca
      Joseph Domingo de Spinosa Saravia
  - Jean-Baptiste Boote
    † 17 nov. 1637
    Catherine van Asseliers
  - Lancelot Boote
    † 1625
    Maria van Bourgoigne
    † 1622
  - Catherine Boote
    Jacob Booms
    auditeur
    - Elisabeth Booms
      Frederic van Randeraed
    - Marca Booms
      Charles Merchier Alferez
    - N... Booms
- Jean Boote † 28 mars 1591
  Marie vander Dussen
  - Jean-Baptiste Boote
    N... vander Noot
  - Louise
    Simon de Boudry
  - Elisabeth
    Cornil Mesdach
  - Marie
    † 24 mai 1643
    Jean Wauters
    Sr de ter Dyck
    - Jean Wouters
      Sr de ter Dyck
      † 11 avril 1640
    - Marie Wauters
      † 7 février 1629
      Charles de Brunswick Luneburg, gouverneur de Beaumont
      † 24 nov. 1620
      - Alexandre de Brunswick Lunebourg
        Sr de ter Dyck
        Isabelle Borluut † 12 fév. 1709
        - Ferdinand de Brunswick Lunebourg
          Catherine Taymans † 24 mai 1746
          - Ferdinand de Brunswick Lunebourg
            chanoine † 1753
          - Marie Anne de Brunswick
            beguine † 1771
          - N... de Brunswick
            beguine



Pl. VII. — Armoiries de la famille Boote.

survécut à son mari, car en 1610 elle fit seule de nouvelles dispositions testamentaires.

Les époux Boote-Cockaert eurent trois fils : Jerôme, Jean-Baptiste et Lancelot. Nous nous occuperons plus loin des deux derniers. Ils eurent également une fille : Catherine, qui épousa Jacob de Booms, auditeur, dont elle eut trois enfants, savoir : Elisabeth, femme de Fréderic van Randenraed ; Marca, qui épousa Charles Merchier, et un troisième dans le nom n'est pas cité dans les actes de l'époque. Jerôme Boote hérita de la seigneurie de Wesembeek. Il releva, le 21 mars 1611, la haute, moyenne et basse justice et le cens de Wesembeek. En 1575 il acheta encore, de la famille van der Meeren, quelques terres situées dans le voisinage du château. Il s'était marié par contrat du 26 juillet 1588 [1] avec Lucretia van den Dale, fille du chevalier Paul van den Dale, seigneur de Lillo, et de Anne Cocquiel. Le futur était accompagné de son père Jerôme Boote, et de son grand oncle Adrien van Heylweghen, écuyer, ancien bourgmestre et échevin d'Anvers ; et la future de son père, de ses frères, Pierre, seigneur de Berendrecht, et Jerôme ; de son beau frère Paul van Ghemert, directeur de la Chambre des tonlieux de Brabant, et de son cousin messire Blaise de Bejar, seigneur de Westacker, échevin d'Anvers. Le contrat de mariage est très important, à cause des clauses intéressantes qu'il renferme ; nous croyons utile d'en donner un résumé succinct. Les apports du fiancé consistaient principalement en :

1° La haute, moyenne et basse justice de Weesenbeke et du hameau d'Ophem, dont il entrera en possession à la mort de son père. Toutefois les parents porteront, leur vie durant, le titre de ces propriétés ;

2° Un cens seigneurial afférent à cette seigneurie et rapportant annuellement « 6 guldens, 7 stuwers, 1 blancke, ende 12 myten loevens » ;

3° Il entrera immédiatement en jouissance de divers revenus consistant en 56 1/2 chapons, 3 poulets, 6 « halstern », 2 1/2 molenvat », 13 « muids » de froment, 200 florins d'argent, etc.

De plus, après la mort de ses parents, il obtiendra en pleine

[1] nts, van Rockergem.

propriété, la ferme, située à Wezenbeke et appelée « thoff ten bisdomme » consistant en 40 bonniers de terres arables, 13 bonniers de champs et jardins, et 7 bonniers d'eau; un moulin appelé « den molen tot Heystvort » ; un cens seigneurial tenu en fief du seigneur de Saventhem; enfin le château de Wezenbeke avec ses dépendances.

D'autre part, la fiancée fournissait comme apports : sa part des biens délaissés par le chanoine van Dale et situés à Gestele, Ballart, et une rente annuelle de 600 florins hypothéquée sur la seigneurie de Schoonberge et Sinte Lievens, plus une somme de 1000 florins.

Par suite de ce mariage, Jerôme Boote obtint un intérêt dans les affaires commerciales de la famille van Dale. Celle-ci avait des relations fort étendues, et comme nous l'avons raconté longuement dans notre Histoire de l'établissement des Anversois aux Canaries au XVIe siècle [1], un marchand natif de Cologne et établi à Anvers, Jacobe Groenenborch, avait fondé des établissements commerciaux dans l'île Palma. Son fils, Melchior van Groenenberghe, épousa, en 1542, Marie van Dale, fille de Pauwel. C'est ce Melchior van Groenenberghe qui vendit, en 1563, à son beau-père, une part dans l'exploitation que sa famille possédait dans les îles Fortunées. A la suite de cette vente, la famille van Dale eut un intérêt dans ces affaires d'Outre-mer. Toutes les autres affirmations mises en cours pour expliquer l'établissement des van Dale aux Canaries ne sont que pures fables. Jerôme Boote s'occupa activement des affaires commerciales de sa famille, et peu après son mariage partit pour les Canaries où il prit une part importante à la direction des deux sucreries de Tassacorte et d'Argual, et à l'exportation de leurs produits. Toutefois les affaires de Pauwel van Dale avaient fortement périclité vers la fin de son existence, et après sa mort, survenue vers 1577, ses enfants n'acceptèrent sa succession que sous bénéfice d'inventaire. De là naquirent de nombreuses difficultés. Jerôme Boote attaqua judiciairement les héritiers van Dale, et voulut faire procéder par autorité de justice à la vente des biens situés dans l'île Palma. Toutefois, il finit par consentir à un arrangement qui fut conclu à Anvers en

[1] *Bulletin de la Société Royale de géographie d'Anvers.*

septembre 1597 [1] avec Pierre van Dale, seigneur de Lillo, fils de Pauwel. En vertu des clauses de cet arrangement, Jerôme Boote consentait à faire surseoir pour un an à la vente de l'exploitation de Tassacorte; pendant cette trève, des arbitres nommés de commun accord devaient tâcher d'aplanir toutes les difficultés. De fortes amendes à répartir entre les pauvres d'Anvers et de La Palma étaient stipulées en cas de non exécution de la sentence arbitrale. A la suite de ces pourparlers, un accord fut conclu et les propriétés des Canaries furent divisées en actions, qui furent réparties entre les divers membres des familles intéressées.

Lucrèce van Dale ne vécut plus longtemps. Elle testa avec son mari le 1er février 1590, par devant le notaire van Roeckergem, et décéda peu après sans laisser d'enfants [2]. Jerôme Boote ne tarda pas à se remarier, et il épousa à La Palma, Anna de Monteverde, nièce de sa première femme, fille de Melchior van Groenenberghe et de Marie van Dale. Il est à remarquer que les descendants de l'allemand *Groenenborch* étaient devenus à Anvers des *Groenenbergh* ou *van Groenenberghe*, et aux Canaries des *de Monteverde*. Le seigneur de Wesenbeke mourut dans sa nouvelle patrie le 17 février 1621. Nous connaissons quatre enfants qu'il laissa de sa seconde femme :

1° Jeronima Boote-Monteverde qui épousa le capitaine Juan de Guisla Vendoval, regidor de Palma;

2° Jerôme Boote;

3° Marguerite Boote;

4° Francisca, qui fut femme de Joseph Domingo de Spinosa Saravia, habitant également à Palma, où il décéda avant 1636.

La seigneurie de Wezenbeke échut à Jeronima Boote; son oncle, Lancelot Boote, seigneur de Heystvort en fit le relief pour elle le 16 mars 1623 [3].

Toutefois les Boote et les autres héritiers van Dale qui habitaient aux Canaries, s'étaient peu à peu rendus maîtres de presque toutes les actions des établissements de Tassacorte. Ils résolurent de racheter celles qui restaient entre les mains de leurs parents flamands.

[1] Scab. prot., K. B., II, 402.
[2] Vonnisse B, 1635-37, f° 103.
[3] A. Wauters. *Histoire des environs de Bruxelles.*

En même temps, comme ils étaient décidés à rester définitivement fixés dans leur nouvelle patrie, ils résolurent de faire vendre les biens immobiliers qu'ils possédaient encore dans nos provinces. Aux fins de mettre ces divers projets à exécution, ils envoyèrent un fondé de pouvoir aux Pays-Bas. Ils choisirent, pour remplir cet office, un habitant de l'île Palma, appelé Juan Fernandez, auquel ils donnèrent procuration le 23 novembre 1635 par devant le notaire Momius Gonsalès, à Palma [1]. Arrivé dans nos provinces, il y rencontra beaucoup de difficultés, et ne put pas accomplir sa mission aussi vite qu'il l'aurait souhaité, car les enfants de Catherine Boote et de Jacob Booms s'étaient opposés à ses projets. Il dût les attraire en justice par devant le Conseil de Brabant. En effet, pour vendre Wesenbeke, il fallait le consentement préalable des héritiers survivants de Jerôme Boote et d'Élisabeth Cockaert. Jean-Baptiste Boote ne fit pas d'opposition. Il fallait obtenir également le consentement des enfants de Catherine Boote, savoir : Élisabeth, femme de Frédéric de Randeraed, drossard et receveur de *Valckenborch* [2], et Marca, femme de l'alferez Charles Merchier. Pour obtenir cette autorisation, Fernandez leur écrivit des lettres qu'il confia, le 13 octobre 1636 [3], à Jehan Mathias, pour être portées à Wesel et à Valckenborch. Arrivé à Wesel, il remit une lettre à Merchier ; celui-ci prit également la seconde, disant qu'il la ferait parvenir à son beau-frère. Mathias attendit deux jours, mais ne parvint pas à obtenir une réponse. Il s'adressa alors au gouverneur de Wesel, *« Monsieur de Masière »* qui ne fut pas plus heureux. Il ne restait plus qu'à faire appel à la justice pour obtenir l'autorisation désirée.

Tous ces événements forçaient Fernandez à prolonger son séjour dans nos provinces. Aussi, le 8 juillet 1637 [4], déclare-t-il, qu'il est venu à Anvers « van voorschreven eylande naer dese nederlanden om zekere affairen ende principaelyck om te vercoopen ende vermangelen zekeren goederen gelegen tot Wesenbeke toebeorende de weduwe ende kinderen van wylen Jeronimus Boote in de voorschreven eylande residerende » et il fait

[1] n̄ts G. Le Rousseau, 1637, f° 146.
[2] Fauquemont.
[3] n̄ts G. Le Rousseau, f° 244.
[4] *Loc. cit.*, f° 232.

constater par acte notarié que ce sont ces motifs qui l'ont empêché de retourner aux Canaries. Toutefois, le 6 avril 1637, le Conseil de Brabant émit un jugement lui donnant gain de cause. Il se hâta de faire procéder à la vente de la seigneurie et du château de Wesenbeke. L'acte de vente nous donne une description détaillée de ces propriétés seigneuriales. Vu son importance, nous croyons bien faire de le résumer.

Il y avait d'abord le château « een schoon speelhuys rontoomme omwatert ende opgebouwt van witten arduyn met eenen stalle op de plaetsen, hove ende een savoir[2] daer achter met een weyde voor tzelve huys ».

Le bien était situé dans la seigneurie de Heystfort sous Wesenbeke, et était alors habité par un certain Hendrick van Myl qui l'occupait à titre gratuit.

Venait ensuite « een groot pacht hoff op dander zyde vande strate tegens over het speelhuys ». Cette ferme avait une superficie de 46 bonniers et s'appelait « t'hoff ten Bisdomme », ou encore « t'hoff van Heysfort ».

De ces biens dépendait un cens seigneurial en vertu duquel leur possesseur prélevait le 20e denier des ventes de terres ; il avait, de plus, le droit de nomination du clerc « van costerye van Wesenbeke » et recueillait le quart du produit de la récolte de 3 1/2 mesures de terres appartenant à la chapelle de Wesenbeke.

La vente comportait encore : un moulin à eau, situé dans le voisinage et appelé « den meulen van Heystfort » avec les prairies environnantes, d'une contenance de deux bonniers.

Puis sept étangs dont voici les noms : « den smitsvyver », « perden vyver », « swanen vyver », « haze vyver », « groot hammeken », « cleyn hammeken » et « obberts vyver ». Ils occupaient une superficie de 7 1/2 bonniers.

La plus grande partie de ces biens était tenue en fief des seigneurs de Saventhem et Sterrebeke ; toutefois, un champ appelé « den elsenblock » relevait directement du duc de Brabant.

[1] n̄ts G. Le Rousseau, 1637, f° 241.

[2] Probablement mal copié par le notaire, il faudrait *sauvoir* au lieu de *savoir*, c'est-à-dire petit étang, vivier.

Toutes ces terres de rapport étaient données en location jusqu'au 30 avril 1643 à Jerôme van Cutsem moyennant une redevance annuelle de 6 muids de froment, 19 muids et 1 1/2 setier d'orge, un quart de pois et 162 florins en espèces sonnantes. Le locataire devait, de plus, payer annuellement 7 florins destinés à acquitter les frais d'un service anniversaire à célébrer pour la mémoire de Jerôme Boote et de sa femme.

Les sept étangs étaient loués par Lambrecht van Herzeele pour 185 florins.

Le moulin qui avait été complètement remis à neuf en 1635 était exploité par van Myl, l'habitant du château, moyennant une redevance annuelle de 14 « muids » de seigle, mesure de Bruxelles.

D'autre part, le domaine était grevé de nombreuses charges. Voici une liste succincte de ce que le propriétaire avait à payer annuellement :

Au seigneur de Saventhem : 28 sous et 7 1/2 mites[1];

A l'église de Saventhem : 4 sous;

Au seigneur de Craeynhem : 5 chapons, 8 « setiers » et 1 quart d'avoine, 6 oies, 41 escalins et 41 sous monnaie de Louvain, 1/2 quart de pain;

Au prélat de Grimbergen : 4 chapons et 10 mites; aux pauvres de Sterrebeke : 2 quarts de froment ; à l'hôpital de Vorst : 2 setiers de froment et 4 deniers;

A l'église de Wesenbeke : 1 sous et 1 gros ; au seigneur de Stockele : le tiers d'un chapon et 1/2 denier;

A la table du St-Esprit de Wesenbeke : 3 setiers de froment et 6 sous ; à Jan Wauthier : 2 sous et 1/2 dîme de terre.

Enfin, l'acte de vente renseigne un dernier article offert aux enchères, encore un cens seigneurial dépendant directement de la couronne : « de heerlycke chysen soo in gelde graen ende pluymen, die onsen heere den coninck te competeren plachten inden dorpe ende prochie van Wesenbeke ende Ophem ».

Le montant annuel en était de « 18 escalins, 5 gros monnaie de Louvain et 45 escalins, 6 gros « hellinck » de Louvain, 56 1/2 chapons, 3 poules, 4 halfsters, 1 meulevat, « terpaert terwe, »

[1] 12 mites valent 1 gros.

13 mudden ende 1 halsher, 3 1/2 molevaten, 12 paert roggen ende 20 mudden, 1 halfster, 3 1/2 molwaten, 12 deel evene ». Ce sens était tenu en plein fief de Sa Majesté comme duc de Brabant.

Par contre, les biens de Wesenbeke étaient grevés de diverses hypothèques, entr'autres :

235 florins et 5 sous, au denier 16, en faveur des héritiers de Marie de Bourgoigne ;

50 florins pour les héritiers de Lanceloot Boote ;

50 florins pour Adrian Boote ;

7 florins pour le service anniversaire de Jerôme Boote et de sa femme ;

76 florins pour Jan Baptiste Boote ;

62 florins, 2 sous, 1 denier pour Jacob Booms et ses enfants ;

25 florins pour le couvent de « Onse lieve Vrouwe ten throone » ;

100 florins pour Nicolas Massieu.

La vente eut lieu le 16 mai 1637 au domicile du notaire Guillaume Le Rousseau, situé à Anvers, près de la Bourse. La mise à prix était de 35,000 florins, mais il existait un droit de surenchères valable jusqu'au 23 mai. Cornelis Schuyl ajouta au prix offert 450 florins et devint acquéreur du château et de ses dépendances.

Cornelis van Schuyl ou van Schuylen, chevalier, seigneur de Middelswaeck, prit possession de son acquisition le 13 juin 1639, en présence des échevins de Wesenbeke [1].

Toutefois, les enfants de Catherine Boote qui avaient perdu leur procès à Bruxelles, ne s'avouaient pas vaincus et firent opposition à la vente que nous venons de décrire.

Dans ces circonstances, van Schuyl refusa d'acquitter entièrement le prix d'achat.

D'autre part, Juan Fernandès, qui se trouvait en Europe depuis une année et demie, était anxieux de retourner aux Canaries. Il consentit donc à remettre le payement du solde, mais il obtint que van Schuyl lui versât 32,600 florins destinés à payer une part de la sucrerie de Tassacorte, qu'il avait achetée de Anna et Lucia van Gemert. Le chevalier van Schuyl obtient une procuration le

[1] n̄ts G. Le Rousseau, 1637, 309.

6 juillet, en vertu de laquelle il est chargé de soutenir en Europe les intérêts des enfants de Jerôme Boote, et comme garantie on lui donne hypothèque sur la part que ces derniers possédaient dans la sucrerie d'Argual et les biens qui leur revenaient mais qui étaient possédés en fidéi-commis par Jean-Baptiste Boote.

Si van Schuyl avait acheté le château et les terres de Wesenbeke, il n'était pas encore possesseur du titre seigneurial qui était échu à Jean-Baptiste Boote, frère de Jerôme. Ce dernier le céda également le 26 juin 1637 [1].

En effet, un acte passé sous cette date nous apprend que Jean-Baptiste Boote, seigneur de Wesenbeke et Ophem vendait à Corneille van Schuylen, chevalier, seigneur de Middelswaeck « De actie ende gerechticheyt die hij leeft voor heerlicheyt van Wesenbeke ende den gehuchte van Ophem met alleen den appendentien ende dependentien ». Cette vente se faisait moyennant une somme de 220 florins. Il cède en même temps des lits et quelques meubles qui lui appartenaient personnellement et qui étaient déposés dans le château de Wesenbeke.

Le titre de seigneur d'Heystfort et de Wesenbeke avait été antérieurement en possession de Lancelot Boote, en vertu d'une procuration des Boote de Palma. Il garda ce titre jusqu'à sa mort survenue avant 1625.

A partir de cette époque, Cornelis van Schuyl resta seul propriétaire de la seigneurie et du château de Wesenbeke. Il épousa Maria Cachiopin, fille de Jan et de Magdalena de Lange, dont il eut un fils, Pierre-Jacques van Schuyl.

Le second fils de Jerôme Boote et d'Élisabeth Cockaert, Lancelot, avait épousé Marie van Bourgoigne, veuve de Jean Asseliers, secrétaire d'Anvers ; elle mourut le 27 mai 1622, sans lui laisser d'enfants. Boote habitait en été tantôt à Wesenbeke, tantôt à Schelle, la propriété « het huis te Scherpenstyn », qui appartenait à sa femme. Il fut échevin de Schelle de 1610 à 1620 [2]. Il testa le 25 septembre 1625 devant les échevins de Wesenbeke et mourut la même année. Il fut enterré dans l'église Saint-Pierre, de cette commune, sous une dalle funéraire, portant l'inscription suivante :

[1] ñts G. Le Rousseau, f° 231.
[2] V. de Raadt et Stockmans, *Geschiedenis der gemeente Schelle.*

SEPULTURE VAN IONCKER
LANCELOT BOOTE HEER
VAN WESEMBEKE, OPHEM etc.
OVERLEET DEN 26
SEPTEMBER 162...

Lancelot Boote fut reçu, en 1586, dans le lignage des Sweerts à Bruxelles ; il avait été chargé de gérer en Europe les intérêts des van Dale et autres membres de sa famille établis aux Canaries. Après sa mort, cette charge échut au troisième fils de Jerôme Boote, Jean-Baptiste Boote. Celui-ci épousa par contrat du 16 février 1608, Catherine van Asseliers, fille de Jean et de Maria van Bourgoigne. Il fut également admis en 1600 dans le lignage Bruxellois des Sweerts.

Cependant Nicolas Massieu, époux de Anna van Dale, habitant aux Canaries [1], désireux de liquider ses affaires dans nos provinces, envoya un délégué auquel il donna pleine et entière procuration. Il choisit à cet effet Pierre de Busque de l'Espine, marchand, qui habitait Palma [2]. Celui-ci arriva en Europe vers la fin de l'année 1633.

Dès le 8 décembre, il annonce son arrivée à Jean-Baptiste Boote et lui réclame ses comptes de gestion ainsi que ceux de son frère Lancelot.

Jean-Baptiste Boote s'était retiré dans sa maison de campagne, « het huys te Scherpensteyn » à Schelle, dont sa femme avait hérité de ses parents Jean van Asseliers et Marie van Bourgoigne en vertu de leur testament daté du 1er octobre 1609 [3]. Il ne donna aucune réponse à la requête de Pierre de Busque.

Celui-ci perdit patience et adressa une sommation à Boote. Dans cette pièce, il dit qu'il ne peut se rendre à Schelle à cause du danger qu'il pourrait y courir « comme estant pays de contribution et subject aux excursions de l'ennemy ». Il avait appris que les comptes se trouvaient déposés au domicile de Boote à Anvers; mais que celui-ci ne voulait pas venir les chercher, prétextant une

[1] Voir notre travail : *Les Anversois aux Canaries.*
[2] nts H. DUYS, 1634 et nombreux autres actes.
[3] DE RAADT et STOCKMANS, *loc. cit.*

indisposition « quelque mal qu'il aurait à une de ses jambes au pied, chose vrayement frivole ». L'envoyé des van Dale ajoute qu'il lui serait facile de venir à Anvers malgré sa maladie « par coche ou batteau, ayant sa maison sur la rivière audit village de Schelle, distant seulement de deux lieues de ceste ville ». Aussi, forcé de rester inoccupé à Anvers et de négliger toutes ses affaires, il rend Boote responsable et lui réclame une indemnité de 100 florins par jour de retard. Il charge le notaire H. Duys, faisant l'office d'huissier, de porter son ultimatum à Schelle. L'officier ministériel se rendit à Scherpensteyn le 11 février 1634, il déclare avoir trouvé Boote malade au lit; celui-ci lui répondit qu'il viendrait à Anvers dès que sa santé le lui permettrait, « maintenant notre sieur Dieu le visite en telle façon qu'il ne peult remuer mains ny pieds..... personne nest tenu à l'impossible ».

Toutefois le malade finit par se remettre, et il fut bientôt à même de rendre compte de sa gestion. Le 15 février 1635, il remit à Pierre de Busque de l'Espine toutes les pièces établissant l'état de ses comptes. Voici comment cette pièce est intitulée [1] : « Estat que rend et donne Jehan Baptiste Boote au nom et de la part de s^r^ Lancelot Boote son frère (que Dieu ayt) au prouffict des heritiers de feu s^r^ Pierre van Dale et Dam^elle^ Marguerite vanden Werve en leur temps seigneur et dame de Lillo, Berendrecht, Berlaer, etc., et ce de l'administration que lesdit s^r^ Lancelot et Jehan Baptiste Boote ont eu du revenu des biens rentes etc., à eux devolus et compétants par decha au Pays-Bas, doit le huitiesme de septembre mil six cens dix huict en avant ». Donner tous les postes de ces comptes nous mènerait trop loin. Nous y voyons figurer le détail des revenus de Berlaer et Lillo, des pêcheries de l'Escaut, de la ferme du passage du fleuve de Beirendrecht au Doel, etc., etc.; d'autre part est déduit le coût de nombreux articles exportés vers les Canaries pour l'usage de la famille van Dale. Toutefois, ces comptes ne furent pas acceptés sans difficultés, et même des contestations ayant surgi, les parties résolurent de remettre la solution de leur différent à un arbitre choisi de commun accord.

Ils désignèrent à cet effet Franchois van den Zype, licencié-ès

[1] n̄ts G. Le Rousseau, 1635.

lois, protonotaire apostolique, archidiacre, chanoine de la cathédrale et official de l'évêché d'Anvers. Grâce à cette haute intervention, une solution amiable intervint et fut acceptée par les deux parties.

Jean-Baptiste Boote ne survécut pas longtemps à cet arrangement. Il mourut sans enfants, le 17 novembre 1637, à Schelle « in synen huyse Scherpensteyn binnen de heerlicheyt van Schelle ».

Suivant son testament passé le 27 décembre 1627 par devant le notaire Jacques van Huffel, il laissait pour héritiers, de son côté les enfants de son frère Jerôme, habitant l'île Palma, ainsi que ceux de sa sœur Catherine, habitant la Hollande, et du côté de sa femme, les enfants d'Engelbert van Bourgoigne et de Marie Strypes.

Le premier soin des héritiers fut de faire procéder à l'inventaire de la mortuaire de Jean-Baptiste Boote. Cette opération se fit le 21 novembre 1637 [1] par devant les échevins de Schelle, Peeter van den Bosche et Anthoni van den Wygaert, en présence de Cornelis van Schuylen, seigneur de Wesenbeke, fondé de pouvoir des enfants de Jerôme Boote et des enfants d'Engelbert van Bourgoigne : Anna, femme de Christophle van Ardennen, et Jean, docteur en médecine.

Les meubles qui garnissaient la maison de Schelle n'offrent rien de remarquable, nous y relevons seulement la mention d'une bague en or portant les armoiries du défunt, et d'un vieux portrait de l'empereur Charles-Quint.

Tous les papiers et documents furent apportés à Anvers, dans la demeure du défunt, située près de l'église Saint-André, dans la rue des Augustins, et furent inventoriés le 24 novembre, en même temps que les meubles qui garnissaient cette dernière demeure. Parmi ceux-ci, nous remarquons : trois coussins en tapisserie portant les armoiries de l'abbesse de Dorezeel, six tapis garnis des armoiries d'Asseliers et Bourgoigne, un crucifix avec un Christ en albâtre, un tableau à l'huile reproduisant la généalogie de la famille Boote, deux portraits sur toile de Marie et de Jean van Bourgoigne, de l'argenterie aux armes des Sweerts, etc., etc.

[1] n̄ts G. Le Rousseau, f° 461.

Néanmoins, la liquidation ne se fit pas sans difficultés, et une partie des héritiers accusa même les van Bourgoigne d'avoir détourné certaines pièces de la succession. Pour prouver la vérité de ces graves accusations, ils firent comparaître plusieurs témoins dont les dépositions notariées nous ont été conservées [1].

Voici un court résumé de ces pièces typiques :

Hans Martens, habitant rue Saint-André, en face de la maison de Boote, Hans de Pauw et Janneken Vleeschouwers, veuve de Denys Vleeschouwers, ses voisins, déclarent que le lendemain de la Sainte-Catherine, le 26 novembre, un ouvrier nommé Gautier est sorti de la maison mortuaire portant sur une brouette trois coffres lourdement chargés et un sac rempli d'objets.

Vient ensuite Anthoine Albertus Abts Wauterss, demeurant dans la maison de Boote, qui déclare que le jour de Sainte-Élisabeth, Engelbert van Bourgoigne et sa fille Anna, avec son mari Christoffel van Ardennen, sont montés dans la chambre du défunt ; qu'il a entendu qu'ils ouvraient des coffres. Janneken van Heirstraten, servante de Jean-Baptiste Boote, confirme cette déposition, et ajoute qu'Anna van Bourgoigne a pris toutes les clefs du défunt. Elle affirme, en outre, que jamais elle n'a vu son maître lui donner des bijoux, mais seulement les chemises et les habits de sa défunte femme. Du reste, dès que Boote fut mort, les van Bourgoigne s'empressèrent de verrouiller toutes les portes ; ils passèrent seuls la nuit dans la maison et les jours suivants firent emporter trois coffres et des effets de literie. Il ne nous a pas été donné de découvrir quelle a été la suite qui resulta de cette grave accusation.

Avec Jean-Baptiste Boote s'était éteinte la branche brabançonne de cette famille, qui avait possédé si longtemps la seigneurie de Wesenbeke. Comme nous l'avons indiqué plus haut, Jerôme Boote eut au moins quatre enfants qui s'établirent définitivement aux Canaries. Eurent-ils des descendants? C'est probable ; mais jusqu'ici nous n'avons pas encore réussi à établir clairement ce point.

Il nous reste à dire un mot de la descendance de Jean Boote, second fils de Jean Boote et de Catherine Sweerts. Il fut conseiller

[1] n̄ts G. Le Rousseau, 1638, f° 190.

à la Chambre des comptes, à Bruxelles, et fut admis en 1561 au lignage de Sweerts [1].

Il épousa Marie van der Dussen et mourut le 28 mars 1591, laissant quatre enfants [2] :

1° Jean-Baptiste Boote, qui épousa N. . . . . van der Noot ; 2° Louise, femme de Simon de Boudry ; 3° Élisabeth, femme de Cornil Mesdach, et 4° Marie, qui épousa Jean Wauters, seigneur de ter Dyck. Elle mourut le 24 mai 1643 et fut inhumée à Overyssche. Ils eurent deux enfants : 1° Jean Wauters, seigneur de ter Dyck, mort sans postérité le 11 avril 1640, et 2° Marie Wauters, qui épousa, par contrat du 15 janvier 1618, Charles de Brunswick Lunebourg, gouverneur de Beaumont. Elle mourut le 7 février 1629 et son mari le 24 novembre 1620. Ils eurent un fils, Alexandre de Brunswick, seigneur de ter Dyck, qui épousa Isabelle Borluut, morte le 12 février 1709, laissant un fils, Ferdinand de Brunswick Lunebourg. Celui-ci épousa Catherine Taymans, morte à Bruxelles le 24 mai 1746. Ils eurent trois enfants :

1° Ferdinand de Brunswick Lunebourg, seigneur de Schoonenberghe, né le 28 avril 1696, chanoine et chantre de la cathédrale de Gand, mort le 27 octobre 1753 ;

2° Marie-Anne de Brunswick, demeurant encore en 1771, avec sa sœur, au grand béguinage à Bruxelles ; elle mourut le 12 avril 1774 ;

3° Une fille, habitant le béguinage de Malines.

Nous devons encore ranger parmi les membres de la branche des Boote de Wesenbeke, d'après l'inventaire des papiers de Jean-Baptiste Boote, sans toutefois pouvoir indiquer leur parenté exacte, les personnages suivants : au commencement du XVIIe siècle, Anna Boote, qui épousa N... Boils, dont elle eut Joos Boils et Adriaen Boote, qui était, en 1608, conseiller des finances à Bruxelles. Conjointement avec sa femme, Jeanne Hovine [3], il vend, le 19 juin 1594, le château de Schiplaeken, près de Grimberghe. Ils eurent trois filles : Marguerite, dame de Clercamp, épouse de François

[1] VANDER MEULEN, Liste des personnes et des familles admises aux lignages de Bruxelles.

[2] Chanoine HELLIN, *Histoire de Saint Bavon*, I et II.

[3] A. WAUTERS, *Histoire des environs de Bruxelles*.

de Kinschot, chevalier ; Catherine, femme de Jean de Petitpas, et Françoise, épouse de François van den Cruyce, qui la rendit mère de Melchior van den Cruyce, chevalier, trésorier général des Pays-Bas.

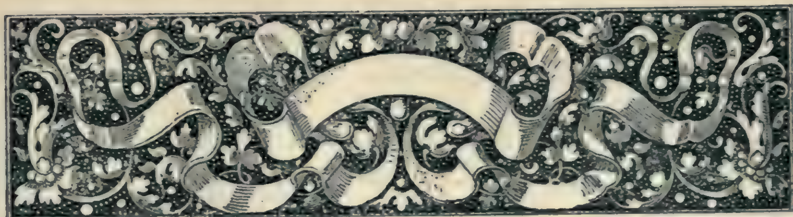
Cet Adriaen Boote était fils de Jean Boote et de Johanna van Radinghen. Il avait deux frères : Jaspar et Jean Baptiste, ainsi qu'une sœur qui épousa Jaspar Haecx [1].

Fernand Donnet.

Novembre 1894.

[1] Scab. prot. 1608, III, K. B., 351, et 1608 certif., 172.





LES

CROIX DE PIERRE

du Grand Duché de Luxembourg.

I



UAND on parcourt le grand-duché de Luxembourg et certaines contrées avoisinantes, l'on rencontre fréquemment des croix en grès du pays, d'un air fruste et archaïque, dressées à une hauteur de deux ou trois mètres, sur un pilastre ou une colonne que supporte à son tour un socle large et massif. Elles frappent par leur caractère naïf et souvent barbare.

Ces petits monuments originaux, propres au pays et très caractéristiques dans leur genre, se trouvent pour la plupart dans les parties agglomérées des villages. On les voit isolés aux carrefours ou le long des routes, adossés aux pignons des maisons, ou encastrés dans les murs ; d'autres sont disséminés dans les bois ou dans les chemins des champs.

Si l'on interroge les gens du pays sur l'origine et la destination de leurs croix de pierre, ils répondent que les unes ont été éri-

gées aux endroits où quelqu'un avait péri par accident ; que d'autres, manifestation d'une volonté pieuse, servent de reposoir lors de la procession annuelle qui sort au jour de la fête locale, et sont pour cette circonstance ornées de guirlandes de verdure et de fleurs multicolores. Ce sont celles en effet que l'on rencontre d'ordinaire ; mais nous verrons qu'il y en a d'autres [1].

Voici quel est leur aspect habituel :

Sur un fût de colonne, cylindrique ou conique, ou sur un pilastre droit ou allongé en pyramide, s'élève un crucifix, presque toujours accosté des personnages de la Vierge et de saint Jean. Quelquefois la scène se détache à jour ou en ronde bosse. Mais la plupart du temps, elle ressort en relief contre une espèce de niche ou d'édicule, qui surmonte le chapiteau.

Il en est qui portent une troisième figure, debout ou agenouillée. La Vierge et saint Jean sont parfois remplacés par d'autres

[1] Les croix et autres emblèmes pieux se trouvent en grand nombre dans tous les pays ; elles ont partout leurs caractères propres. Elles sont surtout nombreuses en Italie, et dans certaines parties de l'Allemagne catholique et de la Suisse. Quant à nos campagnes, l'on y rencontre de-ci de-là une pierre élevée à la mémoire d'un trépassé ; mais les pignons de nos maisons et le tronc de nos arbres sont garnis d'innombrables « chapelles » de bois en l'honneur de la Vierge et des saints.

Les croix du Luxembourg ont été étudiées par le Dr JOHAN ENGLING : *Die Weg- und Feldkreuze* ; V. *Organ des Vereins für Christliche Kunst im Apostolischen Vicariate Luxemburg*, IIIe heft (1863). Luxembourg, 1864, chez Bruck, pages 23 et suivantes. L'auteur se place plutôt à un point de vue didactique, exposant ce que doivent être, d'après lui, les croix des chemins et des champs. Les naïvetés de style et de composition des croix de son pays, les réminiscences de paganisme et de superstition, les mélanges de matérialisme et d'indécence que présentent certaines d'entre elles, lui font émettre le vœu d'en voir enlever et remplacer graduellement un grand nombre. Nous ne pouvons être de son avis. Ce sont là au contraire de puissants éléments d'intérêt, et leur sentiment personnel, leur caractère original en feraient vivement déplorer la disparition. A la fin de son article, il décrit, fort sommairement d'ailleurs, un certain nombre d'entre celles qu'il a observées.

Il en avait déjà signalé quelques-unes sous les numéros 75, 77, 137 et 141 de sa *Statistique monumentale du Grand-Duché de Luxembourg*, V. *Publications de la Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le Grand-Duché de Luxembourg*, année 1850, Luxembourg, 1851, p. 99.

Voir aussi son article *Der Ælteste Kreuzweg des Luxemburger Landes*, dans les *Publications de la Section historique de l'Institut R. G. D. de Luxembourg*, année 1881, pages 418 et suivantes.

M. CHARLES ARENDT, architecte de l'État à Luxembourg, en a donné les planches, de même que celle d'une croix située sur le chemin de Weiswampach à Wil-

Saints, ou par des anges en adoration, ou par deux soldats porteurs de la lance et de l'éponge imbibée de fiel. Il y a d'autres variantes. La Crucifixion est accompagnée d'emblêmes et d'accessoires divers, têtes d'ange, instruments de la Passion, ciboires, ostensoirs, etc., placés à divers endroits dans l'édicule, sur le chapiteau ou au sommet du fût.

Au bas du fût se trouvent assez fréquemment la figure d'un saint, le patron du donateur ou de la localité sans doute ; par exemple saint Nicolas, dont le nom est très répandu dans le pays, saint Wendel ou Wendelin, etc. ; ou bien un sujet complémentaire, tel que le Christ descendu de la Croix et couché sur les genoux de Marie, la tête du Christ imprimée sur le voile de sainte

werdange, et dont il a fait la description détaillée, reproduite dans l'article ci-dessus de 1850.

Nous devons d'utiles renseignements à ce dernier, ainsi qu'à notre confrère, M. Jos. Schwartz.

Ces croix sont différentes aussi bien par leurs formes que par leur destination de celles signalées par H. SCHUERMANS dans son étude sur *les anciens chemins et monuments dans les Hautes Fagnes*, et dont les unes servaient de délimitation, les autres étaient commémoratives de quelque accident. Outre ces croix de pierre, de dimensions restreintes, (deux pieds de hauteur au plus), il en signale de plus grandes en bois, hautes de 3 ou 4 mètres, méthodiquement placées de distance en distance « pour l'adresse des passants ». V. *Bulletin des commissions royales d'Art et d'Archéologie*, tomes, X, XXIV et XXV ; v. spécialement t. XXV (1886) p. 184.

Les croix du Grand Duché ont dans l'aspect général une analogie éloignée avec certaines croix de cimetière et autres de la fin de l'époque ogivale, reproduites par de Caumont, *Abécédaire d'Archéologie*, t. II, p. 708 et suivantes, et par VIOLLET-LE-DUC, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française*, t. IV, au mot *Croix*.

L'on connaît les croix et les calvaires de Bretagne. V. *Voyage pittoresque et romantique dans l'ancienne France*, par J. TAYLOR, CH. NODIER et ALPH. DE CAILLAUX, Paris, 1845.

A comparer encore avec les « Croix d'Évangélisation » de la Moravie. V. un article de A. FRANTZ, intitulé *Alte Steinkreuze und Kreuzsteine in Mähren*, dans les *Mittheilungen der K.K. Central-Commission zur Erforschung und Erhaltung der Kunst-und historischen Denkmale*, Vienne, 1893, t. XIX, 2[e] livraison, p. 106.

Il a existé aussi un grand nombre de croix et il en subsiste encore en Angleterre. V. *Encyclopedia of architecture by* JOSEPH GWILT. Londres, Longmans, 1867, édit. revue par WYATT-PAPWORTH, à la page 1183, article *Cross*. V. aussi *Encyclopedia Britannica*, 9[e] édition, vol. VI, Edimbourg, 1877, au même mot. On y distingue des croix de marché, croix de cimetière, croix des chemins. Beaucoup sont ou étaient de véritables monuments, empruntant le nom de croix à leur couronnement.

Telle est celle de *Charing Cross*, reproduction moderne d'une des neuf croix de la reine Eléonore. Telle est aussi la *City Cross* de Winchester, dont nous donnons plus loin la description.

Véronique, une colombe aux ailes éployées, etc. D'autres fois ce sont des armoiries.

Presque toujours le fût de la colonne ou le soubassement portent le millésime et une inscription qui rappellent la date de la fondation et le nom du fondateur.

II

Nous avons relevé un bon nombre de ces croix dans divers endroits du Grand Duché, spécialement depuis la frontière de Lorraine à l'ouest et au sud, jusqu'à la frontière de Prusse à l'est.

Il en existe dans les Ardennes luxembourgeoises, ainsi que dans le Luxembourg belge, ou du moins dans la partie allemande de la province, aux environs d'Arlon [1]. On les trouve aussi en Lorraine ; une partie de cette contrée appartenait d'ailleurs à l'ancien comté de Luxembourg.

Il ne peut entrer dans notre pensée d'en donner une monographie complète.

Voici, à titre d'exemple, la description de quelques-unes d'entre elles :

1. *Noertsingen*, à la descente vers le village [2].

Monument gothique, ayant servi de support à une croix, qui a disparu. Il est formé d'une pierre de grès jaunâtre, à quatre faces, dont le pied est taillé en colonnes cannelées et flanquées de colonnettes. Ce pied supporte quatre niches couronnées chacune par un dais à ogive, que surmontent des fleurons. Les niches contiennent quatre statues : 1° Un évêque ; 2° la Vierge tenant sur ses

[1] M. Emile Tandel dans ses *Communes luxembourgeoises*, (*Annales de l'Institut archéologique d'Arlon*, années 1889 et suiv.), mentionne dans diverses localités des lieux-dits qui rappellent l'existence de ces croix.

[2] M. le professeur J. Engling a signalé cette croix dans sa *Statistique monumentale du Grand Duché de Luxembourg*, et dans ses *Weg-und Feldkreuze* (articles précités). Voici comment il s'exprime :

« Ayant quatre faces, elle occupait jadis un espace libre au milieu de l'endroit, « jusqu'à ce qu'elle fut renversée par la tourmente révolutionnaire en 1795. Depuis lors elle fut redressée et adossée au pignon d'une maison avoisinante ». Elle représente à son avis un évêque, une Pieta, saint Etienne et saint André.

genoux le corps du Sauveur ; 3° un saint portant la croix et un autre attribut ; 4° un saint portant un bâton et un autre objet.

2. *Ehlerange.*

Colonne cylindrique, couverte de rinceaux, posée sur une base cubique, et surmontée d'un bloc à quatre faces, dans lesquelles sont pratiquées des niches cintrées avec des statues de saints. La croix qui surmontait le tout a été brisée.

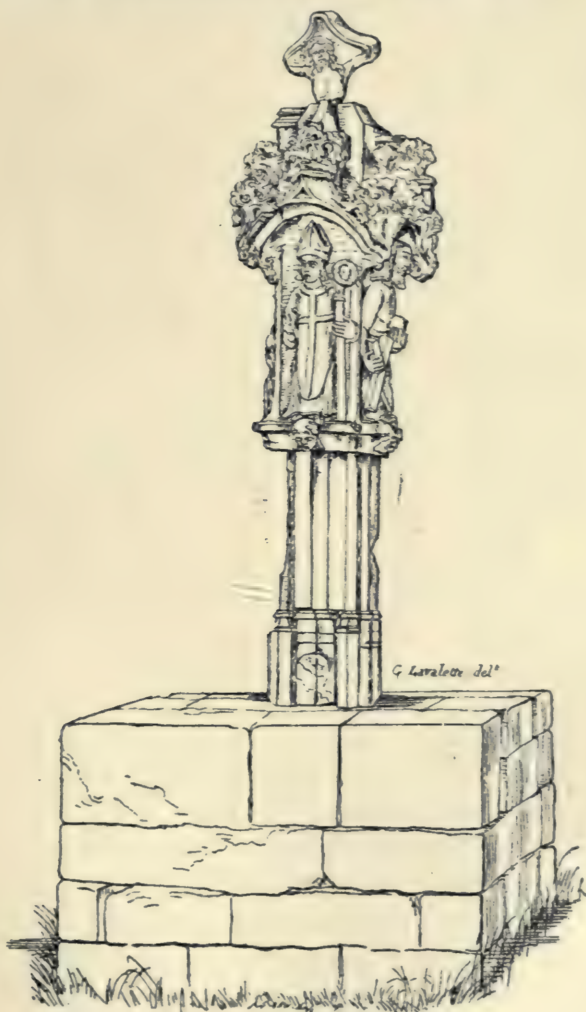


Fig. 1. — Croix gothique de Noertsingen (n° 1).

3. *Croix blanche de Grevenmacher* (Weissekreuz).

Dans un édicule en forme de cloche, le Christ en croix accompagné de la Vierge et de saint Jean au pied de la croix. Des deux côtés de la tête du Christ, le soleil et la lune. Au-dessus de la croix un cartouche porté par deux anges, avec l'inscription : « *Ihr toden komt zu gericht* » « Morts, venez au jugement ». Elle est supportée par un pilastre élevé sur un socle. Cette croix date de 1552, d'après l'histoire de Grevenmacher par le Dr Knaf, citée plus loin.

4. *Reckingen,* village.

Édicule à contours ondulés en forme de rampants, avec le Christ crucifié, la Vierge et saint Jean se détachant en haut relief, le tout supporté par un pilastre. Inscription sur la corniche : *In causa pietatis*. Sur le fût, une autre inscription avec le nom du fondateur. Date 1585.

5. *Ehlingen,* village.

Edicule à pans droits, couronné d'un toit, représentant le Christ crucifié avec la sainte Vierge à sa droite, et à sa gauche un personnage debout, (saint Jean), et un autre agenouillé (Madeleine ?) Au-dessus de la tête et aux pieds du Christ, une tête d'ange. L'édicule est élevé sur un pilastre en pyramide ; sur la base du fût, encore un Christ crucifié, et la date 1622. L'édicule a un revers sculpté représentant Dieu le Père, barbu et à longs cheveux, coiffé de la tiare, et enveloppé dans un ample manteau, dans les plis duquel il porte le Christ en croix. Le troisième personnage de la sainte Trinité manque ou a disparu.

6. *Monnerich,* village.

La croix portant le Christ, et flanquée de la Vierge et de saint Jean taillés en ronde bosse et à jour, se dresse sur une colonne cylindrique dont la partie inférieure est renflée. Sur sa base est figuré un ostensoir. Cette croix est du XVIIe siècle, comme le prouve l'inscription assez fruste, placée sur le piédestal et qui rappelle aussi le nom du fondateur.

7. Dans le même village se trouve une autre croix, dont les formes sont semblables à la précédente, sauf qu'à la gauche du Christ se trouve un second personnage, agenouillé, et que toute la scène est taillée en relief dans la pierre et couronnée par un

édicule. Cette croix est datée de 1620, et porte l'inscription : « *Aufgericht zu ehren Gottes durch Sontag Hoss zu Mondrich. Bitte fur Ihnen* ».

8. *Reckingen*, village.

Petit crucifix de pierre surmontant un édicule cubique dans lequel est pratiquée une niche avec une petite statue de sainte en prière ; au-dessous une inscription en caractères gothiques, devenue illisible. L'édicule est placé sur un pilastre dont le fût porte l'inscription : « *Michaël Roges und seine ehliche haus frauw* 1703 *Barbara* ».

9. *Hollerich.*

Croix encastrée dans un pignon de maison. Edicule portant la croix avec deux têtes d'anges autour de la tête du Christ. Sur le fût une armoirie. Dessous, inscription : « *Sitientibus eduxit aquam de petra* 1718 ». Le tout est badigeonné en couleurs diverses.

10. *Reckingen*, chemin vers Limpach.

Edicule à rampants, représentant le Christ et les deux personnages avec la date, 1757, dans un cartouche. Sur le fût, tête de Christ imprimée sur le voile de sainte Véronique. Inscription : « *Dis creis hat Franciscus Wester zu Ker* (?) *zu E. Gotte. Aufgeric. Maria Fellen* ».

11. *Noertsange.*

Crucifix dressé sur une colonne corinthienne. Sur le fût une colombe aux ailes éployées. Date : 173...

12. *Luxembourg*, ancienne porte de Thionville, dans une chapelle.

Croix de pierre, érigée sur l'autel. Aux côtés du Christ, deux soldats, l'un armé de la lance, l'autre présentant l'éponge avec le fiel. Le fût du pilastre représente saint Wendel dont il rappelle le nom. Suit alors l'inscription : « *Tröst dich hieby mein frommer Christ Wann dir auff Erde. übel ist. W. B.* 1738 ».

13. *Foetz*, commune de Monnerich.

Edicule avec le Christ et les deux personnages traditionnels, portés sur un pilastre que décore un ostensoir ; inscription : « *Michel Kaufman. Catarina Biever me erexit* 1836 ».

14. *Mondorff-les-Bains*, route vers Ellange.

Édicule à silhouette contournée, représentant le Christ en croix et les deux personnages, décoré de têtes d'ange, de guirlandes, etc. Le pilastre conique qui le supporte est décoré d'un saint Nicolas, et porte le nom du fondateur avec la date 1833.

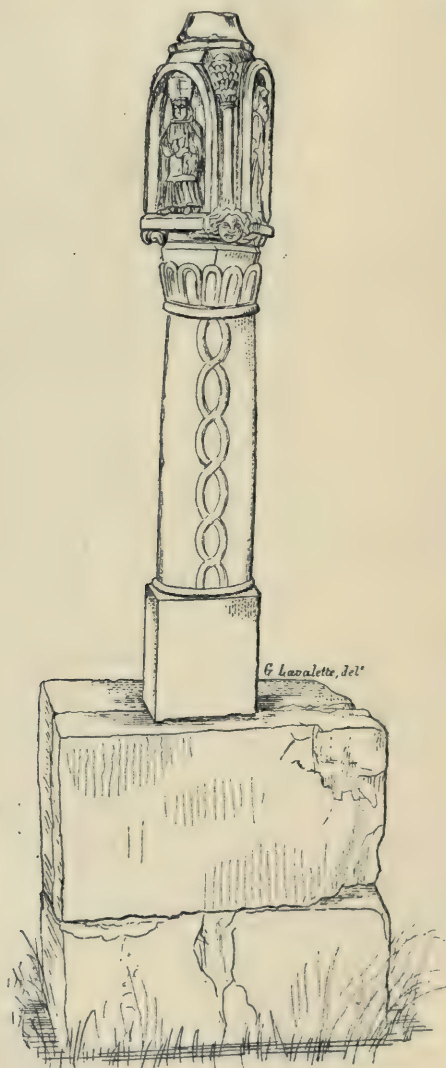


Fig. 2. — Croix d'Ehlerange (nº 2).

15. *Esch sur l'Alzette,* (marché).

Dans un édicule à contours déchiquetés, le Christ sur la Croix, entre deux anges agenouillés, dont l'un présente le calice. L'édicule est porté sur un pilastre que décorent la tête du Sauveur dans un mascaron, et au-dessous la lance et la pique avec l'éponge. Sur le pied, inscription : *Errichtet auf Kosten Jacobs Gobels, 1827.* Le socle est revêtu d'une plaque en fonte avec ornements.

16. *Eyschen.*

Trois croix, représentant le Christ entre les deux larrons, élevées sur un soubassement continu. Ce sont des croix simples sans couronnement. Celle du milieu, peu heureusement remplacée en 1856, figurait le Christ. Les deux autres ont cette particularité bizarre que les bras, au lieu d'être horizontaux, sont inclinés dans la direction de la croix centrale. L'un des larrons dirige son regard vers le Sauveur, l'autre s'en détourne ; leurs corps se tordent dans des positions tourmentées et avec une expression de souffrance d'un rendu étrange.

17. Même village, dans une chapelle.

La sculpture formant le couronnement d'une ancienne colonne a été recueillie et dressée sur une table d'autel. Elle représente l'Elévation du Christ en croix ; un bourreau enfonce un clou dans la main droite du Sauveur ; dans le fond les saintes Femmes, un personnage porteur d'un étendard, et un cavalier. Le tout est curieusement doré et polychromé.

18. Même village.

Sur un pilastre, cartouche représentant Jésus enfant, conduit par deux personnages (la Vierge et Ste Anne ?) ; au-dessus, l'image symbolique de la sainte Trinité.



Certaines de ces croix avaient une destination spéciale, révélée par leurs inscriptions.

La Croix blanche de Grevenmacher [1] a vraisemblablement été adossée à un cimetière.

[1] Voir ci-dessus no 3.

Celle de Hollerich [1] indiquait sans doute l'endroit où s'élevait une fontaine.

Une petite croix à Remerschen sur la Moselle, érigée à la victime d'un accident, porte cette inscription facétieuse :

Hier ruhen meine gebeine
Ich wollt es wären deine.

(Ici reposent mes ossements; j'aimerais mieux que ce fussent les tiens).

Les formes, les sujets représentés s'écartent parfois des types consacrés.

C'est ainsi qu'un certain nombre de croix sont de simples crucifix sans encadrement ni personnages latéraux. A Ehlingen l'on peut voir un pareil crucifix dressé sur un croissant que supporte une colonne cylindrique.

Sur une croix de Reckingen [2], le crucifix se remarque à peine; il semble être l'accessoire de la niche qu'il surmonte et dans laquelle se trouve une figure de sainte.

A Noertsange [3] le crucifix couronne simplement une colonne.

Généralement les croix sont unifaces; mais il y en a d'autres.

La croix gothique de Noertzingen est un monument remarquable par ses dimensions, son ancienneté et le soin avec lequel il a été travaillé. Ce qu'il en reste est un socle, décoré de statues sur ses quatre faces [4].

Telle est encore la croix d'Ehlerange [5], et la croix d'Ehlange de 1622 [6]; cette dernière, sculptée aussi à son revers.

La pierre dans laquelle les croix sont taillées apparaît d'ordinaire à nu. Par exception, la fantaisie populaire s'amuse à les recouvrir de couleurs diverses; et pour plusieurs celles-ci paraissent consacrées, car les croix leur empruntent une dénomination particulière.

Ainsi la Croix blanche à Grevenmacher *(Weissekreuz)*, qui est

[1] Voir ci-dessus nº 9.
[2] Voir ci-dessus nº 8.
[3] Voir ci-dessus nº 11.
[4] Voir ci-dessus nº 1.
[5] Voir ci-dessus nº 2
[6] Voir ci-dessus nº 5.

recouverte d'une couche épaisse et séculaire de blanc de chaux. Ainsi encore diverses croix à Redingen, celle de la chapelle d'Eyschen, etc. Celle de Hollerich *(Sitientibus,* etc.*)*, est artistement badigeonnée du haut en bas de couleurs variées, blanc, noir, vert, bleu et rouge.

Ces petits monuments de sculpture sont naturellement influen-

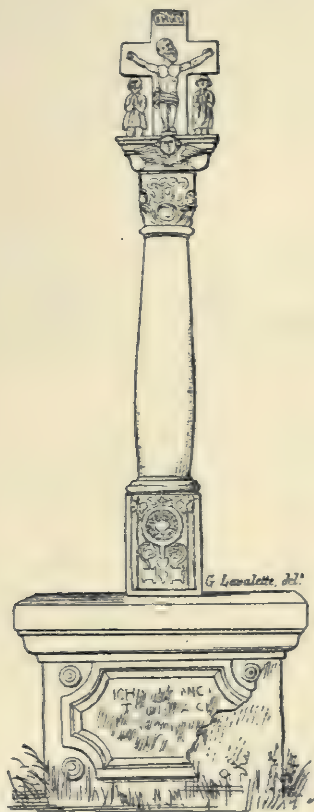


Fig. 3. — Croix de Mondercange (nº 6).

cés dans leur forme par le style de l'époque de laquelle ils datent.

Les croix du XVIᵉ siècle ont des courbes qui rappellent l'ogive surbaissée ; celles du XVIIᵉ sont habituellement plus simples et présentent un édicule à pans droits, élevé sur un pilastre ou sur une

colonne d'une ligne assez pure. Celles du XVIII[e] sont tourmentées dans les contours et surchargées d'ornements. Celles de la première moitié du XIX[e] siècle redeviennent plus froides et plus régulières, quoique encore riches de formes.

En général leur style retarde. Plusieurs offrent de curieux exemples de la persistance des formes architecturales à travers le temps. L'isolement des campagnes dans lesquelles elles ont été élevées donne sans doute l'explication de ce fait. Souvent il est manifeste que le tailleur de pierres qui les a conçues et exécutées, a presque servilement copié une croix plus ancienne, qu'il avait sous les yeux dans le même village [1].

III

Les plus anciennes parmi ces croix semblent avoir été des *croix d'évangélisation*. Elles étaient simples, sans aucun emblême, et sans date. S[t] Willibrord et ses disciples les auraient plantées le long de la Sûre, depuis le VIII[e] siècle, aux lieu et place des idoles païennes [2].

Les *Croix de justice*, « *Hochgerichtskreuze* », sont contemporaines de la féodalité; elles ont existé dans de nombreux endroits.

Il y en avait à Echternach [3] et ailleurs.

[1] Ainsi à Mondorff-les-Bains, la croix datée de 1833 (n° 14) s'inspire manifestement d'une autre croix beaucoup plus ancienne qui est au village. Très compliquée, surchargée de têtes d'ange, d'enroulements, de cartouches et de guirlandes, elle présente tous les caractères du style de la Renaissance.

Une autre à Reckingen de 1757 (n° 10) rappelle, dans l'édicule qui la surmonte, les formes d'une croix dans le même village, qui est datée de 1585 (n° 4).

[2] J. Engling. *Die Weg-und Feldkreuze*, p. 49.

A rapprocher des croix de Moravie, étudiées par A. Franz, article cité.

[3] J. Engling la mentionne dans les termes suivants, sous le n° 75 de sa *Statistique monumentale*, etc.

« Un monument bien remarquable et d'origine salique figurait autrefois « au milieu de la place publique à Echternach ; c'était une haute croix en pierre, « placée de temps immémorial en cet endroit. Elle portait le nom de « Urtheils- « saüle », et à bon droit. En effet, c'était au pied de cette croix qu'anciennement le « magistrat de cette ville rendait la justice et publiait ses arrêts et ses décisions. « Comme la bourgeoisie tenait à la conserver, l'abbaye voulant s'en débarrasser « dut recourir à l'Empereur pour la faire ôter. Elle disparut en 1774. M. de la Fon- « taine, ancien gouverneur, en a donné le dessin au Musée ».

Dans ses *Weg-und Feldkreuze*, il mentionne encore celles qui existaient autrefois Beaufort, à Niederkirshen, etc., p. 51.

Celle d'Oberbesslingen, datant de 1593, subsiste encore. C'est une croix simple sans inscription, ni représentation du Christ. A l'ombre d'un tilleul séculaire, devant la croix, sur la pierre qui en formait le support, était placé le siège du Magistrat seigneurial, qui venait y prononcer les sentences de justice ou proclamer les actes de l'autorité [1].

La croix moderne que l'on voit à Arlon, au Marché-au-beurre, où se faisaient les exécutions, a le même caractère de simplicité. Elle sert aujourd'hui de reposoir lors de la procession de Saint-Donat.

M. Léon Germain signale une autre catégorie de croix, entièrement disparues ou à peu près, et dont l'intérêt historique est considérable ; nous voulons parler des *croix d'affranchissement*, emblêmes de liberté communale [2].

De même nos villes wallonnes et limbourgeoises avaient leur *perron*, surmonté d'une croix ; celui de Liége en offre le type le plus célèbre. Beaucoup de villes du Nord de l'Allemagne élevaient des *Rolandsaülen*, en y attachant une signification analogue. Il en existe encore à Bohême et ailleurs.

Au moyen âge les villes d'Angleterre aussi avaient leur *City Cross* ou *Market Cross*. Telles sont la *Poultry Cross* à Salisbury, la *City Cross*, à Winchester, etc. [3].

[1] *Idem*, p. 51.

[2] Léon Germain, article intitulé la *Croix de Frouard*, paru dans le *Bulletin monumental* de 1882. Cette croix, d'une hauteur inusitée (huit mètres environ), était autrefois érigée sur la Grand'Place de Frouard, en Lorraine. Elle date vraisemblablement du XIIIe siècle ; elle avait deux faces, représentant l'une le Christ en croix, l'autre un cavalier armé. L'auteur en donne la reproduction.

Voici comment il s'exprime à ce sujet :

« Dans les localités soumises à la loi de Beaumont, il était d'usage d'ériger en lieu « public une croix pour perpétuer la mémoire de la charte » (p. 588). « C'était à la « fois un souvenir,une marque de piété et un témoin qui avertissait les étrangers des « libertés de la Commune. »

« Ces lois de Beaumont, qui sont très célèbres dans la Lorraine, le Barrois, la « Champagne et le Luxembourg, furent données, en 1182, par Guillaume de Cham- « pagne dans le dessein d'attirer des habitants dans la petite ville de Beaumont, en « Argone. » (Dom Calmet, *Hist. de Lorr.*, t. III.)

« La plupart des seigneurs voisins les adoptèrent. »

Il cite aussi la croix de Cons, dans la Lorraine allemande, et l'acte par lequel Jean, chevalier, sire de Cons, octroya, en 1248, aux bonnes gens de ladite ville : « Croix et liberteit de franchise selon la dessourdite loy de Belmont. » (P. 559.)

[3] La *City Cross* de Winchester est un monument gothique à trois étages d'ogives,

Parmi les croix luxembourgeoises que l'on rencontre encore aujourd'hui, il y a un certain nombre de *Croix commémoratives.* Les unes font penser à quelque fléau dont la contrée voisine a souffert. Ce sont les *Pestkreuze, Pestkapellen* [1].

Les autres rappellent un accident, parfois un fait de guerre, qui a entraîné mort d'homme [2].



Fig. 4. — Croix de Noertsingen (n° 11).

surmonté d'une croix, et porté sur un soubassement de cinq gradins, rappelant dans la forme le monument bien connu de Walter Scott, à Edimbourg.

Voici comment il est décrit dans le *Guide to Winchester Cathedral* (Winchester sans date, chez Warren et Son), p. 87 et 88, où l'on en voit aussi le dessin ;

« The City Cross was erected during the reign of Henry VI, by *The Fraternity of* « *the Holy Cross.* An earlier market-cross originally occupied the site. The present « erection was repaired in 1835, and restored by Gilbert Scott in 1865. The principal « figures are : William of Wykeham, with the statutes of his colleges and pastoral « staff; Florence de Lunn, first Major of Winchester, 1184 ; King Alfred the Great ; « — The Martyr St-Laurence, (only old figure remaining.) In the top-niches are « eight figures, namely : SS. Thomas, Maurice, John, Peter, Lawrence, Bartholo- « mew, Swithun and the Blessed Virgin. »

[1] Ainsi la croix de Steinsel, érigée vers 1636. (J. ENGLING, *Weg-und Feldkreuze,* p. 52.

[2] A cette catégorie appartiennent des croix situées entre Syren et Contern, à Calmus, à Mertzig, etc. V. J. ENGLING, *ib.*, pp. 53 et 55.

D'autres encore conservent le souvenir d'une église, d'une chapelle, d'un ermitage qui a disparu; ou d'un fait, vrai ou faux, dont s'est emparée la légende. Tout à l'heure nous verrons des exemples de cette dernière catégorie.

Mais la plupart ont une histoire plus modeste, et semblent n'avoir eu d'autre destination que d'appeler la bénédiction divine sur une maison ou sur un champ, ou de faire l'office de bornes pour les propriétés et d'indicateurs pour les chemins, ou encore de servir de reposoirs lors des processions. Ces dernières s'appellent quelquefois *Croix du St Sacrement* [1].

Pour finir nous mentionnerons les *Chemins de la Croix*, « *Stationskreuze* » et les *Calvaires*. Quoique d'un développement plus considérable et présentant des sujets fort divers. ils se rattachent cependant par de nombreuses analogies aux monuments qui forment l'objet de cette étude.

Il subsiste au Mont St Jean des vestiges d'un chemin de la croix érigé en 1690 par la dame d'Esch [2]. C'était une suite de quatorze chapelles contenant des représentations en bois des scènes de la Passion. Toutes sauf trois furent détruites par les Français en 1794 ; elles ont été remplacées en 1812 par des croix [3].

Un pareil Chemin de la Croix existait à Arlon, le long de la montée de l'église des Capucins. Celui qui l'a remplacé, il y a quelques années, se compose de quatorze pilastres de pierre, surmontés de cartouches qui se terminent en croix et qui ont conservé les formes traditionnelles. Mais la sculpture est absente, et l'image du Christ a été remplacée par un crucifix en métal.

[1] J. ENGLING signale (*ib.*, p. 51) les quatre croix du Saint-Sacrement *Sakramentskreuze*, de Wallendorf, datées de 1607, et portant pour inscription le commencement des quatre Evangiles que l'on chante à la procession de la Fête-Dieu.

[2] J. ENGLING, *Weg-ung Feldkreuze*, p. 53.

Il en signale d'autres à divers endroits. p. 51.

[3] V. aussi dans les *Publications de l'Institut R. G. D.*, année 1881, p. 418 et suiv., l'article du même, mentionné ci-dessus, *Aelteste Kreuzweg des Luxemburger Landes*, avec les planches de M. CH. ARENDT. L'auteur y décrit ce qui reste du Calvaire de l'ancien couvent des Clarisses à Luxembourg.

IV

Les croix, emblêmes pieux, frappant naturellement l'imagination du peuple dont elles exprimaient la pensée religieuse, ont dû s'associer à ses croyances et à ses superstitions. Aussi, les trouve-t-on dans ses légendes. Les unes en forment l'objet direct, en sorte que les légendes racontent pour ainsi dire leur histoire. Les autres précisent pour l'imagination l'endroit où un fait surnaturel se localise, et servent plutôt de décor à la tradition. Les unes et les autres sont donc un objet d'études et d'observations pour le folkloriste [1].



Voici quelques croix dont l'histoire, transfigurée par l'imagination populaire, est conservée par la tradition.

Les plus anciennes évoquent le souvenir du paganisme ou des saints des premiers siècles chrétiens.

A Flaxweiler, trois croix élevées en 1761 et 1777 s'appellent *Heidenkreuze,* (croix des païens), sans doute parce qu'elles occupent l'emplacement de croix plus anciennes qui ont supplanté les emblêmes du paganisme [2].

Sur le chemin de Hostert à Lenningen, un ange apparut à saint Martin, lors de son retour de Trèves à Tours, en 386. A cet endroit l'on construisit une chapelle et un ermitage, aujourd'hui remplacés par une croix [3].

Le St *Hubertuskreuz,* entre Hassel et Weiler-la-Tour, représente la crucifixion, ornée d'attributs de chasse. Depuis le temps des Normands, il y eut une croix à cet endroit. Les chasseurs s'y donnent rendez-vous, et vers minuit, dit la légende, l'on y entend des aboiements de chiens [4].

Le souvenir de St Willibrord est attaché à plusieurs croix.

[1] On peut consulter utilement à cet égard le riche recueil intitulé *Sagenschatz des Luxemburger Landes,* et inséré par le Dr N. Gredt dans le vol. XXXVII des *Publications de la section historique de l'Institut R. G. D. de Luxembourg* (Luxembourg 1886).

[2] J. Engling. *Weg-und Feldkreuse* p. 55.

[3] Id. p. 54.

[4] Id. p. 54.

A Pissingen, au *Klausbusch*, on voit une croix plantée il y a 50 ans, à l'emplacement d'un ermitage qu'on appelle St *Willibrordsklauze*[1].

La croix de Beckerich[2] fut placée entre deux tilleuls que planta saint Willibrord, et qui fournissent un thé particulièrement bienfaisant aux malades. Sur le pied de cette croix, qui porte le

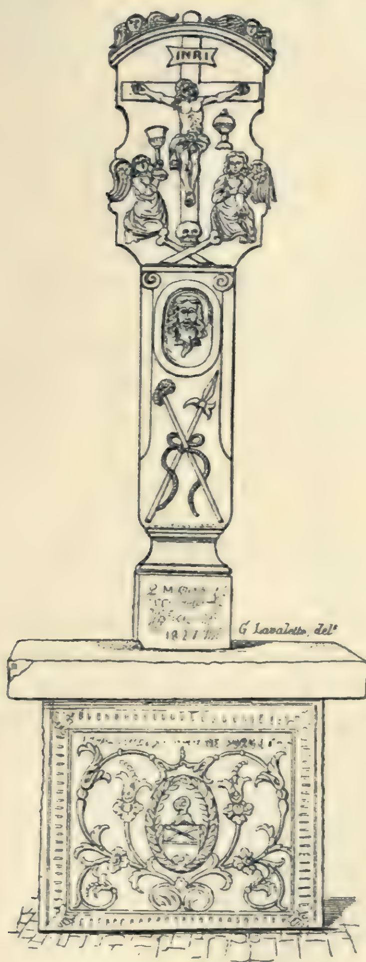


Fig. 5. — Croix d'Esch sur l'Alzette (n° 15).

[1] *Id.* p. 56.

[2] *Sagenschatz*, etc., par N. Gredt, 887.

Christ, est la figure de Job. Elle est visitée par tous les souffrants d'alentour.

La *Kreuzkapelle*, près de Grevenmacher [1], doit sa fondation à une circonstance miraculeuse. L'on vit un jour une croix de pierre d'environ deux mètres de haut, figurant le Christ crucifié en grandeur naturelle, flotter sur la Moselle dont elle remontait le courant ; elle s'arrêta sur la rive, l'un des bras montrant une montagne à l'est de la ville. La piété des habitants, en souvenir de ce fait surnaturel, éleva sur la montagne un autel, sur lequel on mit une croix. C'est encore actuellement un lieu de pèlerinage.

Près d'Ansembourg [2], dans un profond chemin creux, appelé *Kutchenweg*, se trouve une antique croix de pierre, fouettée par les vents et représentant les sept douleurs de Marie. Au cours d'un voyage, un comte de Hohlfels, sorti de nuit du château d'Ansembourg où il avait fait visite, y fut assassiné traîtreusement par le serviteur qui l'escortait.

La croix blanche de Grevenmacher rappelle les excès du margrave Albert de Brandebourg, grand-maître de l'Ordre teutonique, parjure à sa religion et à sa patrie, qui vint saccager la ville à la tête de ses hordes. Après des cruautés sans nom, il partit, enlevant la plus belle fille de la ville, nommée Catherine Schmidt, dont jamais plus l'on n'entendit parler. C'est en expiation de ses crimes que fut élevée cette croix en 1552 [3].

Le *Stürzerkreuz*, à Greiweldingen [4], est une croix de pierre, substituée en 1810 à une petite croix de bois du XVIe siècle. Pendant la guerre de Trente Ans, un des chefs des Impériaux, qui avaient traversé la Moselle et mettaient le pays à feu et à sang, fut surpris en ce lieu dans une embuscade et tué par un paysan.

Dans le Grünwald, sur le chemin de Schetselsbur à Burglinster [5], on voit une croix appelée *Biegerkreuz*. Un ecclésiastique, y passant le soir, fut attaqué par trois rôdeurs ; mais, grâce à la lecture d'une formule de son bréviaire, il les immobilisa et les

[1] *Sagenschatz*, etc., 863.

[2] S. 979.

[3] *Geschichte der Stadt Grevenmacher*, par le Dr KNAF. La tradition toutefois lui prête une existence plus que millénaire.

[4] *Sagenschatz*, etc., 925.

[5] S. 1052.

tint cloués au sol. Comme il avait laissé tomber son livre d'heures, les bandits se ruèrent sur lui et le tuèrent ; on le retrouva le lendemain à cet endroit ; toutefois son corps ne portait aucune trace de blessure.

A Dalheim, s'élève le *Piretterkreuz*[1]. Un habitant d'un village voisin, brigand de la pire espèce qui terrorisait la contrée, y fut trouvé par la maréchaussée et arrêté par l'effet d'une force irrésistible qui le paralysa tout à coup. Il mourut, mais resta debout, et personne ne pût le faire mouvoir, jusqu'à ce que l'on eût trouvé dans le voisinage une fosse où il avait enterré quantité d'objets volés par lui. En expiation de ses forfaits, sa famille fit ériger une croix.

Citons encore la Croix Rouge de Garnich[2], figurant la mort du Christ et datée de 1720. Le curé, revenant de chez un mourant et passant, une nuit, à cet endroit, y sentit quelque chose qui avait l'apparence d'un bœuf *(etwas wie ein ochs)*, lui tomber sur les épaules, et le pousser dans un fossé, où des gens du pays le relevèrent le lendemain ; il y fit faire cette croix.

***

Les croix de la seconde catégorie, par l'antiquité des légendes auxquelles la tradition les rattache, ont un caractère plus intéressant encore.

Il est remarquable toutefois que jamais on ne les trouve associées aux légendes de la forme la plus ancienne, contemporaines des populations autochtones ou primitives, et dont les acteurs sont les kobolds, nains, « wichtelmännchen », etc., Symbole chrétien, elles complètent naturellement les récits superstitieux, dont l'origine est postérieure à l'introduction du christianisme.

Les sorcières les choisissent souvent comme centre de réunion pour les danses nocturnes de leur Sabbat.

Ainsi le *Weissekreuz* à Grevenmacher[3] ;

Le *Kölschleitges-Kreiz* à Esch sur-la-Sûre[4], etc.

[1] S. 1190.
[2] S. 827.
[3] S. n° 195-1°.
[4] S. 382.

Ailleurs, c'est une sorcière sous la forme d'un chat, que l'on a vue assise sur une croix, à la sortie d'un village [1].

Sous la croix de Kaundorf, près d'Esch, datant de 1730, et aujourd'hui détruite, se tenait la nuit une sorcière dont le regard jetait un sort aux passants [2].

Il en est autour desquelles apparaissent les fantômes et où s'accomplissent des faits étranges.

Un cavalier, monté sur un cheval blanc, coiffé d'un tricorne et

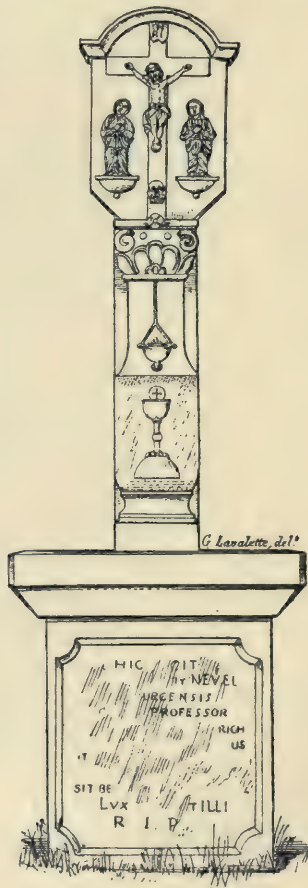


Fig. 6. — Croix moderne, (type commun)·

[1] A Saul S. 605.
[2] S. 1202.

pliant sous une chape de plomb, apparaît à Liefringen, près du *Schalkekreuz* [1].

Auprès d'une croix dans le Merscherwald [2], un paysan vit un jour un spectre, enveloppé dans un manteau rouge et la tête couverte d'un chapeau semblable, s'avancer vers lui, une verge blanche à la main, pour lui barrer la route.

A l'endroit où se trouve la Croix bleue de Kopstal [3], on perçoit une musique mystérieuse, celle que l'on entend, d'après la légende, sur le passage de l'armée de Wotan. Cette croix se couronne d'autres fois d'une flamme fantastique qui poursuit le passant.

Dans le bois de Hoffelt [4], à un endroit où se produisit mort d'homme, on construisit une croix ; la nuit il s'y élève des bruits soudains et violents.

A Reckingen sur la Messe [5], une croix en bois indiquait naguère l'emplacement d'un trésor. Il devait appartenir à celui qui l'aurait déterré en silence. Quelqu'un, en remuant le sol, le découvrit un jour ; mais il laissa échapper une exclamation de joie, et le perdit aussitôt ; la terre qu'il avait creusée, se referma, et à la place du trésor, se trouva couché un énorme chien.

Près de Mertert, à l'endroit [6] où se dressait anciennement une potence, on érigea trois croix. C'était le centre d'apparitions fantastiques, lièvres s'ébattant, chats rouges comme du fer ardent, armée de grenouilles coassant, qui ne cessèrent de s'y montrer que lorsque sur l'emplacement des croix on eût bâti une chapelle.

Ailleurs, c'est un lièvre à trois pattes [7] ; ou un chien, grand ou petit, ordinairement à longs poils noirs [8] ; un agneau blanc [9] ; un taureau blanc, ou un cercueil [10].

[1] S. N° 341.
[2] S. N° 760.
[3] S. 362.
[4] S. 373.
[5] S. 504.
[6] S. 523.
[7] A Zittig près de certaine croix, S. 547.
[8] A Welfringen, à l'endroit où s'élève actuellement la croix dite *Kieskreuz*, S. 572 ; à Hassel près du *Haupeschkreiz*, une croix de pierre « vieille de mille ans », S. 579 ; à Heisdorf, entre le *Thommeskreuz* et le *Walferkreuz*, S. 593 ; à Weiler-la-Tour, près de la croix de pierre « *auf der Heischt* », S. 594. 2°.
[9] A Wormeldingen S. 627.
[10] A Heiderscheit, près de la *Schmitzkreiz*, S. 631.

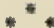
Ailleurs encore c'est un moine sans tête [1], ou un loup garou [2], ou une légion de souris qui assaillent et dévorent les gens [3].

L'antique croix de Syren [4] avait une réputation spéciale à cause des phénomènes effrayants qui s'y passaient. Elle était hantée par un fantôme, appelé dans la contrée « Syrener Tier ». Il prenait tour à tour la forme d'une plaque enflammée s'élevant dans les airs ; d'un cheval de feu, allant en croissant jusqu'aux nuages ; d'un homme ; ou d'un chien noir qui s'élançait sur le passant et lui jetait sur les épaules un fardeau énorme, jusqu'au moment où il atteignait l'entrée du village [5].

Au *Kreuzgrund* près de Medernach [6], un cheval noir surgissait devant le promeneur attardé ; si celui-ci l'enfourchait, sa monture, au bout de quelque temps d'une allure paisible, le jetait dans un marécage et disparaissait. A d'autres il se montrait comme un cheval de taille ordinaire, grandissait jusqu'au ciel, diminuait ensuite, jusqu'à ce qu'il se fût évanoui tout à fait.

Souvent néanmoins la Croix était un lieu d'asile.

Dans les nuits néfastes (*Unglücksnächte*), où le monde des fantômes avait pleine liberté, telles les nuits de la saint Thomas, de la saint Mathieu, de la saint Sylvestre, quand les Esprits maudits se développaient en bandes innombrables à tous les carrefours et sur tous les chemins, malheur au voyageur imprudent ou égaré qui les rencontrait, à moins qu'il ne fût assis à l'ombre de quelque croix, le long de la grand'route. Ainsi à Brachtenbach, la croix de bois sur le chemin du moulin, d'où maints villageois ont vu passer au clair de la lune la chevauchée du Bouc, « *Bockreiterei* », sous la conduite d'un fantôme cornu, assis sur un hideux animal à longue barbe, et suivi d'une mêlée confuse d'autres fantômes [7].



[1] A Kopstal près du « *Görgenkreuz* », S. 720.

[2] Près des trois croix dites *Verlorene kreuze*, à Heiderscheit, (S. 1113), où les parents vont en pèlerinage pour leurs enfants malades.

[3] A Liefringen, croix dite *Am Lechelchen*, S. 1169.

[4] S. 653.

[5] Symbole de la Peur.

[6] S. 1130.

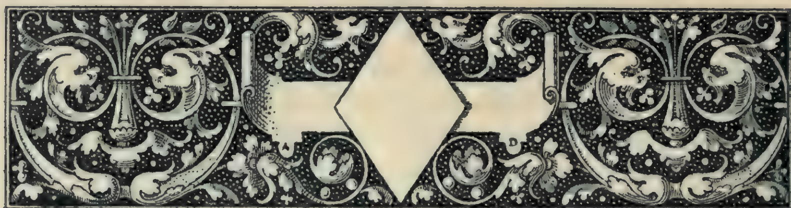
[7] S. 772.

C'est ainsi que les croix luxembourgeoises, qui apparaissent d'abord comme d'humbles monuments dus à de naïfs artistes campagnards, ont pris racine dans les croyances populaires, et sont devenues, à un double titre, l'intéressante expression de l'âme même du peuple.

On continue à en élever aujourd'hui ; mais celles-là n'ont rien de celles d'autrefois. Elles sont, le plus souvent, en bois ou en fonte, proviennent la boutique du marchand qui les a achetées à la douzaine, et manquent de tout caractère original et personnel. La légende leur restera vraisemblablement étrangère, et il sera vrai qu'avec le caractère archéologique, elles auront perdu le charme, j'allais dire la poésie des croix anciennes.

Julien Van der Linden.





PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Assemblée générale annuelle du 7 janvier 1895.

Présidence de M. Th. Hippert, *président* [1].



A séance est ouverte à 8 heures.

Quatre-vingt-douze membres sont présents [2].

M. le secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance de décembre. *(Adopté.)*

Correspondance. — M. Mazerolle remercie pour sa nomination de membre associé.

M. Paul Rops attire l'attention de la société sur la démolition projetée de l'église Saint-Nicolas à Bruxelles et espère que nous ferons des efforts pour sauver ce monument *(renvoi à la Commission administrative)*.

[1] Prennent place au bureau : MM. Buls, Hippert, G. Cumont, P. Combaz, P. Saintenoy, Verhaegen, Plisnier, Paris et De Schryver.

[2] Ont signé la liste de présence : MMes Daimeries et P. Errera, MM. Van Gele, Puttaert, Poils, de Raadt, Ch. Dens, de Marneffe, De Nobele, V. Drion, Van de Rit, Haubrechts, G. Hecq, Ed. Baes, R. van Sulper, Dr Schuermans, E. Goyers, G. Lavalette, de Behault de Dornon, Cte Goblet d'Alviella, R. Van Bastelaer, A. Van Aerschodt, Ruloffs, G. Dens, J. Van der Borght, P. Du Chaine, H. Mahy, Dr Maroy, Fr. Malfait, P. Claessens, A. Joly, H. Hymans, L. Titz, J. Destrée, De Vestel, Adan, Clerbaut, Bon de Jamblinne de Meux, G. de Brabandère, J. Storms, Vte Desmaisières, Robyns de Schneidauer, M. de Troostenberg, E. de Munck, E. Drion, De Samblanc, Weckesser, F. Luyten, A. Pottelet, Hauman, J. Schavye, E. Van den Eynde, Cte van der Straten-Ponthoz, Ch. Saintenoy, Van den Bossche, E. Ranschyn, P. Errera, Edm. Verbuecken, A. de Latre du Bosqueau, Cte de Ghellinck d'Elseghem, A. Delacre, P. Hankar, O. Schepens, H. van Havermaet, E. Beernaert, J. De Soignies, E. Lacroix, H. Préherbu, L. De Beys, A. Hannay, A. Verhaeren, V. Tahon, F. Donnet, Ed. Van der Smissen, A. Vromant, G. Herlant, A. Schovaers, A. Brabant, A. Crespin, Ch. Licot, Victor Saintenoy, A. Daimeries, G. Lanneau, P. Blin d'Orimont.

M. Louis Titz remercie pour les félicitations que la Société lui a adressées à l'occasion de son diplôme d'honneur, à l'Exposition du Livre à Paris.

M. H. Mahy propose de faire une exposition similaire à Bruxelles pour les impressions belges et néerlandaises du XVe au XVIIIe siècle inclusivement (*renvoi à la Commission administrative*).

Élections. — MM. Blin d'Orimont, Lavalette-Weinknecht, Rombouts, Ruloffs sont nommés membres effectifs.

MM. de Vlaminck et d'Hoop sont nommés membres associés.

M. Ch. Buls, vice-président d'honneur, se trouve dans l'assemblée et, sur l'invitation du président, prend place au bureau.

Rapports sur la situation de la Société. — M. le Secrétaire général donne lecture du rapport de la Commission administrative. (*Applaudissements.*)

M. Plisnier donne connaissance à l'assemblée du bilan de l'exercice écoulé et du projet de budget pour 1895. (*Applaudissements.*)

M. G. Hecq donne lecture du rapport de la Commission de vérification des comptes.

Élection de membres de la Commission administrative en remplacement de MM. Hippert, J. Destrée, P. Saintenoy, Vander Linden, P. Plisnier et S. De Schryver, membres sortants rééligibles.

MM. Hippert, Destrée et Paris ne sollicitent pas le renouvellement de leur mandat.

M. Georges Cumont, à l'unanimité, et MM. Julien Van der Linden, Paul Saintenoy, Louis Paris, Pierre Plisnier et Simon De Schryver, ayant obtenu la majorité absolue, sont respectivement nommés président, conseiller, secrétaire général, secrétaire, trésorier et conservateur des collections. (*Applaudissements.*)

M. Georges Cumont prend place au fauteuil présidentiel et adresse des remerciements à l'assemblée pour ses suffrages unanimes et pour l'honneur que la Société vient de lui faire en l'appelant à diriger ses travaux. Il promet toute son activité et tout son dévoûment.

M. Cumont, se faisant l'interprète des sentiments de tous, remercie M. Hippert, président sortant, pour les services nombreux qu'il a rendus à la Société dans l'accomplissement de ses fonctions. M. Cumont regrette que M. Hippert, à cause de ses occupations judiciaires, ne consente pas à rester plus longtemps à la tête de la Société et l'assure que celle-ci conservera le meilleur souvenir du zèle qu'il a mis à remplir son mandat. (*Applaudissements.*)

M. le Président adresse ensuite de vifs éloges à MM. Destrée et Paris

pour la manière distinguée avec laquelle ils se sont acquittés, pendant plusieurs années, de leurs fonctions de conseiller et de bibliothécaire, fonctions dont ils n'ont pas sollicité le renouvellement. *(Applaudissements.)*

L'assemblée décide ensuite de pourvoir aux sièges vacants de vice-président et de bibliothécaire lors de la séance de février.

Dons et envois reçus. — *Pour la Bibliothèque :*

Annuaire du Conservatoire royal de musique de Bruxelles, 1re année, 1877 ; 2e année, 1878 ; 3e année, 1879. Bruxelles, Muquardt. 3 volumes, in-12, br., (don de M. Mahy) ;

Wins (Camille). Eloge historique de Baudouin de Hainaut, comte de Flandre, empereur de Constantinople et de Romanie, avec les chartes exactes de l'an M.CC, des lettres des empereurs Baudouin et Henri de Hainaut et des notes. Mons, Masquillier et Lamir, 1856. 1 vol. br., in-12, 1 pl., (don du même) ;

Siret (Adolphe). Erin Corr, membre de la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique. Notice (extr. de l'Annuaire de l'Académie royale de Belgique, année 1865). 1 br., in-12, 1 portr., (don du même) ;

Renard (le général). De l'identité de race des Gaulois et des Germains. Lettres adressées à l'Académie royale de Belgique (classe des lettres) (extr. des Bulletins de l'Académie royale de Belgique). Bruxelles, Hayez, 1859. 1 vol. in-8°, br. (don du même) ;

Goblet d'Alviella (comte). La fécondation artificielle du palmier dans la symbolique assyrienne (extr. des Bulletins de l'Académie royale de Belgique). 1 br. in-8°, pl. et fig., (don du même) ;

Mérode-Westerloo (le comte de). Mémoires du feld-maréchal comte de Mérode-Westerloo, chevalier de la Toison d'or, capitaine des trabans de l'empereur Charles VI. Bruxelles, Ad. Walhen et Cie, 1840. 2 vol. in-8°, cart., 1 portr. ;

Bormans (S.). La Commission royale d'histoire et son détracteur. Réponse de M. S. Bormans à M. le chanoine Reusens. Liége, Henri Poncelet, 1894. 1 br. in-8° (don de l'auteur) ;

Courier (P.-L.). Les Pastorales de Longus. 1 vol. in-12, broché (Collection des romans grecs traduits en français). Paris, J.-S. Merlin, 1825, (don de M. Mahy) ;

De Stendhal (M.). Promenades dans Rome. 2 vol. in-12, br., 2 pl. Bruxelles, Hauman et Cie, 1830, (don du même) ;

Ghiesbreght, fils (P.-J.-G.). Description de l'entrée solemnelle *(sic)* du prince héréditaire des Pays-Bas et de son auguste épouse à Bruxelles, le 17 octobre 1816, Bruxelles, Hayez 1817, 1 vol. in-8° cart. 1 pl.(don du même) ;

Almanach de l'Université de Gand, 1891, publié sous les auspices de la

Société générale des étudiants, 7e année. 1 vol. in-12, portr. et fig. Gand, Hoste, (don du même) ;

Reusens (le chanoine). Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics. Exposition rétrospective d'art industriel organisée par le Gouvernement. Bruxelles, 1888, catalogue officiel. 1 vol. in-12, relié. Bruxelles. P. Weissenbruch, (don du même) ;

Messager des sciences historiques, année 1887, 4e livraison; année 1888, 2e, 3e et 4e livraisons, (don du même) ;

La Flandre. — Revue des monuments d'histoire et d'antiquités. Année 1872-1873, 2e livr. ; année 1879, 12e livr. ; année 1880, 1re, 2e, 4e, 5e, 6e, 7-8e, 9e livr.; année 1881, 2e, 3e, 4e, 5e, 6e, 7-8e, 9e livraisons. 15 broch. in-8°, (don du même) ;

Nouvel Almanach de poche de Bruxelles pour 1822. 1 vol. br. pet. in-12. Bruxelles, Rampelbergh, (don du même).

Lamarre (Clovis). Les pays étrangers et l'Exposition de 1878. — La Belgique et l'Exposition de 1878. 1 vol. in-12, plan. Paris, Delagrave, 1878, (don du même).

De Bruyn (l'Abbé H.). Le Jubilé d'un vrai miracle. 1 broch. in-8°, 1 pl. fac-similé de manuscrit. Bruxelles, Goemare, 1870, (don du même).

Mann (l'abbé). Mémoire sur les diverses méthodes inventées jusqu'à présent pour garantir les édifices d'incendie. 1 broch. in-4°. Bruxelles, Imprimerie académique, 1778, (don du même).

23 planches in-f° extraites de l'ouvrage « Le Moyen âge et la Renaissance, (don du même).

Storia genealogica della Famiglia Bonaparte. 1 vol. in-8°, br., 2 portr. Firenze, Mariano Cecchi, 1847, (don du même).

Description de la procession de dévotion qui a lieu annuellement dans la ville de Furnes le dernier dimanche du mois de juillet, à 4 heures de relevée. 1 broch. in-8°, flamand-français. Veurne, Ryckeboer en Zoon, s. d. (don du même).

Catalogue des livres rares et curieux composant la bibliothèque de M. Sainte-Beuve, 1re et 2e parties. 2 vol. in-8° br., (don du même).

Catalogue des livres composant la bibliothèque de feu M. Guizot. Vente du lundi 8 mars 1875. Vente du lundi 26 avril 1875. 2 vol. in-8°, br., (don du même).

Jouin (Henry) et F. Mazerolle. Les Roëttiers graveurs en médailles. (Extrait de la Revue de l'Art Français, 1894). 1 vol. in-8° br., (don de M. Mazerolle).

Cumont (Franz). Textes et monuments figurés relatifs aux mystères de Mithra. Fasc. II (Monuments figurés, 1re partie). 1 vol. in-4° br. planches et figures. Bruxelles, Lamertin, 1895, (don de l'auteur).

Recueil Financier (Le). 1894. 1 vol. in-4°, rel. percal. Liége, Miot et Jamar, (don de la Société anonyme « L'Industrie »).

Pour les Collections :

Empreinte du sceau de Sigismond, empereur d'Allemagne.

Empreinte du sceau du vicomte Van der Gracht, (dcns de M. Mahy).

Exposition. — Boîte de Pierre Herck, ajusteur anversois de poids monétaires, au XVIIe siècle (M. G. Cumont).

Communication.

E. DE MUNCK. — *Proposition relative à la restauration de la collégiale de Soignies.*

M. E. de Munck demande la nomination d'une commission ayant pour mission :

1° De faire rapport à bref délai sur les travaux exécutés à la collégiale de Soignies en vue de l'élaboration d'un projet de restauration de cet édifice;

2° De faire rapport sur l'état de l'ancien cimetière de Soignies et de sa chapelle et le cas échéant d'élaborer un projet en vue de leur conservation. *(Adopté).*

Sont nommés membres de cette commission : MM. P. Combaz, P. Saintenoy, de Munck, de Behault de Dornon, Hankar et Licot.

La séance est levée à 10 1/4 heures.

Assemblée générale mensuelle du 4 février 1895.

Présidence de M. G. CUMONT, *président* [1].

A séance est ouverte à 8 heures.

Soixante et un membres sont présents [2].

M. le baron de Loë, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance. *(Adopté.)*

[1] Prennent place au bureau : MM. Cumont, P. Combaz, Vander Linden, Verhaegen, le Bon de Loë, L. Paris et S. De Schryver.

[2] Ont signé la liste de présence : Mme A. Delacre ; MM. de Behault de Dornon, De Nobele, Puttaert, Poils, V. Tahon, Donnet, Licot, P. Hankar, Ch. Winckelmans, Hauman, de Raadt, Haubrechts de Lombeek, Mahy, Lavalette, A. Joly, Em. de Munck, le Dr Maroy, A. Delacre, Blin d'Orimont, Van den Eynde, Schavye, Malfait fils, E. Beernaert, le Vte Desmaisières, Clerbaut, Ch. Dens, Van Gele, Weckesser, Adan, l'abbé Defrenne, J. Destrée, H. Van Havermaet, G. Herlant, A. Ronner, L. Titz, A. Michaux, Alb. Dillens, De Beys, Wallaert, le Cte van der Straten-Ponthoz, Raoul van Sulper, H. Ruloffs, A. Van den Meerschen, A. Verhaeren, De Samblanc, le Cte de Ghellinck d'Elseghem, Aubry, Schovaers, Ern. Lacroix, E. de la Roche de Marchiennes, De Passe, E. Buschen et Ch. De Proft.

Correspondance. — M. Th. Hippert, président sortant, remercie pour la lettre de vive sympathie qui lui a été adressée, au nom de la Société, par la Commission administrative.

M. P. Saintenoy s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

M. d'Orimont remercie pour sa nomination de membre effectif.

La Société historique de Ratisbonne accepte l'échange de ses publications contre les nôtres et annonce un premier envoi.

Notre confrère, M. P. Luyten, nous soumet le programme d'une excursion scientifique collective de cinq jours à faire cet été en Hollande, à l'occasion d'une exposition universelle à Amsterdam. *(Renvoi à la Commission administrative pour examen.)*

MM. Huart-Hamoir et V. Jamaer remercient pour les félicitations que la société leur a adressées à la suite de leur nomination et promotion respectives de chevalier et de commandeur de l'ordre de Léopold.

M. E. de la Roche de Marchiennes donne certains renseignements sur des fouilles qu'il a faites récemment à Harvengt (Hainaut).

Dons et envois reçus. — *Pour la Bibliothèque :*

Dom Liber. Le Jubilé d'un faux miracle. Dissertation sur l'histoire du Saint Sacrement de Miracle de l'église des SS. Michel et Gudule, à Bruxelles. (Extrait de la Revue de Belgique, 1870), 1 br. in-8°, (don de M. Mahy).

Borman (le chevalier C. de). Le livre des fiefs du comté de Looz sous Jean d'Arckel. (Extrait des procès-verbaux de la Commission royale d'histoire). 1 vol. in-8° br., (don du même).

Annuaire de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, années 1852, 1857, 1860, 1861, 1862, 1863, 1864, 1865, 1866, 1869, 1870, 1873, 1887. Bruxelles, Hayez. 13 vol. in-12, br. portraits, (don du même).

De Grave (Charles-Joseph). République des Champs-Elysées ou Monde ancien. Gand, De Goesin-Verhaeghe, 1806. 3 vol. in-8° br., (don du même).

Gachard (M.). Sur Jeanne la Folle et les documents concernant cette princesse qui ont été publiés récemment. (Extr. du Bull. de l'Académie royale de Belgique, 2e série, tome XXVII, n° 3, 1869). 1 br. in-8°, (don du même).

Coulon (Emile). L'église de l'ancienne abbaye de Villers. (Extr. du Bull. des Comm. royales d'art et d'archéologie, 1878). 1 vol. in-8° br. pl., (don du même).

Tarlier (Jules). Les ruines de l'Abbaye de Villers. Bruxelles, H. Tar-

lier, 1857. 2e édition. 1 broch. in-12, planches et figures, (don du même).

Des Roches (M.). Histoire ancienne des Pays-Bas Autrichiens. Anvers, Grange, 1787. 2 vol., in-8°, br., frontisp., (don du même).

Gachard (L.-P.). Collection de documents inédits concernant l'histoire de la Belgique, t. Ier. Bruxelles, Louis Hauman et comp. 1833. 1 vol. in-8°, d. rel., (don du même).

Donnet (Fernand). Un épisode inédit de la Furie espagnole (1576). (Extr. du Bull. de l'Académ. d'archéologie de Belgique 1895). 1 br. in-8°, (don de l'auteur).

Van Bemmel (E.). L'Harmonie des passions humaines, fronton du grand théâtre à Bruxelles par M. Eugène Simonis. Notice. Bruxelles. Établissement typograph. H. Samuel. 1854. 1 br. in-8° obl. 1 planche, (don de M. Mahy).

Marsy (Comte de). En Belgique. Août-Septembre 1894. (Extr. du Bull. Monumental. 1894.) 1 br. in-8°, (don de l'auteur).

Cumont (Georges). Médaille au buste de Charles-Quint par le poète Jean Second. (Extr. de la Rev. belge de Numismatique 1895). 1 br. in-8° 1 pl., (don de l'auteur).

Panckoucke (A.-J.). Abrégé chronologique de l'histoire de Flandre à Dunkerque, chez J.-L. de Boubers. MDCCLXII. 1 vol. pet in-8°. d. rel., (don de M. Mahy).

Une quarantaine d'académies, de sociétés, de revues et de journaux du pays et de l'étranger envoient leurs publications.

Élections. — MM. P. Combaz, P. Verhaegen, A. Joly et H. Mahy sont nommés respectivement vice-président, conseiller, secrétaire et bibliothécaire-archiviste.

Ces messieurs remercient en excellents termes et assurent la Société de leur entier dévouement. *(Applaudissements.)*

MM. V. Tahon, P. Hankar, J. Carly, Ch. Dens, G. Combaz, F. Tihon, A. Rutot, M. Schweisthal, J. Poils, Winkelmans, P. Cogels, E. Dedeyn, J. Moens et le Bon de Loë sont nommés membres de la Commission des fouilles.

MM. V Tahon, le Bon de Loë, E. de Munck, Th. de Raadt, J. Destrée, P. Errera, A. Rutot, le Cte Goblet d'Alviella, P. Combaz, L. Paris, H. Hymans, le Cte F. van der Straten-Ponthoz, C. Aubry et G. Hecq sont nommés membres de la Commission des publications.

MM. Albert Barth et Léon Bruneel sont nommés membres effectifs.

MM. Georges Barth et M. G. Wildeman sont nommés membres associés.

Exposition. — Bourse à jetons du XVIIIe siècle, provenant de Tournai, par M. Altenloh.

Photographies de deux tableaux (portraits) de l'école flamande, appartenant au prince Paul Poutjatine, à Saint-Pétersbourg.

Rapport. — M. P. Combaz donne lecture du rapport de la commission spéciale qui, à la demande du Cercle archéologique de Soignies, s'est rendue en cette ville pour examiner les travaux déjà exécutés à la collégiale de Saint-Vincent et élaborer un projet de restauration de cet édifice.

Communications.

M. Ed. Van der Straeten. *Note sur une agrafe en métal trouvée au bord de l'Escaut, près d'Audenarde.* (Lecture par M. J. Van der Linden).

M. G. Cumont, avec le concours de M. Titz, qui veut bien exécuter au tableau une série de croquis, entretient l'assemblée de quelques constatations intéressantes faites par M. Louis Blancard, correspondant de l'Institut de France et archiviste du département des Bouches-du-Rhône, à Marseille, au sujet de la coiffure des rois francs et de la croix salique sur les monnaies mérovingiennes.

M. J. Destrée nous parle ensuite de quelques objets de haute valeur artistique entrés récemment dans les collections de l'État. C'est d'abord une croix remarquable attribuée par lui au frère Hugo, d'Oignies, puis deux statuettes, en bronze, dont l'une, un Mercure, est de toute beauté. Ces statuettes, trouvées dans des substructions belgo-romaines à Tirlemont (porte de Louvain), ont été signalées pour la première fois dans les rapports de 1891 et de 1892 de la commission des fouilles de notre société.

M. Cumont donne quelques explications au sujet de la bourse à jetons du XVIIIe siècle exposée par M. Altenloh. Cette bourse, en soie verte et fils d'argent, provient de Tournai et a probablement été remise, avec des jetons, à un conseiller des États de Tournai et du Tournaisis. Elle contenait, en effet, plusieurs jetons d'argent portant tous les emblèmes du Tournaisis et dont plusieurs au buste de l'impératrice Marie-Thérèse, gravés par Benjamin Du Vivier; d'autres sont au buste de Louis XV, également gravés par Du Vivier; enfin, des jetons variés et de modules différents, au buste de Charles VI empereur et roi catholique. Au XVIIIe siècle, il était d'usage, en Belgique, d'offrir ainsi des jetons de présence ou des

jetons d'étrennes, dans de luxueuses bourses, aux principaux personnages des corps constitués de l'État.

M. Cumont rappelle qu'on offrait, chaque année, au gouverneur général Charles de Lorraine, deux cents jetons d'étrennes, renfermés dans une riche bourse brodée par un certain Becker et qui coûtait 126 florins argent courant de Brabant (228 fr. 45 c.). Cet usage fut suivi sous les gouverneurs généraux Albert de Saxe-Teschen et Marie-Christine. On s'adressait l'une fois au brodeur P. H. Becker, l'autre fois au brodeur P. F. Dumonceau. Le prix habituel était encore de 126 florins. La bourse de Tournai est moins riche et n'a pas dû coûter aussi cher; elle n'est du reste pas assez grande pour contenir 200 jetons. Outre ces 200 jetons remis aux gouverneurs généraux, le ministre plénipotentiaire en recevait 40 ; le comité du conseil privé, 26 ; le comité des finances, 20 ; le chancelier de Brabant, 6 ; l'académie des sciences, 24 ; etc., etc. M. Cumont a trouvé ces renseignements dans les archives de l'État à Bruxelles et les a utilisés déjà dans la *Revue belge de Numismatique*, années 1888 et 1889, pour ses études sur les jetons d'étrennes gravés par van Berckel.

La séance est levée à 10 heures.

Assemblée générale mensuelle du lundi 4 mars 1895

Présidence de M. P. Combaz, *Vice-président*.

A séance est ouverte à 8 heures.

Cinquante-six membres sont présents [1].

Correspondance. — M. J. Destrée remercie pour la lettre de sympathie qui lui a été adressée à l'occasion de son départ de la commission administrative.

[1] Mesdames A. Delacre et P. Saintenoy, MM. Puttaert, Mahy, de Raadt, Hankar, l'abbé Defrenne, le baron de Loë, De Bavay, Blin d'Orimont, Hecq, Le Roy, Van der Linden, Verhaegen, P. Saintenoy, Donnet, Drion, Boch, Clerbaut, le Dr Maroy, Lavalette, Paris, Titz, vicomte Desmaisières, A. Delacre, A. Joly, le comte F. Van der Straten-Ponthoz, De Proft, Van den Eynde, Ouverleaux Lagasse, Herlant, Drion, de Behault de Dornon, Nève, Ronner, Winckelmans, Ruloffs, Dillens, Dr Schuermans, Wallaert, De Ridder, le comte de Villegas de Saint-Pierre-Jette, C. Dens, Lhoest, van Sulper, Tahon, Schavye, Lacroix, Aubry, Ortman, Wehrle, De Soignies, Van Gele, de Brabandere et Dillens.

M. G. Cumont nous fait savoir que son état de santé ne lui permet pas de se rendre à la séance de ce jour, et nous prie de l'excuser. Il nous communique en même temps une demande de rectification au procès-verbal de la séance générale du 3 décembre dernier, que lui a adressée M. de Behault. Dans ce procès-verbal, page 167 des annales de 1895, il est dit : « *M. le Président* propose deux ans. *(Adopté.)* » Il fallait dire : « *M. de Behault* propose deux ans. *(Adopté.)* » M. Cumont nous fait part également d'une autre réclamation de M. de Behault visant la liste des membres, de l'annuaire 1895 qui vient d'être distribué. Il sera tenu compte de cette réclamation dans le prochain annuaire.

M. Albin Body remercie pour les félicitations qui lui ont été adressées à la suite de sa nomination dans l'ordre de Léopold.

M. Paternotre, maçon-entrepreneur à Lasne, nous annonce la découverte qu'il a faite d'une pierre tombale qu'il croit intéressante et nous demande de lui faire parvenir la cire et les instructions nécessaires pour qu'il puisse en prendre un frottis à notre intention. *(Adopté.)*

M. G. Wildeman remercie pour sa nomination de membre associé.

M. De Beys s'excuse de ne pouvoir assister à la séance, et prie de remettre sa communication à une séance ultérieure.

M. G. Hecq remercie pour sa nomination de membre de la commission des publications.

M. Paul Otlet nous annonce qu'un office de bibliographie et de bibliothèques a été créé à l'hôtel Ravenstein dans le but d'assurer aux diverses sociétés savantes de Bruxelles les avantages d'une bibliographie commune et d'une bibliothèque facilement accessible à leurs membres, et demande l'adhésion de notre compagnie à cette œuvre. *(Renvoi à la commission administrative pour examen.)*

La Société historique et littéraire de Tournai nous informe que la 10e session de la Fédération archéologique et historique de Belgique de l'organisation de laquelle elle a bien voulu se charger, s'ouvrira le 5 août prochain et durera quatre jours.

M. Ch. Winckelmans remercie pour sa nomination de membre de la commission des fouilles.

Dons, achats et envois reçus. — *Pour la bibliothèque :*

Lanciani (Rodolfo). La pianta di Roma antica e i disegni archeologici di Raffaelo Sanzio. (Extr. des comptes rendus des séances de la R. Accademia dei Lincei, 25 novembre 1894.) 1 broch. in-8°, pl. (don de l'auteur) ;

Tihon (Ferd.) Les temps préhistoriques en Belgique et les cavernes de la vallée de la Méhaigne. (Extr. du compte rendu du 3e Congrès scientifique international des catholiques, 1894.) 1 broch. in-8° (don de l'auteur) ;

Dom Liber [1]. Le faux Miracle du saint Sacrement à Bruxelles, 2e édit. Bruxelles, Campan, 1874. 1 vol. in-8° broch. pl. fac-similé (don de M. H. Mahy) ;

Namur (P.). Histoire des Bibliothèques publiques de la Belgique, t. Ier, Bibliothèque de Bruxelles. Bruxelles, Parent, 1840. 1 vol. in-8° broch. (don du même) ;

Grégoire de Tours (latin-français). Histoire ecclésiastique des Francs. (Traduction de J. Guadet et Taranne, t. IV. Paris. J. Renouard, 1838. 1 vol. in-8° cart. (don du même) ;

Dufau (J.-B.) Hagiographie belge, t. Ier. Bruxelles, Jamar, s. d. 1 vol. in-12 broch. grav. (don du même) ;

Fétis (Ed.) Les Musiciens belges, 2 vol. in-12 broch. grav. Bruxelles, Jamar, s. d. (achat) ;

Breton (Ernest). Pompéia et Herculanum, 3e édit. Paris, Guérin et Cie, 1875. 1 vol. in-8° broch. pl. fig. et plan (achat) ?

Lagarde (Marcellin). Histoire du duché de Luxembourg, 2 vol. in-12 broch. grav. Bruxelles, Jamar, s. d. (achat) ;

Reiffenberg (baron de). Histoire du comté de Hainaut, 2 vol. in-12 broch. grav. Bruxelles, Jamar, s. d. (achat) ;

Borgnet (Jules). Histoire du comté de Namur. 1 vol. in-12 broch. grav. Bruxelles, Jamar, s. d. (achat) ;

Van Hasselt (André). Les Belges aux Croisades, 2 vol. in-12 br. grav. Bruxelles, Jamar, s. d. (achat) ;

Moke. Mœurs, usages et solennités des Belges, 2 vol. in-12 broch. grav. Bruxelles, Jamar, s. d. (achat) ;

— Précis de l'Histoire universelle (Histoire moderne) t. IV, en 2 vol. in-12 cart. portraits. Bruxelles, Jamar, s. d. (don de M. H. Mahy) ;

Gens (Eugène). Histoire du comté de Flandre, 2 vol. in-12. broch. et cart. grav. Bruxelles, Jamar, s. d. (achat) ;

De Laveleye (Emile). Histoire des Rois francs. 2 vol. in-12 broch. grav. Bruxelles, Jamar, s. d. (achat) ;

Ch. D [2]. Histoire d'Albert et Isabelle, 1 vol. in-12 cart. grav. Bruxelles, Jamar, s. d. (achat) ;

Béroalde de Verville. Le Moyen de parvenir. 3 vol. in-12 broch. Paris, Delarue, s. d. (don de M. H. Mahy) ;

Reinach (Salomon). Antiquités nationales. Description raisonnée du Musée de Saint-Germain en Laye, part. I-II, 2 vol. in-8° broch. pl. et fig. Paris, Firmin-Didot et Cie, s. d. (achat) ;

[1] Pseudonyme littéraire de Charles Potvin.

[2] Charles Deleutre (?)

Vallentin (Roger). Les différents de la Monnaie de Grenoble de 1489 à 1553. (Extr. de l'Annuaire de la Société française de Numismatique, année 1894. 1 br. in-8° (don de l'auteur) ;

— L'atelier temporaire de Briançon (1406-1417). (Extr. de l'Annuaire de la Société française de numismatique, année 1894. 1 broch. in-8° (don de l'auteur) ;

— De la circulation des monnaies suisses en Dauphiné au xvie siècle. Genève, Jarrys, 1894. 1 broch. in-8° (don de l'auteur) ;

Raadt (J.-Th. de). Een uitstapje naar Eppeghem en Elewijt. Braekmans, Brecht, 1895. 1 broch. in-8° (don de l'auteur) ;

— The Fleur de Lys of the ancient French monarchy (Extr. des Bullet. de la British archæological Association) s. d. 1 br. in-8° pl. (don de l'auteur) ;

— Gérard Horebout est-il le principal collaborateur du Bréviaire Grimani ? — Les personnages dont les noms se trouvent inscrits sur le tabernacle de l'église de Hal sont-ils des artistes ou des donateurs ? (Extr. des Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles, t. IX, 1re livr. 1895. 1 broch. in-8°, Bruxelles, Vromant, 1895 (don de l'auteur) ;

— Catalogue trimestriel des livres d'art etc. en vente à la librairie Georges Rapilly. Paris, Rapilly, février 1895. 1 broch. in-8° (don de M. J.-Th. de Raadt) ;

L'Economiste International, 4e année, 2 mars 1895, n° 9. (Envoi de l'administration du journal) ;

Antiquitäten-Zeitung, n° 9. Stuttgart, 27 februar 1895. (Envoi de l'administration du journal).

Trois journaux contenant des articles archéologiques (don de M. Arm. de Behault de Dornon).

Pour les collections :

Rognons, blocs et éclats avec traces de travail intentionnel, silex à retouches grossières représentant les plus anciens monuments du travail de l'homme rencontrés jusqu'à ce jour en Belgique (mesvinien), haches en amande et pointes moustériennes provenant de la même région mais d'un niveau supérieur à celui d'où ont été extraits les précédents (don de M. le baron de Loë.)

Petit bronze de Probus (don de M. J.-Th. de Raadt.)

Fragments de vases en poterie dite *samienne*, trouvés avec des morceaux de *tegulæ*, sur la plage de Wenduyne et provenant, sans doute, d'un établissement construit dans ces parages aux premiers siècles de l'ère chrétienne, aujourd'hui englouti, et dont les ruines doivent exister non loin de là sous les flots. (Commission des fouilles.)

Nouvelle série de silex taillés et de bois de cerf incisés provenant des puits et galeries préhistoriques d'Avennes. (Commission des fouilles.)

Elections. — M. le Prince Paul Poutjatine est nommé membre correspondant.

MM. Jules Barbier, A. Demeuldre, Em. Stocquart et René Vromant sont nommés membres effectifs.

M. Ernest Altenloh est nommé membre associé.

Programme des excursions pour 1895. (Art. 86 des statuts.) — M. Joly, *Secrétaire*, propose les excursions suivantes :

1. Soignies et Braine-le-Comte.
2. Steenockerzeel et Humelghem,
3. Woluwe-Saint-Lambert et Tervueren.

Après un échange d'observations entre MM. Joly, De Proft et Hecq, ce programme est adopté.

Communications.

P. SAINTENOY. — *Note sur les carolles.*

J. TH. DE RAADT. — *La bataille de Bastweiler* (1371).

J. VAN DER LINDEN. — *La franchise et seigneurie de Merchtem, du XVIe au XVIIIe siècle.*

G. HECQ. — *Contribution à l'histoire de la prononciation française :* IL AVOIT ; IL AVEIT ; IL AVAIT ; IL AVOÈT.

ED. VAN DER STRAETEN. — *Un bassinet du XIVe siècle.*

M. DE RAADT tient à rappeler que l'authenticité des fresques de Gand, citées par M. Van der Straeten à propos de la détermination de l'époque à laquelle appartient le bassinet, est mise en doute par notre confrère M. J. van Malderghem [1].

M. DE RAADT présente à l'assemblée l'*Histoire de la famille de la Fontaine-d'Harnoncourt-Unverzagt*, par Hubert, comte d'Harnoncourt le jeune, Vienne 1894.

Cet ouvrage de luxe, en langue allemande, est illustré de beaucoup de portraits, vues de châteaux et d'autres édifices intéressant notre pays.

La séance est levée à 9 heures 3/4.

[1] Dans son travail : *La Vérité sur le Goedendag*, qui paraîtra dans la prochaine livraison des *Annales*.





MÉLANGES

TOUTES LES COMMUNICATIONS INSÉRÉES SONT PUBLIÉES SOUS LA RESPONSABILITÉ PERSONNELLE DE LEURS AUTEURS.

Note sur des fouilles exécutées récemment, à Harvengt.



L s'agit d'un pavement en pierrailles non cimentées, trouvé à 30 centimètres de profondeur. Ce qui donne un peu d'intérêt à ce pavement, c'est qu'il est situé dans le voisinage (250 mètres) du cimetière franc découvert en 1891 et décrit aux *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles*, vol. VII, 1893. De plus, ce pavement qui offre à l'intérieur des lacunes assez régulières, est formé à l'un de ses angles, d'un amas de tuiles romaines toutes brisées à l'exception d'une magnifique **imbrex**, d'une conservation parfaite. Quelques pierrailles et de rares fragments de poteries sont mêlés à ce tas de terre-cuite qui mesure deux mètres de longueur sur un mètre de largeur. On est tenté de croire que ces matériaux de l'époque romaine ont été employés par une population ultérieure.

ÉMILE DE LA ROCHE DE MARCHIENNES.



Note sur une agrafe trouvée dans l'Escaut à Audenarde.

Des briquetiers travaillant aux bords de l'Escaut, près d'Audenarde, ont mis à jour, l'été dernier, un bibelot ancien, à savoir : une agrafe de manteau en métal repoussé et doré.

Elle est d'un goût exquis et représente une figure de femme aux longs cheveux flottants, aux formes robustes et aux bras nus, tenant de la main droite une corne d'abondance d'où s'échappe une avalanche de pièces de monnaie.

Le bras gauche s'appuie sur une roue, probablement celle de la Fortune. Ce double emblème est entouré d'une gracieuse bordure, formée d'une série ininterrompue d'ornements finement ciselés.

Ce vrai bijou d'un si beau travail, remonte vraisemblablement au début de la Renaissance.

En voici la reproduction photogravée, à peu près de grandeur naturelle



En somme, notre agrafe tranche un peu sur la masse de monnaies, jetons, méreaux — sans compter les armes, couteaux et poteries sortis du fleuve.

A ce titre, cette charmante pièce m'a paru intéressante et digne de figurer dans les *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles*.

Edmond Van der Straeten.



Quelques ajusteurs de poids monétaires et balances.

Johan Lutzenkirchen, S. Maximinstrasse, Cologne, 1649. — — J. Langenberg, Cologne, 1645.

— Jacques Driesenburch *int Goutgewicht,* Amsterdam. Les poids ont au revers, un fil à plomb avec I-D, 1648.

— Gaspar Grevenberg, ajusteur juré de Cologne. Balance poinçonnée aux armes de Cologne. Les poids ne portent aucune marque au revers.

— *Diese geachte waag und gewicht macht von Jhre Churfürstl. Durchl. zu Pfalz-Bayern gnädigst privilegirter und geschworner Johann Caspar Mittelstenscheidt in der Bergischen Hauptstadt Lennep.*

— *Guilliam de Neve (1628) maect dese gout gewigten in de warmoes straet, in de Goutschael, 't Amsterdam,* 1644. Dans une couronne de laurier, un poignard surmonté des lettres G D N et accosté de la date 16 — 42.

— *M. Groengraft en zoon in de Kalverstraat daar de Balans in de gevel staat, bij den Dam, tot Amsterdam.*

— *Roelof van der Schure. In de oude brughsteegh bij de meniste Bruyloft. In de fijne balans 't Amsterdam. Die 't recht sijn rechtsnoer maakt, de wet van schult verschoont, Die wetens eysk verleent, Gods onderrechtbanck, kroont.* — Anno 1660.
Av. Sylvelt fec.

Dans une couronne de laurier, un lion tenant un glaive, accosté des lettres R V S.

Voudrait-on m'indiquer quelques autres ajusteurs hollandais ou allemands?

G. Cumont.



Lettre de M. Génard à M. Cumont, à propos des ajusteurs de balances anversois.

Monsieur et cher Collègue,

De retour à Anvers, je me suis occupé de la demande de renseignements que vous avez bien voulu m'adresser.

Les *balansmakers* faisaient partie de la corporation des forgerons d'Anvers. C'est à ce titre qu'ils portaient les armes de cette dernière association : de gueules au marteau de sable surmonté d'une couronne d'or. (V. mon *Armorial des institutions communales d'Anvers*, texte français, p. 117 et pl. XVII, fig. 2.)

Ce sont ces emblèmes ainsi que la main d'Anvers, qui sont reproduites sur la liste que vous m'avez communiquée et que j'ai le plaisir de vous renvoyer par la présente.

Les archives que nous possédons des forgerons sont loin d'être complètes; voici cependant quelques noms de fabricants de balances :

1° Jacques-François Wolschot, fils de maître, admis à la maîtrise le 23 avril 1756 ;

2° François de Batist, apprenti chez le précédent, admis à la maîtrise le 12 juin 1765 ;

3° Nicolas Le Doux, apprenti chez Jacques-François Wolschot, le 17 mai 1779 ;

4° Henri-Constant Wyckmans, apprenti chez Jacques Nuyts le 4 septembre 1782, admis à la maîtrise le 16 avril 1787 ;

5° Jacques-Joseph Nerinck, fils de maître, admis à la maîtrise le 16 avril 1787.

On conserve au Musée du *Steen* des boîtes de poids de marc de :

1648. Peeter Herck, *balansmaker* ;
1730. Jean-François Wolschot ;
1749. Jacques-François Neusts, contrôleur de la monnaie d'Anvers ;
17... François de Batist, contrôleur de la monnaie ;
1751. Jean-François Wolschot, contrôleur de la monnaie.



Le palais de Charlemagne à Nimègue.

Sur la proposition et sous la direction de M. le Dr Conrard Plath, des fouilles ont été pratiquées, à Nimègue, au *Valkhof*, endroit du *palatium* allemand, fondé par Charlemagne. Elles ont donné des résultats surprenants, surtout sur la forme primitive de la chapelle de l'empereur, qui, par des modifications radicales de son architecture et par l'élévation du sol, était devenue complètement méconnaissable.

C'est un édifice d'une beauté remarquable.

La ville de Nimègue a résolu de faire reconstituer, autant que possible, l'état ancien de cette chapelle. Elle supportera tous les frais des travaux.

M. Plath compte publier sur ses fouilles une étude détaillée, ornée de nombreuses reproductions photographiques.

G. C.

*

Adresse au général Jean van Halen

PORTANT DES SIGNATURES DE BLESSÉS SUR LE CHAMP DE BATAILLE DANS LES GRANDES JOURNÉES NATIONALES ET ACCOMPAGNANT L'ENVOI D'UNE MARQUE DISTINCTIVE

BRUXELLES, 15 MAI 1831

Original en parchemin, un double feuillet in-folio offert à la Société d'Archéologie de Bruxelles par M. le comte de Marsy.

ous soussignés blessés sur le champ de Bataille dans les grandes Journées Nationales,

Au

Général Jean Van Halen,

Désirent *(sic!)* perpétuer le souvenir de notre constante estime pour le noble dévouement dont vous avez fait preuve en acceptant le commandement en Chef des défenseurs de Bruxelles auquel le Gouvernement vous appela le 24 septembre 1830. Nous venons vous offrir avec la présente une marque distinctive (ci jointe) qui devra servir sur votre poitrine à affermir les couleurs sous lesquelles vous nous avez guidé au triomphe de nos libertés.

Bruxelles, le quinze Mai Mil huit cent trente et un.

(Signé :)

Le comte DE STIELDORFF, Major de Cavalerie

H. (?) KESSELS
Major d'artillerie

A. JANSSENS
Major aide de camp Du General Dhooghvorts (!)

AD. LIMAUGE
ex-chirurgien major de l'artillerie bruxelloise.

Verso. (Les signatures ont été numérotées, après coup, mais irrégulièrement ; certains numéros manquent, et plusieurs signatures ne sont pas numérotées).

1. A. F. Cormiers, marché aux fromage, n° 2.
2. Henri Parent, rue de nuit et jour, n° 25, Son 7.
3. J. Cahn.
4. Joseph Dessmedt, au 2e de ligne.
5. N. Seutin, imputé (!) du bras droit.
6. Le Jeune.
7. Fuytynck.
8. Labyt.
— F. François.
9. J.-F. Vandrooghenbroeck.
10. J. Thibaut.
— G. L. Belen.
11. Delplanche Martin.
12. G. Deleeuw.
12 bis. Moreau.
15. Jan Embregs.
16. Abraham Schweizer.
— J.-J. Gerard.
— Delannoy.
17. Antoine Ruffen.
18. J. Barbanson.
19. Laboureur.
20. P.-L. (?) Mertens.
21. ...es (?).
22. J. Verboonen.
23. Dekok.
— Jacques Seghers.
25. J.-Egide Sevenants.
26. J.-B. Mestrieaux.
27. Dhoije.
28. Lombarts.
29. Sabbit.
30. Garite.
31. Claude Martin.
32. G. (ou C.-J. ?) Came (?).
33. Gavier.
34. P. Jacobs
35. C. Ulens.
36. J. Gavier.
37. Marcqs (?).
38. Cloquet.
— Debie.
39. Raimond Stas.
40. Alexandre Bara.
41. F. Van Eesbeek.
42. C. Drues.
43. Decker, lieutenant 2e chasseurs à cheval.
44. Aerts (..) [1].
45. H. (ou F.-L.) Mertens.
46. Guillaume Piters.

2e *f° recto*.

47. Garnier.
48. Martinus.
49. Clement [2].
50. J. Lauwers.
51. Denis.
52. Van der Hoeven Amand.
53. Cammaert (J.-B).
54. D. Hoÿs.
55. A. Detaffe.
56. J.-J. Blockiau.
57. Auguste Boquet.
58. J.-L. Van Leeuw.
59. Van Massart.
60. H. Rijnenbroeck.
61. Dekoster.
62. Jean Bara.
— Van Humbeeck.
63. Cuvelier.
64. C. Drues [3].
65. H.-J. Francard.

[1] Deux lettres, initiales de prénoms (?), illisibles.

[2] Les mots : *Garnier — Martinus — Clement*, portent, en effet, les Nos 47, 48 et 49, mais ne constituent apparemment qu'une seule signature ; lisez : Martin-Clément Garnier, à moins qu'il ne faille lire : 1° Garnier, 2° Martinus Clement.

[3] Ce personnage a signé deux fois ; voir le N° 42.

66. C. Lambert.
67. E. Maldaque.
68. Hurbin.
69. Tserstevens.
— P. Dubois.
70. Blo..ie (?).
71. Egide Sevenants.
72. Vandenberghe.
— G.-J. Omnooses.
73. J.-B. Van Hoomissen.
74. J.-J.-C. Schmidt.
75. Jacques Dielens.
76. Donnet.
77. Fournier.
78. S. Cillof (?).
79. Dubois.
80. Meunier.
81. A. Pierart.
82. Pinay (Pinart ?), sous-lieutenant.
83. Brulois.
84. S. Vanderbuecken.
85. Le chevl. baron de Stein Daltenstein [1].
86. Michel.
87. Erckinger.
88. L. E. (?) Wallin, com. des volontaires de Gosselie, secrétair.
90. S. (L.?) Marchot de Tombeckem. phn (pharmacien ?).

[1] Se qualifie de *chevalier*, probablement comme étant chevalier de la Légion d'Honneur.





BIBLIOGRAPHIE

Die Königspfalzen der Merowinger und Karolinger. Von Dr. Konrad Plath. I. Dispargum.



OUS ce titre, les *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande* (Bonn, 1894, *Heft* XCV) publient un travail volumineux (p. 121-180) qui constitue la première partie d'une étude d'ensemble sur les cent cinquante *palatia* des rois franks. Un P.-S. annonce la publication imminente d'un chapitre sur la topographie et l'archéologie de Duisburg. Car, après avoir discuté toutes les opinions présentées, jusqu'ici, sur la situation du *Dispargum*, *urbs prima et sedes regia Francorum*, cet écrivain se prononce, en effet, en faveur de la ville de Duisburg sur le Rhin, et s'efforce d'établir la justesse de sa thèse.

Le sujet ne rentrant pas dans le cadre de mes études, je m'abstiendrai de prendre part à cette intéressante discussion. Le mémoire est trop long, et mes autres travaux m'absorbent malheureusement trop, pour que je puisse aborder une analyse détaillée de la démonstration du savant histo-

rien allemand. Déférant à une demande de notre Commission des Publications, je me bornerai à attirer l'attention de qui de droit, en constatant que l'auteur ne cite pas, et semble donc n'avoir pas connu, les recherches de nos excellents confrères, MM. ARM. DE BEHAULT DE DORNON et le baron A. DE LOË sur les Franks Saliens dans la province de Brabant [1]. D'accord en cela avec Chifflet, Dubos, Wauters, etc., nos amis, on le sait, placent à Duysbourg, près de Tervueren, le *Dispargum* dont parle Grégoire de Tours.

J.-TH. DE R.



Gesammelte Nachrichten über die Familie der Grafen de la Fontaine d'Harnoncourt — Unverzagt von Hubert Graf d'Harnoncourt junior. Wien, 1894. Im Selbstverlage. — « St. Norbertus » Buch-und Kunstdruckerei. (In-f°, XV, 348 p., avec annexe).

VOICI une superbe édition de l'histoire d'une famille qui a joué un rôle dans les annales du Luxembourg et de nos provinces. Par l'insertion d'un grand nombre de documents du moyen âge, fac-similé de chartes, de cartes géographiques, de châteaux, de pierres tombales, de portraits, etc., elle dépasse de beaucoup l'intérêt d'un simple travail généalogique et offre une riche mine pour l'histoire générale, régionale, locale et biographique.

On y trouve des portraits des familles de la Fontaine, d'Harnoncourt, de la Ferté, de Lambertye, de Waha, etc., des vues de l'abbaye d'Orval, de la cour féodale de Choppey, de la citadelle de Marville, du château de Sorbey, du tabernacle de l'église de Rouvroy, de cette église elle-même, etc., et un grand nombre de sceaux et de blasons, de fort beau style.

Ce livre est une véritable merveille bibliographique. Aussi les bibliophiles s'empresseront-ils d'en enrichir leurs collections, ... si tant est qu'il soit en vente.

J.-TH. DE R.



[1] *Annales* de notre Société, t. V, p. 72, 200.

Taxandria. *Tijdschrift voor Noordbrabantsche geschiedenis en volkskunde, onder redactie van W. J. F. Juten, te Bergen-op-Zoom.*

J'ai sous les yeux le premier volume (1894) de cette revue bi-mensuelle. Elle mérite l'attention des amateurs de l'histoire et du folklore brabançons. Ils y trouveront de nombreux documents pour servir à la reconstitution du passé des communes, institutions religieuses, familles, etc., du Brabant septentrional. Pour les généalogistes, *Taxandria* constitue une source de précieux renseignements. Un grand nombre de planches, représentant des monuments funéraires, châteaux, etc., et des reproductions de fonts baptismaux, sceaux, blasons, ornent cette nouvelle publication. Son prix modique (fr. 7.50) la met à la portée de tous.

Je me fais un plaisir de la recommander à nos confrères.

J.-Th. de R.





QUESTIONS ET RÉPONSES

QUESTION

(VOIR LA TABLE DES VOLUMES PRÉCÉDENTS)

(Question nº L).

Le peintre Bitzius.



E possède un grand portrait de femme, âgée, tenant ses gants d'une main, forte, puissante, très colorée, à mi-corps, tournée à gauche du spectateur. On lit sur la toile cette inscription : ÆTATIS SUÆ, 47. Et au dos, tracé au pinceau, à la même époque :

V. HALLER
Bitzius f.
1642

On serait donc là en présence d'une dame Haller, flamande, peinte par Bitzius, artiste sur lequel je ne trouve aucune indication dans les biographies.

Mes savants confrères seraient-ils plus heureux que moi ? Je leur recommande cette recherche.

V. ADVIELLE.



(Question nº LI).

Tableau à retrouver.

Un aimable confrère peut-il me renseigner où se trouve le tableau de Mlle Fanny Coor (devenue ensuite Mme Geefs), représentant : *Les Chatelaines de Crèvecœur*.

Ce tableau, d'assez grande dimension, a été exposé à Liége en 1836 ; il a été gravé, sous la direction de Madou, par les soins de la *Société pour l'encouragement des Beaux-Arts* (lithographie de Ch. Billoin).

Cette gravure est assez répandue, mais où est le tableau original?

A. H.



(Question nº LII).

Le naturaliste Honolez et ses collections.

Honolez (Jean-Guillaume-Charles-Adolphe), naturaliste, né vers 1740, à Kœkelberg, dans l'ancien Limbourg autrichien, où son oncle paternel possédait un château. Il s'est fait connaître comme savant sous le nom de baron de Hübsch, qu'il adopta parce que c'était celui de sa grand'mère et qu'il lui donnait la satisfaction de se parer d'un titre nobiliaire. Il mourut célibataire à Cologne, en 1805. Il habitait dans cette ville, rue Saint-Jean, une vaste maison qu'il avait transformée en musée de minéralogie et d'archéologie.

La plupart des objets qu'il avait réunis provenaient de fouilles entreprises dans le pays de Liége et dans les anciens pays d'Outre-Meuse. A cet égard, il n'est pas indifférent de savoir ce que cette collection est devenue. Son propriétaire l'avait léguée à Louis Ier, grand-duc de Hesse-Darmstadt, qui la fit transporter dans sa résidence où elle doit se trouver encore.

Honolez a laissé, sous le nom de baron de Hübsch, plusieurs ouvrages [1].

C. A. R.

[1] V. Quix : *Beitraege für Eupen*, p. 256-57.





LA VÉRITÉ

SUR

LE « GOEDENDAG »



E *Goedendag !* Quelle évocation de glorieux mais poignants souvenirs au seul appel de ce nom ! Furnes, Courtrai, Mons-en-Pevèle, Cassel, Roosebeke, actes sanglants d'un lamentable drame se déroulant, pendant près d'un siècle, au milieu des résistances héroïques d'un petit peuple, jaloux de ses libertés, contre la plus puissante des monarchies, voilà, en peu de mots, ce que rappelle cette arme célèbre qui, dans la pensée du peuple flamand, devait devenir l'instrument principal de son émancipation, de sa délivrance.

Depuis Breydel et De Coninc, simples hommes de métiers, organisant ouvertement la révolte contre les ambitieuses menées de Philippe le Bel, et triomphant, comme par miracle, de la plus redoutable des armées, jusqu'à Philippe van Artevelde, succombant fatalement dans une lutte devenue de plus en plus inégale, le *Goedendag* joua un rôle considérable, et si les milices flamandes, malgré leurs virils efforts, eurent malheureusement souvent le dessous, elles surent au moins, en mainte rencontre, faire mordre

20

la poussière à leurs implacables adversaires, sauvant ainsi l'honneur de leur cause, et léguant en expirant aux générations futures l'exemple vivifiant de leur abnégation, de leurs sacrifices, et surtout de leur inébranlable courage.

Mais quelle était donc cette arme terrible qui faisait trembler les ennemis de la Flandre démocratique? Depuis la campagne de 1297, où elle parut pour la première fois sous son nom populaire, près de six siècles se sont écoulés sans que l'on sache encore à l'heure présente ni quelle était sa forme, ni quelle était sa puissance. Nulle arme pourtant n'a été plus souvent citée ni mieux dépeinte par les vieux chroniqueurs que ce fameux bâton ferré qui tenait à la fois de la massue, de la pique et du fauchard; de la massue par l'épaisseur de son dos, de la pique par l'acuité de sa pointe, du fauchard par le tranchant de sa lame. De toutes les descriptions qui sont parvenues jusqu'à nous, celle de Guillaume Guiart, l'auteur de la *Branche des royaux lignages*, est la plus ancienne et la plus complète. C'est, par là même, la plus précieuse. Elle a de plus cet avantage sur celles qui l'ont suivie, d'émaner d'un auteur contemporain des graves événements dont la Flandre fut le théâtre dans les dernières années du XIIIe siècle et les premières années du siècle suivant.

L'autorité de Guillaume Guiart en matière militaire a du reste été proclamée par tous ceux qui ont fait une étude approfondie de son œuvre. « A partir de l'an 1296, dit M. Natalis de Wailly [1], « l'auteur de la *Branche des royaux lignages* déclare souvent avoir « entendu dire ou avoir vu ce qu'il rapporte. Voilà pourquoi, « après avoir consacré moins de 500 vers aux onze premières « années du règne de Philippe le Bel, il en compose plus de 8000 « pour les années 1296 à 1304. Alors, ajoute M. de Wailly, ce « n'est plus une chronique, ce sont de véritables mémoires mili- « taires sur les guerres de Flandre. » MM. Funck-Brentano et Pirenne, deux adversaires courtois, qui ont engagé récemment une discussion, non encore terminée, sur la bataille de Courtrai, s'expriment dans des termes analogues : « Soldat du roi de « France, dit le dernier, Guillaume Guiart a dû rencontrer parmi « ses camarades un grand nombre de témoins oculaires de la dé-

[1] *Notice sur Guillaume Guiart*, lue à l'Académie des Inscriptions, dans la séance du 15 mai 1846.

« route de 1302. En outre, par suite de sa profession même, il « s'intéresse tout naturellement aux opérations militaires, et il est « assez intelligent pour bien les exposer. » Ajoutons ici, pour mieux faire comprendre ce qui précède, que Guillaume Guiart n'était arrivé en Flandre qu'au commencement du printemps 1304 et qu'il fut blessé peu de temps après à l'attaque de la Haignerie, ce qui ne l'empêcha pas d'assister, en simple témoin, à la bataille de Mons-en-Pevèle [1], où il lui fut donné de se rendre compte par lui-même de la manière dont les Flamands maniaient leurs armes. Ce qu'il nous apprend du *Goedendag* notamment prouve que s'il était « d'une compétence exceptionnelle dans les questions militaires », comme le proclament MM. Paulin Paris [2] et le Dr Daniel Jacobs [3], il s'entendait particulièrement à saisir l'escrime des armes, même de celles qui lui étaient le plus étrangères. Toutefois, et ceci est digne de remarque, ce n'est point dans le récit de la bataille de Mons-en-Pevèle qu'il insère sa description, c'est, intentionnellement, dans la narration de la campagne de 1297. Évidemment, un des sergents du corps des arbalétriers, auquel il appartenait, lui avait affirmé que dans les batailles précédentes, à Furnes et à Courtrai, les milices flamandes s'étaient déjà montrées avec ces mêmes *Goedendags*. C'est donc uniquement par souci de la vérité historique que le nom ironique donné par les Flamands à leur arme de prédilection, ne paraît jamais dans l'œuvre de Guiart avant l'année 1297, bien que tout fasse supposer que son emploi remonte à une époque antérieure à son temps. En effet, il n'y aurait rien d'étonnant à ce que les piques que portaient les Flamands à Bouvines fussent également

[1] « Guillaume Guiart nous tesmoingne /qui vit la fin de la besoingne/ et le pre- « mier commencement/ » (GUIART, v. 7778-7780.)

M. le Dr Daniel Jacobs croit que Guiart prit part à l'action d'une manière active. (*De Slag by den Pevelenberg*. Gand, 1894, in-8° de 35 pages (p. 6.)

[2] Voy. FUNCK-BRETANO : *Mémoire sur la bataille de Courtrai*, Paris, 1891, in-4°, p. 26.

[3] « Ook is hij (Guiart) zeer wel op de hoogte van al de krijgsverrichtingen. Al doet « zijne onbewimpelde genegenheid voor den koning — wien hij overigens zijn « werk opdraagt — hem soms de gebeurtenissen in een valsch daglicht stellen, toch « is hij, als men hem eenigszins voorzichtig gebruikt, van het grootste belang. Hij is « vooral nuttig daar hij in vele tactische en aardrijkskundige bijzonderheden treedt. » (*De Slag bij den Pevelenberg*, p. 6.)

des *Goedendags,* moins le nom. Quoi qu'il en soit de cette hypothèse, une chose est certaine, c'est que le texte descriptif du *Goedendag*, tel qu'il nous est fourni par la *Branche des royaux lignages*, est le seul qui puisse donner une idée complète de l'arme flamande. Ce texte, que l'on trouve reproduit dans presque tous les ouvrages parlant des guerres de Flandre au XIVe siècle, que l'on mentionne dans tous les traités d'armes et d'armures, que l'on invoque sans cesse dans les études sur la tactique au moyen âge, et que les historiens du costume répètent à l'envi, a cependant trouvé des commentateurs qui en ont traduit les termes dans des sens si différents, qu'avec les éléments qu'ils en ont tirés on arriverait aisément à former une panoplie où toutes les armes de la « piétaille » flamande seraient représentées, hormis le *Goedendag*.

En effet, pour les uns, le *Goedendag* était un énorme bâton de la tête duquel sortait un picot de fer ; pour les autres, c'était ou une simple pique ou une sorte de hallebarde, ou bien encore une massue hérissée de pointes, ayant tantôt la forme d'une « masse d'Hercule », tantôt d'une boule massive ou d'une forte virole montée sur une longue tige. Par quel phénomène des savants, rompus aux difficultés des anciens textes, sont-ils arrivés à être si peu d'accord sur l'interprétation d'un texte si simple, si clair, si précis que celui de Guillaume Guiart, sans qu'aucun d'eux ne se soit même approché quelque peu de la réalité ? C'est ce que nous allons examiner [1].

Prenons d'abord le texte de Guiart, suivons le dans ses parties essentielles, et l'on verra que le véritable *Goedendag* n'a absolument rien de commun avec les armes auxquelles on prétend l'assimiler. Nous transcrivons d'après le *Glossarium* de Ducange, qui (le détail ne manque pas d'importance) posséda le manuscrit de Guiart, longtemps avant qu'il passât à la Bibliothè-

[1] Rien ne saurait mieux donner une idée de la légèreté avec laquelle certains auteurs ont parlé du *Goedendag* que ce que M. Moke en a dit dans *Les Splendeurs de l'Art en Belgique* (pages 64 à 68) et dans son *Mémoire sur la bataille de Courtrai* (pages 9 à 11). Non seulement les contradictions s'y heurtent de la manière la plus invraisemblable, mais les emprunts faits par l'historien Villani à Guillaume Guiart y sont considérés comme des données originales servant à contredire les assertions de Guillaume Guiart lui-même !



Pl. VIII. — Le roi de France et sa chevalerie aux prises avec des flamands armés du plançon à picot à la bataille de Mons-en-Pevèle. (1304.)

Miniature des *Chroniques de France*, dites de saint Denis ; ms. nº 5, fol. 333, à la Bibliothèque royale à Bruxelles (XIVᵉ siècle).

que du Roi. Voici ce texte; il se rapporte à un épisode de la campagne de 1297 :

« A grans bastons pesans ferrez
« A un lonc fer agu devant,
« Vont ceus de France recevant.
« Tiex baston qu'il portent en guerre,
« Ont nom *Godendac* en la terre.
« Godendac, c'est, bonjour, à dire,
« Qui en François le veut descrire.
« Cil baston sont long et traitis,
« Pour férir à deux mains faitis,
« Et quant l'en en faut au descendre,
« Se cil qui fiert, y veut entendre,
« Et il en sache bien ouvrer,
« Tantost peut son cop recouvrer,
« Et férir sans s'aller mocquant
« Du bout devant en estocquant
« Son ennemi parmi le ventre :
« Et li fers est agus qui entre
« Légièrement de plaine assiète,
« Par tous les lieus où l'en en giète,
« S'armeures ne le détiennent.

On le voit, le *Goedendag* était un grand bâton ferré, et son fer était long et aigu. Ce n'était donc pas un simple picot qui armait sa tête. Le picot, avons-nous besoin de le dire, n'était d'ailleurs qu'une courte pointe, comme on en voit aux anciens chandeliers. Lorsque cette pointe dépassait la mesure ordinaire, on le disait expressément. Un texte rapporté par La Curne de Sainte-Palaye, sous l'année 1383, porte :

« Une paire de chandeliers de laiton à *grand* picot. »

L'absence de l'adjectif *grand*, dans les textes qui parlent des armes à picot, réduit donc ce dernier terme à sa plus simple expression, qui est de représenter un fer court et non un fer long. Lorsque Froissart, au chapitre de la bataille de Roosebeke, dit, en parlant des Flamands, que « cascuns portoit un planchon « à picot de fier et à virolle », il n'entend pas désigner un bâton armé d'un long fer, mais seulement d'une pointe de pique. Or,

le fer de la vieille pique flamande était généralement plus court que celui du *Goedendag,* comme le prouve ce passage extrait d'un document de l'année 1417, rapporté par Du Cange : « Un « baston, que l'en appelle *Goudendart*, qui est à la façon d'une « pique de Flandres, combien que le fer en est un pou plus « longuet. » Au fait, si le plançon à virole de Froissart avait été muni d'un long picot, fût-ce même d'un fer de pique entier, quel usage aurait-on pu faire d'une pareille arme ? La virole, sorte de rouelle de fer qui terminait l'extrémité du plançon, donnait à ce bâton le caractère d'une véritable massue. Dès lors, à quoi un long picot aurait-il pu servir dans le fonctionnement de l'arme ? Evidemment à rien, puisqu'au premier coup violent porté par la massue, le fer long du picot aurait, par contre coup, volé en éclats, tandis qu'un fer court, un simple picot (pl. VIII et fig. 1), aurait résisté en permettant encore au combattant de percer la cotte de maille de son adversaire, après l'avoir frappé.



Fig. 1. — Fragment détaillé de la miniature reproduite à la pl. VIII et représentant le roi de France et sa chevalerie aux prises avec des flamands armés du plançon à picot à la bataille de Mons-en-Pevèle (1304).

A ces considérations à la fois théoriques et pratiques, qui suffiraient à elles seules pour établir qu'entre le fer du *Goedendag* décrit par Guillaume Guiart et celui du plançon à picot et à virole décrit par Froissart il n'y a pas de parenté possible, nous allons en ajouter d'autres, d'un caractère plus pratique encore, et qui, en achevant notre démonstration, feront voir combien il est dangereux, pour les écrivains spéciaux, de recourir aux sources viciées de l'érudition factice.

Qui ne connait aujourd'hui les fameuses peintures à fresque découvertes à Gand, en 1846, par le peintre Félix De Vigne, et représentant les métiers de cette grande cité dans l'attitude d'une troupe armée marchant au combat. Reproduites ou décrites dans une foule d'ouvrages de vulgarisation, non seulement en Belgique, mais encore à l'étranger, ces peintures, que l'on regarde comme des documents d'une valeur inappréciable pour l'histoire de l'art, du costume, voire même de l'organisation militaire de nos anciennes communes, et dont l'authenticité ne constitue pas précisément pour nous un article de foi, ont fait l'objet, de la part de l'auteur de la découverte, d'une étude sur laquelle il convient d'autant plus d'attirer les sévérités de la critique, qu'elle est le véritable point de départ de la plupart des erreurs qui se sont accumulées depuis autour de la question du *Goedendag*. — Comment Félix De Vigne est-il parvenu à entraîner à sa suite les savants les plus autorisés, et à leur faire prendre au sérieux des assertions aussi hasardées que celles qu'il émettait au sujet du *Goedendag ?* L'histoire nous l'apprend et la chose vaut la peine d'être narrée.

Lorsque le romancier Henri Conscience écrivit son *Leeuw van Vlaenderen,* il y avait des siècles que l'on ne parlait plus en Flandre du *Goedendag*. La tradition s'en était effacée au milieu des malheurs de la patrie. A peine le *Lion de Flandre* avait-il paru, que le patriotisme flamand se réveilla plus vivace que jamais, et la tradition perdue reparut. Vint la découverte de De Vigne. Le terrain était bien préparé pour émettre des théories nouvelles, car la première édition du *Leeuw van Vlaenderen* s'était assez rapidement épuisée. Après l'apparition de la seconde édition, Félix De Vigne publia dans ses *Recherches historiques sur les costumes civils et militaires des gildes et des corporations de métiers*, ces lignes qui sont le commentaire des planches jointes à son ouvrage :
« Le *Goedendag* (bonjour) était une arme des plus meurtrières, et « qui n'était pas encore exactement connue avant la découverte « de nos dessins : c'est une longue massue d'environ la longueur « de l'homme, cerclée de fer et surmontée d'une forte pointe bien « aiguë du même métal. »

Pour Félix De Vigne, le plançon à picot et à virole était donc le véritable *Goedendag ;* il l'affirmait, et, ô triomphe, ce plançon figu-

rait sur des peintures antérieures au XIVe siècle, et ces peintures couvraient les murs d'une ancienne chapelle gantoise qui, dans son imagination, devait avoir appartenu à une ancienne corporation de métier [1]. Aussi, à part quelques antiquaires, qui s'étaient inscrits en faux contre sa découverte, personne ne songea à mettre en doute l'authenticité des fresques, ni l'époque à laquelle on les faisait remonter. Les assertions de De Vigne furent généralement admises, et ne tardèrent pas à passer dans le domaine des choses avérées ; si bien qu'à l'heure actuelle le catalogue officiel du musée royal des armes et armures de Bruxelles lui-même en consacre l'autorité en ces termes : « Le *Goedendag* flamand est bien « le « *plançon à picot et à virole* » dont parle Froissart. C'était une « massue en bois, de forme tronconique et de la hauteur d'un « homme, la tête en était surmontée d'une forte pointe de fer, un « solide bracelet du même métal consolidait l'ajustage de cette « pointe ».

Si le savant auteur de ces lignes avait eu la patience de lire les chroniques de Froissart dans leurs différentes rédactions, il se serait certes dispensé d'accentuer, comme il l'a fait, les affirmations de De Vigne, car Froissart lui-même nous apprend que le plançon et le *Goedendag* étaient deux armes différentes : « Ce jour au matin », dit-il, dans un passage relatif à la retraite du duc de Normandie, qui était venu devant Valenciennes pour en faire le siège, « issirent de Valenchienes aucun compagnon légier quant « il seurent le département des François, et s'en vinrent sus les « camps entour le mont de Castres, où li François avoient esté « logiet et y trouvèrent encore des vivres et des pourvéances « que li François y avoient laissiés, et plusieurs logeis où il avoit « encore aucuns brigans et Genevois qui tant avoient beu dou « soir qu'ils s'estoient enivré et dormoient encores. Si boutèrent « cil dit compagnon de Valencienes le feu en ces logis et ardirent

[1] Cette chapelle était une dépendance d'un hospice fondé dans la première moitié du XIVe siècle pour l'entretien de huit pauvres vieilles femmes (V. Diericx, *Mémoires sur la ville de Gand*, t. II, p. 595). La dénomination de « Chapelle des Tisserands » consignée dans le *Rapport sur l'administration et la situation des affaires de la ville de Gand pendant l'année* 1888, présenté au Conseil communal par le College des Bourgmestre et Échevins, en séance du 7 octobre 1889 (p. 125), constitue donc une très grosse erreur, à laquelle les assertions de De Vigne ne sont probablement pas étrangères.



Pl. IX. — Insurrection des Pastoureaux en 1251.

« là dedens les dis brigans ; car quant il sentoient le feu, il s'es-
« villoient et cuidoient sallir hors, mais il estoient recaciet (re-
« poussés) ens de leurs ennemis *à plançons et à goudendars*[1] ».

L'emploi de la conjonction *et* prouve bien que Froissart faisait une distinction formelle entre le plançon et le *goedendag*, comme dans d'autres passages il faisait la même distinction entre le plançon, les bourles (grosses boules) et les piques :

« Mes il furent de priès encauchié as planchons *et* as bourles ».
. . . .
« Et la cheï sus piques *et* planchons ». . . . .

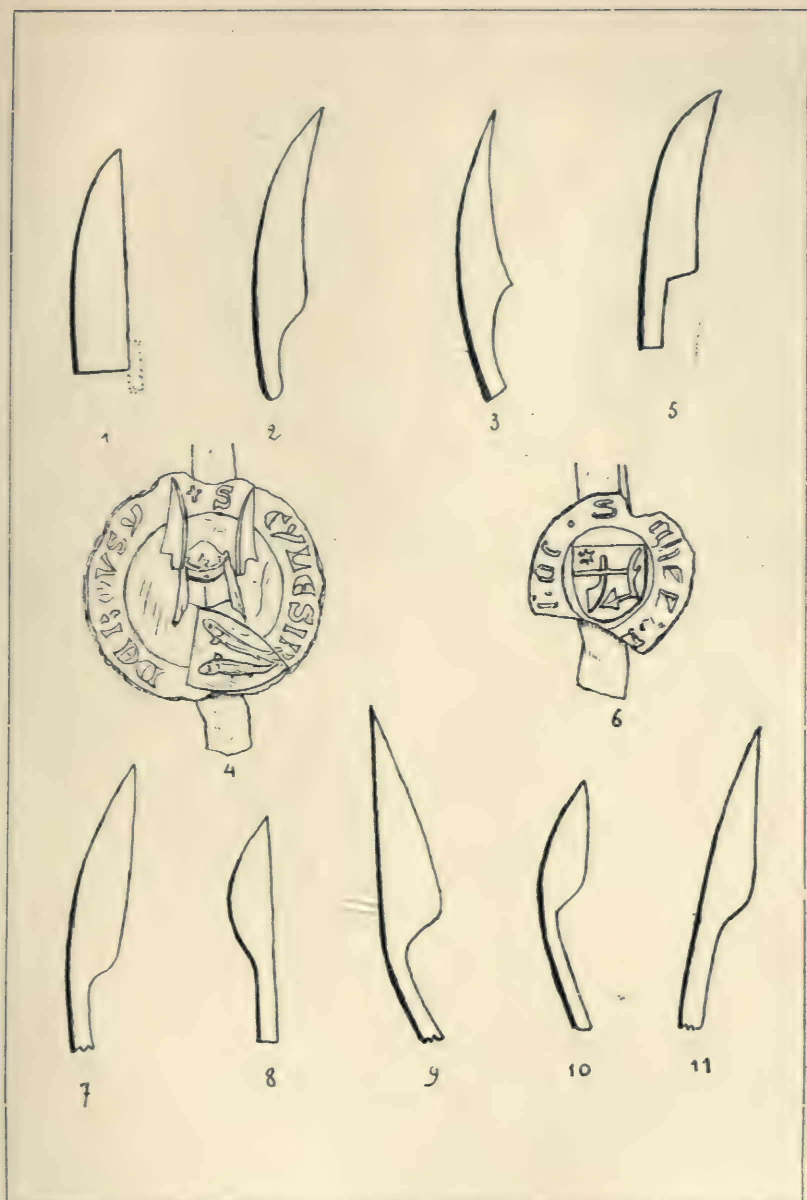
La contradiction entre l'assertion contenue dans le catalogue de notre musée d'armes et le témoignage de Froissart qui y est invoqué est donc flagrante et met définitivement à néant la légende du *Goedendag* à picot de De Vigne, si malencontreusement représentée sur les bas-reliefs du monument élevé en 1887, à Bruges, à la gloire de Breydel et De Coninc.

La légende de la hallebarde, dont on peut faire remonter la paternité à M. Paulin Paris, le nouvel éditeur des *Grandes Chroniques de France*, et dont MM. Viollet-le-Duc, le major d'infanterie française E. Hardy et Gustave Demmin se sont fait insciemment les plus actifs propagateurs, forme le digne pendant de la légende du *Goedendag* à virole et à picot. Comme cette dernière, elle a aussi son histoire, et cette histoire, pour n'être point complexe, n'en offre pas moins des côtés fort piquants, et qui éclairent d'un jour étrange les procédés de vulgarisation scientifique employés à notre époque. Qu'on en juge. C'est pendant les années 1836 à 1839 que parut, à Paris, la nouvelle édition des *Grandes Chroniques de France*, dites de Saint-Denis, la meilleure de toutes celles qui avaient vu le jour jusqu'alors. M. Paulin Paris, qui avait assumé l'énorme tâche de mettre ce grand ouvrage en lumière, s'appliqua à en expliquer les passages difficiles par des notes philologiques auxquelles sa haute notoriété littéraire donnait une grande valeur. Cependant, il lui arriva de ne pas apporter dans

[1] Froissart. *Œuvres*, publiées par M. le baron Kervyn de Lettenhove. Chroniques, t. III (1339-1342), p. 162. Bruxelles, 1867, in-8°.

ces notes, ni même dans la transcription du texte, tout le soin désirable. C'est ainsi qu'au chapitre de la bataille de Courtrai, où il est question des armes employées par les flamands, les *Chroniques* disent qu'elles étaient bien *amorées*. L'éditeur, se basant sur la conformation particulière du troisième jambage de la lettre *m*, qui, dans l'écriture des manuscrits du XIVe siècle, affecte presque toujours la forme d'un *c*, copia le mot en confondant les signes, et substitua au terme *amorées*, qui a un sens, le mot *ancorées*, qui n'en a point. Puis, aggravant l'erreur, il commenta ce mot, qui n'a jamais fait partie du vocabulaire roman, et l'expliqua en disant que des « lances ancorées sont des lances terminées en forme d'ancres, à peu près comme des hallebardes ». Trompé par cette interprétation, qu'il accepta sans en contrôler la valeur, M. Viollet-le-Duc, pour qui l'archéologie n'a d'ailleurs jamais eu de mystère, se hasarda, dans son *Dictionnaire du mobilier français*, jusqu'à donner du *Goedendag* un dessin tellement fantaisiste, qu'on ne peut comprendre comment M. le major Hardy ait pu le lui emprunter pour son bel ouvrage sur les *Origines de la tactique française*, et affirmer, à son tour, que la figure qu'il reproduit, et qui est une hallebarde d'un modèle inconnu, est bien le « Goudendart » dont parle Guiart. Il est vrai que dans un avertissement placé en tête de l'ouvrage l'éditeur de M. le major Hardy déclare que « les belles vignettes de « M. Viollet-le-Duc sont autant de documents indiscutables (!) du « costume et de l'armement de nos aïeux ».

C'est donc sur le compte d'une admiration un peu excessive pour l'éminent architecte, qu'il faut mettre l'erreur du major Hardy. Malheureusement, cette erreur se propage concurremment avec celle de De Vigne, à telle enseigne que la théorie de la hallebarde, soutenue par un des officiers les plus instruits de l'armée française, et celle du plançon à virole et à picot de fer soutenue par un officier non moins distingué de l'armée belge, sont les seules ayant actuellement cours dans les études militaires historiques, malgré leur évidente faiblesse. Et qu'on le remarque bien, ce n'est pas seulement en France et en Belgique que ces théories se propagent, mais même dans le pays où les questions militaires sont le plus goûtées, l'Allemagne. En effet, tandis que la théorie du plançon à picot de fer et à virole y a



Pl. X. — Types divers de coutres anciens (de l'époque anglo-saxonne jusqu'au xve siècle) comparés aux types modernes.

(La légende de cette planche se trouve à la page 320, note 2.)

pour champion M. le général major Köhler [1], celle de la hallebarde y a pour principaux défenseurs MM. Müller et Mothes [2], ainsi que M. Auguste Demmin [3].

Après avoir exposé les deux théories principales qui se disputent aujourd'hui la priorité du terrain, et avoir fait connaître les légendes qui s'y rattachent, il nous resterait à examiner la valeur que l'on peut accorder à celles qui font dériver le *Goedendag* de la pique et de la massue hérissée de pointes ; mais ces théories ont été si victorieusement combattues par Huydecoper dans ses commentaires sur Melis Stoke [4], et sont du reste si fortement en désaccord avec les descriptions données par Guillaume Guiart, les Chroniques de Saint-Denis, Guillaume de Nangis et tous les textes où il est fait mention du *Goedendag*, que nous croyons pouvoir nous dispenser de nous y arrêter, d'autant plus qu'elles ont été abandonnées par tous les écrivains militaires.

Débarrassé de tout ce qui peut contrarier la description du soldat Guiart, nous allons, à notre tour, interpréter celle-ci dans ce qu'elle a de technique, en nous faisant un devoir de ne détourner aucun terme de son expression naturelle, de son sens véritable.

Nous avons vu déjà que la caractéristique du *Goedendag* était d'avoir un fer *long* [5] et aigu fixé au bout d'un grand bâton, ce que Guiart rend par ces vers :

A grans bastons pesans ferrez
A un lonc fer agu devant.

[1] *Die Entwickelung des Kriegswesens und der Kriegführung in der Ritterzeit von Mitte des 11. Jahrhunderts bis zu den Hussitenkriegen.* — Breslau, 1886, in-8°, t. II, pages 594 et 600.

[2] *Illustrirtes Archäologisches Wörterbuch der Kunst.* — Leipzig et Berlin, 1877, 2 vol. in-8° (t. I, p. 473).

[3] *Die Kriegswaffen in ihrer historischen Entwickelung von den ältesten Zeiten bis auf die Gegenwart.* — 2e édition. Leipzig, 1886, p. in-8°, p. 610. — C'est l'édition française augmentée.

[4] *Rijmkronijk van Melis Stoke met historie-oudheid-en taalkundige aanmerkingen,* door Balthazar Huydecoper. — Leyden, 1772, t. III, pp. 81 à 88.

[5] Dans un article publié dans *Le Mobilier* (revue artistique paraissant à Bruxelles), no 6, du 16 février 1893, et intitulé : *Le Goedendag flamand,* l'auteur, dans l'inutile

Mais cette définition n'est pas suffisante pour faire comprendre la forme et la puissance de l'arme. Poursuivons donc notre analyse, tout en respectant toujours, dans leur intégralité, les mots employés par notre auteur, dont on nous pardonnera de reprendre ici le texte par le menu, le sujet l'exigeant.

Cil baston sont long et traitis,
Pour férir à deux mains faitis

Ils servaient donc de massue, puisqu'il fallait d'abord en user des deux mains pour frapper (férir), pour assommer. En conséquence, le fer devait en être fort gros, tout au moins d'un côté. Cela étant acquis, continuons à suivre le texte de la *Branche des royaux lignages*, sans nous attarder aux mots accessoires *traitis* et *faitis* qui veulent simplement dire que les *Goedendags* étaient bien façonnés, c'est-à-dire « à grande étude » comme Guiart le répète ailleurs :

Godendaz que l'en repaumoie
Ferrez et fais à grant estuide [1],

Prévoyant le cas où celui qui se sert de l'arme manque son coup en frappant, Guiart ajoute que l'assaillant peut aussitôt se rattraper en enfonçant le fer dans le ventre de son adversaire :

Et quant l'en en faut descendre,
Se cil qui fiert, y veut entendre,
Et il en sache bien ouvrer,
Tantost peut son cop recouvrer,
Et férir (frapper) sans s'aller mocquant
Du bout devant en estocquant
Son ennemi parmi le ventre :
Et li fers est agus qui entre
Légièrement et de plaine assiète,
Par tous les lieus où l'on en giète,
S'armeures ne le détiennent.

C'est-à-dire : Si celui qui frappe s'y entend, et s'il sait bien

version juxtalinéaire qu'il a cru devoir donner du texte de Guiart, a trouvé bon de supprimer ce mot, le principal du passage ! De là ses conclusions forcées en faveur du prétendu Goedendag à fer *court* de De Vigne.

[1] V. 6654-6655.

se servir de son arme, il peut aussitôt réparer sa maladresse en poussant la pointe dans le corps de son ennemi, car le fer est si tranchant que s'il n'est pas retenu par l'armure, il pénètre facilement et entièrement dans toutes les parties du corps qu'il atteint : « par tous les lieus où l'on en giète [1] ».

Ainsi, d'après l'ensemble des données fournies par Guillaume Guiart, le fer du *Goedendag* était épais d'un côté (pour frapper), affilé de l'autre (pour trancher) et il possédait en outre une pointe très aiguë (pour percer). C'était donc une forte lame ayant à peu près la forme d'un triangle rectangle, puisque le côté destiné à servir de massue devait, du moins en principe, être droit, tandis que le côté opposé devait nécessairement affecter, à partir de la pointe, une ligne légèrement diagonale, et cela afin de donner à la base du fer une force proportionnée à son usage.

Qui ne reconnaît immédiatement dans cette forme et dans les éléments qui la composent l'image du coutre de charrue employé comme arme de guerre? Le *Goedendag*, dit l'historien Villani, qui avait visité le champ de bataille de Mons-en-Pevèle, était surtout l'arme des pauvres gens [2]. Or, chacun sait la part prise à cette terrible journée, non seulement par le peuple des villes de la Flandre, mais encore par celui des campagnes. Les listes de proscription des malheureux paysans, qui s'étaient permis de s'armer pour la défense de la patrie, et les confiscations qui en furent la conséquence [3] ne sont-elles pas là pour prouver que

[1] Les chroniques de Saint-Denis, sous l'année 1302, disent aussi que les *Goedendags* étaient aigus et très tranchants : « Et lors adecertes ceux de Bruges ainsi « comme s'ils fussent convertis et mués en tigres nulle âme n'espargnièrent..., « mais aux lances agues bien amorées * que l'on appelle bouteshaches et *godendars*, les chevaliers des chevaux faisoient trébucher et ainsi comme ils chéoient « comme brebis, les acraventoient sus la terre. »

* « *Amorés* est à guise de rasoir. » (*Anseis*, dans La Curne de Sainte-Palaye *(Dictionnaire de l'ancien langage françois)*.

[2] *Chroniche di messer Giovanni Villani Cittadino Fiorentino*. Venise, 1537, p. in-fol., p. 109.

L'assertion de Villani se trouve confirmée par l'ordonnance de 1347 relative à la défense de la ville de Poitiers et dont il est fait mention à la page 324 de cette étude.

[3] Voy. E. Mannier, *Les Flamands à la bataille de Cassel* (Paris, 1863, in-8°), ainsi que les extraits des comptes des bailliages de Furnes, d'Ypres, de Courtrai et de Bruges pour l'année 1382, publiés par M. Hosdey, attaché à la Bibliothèque royale,

l'homme des champs qui, lui aussi, devait s'armer à ses frais, avait dû nécessairement recourir aux instruments professionnels pour défendre son foyer et ses droits? Tous les instruments aratoires n'avaient-ils point du reste depuis longtemps été convertis en arme de guerre? L'emploi de la faux, de la serpe, de la fourche, de la houe, du fléau, de la cognée, que les hauts et puissants barons féodaux empruntèrent, en les perfectionnant, aux révoltés des campagnes, ne prouve-t-il pas que ces armes, dont ils avaient pu apprécier, à leurs dépens, la puissance, avaient été maniées avec succès par d'autres mains, avant qu'ils ne s'en servissent eux-mêmes [1] ? Et le coutre de charrue, ce formidable couteau que les yeux vigilants de la loi surveillent encore particulièrement aujourd'hui, parce qu'il constitue par lui-même une arme dangereuse et redoutable, n'aurait-il donc pas également servi dans les insurrections auxquelles les exactions des seigneurs avaient si souvent donné lieu [2]?

à Bruxelles (section des manuscrits), dans la revue intitulée : *Fragmenta. Maandschrift voor de geschiedenis van steden en dorpen in Vlaanderen*, 1re série (novembre 1886-octobre 1889) et 2e série (janvier 1890-décembre 1891).

[1] « En Autriche, durant la Jacquerie ou guerre des paysans, les forgerons qui se « prêtaient à transformer des instruments aratoires en armes étaient punis de mort. » (Auguste Demmin. *Guide des amateurs d'armes*. Paris, 1869, p. in-8°, p. 447).

[2] Les *Pandectes belges* ont consacré au coutre de charrue un article résumant toute la législation sur la matière. Nous ne résistons pas au désir de le reproduire ici, d'autant moins qu'il pourra servir à l'intelligence de ce mémoire.

« Le coutre, du mot latin *culter* (couteau) est le nom d'une sorte de coutelas « qu'on adapte à l'*age* (alias *flèche*) d'une charrue, pour fendre les herbes, les racines, « les terres dures, etc. La direction du coutre est verticale ; le plan en est parallèle « à la ligne de traction de la charrue. Le coutre se place légèrement en avant de la « pointe du soc. Le tranchant du coutre est d'acier trempé.

« Bien que destiné essentiellement à l'agriculture, le coutre peut servir à des « usages dangereux et nuisibles. Aussi est-il rangé par l'art. 552, n° 2, C. pén., « parmi « les instruments, machines ou armes dont peuvent abuser les voleurs ou « autres malfaiteurs ». C'est pour ce motif que leur abandon dans les rues, che- « mins, lieux publics ou dans les champs, est puni d'une amende d'un à dix francs, « avec un emprisonnement d'un à trois jours en cas de récidive. Ces objets sont, « en effet, éminemment propres à commettre des crimes ou des délits et notamment « des effractions.

« Il a été jugé qu'est punissable, aux termes de l'art. 471, n° 7, C. pén. le fait « d'avoir laissé dans les champs des coutres de charrue, alors même qu'on aurait eu « la précaution de les détacher et de les enfouir à proximité de la charrue. — Cass. 19 oct. 1852, *Pas.*, p. 473 ; Corr. Tongres, 11 nov. 1852, Cl. et B, t. Ier, p. 577. — Cette solution est fondée sur ce que la disposition de la loi est absolue,



Pl. XI. — Charrue flamande de la fin du XIIIe siècle,
d'après le ms. n° 1175 de la Bibliothèque royale à Bruxelles (fol. 156 v°).

Quand Henri Martin, dans son *Histoire de France*, rapporte, à propos de la Jacquerie, que les paysans avaient fixé leurs socs de charrue au bout de bâtons fraîchement coupés dans les bois, il a bien certainement mal interprété l'expression du mot *soc*, puisque cette partie de la charrue, d'un poids trop considérable pour pouvoir être maniée au bout d'un manche, a eu de tout temps, en France comme en Flandre, une double signification : celle de soc et celle de coutre. En effet, nous remarquons dans le *Glossaire flamand-latin du XIII*e *siècle*, publié par M. l'archiviste Gilliodts-Van Severen [1] que le mot flamand *Kouter* (couter) est traduit d'abord par *cultrum* (couteau ou coutre de charrue), ensuite par *vomer* (soc). Le *Glossaire roman-latin du XV*e *siècle*, publié par MM. Emile Gachet [2] et Aug. Scheler [3], d'après un manuscrit de la Bibliothèque de Lille, rend également *cultrum* par *coutre* et *vomer vel vomis* par *coutre* ou *soc de carue*.

L'exemple suivant, emprunté par Du Cange à un document contemporain des guerres de Flandre au XIVe siècle, donne du mot *soc* une définition identique, et cela dans les termes les plus formels :

« Deux grosses pièces de fer pour faire deux scos (socs) ou coustres à charrue. »

Les mots *soc* et *coutre*, que l'on rencontre quelquefois chez les poètes, mais jamais dans les récits des vieux chroniqueurs, n'ont par conséquent leur équivalent chez ces derniers que dans le nom

qu'elle s'applique à tous les cas où les coutres de charrue sont laissés dans les champs et qu'elle ne distingue pas s'ils sont ou non détachés des charrues, plus ou moins enfouis dans les sillons ou exposés aux regards des passants.

. . . .

. . . .

« Et de plus, pour prévenir l'abus qu'on pouvait faire de ces instruments, une « ordonnance française de police du 22 mars 1777, renouvelée par l'ordonnance du « 18 novembre 1814, avait enjoint aux fermiers, laboureurs, cultivateurs, de faire « mettre leur nom sur le coutre de leur charrue, de manière qu'il ne pût s'effacer. Il « leur était aussi enjoint de le rentrer à la chute du jour. » (*Pandectes belges*, col. 891, 892 et 1202.)

[1] *Compte rendu des séances de la Commission royale d'histoire*, 4e série, t. IX, pages 172 et 176. Bruxelles, Hayez, 1881, p. in-8°.

[2] *Compte rendu des séances de la Commission royale d'histoire*, 1re série, t. XI, page 305. Bruxelles, Hayez, 1846, p. in-8°.

[3] *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, t. XXI — 2e série, t. I. Anvers, Busschman, 1865, in-8°.

de couteau. Lorsque les *Grandes Chroniques de France* et Froissart, en racontant les exploits des Pastoureaux et les scènes de la Jacquerie, nous apprennent que les paysans s'étaient armés de leurs couteaux, il est évident qu'ils ne font pas allusion aux simples couteaux de ménage, mais bien aux coutres avec lesquels il leur était aisé de forcer les portes des plus solides manoirs et d'exercer leurs terribles vengeances. Il nous reste d'ailleurs, en dehors des textes, une preuve matérielle de ce que nous avançons ici. C'est une miniature, véritable peinture historique, représentant un groupe de pastoureaux, où chaque homme est figuré portant une arme différente. Dans cette miniature, qui orne l'un des plus précieux manuscrits de la Bibliothèque royale à Bruxelles, manuscrit qui date de la fin du XIVe siècle [1], on voit un pastoureau armé d'un bâton garni d'un coutre semblable à ceux que l'on emploie encore aujourd'hui dans certaines régions de la France, de l'Angleterre et de la Belgique wallonne (pl. IX).

On nous objectera peut-être que la forme de ce coutre pourrait fort bien n'être point celle qu'on employait en Flandre aux XIIIe et XIVe siècles, et qu'il importe avant tout de rester dans les limites de ce pays, puisque c'est là que le *Goedendag* a pris naissance. Tout en reconnaissant que le coutre varie suivant la nature des terrains, abstraction faite des contrées, nous ne pouvons nous empêcher de faire observer que, de temps immémorial, le coutre a toujours présenté, dans les pays de bonne culture, les mêmes caractères généraux de conformation [2]. Sans doute, son

[1] No 5, fol. 314.

[2] Voy. la planche X. — Voici la légende de cette planche :

1. Coutre de charrue, d'après un manuscrit anglo-saxon très ancien, avec cette légende : *God spede ye plouz ꝛ sende us korne j nolk* (Dieu protège votre charrue et nous envoie du blé en abondance). Lacroix. *Le moyen âge. Mœurs et usages*, p. 19.

2. Coutre du XIe siècle, d'après la Tapisserie de Bayeux.

3. Coutre du XIIe siècle, d'après Willemin (*Monuments français inédits*, t. I, pl. 204).

4. Coutres de charrue en cimier. — Sceau de Gilles, sire de Roussy, jadis prisonnier à Bastweiler, sous le comte de Saint-Pol, appendu à une quittance de 1374. (Communiqué par M. Th. de Raadt.)

5. Coutre du XVe siècle, d'après le *Bréviaire Grimani*, conservé à Venise.

6. Charrue brabançonne avec son coutre. Sceau de Gérard van Schaetbroeck, échevin ducal à Overyssche, appendu à une charte de 1497. (Communiqué par M. Th. de Raadt.)

poids a souvent changé, entraînant, comme conséquence, une variante plus ou moins sensible de la forme. Mais qu'importe que celle-ci fût complètement droite ou quelque peu courbée du côté du dos, qu'elle fût absolument rectiligne ou légèrement concave du côté de la lame, si l'instrument conservait tous les caractères qui lui étaient propres : un dos épais, une pointe acérée et une lame affilée ? Et si le manche était coudé, quoi de plus facile que de le redresser à la manière des faux de guerre (figg. 2 et 3) ? Comme on le voit, l'objection, si elle se produisait, serait de nulle valeur. Au demeurant, il existe encore des monuments figurés du XIVe siècle, qui nous montrent que le coutre à manche

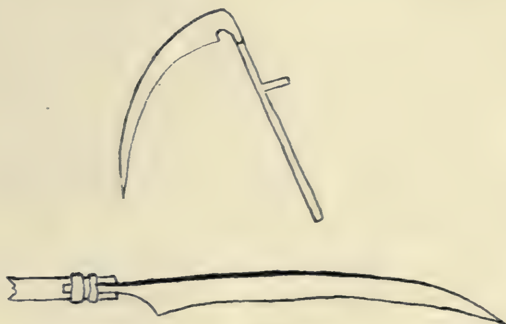


Fig. 2. — Faux de la fin du XIIIe siècle, d'après le ms. no 1175 de la Bibliothèque royale à Bruxelles (fo 116).
Fig. 3. — Faux montée en arme de guerre, d'après Essenwein. (Gay. *Glossaire archéologique*).

droit était le plus généralement en usage en Flandre, aussi bien dans le nord que dans le sud. C'est d'abord la grande charrue dont le *Viel rentier d'Audenarde* nous offre l'image avec une pré-

7. Coutre moderne du type moyen.
8. Coutre anglais moderne d'Essex, d'après le Catalogue raisonné des machines aratoires de la maison Wedlake et Co, à Londres.
9. Coutre brabançon moderne, à manche coudé, de Braine-le-Château.
10. Coutre, à manche coudé, conservé aux archives de la ville de Bruxelles.
11. Coutre namurois moderne, à manche droit, des environs de Gembloux (Ernage).

Pour les coutres flamands anciens et modernes, voyez la fig. 5, formant cul-de-lampe.

cision de détails que l'on rencontre rarement dans les miniatures du moyen âge (pl. XI).

A côté de ce remarquable dessin, peut-être unique en son genre, vient se placer une autre miniature représentant le juge Samgar, costumé en chevalier, et armé du fameux coutre de charrue à l'aide duquel, si l'on en croit une fantastique légende, il défit à lui seul six cents philistins. Cette miniature (pl. XII), l'une des plus curieuses de la célèbre Bible manuscrite de Van Maerlant, offre cette particularité que l'artiste, s'inspirant du texte de l'illustre poète flamand, a mis dans la main de Samgar un véritable coutre, d'une forme un peu différente, il est vrai, du coutre de la charrue d'Audenarde, mais absolument semblable à celui-ci par la disposition du manche, qui suit également, en ligne droite, le dos de l'instrument. Et qu'on ne s'imagine point que c'est pour les besoins de la cause que nous nous plaisions à voir dans l'arme de Samgar un coutre de charrue plutôt qu'un simple couteau, car c'est Van Maerlant lui-même qui, en nous en fournissant le nom, nous autorise à y reconnaître l'instrument formidable dont ses compatriotes avaient eu l'intelligence de faire une arme nationale [1]. Aussi, est-ce vraisemblablement parce que cette arme était si populaire en Flandre, et d'une si grande puissance, qu'il préféra armer le vengeur d'Israël du coutre de

1 « Sangher was Rechter daer naer ;
« Maer hine leefde maer. j. jaer.
« Tien tiden wilden die Philisteen
« Israel storen over een ;
« Maer Sangher halp hem uter noot
« Ende sloegre. vj. hondert doot
« Alle selve metter vaert
« Met ere *coutre* sonder zwaert. »
(*Rymbybel van Jacob van Maerlant*, Ed. David, t. I, p. 327.)

Le ms. n° 15001 de la Bibliothèque royale, à Bruxelles, présente quelques variantes :

« Sangher was Rechter daer naer ;
« Mar hine levede war. i. iaer.
« Tien tiden wilden de Filisteen
« Ysrael storen over een.
« Maer Sangher halp hem uter nod,
« Ende sloegher daer. dm. dod.
« Allene selve metter vard
« Met eenen*coutere* sonder suerd. »

G orgonen die liede ghenoech.
M et hare scoonheit dede ontliuen.
D ar die poeten vele af scriuen.
O ec ware in otemels stonden.
F aueten eerstwaruen vonden.



Sangher was
recht d'naer.
Mar hine leuede
war .i. iaer.
Tien tidē wildē
de filisteen
vā' storen
ouer een.
Mar sangh' halp
hem vt nod.

E nde sloegher daer. dcc. dod.
A llene selue mett' vard.
M et eenen coutere sond' suerd.

Pl. XII. — Le juge Samgar armé du coutre de charrue. (Ms. de la fin du XIIIe siècle à la Bibliothèque royale à Bruxelles, nº 15001, fº 90).

charrue, plutôt que de l'aiguillon de bouvier, que les plus savants commentateurs de la Bible s'accordent à regarder comme l'instrument dont Samgar se servit pour anéantir les ennemis de sa tribu. Quoi qu'il en soit de cette conjecture, il est une chose absolument certaine, c'est que le coutre de charrue, tel qu'il est représenté dans les miniatures flamandes des XIIIe et XIVe siècles, répond parfaitement, quant à la forme, à l'arme décrite par le soldat Guiart. Pour ce qui regarde sa puissance, on se rendra plus facilement compte de ses effets, quand on saura que les plus petits coutres ont soixante centimètres de longueur, une épaisseur de dos d'un centimètre et demi et un poids de plus de deux kilogrammes. Montée sur un fort bâton d'à peu près la hauteur d'un homme, et maniée par des bras vigoureux, on s'imagine aisément les coups terribles que devaient porter une telle arme et l'effroi qu'elle devait jeter dans les rangs des cavaliers [1]. C'est ce qui explique les lamentations des chroniqueurs du temps, lorsqu'ils parlent des horribles dommages causés à la chevalerie française par les *Goedendags* [2]. Aussi, quelques



[1] Nous en donnons ici le type (fig. 4).

[2] L'effet en était réellement foudroyant :

« Les Godendaz et les Coingnies
« Metent à mort es herberiages
« Chevaliers, escuyers et pages. »
(*Guiart*, v. 5866-5868.)

« Godendaz bruient comme foudre.
« Maint destrier de pris espoventent * ;
« Lances rompent ; armes desmentent.
« Tost fause li fer eschaufez ;
(*Ibid.*, v. 6928-6931.)

« Aucuns a godendaz pesans
« Dont les cops lancent et desrivent. »
(*Ibid.*, v. 8201-8202.)

Un document de l'an 1376 prouve qu'un seul coup de *Goedendag* bien asséné suffisait pour tuer un homme :

« En soy défendant fery ledit Cannaux d'un *godandart* ou pique de Flandres un « cop seulement, dont mort s'ensuy. » (La Curne de Sainte-Palaye.)

* « L'expérience a appris que le cheval s'indigne et s'anime lorsqu'il

Fig. 4. — Coutre flamand monté en arme de guerre. (Photogravure au onzième de la grandeur, d'après nature).

années après la bataille de Cassel, les Français adoptèrent à leur tour le *Goedendag* pour en armer le menu peuple des villes et des campagnes. Une ordonnance de 1347, relative à la défense de la ville de Poitiers, porte en effet « que toute manière de gens ha- « bitans en la ville et suburbez de Poitiers seront contrains à euls « armer chacun selon son estat ; c'est assavoir les riches et les « puissans de toutes armeures; les moiens de lance, pavois ou « *godandac* et de cote gambezie ; et les menus de *godendac* ou « d'espée, si et tellement comme il pourront selon le regart de « leurs voisins [1] ».

Des mandements du même genre avaient sans doute été publiés vers ce temps, car dans les lettres de rémission publiées par M. Siméon Luce, d'après le *Trésor des Chartes,* il est question d'un habitant de Marcilly qui, menacé dans son existence par les Jacques, dont il refusait d'embrasser le parti, frappa à mort ses adversaires *de quodam goudendardo* [2] (?)

Remarquons que cet habitant de Marcilly avait vu égorger son père sur le seuil de sa maison, et qu'il allait subir le même sort, lorsqu'il songea à se défendre avec son *goudendart.* L'ordonnance de 1347 s'était donc généralisée. Enfin, il existe une ordonnance française de 1417, où il est encore fait mention du *goudendart,* témoignage irrécusable que la célèbre arme flamande était encore en usage en France au XVe siècle, non toutefois sans y avoir subi à la longue d'importantes modifications.

Ici se termine notre tâche. Après avoir réfuté les théories de ceux qui voulaient faire du *Goedendag* un plançon à picot ou une sorte de hallebarde, nous nous sommes efforcés de démon-

« se sent frapper d'une balle, ne pouvant juger d'où lui vient le coup ; mais s'il « est frappé d'un fer, il voit l'instrument de sa douleur, il se cabre et rien ne « peut le faire avancer. » (*Exercice de la pique, précédé d'un essai historique de cette arme*, par C. Bachelay, présenté à l'assemblée nationale le 4 avril 1792, 1er an de l'Égalité. Paris, an 4 de la Liberté, in-18, p. 11.)

[1] *Ordonnances des rois de France,* éd. in-8°, t. IV, p. 169.

[2] *Histoire de la Jacquerie,* d'après des documents inédits. Paris, 1859, in-8°. M. Léopold Delisle, l'éminent administrateur de la Bibliothèque nationale, à Paris, vient de publier une nouvelle édition, considérablement augmentée, de cet important ouvrage. La note relative à l'épisode de Marcilly s'y trouve reproduite à la page 135.

trer, par des textes précis et par des monuments contemporains, exclusivement empruntés à l'art flamand, que le *Goedendag* était bien le coutre de charrue, converti en arme de guerre par les paysans d'abord, et imité ensuite par les hommes de métiers des villes, qui tantôt en conservaient la forme normale, tantôt la modifiaient par l'addition d'une pointe latérale, destinée à soulever ou à accrocher la cotte de maille de l'adversaire. L'Inventaire des objets trouvés à la mortuaire du comte Robert de Béthune nous révèle, en effet, qu'à côté des *goedendags* ordinaires, il y en avait *à broke*, c'est-à-dire à crochet, preuve évidente que l'on forgeait aussi des coutres par imitation, puisque ceux servant à l'agriculture n'ont jamais possédé cet appendice, pas plus aux XIIIe et XIVe siècles que de nos jours.

JEAN VAN MALDERGHEM.

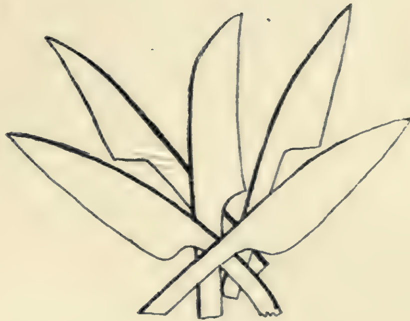


Fig. 5. — Types de coutres flamands anciens et modernes [1].

[1] Les deux types de devant représentent un seul et même coutre, l'un à l'état normal, c'est-à-dire à manche coudé, l'autre avec le manche redressé. Ce coutre est moderne et est en usage dans les environs de Gand. Les trois autres types sont empruntés au *Viel Rentier d'Audenarde* et à la Bible de Van Maerlant (fin du XIIIe siècle).



Rapports de MM. Hymans et Combaz sur le travail de M. van Malderghem, intitulé : *La Vérité sur le Goedendag*.

Dans l'étude soumise à notre examen, M. van Malderghem aborde une question que l'on se plaisait à croire résolue depuis longtemps.

Pour la plupart des archéologues, comme pour les simples curieux, le *Goedendag*, l'engin redoutable par le moyen duquel s'illustrèrent nos vieilles milices dans leurs rencontres meurtrières avec la chevalerie française, était une arme d'hast. La chose semblait démontrée par les peintures de la *Leugemeete* à Gand, reproduites par De Vigne dans ses *Recherches sur les corporations gantoises*.

La fresque fameuse dont il s'agit, nous montre un peloton de fantassins armés d'un bâton ferré, pourvu d'une pointe, et pouvant au besoin servir de massue. On s'est, depuis le livre de De Vigne, familiarisé avec son aspect, et vingt fois il a paru dans les cortèges historiques destinés à glorifier la puissance communale.

M. van Malderghem est d'avis que le texte des chroniques du moyen âge va directement à l'encontre des vues de De Vigne et des auteurs qui le suivent. Le *Goedendag* n'est pas le *plançon à picot et à virole*, non plus que l'espèce d'hallebarde figurée par Viollet-le-Duc, à l'aide des descriptions que lui fournissent les auteurs.

Pourvu d'un fer long et aigu, au bout d'un bâton, sans doute il avait un tranchant (les auteurs, à cet égard, sont formels), mais

surtout il se maniait des deux mains à la façon d'une massue. Donc, en premier lieu, il assommait l'adversaire et probablement le nom ironique de *Goedendag*, bonjour, est-il né de ses effets foudroyants. Or, cette combinaison de la pointe, du tranchant et de la force percutante, M. van Malderghem la trouve dans le coutre de charrue, arme évidemment des plus redoutables maniée par un bras vigoureux.

Les guerriers flamands auraient donc simplement converti un instrument aratoire en arme de guerre, chose à coup sûr admissible, si l'on considère que la faux, la cognée, le fléau ont pris place également dans la panoplie du moyen âge.

Le jour vint où les Français, payés pour connaître les effets redoutables du *Goedendag*, l'adoptèrent à leur tour. Le nom et la forme subirent peut-être une légère modification ; le principe demeura et le dernier souvenir de l'arme improvisée se retrouve peut-être dans le fauchard.

Aucun monument figuré n'appuie la thèse de notre auteur [1] ; en revanche les textes qu'il invoque lui donnent une grande force.

On peut trouver étrange qu'aucun auteur du moyen âge ne juge à propos de rappeler l'origine rustique de l'arme dont il décrit le maniement et consigne les effets meurtriers [2]. Ne concluons pas de ce silence au manque de portée des arguments développés par M. van Malderghem.

Son travail à la fois érudit et consciencieux, se recommande de toute manière à l'attention des archéologues. Il prendra place de la manière la plus honorable, dans les Annales de la Société.

Bruxelles le 29 janvier 1895.

Henri Hymans.



Je me rallie entièrement aux conclusions présentées par M. Hymans dans son rapport ci joint.

Le travail de M. van Malderghem, fort consciencieux, est ori-

[1] J'ai donné suite à cette juste remarque en ajoutant à mon travail quelques figures empruntées à des monuments contemporains. J. van Malderghem.

[2] Peu de citadins savent ce qu'est en réalité un coutre de charrue. Il n'est donc pas étonnant que Guiart, qui était orléanais, n'ait pas reconnu dans le fer du *Goedendag* un instrument aratoire. (Note du même).

ginal et intéressant à juste titre ; j'opine donc pour qu'il soit inséré sans réserve dans nos annales.

Je suis loin cependant de partager entièrement les opinions de l'auteur, et je crois que sa conclusion en faveur du *coutre de charrue* est peut-être trop radicale. C'est, dans tous les cas, une solution nouvelle, toute personnelle à l'auteur, et plus rationnelle que celle de ses prédécesseurs ; mais le dernier mot sur cette question reste, je crois, à la science.

Je ferai remarquer notamment à M. van Malderghem que le mot picot ne représente pas nécessairement un fer *court*, car picot veut dire aussi pic, pioche, c'est-à-dire fer long et appointé. (Glossaire de Gachet, 368). L'exemple qu'il cite me semble dire simplement que, dans les chandeliers en question, les picots qui d'ordinaire étaient courts, étaient cette fois longs ou grands.

Rien n'autorise non plus, ce me semble, à voir dans le fer des Goedendags, une lame tranchante.

Le texte de Guiart dit simplement :

Bastons pesanz ferrez, à long fer agu *devant*. (Le fer n'est aigu que par une partie, la pointe à mon avis).

Plus loin, si l'on frappe d'estoc, Guiart ajoute :

Et li fer est *aguz qui entre*

ce qui confirme l'existence d'un tranchant vers la pointe. Et encore, le texte ne parle pas de ce tranchant, car une pointe affilée comme celle d'une lance remplit le même office. L'auteur ne s'appesantit pas non plus sur un point important du texte de Guiart :

Bastons pesanz ferrez

Si les bastons sont pesants, c'est qu'on les a munis d'une matière pondéreuse et cela peut laisser supposer à l'extrémité antérieure du bâton un renflement de fer (anneau, boule, renflement) pour lui donner du poids. Quant à l'adjectif « ferrez », n'indique-t-il pas que le bout du bâton qui posait à terre était muni d'une armature en fer, comme le sont les lances du Congo, du Japon, etc., dont le but était d'équilibrer l'arme en main ?

Le Rapporteur
P. Combaz.

Le 10 février 1895.





LA VÉRITÉ SUR LE « GOEDENDAG »

Réponse de M. van Malderghem aux critiques formulées par M. Paul Combaz.

Je remercie MM. les rapporteurs de la bienveillance avec laquelle ils ont examiné mon travail et de l'honneur qu'ils m'ont fait en le jugeant digne d'être inséré dans les annales de notre compagnie. M. Combaz, tout en déclarant se rallier aux conclusions de M. Hymans, n'a cependant pas admis en tous points la manière de voir de son honorable collègue. Il a formulé quelques critiques, fort judicieuses, sans doute, mais auxquelles je ne puis rester indifférent, parce qu'elles touchent aux parties essentielles de mon étude. Il souffrira donc (son souci de la vérité m'en est garant) que j'oppose à ses observations les raisons qui m'empêchent de les accepter, et je ne doute pas qu'après les avoir mûrement pesées il ne revienne à d'autres sentiments. Quelques mots suffiront, je pense, pour le convaincre du soin que j'ai apporté à l'interprétation des textes qui ont servi de base à mon argumentation.

Et tout d'abord, qu'il me soit permis de faire remarquer à mon estimable contradicteur que le Glossaire de Gachet, qu'il cite à titre d'autorité, ne doit être invoqué qu'avec la plus grande prudence. Je n'en donnerai pour preuve que le singulier article qui y est consacré au mot *Goedendag*. La définition que l'auteur

du Glossaire donne du mot *picot* n'est pas plus heureuse. Or, M. Gachet ne pouvait ignorer que *picot* est un diminutif de *pic* [1]. Je n'insisterai pas davantage sur ce point, qui n'offre d'ailleurs ici qu'un côté secondaire, puisque j'ai moi-même démontré que, dans l'hypothèse de l'existence d'un long picot, l'arme eut été d'un emploi impossible. Au demeurant, la question est définitivement tranchée par la miniature que j'ai fait reproduire au commencement de mon travail (pl. VIII et fig. 1) et qui représente le roi de France aux prises avec des flamands armés du plançon à picot à la bataille de Mons-en-Pevèle. Cette miniature est du XIVe siècle.

Ce qui est plus grave, c'est cette quasi-affirmation « que rien « n'autorise, ce semble, à voir dans le fer du *Goedendag* une lame « tranchante ». Pour lui donner quelque force, M. Combaz cite les deux premiers vers du texte de Guiart ; seulement il déplace la ponctuation de Du Cange (celle que j'ai respectée, parce qu'elle est évidemment la plus respectable [2]) et, au lieu de laisser la phrase entière, il la coupe après le mot *ferrez*, donnant ainsi au mot *devant*, qu'il souligne, un sens qui se rapporte à la pointe du fer, tandis qu'il signifie simplement que le fer est au bout, à l'extrémité du bâton. Au surplus, ce n'est point cette phrase qui m'a révélé l'existence du tranchant, car, de même que M. Combaz, je n'y ai vu qu'une définition se rapportant à la pointe.

Guiart emploie une seconde fois le mot *agu :* c'est lorsqu'il parle du cas où celui qui frappe de l'arme manque son coup et qu'il ajoute que « li fer est aguz qui entre ». A première vue, il semblerait qu'il y ait là une répétition d'un même terme, avec une seule et unique expression, mais une lecture attentive du passage montre bien vite que Guiart, si compétent en la matière, ne pouvait être assez naïf pour écrire : « le fer est *pointu* qui entre, » car il est clair que sans pointe l'arme ne pouvait pénétrer. Le mot *aigu*, qui a toujours eu un double sens, celui de pointu et celui d'aiguisé, ne pouvait, dans le cas qui nous occupe, signifier un

[1] V. Littré.

[2] MM. Natalis de Wailly et Léopold Delisle, dans la réimpression de la *Branche des royaux lignages* qu'ils ont donnée dans le *Recueil des historiens des Gaules et de la France* (t. XXII), n'ont pas cru devoir changer dans ce passage la ponctuation de Du Cange. Buchon l'avait également laissée intacte.

fer pointu, mais bien un fer aiguisé, c'est-à-dire tranchant. Et si une objection était à prévoir au sujet de l'interprétation de ce terme, que fallait-il faire pour la prévenir ? Evidemment, chercher dans un autre auteur, du même temps, un texte pouvant servir de commentaire au mot paraissant douteux. Or, c'est précisément ce que j'ai fait, en prouvant, par le récit des *Chroniques de Saint-Denis* relatif à la bataille de Courtrai, que les « *Goedendags* étaient des lances aguës *bien amorées,* » c'est-à-dire pointues et *bien tranchantes*. J'ai même cité, à ce propos, un exemple fourni par La Curne de Sainte-Palaye et portant que « amoré est à guise de rasoir ». En présence de textes aussi complets et aussi formels le doute n'est certainement pas permis.

M. Combaz me reproche « de ne pas m'appesantir sur un point « important du texte ».

Bastons pesanz ferrez,

ajoutant que « si les bâtons sont pesants, c'est qu'on les a munis « d'une matière pondéreuse ». A ce reproche, je répondrai en faisant observer que je ne pouvais pas m'appesantir sur ce point, pour la raison qu'il constituait à mes yeux un véritable non-sens. Quand Guiart dit que les bâtons sont grands et pesants, il ne fait allusion qu'aux bâtons mêmes ; le mot *ferrez* est employé par lui pour montrer que ces bâtons sont *garnis* d'un fer. Il ne s'agit donc pas d'interpréter ce mot dans le sens d'un bâton « dont le bout « qui posait à terre était muni d'une armature en fer comme le « sont les lances du Congo, du Japon, etc., dont le but était « d'équilibrer l'arme en mains ». Il n'y a du reste pas de comparaison à faire, sous aucun rapport, entre des armes d'une nature aussi différente que celles de massues comme les *Goedendags*, destinées à assommer des hommes protégés par de fortes armures de fer, et des lances légères comme celles du Japon, et surtout comme celles du Congo, dont la seule destination est de combattre des hommes n'ayant pour toute armure qu'un simple bouclier.

Enfin, la supposition d'un renflement à l'extrémité antérieure du bâton pour lui donner du poids ne se conçoit guère, puisque le coutre de charrue donne par lui-même à l'arme le poids qui lui est nécessaire.

Guiart a simplement dit que les *Goedendags* étaient de

> Grands bastons pesans ferrez
> A un long fer agu devant

sans rien ajoûter d'autre, si ce n'est qu'on s'en servait à deux mains pour frapper (but essentiel de l'arme) et, le cas échéant, pour piquer et trancher. N'ajoutons donc rien à sa remarquable description et, surtout, gardons-nous bien d'aller au delà de sa pensée en lui faisant dire ce qu'il n'a pas pu dire.

JEAN VAN MALDERGHEM.





LA

POÉTIQUE FRANÇAISE

au Moyen Age et à la Renaissance.



(*Suite*, voir tomes VIII, p. 377 et IX, p. 5 et 193.)

ÉCRÉATIONS DIVERSES.

Sous cette rubrique nous comprenons ces jeux de toute espèce auxquels l'histoire littéraire n'a pas conservé de noms spéciaux ; et particulièrement ces petites pièces dont la disposition graphique représentait un dessin quelconque : Croix, cœur, bouteille, etc. Ce fut surtout aux xve et xvie siècles, qu'on s'amusa à ces puérilités. On en trouve un exemple dans le *Pantagruel* de Rabelais. L. V. Ch. 44.

On leur a appliqué parfois le nom de *vers figurés*. (Voyez ces mots.)

REDITE

(Synonyme de *Rime*).

REDITE EN GOURET

Voyez : *Redite (Plate)* et *Rime en Goret*.

REDITE EN SENS SYNONYMES

Jehan Molinet.

Redite en sens sinonimes.

Redites en sens sont sinonismes dictions qui signifient ung mesme chose.

Exemple.

Le saige homme ne doibt aller
Trop fort sil ne veult ambuler

REDITE (Plate.)

Jehan Molinet.

Plate reddite.

Plate redicte est quant deux dictions sont myses en ryme lune contre lautre et sont pareilles en voix et en signification.

Exemple.

Qui veult amis avoir
Il faut argent avoir.

..... Tāt les plates redictes que les redictes en sens, rimes en goret et riquerac sont contees pour vice de Rethoricque et condamnees en rigoureux examen. Si les fault eviter de toute puissance.

REFRAIN

Voyez : *Ballade*, *Chant royal*, *Chanson royale*, *Serventois*, *Pastourelle*, *Chanson balladée*.

REGRET

Jehan Molinet.

Ceste couleur de rethoricq̄ est decente a faire regret.

Regret est synonyme de complainte.

Voyez : *Ballade fatoise*.

REGRETS

L'Art de rethoricque.

Regretz.

Complaintes lamentacions
Regrets par tribulacions
En ce point que nous le rimons
　Se font souvent
Gens qui souspirent tendrement
Qui ont leur cueur triste et doulent
En complaignant piteusement
　Les povent faire
Se c'est chose qui vous puist plaire
En ce point le povez parfaire
　Joyeusement.

Ici encore *Regrets* est donc synonyme de *Complainte amoureuse.* (Voyez ces mots.)

REPONS

Voyez : *Taille palemoise.*

RHETORIC

Synonyme de *Fatiste* (Voyez ce mot).

RHÉTORIQUE

Eustache Deschamps.

Réthorique est science de parler droictement, et a quatre parties en soy à lui ramenées, toutes appliquées à son nom, car tout bon réthoricien doit parler et dire ce qu'il veult monstrer, saigement, briefment, substancieusement et hardiement.

Eustache Deschamps donne uniquement au mot *Rhétorique* la signification que nous lui attribuons aujourd'hui. Mais nous rencontrerons cette appellation appliquée à la Poétique. Elle donne naissance aux expressions : *Seconde Rectorique* (Anonyme du xve siècle), *Rhetorique vulgaire* (J. Molinet), *Rhetorique metriffiee* (Gracien du Pont).

« *Seconde Rhetoricque*, dit M. le professeur Stecher, désignait l'art poéti-

« que au Moyen âge, d'après une tradition remontant jusqu'à Marcianus « Capella et même à la classification des arts libéraux de Varron [1] »

Au milieu du XVI[e] siècle, Thomas Sibilet reprend le titre d'*Art poëtique*, donné, après coup, à une *Épitre d'Horace aux Pisons*. Ce titre restera adopté par les auteurs de la Renaissance.

RHÉTORIQUE BATELÉE

Jehan Molinet.

......En pareille forme de vers huytains (voyez : *Huytain*) se faict rethoricque batelée : et est dicte batelée pource quelle a sa volee de résonnance en la finale sillabe comme dessus elle a ung aultre son et reson en la. iiii. sillabe en manière de batelage : de ceste nouvelle mode sont coulourez, *la cōplaicte: de grece, le trosne dhonneur, le temple de mars : le naufrage de la pucelle, et la resource du petit peuple* [2]. *et en a este inventeur maistre Jehan Molinet de Valenciennes*, ajoute **Henry de Croy**. En quoi il se trompe (Voyez : *Taille laie balladant*).

Exemple.

Povres gens sont a tous lez rever*sez*
Tensez, ber*sez*, confachiez, confondus
Tappez, trompez, tourmentez, tronde*lez*
Bruslez, rif*lez*, tempestez, tribou*lez*
Pelez, chou*lez*, espantez, esper*dus*,
Passez, per*dus*, martelez, morf*ondus*
Roingniez, t*ondus*, pensis, patibulez
Pris et sourpris, pelez et pestelez.

RHÉTORIQUE (Seconde)

Les regles de la Seconde rectorique.

Cy commencent les regles de la secōde rectorique, cestass. des choses rimees, lesquelles sont de plus's tailles et de plus's fachons...... Et est dc̄e seconde rethorique pour cause que la premiere est prosayque.

[1] Stecher, Rapport à l'Académie royale de Belgique. 3[e] série, tome XXV, n[o] 4 des *Bulletins*, Bruxelles, Hayez 1893.

[2] Œuvres de Jehan Molinet.

RHÉTORIQUE VULGAIRE

Jehan Molinet.

Rethorique vulgaire est une espece de musique appelee Richmique avec aucune suavite de equisonance.

Henry de Croy.

Rethorique vulgaire est une espece de musicque appellee regna musicque laquelle contient certain nombre de sillabes avec aucune suavite en forme de doulceur et de equisonance.

RIMA (Terza)

Voyez : *Terzina.*

RIME

On sait que l'origine de la Rime est très discutée. Pour les uns, elle est de provenance latine ; d'autres veulent qu'elle soit de création thioise ; d'autres, enfin, en attribuent l'importation aux Arabes. Chacune de ces opinions se base sur des textes plus ou moins antiques. Nous ne profiterons pas de l'occasion qui s'offre de reproduire ces lieux-communs littéraires.

La Rime française ne peut se définir d'une façon absolue. Ses exigences varient, non seulement avec l'époque, mais aussi avec les auteurs qui l'emploient selon des règles à eux.

Aujourd'hui même, tel poète n'admet pas la Rime de *Froid* avec *Roi*, tandis qu'il accepte celle de *Froid* avec *Droit*. Tous, d'ailleurs, considéreront *Froids* et *Rois* comme rimant de façon correcte. La marque du pluriel réhabilite une consonnance que, certes, l'*s* n'a pas pu changer.

Jusque vers la fin du XVIe siècle, les mots rimaient irréprochablement avec leurs composés : *Prendre* et *Comprendre*, *Faire* et *Parfaire* étaient des Rimes riches.

Les classiques du XVIIe siècle ne se font pas scrupule d'employer des Rimes telles que *Fui* et *Je construi* :

> Tantôt, cherchant la fin d'un vers que je construi,
> Je trouve au coin d'un bois le mot qui m'avait fui.
>
> *Boileau.* Epitre à M. de Lamoignon.

La Rime est une coquette qui adopte et les caprices de la mode, et ceux de ses amants : Simple assonance au début, pauvre, nue, elle s'écarte pro-

gressivement de cette excessive simplicité, pour en venir, au XVe siècle, à s'affubler des travestissements les plus bizarres, connus sous les noms de *Couronnée*, *Annexée*, *Equivoque*, *Batelée* etc. Puis, la réaction, qui succède à tous les excès, la ramènera, au XVIIe siècle, à une nudité relative [1]. Les Rimes de Racine sont très pauvres, comparées à celles de Clément Marot. Il faut attendre le XIXe siècle, pour que l'Ecole romantique remette en honneur quelque chose des vieilles parures marotiques, déjà rejetées, à l'heure actuelle, par une secte littéraire.

Dans ses mouvements, toute mode décrit un cercle ; elle repasse fatalement par les mêmes points. Cela se vérifie pour la Rime, comme pour tout ce qui est du domaine de l'esthétique. Rien n'est plus variable que *la splendeur du vrai*.

Thomas Sibilet.

Qu'est-ce que le François doit appeller Ryme.

L'anciēne pauvreté de nostre langue Françoise, ou l'ignorance de noz majeurs, a fait, que ce que le Latin en la fleur de sa lãgue appeloit, carme ou vers, et que le Grec devant luy avoit nommé metre, propremēt et doctemēt tous deux, a esté en l'exercice et en la lecture de la Poesie Frãçoise, vulgairemēt appellé jusques à present, Ryme : si tant passablemēt qu'il se puisse tolerer, certes moins proprement que le mot, Ryme (que nous sommes contraincts avouër pris du Grec ῥυθμὸς) n'admet en sa signification, et que la purité de nostre maintenant tant bien illustree langue ne permet. Car le Grec le nommant metre, c'est à dire mesure, regardant la dimēsion des nombres et mesures du carme, ne peut avoir que doctement parlé : et le Latin le nommant carme, c'est à dire chansons : et vers, c'est à dire contourné, fondant en l'un la forme du carme, qui lui fut premièremēt donnee telle expres pour chanter : en l'autre la matiere du vers, laquelle par la variation et contour de ses mots, en fait la mesure et composition douce : a designé ensemble sa proprieté et erudition. Mais le François l'appelãt Ryme, encor qu'il ait suivy quelque apparēce de ce, qu'est principal au carme, a toutesfois improoremēt approprié à ses usages, ce qu'il a autrement avec industrie pris de plus riche que soy ; car biē qu'il y ait au carme

[1] La rime est une esclave, et ne doit qu'obéir. — *Boileau.*

consonãce et modulation, laquelle le Grec denotoit par le vocable ῥυθμὸς, nẽatmoins ne le simple carme François, ne tout l'œuvre basty de carmes Françoys ne peut estre proprement de là nommé Ryme, attendu que les vers et le Poëme seront mieux dits avoir pour ornement et forme consonance et modulation qu'eux mesmes appelez ainsi. Ce que le Romain a notãment observé, quand il a appellé ῥυθμους [1] non les vers ne les périodes, ains les nõbres et espaces de temps, qu'il a diligemment observez. Vray est, que ce qui est plus communément appellé Ryme, en nostre langage François, avec plus de raison semblera avoir receu ceste appellation, j'enten ceste parité, resemblance et consonance de syllabes finissantes les vers François, laquelle non receuë par les autres langues en la desinence de leurs carmes, a toutesfois esté admise par elles pour ornement de leur oraison soluë, suivãt le plaisir qui entouche l'oreille, et l'a nõmée le Grec ὁμοιοτέλευτον, le Latin similiter desinens [2], proprement tout deux. Le François l'a appellée Ryme, corrõpant le mot ῥυθμὸς, par l'elision du θ, et parlant moins proprement, pource qu'autre est le ῥυθμὸς, du Grec, autre la Ryme de Frãçois, comme avons ja montré. Tolerablement ce pendant, si nous regardons que la ressemblance des syllabes finissantes les vers françois, n'est autre chose, que consonance pourtant par l'organe de l'ouye delectation à l'esprit. Delectation dy-je causée par l'effet de la musique, qui soutient latemment la modulation du carme, en l'armonie de laquelle les unisons et octaves (qui ne sont que parités differẽment assises, ainsi qu'en la ryme) font les plus doux et parfaits accors. De là est, que le rude et ignare populaire ne retenant des choses offertes que les plus rudes et apparentes, oiant et lisant les carmes françois, en a premierement et plus promptement retenu et pris la ryme, du nom de laquelle partie a aussi premierement failly en nommant tout le vers et l'œuvre, puis renforçant ceste faute, d'une autre engendrée par la premiere, a appellé les Poëtes François, rymeurs, s'arrestãt à la nue escorce, et laissant la sève et le boys, qui sont l'invention et l'eloquence des Poëtes, qui sont mieux appeléz ainsi que rymeurs. Et ne devons avoir

[1] Quintil. liv. IX. ch. IV. des institutions orat.

[2] Quintil. liv. IX. ch. III.

honte de devoir ce mot au Grec et latin, esquels en devons tant d'autres, pour de luy honorer ceux Maroz et Saingelais, qui en meritent le nom, appellant consequemment les œuvres de tels divins poëtes, poëmes, carmes et vers : et laissans la tourbe ignare appeler les ignaves et leurs œuvres, rymeurs et rymes. Ignaves dy-je et ignares ensemble, qui jugent avec le peuple leur auteur les vers bons et recevables, à la fin desquels, apres des mots temerairement assembléz, comme buchettes en un fagot, y a deux ou trois lettres pareilles, qui servent de rioter.

Pierre de Ronsard.

De la Ryme.

La Ryme n'est autre chose qu'une consonance et cadance de syllabes, tombantes sur la fin des vers, laquelle je veux que tu observes tant aux masculins qu'aux fœminins, de deux entieres et parfaites syllabes, ou pour le moins d'une aux masculins, pourveu qu'elle soit resonnante et d'un son entier et parfait. Exemple des fœminins : *France, esperance, despense, negligence ; familiere, fourmiliere, chere, mere.* Exemple des masculins : *Surmonter, monter, douter, sauter, Jupiter.* Toutesfois tu seras plus soigneus de la belle invention et des mots que de la ryme, laquelle vient assez aisément d'elle-mesme, après quelque peu d'exercice et labeur.

Encores je te veux bien admonester d'un chose très-nécessaire ; c'est quand tu trouveras des mots qui difficilement reçoivent ryme, comme *or*, *char*, et mille autres, ryme-les hardiment contre, *fort*, *ort*, *accort*, *part*, *renart*, *art*, ostant par licence la derniere lettre *t* du mot *fort*, et mettant *for'*, simplement avec la marque de l'apostrophe ; autant en feras-tu de *far'*, pour *fard*, pour le rymer contre *char*. Je voy le plus souvent mille belles sentences, et mille beaux vers perdus par faute de telle hardiesse, si bien que sur *or*, je n'y voy jamais ryme que *tresor*, ou *or'*, pour *ores*, *Nestor*, *Hector*, et sur *char*, *Cesar*.

RIME ALEXANDRINE

Les regles de la seconde rectorique.

Rime alexandrine pour faire rōmans, est pour le present de douze silabes chascune ligne en son masculin et de XIII ou feminin.

..... Apres sont aultres diz faiz de ceste rime alexandrine et en faison tout ꝯmunement diz de vies de sains ou aucuns traitiez damours Et se mettent 4 et 4 alexēple du testamt maistre Jehan de Meun et aussi de la vie florence de rōme et de saint alexis [1].

Ainsi coment il sensuit cy dessoubz escript.

Se tu es beaux et riches de legier puelz vouloir
Q̄ je le soye aussi sans toy en rien doloir
Se je vaulz et tu vaulx il ne ten puelt chaloir
Puis que po' ma valour tu ne puelz mains valoir.

Voyez : *Vers alexandrin.*

RIME ALTERNÉE

Pierre Fabri.

Maint homme prent la mort
Par trop fort le contraindre
D'amasser la richesse
Comme avaricieux ;
Et puis, quant il est mort
Ceulx qui le deussent plaindre
En dueil et en tristesse,
Ce sont les plus joyeux.

RIME ANNEXÉE

Eustache Deschamps.

Voyez : *Ballade équivoque.*

[1] Poème attribué à Tedbalt de Vernon.

L'Infortuné.

Ainsi se fait rithme *annex*ée
*Annex*ant vers a autres *vers*,
*Vers*ifiée et *compos*ee,
*Compos*ant telz motz ou *divers*
*Divers*ement mis et *repr*is,
*Repr*enant la syllabe *entiere*,
*Entiere*ment des vers *compris*
*Comprins*e droit vers la *dernier*e,
Derrenier vers ou *dict*ion
*Dict*ee ou vers la fin *chang*ee
*Chang*eant en *varia*tion,
*Varia*blement arrangée.

Thomas Sibilet.

Annexée est dite la ryme, en laquelle les vers sont annexez, en sorte que la derniere syllabe du precedent commence tousjours le suivant : ou les mots finissans et commençans les vers sont telz qu'appellent les latins *conjugata*, c'est à dire descendans d'une mesme racine. De ceste a usé Marot en une chanson cōmencant :

Plaisir n'ay plus, mais suy en descon*fort*
*Fort*une m'a remis en grand' dou*leur* :
L'heur que j'avoye, est tourné en *malheur*
*Malheur*eux est qui n'a aucun con*fort*.
    Fort suy dolent et regret me re*mort*,
Mort m'a osté madame de va*leur*.
L'heur que j'avoye, est tourné en *malheur*,
*Malheur*eux est qui n'a aucun confort.
    Valoir ne puy : en ce monde suy *mort*,
Mort est m'amour, dont suy en grand *lãgueur*.
*Langour*eux suy plein d'amere *liqueur*,
Le cœur me part pour sa doulente mort.

Et en une autre chãson suivant ceste là pres, au premier couplet disant ainsy :

Dieu gard ma maitresse et re*gente*
Gente de corps et de fa*çon*,

Son cœur tient le mien en sa *tente*,
Tant et plus d'un ardent fris*son*.
Son m'oyt pousser sur ma chan*son*
Son de voix ou harpes dou*cettes*,
C'est espoir qui sans marris*son*
*Son*ger me fait en amourettes.

RIME ARABE.

Pour ceux qui admettent que la Rime est d'origine arabe, il n'est pas sans intérêt de lire le passage suivant, emprunté quant au fond, à la *Chrestomathie arabe* de Silvestre de Sacy :

Nombre de poèmes arabes étaient composés de manière à ramener continuellement une même rime. Tel le célèbre poème de *Shanfara* intitulé *Lamiyyat alarab*, dont la rime est un *lam*. Ce Shanfara vivait un peu avant Mahomet.

Tantarani, poète arabe du ve siècle de l'Hégire, emploie la double rime, ainsi que nous le fait connaître *Dauletescha Samarkandi.* Cette double rime se retrouve de diverses manières, chez les poètes romans [1].

Dans le recueil intitulé *Kitab Alagani*, *Hassan*, *fils de Thabet*, qui fut l'ami de Mahomet, rapporte :

Nabega demanda au roi Noman la permission de lui chanter son poème dont la rime est en BA.

On appelle *Rewi* cette lettre qui joue le principal rôle dans la rime d'un poème arabe. Il peut entrer jusqu'à six lettres dans la rime, et chacune de ces lettres a son nom spécial [2].

Voir aussi : *Ballade.*

RIME A TROIS MANIÈRES.

C'est la même chose que la *Rime brisée* (Voyez ces mots et *Ballade à trois manières*).

RIME BATELÉE.

Jehan Molinet.

Voyez : *Rhétorique batelée.*

[1] Ce n'est que vers le IIIe siècle qu'on a commencé, dans des mètres et des rhytmes inconnus aux anciens, à employer des *Rimes doubles.* (Note du P. Henri Lammens.)

[2] Cf. Gaëtan Hecq. — *La Ballade et ses derivés.* Bruxelles, Vromant 1891.

Thomas Sibilet.

Batelee s'apelle la ryme laquelle aux vers de dix syllabes reglément en la couppe ou hemistiche est rymee la mesme ryme du vers precedēt. De ceste Marot a usé en une Ballade commençant :

Quand Neptunus puissant Dieu de la *mer* [1],
Cessa d'ar*mer* Carraques et Gallees, etc.

.... n'est elle aujourdhuy gueres usitee hors les Balades et Chans Royaux et ne rencontreras bateleure en tous les vers, fors chez les vieux Poëtes, qui ont esté auteurs et aucteurs de la bateleure, laquelle je crains que depuis usurpee des Bateleurs, en ayt retenu le nom.

RIME BRISÉE.

Henry de Croy.

Souff*rons* a point
Bourg*oys* loyaulx
Ba*rons* en point
Souff*rons* a point
Vuid*ons* ce point
Franc*oys* loyaulx
Souff*rons* a point
Bourg*oys* loyaulx.

Soyons bons
Serviteurs
Prosperons
Soyons bons
Conquerons
Soyons seurs
Soyons bons
Serviteurs

Compaignons
De noblesse
Besongnons
Compaignons
Gentillesse
Son nous blesse
Compaignons
De noblesse

[1] *De la naissance de feu Monseigneur le Dauphin François.*

Sept rond*eau* en ce rondeau
Sont tis*sus* et cordelez
Il ny *fault* clou ne cordeau
Sept rōd*eaulx*
Mettez *sus* et rōdelez
Sōt ty*ss'* et cordelez

Voyez : *Ballade à trois manières.*

L'Art de Rhetoricque.

Par tristesse
Mes amours
Je ne cesse
Qu'on me laisse
Sans liesse
Mes clamours

RIME COMMUNE.

L'Art de Rhetoricque.

Rime commune.

Regardez que ce sera cy
La rime si se fait ainsi
C'est la plus commune qui soit
Regardez-y qui ne m'en croit.

RIME CONCATENÉE.

Thomas Sibilet.

Concatenée est nommée la ryme en laquelle les couplets se suivans sont concatenés [1], en sorte que le suivant se commēce par le dernier vers du precedent. De ceste concatenée a usé Marot en une cōplainte imprimée entre ses œuvres commençant :

O que je sen mon cœur plein de regret, etc.

[1] *Catena*=chaine.

RIME COUPLETTE.

Voyez : *Rime doublette.*

RIME COURONNÉE.

Pierre Fabri.

Moi, malheureux, qui suis de com*plaint plains*,
Confit en deuil et en or*dure dure*,
Et peu ou neant les maulx dont suis *plains plains*,
Et voy en moy toute lai*dure dure*,
Par quoy d'enfer j'attens mor*sure sure*,
Car c'est le lieu où sans p*ardon ardon*.
Hélas ! Jésus, mon âme im*pure pure*,
Mère de Dieu, pour moi pro*cure cure*
De mes péchés que aye *par don pardon*.

Voyez : *Queue* (*Double*).

Thomas Sibilet.

Couronnée est nommée la ryme, en laquelle ou l'une seule, ou les deux ou trois dernieres syllabes du carme faisans mot, ont esté aussi dernieres de la diction les precedēt. De ceste a usé Marot disant :

La blanche colom*belle belle*,
Souvent je vay p*riant criant :*
Mais dessouz la cor*delle d'elle*
Me jette un œil f*riant riant*,
En me con*summant* et *sommant*
A douleur, qui ma *face* ef*face :*
Dont suy le recl*amant amant*,
Qui pour l'ou*trepasse trespasse*.

RIME COURONNÉE-ANNEXÉE.

Thomas Sibilet.

Moins voudroi-je user de la rime emperiere, que d'une autre

couronnee annexee, en laquelle la couronne n'est pas syllabe ou simple, ou double repetee entieremẽt, ains la couronne et le chef sont seulement dictiõs conjuguees, et annexees, c'est-à-dire, descẽdantes d'une mesme source, comme disant :

Les princes sont aux grans *cours cour*onnez,
Contes, Ducs, Roys par leur droit *nom nom*mez
Leurs logis sont en bon *ordr*e *ord*onnez :
Et du hautain leur *renom renom*mez, etc.

RIME CROISÉE.

Thomas Sibilet.

Ceste ryme s'appelle croisée, pource que les vers y sont divisés par un entre deux cõme les branches d'une croix. Et est usitée coustumieremẽt és epigrãmes et autres sortes de poëmes.

(Voyez *Riqueraque*).

RIME DOUBLETTE.

Les regles de la seconde rectorique.

Autre taille ɔmune est dicte doublette si cõme le rõmant de la rose et en faiton toutes manieres de farsses [1] et to' aultres diz cõmunement si cõme il senssuit cy dessoubz escpt.

Le dit de lorthie.

Pour moi deduire et deporter
Men alay lautre jour jouer
En un vergier vert et fueilli
Et parterre moult bien flory
De flours jaunes et blanches
Vermeilles de plus's semblanches

[1] Voyez : *Farce.*

Agreables et deliteuses
Et a regarder gracieuses
Et lerbe dessoubz drue et belle
Qui de la rousee nouvelle
Estoit moult doucement moullie
Chascune flour en fu chargie
Par quoy plus belles en estoyent
En apres grand odour rendoyent
Ainsi que je les regardoie
Et que si belles les veoye
Volente men pn̄t de cueillir
Des plus belles que pos choisir
Adont aterre mabessay
Cy qune flour prendre auday
Une orthie poingnant forment
Quen lerbe estoit c̄omitement
Me fist si forment anguoisseux
Que puis je ne fus envieux
De cueillir flour celle journee
Et qūt joz languoisse passee
De l'orthie qui si mot point
Je mavisay q̄ tout apoint
Il est ainsi daucune gent
Qui monstrent trop espertement
Amour beau semblant beau parler
Et puis en mal est leur penser
. . . .
. . . .

Jehan Molinet.

La plus facile et c̄omune taille de Rimes est la doublette [1] qui se puet faire en toute quantité de sillabes est le plussouvent en VIII et en IX. De ceste maniere de Rime est compose *le rōmant de la rose.* Et plusieurs *histoires* en sont plaines.

[1] Froissart dit : Rime *couplette.*

Exemple.

Quand mon œil dort mon cueur seveille
Du mal d'amours qui me traveille

Henri de Croy.

Aultre taille de rime qui se nomme doublette la plus facille et cōmune que lon peut faire et se peut faire en toutes quātitez de sillabes : et le pl' en huit ou neuf sillabes. De ceste maniere de regime est cōpose *le Romāt de la rose.* Et plusieurs *histoires* et *farces* en sont composees.

Même exemple.

RIME EMPÉRIÈRE

Thomas Sibilet

Emperière est espece de courōnée, et est dite emperiere, pource qu'elle a triple courōne. Ceste ne se fait, que d'une syllabe repetee deux fois simple apres le mot qu'elle couronne. De ceste n'a point usé Marot, ne les celebres poëtes de ce tēps : pource suy-je contraint de t'en donner vieil, et j'ai peur que lourd exemple.

En grand re*mord, mort mord*
Ceux qui par*fais, fais, fais*
Ont par ef*fort, fort, fort*
De clercs et f*rais, rais, rès.*

RIME ENCHAINÉE

Jehan Molinet.

De enchayennee.

Autre taille de rime qui se nomme enchayennée pour ce que la fin du mettre est pareille en voix au commencement de lautre et est diverse en signification. Et se peut ceste taille causer en balades vers huitains et rondeaulx de chanson.

Exemple.

Trop durement mon cœur sou*pire*
Pire mal sent que des*confort*
Confort le fait plus na riens *fort*
Fort se plaint ne scet quil doit d*ire*

Ire me tient en grief mar*tire*
Tire me suis a mortel port
[Trop durement mon cœur sou*pire*
Pire mal sent que desconfort]

En desespoir mon cœur se *mire*
Mire je nay si non la *mort*
Mort vouldroie estre sans sup*port*
Port nay quelqung ma vie empire

Trop durement [mon cueur sou*pire*
Pire mal sent que desconfort]

Voyez : *Queue annue.*

L'Infortuné.

Ainsi se font enchaînez *vers*
Vers vifs engins comme je *sens*
Sentz ont comment anges bien *clers*
Clers et luysans scientes *gens*
Gents et plaisants ainsy que *dis*
Ditz pareils sont à faire *fors*,
Fors à ceux qui y sont *déduys*
Déduys grans sont iceulx *accors*,
A corps garni de sens et *plains*
Plaintz s'en sont et dictz à *plaisance*,
Plaisance est d'en faire à deux *mains*
Mais dont soient selon la puissance.

L'Art de Rhetoricque.

Je suis rhethorique enchai*nee*
Nee suis en la fin de m*etre*

Estre puys souvent com*posee*
Posee a destre et a senestre

Thomas Sibilet.

Enchainee est celle, ou les vers sont enchainez par gradation, de ceste a usé Marot au dernier couplet d'une chanson susdite, disant ainsi :

Dieu des Amans, de mort *me garde*,
*Me gard*ant, *donne* moy bon heur ;
En le me *donn*ant, *pren* ta darde,
En la *pren*ant, *navre* son cœur :
En le *navr*ant ne tiendras *seur*,
En *seur*eté suivray *l'accointance* :
En *l'acointant* ton *serv*iteur
En *serv*ant aura jouissance.

(A suivre). GAËTAN HECQ et LOUIS PARIS.







NOUVELLE DÉCOUVERTE

DE VESTIGES DE

FORTIFICATION ROMAINE

à Tongres.

Les terrassements que l'autorité communale de Tongres a fait exécuter dans le courant du mois d'août 1893, en vue de la construction d'une citerne destinée à recevoir les eaux de pluie des toits de l'église Notre-Dame, ont mis à découvert les substructions, assez importantes, d'une fortification romaine inconnue jusqu'ici.

La partie mise à nu de l'enceinte MN, est située à proximité de l'entrée sud de l'église; c'est-à-dire du côté de l'ancien *cymeterium ecclesiæ*, aujourd'hui *vrijthof*.

Les substructions consistent notamment en une tour circulaire T, ayant, extérieurement, en fondation, un diamètre de 8^m70, et en élévation, 8^m30, les murs ont une épaisseur de 2^m50, et sont établis sur une plateforme circulaire, ou base pleine, de 8^m70 de diamètre, et de 1^m50 d'épaisseur. Sous cette plateforme de fondation, un creux, de 0^m50 de hauteur, nous a permis de constater que l'assise inférieure a été posée sur une couche de mortier de première qualité et que les maçonneries de fondation sont excellentes, car, sans toucher le sol,

sur une étendue de plusieurs mètres carrés, elles se sont maintenues.

Cet affouillement sur le flanc de la colline assez élevée (le sommet se trouve à plus de 20 mètres au-dessus du Jaar qui coule au pied à une distance de 250 mètres), s'est produit par les eaux qui, sous les fondations, se sont creusées un passage vers le fossé extérieur.

De la tour, part, vers le sud, un mur M, qui passe à $3^{m}10$ de l'angle G de la maison formant le coin du *Vrijthof* avec la ruelle dite Koppelkist et un autre mur N vers le nord formant un angle de 5 degrés avec le premier et passant sous la chapelle du Chapitre.

Ces murs ont, en fondation, $3^{m}40$ d'épaisseur, et en élévation, $2^{m}90$.

Le parement extérieur de la fondation est relié avec celui de la partie au-dessus de terre, en retraite de $0^{m}25$, au moyen d'un plan incliné de $0^{m}30$ de hauteur, à la naissance du mur en élévation deux lits de grands carreaux ont été intercalés entre les assises.

Cette disposition a été remarquée dans beaucoup de constructions similaires des environs de Trèves érigées à l'époque du Haut-Empire.

La maçonnerie, en petits matériaux, est parementée avec des pierres de forme rectangulaire ayant en général $0^{m}14 \times 0^{m}10$ de face et $0^{m}15$ de longueur ; ces pierres sont démaigries et se lient par la queue aux blocailles placées derrière le parement.

Les pierres retaillées des parements sont en général de bonne qualité et proviennent, en grande partie, des carrières des environs, situées à proximité de la route romaine d'Amiens (Samarobriva), par Charleroi, Tongres et Maestricht, à Clèves.

Toutefois on y rencontre aussi fréquemment du tuf calcaire sédimentaire, formé de petites coquilles coniques, spirées et éparses, agglutinées ensemble par un ciment peu dur.

Le mortier qui relie les pierres, composé de sable, de gravier, de fragments de carreaux et de chaux, est plutôt rouge que gris, il est d'une dureté remarquable et on en détache très difficilement des fragments.

Remarquons que les matériaux de cette fortification n'ont *jamais* servi à une construction maçonnée plus ancienne.

Cette fortification est antérieure à celles du IIIe siècle, érigées sous le règne de Dioclétien et de ses collaborateurs Maximianus, Galérius et Constance. Elle n'a que 2m90 d'épaisseur, tandis que ces dernières, de la fin du IIIe siècle, mesurent 5 mètres, et sont établies sur les belles pierres des monuments qu'on démolissait pour restreindre le pourtour des villes, afin de pouvoir les défendre plus facilement contre les envahisseurs d'au delà du Rhin.

L'érection de cette forteresse semble devoir remonter à l'époque consulaire ; ce serait la plus ancienne des constructions romaines dont on a constaté jusqu'ici l'existence dans la seconde Germanie, et elle aurait été érigée immédiatement après la destruction de l'armée des Éburons et des Aduatiques, car les Romains ont dû s'abriter directement afin de pouvoir se maintenir dans le pays.

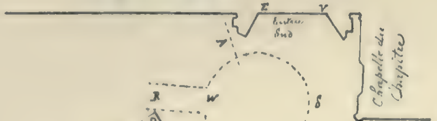
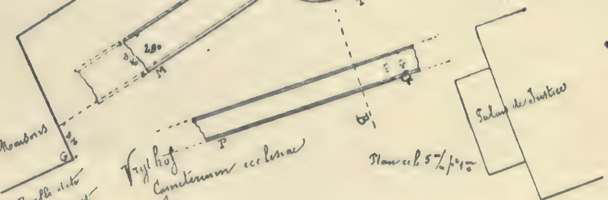
Le règne d'Auguste a laissé, du reste, à Tongres, des traces fort nombreuses, car nous constatons que sur mille pièces de monnaie romaine trouvées dans le sol de Tongres, cinquante sont à l'effigie de cet empereur, et au moins cent appartiennent à son époque.

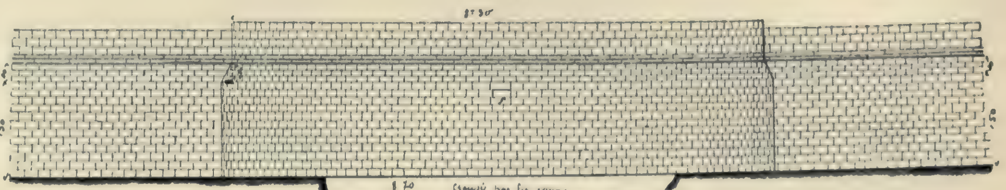
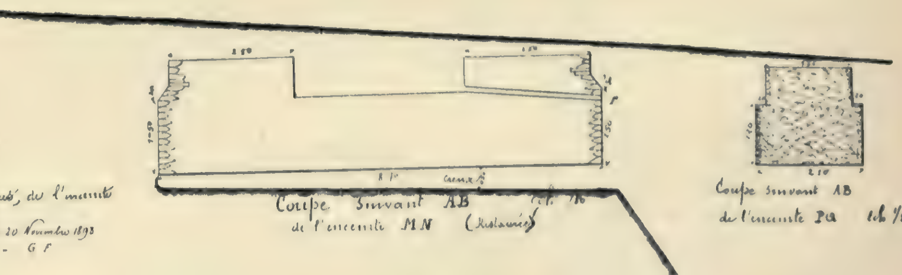
Des nations germaniques, Éburons et Aduatiques, on trouve une pièce sur cinquante, et des Romains de l'époque consulaire avant la mort de César (44 av. J.-C.), aussi une pièce sur cinquante.

A quelques mètres en dehors de cette enceinte, nous avons mis à nu une partie d'une autre fortification P Q d'une étendue plus grande. Celle-ci a été décrite dans une publication par M. Driesen et le plan en a été levé par feu M. Guyot, ancien ingénieur en chef, directeur des ponts et chaussées dans le Limbourg ; elle n'a, en fondation, qu'une épaisseur de 2m10, la hauteur de la partie en fondation est de 1m20 et le mur en élévation n'a que 1m70 d'épaisseur.

Les matériaux de cette construction proviennent en général de la démolition de la fortification que nous venons de décrire, car quantités de pierres sont enveloppées du mortier rouge primitif, le tout réuni au moyen d'un mortier de chaux grasse et de sable sans adhérence.

Cette seconde enceinte enveloppe complètement l'église Notre-Dame, en divers endroits elle est visible à la surface du sol, en

Pl. XIII. — Les Substructions d'une fortification romaine.

d'autres elle dépasse même le niveau du terrain de plusieurs mètres et les façades postérieures de nombreuses maisons s'y appuyent.

La maçonnerie de cette seconde fortification n'est pas parementée, et constitue ce que les anciens appelaient *opus incertum*, formée de pierres entassées irrégulièrement ; le mortier en est de mauvaise qualité et cette médiocre défense appartient incontestablement au Bas-Empire.

En poursuivant nos investigations, nous avons mis à nu près du pignon O G de la maison, devant l'entrée sud E V de l'église, les substructions d'une tour ronde W S contenant également des pierres enveloppées de vieux mortier rouge analogue à celui qui a servi aux maçonneries de la première enceinte.

Ces substructions appartiennent à une troisième défense érigée après la destruction des deux premières, et probablement vers la fin du Bas-Empire.

Cette tour a été transformée ultérieurement en chapelle, car elle a porté, au moyen âge et même jusqu'à sa démolition, vers 1804, le nom de chapelle de Saint-Materne.

Le réemploi de matériaux dont nous avons parlé à diverses reprises, est un procédé dont on s'est servi constamment à l'époque romaine et même au moyen âge, ainsi nous constatons, ici à Tongres, que le chapitre, à côté de l'église Notre-Dame, est parementé avec le silex taillé et le tuf des anciennes fortifications et les murs des remparts sont faits également, en partie, avec les débris d'anciennes constructions.

Dans une tranchée TT, pratiquée dans un amas de décombres, le long du parement extérieur de la première enceinte, nous avons trouvé les objets suivants :

Lampe en terre blanche vernissée en jaune ;

Petite urne en fine terre rouge, non vernissée ;

Fond de *patère* de fabrication italienne avec vernis rouge, le nom du potier dans un cercle MARTIALI (le potier Martialis fabriquait au Ier siècle) ;

Goulot de petite cruche en terre blanche avec inscription en caractères cursifs TURTIVS ;

Goulot d'une grande cruche en terre blanche avec anse ;

Partie d'une *patère* en terre rouge de 0m07 de hauteur avec feuilles de lotus sur le bord;

Tesson d'un vase à écrémer avec déversoir ;

Partie d'une petite urne en terre grise ;

Tessons de couvercles et de fonds d'urnes en terre ;

Tessons de vases noirs ;

Partie d'une petite urne en verre de 0m06 de hauteur ;

Plusieurs morceaux en terre cuite de piliers ;

Des pierres de parement en silex, en grès et en tuf ;

Morceaux d'enduit de murs de un, de deux et de trois centimètres d'épaisseur, fait de chaux avec mélange de petites pierres pilées ; l'enduit est recouvert d'un peinturage rouge peu intéressant.

Tongres, le 22 janvier 1894.

FR. HU..... G. FR.



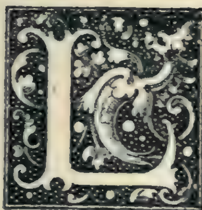


LES

INSCRIPTIONS SUR ARDOISE

de l'abbaye de Villers.

AVANT-PROPOS.

ES fouilles opérées, sous notre direction, dans les ruines de l'abbaye de Villers ont amené, au mois d'août de l'année dernière, la découverte de cinq fragments d'ardoises couverts, sur les deux faces, d'inscriptions latines gravées à la pointe, en minuscule cursive de la seconde moitié du XIII[e] siècle.

Les textes médiévaux sur ardoise sont extrêmement rares. Aucun de nos musées belges n'en possède. M. Giry *(Manuel de diplomatique*, p. 500) en cite un seul exemple, celui d'un fragment d'ardoise trouvé en 1889 dans les décombres de l'ancienne abbaye de Foigny, près de Laon et publié par M. Prou dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LI, p. 268.

De même que ce dernier, deux des fragments trouvés à Villers n'ont d'autre intérêt que d'être une singularité paléo-

graphique. L'un renferme un extrait du Traité des Origines, d'Isidore de Séville ; l'autre, le *Te Deum* de la Vierge, huit hexamètres sur les effets de la calomnie, diverses citations de Pères de l'Église, etc.

Les inscriptions gravées sur les trois autres fragments sont plus intéressantes. Elles consistent en une série d'instructions données au sacristain de Villers pour le règlement de l'horloge de l'abbaye et la sonnerie des offices. Ces notes, malheureusement trop concises et, de plus, incomplètes, donnent des détails curieux sur le fonctionnement des clepsydres au moyen âge et la liturgie cistercienne au XIIIe siècle.

Nous avons confié à notre confrère, M. Sheridan, le soin de les déchiffrer.

CHARLES LICOT.

I

Une des premières questions qui se présentent à l'esprit, à propos des inscriptions sur ardoise trouvées dans les ruines de Villers, c'est celle de leur raison d'être.

D'après M. Prou, les notes contenues sur l'ardoise de Foigny paraissent être dues à un moine accusé de nécromancie, peut-être emprisonné et qui, manquant de parchemin, s'est contenté d'une ardoise pour y consigner, par un motif inconnu, sa déposition devant les enquêteurs et sa défense [1].

Cette hypothèse, tout ingénieuse et plausible qu'elle soit, ne saurait évidemment être étendue aux inscriptions de Villers.

Voici ce que nous croyons être la vérité :

Avant l'emploi du papier (qui ne commença à se répandre en Brabant que vers le milieu du XIVe siècle), la seule matière usitée pour l'écriture des chartes et des manuscrits était le parchemin. Mais cette matière était rare, difficile à préparer et coûtait très cher. Aussi, quand il s'agissait d'écrire des choses dont il était inutile d'assurer la durée, se servait-on, de préférence, de tablet-

[1] *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LI, p. 268.

tes de bois recouvertes de cire, sur lesquelles on traçait des caractères avec un style de métal, pointu d'un côté, aplati de l'autre.

On employait ces tablettes pour apprendre à écrire et pour prendre des notes ; on y écrivait des minutes ou même des lettres, mais surtout des comptes. C'est ainsi qu'on conserve au Musée britannique des tablettes de cire de l'abbaye de Cîteaux, contenant des comptes du commencement du XIVe siècle. Une autre tablette de cire, que l'on présume provenir de la même abbaye, se trouve à la Bibliothèque de Lyon (GIRY, *Manuel de diplomatique*, pp. 501 et 502).

Nous croyons pouvoir supposer que le moine de Villers auquel nous devons ces inscriptions, ayant égaré ses tablettes ou n'en ayant pas pour le moment à sa disposition et ne voulant pas transgresser les constitutions austères de son ordre, en consommant sans nécessité une chose aussi précieuse que le parchemin, aura recouru, pour inscrire ses minutes, à la première matière venue. Cette matière, sans valeur par elle-même et se prêtant assez facilement à recevoir l'écriture, se trouvait probablement à sa portée, comme nous le verrons ci-dessous.

Nous disons : *ses minutes* ; car, en réalité, les inscriptions de Villers ne sont qu'un brouillon destiné à être recopié sur parchemin. Ce qui le prouve, ce sont les nombreux renvois, ratures et surcharges qu'elles contiennent.

II

L'écriture de ces notes est de la seconde moitié du XIIIe siècle.

L'indication suivante nous permet d'établir l'époque d'une manière plus précise : Parmi les instructions données pour la sonnerie des offices, figure celle-ci : *Quando dominica in Palmis kalendis aprilis evenerit, pulsa...*[1] Pour que l'auteur de ces instructions ait prévu cette éventualité, il est presque certain qu'elle a dû se produire à une époque rapprochée de celle où il écrivait.

[1] Quand le dimanche des Rameaux tombera le premier avril, sonnez...

Or le dimanche des Rameaux est tombé le 1er avril en 1235, 1246, 1257, 1268 et 1319.

Écartons d'abord les dates de 1235 et 1246, trop reculées et celle de 1319, trop récente pour le caractère de l'écriture.

Restent les années **1257** et **1268**.

C'est donc vers 1257 ou 1268 et probablement dans l'intervalle compris entre ces deux dates que les inscriptions de Villers ont été gravées, croyons-nous, précisément à l'époque où l'on achevait la construction de l'église de l'abbaye.

De nombreux fragments d'ardoises, destinés à la toiture et non utilisés par les couvreurs, devaient joncher le sol. Le scribe n'aura eu qu'à se baisser pour prendre ce qu'il lui fallait.

Ce scribe était probablement le sacristain ou un ancien sacristain du monastère. Il devait être doué d'une instruction remarquable pour l'époque.

(A continuer [1]). PAUL SHERIDAN.

[1] Une prochaine livraison contiendra le texte déchiffré et la reproduction des ardoises.





ÉTUDE

SUR LA

SCULPTURE BRABANÇONNE

AU MOYEN AGE

CHAPITRE III *(Suite)* [1].



TUERBOUT, Hubert, peintre-décorateur de la ville, créa à la plume, les modèles des sujets indiqués par les deux théologiens. C'était le meilleur moyen d'apporter à la décoration de l'édifice une unité relative, sans laquelle aucune œuvre d'art n'est réellement belle. Quant à l'exécution, les tailleurs d'images ont joui d'une grande liberté d'allure, ainsi qu'on peut le constater par l'étude des fragments qui subsistent encore. On remarque de l'ingéniosité et du pittoresque dans la mise en scène. Parfois, il est vrai, l'artiste a compliqué les compositions au point d'en compromettre l'effet décoratif. Il règne, d'ailleurs, d'un sujet à l'autre, une diversité de facture considérable, diversité qui s'explique aisément par le nombre des adjudicataires de la taille des pierres. Quant aux

[1] Voir livraison I, 1er janvier 1894.

bas-reliefs actuels, ils ont été refaits d'après les originaux, dont un nombre trop restreint, hélas! est conservé dans les combles de l'édifice, transformés en musée.

Les entrepreneurs de la façade du rez-de-chaussée furent Gauthier van de Putte, Daniel de Busscher, Jean Schancke, Pierre Coevoet, Jean Everghem, Pierre de Prince, Renier Nyperzeele résidant à Bruxelles, Jacques Quadewant résidant à Louvain. Ces humbles praticiens, comme le dit très bien M. Van Even, étaient de vrais artistes, et leurs noms méritent d'être tirés de l'oubli. Le rez-de-chaussée fut terminé vers 1449.

En 1450, on continua les travaux : Goswin van den Voeren, Jean Roelants, Jacques Quadewant, Henri van Assche, Adrien Roemer, Henri van den Helle, Mathieu Keldermans et André Keldermans, son frère, entreprirent la sculpture de l'étage qui fut achevé en 1452. On entama le second étage en 1453; la taille des pierres fut exécutée par Gosuwin van der Woeren et Jean Roelants.

Ce fut à la même époque qu'on appropria la grande salle du conseil et la petite salle du même conseil, la salle d'attente ou *vertrekkamer* et le bureau des écrivains. Le 5 mars 1455, on commença la construction des pignons et des trois tourelles du côté du corps de garde actuel. Les entrepreneurs furent Jean Schancke et Jan van Etterbeek de Bruxelles. Le 17 mars 1457, on aborda l'érection du pignon et des trois tourelles de la façade du côté de la rue de Namur. Guillaume Faes, de Bruxelles, se chargea de la taille des pierres, et, le 20 octobre 1459, Henri van Assche, d'Anderlecht, se rendit adjudicataire de la galerie couronnant la façade [1].

Avant de quitter l'hôtel de ville, disons quelques mots de l'annexe de l'édifice communal et qui était destinée aux réunions des échevins. La *nouvelle maison* qui est antérieure à l'édifice érigé par Mathieu de Layens, fut construite d'après les plans de Sulpice van Vorst. Mathieu et André Keldermans, Jean Trappaert, Renier van Ypeghem et Sulpice van Vorst y exécutèrent des travaux de sculpture. Jean Mounes tailla, pour les poutres du rez-de-chaussée, douze bas-reliefs représentant de saints personnages.

[1] Voir ED. VAN EVEN. *Louvain dans le passé et le présent*, pp. 259-263.

Gilles Bruneel fournit douze sculptures pour les poutres de l'étage et Gosuwin van den Voeren en livra plusieurs autres. Le bâtiment fut achevé au mois d'août 1442. Jean Claes, Guillaume Coeman, Jean de Ronde et Gosuwin van den Eynde, tailleurs de pierres à Bruxelles, exécutèrent les balustres du couronnement de l'édifice. « L'édifice a subi tant de changements, dit M. Van Even, qu'il est devenu difficile, sinon impossible, d'en constater l'importance primitive au point de vue de l'art. »

Vers l'époque où ces travaux s'effectuaient, vivait Nicolas De-



Fig. 28. — Le faux prophète est précipité dans l'abime. (Ezech. XIII, 3.) XVe siècle. Hôtel de ville de Louvain.

bruin, sculpteur bruxellois, dont l'activité eut maintes fois l'occasion de s'exercer à Louvain. Son nom nous est révélé la première fois par un compte relatif à l'oratoire Saint-Pierre. On plaça dans cette chapelle, qui avait été construite au siècle précédent (1346), par la fabrique de la collégiale, une nouvelle statue de saint Pierre et ce fut, comme l'apprend Molanus, Nicolas Debruin qui la sculpta en 1438.

L'année suivante, l'administration de la commune faisait appel à son concours pour l'exécution d'une statue de la Vierge qui

devait être portée en la procession annuelle de la kermesse. Maître Nicolas toucha pour son œuvre 20 saluts d'or. Le dais avec la civière fut fourni par Arnould van der Horst, auquel on donna 216 plecken. De chaque côté de la niche se trouvaient des panneaux offrant des scènes de la vie du Seigneur. La civière et les accessoires furent enluminées par Van Velpen. La statue fut portée à l'église Saint-Pierre, le 12 juillet 1442.

M. Van Even a identifié cette statue avec la célèbre figure connue sous le nom de la *Sedes sapientiæ* et dont il a été question précédemment (voir pl. 1). Comparée à des œuvres du xve siècle, par exemple, aux stalles de la même église auxquelles Nicolas Debruin a certainement travaillé, elle ne présente avec celles-ci aucune affinité de facture. En admettant même qu'elle soit une copie, et c'est la seule concession qui nous paraisse légitime, on devra convenir cependant qu'elle constitue une exception des plus rares. En effet, les artistes du moyen âge, chargés de reproduire des œuvres de leurs devanciers, se trahissent presque toujours par l'accent, le caractère propre à leur époque et à leur tempérament : les fac-similés impeccables sont plutôt l'apanage de nos contemporains.

Nicolas Debruin fut chargé, de concert avec Gérard Goris, par la fabrique de l'église Saint-Pierre, de l'exécution de stalles pour le chœur ; les frais du travail furent supportés moitié par la ville, moitié par le chapitre. Le travail dura trois ans et le placement en fut terminé en 1442, le jour du lundi perdu. Ces stalles furent détruites en partie en 1803, sous le beau prétexte qu'elles prenaient trop de place dans le chœur. Il n'existe plus que la rangée des stalles hautes qu'on a privées de leurs dossiers et de leurs dais, sans doute parce qu'ils interceptaient la lumière ou empêchaient les fidèles de voir les cérémonies du culte; les parcloses et les miséricordes ont conservé leur aspect primitif ; elles occupent, de chaque côté, trois travées du chœur. Elles sont de bonne et solide menuiserie et les sculptures ont de l'aspect et du caractère. La figure 30 donne une idée assez exacte de leur ordonnance et des détails architectoniques. Les miséricordes et les parcloses sont agrémentées de soixante-six motifs ; parmi lesquels on remarque surtout la représentation du chien, puis celle du dragon et d'autres animaux fantastiques. Viennent ensuite les

images du singe, du porc, du renard, du paon, de l'aigle et du canard. Notons encore des têtes humaines au masque grimaçant, une tête de maure, une autre de fol coiffé d'un bonnet d'âne et, enfin, une sirène et un guerrier marin[1].

Le maître-autel avait été placé un an plus tôt que les stalles en 1441. Le 28 juin de la même année, nous apprend M. Van Even, cet autel, qui se nommait l'autel ducal ou *s'Hertogen autaer*, attendu qu'il avait été fait par Henri Ier, fut consacré par le suffragant de Liége en 1442. Il était pourvu d'un retable dont le souvenir a eté perpétué d'une manière un peu vague par des tableaux,



Fig. 29. — Marie-Madeleine aux pieds de Jésus. (Jean, XI, 38.)
XVe siècle. Hôtel de villé de Louvain.

entre autres par celui de H. van Steenwyck, conservé au Musée royal de peinture à Bruxelles : il a été écarté pour recevoir une œuvre encombrante, toute en marbre et dont le premier défaut est d'être en désaccord avec le style de l'église.

Van Sartels cuperslager, batteur de cuivre, entoura le presbytérium d'une galerie décorée d'anges et d'ornements divers.

Parmi les maîtres brabançons qui ont joui d'une réelle notoriété,

[1] Reusens, *op. cit.*, voir t. II, page 246.

il convient de citer Guillaume Arts. Il fut chargé, en 1441, par Philippe le Bon, de se rendre en Bourgogne, conjointement avec deux autres sculpteurs, dans le but d'y rechercher de l'albâtre, destiné à l'exécution du mausolée que ce prince allait faire élever, en la chartreuse de Champmol, près de Dijon, à la mémoire de son père, Jean sans Peur. Cet artiste reçut, la même année, une importante commande du duc de Bourgogne. Il exécuta, en effet, entre les années 1441 et 1454, un saint sépulcre destiné à l'église Notre-Dame, à Gembloux.

S'il faut prendre comme base d'appréciation la durée du travail, à savoir treize ans, nul doute que le sépulcre n'ait été une œuvre considérable. Par le mot sépulcre, on entend parfois, dans les anciens documents, un retable représentant la mise au tombeau ou sépulcre; mais étant donnée l'importance présumée de cette œuvre d'art, il y a lieu de se demander s'il n'est pas question d'un petit édifice dans lequel on déposait le saint Sacrement pendant la semaine sainte, ainsi qu'il en existe plusieurs exemples en Allemagne et en Autriche. On conserve en Belgique plusieurs sculptures même relativement récentes, représentant la mise au tombeau que l'on pourrait également considérer comme des saints sépulcres.

Guillaume Arts, qui était alors fixé à Louvain livra, en 1450, une statue de la vierge qui fut placée dans une niche au-dessus de l'entrée du premier étage à l'Hôtel de Ville. Cette image, qui n'existe plus, était supportée par quatre anges. D'autre part, où sont parmi les bas-reliefs conservés dans le même édifice, ceux qui émanent de notre maître ? Les comptes à cet égard ne sont pas explicites. Aussi n'est-il pas possible, en présence du vague qui règne dans le document, d'aboutir à une identification certaine. Quant aux scènes qui décorent la salle historique, M. van Even, comme on le verra bientôt, n'hésite pas à les attribuer à Josse Beyaert. Evidemment les reliefs de la salle des pas-perdus, que M. van Even restitue à Guillaume Arts, trahissent un autre taire. L'on est donc en droit de distinguer deux mains différentes. Bornons-nous à signaler à l'attention du lecteur les sculptures de la salle des pas-perdus, dont plusieurs se recommandent à l'attention par leur caractère et le sentiment du pittoresque.

Citons le bas-relief qui rappelle la répudiation d'Agar. La

pauvre dédaignée s'en va les mains jointes et en priant. Abraham fait des recommandations à la servante qui porte le petit Ismaïl. Cependant la jalouse Sara pose la main sur le bras d'Abraham et suit des yeux sa rivale qui s'éloigne. Scène charmante de naturel et de sentiment et qui fait songer à certaine création célèbre de Rembrandt.

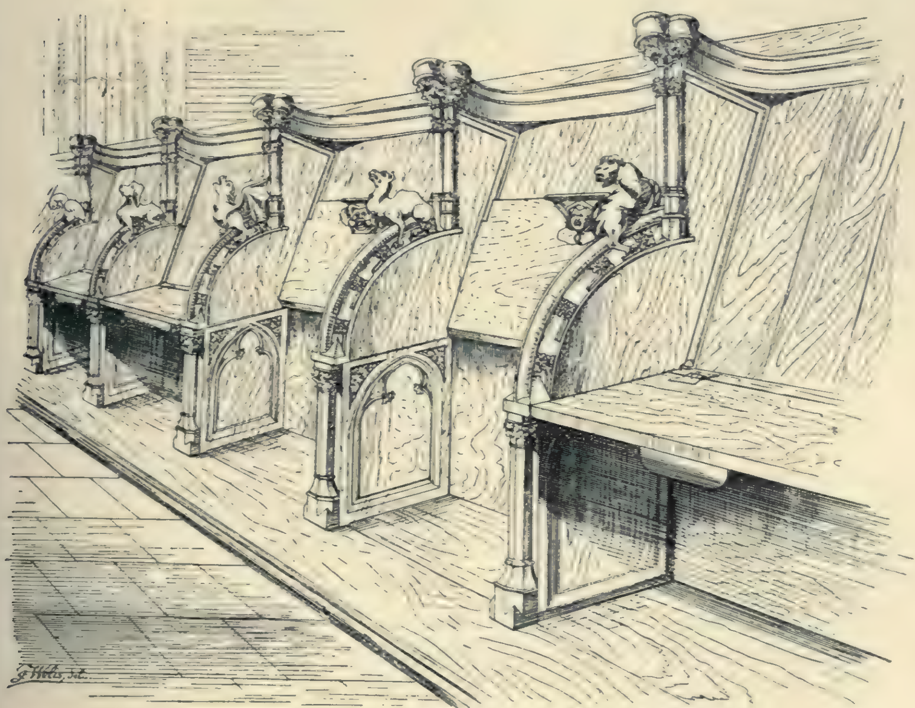


Fig. 30. — Stalles de l'église Saint-Pierre, à Louvain (xve siècle).

En 1447, Arnould Moens est renseigné comme peintre et proviseur de la confrérie de Saint-Eloy à Bruxelles, laquelle était composée des membres de divers métiers : d'orfèvres, de maréchaux, de selliers, de peintres, de regrattiers, de couteliers et de boulangers.

En sa qualité de proviseur, Arnould Moens[1] avait à veiller, de concert avec trois autres confrères, à l'administration des revenus assez considérables de la gilde, lesquels étaient employés à l'entretien des membres tombés dans l'indigence ou incapables de travailler. Il était occupé, en 1451, à peindre les *bosche* (bois) de la porte de la maison de saint Eloy ; cette circonstance disposait M. Dodd à ne voir dans Arnould Moens qu'un simple barbouilleur. Mais il résulte d'un livre censal de sainte Gudule qu'il était également imagier, beeldsniedere [2]. Le maître vivait encore en 1469, et il est renseigné à cette date avec la qualité d'imagier.

Jean Sanders est cité dans les comptes de la confrérie de Saint-Eloi, en 1447-1448, pour une affaire qui n'a rien de commun avec son métier. Mais n'y aurait-il pas lieu d'identifier cet artiste avec un Jehan de Sandres, qui travaillait en 1434 à Tournai pour la chapelle de Saint-Nicolas, en l'église de ce nom ? Il exécuta, moyennant la somme élevée de 120 livres de gros 10 sols, un retable contenant les images de saint Nicolas, de saint Nicaise et de saint Eloy. Il fut peint par Robert Campin [3] le maître du célèbre Roger de la Pasture. Probablement le retable du maître-autel de Saint-Jacques fut taillé et peint à la même époque par les mêmes artistes. Il est question dans les comptes de l'église Saint-Nicolas à Tournai, de Jacquemart de Sandres, tailleur d'images, qui demeurait rue Castelane. Ces deux imagiers ne seraient-ils pas d'origine brabançonne [4] ?

En 1456, on commença, à l'église de la Chapelle à Bruxelles, sous le pastorat du curé Jean Desmet, la construction d'un nouvel autel pour le chœur. Cette œuvre d'art que David à Mauden dans son *Alitologia*, qualifie de *travail* somptueux, exigea trente-cinq années de *travail* et ne fut achevé que sous son successeur, Guillaume Maerschalk, en 1491.

[1] P. 40 t. I. *Revue d'histoire et d'archéologie.* Notes relatives à l'histoire des arts dans les Pays-Bas.

[2] Archives, Reg. n° 2403 de la Chambre des comptes aux archives du Royaume.

[3] T. I p. 169. Etudes sur l'art à Tournai et sur les anciens artistes de cette ville, par de la GRANGE et L. CLOQUET.

[4] L. CLOQUET. Notice sur l'église Saint-Nicolas, t. XVII, des *Mémoires de la Société artistique et littéraire de Tournai.* — H. DE BRUYN. *Trésor artistique des églises de Bruxelles*, p. 306.

L'autel fut détruit par les sectaires qui envahirent l'eglise au mois de novembre 1579 et les auteurs contemporains rapportent que cet acte de vandalisme causa les plus vifs regrets parmi les paroissiens.

L'église Saint-Pierre, à Louvain, qui n'a pas eu à souffrir des déprédations des iconoclastes, nous montre encore, à la droite du maître-autel, une tourelle sculptée en pierre d'Avesnes, et destinée à la conservation des saintes espèces ; elle fut érigée en 1450 d'après les dessins de Mathieu de Layens et aux frais de la confrérie du Saint-Sacrement. C'est le seul édifice de ce genre appartenant au XVe siècle, qui subsiste encore dans le Brabant qui jadis en comptait tant. Ce *Sacramenthuis* haut de 12m50 de forme hexagonale, repose sur six colonnes cylindriques; les six faces de l'armoire proprement dite sont fermées par des panneaux en laiton fondu décorés d'emblêmes eucharistiques. A l'étage supérieur, on voit des hauts-reliefs représentant la sainte Trinité ; le Père Éternel le front ceint d'un diadème, revêtu d'une chappe, tient sur ses genoux le corps inanimé de son divin fils, dont les pieds reposent sur un globe terrestre. C'est un groupe d'une grande allure et plein de caractère. Les autres sujets, tels que la *Trahison de Judas*, la *Flagellation*, le *Couronnement d'épines*, le *Crucifiement* rappellent, par le sentiment et la facture, les groupes de retable d'origine bruxelloise. Au-dessous s'offrent, disposées deux par deux, sous des dais, des images d'apôtres, d'exécution relativement récente qui occupent sans aucun doute la place d'anciennes figurines. Les principaux contreforts se terminent en culs-de-lampe, où l'on voit représentés des anges tenant des instruments de la passion. La partie architecturale la plus vantée d'habitude par les archéologues pèche, à notre avis, par l'amas et l'enchevêtrement des clochetons, des pinacles et des contreforts dans lequels l'œil s'égare et renonce bientôt à découvrir une ligne et à saisir un détail. Vu à certaine distance, le monument, à vrai dire, gagne de l'élancement et de la sveltesse. Il a servi, comme on le sait, pendant la première moitié du XVIe siècle, vers 1539 de modèle à l'érection du tabernacle de l'église Saint-Jacques à Louvain. Dans cette œuvre d'art Gabriel van der Bruynen se révèle supérieur à son devancier par la clareté de l'ordonnance et la discrétion dans le choix des accessoires. —

Ajoutons que le tabernacle de l'église Saint-Pierre a perdu le charme que lui donnait son ancienne polychromie, grâce à laquelle figurines et hauts-reliefs se détachaient avec légèreté sur la masse de la tourelle. On ne saurait trop déplorer la disparition d'une remarquable clôture en fer forgé, qui était due au marteau de Gérard van Dueringen.

Les sanctuaires de Louvain ont dû contenir jadis de grandes richesses, mais peu à peu celles-ci ont été dissipées, détruites ou vendues pour céder la place à des objets conçus dans le goût du jour. On ne voit plus ces retables du xve ou du commencement du xvie siècle, avec leurs compositions empreintes d'un charme si naïf ; à la place, disons-nous, d'œuvres érigées par les gildes ou le magistrat de la cité, s'étalent aujourd'hui de pompeux monuments trop souvent dépourvus de style et d'intérêt. Parmi les épaves trop rares qui ont été recueillies de nos jours, nous ne pouvons omettre le gracieux repos de Jésus (fig. 32) qui était conservé de temps immémorial dans un couvent de la ville. Dans ces dernières années, il fut en la possession de M. Frésart à Liége qui l'a cédé depuis à un collectionneur autrichien. Ce gracieux objet, aux proportions minuscules mais plein de style, nous semble appartenir au commencement du xve siècle et rien ne s'oppose à ce qu'il soit sorti des mains d'un artiste de Louvain.

Des œuvres de la première moitié du xve siècle qu'il est encore donné à l'archéologue d'étudier dans le Brabant, il importe d'accorder une mention toute spéciale aux sculptures du chœur de Saint-Sulpice à Diest, exécutées entre les années 1417 et 1425, sous l'habile direction de Sulpice van Vorst. Rien de plus étrange et de plus original que ces grandes figures placées sous le gable des fenêtres du côté méridional. Ici l'une tient une couronne, l'autre une paternote, là deux guerriers portant des boucliers se livrent un combat singulier, l'un est armé d'une épée le second d'une massue. Plus loin, un guerrier brandit une hache et celui qui lui fait face pourvu d'un bâton s'acharne contre un objet que l'on ne distingue plus très bien. Sur les contreforts on remarque l'image d'un vieillard, un guerrier dans une attitude menaçante et enfin la statue du Sauveur, la tête nimbée et bénissant. Les niches des contreforts auxquels elles s'adaptent à merveille, conservent encore des statues parmi lesquelles il faut

signaler un saint Denis, patron secondaire de l'église à la légende duquel, d'après M. l'abbé Raeymakers[1], la plupart des figures,

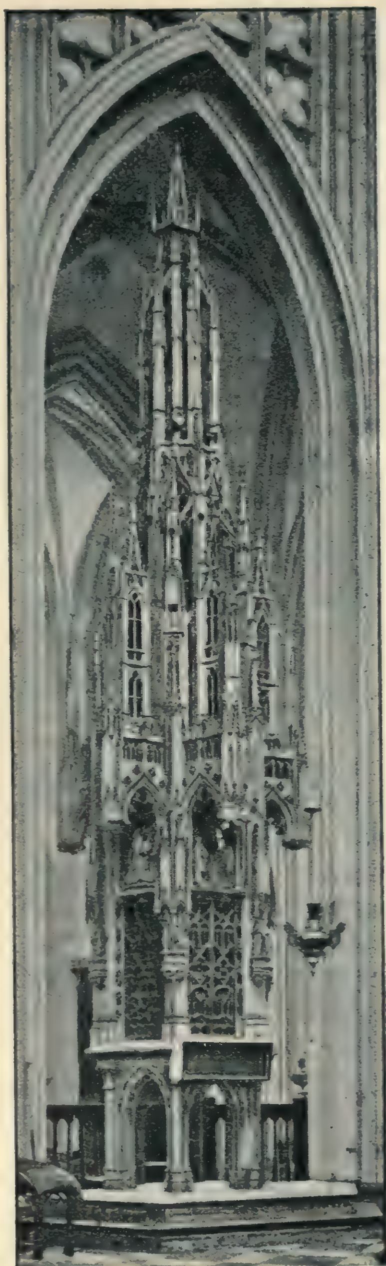


Fig. 31. — Tabernacle en pierre sculptée de l'église Saint-Jacques, à Louvain (XVIe siècle).

[1] Notice sur l'église primaire de Saint-Sulpice, à Diest. *Mess. des sciences hist. de Belgique*, 1856-1857.

des gables doivent se rapporter. A vrai dire, ce genre de reliefs nous paraît avoir un caractère purement décoratif et partant un peu arbitraire, quant au choix des sujets représentés. Ce phénomène, du reste, a été constaté déjà à propos de l'église du Sablon et de la chapelle comtale à Courtrai. Il est de fait que le groupe des guerriers dont il vient d'être question pourrait difficilement appartenir au texte d'une légende.

Passons maintenant à l'examen de la décoration intérieure du monument. En 1447, la fabrique de Saint-Sulpice, à Diest, résolut de doter cette église d'un riche tabernacle. Elle s'adressa, comme elle avait l'habitude de le faire en pareille occurrence, à la générosité des fidèles. Le travail ne fut commencé qu'à partir du dimanche des Rameaux de l'année suivante et heureusement achevé à la fin de 1449. Jean Oyckens, qui est cité dans les comptes comme architecte de l'église et Arnould d'Elsebyl firent la coupe des pierres et la maçonnerie. Drayer exécuta la sculpture et employa à ce travail le moellon de Mazières qui fut acheté à Liége et à Malines. Il n'existe aucune donnée concernant l'ordonnance de ce tabernacle, mais il y a tout lieu de croire, avec feu l'abbé J. Raeymakers, qu'il affectait comme celui de Saint-Pierre à Louvain, la forme d'une flèche ornée de colchetons et de contreforts. Ce nouveau genre d'édicule jouissait d'une grande vogue. Il succédait en effet à l'armoire du saint Sacrement *Armentarium sacramenti* dont il en existe un si bel exemple à Hal (fig. 22). Henri van den Bogaerde fut chargé de la dorure et de l'enluminure de dix statues procédant du ciseau de Drayer et dont huit d'entre elles sont connues : saint Denis, sainte Catherine, saint Michel, sainte Barbe, saint Jean l'Evangéliste, saint Augustin, saint Jean-Baptiste et saint Sulpice. Arnould van Scote forgea pour le tabernacle des treillis en fer ornés de rosaces et Jean van Scouten le pourvut d'une haie en fer forgé dans laquelle il entra 300 livres de matière première. En 1526 le chapitre trouva sans doute que l'œuvre dont nous venons de rappeler le souvenir était démodée et indigne de l'église ; toujours est-il qu'il fit ériger un nouveau tabernacle lequel disparaissait un demi siècle plus tard (1580) sous les coups des Iconoclastes. L'élégante tourelle, qui existe actuellement, a été érigée en 1615 grâce à la munificence de Jean Quinte et d'Elise van den Hove.



Pl. XIV. — Tabernacle de l'église Saint-Pierre, à Louvain (xve siècle).

Jean Drayer fit encore pour l'église de Saint-Sulpice une statue représentant saint Denis en 1440, un autre le Christ au Jardin des Oliviers et une vierge (1444). Mais à part quelques clefs de voûte où l'on voit représentés Dieu le Père, la Vierge, saint Sulpice et saint Denis, les armoiries de la maison de Diest l'œuvre de Drayer est anéantie. Ces intéressants accessoires avaient été rehaussés de dorure et de couleur par Gérard Brune, Henri van den Bogaerd et Gérard van de Velde.

A côté des maîtres dont nous venons de parler, il convient d'assigner une place d'honneur à la famille des Beyaert de Louvain. Le premier connu sous le prénom de Jean, pratique le métier de hûchier, scrynmakere, qui confine souvent à celui de tailleur d'images. Josse qualifié dans un acte du 7 avril 1459 de *factor imaginum*, beeldesnydere. Cet artiste refit le Jacquemart de l'église Saint-Pierre à Louvain, qui avait été anéanti, ainsi que la tour par un coup de foudre. L'automate disparut en 1573 sans qu'on en ait conservé d'autre souvenir que son surnom de *Maître Jean* ; il devait en tout cas faire brillante figure, car Hubert Stuerbout, chargé de l'enluminer, n'avait épargné ni l'or ni l'argent. La dépense s'éleva, en effet, à deux florins 36 plecken ou plaques.

Jean Beyaert décora le battant de la porte d'entrée de l'Hôtel de Ville, formé par une colonnette cylindrique supportant une statuette abritée sous niche ; le culot est orné d'une ange portant les armes de la cité louvaniste. La statuette représentant saint Pierre fut décapitée lors de la tourmente révolutionnaire du siècle dernier. Trompé par la vue des ornements pontificaux, le restaurateur moderne a donné au personnage une mitre au lieu de la tiare. Hubert Stuerbout polychroma la statue pour la somme de deux couronnes : de nos jours il est difficile d'apprécier le travail de l'imagier, tant on s'est appliqué à couvrir périodiquement cette figure d'une couleur aussi lourde que banale. Le vandalisme a été plus radical encore pour l'œuvre la plus considérable de maître Josse, à savoir le jubé de l'église des Récollets à Louvain. Ce sanctuaire a été rasé et le monument érigé à la mémoire de Juste Lipse, conservé aux Musées royaux des arts décoratifs de Bruxelles est le seul vestige qui subsiste de cette église conventuelle. Josse Beyaert fut secondé dans son travail

par Ostderghem, François Œghe, Henri de Becker, Godefroid de Moldere et Gosuwin Maes, charpentier[1].

La présence de deux charpentiers parmi ses collaborateurs permet de supposer que le jubé a été exécuté en bois et non en pierre, contrairement à l'usage qui semble avoir prévalu dans nos contrées. Le talent du maître louvaniste était apprécié dans tout le Brabant. C'est ainsi qu'il contribua à l'embellissement de l'église Saint-Léonard, à Léau. Il y plaça, en 1477, les retables des chapelles de Sainte-Catherine et de Saint-Jean l'Évangéliste, et fit également pour cette église une châsse destinée à conserver les reliques de saint Léonard. Enfin, en 1481, il tailla les statues de saint Jacques et de sainte Corine, mais aucune de ces œuvres, que nous sachions, ne nous a été conservée. En revanche, à l'hôtel de ville de Louvain, il est loisible d'apprécier le talent hardi et ingénieux du sculpteur brabançon. La voûte de l'ancienne trésorerie, achevée en 1466 et qu'on appelait autrefois *het Register*[1], est décorée de cinq clefs en pierre d'Avesnes, reproduisant des sujets ayant trait à l'histoire de la Finance. Hubert Stuerbout décora ces sculptures pour la somme de 40 sols. « Les bas-reliefs des clefs de poutre de la salle historique, de l'avis de M. Van Even, appartiendraient également à Josse Beyaert; malheureusement, ajoute l'érudit archiviste, les comptes de la construction de l'hôtel de ville des années 1452, 1454 et 1462 font défaut, mais étant donné la réputation de cet imagier, il est présumable que le magistrat se sera adressé au maître louvaniste de préférence à tout autre artiste. Voici les sujets représentés dans les bas-reliefs : la *Vision de Zacharie*, l'*Annonciation*, la *Naissance de Jésus-Christ*, l'*Adoration des Bergers*, l'*Adoration des Mages*, la *Fuite en Égypte*, *Marie et Joseph à la recherche de l'Enfant Jésus*, *Jésus au Jardin des Oliviers*, la *Flagellation*, le *Couronnement d'épines*, le *Portement de Croix*, le *Christ sur la croix*, la *Mise au tombeau*; la *Résurrection*. Ces scènes, dont nous regrettons de ne pouvoir mettre sous les yeux du lecteur aucun spécimen, sont bien conçues; les attitudes des personnages ont de la vivacité et du naturel.

[1] *Bull. des Commissions roy.*, l'étude consacrée aux Beyaert, par E. Van Even.

[2] Actuellement le cabinet des échevins.

Avant de terminer ce chapitre citons les noms de quelques imagiers brabançons qui n'ont, à notre connaissance, laissé aucune œuvre. Léon van Zellicke vraisemblablement originaire du village de Zellicke, situé aux environs de cette ville, est « cité dans un acte passé le 3 mars 1463-(1464 n. st.) devant les échevins de Bruxelles par lequel cet artiste déclare être prêt à remettre un certain Jean Van Aa en possession de biens provenant de feu maître Jean Strael, dont il avait jusque là joui injustement [1]. »

Jean Gesellekens, bruxellois, travaillait vers 1469 [2]. L'imagier Guillaume van Ottengeys mourut la même année [3].

[1] *Original*, coté au dos : IVe vij dans les archives de la Prévôté de Gaudenberg, aux archives du royaume.

[2] § 80. Arch. des arts et sciences et lettres d'Al. Pinchart. A. PINCHART, *op. cit.*, § 8.

[3] *Ibid.*, § 19.



Fig. 32. — Repos de Jésus en bois sculpté (commencement du XVe siècle).



Fig. 33. — Enseigne en chêne sculpté provenant de Lierre (xv[e] siècle, seconde moitié). (Musées royaux des Arts décoratifs, à Bruxelles).

CHAPITRE IV

L'organisation corporative des imagiers. — Marques de contrôle : poinçons des artistes. — Œuvres diverses revêtues de marques bruxelloises. — Statuettes isolées et petits groupes. — Ordonnance architecturale. — Polychromie des retables. — Retables du comte Maurin de Nahuys, de Ternant, de Villers, de Ham-sur-Heure, de Léau, de Claude de Villa et de Gentine Solaro, d'Ambierle, etc. Artistes brabançons à Rouen, à Bruges, à Bruxelles et à Nivelles. — Jacques de Gerines.

LORSQU'ON étudie l'histoire artistique de nos contrées au moyen âge, il importe de rappeler l'organisation corporative à laquelle était subordonnée l'activité tant du maître que du simple compagnon.

« Chaque métier, dit Mgr Namèche, avait des chefs appelés doyens, élus par le magistrat sur une double liste de candidats présentée par la corporation. Chacune de ces petites sociétés avait également son patron, sa chapelle ou du moins son autel dans une des églises de la ville ; sa caisse de secours pour les malades et les infirmes ; sa bannière portée dans les réunions publiques ; sa maison ou salle de réunion ; ses archives, son huissier ou valet, knecht [1]. »

[1] P. 264, t. I, *Cours abrégé d'Histoire nationale.*

C'est du sein de ces gildes semi-religieuses, semi-civiles qu'émanent ces multiples manifestations artistiques qui ont le privilège d'exciter notre admiration et de provoquer trop souvent nos plus vifs regrets. A Bruxelles, en particulier, les anciennes corporations artistiques ont joui, surtout au xve ou xvie siècle, d'une vitalité magnifique qui se constate en dépit de la perte de tant de monuments et de l'indifférence des chroniqueurs.

Les sculpteurs de la ville faisaient partie du métier des Quatre-Couronnés dont le patronage s'étendait, surtout en Belgique, aux professions où l'on se sert du marteau. A première vue, le choix de ce patronage semble arbitraire. Il a été déterminé, en effet, par une simple confusion. La commémoration des Quatre Couronnés avait lieu en même temps que celle de saint Claude et de ses quatre compagnons : Castor, Nicostrate, Symphorien et Simplice qui, de leur profession, étaient sculpteurs. Ils refusèrent, nous apprend la Légende dorée, de faire une idole que Dioclétien leur avait commandée et de sacrifier aux faux dieux. Ils furent condamnés à mort et périrent dans les tourments. En réalité, c'était bien aux courageux artistes de la primitive Eglise que s'adressait le culte des imagiers brabançons et non aux quatre couronnés anonymes, ainsi qu'on le constate en étudiant le passé de nos cités.

« Les sculpteurs de Malines [1], dit M. Neeffs, formaient entre eux une des sous-divisions de la gilde des maçons. Cette dernière association comprenait quatre sections désignées sous le nom général des Quatre Couronnés. C'étaient : 1° les maçons proprement dits, qui avaient pour patron saint Claude ; 2° les tailleurs de pierre placés sous l'invocation de saint Nicostrate ; 3° les verriers et les vitriers honorant saint Castor , 4° les sculpteurs, dont saint Symphorien était le protecteur [2]. »

On peut encore se rendre compte du bien-fondé de notre observation en jetant un coup d'œil sur un triptyque de la seconde moitié du xvie siècle, conservé au musée communal à Bruxelles. Dans le compartiment du milieu, le peintre a représenté quatre saints

[1] *Histoire de la peinture et de la sculpture à Malines*, t. Ier, p. 9.

[2] En 1541 eut lieu à Malines la réunion des peintres et des sculpteurs, sous le nom de Gilde de Saint-Luc.

se livrant aux travaux que comporte la bâtisse d'une maison. Ils viennent d'être interrompus dans leur tâche par l'arrivée de Dioclétien. Ce dernier leur intime l'ordre d'adorer une idole qui leur est présentée par un de ses serviteurs. Sur le volet placé à la droite du spectateur, on voit deux architectes agenouillés ; au second plan, des maçons élèvent une habitation. L'autre volet nous offre un sujet analogue ; seulement les donateurs sont ici des imagiers. L'un d'eux, qui est agenouillé, a par devers lui un clocheton en pierre, de style ogival ; l'autre, debout, vient de mettre la dernière main à un bas-relief représentant le Saint-Sauveur.

Le métier des Quatre Couronnés à Bruxelles comprenait en outre les tailleurs de pierre, les maçons, les ardoisiers ; il faisait partie de la nation de saint Nicolas, en même temps que les armuriers, les fourbisseurs, les regrattiers, les éperonniers, les doreurs et les charpentiers. Les jurés ou doyens des tailleurs de pierre et des tailleurs d'images furent autorisés, le 10 mai 1455, à garantir les ouvrages de leurs confrères, à l'instar de ce qui avait lieu pour les orfèvres, et à prélever de ce chef le soixantième de la valeur des œuvres présentées. Les sculpteurs étaient généralement désignés sous le nom de tailleurs d'images, en flamand *beeldesnyders*, *beeldehouwers* ou *bildemakers*.

A quel genre de travaux était applicable la marque de garantie dont il vient d'être question? Aux travaux exécutés en bois, car c'étaient ceux-ci qui donnaient lieu aux abus les plus graves et les plus nombreux. Malheureusement, le texte des ordonnances octroyées aux tailleurs d'images bruxellois est perdu. On peut toutefois se rendre compte de ce qu'elles devaient être par celles qui furent adoptées par la gilde anversoise.

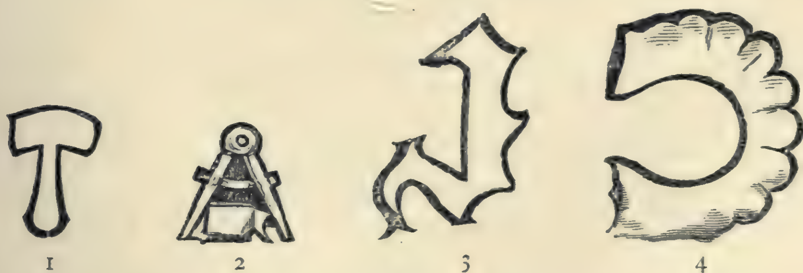
« D'après les ordonnances et règlements de cette dernière association, du 9 novembre 1470 et du 30 juillet 1472, les retables confectionnés à Anvers devaient, avant de pouvoir être exposés en vente, être examinés par un jury nommé par les doyens de la corporation. Cet examen n'avait d'autre but que de constater la qualité des matières employées qui, pour les retables, ne pouvaient être que du bois de chêne et de noyer bien secs, sans défaut et ayant les épaisseurs déterminées. Lorsque le jury avait reconnu que le retable réunissait les conditions exigées pour constituer un ouvrage de bonne qualité, ils y appliquaient la marque précitée :



Pl. XV. — La vierge protectrice des chrétiens *(Mater omnium)* en chêne polychromé (seconde moitié du xve siècle, h. 0^{m}565).

c'était une main pour les sculptures en bois non peintes et les armoiries de la ville pour les sculptures polychromées. » A notre avis, feu M. Ch. Thys [1], que nous suivons ici, s'est mal exprimé. La main, marque de garantie de la sculpture, figure indifférem-ment sur des sculptures polychromées et non polychromées [2]. Jusqu'à ce jour, il nous a été donné de constater la présence du castel emprunté au blason anversois que sur les retables d'Op-Iter, de l'église Notre-Dame à Tongres, et sur celui de Pailhe conservé aux Musées royaux des arts décoratifs de Bruxelles. Cette marque se trouve invariablement apposée sur la caisse. Aussi avons-nous lieu de supposer qu'elle appartient au *screen-werker* qui a fait la partie architecturale du retable [3].

Quant au poinçon de garantie des ateliers bruxellois, il a un caractère complexe qu'il importe de bien mettre en lumière. La marque de la polychromie est connue : c'est le mot *Bruesel* en lettres capitales gothiques encadrées dans un rectangle. Dans une dissertation consacrée à un retable qu'il possède, M. le comte Maurin de Nahuys a reproduit tous les signes qu'il avait remarqués sur cette œuvre d'art ; outre la marque *Bruesel*, le savant érudit avait relevé des marques sur lesquelles il attirait l'attention du lecteur. « Les figures suivantes que l'on voit en plusieurs endroits sur l'extérieur du retable, gravées en creux, et qui probablement ne sont autres choses que les marques d'une corporation ou confrérie pourront peut-être servir à répandre une nouvelle lumière sur l'histoire de l'art en Belgique au moyen âge. »



1 2 3 4

[1] *Notice sur le retable de l'église de Notre-Dame, à Tongres* (*Bull. de la Soc. scientifique du Limbourg*. T. XIII, pp. 187-225.

[2] Voir nos *Recherches sur la sculpture. Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*, t. LII.

[3] *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, t. V., 3e série.

Nous recherchions depuis longtemps une explication plausible de ce problème, lorsque nous rencontrâmes la mention suivante du catalogue de l'Exposition de Malines relative à un groupe appartenant naguère à M. Steinmetz « statuette en chêne polychromé de la sainte Vierge *Mater omnium*, abritant les fidèles sous son manteau. La sainte Vierge a perdu sa couronne : sur la bordure de son manteau se trouve le *Gloria Patris* en lettre d'or. Cette charmante production de l'*école brugeoise* du xve siècle, porte la marque du sculpteur : un maillet et une coquille [1] ».



C'était donc la deuxième fois que le signe du maillet se rencontrait et, point important à noter, sur des œuvres émanant, selon toute apparence, de deux maîtres distincts. De là à conclure à l'existence d'une estampille commune employée pour poinçon sur les divers travaux d'une gilde ou d'une corporation, il n'y avait qu'un pas à franchir : il fallait examiner les deux œuvres. Or, l'exposition rétrospective de 1888 à Bruxelles où elles se trouvaient toutes les deux, nous fournit les moyens de faire de rigoureuses constatations. Il résulte de notre examen que la marque du *maillet* avait eté faite sur le retable et sur le groupe au moyen d'un même instrument et que ce poinçon était la marque non d'un artiste, mais d'une corporation. Depuis lors nous avons retrouvé un certain nombre d'œuvres portant le signe du maillet seul, ou accompagné d'autres marques qui constituent les signatures des artistes.

Il se trouve encore : 1° sur des hauts-reliefs provenant de l'église Saint-Pierre à Louvain et conservés aux musées royaux des arts décoratifs à Bruxelles ; ils représentent la *Flagellation*, le *Portement de croix*, la *Descente de croix* (fig. 34), *l'Ensevelissement de Jésus-Christ*. Trois de ces groupes taillés d'un seul bloc portent le signe du maillet dissimulé dans un coin en compagnie d'un second formé de trois barres parallèles coupées de deux autres lignes ;



2° La statue de sainte Marie-Madeleine (fig. 35) conservée au

[1] *Catalogue des objets d'art religieux du moyen âge, de la renaissance et des temps modernes exposés à l'hôtel de Liedekerke, à Malines*, sept. 1864, par M. James Weale.

Musée d'antiquités où elle est entrée, à la suite d'un don de M. Aimé Desmotes de Paris. Le poinçon de l'imagier consiste en une sorte de feuille ;



Rapprochons de cette sculpture une statue en chêne sculpté représentant également sainte Marie-Madeleine, conservée au



Fig. 34. — Fragment de retable bruxellois (seconde moitié du XVe siècle). Musées royaux des arts décoratifs à Bruxelles.

Musée de Cluny (pl. XVI). Le caractère, le modelé, le jet des draperies et jusqu'à l'attitude, tout indique que cette œuvre pleine de naïveté et de grâce a été exécutée par un artiste formé dans un atelier bruxellois.

3° Sur un groupe en haut-relief représentant Maximin au moment où il va trancher la tête de sa fille Barbe. Ce document intéressant qui faisait partie de la collection de M. Louis Mohl de Paris, n'était revêtu que du signe du maillet ;

4° Sur la statue en chêne sculpté représentant sainte Renilde appartenant à l'église de Saintes près de Hal (fig. 36) ;

5° Sur un petite statuette d'une assez belle facture appartenant à M. Stolzenberg à Ruremonde (Hollande), et qui représentait la *Mater omnium*, sujet analogue à celui qui a été décrit plus haut ;

6° Le poinçon du maillet figure aussi en plusieurs endroits du retable de saint Georges de Jean Borreman, lequel est conservé

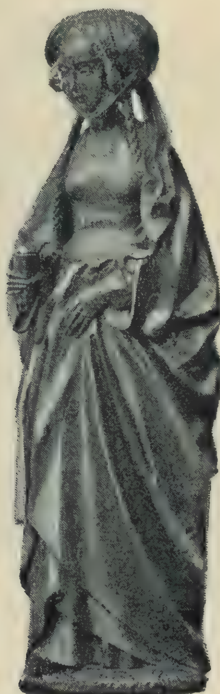


Fig. 35. — Sainte Marie-Madeleine. Statuette en chêne sculpté (xve siècle, seconde moitié). Musées royaux des arts décoratifs à Bruxelles.

aux Musées royaux des arts décoratifs à Bruxelles, nous n'avons pas constaté de marque personnelle ou de poinçon d'artiste ;

7° M. Paul Combaz possède un groupe de la sainte famille de la fin du xve siècle, travail inégal mais très intéressant ; il appartient pour la facture et le sentiment à cette catégorie de figurines dont nous reproduisons dans ce chapitre divers spécimens ;

8° Le signe se trouve encore sur le petit retable conservé au Musée de Trèves. On voit sur un grand siège Marie, et sainte Anne qui tient par la main l'Enfant nu qui vient de s'échapper



Fig. 36. — Sainte Renilde, statue en chêne sculpté autrefois polychromé. Sainte Cyttal (seconde moitié du xve siècle).

des genoux de sa Mère, saint Joseph et saint Joachim se tiennent au second plan.

Le poinçon n° 2 du retable du comte de Nahuys figurant un compas, constitue à nos yeux une marque propre aux *screenwer-*

kers, car il nous a été donné de ne la rencontrer que sur la caisse même du retable sur le *bac* pour employer l'expression usitée dans d'anciens documents flamands [1]. Nous l'avons encore rencontré en compagnie du maillet dans le retable de saint Georges appartenant aux Musées royaux de Bruxelles ; isolément sur le retable de Saluces, sur un petit retable du Musée de Trèves, sur le retable de Gustrow mais ici la marque du hûchier est placée dans un écu. Nous ne croyons donc pas trop nous aventurer en considérant désormais le compas comme la marque de garantie du hûchier du *screenwerker*, collaborateur naturel du tailleur d'images. A lui était dévolue la tâche d'édifier les fines et gracieuses architectures qui planent sveltes et légères sur les hauts-reliefs débordant eux de vie et de mouvement. En d'autres termes le hûchier est sinon l'architecte, du moins le constructeur de la partie architecturale. Il nous semble, en effet, très probable que la conception de l'édicule appartenait à un maître maçon, à un véritable architecte, car il y a un rapport intime entre l'ordonnance de certains retables et des édifices contemporains. Quant à la collaboration du menuisier ou hûchier dans l'exécution des retables, le doute n'est pas possible. Le 8 février 1506, Jean Borreman conclut, en présence des échevins de Louvain, un marché avec le menuisier Petercels pour l'exécution. Tous les groupes et toutes les figures destinées à cet œuvre devaient être exécutées de la main *de hand* de maître Jean Borreman [2].

La marque de la polychromie *Bruesel* figure sur le retable du comte de Nahuys. Sur celui de Gustrow, de Saluces, de Wilberga en Suède, la statuette de M. Corroyer de saint Michel du Musée du Louvre, etc.

Il est certain que, dès avant la seconde moitié du XVe siècle, les imagiers bruxellois envoyaient au loin leurs productions. L'exportation la plus suivie fut apparemment celle des statuettes, ainsi qu'il résulte de récentes recherches.

En 1886, MM. Corroyer et Courajod attirèrent l'attention des érudits sur des spécimens d'un caractère mercantile, datant de la

[1] Quant aux marques 3 et 4 reproduites plus haut avec le maillet et le compas, elles doivent être considérées comme une signature d'artiste.

[2] Voir *Bull. com. roy. d'art d'archéologie*, étude de M. Van Even sur le retable de saint Georges, conservé aux Musées royaux des arts décoratifs à Bruxelles.



Pl. XVI. — Statue en chêne sculpté (seconde moitié du XVe siècle).
Musée de Cluny.

seconde moitié du xve siècle et du commencement du xvie siècle et présentant entre eux de nombreux points de ressemblance. « Ils ont, disent les savants précités, des airs de familles perceptibles et reconnaissables pour les yeux les moins prévenus. Ils n'offrent quelquefois qu'un degré de finesse assez relatif et sans vouloir les déprécier, paraissent avoir été le produit d'une fabrication courante régulière, d'une industrie organisée et pourvue de modèles et de poncifs quotidiennement répétés. En tous cas, bons ou médiocres, ces morceaux de sculptures proviennent presque toujours de retables d'église portant l'empreinte d'un



Fig. 37. — Statuette en chêne sculpté appartenant à M. Corroyer.

art spécial fortement caractérisé. Ce caractère spécial est tellement évident qu'on ne peut pas hésiter à le reconnaître même quand on le rencontre sur des ouvrages placés de temps immémorial dans les églises des autres provinces de la France et de la Belgique et aussi de l'étranger. Le type le plus fréquent est celui de la Vierge tenant l'Enfant Jésus qui se trouve fort bien caractérisé par la Vierge de M. Corroyer (fig. 37).

« De tous les objets sortis de ce milieu industriel, celui que

l'on remarque le plus fréquemment est la figure en bois de la Vierge et de l'Enfant Jésus taillé presque toujours sur le même patron. Tête poupine, vêtements à plis longs et cassés mais plus amples que dans l'école purement bourguignonne des successeurs de Sluter et rappelant le style du maître de 1466 et de gravures flamandes de la seconde moitié du xve siècle, robe décolletée suivant la mode portée du temps d'Anne de Bretagne. Enfant Jésus généralement trop petit de proportion et quelquefois grimaçant ». Ajoutez à cela une couronne de métal engagée dans le



Fig. 38. — La vierge et figurines d'anges (xv-xvie siècle). Musées royaux des arts décoratifs de Bruxelles.

sommet de la tête, grâce à une forte entaillure, une polychromie et une forte dorure, les inscriptions sur le bord des vêtements et l'on reconnaîtra les traits caractéristiques de ces produits que l'on retrouve en France, en Allemagne et en Belgique. « Elles foisonnent, disent MM. Courajod et Corroyer, dans tous les départements formés de l'ancienne province de Bourgogne. » Restait à déterminer la provenance des statuettes. Ici la tâche est rendue facile grâce à l'existence de la marque BRUESEL imprimée sur la sculpture appartenant à M. Corroyer (fig. 37).

Sans vouloir nous appesantir outre mesure sur ces productions d'un mérite secondaire, il nous semble néanmoins intéressant de faire connaître quelques spécimens sortant d'ateliers bruxellois. La figure 38 nous montre une vierge accompagnée de deux anges. Ces trois figures appartenant aux Musées royaux des arts décoratifs et industriels de Bruxelles sont dans un excellent état de conservation. L'examen des angelots fait même découvrir un intéressant procédé de décoration dont nous parlerons bientôt. Il existait naguère plusieurs spécimens de cette industrie dans la



Fig. 39. — Statuette en noyer polychromé représentant sainte Élisabeth de Hongrie (XV-XVIe siècle).

collection de feu M. l'abbé Mertens, en son vivant curé de Tervueren. Nous citerons la statuette représentant sainte Élisabeth de Hongrie (fig. 39).

Nous avons remarqué, au Musée du Louvre (fig. 40), une statuette en bois représentant saint Michel : elle a conservé la marque BRVESEL sur l'ancienne polychromie. Le brillant archange qui apparaît sous des traits fort débonnaires s'acquitte de sa mission de justicier avec une tranquillité d'âme parfaite. Il existe au

musée de Cluny un spécimen presque identique à ce dernier. Le type a dû être très familier à nos imagiers, attendu qu'il reproduit dans ses lignes générales l'image du saint Michel qui orne le battant de la porte de l'hôtel de ville de Bruxelles. Il ne sera pas hors de propos de nous arrêter un instant à l'examen des marques que l'on rencontre sur des statuettes.

La vierge de M. Corroyer porte sur le dos un poinçon, lequel avait passé inaperçu. Il consiste en quatre lignes encadrées par une sorte de fleuron. Or, M. Cools, antiquaire à Bruxelles, possède une figurine de sainte Anne en bois de noyer revêtue d'un poinçon qui se rapproche beaucoup quant à la disposition des lignes de la marque relevée sur la statuette de M. Corroyer, mais le fleuron a disparu (fig. 41).



Le poinçon qui se découvre sur le plus grand nombre des statuettes qu'il nous a été donné d'examiner, accuse une sorte de dégénérescence, ainsi qu'on peut s'en convaincre en regardant, celui emprunté à une figure en noyer représentant saint Pierre, conservée aux Musées royaux des arts décoratifs à Bruxelles. Cette marque est associée à deux autres : une sorte d'étoile plusieurs fois répétée peut être le poinçon du maître. L'estampille 3 apposée sur la polychromie constituerait la signature de l'enlumineur.





1 2 3

Il existe encore un poinçon que nous avons rencontré dans des productions incontestablement bruxelloises émanant de divers artistes. Il se présente parfois en même temps que le maillet, comme dans le retable de saint Georges, de Jean Borreman. On le rencontre également sur celui de Saluces, appartenant au Musée communal de cette ville, sur celui de Lombeck-Notre-Dame, sur une vierge appartenant à MM. Otto frères, à Bruxelles (Pl. XVII), laquelle a été découverte dans une localité du Brabant. Ce signe n'est de fait qu'un simple rond exécuté à froid ; il est

placé généralement sur le sommet de la tête des personnages. Pour être moins claire que celle du maillet, cette marque ne laisse pas toutefois d'avoir un caractère bien déterminé. Aussi, penchons-nous à la considérer comme un poinçon appartenant à la gilde bruxelloise.



Les signes de garantie dont nous venons de parler un peu longuement n'avaient guère été observés jusqu'en ces dernières an-



Fig. 40. — Saint Michel, statuette en chêne polychromé (fin du xv[e] siècle), conservée au Musée du Louvre. Cliché phot. de M. F. de Villenoisy.

nées. Cela tient surtout à cette circonstance qu'ils sont toujours, hormis la marque Bruesel, fort bien dissimulés. Le maillet et la signature personnelle du sculpteur se trouvent sous le pied des statues ou déguisés dans un coin où personne ne songerait à les dénicher.

Il serait fastidieux de poursuivre plus avant l'examen des figurines isolées d'origine brabançonne. C'est surtout l'étude des retables qui nous révèle le complet épanouissement de la sculpture en bois dans nos contrées.

La vie et la passion de Jésus-Christ, l'histoire de Notre-Dame, les actes d'un martyr ou d'un confesseur offrent aux imagiers des thèmes susceptibles de nombreuses interprétations. A vrai dire, les faits que l'artiste est appelé à retracer le mettent aux prises, par leur variété même, avec des difficultés multiples ; et cependant nombre de retables témoignent de beaucoup d'observation et de sincérité. Il semble parfois que l'artiste aie copié une scène qui s'est déroulée sous ses yeux tant il réussit à dramatiser les faits de l'histoire sainte ou de la légende. Dans ses œuvres, l'imagier révèle l'attachement à certaines conventions, mais il sait presque toujours conserver à ses personnages des attitudes naturelles ou du moins vraisemblables. Il est, du reste, à bonne école. A l'atelier, il se forme aux exigences du métier ; il acquiert une sûreté de main et un savoir-faire qui le rendront capable d'exécuter à son tour, avec succès et célérité, des tâches fort considérables. Il puise dans le milieu familial d'heureuses inspirations, car c'est bien à la douce influence exercée par le foyer domestique que l'on est redevable de ces pages émues et embaumées du charme de la poésie chrétienne. Telles sont, par exemple, certaines scènes du retable de Lombeke-Notre-Dame. D'autre part, la représentation publique des mystères livre à l'imagier la clef des difficultés de mise en scène, difficultés qui tiennent maintes fois en échec les artistes les mieux doués.

Avant de présenter au lecteur des œuvres typiques de l'Ecole bruxelloise, il nous semble opportun de résumer brièvement les observations qu'elles nous ont suggérées. Celles-ci ont trait surtout à l'ordonnance et à la décoration proprement dite.

Ce qui frappe à première vue dans la disposition d'un retable, c'est la silhouette du meuble et des dais parfois très compliqués servant de couronnement aux divers groupes. M. le chanoine Reusens a déjà reproduit plusieurs de ces silhouettes mais sans les répartir entre les divers écoles régionales [1]. Il nous semble que l'on est en droit d'aller plus avant en cette voie et qu'il convient de rechercher les caractères communs à telle ou à telle école en particulier. La disposition la plus répandue consiste en un rectangle oblong muni de deux volets se renfermant sur la partie

[1] *Éléments d'archéologie chrétienne*, t. II, p. 246.



Pl. XVII. — Vierge en bois sculpté appartenant à M. M. Otto père.
(Seconde moitié du xve siècle).

dormante. Les Allemands ont assez souvent agrémenté la partie supérieure du meuble d'une rangée de fleurons. En Belgique, les sculpteurs se gardent d'habitude d'atténuer la rigueur de la ligne horizontale par une ornementation quelconque. Les retables de saint Georges, celui de sainte Dymphne en l'église paroissiale de Gheel, sont pourvus d'un cadre rectangulaire.

Parfois le compartiment médian est surélevé. Des volets peints ou sculptés recouvrent toujours exactement la partie immobile. Tantôt le volet latéral est d'une seule pièce ou consiste en panneaux reliés les uns aux autres par des charnières, comme dans le retable de la passion à Gheel, tantôt l'œuvre de l'imagier est munie de deux volets pour chaque côté ; l'un a pour fonction de recouvrir le sommet du compartiment médian. Celui d'en bas dissimule la partie latérale, c'est précisément cette disposition que l'on retrouve dans le retable du comte de Nahuys et plus tard dans ceux de Lombeke-Nôtre Dame et de Saluces.

Dès la seconde moitié du xve siècle les screemackers ont fourni aux imagiers des cadres d'une décoration plus riche et plus complexe, mais sans oublier toutefois certaines formes anciennes qui se sont perpétuées jusqu'au bout du xvie siècle. L'exemple le plus intéressant se trouve dans le retable d'Hérenthals exécuté par Pasquier Borman. Il rappelle le retable [1] de Claude de Villa et de Gentine Solaro, pourvu de compartiments avec arcs en accolade.

Les formes que nous venons de passer en revue se distinguent surtout par leur simplicité, si on les oppose à certains retables de l'école d'Anvers et de provenance allemande.

L'architecture des retables a subi des variations. Il est possible néanmoins de signaler des éléments qui se sont reproduits avec une certaine ténacité par les imagiers bruxellois.

Les scènes sont surmontées de dais à plusieurs faces, conçus sur un plan rectangulaire ou semi-hexagone, se terminant par des arcatures décorées de crochets. Ces dais ou *tabernacles*, pour employer l'ancienne expression, sont surmontés d'une galerie de peu de hauteur, formée de flammes ajourées qui se déroule en zigzag. On trouve des exemples de cette disposition dans le retable du comte M. de Nahuys, dans le retable de la

[1] Conservé au Musées royaux des arts décoratifs et industriels de Bruxelles.

passion de Sainte-Dymphne, à Gheel dans celui de M. Vermeersch, etc.

Il arrive aussi que la galerie est supprimée, comme dans le retable d'Ollomont et dans celui de Thielen, lesquels participent en plus d'un point à l'économie des productions bruxelloises.

La base est en général décorée d'une frise ajourée formée de flammes ou de motifs symétriques ou même de devise comme dans le retable de Claude de Villa et Gentine Solaro. Ce motif a été surtout en faveur dans les ateliers bruxellois. Les Allemands et les Français ont pratiqué également ce mode de décoration, tandis que les *screenwerkers* anversois l'ont plus rarement mis en œuvre. Cette frise conservera son caractère architectonique jusqu'à l'avènement de la Renaissance. A partir de ce moment, les rinceaux paraissent avoir été en honneur.

Ajoutons que l'on rencontre des retables sur la provenance desquels on est loin d'être fixé. En effet, si Bruxelles et Anvers possédaient les centres les plus actifs, les documents établissent qu'on exécutait des œuvres de ce genre à Louvain, à Malines, à Gand, à Bruges, à Liége et à Valenciennes. Seulement, il ne semble pas prouvé que les ateliers de ces villes aient été organisés aussi spécialement pour l'exportation que les deux grandes cités brabançonnes.

Précisons encore nos remarques par quelques détails. A la fin du xv[e] siècle, les dais prennent des aspects variés. Dans le retable de saint Georges du musée de Bruxelles ils sont précédés d'élégantes arcatures redentées. Cette forme de transition est également représentée par le retable de la *Passion* à Strengnaes (Suède). Plus tard, les dais proprement dits sont remplacés par de véritables dentelles de bois superposés d'une façon très ingénieuse, constituant plutôt une fantaisie du ciseau qu'un motif architectonique. A la première moitié du xvi[e] siècle, les imagiers, de même que les peintres, sacrifient au goût que la Renaissance avait mis en honneur en introduisant des amours dans des objets d'art religieux. Dans les rinceaux qui agrémentent les amortissements des bas-reliefs d'un retable conservé à Boendael-lez-Bruxelles, on remarque la présence de petits amours. La petite frise qui décore la partie inférieure est parfois inspirée par le goût dominant. Tel le retable de sainte Barbe et de saint Léger

de 1530 provenant de l'abbaye de Liessies et conservé au musée de Bruxelles.

Bien que nous n'ayons pas l'intention de nous occuper d'une façon spéciale des productions de l'école anversoise, il ne sera pas superflu d'indiquer en quelques mots certaines particularités des produits de ce centre artistique. La silhouette des retables a ceci de caractéristique qu'elle est formée par la combinaison d'arcs concaves ; la partie inférieure est très souvent dépourvue de frises ajourées ; les scènes ont pour couronnement



Fig. 41. — Sainte Anne, statuette en noyer sculpté appartenant à M. Cools (seconde moitié du xve siècle).

des dais donnant assez bien, selon le mot d'un érudit allemand, l'illusion de stalactites. En tout cas, le travail des *screenmakers* anversois décèle en général beaucoup moins de conscience, de soin, d'habileté que ceux de leurs confrères bruxellois. On remarque dans les produits d'Anvers que l'imagier se fie au talent du peintre et de l'enlumineur pour achever son œuvre. Que les maîtres Anversois aient fait des emprunts aux Bruxellois, tant

pour les compositions que pour la structure des retables, c'est un fait qui résulte d'un examen même superficiel. D'ailleurs il est établi par diverses données que les imagiers se rendaient de Bruxelles à Anvers et vice versa et qu'ils ne manquaient pas de se faire réciproquement des emprunts.

Les reproductions de retables qui abondent dans la présente étude nous dispensent de plus longs commentaires. Aussi con-



Fig. 42. — Retable appartenant au comte Maurin de Nahuys (seconde moitié du xve siècle).

vient-il d'étudier maintenant le décor de la sculpture, c'est-à-dire la polychromie dont on a trop longtemps méconnu le rôle important.

A l'époque, de la Renaissance les traditions si fidèlement gardées chez les imagiers et les sculpteurs furent atteintes violemment par les dédains de certains artistes et en particulier de Michel-Ange. Le grand maître florentin répudiant les exemples de

ses prédécesseurs renonça brusquement au merveilleux appoint que la couleur donne à toutes les productions en relief. Ce divorce de la peinture et de la sculpture si regrettable à tant d'égards, s'est perpétué pour ainsi dire jusqu'à nos jours.

Au moyen âge, ce n'est qu'accidentellement que le statuaire n'a pas réclamé le concours du peintre ou de l'enlumineur pour donner à son œuvre une dernière caresse. Il répugnait, en effet, au sens esthétique de nos ancêtres d'exécuter des œuvres monochromes, ce genre de reliefs manquant de pittoresque et surtout d'aspect décoratif. D'ailleurs, l'image dépourvue de couleur ne captivera jamais complètement l'attention, en dépit des habiletés et de tous les artifices d'un maître consommé en son art. Les grecs avaient si bien compris cette vérité, qu'ils décoraient leurs statues et leurs bas-reliefs ; le chef-d'œuvre d'Ictinus et de Phidias le Parthénon était peint même à l'extérieur avec une somptuosité sans égale. Ajoutons encore que les enquêtes des érudits ont prouvé surabondamment que la polychromie de la statuaire a été en usage dans les nations les plus raffinées comme chez les peuplades les plus grossières du globe.

Après cette petite digression que le lecteur voudra bien nous pardonner, revenons à notre objet.

Dans nos contrées, l'imagier travaillait de concert avec le peintre ou l'enlumineur. Aussi bien, ne serait-il pas superflu de dire quelques mots de leurs procédés. Toute sculpture, qu'il s'agisse d'un haut ou d'un bas-relief, est recouverte d'une couche d'apprêt à base de craie assez épaisse et spécialement disposée pour recevoir la couleur et l'or. Cet apprêt s'emploie de telle sorte qu'un relief à peine ébauché acquiert bientôt un véritable modelé. Aussi que de sculptures privées de leur ancienne enluminure ne ressemblent plus qu'à des corps exsangues ou à d'informes magots ; et rien n'est plus périlleux que de vouloir apprécier le mérite d'œuvres soumises à un nettoyage systématique.

(A continuer.) Joseph Destrée.





PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Assemblée générale mensuelle du lundi 1er avril 1895.

Présidence de M. G. Cumont, *président.*



La séance est ouverte à 8 heures.

Soixante et onze membres sont présents [1].

M. le Secrétaire général donne lecture des procès-verbaux des séances des mois de février et de mars. *(Adoptés sans observation.)*

Correspondance. — MM. Paris et Verhaegen s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

MM. Émile Stocquart et Demeuldre remercient pour leur nomination de membres effectifs.

Le prince Paul Poutjatine remercie pour sa nomination de membre correspondant.

[1] Mmes A. Le Tellier, P. Saintenoy et A. Delacre.

MM. P. Combaz, Van der Linden, P. Saintenoy, le baron de Loë, A. Joly, De Schryver, Mahy, Puttaert, Poils, Adan, L. Le Roy, Stocquart, R. Van Bastelaer, Winckelmans, Ronner, Goyers, de Munck, Tahon, de Behault de Dornon, G. Combaz, F. Cumont, Barella, De Bavay, Demeuldre, Haubrechts de Lombeek, Maroy, Bardenhewer, G. Lavalette, Titz, De Proft, Hankar, A. Delacre, Lünd, Hippert, J. Destrée, Dens, Clerbaut, Donnet, Blin d'Orimont, V. Drion, Van den Eynde, Aubry, le vicomte Desmaisières, de Raadt, Lhoest, Kestens, Copette, Stinglhamber, Verhaeren, Lacroix, Schuermans, A. de Latre du Bosqueau, de la Roche de Marchiennes, Sheridan, Ranschyn, Herlant, Wallaert, Fr. Malfait, Lejour, Wehrle, Schavye, Desvachez, J. De Mot, Hauman, Weckesser, Bonnier et Cabillauw.

La Société de Littérature néerlandaise de Leyde accuse réception de nos publications.

L'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique nous adresse le programme de ses concours pour 1895.

M. le Ministre des Finances fait appel au zèle de notre compagnie pour la surveillance, au point de vue des découvertes archéologiques, concurremment avec le service des Bâtiments civils, des travaux de démolition et de déblai à exécuter sur la partie restante de l'emplacement de l'ancien Palais de Justice de Bruxelles. (A transmettre à la Commission des fouilles.)

M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique nous annonce qu'un subside de douze cents francs nous a été alloué.

Dons, achats et envois reçus. — *Pour la Bibliothèque :*

Lagarde (Marcellin). Histoire du duché de Limbourg. — Bruxelles, Jamar, s. d., 1 vol. in-12 br. grav. (achat);

Huydens (G.). Histoire du marquisat d'Anvers. — Bruxelles, Jamar, s. d., 1 vol. in-12 br. grav. (achat);

Saint-Genois (baron Jules de). Les Voyageurs belges. — Bruxelles, Jamar, s. d., 2 vol. in-12 br. grav. (achat);

Juste (Th.). Charlemagne. — Bruxelles, Jamar, s. d., 1 vol. in-12 br. grav. (achat);

Van Hasselt (A.). Histoire des Belges (1re période). — Bruxelles, Jamar, s. d., 1 vol. in-12 br. grav. (don de M. H. Mahy);

Dumas (Alexandre). Italiens et Flamands (1re série). — Paris, Michel Lévy, 1860, 1 vol. gr. in-18 br. (don du même);

Erasme. L'Éloge de la Folie. Traduction nouvelle par C.-B. De Panalbe. — Amsterdam, Diederichs, 1828, 1 vol. in-32 br. front. grav. (don du même);

Un chêne géant antédiluvien. — Lyon, Jevain, 1885, 1 broch. in-8° pl. (don du même);

Santo-Domingo (de). Tablettes romaines, nouv. éd., revue et augmentée de plusieurs chapitres. — Bruxelles, Tarlier et Walhen, 1827, 2 vol. in-18 br. (don du même);

Calcott. Description of the chapel of the Annunziata dell' Arena, or Giotto's chapel, in Padua. London : printed for the author, by Thomas Brettell, 1835. Album in-fol. cart., texte et fig. (achat);

Juste (Théodore). Histoire de Belgique, 3e éd. (t. Ier). — Bruxelles, Jamar, s. d., 1 vol. in-8° br., pl. en noir et en couleurs, fig. et cartes (achat).

Kiepert (H.). Topographisch-historischer atlas von Hellas und den hellenischen colonien in 24 blätteren. — Berlin in der Nicolaischen buch-

handlung, 1846, in-fol. d. rel., cartes-lithographiées. — Annexes indépendantes de l'atlas : Plan of the antiquities of Athens (lith.), Athènes, 1837 (carte lith.), Athens (pl. grav.) (achat).

— Histoire parlementaire du traité de paix du 19 avril 1839 entre la Belgique et la Hollande, etc. — Bruxelles, Mary, Müller et Cie, 1839, 2 forts vol. in-8° br. (don de M. H. Mahy).

— Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie, t. V, 1839-40. — Paris, Derache; Saint-Omer, Vuatiné, Légier, 1841 ; 1 vol. in-8° br. (don du même).

— Bulletin de l'Académie Delphinale, 3e série, t. III, 1867. — Grenoble, Prudhomme, 1868, 1 vol. in-8° br. (don du même).

— Lettres, mémoires et négociations particulières du chevalier d'Eon, etc. — A Londres, chez Jacques Dixwell, M.DCC.LXIV, 1 vol. in-8° cart. (don du même).

De Bast (J.). Recueil d'antiquités romaines et gauloises, trouvées dans la Flandre proprement dite, avec la désignation des lieux où on les a découvertes. — Gand, Stéven, an XII (1804), 1 vol. in-8° br. planches (don du même).

Pouqueville. Grèce. — Paris, Firmin Didot, M.DCCC.XXXV, 1 vol. in-8° br. planches (don du même).

Les Invasions barbares d'après les écrivains et les monuments anciens. — Paris, Hachette, 1879, 1 vol. in-32 br., fig. (don du même).

Guignard (L.), éditeur. Pompes funèbres de Gaston de France, Blois, Migault et Cie, 1895, plaquette in-18 br. (don de l'éditeur).

Vervliet (J.-B.). De Raadgever. — Un journal anversois. — Notice. Brecht, Braeckmans, 1875, 4 feuillets in-16 sous couverture (don de l'auteur).

Rectificaciones históricas (Extracto). Viajes de Vespucio y Caboto America, nombre de origen indigenea, etc. — Barcelona, A. Verdaguer, 1892, brochure in-8° (don de M. S. De Schryver).

Donnet (Fernand). Histoire d'un pot de vin. (Extrait des *Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique*), 1 br. in-8°, 1895 (don de l'auteur).

Pour les Collections :

Une francisque et deux vases francs provenant de Tirlemont. — Porte de Louvain. (Commission des fouilles) ;

Fiole en terre, clous et outils en fer, fragment de vase en poterie rouge vernissée, monnaies frustes provenant de Tirlemont — Porte de Louvain. (Commission des fouilles);

Pot en terre trouvé rue de la Régence dans les travaux de déblai effectués pour la construction du commissariat de police. — Petit mortier en pierre trouvé rue Sainte-Catherine, en déblayant pour établir les fondations d'une maison. — Vases en poterie, débris d'un poële en faïence émaillée,

pipe en terre, trouvés rue de la Fortune en creusant des tranchées pour le placement de tuyaux d'eau. (Commission des fouilles).

Élections. — MM. De Meuleneere, Adolphe Drion, Théodore T'Hoen, Ch. Van der Stappen et W.-M. van Lanschot sont nommés membres effectifs.

MM. Jean Delhaye et Jean De Mot sont nommés membres associés.

Délégation. — M. Louis Paris est nommé délégué de la Société au 6e Congrès international de géographie, à Londres.

Exposition. — Médaillon en argent coulé et ciselé, au buste de Henri van der Noot, rappelant son entrée à Bruxelles, le 18 décembre 1789 (par M. G. Cumont).

Deux portraits de Nicolas Grudius, gravés par Azelt et par Ph. Galle, 1608 (par le même).

Conférence. — M. le major PAUL COMBAZ fait ensuite une très intéressante conférence sur Pompéï, qu'il accompagne de projections lumineuses de clichés photographiques. *(Vifs applaudissements.)*

M. LE PRÉSIDENT, après avoir remercié chaleureusement le conférencier déclare la séance levée.



Assemblée générale mensuelle du lundi 6 mai 1895.

Présidence de M. G. Cumont, *président.*

La séance est ouverte à 8 heures.

Soixante et onze membres sont présents [1].

M. le baron DE LOË, secrétaire, faisant fonction de secrétaire-général, donne lecture du procès-verbal de la séance d'avril. *(Adopté sans observation.)*

[1] Mme A. Delacre ; MM. Bequet, P. Combaz, Verhaegen, Van der Linden, le Bon A. de Loë, Paris, Plisnier, De Schryver, Sirejacob, Puttaert, de Munck, Van Sulper, Malfait, Ortman, Winckelmans, Lhoest, de Behault de Dornon, Maroy, Stocquart, Ronner, Drion, Copette, Brassine-De Boeck, Hankar, Kleyer, J. Poils, L. Le Roy, Ouverleaux-Lagasse, G. Lavalette, De Bavay, le comte van der Straten-Ponthoz, Tahon, le comte de Gheliinck d'Elseghem, De Proft, Bardenhewer, E. Drion, d'Orimont, Pelseneer, le baron de Jamblinne de Meux, de Raadt, C. Dens, Lejour, A. Delacre, Donnet, Titz, Haubrechts de Lombeck, le vicomte Desmaisières, Van der Borght, Nève, Aubry, J. Destrée, Van Havermaet, de Schrynmakers de Dormael, de la Roche de Marchiennes, Schuermans, Ruloffs, Lacroix, Wehrlé, De Soignies, Herlant, Desvachez, Cooreman, de Brabandere, De Mot, Hauman, Van den Bossche, Van Gele, d'Hoop et J. Cabillauw.

Correspondance. — MM. Mahy, Joly et De Beys s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

M. P. Hankar, trop occupé, s'excuse de ne pouvoir faire actuellement la communication sur la *duyfhuys* de Humelghem pour laquelle il était inscrit à l'ordre du jour de cette séance, et nous prie, en conséquence, de remettre celle-ci à une date ultérieure. Notre confrère nous annonce ensuite que le gouvernement, pour en assurer la conservation, vient d'acheter ce monument.

M. Adolphe Drion remercie pour sa nomination de membre effectif.

M. Paul Saintenoy nous prie d'accepter sa démission de secrétaire-général de notre Société.

Le comité de rédaction de la revue de généalogie et d'héraldique *De Nederlandsche Leeuw* et le *Bullettino di Archeologia e storia dalmata* annoncent l'envoi de leurs publications.

La Société française d'archéologie nous adresse un exemplaire du programme du Congrès archéologique de France qui se tiendra cette année à Clermont-Ferrand, du 5 au 13 juin.

La Société historique et littéraire de Tournai nous envoie le programme de la 10e session de la Fédération archéologique et historique de Belgique qui aura lieu à Tournai, du 5 au 8 août de cette année.

Le Cercle archéologique de Soignies nous accuse réception de nos publications.

La Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace accepte l'échange de ses publications contre les nôtres et annonce le prochain envoi de son 17e volume.

Le Comité de l'œuvre nationale de l'art appliqué à la rue nous a adressé une invitation pour assister à la première assemblée générale annuelle de cette association.

Dons, achats et envois reçus. — *Pour la Bibliothèque :*

de Montaut (Henry). Album de la vie de César, recueil de dessins pour servir d'illustrations à l'histoire de César et de son temps. — Paris, librairie du *Petit Journal*, MDCCCLXV, in-fol. (achat) ;

Lafenestre (Georges). Bibliothèque de l'enseignement des beaux-arts. La Peinture italienne. I. Depuis les origines jusqu'à la fin du xve siècle. — Paris, Quantin, s. d., 1 vol. in-4° anglais, rel. percal. figures (achat) ;

Anthony-Rich. Dictionnaire des antiquités romaines et grecques, accompagné de 2.000 gravures, d'après l'antique, etc. Traduit de l'anglais sous la direction de M. Chéruel. — Paris, Firmin-Didot, 1859, 1 fort vol. petit in-8°, d. rel. (achat) ;

Evans (John). L'âge du bronze, instruments, armes et ornements de la Grande-Bretagne et de l'Irlande. Traduit de l'anglais par W. Battier, etc. — Paris, Germer-Baillière, 1882, 1 vol. in-8° broché, figures (achat) ;

Les âges de la pierre, instruments, armes et ornements de la Grande-Bretagne. Traduit de l'anglais par E. Barbier, etc. — Paris, Germer-Baillière, 1878, 1 vol. in-8o broché, figures (achat) ;

Cumont (G.). Billon noir inédit frappé à Vilvorde par Jean III, duc de Brabant. — Bruxelles, Goemaere, 1895, 3 feuillets in-8° sous couverture, figures (don de l'auteur) ;

Haliburton (R.-G.). Survivals of dwarf races in the new world. (From the Proceedings of the American Association for the advancement of science. Vol. XLIII, 1894.) Brochure in-8° (don de l'auteur) ;

Gendebien (Jules). Etudes sur les mœurs judiciaires du xviie siècle. — Bruxelles, Méline, Cans et Cie, 1846, 1 vol. in-18 broché (don de M. Mahy) ;

Catalogue mensuel de livres rares et curieux. Nouvelle série, no 5, 10 août 1894. — Paris, Emile Rondeau, 1 vol. in-12 broché, planches (don du même) ;

D'Ayzac (Mme Félicie). Saint-Denis, sa basilique et son monastère. — Saint-Denis, Moulin, 1867, 1 vol. in-18 broché (don du même) ;

Von Wolfers (Frantz-A.). L'École néerlandaise et ses historiens. — Bruxelles, Kistemaeckers, 1888, 1 vol. in-12 broché (don du même) ;

Rottiers (le colonel). Description des monuments de Rhodes, etc. — Bruxelles, veuve A. Colinez, 1830, 1 vol. in-4° cart. non rogné, portrait. Manque l'atlas (don du même) ;

Wildeman (G.). Bijdrage tot de geschiedenis der presbyteriaansche kerk te S'Gravenhage. Overgedrukt uit *De Navorscher*, jaargang 1895, nos 3 en 4 (don de l'auteur) ;

Dupont (E.). Les temps préhistoriques en Belgique. L'homme pendant les âges de la pierre dans les environs de Dinant-sur-Meuse. — Bruxelles, Muquardt-Merzbach, 1873, 2e édit., 1 vol. in-8° broché, gravures, planches et tableau synoptique (achat) ;

Paridaens (P.). Mons, sous les rapports historiques, statistiques, de mœurs, usages, littérature et beaux-arts. — Mons, Leroux, 1819, 1 vol. in-12 rel. toile, non rogné (don de M. Mahy) ;

Notice des tableaux et autres objets d'arts *(sic)* exposés au Musée du département de la Dyle, situé à Bruxelles, dans le local de la ci-devant cour. — Bruxelles, Weissenbruch, an 1811, 1 vol. in-18 broché (don du même) ;

Description des tableaux du musée Van der Hoop (5e édit.). — Amsterdam, imprimerie de la ville, 1883, 1 vol. in-18 broché, fac-similé de signatures, monogrammes, etc. (don du même) ;

Calcografia delle piu'belle statue antiche che si veggono in Roma nei Palazzi, nelle Ville ene' Musei di questa superba ctta. — In Roma,

MDCCLXXIX, etc. Album in-4o, cart., de 48 planches gravées d'après l'antique (achat) ;

Schayes (A.-G.-B.). Histoire de l'architecture en Belgique. — Bruxelles, Jamar, s. d., 4 vol. in-12 broché, figures (achat) ;

Paris-Guide, par les principaux écrivains et artistes de la France. Première partie : la Science ; l'Art. Deuxième partie : la Vie. — Paris, A. Lacroix, Verboeckhoven et Cie, 1867, 2 forts vol. in-8°, rel. perc. figures, fac-similé de signatures et plans (don de M. H. Mahy) ;

Collection de 209 planches gravées in-8°, extraites du Dictionnaire encyclopédique de la France, par Ph. Le Bas (don du même) ;

de Raadt (J.-Th.). Les Fleurs de Lis de l'ancienne monarchie française, leur origine, leur nature, leur symbolisme. (Ext. du *Messager des Sciences historiques de Belgique*, t. LXVIII, 1894), 1 br. in-8° (don de l'auteur) ;

Een zweedsche kist met wapens, 1 br. in-8° (don de l'auteur) ;

Tahon (Victor). Le haut-fourneau de Gerpinnes en 1704. Notes sur l'ancienne métallurgie au pays d'Entre-Sambre-et-Meuse. — Malines, Godenne, 1895, 1 br. in-8° (don de l'auteur) ;

Vervliet (J.-B.). Heraldiek en Kunst. — Brecht, L. Braeckmans, 1895, 1 br. in-8° (don de l'auteur).

Pour les Collections :

Fragment de chapiteau d'une colonnette en pierre, du commencement du xvie siècle (don de M. Bossuet) ;

Partie supérieure d'une hache polie en silex gris (de Spiennes ?) trouvée à Bergh près de Tongres (Commission des fouilles) ;

Monnaie de Jean Ier le Victorieux, duc de Brabant (1268-1294), trouvée entre Duysbourg et Leefdael sur le territoire de Vossem (Commission des fouilles) ;

Fragments de *tegulæ* et d'*imbrices*, morceau de meule, partie d'une hache polie en silex gris de Spiennes et autres éclats de même matière trouvés sur le territoire de la commune de Laeken, au lieu dit *Espenveldt*, hauteur dominant la vallée du *Drootbeek* (don de M. de Munck) ;

Vase contenant des ossements calcinés, trouvé sous une tombelle au lieu dit *de Roozen*, dans la bruyère *Bettemus*, commune de Neerpelt (Commission des fouilles) ;

Vases en poterie, tessons de vases en verre, débris de bronze, grands clous en fer, plaques d'ivoire sculptées ayant servi à décorer un coffret et pastilles en pâte de verre provenant du tumulus n° 3, de Tirlemont, dont le dépôt funéraire avait été pillé (Commission des fouilles).

Délégations. — MM. Aubry, C. Dens, J. Poils et le baron de Loë sont chargés de représenter la Société au Congrès archéologique de France, à Clermont-Ferrand.

MM. G. Cumont, J. Destrée et le baron de Loë sont nommés délégués au congrès historique et archéologique de Tournai.

Élections. — MM. C. Caudron, C. Coliez, P. Darte, R. De Deyn, P. De Mol, J. de Schrynmakers de Dormael, E. Kuhnen et C. Zondervan sont nommés membres effectifs.

M. C. Patris est nommé membre associé.

M. le baron de Loë, secrétaire, est nommé secrétaire-général en remplacement de M. Paul Saintenoy, démissionnaire. *(Applaudissements.)*

M. de Loë remercie ses confrères de la nouvelle marque d'estime et de confiance qu'ils veulent bien lui accorder et leur promet de faire tous ses efforts pour s'en montrer digne.

M. Winckelmans propose ensuite à l'assemblée de voter des remercîments à M. Paul Saintenoy pour le dévouement avec lequel il a rempli, pendant plusieurs années, son mandat de secrétaire-général, et pour les services sans nombre qu'il a rendus à notre association.

Le bureau, ainsi que l'assemblée, s'associent, par d'unanimes applaudissements, aux paroles prononcées par M. Winckelmans.

Exposition. — Vue des ruines du château de Beaufort. (Dessin de M. Puttaert.)

Plan, avec indication de l'emploi supposé des différents locaux, de la villa belgo-romaine de Ronchinne, par M. Bequet.

Statuettes en faïence de Bruxelles, par M. Lhoest.

Livre d'heures, avec illustrations coloriées, de la fin du xve siècle, appartenant à la famille Van Sulper (Van Zurpele).

Communications.

A. Bequet.— *La villa belgo-romaine de Ronchinne, comm. de Maillen (Namur).*

Bon A. de Loë. — *Exploration des tumulus de Tirlemont.*

M. E. de Munck résume ses notes sur l'origine du château de Beaufort-lez-Huy.

M. Bequet expose quelques faits qui confirment l'opinion émise par M. de Munck sur la très haute antiquité de Beaufort ; il insiste sur la fréquence de la succession de l'habitat aux diverses époques sur les points favorables pour l'alimentation ou facilement défendables. Les restes romains que l'on pourrait rencontrer sur l'emplacement élevé de Beaufort, seront, sans doute, ceux d'un petit poste de refuge occupé temporairement par les belgo-romains établis aux environs, à l'approche de l'ennemi.

M. le comte F. van der Straten rappelle ensuite certains épisodes de l'histoire de Beaufort.

M. de Munck rend encore compte d'une découverte d'objets préhistoriques et belgo-romains qu'il vient de faire sur les hauteurs dominant la vallée du Drootbeek, au lieu dit *Espenveldt*, territoire de Laeken.

Ce n'est pas la première fois que l'on a trouvé des silex taillés aux environs immédiats de Bruxelles.

M. de Munck rappelle, à ce sujet, les belles découvertes à Rhode-Sainte-Genèse, à Boitsfort et aux environs, de stations néolithiques dues aux patientes recherches de notre président, M. Cumont, et de MM. Jacques, Tiberghien, van Overloop, de Wavrin, Cels et Combaz ; la trouvaille à Uccle par notre confrère M. P. Hankar, d'une très belle pointe de flèche[1] ; enfin la découverte qu'il a faite lui-même de quelques silex taillés à Castre-la-Chaussée et à Mortebeek-lez-Dilbeek.

Les matières dont sont confectionnés les outils préhistoriques recueillis dans ces deux dernières localités, ainsi qu'au *Drootbeek*, montrent, une fois de plus, que l'homme néolithique de la région de Bruxelles tirait ces matières premières des terrains crétacés des environs de Mons où le silex abonde à l'état naturel et taillable. M. de Munck a déjà du reste établi ce fait par l'étude d'une quantité énorme d'outils et d'armes néolithiques recueillis par lui depuis 1879 dans une vaste région s'étendant entre Mons et Bruxelles et comprenant quarante-cinq communes[2].

Quant aux objets belgo-romains (fragments de *tegulæ* et d'*imbrices*, fragment de meule à broyer le grain) découverts sur les hauteurs du Drootbeek, grâce à des terrassements exécutés dans une briqueterie, ils n'étaient accompagnés d'aucun débris (moellons, etc.) qui puissent faire considérer l'emplacement d'où ils proviennent comme ayant été celui d'une habitation importante.

Peut-être l'avenir nous réserve-t-il de nouvelles trouvailles aux environs du Drootbeek. Dans tous les cas, l'on savait déjà que le territoire de Laeken fut habité dès la période belgo-romaine.

Il n'y a donc, dit en terminant M. de Munck, qu'un nouveau signe, indiquant une simple découverte d'objets isolés, à marquer sur nos cartes archéologiques.

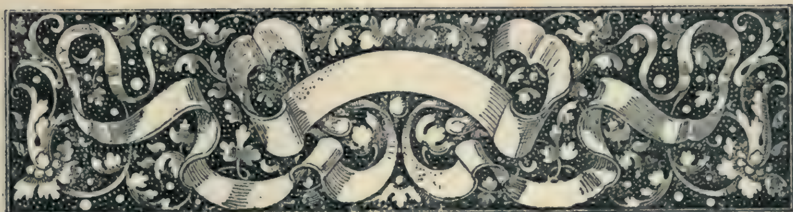
M. E. Lhoest. *Notice sur deux statuettes religieuses, en faïence de Bruxelles.*

MM. de Raadt et Paris présentent enfin à l'assemblée et commentent un intéressant livre d'heures de la fin du xve siècle, illustré de gravures en taille-douce, coloriées, appartenant depuis très longtemps à la famille de notre confrère van Zurpele, dit van Sulper.

La séance est levée à 10 h. 3/4.

[1] Cette pointe de flèche fait actuellement partie des collections de M. de Munck.

[2] Voir surtout à ce sujet : Em. de Munck, *Observations sur un travail intitulé : « Le pays de Waes préhistorique »*, par M. le Dr J. van Raemdonck *(Compte rendu des séances de la 1re section du Congrès de Namur*, 1886) et Em. de Munck, *Considérations sur quelques stations préhistoriques belges, etc. (Compte rendu des travaux du Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques*, Paris, 1889.)



MÉLANGES

TOUTES LES COMMUNICATIONS INSÉRÉES SONT PUBLIÉES SOUS LA RESPONSABILITÉ PERSONNELLE DE LEURS AUTEURS.

Dispargum.



DANS la 2e livraison de nos *Annales*, de 1895, j'ai dit un mot du travail de M. KONRAD PLATH : *Die Königspfalzen der Merowinger und Karolinger*. Or, le t. IX des publications de la Société d'histoire de Dusseldorf (p. 244-8) contient, de cette étude, une critique sur laquelle il convient d'attirer l'attention des intéressés. L'auteur de ce nouvel article, M. P. ESCHBACH, déclare, en guise de conclusion, ne pouvoir admettre comme concluante aucune des preuves présentées en faveur de la thèse que la ville de Duisburg sur le Rhin serait le *Dispargum* des rois Francs.

La discussion reste donc toujours ouverte en Allemagne.

J.-TH. DE R.



Encore un mot sur le triptyque des Micault.

UN précieux recueil d'inscriptions et de blasons funéraires, faisant partie des collections du Conseil héraldique, contient une page intéressante à laquelle je désire consacrer quelques mots.

Elle représente un dessin colorié du triptyque offert à l'église Sainte Gudule, à Bruxelles, par la famille Micault, dont j'ai entretenu mes confrères deux fois déjà, et ce dessin, datant de 1696, nous montre les trois tableaux dans la disposition qu'ils avaient encore environ un siècle après, au chœur de la Chapelle du Saint-Sacrement de Miracle [1]. Quelque grossière qu'en soit l'exécution, je crois intéressant d'en donner, ici, une reproduction, d'ailleurs considérablement réduite.



Les deux volets, seuls, ont été conservés. On ignore ce qu'est devenu le panneau central. Une découverte heureuse dans les archives de Sainte-Gudule m'en avait appris le sujet : une Résurrection de Lazare. J'avais pu suivre les traces de ce tableau jusqu'en 1819. En cette année, il figurait encore au musée de Bruxelles. Le catalogue de 1835 ne le renseigne plus...

[1] Il se trouve dans le registre nº 231, à la p. 150. Ce volume contient également des dessins coloriés de la tombe de Nicolas Micault et des dalles funéraires de Catherine Micault, religieuse à Ghislenghien, et de Marie, religieuse à Forest.

Je remercie bien vivement M. A. De Ridder de son obligeance de m'avoir signalé ce recueil.

Au lieu d'en former les portes, les volets étaient placés au dessous de la peinture principale, tant que les panneaux restèrent à l'église Sainte-Gudule. Le tableau supérieur était couronné d'un fronton, orné, au haut, du blason des Micault, accosté de leur devise *Sola virtus* ; plus bas, on apercevait huit écus, constituant, quoique posés d'une façon quelque peu arbitraire, les quartiers des époux Jean Micault et Livine de Welle, dite de Cats. Je les énumérerai dans l'ordre observé sur le monument et en respectant l'orthographe des noms inscrits sur celui-ci :

NOREVEL [1], CONROY [2], LA BAME [3], MICAUL, CATS V̄ WL̄L, CAMPE [4], BOTLANT [5], ALMONDE.

Comme beaucoup d'autres reproductions de tombes, contenues dans le même registre, le dessin en question est suivi d'une attestation notariale. En voici la teneur :

Collationne par moy Notaire Roijal, en presence des Seigneurs soubsignes cette copie d'vn Tableau mis au ceur du St Sacrament de Miracle en Brusselles a la gauche du grand Autel, et trouve qu'elle s'accorde avec son original ce 5e de Maij 1695. estoit signe E. M. Prince de Hornes, Baron D'Ittre, et De Gyger Nots,

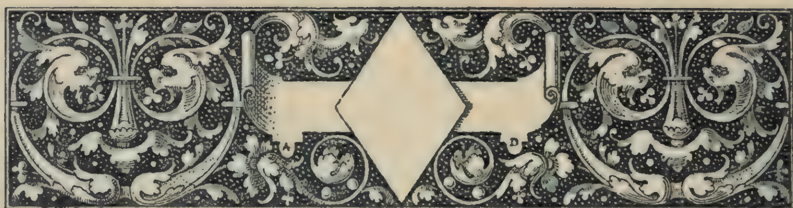
Concordantiam Attestor
ALEX : DE RY, NOTS
1696

Ces lignes et la publication du dessin auront-elles, enfin, pour résultat de faire retrouver la « Résurrection de Saint-Lazare ». N'en désespérons pas encore !

J.-TH. DE RAADT.

[1] Dans le ms. que j'ai devant moi, les lions sont d'or, et non d'argent.
[2] D'argent au lion de gueules et à la bordure engrêlée *du même !*
[3] D'or au chevron, accompagné de trois merlettes, le tout de sable !
[4] D'argent à deux fasces de gueules, la seconde chargée d'une roue d'or.
[5] Parti-émanché d'or et de sable. Par suite d'une erreur d'impression, dans *Les Micault belges, leurs portraits et leur histoire* (t. III, p. 123), on a attribué à *Botlant* les armoiries des Campen et oublié de mentionner ce dernier nom.





QUESTIONS ET RÉPONSES

QUESTION

(VOIR LA TABLE DES VOLUMES PRÉCÉDENTS)

(Question n° LIII).



dater du règne de François Ier, roi de France, un R couronné est figuré dans les armes de la ville de Romans (Drôme). En 1493, le blason de cette cité aurait été, d'après une enluminure exécutée sur le registre des libertés, un R surmonté d'un signe horizontal d'abréviation, R̄. Connaît-on un cas analogue d'insertion d'une marque d'abréviation dans l'écu de quelque bourg français ou étranger?

Roger Vallentin.





EXPLORATION

DES

TUMULUS DE TIRLEMONT



ES tumulus, au nombre de trois, très rapprochés les uns des autres et construits sur une même ligne, se trouvent situés sur le territoire et aux portes de la ville de Tirlemont (hameau de Grimde), à droite, et tout près de l'antique chaussée romaine de Tirlemont à Tongres.

Ils sont fort bien conservés et absolument typiques. (Voir pl. XVIII).



Plusieurs auteurs s'en sont occupé. Nous voyons tout d'abord le marquis du Chasteler donner lecture, en la séance du 25 avril 1782, de l'Académie impériale et royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles, d'une *Note sur les tombes de Tirlemont* [1]. Cette note, dont nous n'avons retrouvé que la mention, ne fut jamais imprimée et nous en ignorons le contenu.

Il est encore question des tumulus de Tirlemont dans un extrait

[1] *Mémoires de l'Académie impériale et royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles*, tome quatrième.

d'un manuscrit du chanoine Denis Villerius, copié, au siècle passé, en un manuscrit du savant Cuper : *Quam plurimi huic similes colles visuntur per has provincias quales tres æquali altitudine eggredientibus Thenense oppidulum, qua Tungros spectat, sese offerunt.....* [1].

Legrand d'Aussy, dans un travail sur les anciennes sépultures nationales, présenté, à la fin du siècle passé, à l'Institut national des sciences et des arts [2], reproduit une liste des tumulus de Belgique dressée par l'abbé Lebeuf et sur laquelle figurent les tombes de Tirlemont, au nombre de deux seulement, sans doute par suite d'un défaut de mémoire de l'auteur. Elles sont mentionnées comme suit dans l'énumération susdite : *« deux » proche la ville de Tirlemont, à cinquante pas des remparts et à trois ou quatre toises l'une de l'autre.*

Les tumulus dont nous allons nous occuper sont encore cités dans l'almanach du département de la Dyle pour l'an XII [3] ainsi qu'en une *notice sur quelques débris de constructions romaines conservés dans la commune de Herten,* par M. J. W.

En sortant de Tirlemont par la porte de Maestricht, dit à son tour l'ingénieur-géographe Oudiette, *on voit trois monceaux de terre en forme de montagnes, que les Romains ont fait et que l'on nomme « tombes ». La coutume était dans les tems (sic) des anciennes guerres qu'ils faisaient, que lorsqu'un de leurs généraux venait à mourir, ou qu'il était tué dans une bataille, on l'enterrait près des grands chemins, où chaque soldat de l'armée devait jeter une pellée de terre sur son tombeau* [4].

L. Batissier, à la page 319 de son *Histoire de l'art monumental dans l'antiquité et au moyen âge* [5], publie un dessin assez satisfaisant des tumulus de Tirlemont.

[1] SCHUERMANS. Les tumulus de Belgique (dans le *Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie*, t. XII, 1873, p. 140.)

[2] *Mémoires de l'Institut national des sciences et des arts (sciences morales et politiques)*, t. II, pp. 595 à 597. — SCHUERMANS, *loc. cit.*, pp. 137 et 138.

[3] *Almanach du département de la Dyle pour l'an XII, contenant un essai statistique sur le département*, etc. Bruxelles, Weissenbruch, an XII, p. 100. — SCHUERMANS, *loc. cit.*, p. 138.

[4] Charles OUDIETTE. *Dictionnaire géographique et topographique des treize départements de la Belgique et de la rive gauche du Rhin.* Article Tirlemont, p. 306. Paris, an XII = 1804.

[5] Paris, 1845.



Pl. XVIII. — Les tumulus de Tirlemont, d'après une photographie du Cte G. de Looz-Corswarem.

Jules Gailhabaud, dans ses *Monuments anciens et modernes*, en donne également un croquis, mais très mauvais, et les cite comme exemple de tumulus alignés ou groupés. *Souvent, ainsi que je l'ai dit*, écrit-il, *plusieurs tumulus se trouvent dans le voisinage les uns des autres, soit alignés, soit groupés. Nous avons un exemple de ces alignements dans les trois tombelles qui s'élèvent dans une plaine près de Tirlemont en Belgique* [1].

L'abbé P. V. Bets, dans son *Histoire de la ville et des institutions de Tirlemont* [2], s'occupe naturellement aussi des tumulus de Grimde, et nous apprend, de plus, qu'il en existait jadis également au faubourg d'Avendoren, non loin de la porte actuelle de Louvain. Ces derniers sont mentionnés plusieurs fois, paraît-il, dans le registre des biens de la *Table du Saint-Esprit*, commencé l'an 1340. En 1511 il n'existait plus à Avendoren, toujours d'après les renseignements que nous avons puisés dans l'ouvrage de l'abbé Bets, qu'un seul de ces monuments funèbres. Cela résulte d'un testament fait en cette année par une certaine Marie Nackaerts, qui légua à l'église de Saint-Germain un bien situé *près du tumulus d'Avendoren*. Au siècle dernier, celui-ci avait disparu également.

Enfin M. Édouard Charton, dans son livre intitulé *Voyageurs anciens et modernes* [3], reproduit le dessin des tumulus de Grimde publié déjà par Gailhabaud. Il est douteux, ajoute-t-il en note, que ces tertres funéraires remontent à l'époque celtique. Il cite ensuite l'opinion erronée de Schayes qui attribue ces tombes aux Germains.

***

Le bon état de conservation de ces tumulus, et l'absence de tout souvenir précis de fouilles qui y auraient été faites autrefois, nous décidèrent à en tenter l'exploration.

Ayant obtenu l'autorisation des propriétaires et aidé de MM. J. Poils, le comte G. de Looz-Corswarem et Ch. Dens, nous commençâmes les travaux le 10 octobre 1892.

Ceux-ci se poursuivirent durant les mois de novembre et de décembre suivants.

[1] T. Ier, fig. 27. Paris, 1850.
[2] Louvain, 1860, t. Ier, pp. 16 à 19.
[3] Paris, 1867, t. Ier, p. 204.

Tumulus N° 1

Nous désignons par le n° 1, le tumulus le plus rapproché de la ville. C'est aussi le moins élevé des trois, car il ne mesure que 8 mètres de hauteur. Sa circonférence, à la base, est d'environ 80 mètres. Il présente la forme d'un cône tronqué, très aplati, et est recouvert de gazon, d'arbustes et de broussailles sauvages. (Voir pl. XVIII).

*
* *

Aû moyen d'une galerie souterraine E et B (voir pl. XIX), de 1m75 de hauteur sur 1 mètre de largeur et de 12 mètres de longueur, que nous avons pris soin d'étrésillonner de mètre en mètre, ouverte au midi et creusée suivant un plan fortement incliné vers le centre du tertre, nous avons atteint l'angle ouest du caveau funéraire C, situé presque au milieu du tumulus, et entièrement rempli de terres jectisses se détachant avec la plus grande facilité des parois très dures de l'excavation.

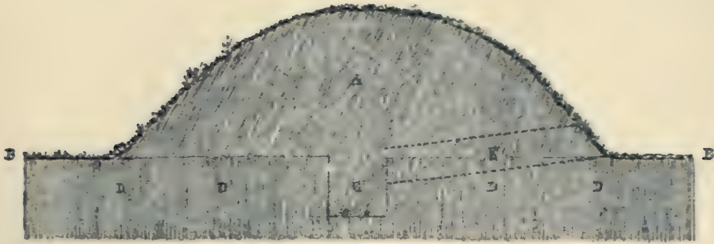
Le déblaiement de la fosse sépulcrale ne laissait pas de présenter certaine difficulté. En pratiquant ce déblai en une seule fois nous aurions eu, en effet, à la fin du travail, à soutenir, en terrain meuble, une voûte de plusieurs mètres carrés, besogne pleine de difficulté et de danger ; aussi procédâmes-nous par sections ou petites galeries parallèles de 1m10 de haut sur 1 mètre de large que nous prîmes soin d'étançonner et de remblayer soigneusement au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Le caveau, de forme carrée, pratiqué entièrement dans le sol vierge DDDD, avait 3 mètres de côté sur 3 mètres de profondeur ; ses parois verticales étaient encore tapissées de débris de bois consommé témoignant de l'existence primitive de grosses planches, probablement en chêne, assemblées à l'aide de grands clous et de ferrures diverses, et ayant revêtu les quatre côtés de la fosse sépulcrale.

Il ne s'agit donc pas ici, comme on pourrait se l'imaginer, d'un *coffre proprement dit*, aux dimensions presque égales à celles du caveau lui-même, descendu en terre ainsi qu'un cercueil, après y avoir placé les cendres et les objets qui devaient constituer le mobilier funéraire, mais d'un *simple revêtement en bois des parois*

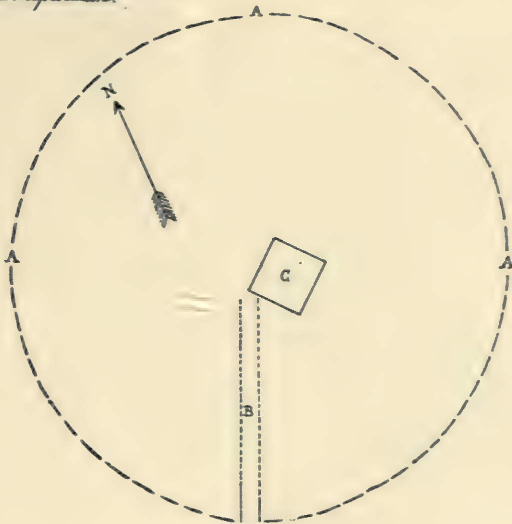
Coupe et plan du tumulus N° 1

Échelle [scale bar] mètres



Légende

A Terre rapportée formant le tumulus (argile très-compacte, tassée, foulée aux pieds, durcie).
BB Niveau du sol.
C Excavation, chambre ou caveau creusé dans le sol vierge, aux parois verticales tapis-sées encore de débris de bois, et rempli entièrement de terres jaunâtres provenant d'ébou-lements survenus à la suite de la disparition du couvercle en bois protégeant le dépôt funéraire.
DDDD Terrain non remué (sol vierge)
E Galerie d'exploration.



Légende

AAA Périmètre du tumulus
B Galerie d'exploration
C Caveau funéraire.



'races de bois consommé, grands clous
débris de ferrures diverses, morceaux de
)is revêtus primitivement de minces pla-
ies de bronze. Fragments de minces pla-
ies de bronze percées de clous et débris
: charnières de même métal.
'amée (sardoine) monté sur or. Fibule
rculaire en bronze avec champ d'or.
igue en or. Pastilles en pâte de verre.
ébris de bois consommé.
'ébris d'ossements humains calcinés.
'ébris de ferrures et clous.
ragments d'une cruche à deux anses.
mas de tessons de verre se rapportant à
e douzaine de vases.
lous et débris de fer, débris de bronze,
bris de bois.
ied de meuble en bronze.
Enochoé et patère en bronze.
?etit vase en argent.

11. Débris d'une plaque en bronze de forme ovale.
12. Petit couteau à lame mobile et à manche d'ivoire sculpté représentant un buste de femme, et deux autres objets qui semblent être aussi des manches de couteau.
13. Clous et débris de fer.
14. Tessons de verre se rapportant à plusieurs vases.
15. Petit amas de verre pilé.
16. Charnière en bronze de l'anse mobile d'un seau ou d'un vase quelconque, et débris de bois consommé.
17. Petite boite en bronze contenant encore quelques morceaux d'une substance qui semble être du fard.
18. Extrémité ou poignée d'un manche de clef.
19. Grand crochet en fer.
20. Morceaux de bandages en fer percés de clous.
21. Mors de bride, en fer.
22. Pièces d'attelage, appliques et garnitures en bronze d'un harnais.
23. Garniture métallique extérieure de l'extrémité du moyeu d'une roue, et clavette de fer.
24. Petit objet incomplet, en poterie.
25. Pièce d'attache en bronze.
26. Débris de plusieurs vases en bronze.
27. Petit fragment de chaine en bronze.

verticales de la chambre. De fortes pièces de bois, placées horizontalement au niveau du sol, au-dessus de la fosse et formant couvercle, protégeaient la sépulture contre l'envahissement des terres meubles accumulées ensuite sur le tout pour élever le tumulus. A la longue, ces bois disparaissant par consommation, la chambre s'est remplie complètement de terre, produit d'éboulement. Le fond du caveau était formé par le sol même.

Le mobilier funéraire n'avait guère résisté au choc et à la pression des terres, car pas une seule des pièces fragiles qui le constituaient ne fut retrouvée intacte.

***

Nous allons maintenant passer en revue et décrire les objets qui meublaient le caveau en suivant à peu près l'ordre dans lequel ils se sont présentés à nous.

Le tableau ci-contre donnera au lecteur une idée assez exacte de la disposition des dits objets dans la fosse sépulcrale.

***

— Traces de bois consommé.

— Grands clous en fer à large tête, de 9 centimètres de longueur, encroûtés de bois imprégné d'oxyde.

— Débris de ferrures diverses.

— Morceaux de bois admirablement bien conservés et revêtus primitivement de minces plaques ou feuilles de bronze.

— Fragments de minces plaques de bronze percées de clous, et débris de charnières de même métal.

— Magnifique camée sur une sardoine à trois couches de couleur distincte, enchâssé dans une monture d'or ouvragé (Pl. XX, fig. 1). Le champ ou couche inférieure, qui semble noire à première vue, présente, par transparence, une nuance d'un rouge très foncé sur laquelle une figure juvénile, excessivement fine, reste de la seconde couche, d'une blancheur légèrement nacrée, avec les cheveux quelque peu teintés de roux, se profile admirablement.

La ciselure, d'une grande délicatesse, en fait un objet d'une *haute valeur artistique.* On distingue parfaitement à la loupe les



Fig. 1

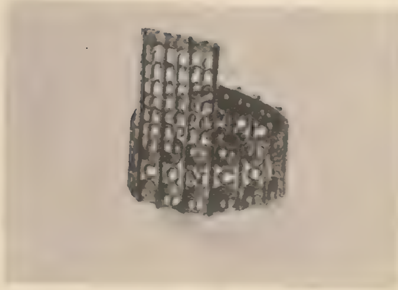


Fig. 2

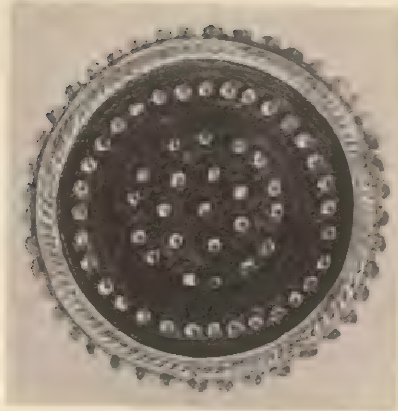


Fig. 3

moindres traits du visage et les mèches de cheveux. C'est une broche ou *fibula* dont l'ardillon était de bronze.

Ce camée est sans doute l'œuvre d'un artiste grec, le sujet, un portrait : apparemment celui d'Auguste jeune [1]. Il mesure, monture comprise, 5 centimètres de hauteur sur 4 centimètres de largeur.

Dans son tout récent ouvrage sur la gravure en pierres fines [2], M. E. Babelon, le savant conservateur du département des médailles et antiques de la Bibliothèque Nationale de France, au chapitre des pierres gravées sous la République et le Haut-Empire, ne manque pas de citer notre camée. « *En 1892*, écrit-il, *on a découvert dans un tombeau à Tirlemont, en Belgique, un beau camée représentant la tête d'Octave, encore entouré de la monture antique qui faisait de lui l'agrafe de quelque riche manteau.*

Un des plus beaux camées du temps d'Auguste, dit-il ensuite, *est, sans conteste, celui de M. le baron Roger de Sivry, qui représente Octavie, la sœur de l'empereur. Plus on regarde attentivement ce buste qui s'enlève doucement en blanc de nuage sur un fond brun légèrement translucide, plus on est épris de la grâce, de la noblesse et de l'exquise harmonie des traits, plus on est émerveillé du modelé délicat des chairs, de la finesse éthérée des draperies qui couvrent les épaules. Et cependant ce chef-d'œuvre n'est pas isolé : ce n'est qu'un spécimen d'une riche galerie, le premier anneau d'une longue chaîne qui se déroule pendant tout le siècle d'Auguste. Le portrait d'Octave trouvé à Tirlemont, dont nous avons parlé tout à l'heure ; un buste d'Auguste en ronde bosse, au cabinet des Médailles ; enfin la tête laurée de l'empereur sur une sardonyx que le moyen âge a dotée d'une monture en cabochons, sont d'un style presque aussi pur et*

[1] Voir : Ernest BABELON. *Le cabinet des antiques à la Bibliothèque nationale. Choix des principaux monuments de l'antiquité, du moyen âge et de la renaissance conservés au département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale.* Paris, 1887, p. 180 et pl. XLIX. — *A Catalogue of engraved gems in the British Museum. Department of greek and roman antiquities.* London, 1888 (Augustus, sardonyx, nº 1560). — *Trésor de numismatique et de glyptique ou recueil général de médailles, monnaies, pierres gravées, bas-reliefs, etc.., tant anciens que modernes. Iconographie des Empereurs romains et de leurs familles.* Paris, Lenormant, 1843, pp. 6, 9 et 15 ; et pl. III, nᵒˢ 10, 11 et 12 ; pl. V, nº 1 et pl. VIII. — *Monumente des K. K. Münz-und antiken-cabinettes in Wien.* Beschrieben von Joseph Arneth. Wien, 1849, pp. 12, 18 et 20 ; et pl. I, III, IV, IX et XV. — *Reale galleria di Firenze illustrata*, série V, cammei ed intagli, vol. I, pl. 15, nº 4 et p. 112, pl. 17, nº 3 et p. 125 ; vol. II, pl. 45 et p. 65.

[2] *La gravure en pierres fines, camées et intailles.* Paris, Quantin, 1894.

élégant. Serions-nous en présence d'œuvres anonymes de Dioscoride? [1] »

— Fibule circulaire en bronze, en forme de médaillon, de 4 centimètres 1/2 environ de diamètre, avec champ d'or orné de perles en métal blanc. (Pl. XX, fig. 3).

— Bague en or, d'un très beau travail à jour. C'est sans doute une bague de fiançailles, l'*annulus pronubus*, que le mari présentait à son épouse comme signe de garantie pour l'engagement qu'il contractait avec elle [2], car ce bijou porte l'inscription CONCORDI COMMVN commençant à la partie inférieure droite de la chape et faisant tout le tour de l'anneau. (Pl. XX, fig. 2).

Je n'ose pas me prononcer, nous écrit fort obligeamment un savant épigraphiste allemand, M. le Conseiller Karl Zangemeister, professeur à l'Université de Heidelberg, *sur l'interprétation de l'épigraphe :* CONCORDI COMMVN.

CONCORDI(AE) COMMUN(I), *pourrait se lire sans trop de scrupule, mais l'abréviation* CONCORDI *est assez étrange. On serait aussi tenté de songer à* CONCORDI COMMUN(IONI) *ou bien* COMMUN(ITATI). *Mais il n'est pas possible de trancher la question, à moins de découvrir un joint, c'est-à-dire, une bague donnant les mots en entier. Toutes ces explications reviennent d'ailleurs à peu près au même. Il serait naturellement intéressant de savoir s'il s'agit d'une bague de femme ou d'homme.*

Cette forme de bague ne s'est rencontrée que très rarement jusqu'ici dans notre pays.

M. le premier président Schuermans, dans un article inséré dans le t. VI du *Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie,* sous le titre de *Exploration de villas belgo-romaines outre-Meuse,* reproduit et décrit [3] une bague en bronze trouvée à Houthem-Saint-Gerlach, dans les substructions du *Rondenbosch*, d'un travail tout différent, il est vrai [4], mais offrant, comme forme générale, de l'analogie avec celle de Tirlemont.

Un deuxième spécimen, don de M. Louis Cavens au Musée royal

[1] Pp. 145 et 149.

[2] JUVENAL, t. VI, p. 27.

[3] Planche II, fig. 3, et p. 453. — Voir aussi : *Publications de la Société historique et archéologique dans le Duché de Limbourg*, t. V, 1868, p. 361 et pl. II, fig. 3.

[4] Le relief de la chappe (un quadrige avec les trois lettres P R A) est au repoussé.

PL. XXI



H. DOUPAGNE, FILS. BRUX.

d'antiquités, très semblable au nôtre, en or ajouré également, mais d'un travail moins délicat et moins soigné, aussi avec inscription, découvert, paraît-il, dans la province de Liége, nous a été présenté par notre confrère, M. Joseph Destrée, à la séance du 6 novembre 1893.

Nous ne connaissons donc, celui de Tirlemont y compris, que trois exemplaires de ce type, trouvés en Belgique.

— Sorte de boutons, de macarons ou de pastilles en pâte de verre, au nombre de huit, dont trois de couleur blanche et cinq de couleur noire (rouge foncé par transparence) ayant trois centimètres de diamètre et 4 à 5 millimètres d'épaisseur (pl. XXIII, fig. 16 et 17).

Ces objets, que l'on rencontre assez fréquemment dans les sépultures, sont considérés, à tort ou à raison, comme ayant rempli l'office de pions, de dames, de fiches ou de marques de jeu.

Le camée, la fibule en bronze, la bague et les pastilles en pâte de verre ont été trouvés ensemble, empâtés pour ainsi dire, dans une même motte de terre farcie de débris de bois entièrement consommé. Ce fait semble indiquer l'existence d'un coffret, ou d'une simple boîte en bois, ayant autrefois contenu ces objets.

— Débris d'ossements humains calcinés, non renfermés dans un vase, comme c'est habituellement le cas, mais simplement déposés en tas sur l'argile vierge qui, sans intermédiaire, formait le fond du caveau.

— Débris de ferrures et clous.

— Nombreux et importants fragments d'une cruche à deux anses, en terre de couleur jaunâtre, à large panse, décorée de cercles saillants horizontaux. Ce vase, qui a pu être parfaitement restauré, mesure 29 centimètres 1/2 de hauteur, sur 27 centimètres de largeur (pl. XXIV, fig. 1).

— Amas de tessons de verre, d'épaisseur et de couleur diverses, se rapportant à une douzaine de vases environ dont six ont pu être rétablis, plus ou moins complètement, en leur forme primitive (pl. XXIV).

Tels sont :

— Un plat en verre blanc de 29 centimètres 1/2 de diamètre sur 4 centimètres 1/2 de hauteur (fig. 2).

— Un vase de forme cylindro-conique, de 9 centimètres 1/2 de

diamètre, dont la partie supérieure manque entièrement. Les parois, excessivement minces, relativement aux dimensions de l'objet, sont décorées extérieurement de lignes horizontales tracées légèrement en creux et disposées par séries parallèles de 5 et de 8 alternant (fig. 6).

— Un grand plateau de 34 centimètres de diamètre, en verre blanc, fort épais et aux rebords à peine accusés, sur pied très bas (fig. 4).

— Une petite coupe en verre blanc, de 10 centimètres de diamètre (fig. 11).

— Le tiers environ d'une autre petite coupe en verre blanc, très élégante, en forme de tulipe, décorée de filets en relief de verre opaque d'un blanc laiteux (fig. 10).

— Bouteille ou carafe en verre blanc, de 20 centimètres de hauteur sur 16 centimètres de largeur, à panse sphérique surmontée d'un goulot étranglé à la base. Elle est décorée de cercles concentriques tracés en creux (fig. 12).

Cet objet est très curieux, en ce sens que la partie supérieure a été nettement séparée du reste et comme sciée à 5 centimètres environ en dessous du goulot. Cette partie supérieure s'applique très exactement sur l'autre, à l'instar d'un couvercle, mais d'un couvercle privé de rebords et sans stabilité.

Certains de ces vases ont probablement contenu des mets ou des offrandes, tandis que les autres ont servi à boire à la mémoire du défunt et à faire des libations.

— Clous et débris de fer, débris de bronze, débris de bois.

— Pied de meuble, en bronze, d'un très beau travail, de 10 centimètres de hauteur, tige non comprise.

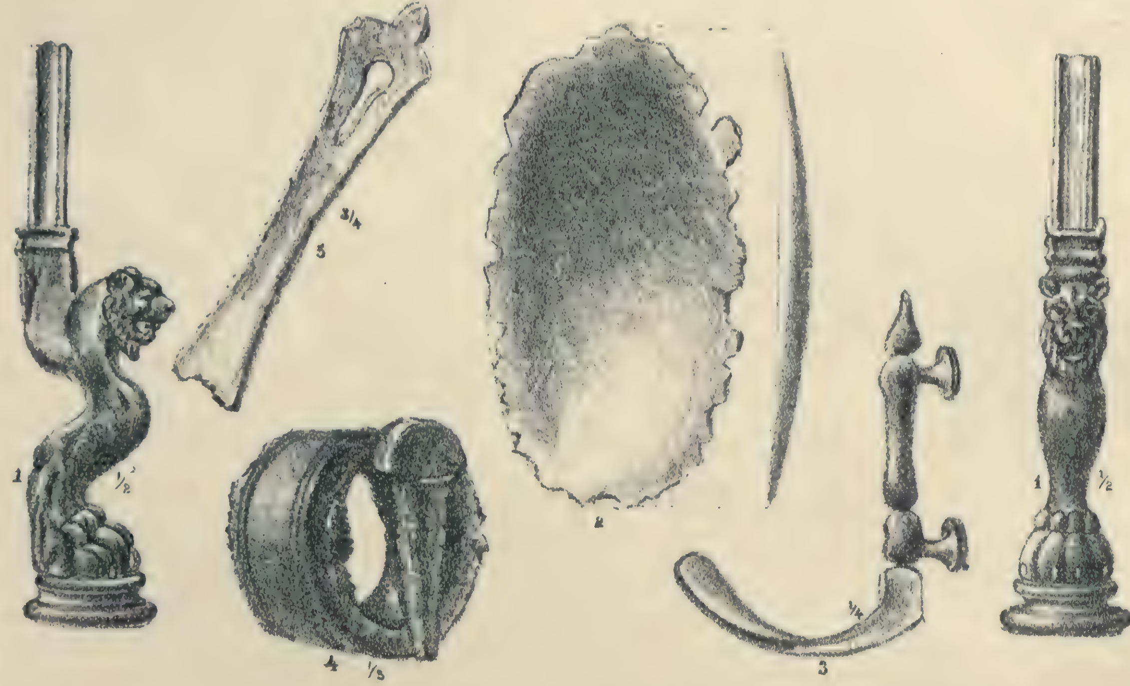
La partie supérieure représente une tête de panthère et l'objet se termine inférieurement sous la forme d'une patte du même animal reposant sur un socle (pl. XXII, fig. 2).

Une pièce semblable a été trouvée dans les substructions d'une villa belgo-romaine aux *Bons Villers*, commune de Liberchies (Hainaut) [1].

— Œnochoé en bronze, de 20 centimètres de hauteur sur 14

[1] Voir : Albert TOILLIEZ. Notice sur des antiquités trouvées à Brunehault-Liberchies (dans les *Mémoires et publications de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut*, année 1853-1854.)

PL. XXII.



H. Doupaune. Fils. Brux.

centimètres 1/2 de largeur (pl. XXV, fig. 1), à panse basse et très développée, à large goulot terminé en bec tréflé, à anse relevée et moulurée, ornée, à sa partie supérieure, d'une figure en relief assez confuse qui paraît être une tête de lion (fig. 2) et se terminant par une tête de Méduse, en relief également (fig. 3).

Ce vase, dont la patine est superbe, a servi sans doute dans les sacrifices à verser le vin dans les patères.

Une œnochoé semblable à celle-ci a été trouvée en 1875 dans un tumulus à Cortil-Noirmont (Brabant). Elle fait partie des collections de l'État.

— Patère à manche, en bronze, de 24 centimètres 1/2 de diamètre sur 4 centimètres de hauteur (pl. XXV, fig. 4), recouverte d'une belle patine verte. La poignée épaisse et lourde, est cannelée et terminée par une tête humaine barbue et ornée de cornes de bélier. Tête de dieu cornu (Bacchus ou Fleuve ?) [1] (fig. 5). « Ce genre de vase était employé plus particulièrement pour faire des libations. On versait le vin dans la *patera*, d'où on le répandait, soit sur la tête de la victime, soit sur l'autel. Les *pateræ* de qualité inférieure étaient en terre, les plus précieuses en bronze, en argent et quelquefois en or, richement ornées et d'un beau travail. Elles avaient parfois aussi une poignée [2]. »

Les deux objets dont il vient d'être question ont été trouvés ensemble.

— Petit vase en argent de 6 centimètres 1/2 de hauteur sur 7 centimètres de largeur à la panse, sans aucun ornement (pl. XXIV, fig. 8).

— Plusieurs fragments de bronze trouvés ensemble. Ces fragments, remis en place et recollés, nous ont donné une sorte de petit bouclier ou plaque de forme ovale, concave d'un côté et convexe de l'autre, de 27 centimètres de hauteur sur 16 centimètres de largeur (pl. XXII, fig. 2). Est-ce un miroir? N'est-ce tout simplement que le fond d'un vase ? Nous n'oserions rien affirmer à cet égard.

— Petit couteau à lame mobile autour d'une charnière et pouvant, comme celle de nos canifs, se replier dans une rainure pratiquée dans le manche.

[1] Voir S. Reinach. *Bronzes figurés du musée de Saint-Germain*, p. 89.
[2] Anthony Rich. *Dictionnaire des antiquités romaines et grecques*, verbo *patera*.

La lame est en fer et a la forme d'une serpette ; elle mesure 7 centimètres de longueur. Le manche, en ivoire sculpté, de 6 centimètres de longueur, représente un buste de femme (pl. XXIII, fig. 8).

— Manche de couteau en jayet, de 10 centimètres de longueur (pl. XXIII, fig. 7). La lame en fer, dont il reste une très faible partie, faisait corps avec le manche.

— Objet de forme cylindrique, en ivoire, de 10 centimètres 1/2 de longueur, et qui nous paraît être également un manche de couteau (pl. XXIII, fig. 9). Ces trois derniers objets se trouvaient ensemble.

— Clous et débris de fer.

— Tessons de verre se rapportant à plusieurs vases.

— Petit amas de verre pilé.

M. le premier président Schuermans a rencontré également dans le caveau de l'un des tumulus de Frésin, plusieurs tas distincts de verre de couleur différente *pilé au point d'être réduit presqu'en poudre*. C'est peut-être, écrit-il, le résultat de la destruction intentionnelle d'objets en verre, sans doute de vases, dont le défunt avait fait spécialement usage [1].

— Deux pièces en bronze assemblées et maintenues sur un axe par un large bouton, ayant constitué l'une des charnières de l'anse mobile d'un seau ou d'un vase quelconque (pl. XXIII, fig. 11).

— Débris de bois consommé.

— Bouton d'arrêt d'une autre charnière (pl. XXIII, fig. 15).

— Petite boîte en bronze de forme ronde (*capsula*), de 6 centimètres de diamètre sur 3 centimètres de hauteur, contenant encore quelques morceaux d'une substance terreuse de couleur rougeâtre qui semble être le *fucus* (φυκος), c'est-à-dire *le rouge* ou l'espèce de fard fréquemment employé par les femmes grecques et romaines (pl. XXIII, fig. 10).

— Petit objet en bronze, de 5 centimètres de hauteur. Une pièce analogue, trouvée dans les substructions belgo-romaines de *La Lazary* à Wals-Wezeren (province de Liége), est reproduite par M. Schuermans et considérée par lui comme étant l'extrémité ou poignée d'un manche de clef [2] (pl. XXIII, fig. 14).

[1] *Exploration de quelques tumulus de la Hesbaye*, dans le *Bullet. des Comm. roy. d'Art et d'Archéol.*, t. II, 1863, p. 123.

[2] Voir : *Bullet. des Comm. roy. d'Art et d'Archéol.*, t. V, pl. VIII, fig. 13 et p. 369.

PL. XXIII.



H. DOUPAGNE. FILS. BRUX.

— Grand crochet en fer, de 20 centimètres de longueur et de 10 centimètres d'ouverture, primitivement fixé, au moyen de deux forts rivets, sur une pièce de bois dont il a conservé d'abondantes traces (pl. XXII, fig. 3).

La présence, dans le voisinage immédiat de l'objet qui nous occupe, d'autres objets caractéristiques dont il va être aussitôt question, nous porte à croire que ce crochet a pu servir au *tirage* d'un char.

— Morceaux de bandages en fer percés de clous et autres débris métalliques qui semblent avoir appartenu aux *ferrements* d'un char.

Les objets que nous rencontrons maintenant et qui constituent la planche XXI se rapportent, ainsi que leurs doubles, à un harnachement de cheval. Ce sont des pièces d'attelage, des appliques et des garnitures de harnais. En voici la description :

— Mors de bride en fer, de facture assez simple, sans branches ni bossettes, du type appelé *mors de filet* ou *bridon* (fig. 1). L'embouchure, qui ne mesure que 10 centimètres environ de longueur et qui est formée d'une tige torse, est *brisée*, c'est-à-dire composée de deux parties articulées au milieu. Une autre tige, plus mince et d'une seule pièce, semble avoir rempli l'office de *gourmette*. L'embouchure est pourvue, à chacune de ses extrémités, de deux anneaux mobiles d'un diamètre différent. Aux petits anneaux étaient sans doute fixés les deux montants en cuir de la *têtière;* aux grands, qui actionnaient également la gourmette, étaient probablement attachées les rênes.

Les dimensions restreintes de ce mors indiquent qu'il a servi à un cheval de petite taille.

Un mors de cheval, en fer, bien conservé également, mais sans gourmette, trouvé dans des substructions belgo-romaines à Élouges (Hainaut) par M. Debove [1], offre avec le nôtre une certaine ressemblance.

— Ornements en bronze à tenons, au nombre de deux, affectant la forme d'un S (fig. 2).

— Série de sept anneaux en bronze, de différente grandeur,

[1] Ch. Debove. *Élouges, ses antiquités et son histoire*, p 13 et pl. VII, fig. 4 du tirage à part.

variant entre 2 et 4 centimètres de diamètre et ayant servi sans doute à passer les rênes (fig. 3).

— Plaque ornementale en bronze, de forme circulaire, légèrement bombée, de 4 centimètres de diamètre, avec deux tenons au revers (fig. 4).

— Pièces dont la destination nous est inconnue (fig. 5, 6 et 17).

— Boutons d'ornement à tenon, en bronze, à tête circulaire et plate, au nombre de deux, de grandeur différente (fig. 7).

— Boutons doubles, en bronze, ayant les deux champs d'égale dimension. L'un (fig. 8) mesure environ 21 millimètres de diamètre, d'autre 15 seulement (fig. 10).

Des boutons semblables servent encore de nos jours à attacher les bretelles de fusil [1].

— Boutons d'ornement à tenon, en bronze, à tête circulaire et bombée, au nombre de quatre et par paire (fig. 9). Dimensions : 20 et 23 millimètres de diamètre.

— Fragment de boucle en bronze ? (fig. 11).

— Appliques en bronze ajouré, à tenons (fig. 12, 13, 15 et 18).

— Ornements en bronze découpé, à double tenon et au nombre de deux, ayant 3 centimètres de hauteur (fig. 16).

Une vingtaine d'ornements en bronze semblables, à deux tenons également, ont été trouvés par M. Frédéric Moreau dans une des sépultures du cimetière gallo-romain de la villa d'Ancy, territoire de Limé (Aisne) [2].

— Autre applique en bronze découpé, à tenon (fig. 14).

Ajoutons, en terminant cette énumération, que ce n'est pas la première fois que l'on rencontre des pièces de harnachement dans nos grands tumulus belgo-romains. En 1874, un harnais de cheval a été recueilli par le comte G. de Looz-Corswarem sous le tumulus de Saive, commune de Celles, près Waremme. Ce harnais, qui fait partie des collections de l'État, n'offre cependant que peu de ressemblance avec le nôtre.

— Espèce de manchon en bronze de 8 1/2 à 9 centimètres de

[1] Objet semblable trouvé à Pupillin, dans des substructions gallo-romaines. Voir : Abbé A. GUICHARD. *La villa gallo-romaine de Pupillin (Jura) Nouvelles fouilles*, p. 23 et pl. II, fig. 6. Declume, Lons-le-Saulnier, 1890.

[2] Voir : *Album Caranda* (suite) Les fouilles de la villa d'Ancy, 2e année 1887, pl. 80, fig. 3.

PL. XXIV



H. DAUPAGNE FILS. BRUX.

diamètre et de 5 centimètres 1/2 de longueur, épais et encroûté à l'intérieur de vestiges de bois très oxydé (pl. XXII, fig. 4).

C'est la *frette* ou garniture métallique extérieure d'un moyeu. Cet objet à servi à cercler, à *ferrer*, pour employer le terme technique, l'extrémité du moyeu de l'une des roues d'un char léger.

— Sorte de cheville ou de gros clou plat et court en fer, ayant la dimension de 8 centimètres (fig. 4). C'est l'*esse* ou *clavette* (clavus) qui empêchait la roue de quitter l'essieu. Nous avons trouvé ces deux pièces adhérentes encore l'une à l'autre.

— Petit objet incomplet en poterie, de 6 centimètres de hauteur, dont nous ignorons la destination (pl. XXIV, fig. 9).

— Pièce d'attache en bronze, de 10 centimètres de longueur, ayant peut-être servi à fixer, dans le bois du couvercle, la poignée métallique d'un coffret [1] (pl. XXIII, fig. 18).

— Débris assez nombreux de plusieurs vases en bronze. Parmi ces débris se trouvait le manche de poêlon reproduit à la planche XXII sous le nº 5. Il a 8 centimètres de longueur.

— Petit fragment de chaîne en bronze (pl. XXIII, fig. 12).

TUMULUS Nº 2.

Le tumulus repris sous ce numéro est celui qui occupe le milieu du groupe. Il est situé à 13 mètres 40 centimètres du premier et une distance de 10 mètres le sépare du troisième. Sa forme est également celle d'un cône tronqué et aplati. Gazonné et garni en partie d'arbustes et de broussailles comme le précédent, il est, en outre, couronné par deux peupliers d'Italie (voir pl. XVIII). Il a 90 mètres de circonférence à la base et environ 10 mètres 1/2 de hauteur.

* * *

Une première galerie d'exploration (voir pl. XXVI, lettres E et B), de 1 mètre 75 centimètres de hauteur sur 1 mètre de largeur,

[1] Voir : *Album Caranda* (suite). Supplément au fascicule de 1888. *Les fouilles de Cys-la-Commune et de Chassemy*, pl. 98. — Ch. DEBOVE. *Élouges, ses antiquités et son histoire*, p. 12 et pl. VI, fig. 6 du tirage à part. — Cte G. DE LOOZ-CORSWAREM. *Exploration de quelques villas romaines et tumulus de la Hesbaye*, pl. IV, fig. 50 du tirage à part.

ouverte dans le flanc sud-ouest, a atteint, à 10 mètres 1/2 vers l'intérieur du tertre, une vaste excavation C dans laquelle nous n'avons pas tardé à pénétrer.

Cette cavité de plus de 20 mètres de pourtour qui occupait le centre du tumulus et dont l'aire était recouverte d'éboulis considérables, résultait de l'effondrement du toit de galeries de recherche creusées par des devanciers.

Ces fouilles déjà fort anciennes, eu égard à l'état de décomposition très avancé de deux étançons en bois de chêne que nous avons retrouvés dans la position verticale à demi-ensevelis sous les terres éboulées, n'avaient vraisemblablement pas été entreprises dans un but scientifique, mais pratiquées bien plutôt par simple curiosité ou dans le vain espoir de s'emparer du trésor que la constante tradition place sous les tumulus. Toute chance de pouvoir glaner encore quelques bribes parmi les objets et débris dédaignés par les fouilleurs déçus n'étant dès lors pas complètement perdue, nous résolûmes d'enlever entièrement et d'examiner minutieusement les déblais.

En procédant à ce travail, nous acquîmes la certitude que le caveau n'avait pas été atteint. Les terres étaient, en effet, excessivement pures, sans le moindre mélange, et aucun vestige n'y fut rencontré. Le fait était évident : nos devanciers avaient perdu leurs peines ! Les nombreux sondages que nous exécutâmes sur le fond et dans les parois des galeries anciennes déblayées, demeurèrent également sans résultat.

Le caveau était-il situé à quelque distance du centre, sur l'un des côtés ? Se trouvait-il réellement au centre, mais à un niveau inférieur ?

Nous décidâmes de nous en assurer en ouvrant, dans le flanc sud-est du tumulus, une nouvelle galerie-maîtresse E et G de 26 mètres de longueur, fortement inclinée d'abord et se relevant ensuite de manière à passer, à 3 mètres 1/2 de la surface du sol, sous les anciens travaux F. Cette galerie fut en outre pourvue, de deux en deux mètres, à droite et à gauche, d'embranchements latéraux de 6 à 8 mètres de longueur [1].

[1] Nous avons trouvé, en creusant la galerie-maîtresse, à environ 11 mètres de la circonférence, un petit couteau en fer très oxydé à soie encroûtée de bois, perdu, sans doute, par l'un des constructeurs du tumulus.

PL. XXV.



Malgré le développement donné à notre système de galeries de recherche, nous ne rencontrâmes pas la moindre trace de fosse sépulcrale. Nous nous trouvions donc en présence d'un tertre vide ou plutôt n'ayant jamais recouvert aucun bûcher ni dépôt funéraire.

***

L'examen des parois de la cavité centrale nous a fourni une précieuse indication sur la façon dont on avait procédé pour élever le tumulus. A la partie supérieure de l'excavation C existait une sorte de cheminée verticale D, de forme ronde, de 20 centimètres de diamètre, aux parois tapissées de bois consommé et dans laquelle nous avions pu introduire plus de 3 mètres de sonde : c'était le vide qu'avait laissé, en se décomposant, une sorte de pieu ou de mât en bois planté primitivement dans le sol au centre de la circonférence du tertre à ériger, pour la bonne direction des travaux de remblai.

Cette méthode était, du reste, habituellement employée pour la construction des grands tumulus, non seulement dans notre pays, mais aussi dans les pays étrangers.

On peut citer, entre autres, à cet égard, les tumulus de Friset (province de Namur) fouillés par M. Del Marmol ; le tumulus appelé *Tombe* de Saive, commune de Celles, près de Waremme, exploré par le comte G. de Looz-Corswarem ; le tumulus dit *Tombe de l'Empereur*, près du village de Villers-le-Peuplier (province de Liége), fouillé par le même [1] ; le tumulus de Werpin

[1] *Entre le puits et le caveau nous avons pu observer*, écrit le Cte DE LOOZ, *la trace d'un pieu en bois de forme rectangulaire et d'environ* 0m40 *de diamètre, partant du sous-sol pour aboutir au sommet de la tombe. En agitant le bras ou une perche dans le vide laissé par cette pièce de bois, vide imitant assez bien une petite cheminée, on en faisait descendre une pluie de petites boulettes en terre durcie de toutes les dimensions, et rappelant les mails dont les enfants se servent pour jouer sur nos trottoirs ; nous ne pouvons attribuer la présence de ces petits corps sphériques qu'à l'infiltration des eaux et au roulement que celles-ci ont fait subir à la terre……*

Les Romains paraissent en effet avoir souvent marqué le centre de leurs tumulus par une forte pièce de bois enfoncée verticalement dans l'argile vierge et placée soit au centre du caveau même, comme dans la tombe de Saive (Celles), dont il sera question dans un autre article, soit tout contre la sépulture comme dans le tumulus qui nous occupe et comme dans celui de Bleben, où M. l'abbé Kempeneers a pu constater la présence d'un fragment de bois analogue. Cette précaution a pu être prise par nos conquérants, ou bien pour éparpiller les terres rapportées d'une manière uniforme sur toute la surface de ces monuments, en conservant partout

(province de Luxembourg) [1], la *Tombe* de Blehen (province de Liége), étudiée par l'abbé A. Kempeneers [2]; enfin l'un des tumulus dit *des Rois*, au Vieil Upsal (Suède) [3], qui tous avaient leur centre indiqué par un reste de pieu consommé.

Tumulus N° 3.

Le troisième tumulus mesure environ 12 mètres de hauteur et 83 mètres de circonférence à la base ; il a également la forme d'un cône tronqué mais il est un peu moins aplati que les deux autres. Il est gazonné, couvert en partie de broussailles et d'arbustes, et surmonté de deux peupliers d'Italie (Voir pl. XVIII).

Dans les environs immédiats de ce tertre, vers la chapelle de N.-D. de Pierre, se remarque une vaste dépression dans le sol, qui pourrait être le résultat des emprunts de terre faits autrefois pour élever les tumulus.

*
* *

Une galerie descendante (voir pl. XXVII, lettres E et B), de 1 mètre 75 centimètres de hauteur sur 1 mètre de largeur et de

la même épaisseur aux couches successives ; ou bien pour placer le cippe funéraire (qui très probablement ornait à l'origine toutes les tombes romaines à sépultures) bien exactement au-dessus du caveau renfermant les cendres du défunt ». (Bullet. de l'Institut archéol. liégeois, t. XII. 1876, pp. 11 et 12).

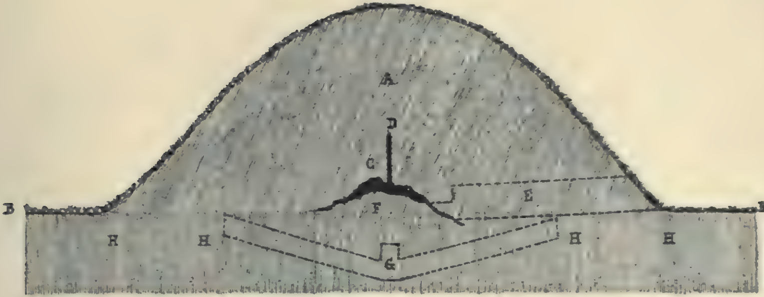
[1] M. Geubel a rencontré au centre d'un tumulus romain qu'il a fouillé en 1849, près de Werpin (province de Luxembourg), *un reste de pieu pourri ou brûlé qui*, dit-il, *avait servi de jalon pour achever le tumulus.* (Voir *Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg*, t. XXVI, 1892, pp. 132-133).

[2] *Au côté nord du caveau*, dit M. l'abbé Kempeneers, *à la distance de* 0m50 *on voit un trou rond de* 0m15 *de diamètre, descendant dans le sous-sol jusqu'à* 1m60, *c'est-à-dire* 0m50 *plus profondément que le caveau même et s'élevant au-dessus de lui et pas davantage, jusqu'à environ* 1 *m. dans la terre rapportée de la tombe. Un bois ou gros pieu doit y avoir été fiché pour indiquer la fosse sépulcrale et guider les ouvriers à donner au monument la forme voulue, lequel alors, comme aujourd'hui, n'était probablement pas toujours élevé immédiatement après la sépulture.* (Voir *Bullet. de l'Institut archéol. liégeois*, t. XIII, 1877, p. 130).

[3] Les fouilles ont fait rencontrer au centre de l'un des tumulus du Vieil-Upsal (âge du fer scandinave — IVe siècle de notre ère) l'empreinte d'un piquet qui avait été planté verticalement au-dessus des restes mortels pour marquer le centre autour duquel devaient être amoncelées les terres. Voir : Relation de la fouille de l'un des tumulus *des Rois* au Vieil-Upsal (Suède), dans les *Matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme*, 9e vol, 1874, p. 269.

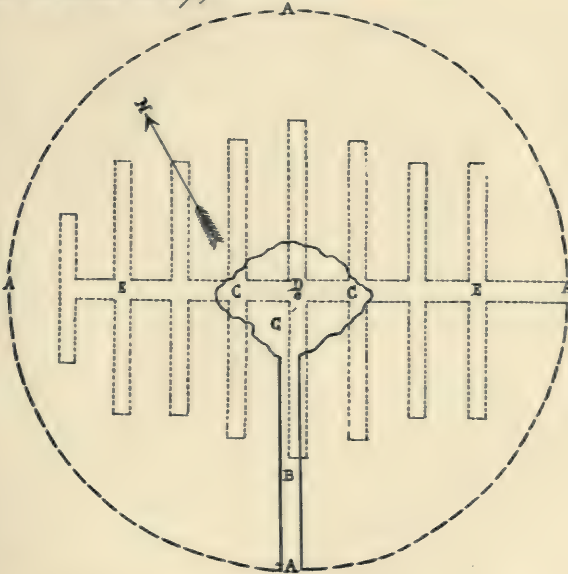
Coupe et plan du tumulus N° 2

Echelle 1 2 3 4 5 6 mètres



Légende

A Terre rapportée formant le tumulus (argile très compacte, tassée, foulée aux pieds, durcie).
BB Niveau du sol.
C Vaste cavité résultant de l'effondrement du toit de galeries de recherche creusées anciennement.
D Vide en forme de cheminée, qu'a laissé, en se décomposant, une sorte de pieu ou de mât en bois, planté primitivement dans le sol vierge, au centre de la circonférence du tumulus à élever, pour la bonne direction des travaux de remblai.
E 1re Galerie d'exploration creusée par nous
F Terres provenant d'éboulements successifs
G 2e galerie d'exploration ouverte par nous, avec embranchements latéraux.
HH Terrain non remanié (sol vierge)



Légende

AAAA Périmètre du tumulus.
B 1re galerie d'exploration creusée par nous.
CCC Vaste cavité résultant de l'effondrement du toit de galeries de recherche pratiquées anciennement.
D Trace laissée par le pieu central.
EE 2ème galerie d'exploration ouverte par nous, avec embranchements latéraux.

12 mètres 1/2 de longueur, ouverte dans le flanc sud-ouest et dirigée vers le centre du tumulus, nous a amené, de plein pied, en face du caveau C dont le fond se trouvait à 2 mètres 1/2 en dessous du niveau du sol. Comme dans le tumulus nº 1, la chambre sépulcrale était entièrement remplie de terre jectisse. Nous en commençâmes aussitôt le déblaiement et nous ne tardâmes pas, hélas, à acquérir la conviction que le caveau avait déjà été visité et que le riche mobilier qu'il renfermait se trouvait complètement saccagé et pillé.

Des blocs très nombreux de grès lustré, non taillés, anguleux et bruts, dont quelques-uns atteignaient jusque 70 centimètres de longueur sur 60 centimètres de largeur et 30 d'épaisseur, des fragments d'os calcinés, des tessons de vases, du fer, des morceaux de bronze et des débris de diverse nature se rencontraient épars, pêle-mêle, à tous les niveaux, mélangés aux terres.

*
* *

Voici la nomenclature et la description des objets que nous avons pu y recueillir encore :

— Assez nombreux tessons d'une poterie très fine, à couverte noire lustrée, ornée de lignes parallèles de guillochis, pouvant se rapporter à deux petits vases de forme élégante.

— Le 1/3 environ, en cinq ou six morceaux, de la partie supérieure d'un grand bol en belle poterie rouge vernissée, très dure, à cassures excessivement nettes, dite improprement *samienne*, de 22 centimètres 1/2 de diamètre, dont la panse était décorée de médaillons, de rosaces, de palmettes et de sujets de chasse, le tout surmonté d'une frise à oves.

— Sorte de *patera* ou d'assiette (pl. XXIV, fig. 7), de 18 centimètres de diamètre sur 3 centimètres 1/2 de hauteur, en terre de couleur gris-rosâtre. (Reconstitution).

— Espèce de bol ou de terrine en poterie de couleur gris-rosâtre (pl. XXIV, fig. 5), de 9 centimètres de hauteur sur 15 centimètres de largeur, munie d'un couvercle dont le bouton est troué pour permettre, sans doute, à la vapeur de s'échapper au cours de la cuisson des aliments. (Reconstitution).

— Vase en terre présentant la même forme, les mêmes dimen-

sions et la même couleur que le précédent, mais dont le couvercle manque. (Reconstitution).

— Deux grandes cruches en poterie de couleur jaune-claire (pl. XXIV, fig. 3), de forme et de dimensions identiques, à deux anses, à goulot bas et large, à panse très développée et ornée de cercles saillants horizontaux, ayant 27 à 28 centimètres de hauteur sur 31 centimètres de largeur. (Reconstitution).

— Nombreux vases en verre de couleur blanche, très remarquables par leur décoration et leur finesse, trouvés en fragments incomplets.

— Autres tessons de vases en verre, plus épais, de couleur blanche, bleue et jaunâtre.

— Huit pastilles en pâte de verre, dont quatre intactes, semblables à celles que nous avons rencontrées sous le tumulus nº 1, mais de moindre dimension (21 millimètres de diamètre).

— Partie supérieure d'une lame de couteau en fer, et grands clous à large tête encroûtés de bois oxydé, dont deux énormes mesurant 33 centimètres de longueur.

— Divers débris de bronze parmi lesquels un fragment de corps et d'ardillon de fibule (pl. XXIII, fig. 13), un petit crochet, des ornements découpés, des morceaux de plaques et de charnière, etc...

— Fragments de tubes, chapiteau d'une colonnette et plaques d'ivoire sculptées en relief ayant sans doute servi à décorer un coffret.

Le sujet représenté semble avoir trait au culte de Bacchus ou aux vendanges, car on y voit un petit génie ailé avec des pampres (pl. XXIII, fig. 1 à 6).

M. Schuermans a trouvé, en 1863, des débris analogues dans la *Bortombe* de Walsbetz (province de Liége), fouillée par lui au profit de l'État [1].

— Petit corps globuleux, en or, qui paraît être la tête d'une grande épingle ou le bouton terminal d'un stylet.

— Enfin, l'objet le plus intéressant de cette trouvaille : un bâtonnet creux, à quatre faces, en or également, de 27 millimètres de longueur ; peut-être une partie d'un étui à stylet ?

[1] *Bullet. des Comm. roy. d'Art et d'Archéol.*, t. III, p. 284.

Coupe et plan du tumulus N° 3

Echelle 1 2 3 4 5 6 mètres

A

B B

C

D F D

Légende

A Terre apportée formant le tumulus (argile très compacte, tassée, foulée aux pieds, durcie):
BB Niveau du sol.
C Chambre ou caveau rempli entièrement de terres jectisses et de blocs de grès, et renfermant encore quelques ossements humains calcinés et les débris d'un riche mobilier funéraire saccagé et pillé.
DD Terrain non remanié (sol vierge)
E Galerie d'exploration creusée par nous

A

N

A C A

B

Légende

AAA Périmètre du tumulus.
B Galerie d'exploration creusée par nous
C Caveau funéraire.

Sur chacune des quatre faces se trouvent quelques lettres, et cette inscription peut se lire comme suit :

MPRO | BIVS | BVR | RVS
M(ARCVS) PROBIVS BVRRVS

Marcus Probius le Roux ou dit « le Roux ».

Sont-ce là les noms et surnom du défunt ? c'est possible.

« M. PROBIVS BVRRVS, nous écrit encore M. Zangemeister, sont, sans doute, le *praenomen,* le *gentilicium* et le *cognomen* d'un homme. Le *gentilicium*, et le lieu de la trouvaille, indiquent l'origine gauloise, la Gaule fournissant un très grand nombre de formations de *gentilicia* d'après des *cognomina*, comme par exemple *Primius* de *Primus*.

« BVRRVS est un *cognomen* connu : *Afranius Burrus,* mort en 63, est cité dans l'histoire de Claudius et de Néron ; *L. Antistius Burrus* était le beau-frère de *Commodus*.

« Ce *Marcus Probius Burrus* vivait probablement à une époque relativement reculée, c'est-à-dire *pas après le troisième siècle*, comme on peut l'inférer de ces *tria nomina.* »

« *L'emploi du prénom, du nom et du surnom : M(arcus) Probius Burrus, rapproche,* dit d'autre part M. Schuermans, *cette sépulture de l'époque du Haut-empire. Les tumulus de Fresin et autres, fouillés en Hesbaye, ont été considérés comme étant du temps des Antonins* (IIe siècle) ; *cela est confirmé par la trouvaille de Grimde, qui, à raison de la triple dénomination dont il vient d'être parlé, est antérieure à Caracalla* [1]. »

*
* *

Entièrement déblayé, le caveau mesurait 5 mètres de longueur sur 3 mètres de largeur. Les parois très nettes et dures, revêtues encore par-ci par-là de quelques faibles vestiges de bois consommé, étaient absolument intactes, et on n'y observait aucune trace de fouilles antérieures. Les pillards devaient donc avoir atteint le dépôt funéraire par un puits vertical.

L'extrême mobilité des terres de la voûte du caveau, qui s'affaissa totalement en remplissant entièrement la chambre sépul-

[1] *Muséographie.* — Découvertes d'antiquités en Belgique.

crale aussitôt que nous eûmes retiré les derniers bois de soutènement, vint le prouver à l'évidence.

Des traces de fouilles anciennes, pratiquées, comme à Tirlemont, au moyen d'un puits vertical, ont été observées à maintes reprises dans nos grands tumulus, notamment à Braives (Tombe d'Avennes) [1], à Villers-le-Peuplier (Tombe de l'Empereur) [2], à Embresin (Tombes du Soleil) [3], à Montenaken (Avernasse-tombe) [4], à Petit Fresin (Twee-tommen) [5], etc.... et le terme *puits des Français* revient fréquemment sous la plume des auteurs des rapports de fouilles cités ici en note.

On attribue, en effet, avec beaucoup de vraisemblance, aux troupes françaises cantonnées dans nos contrées sous Louis XIV, le pillage de la plupart des tumulus [6].

* * *

Comment expliquer maintenant la présence de ces blocs de grès rencontrés dans les terres jectisses qui remplissaient le ca-

[1] *Bullet. de l'Institut archéol. liégeois*, t. XII.

[2] *Id. ibid.*

[3] *Bullet. des Comm. roy. d'Art et d'Archéol.*, année 1889.

[4] *Id.*. t. IV, p. 257.

[5] *Id. ibid.*, p. 260.

[6] Voir un passage de l'*Itinéraire ou voyages en diverses parties de l'Europe*, de l'abbé DE FELLER qui écrivait, en 1773, au sujet des tumulus des environs de Tongres. « Durant l'avant dernière guerre, les Français ont fouillé un de ces tombeaux et y ont trouvé des urnes et d'autres monuments mortuaires », (t. II, pp. 193, 475, édition de 1820). — *C'est le génie des armées françaises*, dit l'abbé KEMPENEERS, *hivernant dans ces contrées sous Louis XIV, qui a fait ces fouilles dans un grand nombre de tombes de la Hesbaye. C'est par le sommet que la descente se faisait, au moyen d'un puits rond ou carré, jusqu'à* 1 *mètre et plus dans le sous-sol, si l'on ne rencontrait pas de caveau.* (*Bullet. de l'Institut archéol. liégeois*, t. XIII, p. 130).

A 14 *mètres de distance et à environ* 0m60 *du point central marqué au plan, les ouvriers rencontrèrent des traces de fouilles antérieures, que nous ne pouvons attribuer qu'aux armées françaises de passage en Belgique : ce fut d'abord un puits circulaire de* 2 *mètres de diamètre, qui s'enfonçait profondément dans le sous-sol........ Nous disons que nous attribuons ces recherches aux armées françaises, parce que la tradition locale est muette sur toute fouille qui aurait pu se faire récemment, et que, d'un autre côté, on sait de source certaine qu'un grand nombre de nos tombes ont été visitées par les Français, et toujours au moyen du même système de puits verticaux, lors de leurs divers campements en Belgique.* (Cte G. DE LOOZ-CORSWAREM, Fouilles dans la Tombe d'Avennes, dans le *Bullet. de l'Institut archéol. liégeois*, t. XII).

Généralement la tradition attribue partout, dans l'Est de notre pays, les fouilles des tumulus aux armées françaises. (SCHUERMANS, Fouilles dans quelques cimetières anciens de la Hesbaye, dans le *Bullet. des Comm. roy. d'Art et d'Archéol.*, t. IV, p. 280, note 2).

veau ? La première idée qui nous vint à l'esprit, fut qu'ils y avaient été jetés par nos devanciers, du haut de leur puits, une fois leur malencontreuse exploration terminée. Ceux-ci, en effet, étaient coutumiers du fait de jeter des pierres ou des fragments de tuiles ou de briques, au fond des puits et dans les caveaux avant de refermer leurs travaux, pour narguer, apparemment, ceux qui fouilleraient après eux. C'est ce que MM. Schuermans, l'abbé Kempeneers et le comte G. de Looz-Corswarem ont constaté dans plusieurs tumulus.

« *Circonstance curieuse,* dit M. Schuermans, en parlant des fouilles anciennes dont il retrouva les traces dans l'*Avernasse-Tombe* de Montenaken, *le fond de l'entonnoir était rempli de coquilles de limaçons que l'on y ramassa en quantités considérables : les précédents explorateurs auraient-ils voulu se venger de leur désappointement en mystifiant leurs successeurs ?* [1] »

Dans le deuxième tumulus du groupe des *Twee-Tommen*, à Petit-Frésin, l'auteur cité a rencontré aussi, au fond du puits que l'on suppose avoir été creusé par les Français, non plus des coquilles d'*helix* et de *clausilies*, mais des cailloux et des morceaux de briques qui y jouaient sans doute le même rôle [2].

C'était encore le cas pour le tumulus de Hodeige récemment fouillé par l'Institut archéologique liégeois.

Mais, ici, cette idée ne semble pas pouvoir tenir devant le raisonnement.

Car si l'on songe au nombre considérable de ces blocs, aux grandes dimensions de certains d'entre eux et surtout à l'absence d'affleurement de grès dans le voisinage immédiat des monuments qui nous occupent, on ne peut admettre que nos devanciers se soient donné la peine d'aller chercher, probablement assez loin, et de hisser ensuite au sommet du tumulus, cette énorme quantité de matériaux pondéreux, à seule fin de mystifier les fouilleurs de l'avenir.

Ces blocs auraient-ils servi, comme dans la tombe de Middelwinde [3], à revêtir les côtés du caveau ? C'est fort douteux, car

[1] Fouilles dans quelques cimetières anciens de la Hesbaye (dans le *Bullet. des Comm. roy. d'Art. et d'Archéol.*, t. IV, p. 258).

[2] *Id. ibid.*, p. 261.

[3] *Id. ibid.*, p. 217. — *Bullet. de l'Institut archéol. liégeois*, t. XIII, 1877, p. 151.

dans ce cas ils eussent été taillés, ou tout au moins dégrossis, afin de rendre possible leur mise en œuvre, et nous en eussions encore trouvé quelques-uns en place.

Il n'est guère probable, en outre, que nos prédécesseurs, pour qui ces pierres constituaient une excellente indication de la forme de la fosse sépulcrale, se soient imposé la tâche inutile de les arracher toutes des parois, et de les extraire jusqu'aux dernières.

Reste l'hypothèse de leur accumulation au-dessus de la chambre souterraine dans le but de protéger davantage le dépôt funéraire en formant ainsi le noyau du tumulus [1]. Il devenait alors indispensable de déplacer ces matériaux et de les enlever entièrement avant d'arriver au caveau ; ce que paraissent avoir fait nos devanciers. Ils les auraient ensuite rejetés dans le puits, pêle-mêle avec les terres extraites, d'où le désordre constaté.

N'est-ce pas, somme toute, l'explication la plus satisfaisante que l'on puisse donner de la présence de ces blocs ? A nos lecteurs d'en juger.

Réflexions sur l'état des objets constituant les mobiliers funéraires, sur le sexe, la nationalité et la condition sociale des personnes dont nous avons retrouvé les cendres, sur l'âge de ces sépultures et sur la vacuité de l'un des tumulus.

Nous poursuivrons notre étude par une remarque sur les objets brisés, altérés ou incomplets rencontrés dans le tumulus nº I dont le dépôt funéraire était resté inviolé.

Il y a deux parts à faire dans les objets que nous avons retrouvés détruits ou détériorés : les uns l'ont été *intentionnellement*, avant d'être déposés dans le caveau, et cela pour obéir à une coutume funéraire ; tandis que le bris des autres, mis d'abord intacts auprès des cendres, est *purement fortuit* et dû à la brusque introduction, dans la chambre souterraine, des terres du tumulus.

Les premiers se sont présentés très altérés ou en fragments incomplets, les seconds, au contraire, relativement bien conservés, ont pu être facilement rétablis dans leur forme primitive.

[1] Les tumulus *à noyau de pierres* sont fréquents aux époques antérieures. Ils constituent même un type.

On sait, du reste, que le bris ou la déformation des objets ayant appartenu au défunt constituait un des rites les plus universellement observés.

« *On voulait exprimer de cette façon,* dit M. Schuermans, *soit que la mort avait tout rompu et renversé pour le défunt, soit que nul après lui ne devait plus se servir d'objets qui lui avaient été chers.... C'est là le secret de ces objets jetés dans le bûcher et brûlés avec le mort, de ces vases signalés comme cassés à dessein et enfouis tout brisés, que l'on a retrouvés dans plusieurs sépultures païennes.... Au contraire, tous les objets parfois entièrement neufs, parfois aussi déjà altérés par un long usage, et même quelquefois rapiécés et raccommodés, dont il y avait lieu de faire emploi dans les cérémonies des funérailles ou dans le mobilier de la sépulture, ces objets-là, eussent-ils servi au défunt, étaient placés entiers dans la tombe, et les dégradations dont ils ont pu être atteints doivent être attribuées à des circonstances tout à fait indépendantes de la volonté des survivants* [1]. »

Quant à l'imparité anormale de certains de nos objets de Tirlemont, nous en avons vainement cherché l'explication.

*
* *

Ces bijoux, ce fard, ces autres menus objets rencontrés sous le tumulus nº 1, nous semblent indiquer clairement un mobilier féminin. La présence, dans cette même sépulture, d'un mors, des débris d'un harnachement de cheval et de quelques *ferrements* de char ne doit pas, à notre avis, constituer un empêchement à l'adoption de cette manière de voir, car il ne peut être question ici d'un char de combat, mais d'un simple char de voyage ou de promenade, ou encore d'un chariot dont on se serait servi pour transporter le cadavre à l'endroit où devait se faire la crémation et qui aurait été mis ensuite sur le bûcher et brûlé avec le corps ainsi que le harnais du cheval ?

Ni les auteurs anciens, ni les découvertes de l'archéologie ne nous révèlent toutefois l'existence, chez les Grecs, et les Romains, de la coutume de placer semblables objets parmi les pièces constituant ordinairement le mobilier funéraire.

[1] Exploration de quelques tumulus de la Hesbaye, dans le *Bullet. des Comm. roy. d'Art et d'Archéol.*, t. II, 1863, p. 123.

Chez les Scythes [1] et les Germains [2] les guerriers renommés étaient assez fréquemment enterrés ou brûlés avec leurs chevaux, mais les *sépultures à char* ne se rencontrent que dans la région occupée jadis par les gaulois [3].

Aurions-nous ici, avec l'usage d'élever de grands tumulus [4], un nouvel exemple de la persistance des traditions?

Bien qu'ayant vécu en Italie et adopté les habitudes et le luxe de Rome, la personne dont nous avons retrouvé les cendres, gauloise d'origine, aurait conservé cependant certaine tradition de la nationalité à laquelle elle appartenait par elle-même ou par ses ascendants ??

***

Quoi qu'il en soit, gallo-belges romanisés ou véritables citoyens romains, les personnages dont nos tumulus gardaient les dépouilles avaient dû occuper, comme en témoigne l'opulence des mobiliers funéraires, un rang social fort élevé.

Marcus Probius Burrus, en supposant que ce nom soit réellement celui du défunt, avait-il été, de son vivant, un riche colon, un grand industriel, un gros commerçant, un officier supérieur, ou un haut fonctionnaire civil de l'empire appartenant à l'administration ou au fisc ? Ce sont là des questions auxquelles on ne saurait répondre mais qui d'elles-mêmes se présentent à l'esprit.

[1] Musée historique de Moscou. — Collection Bobrinskoy, à Saint-Pétersbourg. — Collection Samokvassof.

[2] *Funerum nulla ambitio : id solum observatur, ut corpora clarorum virorum certis lignis crementur. Struem rogi nec vestibus nec odoribus cumulant : sua cuique arma, quorumdam igni et equus adjicitur.* (TACITE. *De moribus Germanorum*, c. XXVII).

[3] Musée de Saint-Germain. — Collection Bosteaux, à Cernay-lez-Reims. — Collection de Baye. — Collection Léon Morel, à Reims.

Alex. BERTRAND. Le Casque de Berru, dans l'*Archéologie celtique et gauloise.* — Edouard FOURDRIGNIER, *Double sépulture gauloise de la gorge Meillet, territoire de Somme-Tourbe (Marne).* — Dr Julius NAUE, *Die Hügelgräber zwischen Ammer-und Staffelsee*, Stuttgart, 1887. — *Matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme*, 11e vol., 1876, pp. 95, 297, 414. — *Les tumulus des Mousselots, près Châtillon-sur-Seine (Côte d'Or)*, 4e fasc. des *Notes pour servir à l'étude de la haute antiquité en Bourgogne* ; Semur 1876. (Extrait du *Bulletin de la Société des Sciences de Semur*).

Tumulus de Sainte-Colombe (Côte d'Or). — Tumulus d'Anet, de Groholz et de Groechwyl, en Suisse. — Tombe de la forêt de Hatten, en Alsace. Sépultures d'Armsheim. — Tumulus de Doerth, près Coblentz. — Sépultures de Sigmaringen (Wurtemberg).

[4] Les tumulus de l'époque romaine sont, en effet, quasi inconnus en Italie.

Il n'est pas possible non plus, en l'absence de toute pièce de monnaie, de déterminer d'une façon précise l'âge de ces sépultures. Cependant, si l'on tient compte de la richesse des mobiliers funéraires dénotant une époque très florissante de la colonisation romaine de la Belgique [1]; si l'on remarque l'abondance, le cachet artistique et la technique perfectionnée des ustensiles de bronze [2]; si l'on a égard à la trouvaille d'un merveilleux camée représentant très vraisemblablement Auguste jeune et attribuable par la pureté du style de la gravure à Dioscoride; si l'on se souvient, d'autre part, de l'emploi du prénom, du nom et du surnom (M. Probius Burrus), observé dans l'inscription rencontrée sous le tumulus n° 3 [3]; si l'on examine enfin la liste des monnaies trouvées antérieurement dans des tumulus semblables en tout point à ceux dont il est ici spécialement question [4], on peut, sans hésitation, reporter l'érection des tumulus de Tirlemont à la fin du Ier ou au commencement du IIe siècle de l'ère chrétienne.

* * *

Autres questions relatives à la vacuité du tumulus n° 2 : ce tertre était-il purement honorifique ou commémoratif, élevé en l'honneur et en souvenir d'un personnage dont on n'aurait point retrouvé le corps, ou dont les cendres auraient été transportées et déposées ailleurs [5] ?

[1] Et cette époque embrasse les deux premiers siècles seulement, car au début du IIIe siècle commencent, en même temps que le désordre et l'anarchie à Rome, les invasions des peuples germaniques dans l'Empire. « Les deux premiers siècles : progrès, prospérité ; les deux siècles suivants : décadence, ruine. » Telle est, dit M. Schuermans, l'histoire de l'Empire romain, telle est aussi l'histoire de la Gaule et spécialement de notre Belgique.

[2] Qui indiquent la belle époque, c'est-à-dire le Ier siècle après Jésus-Christ.

[3] Triple dénomination qui nous rapproche de l'époque du Haut-Empire, antérieurement à Caracalla.

[4] Tumulus de Seron (*Adrien*). — Tumulus de Frésin (*Adrien*, *Domitien*). — Tumulus de Walsbetz (*Antonin*). — Tumulus Hemava (*Galba*, *Trajan*). — Tumulus de Thisnes (*Domitien*, *Trajan*). — Tumulus de Niel (*Marc-Aurèle*). — Tumulus d'Avennes (*Vespasien*). — Tumulus d'Omal (*Adrien*).

[5] Les Romains attachaient une grande importance à la célébration des rites funéraires, parce qu'ils croyaient que les âmes de ceux qui n'avaient pas reçu de sépulture n'étaient pas admises dans la demeure des ombres, ou que du moins elles erraient cent ans sur les bords du Styx avant de pouvoir le passer ; par suite de cette opinion, s'ils ne trouvaient pas les corps de leurs amis morts, ils élevaient à leurs mânes

Le nombre *trois* était-il symbolique [1] ?

Ce tertre vide, placé entre les deux tumulus à sépulture, avait-il été construit dans le but de dérouter ou mieux de décourager les fouilleurs de tombes de l'avenir dans la prévision qu'ils commenceraient, comme l'ont fait du reste nos devanciers, par explorer le tertre du milieu [2] ?

Nous ne faisons ici, nous avons hâte de le déclarer, que de simples suppositions !

*
* *

Les objets dont il vient d'être parlé n'ont pu malheureusement entrer tous dans nos collections car cinq d'entre eux, présentant ensemble une valeur marchande considérable, ont dû être réalisés. L'autorisation de pratiquer des fouilles dans les tumulus de Tirlemont n'avait été accordée, en effet, à notre société, qu'à la condition expresse que tous les frais d'exécution fussent à sa charge et

un tombeau vide, *tumulus inanis*, sur lequel ils observaient toutes les solennités des funérailles (ADAM. *Antiquités romaines*, t. II, p. 308). — *Virg. Œn.*, t. III, 304 ; t. VI, 326, 505.

Les fouilles de MM. Schuermans, Kempeneers et de Looz-Corswarem, si souvent et si utilement consultées et citées au cours de ce travail, fournissent encore plusieurs exemples de tumulus ne renfermant aucune sépulture ni ne recouvrant pas l'emplacement d'un bûcher.

Il se pourrait aussi que des tumulus eussent été élevés en l'honneur d'un personnage dont le corps n'aurait pas été retrouvé ou dont les cendres auraient été transportées ou recueillies en un autre endroit : tels sont les tertres élevés en l'honneur d'Hector, de Deïphobe, de Drusus, d'Alexandre Sévère, etc., monuments sur lesquels, tout vides qu'ils étaient, on observait les solennités des funérailles appelées « imaginaires » (H. SCHUERMANS. Exploration de quelques tumulus de la Hesbaye).

Bullet. des Comm. roy. d'Art. et d'Archéol., t. II, 1863, p. 114 ; t. IV, p. 278. — *Bullet. de l'Institut archéol. liégeois*, t. XI, 1872, p. 110 ; t. XIII, 1877, p. 131.

[1] Ce nombre *trois* se rencontre fréquemment dans nos groupes de tumulus (Frésin, Seron, Grand-Leez, Koninxheim).

[2] Rappelons-nous les précautions qu'ont prises les anciens Égyptiens, dans la construction de leurs pyramides, pour dérober l'endroit exact du sarcophage qu'elles recouvraient et décourager les fouilleurs : entrée placée tantôt sur une face, tantôt sur une autre, à des hauteurs diverses, et fermée par un parement en pierres si habilement assemblées qu'on aurait dit un seul bloc du pied du monument au sommet, couloirs trompeurs et sans issue, galeries coupées par des séries de herses en granit, chambres inachevées...... tout avait été mis en œuvre pour faire perdre courage à ceux que le hasard ou leur persévérance aurait placé sur la bonne voie (Voir G. MASPERO, l'*Archéologie égyptienne*).

que la moitié des objets que, le cas échéant, l'on découvrirait, fût vendue au profit des pauvres de la ville, propriétaires du terrain.

Notre compagnie, après avoir racheté à ses co-propriétaires leur part de la totalité des pièces n'offrant point de valeur intrinsèque, se vit dans l'obligation, faute de ressources suffisantes pour acquérir également les objets de prix, d'acquiescer à la demande du Bureau de bienfaisance, désireux de sortir d'indivision et considéré comme mineur, et de laisser vendre publiquement, comme l'exigeait du reste la loi, le camée, la bague, la fibule circulaire en bronze et deux menus objets en or [1]....

* * *

De bien vifs remercîments sont dus à notre confrère M. Victor Beauduin, bourgmestre de Tirlemont, ainsi qu'à MM. Schepers, père et fils, pour le concours si obligeant qu'ils nous ont prêté et pour les nombreux services qu'ils nous ont rendus au cours de notre exploration des tumulus de Grimde.

Que ces Messieurs nous permettent donc de leur témoigner ici publiquement toute notre reconnaissance.

Bruxelles, avril 1895.

Bon Alfred de Loë.

[1] Les deux premiers objets font actuellement partie des collections de M. Edmond de Rothschild, 41, rue du Faubourg Saint-Honoré, à Paris ; les autres ont été acquis par l'Etat belge.





LES

INSCRIPTIONS SUR ARDOISE

de l'abbaye de Villers.

(Voir la livraison précédente, p. 359).

III



VOICI le texte des inscriptions concernant la clepsydre et les offices de l'abbaye :

PREMIÈRE ARDOISE.

Recto.

Si tardaveris tem- || -perare horologium || donec sol existat in || medietate prime || fenestre, pones || horologium super || [li]ttera B. Si sol || [**fuerit in**] secundo angulo || [**prime fe**]nestre, po- || -[**nes super extremam partem ?**] B. Si sol || [**fuerit. . . . .**], scilicet inter || [**? secundum angulum pri**]me fe- || -[**nestre et primum ?**] an[**gulum** || **secunde**] fenestre, pone[s] || super C, contra foramen. Si || sol fuerit in primo angu- || -lo secunde fenestre, pones || inter C et D. [1] ||

[1] Sur l'ardoise, la phrase ci-après est précédée de celle qui la suit dans notre texte. Nous avons rétabli l'ordre indiqué par les signes de renvoi du scribe.

Si sol fuerit in medietate || secunde fenestre, pones || super initium D, contra foramen. || Si sol fuerit || in secundo angulo secunde fe- || -nestre, pones super extremam partem D. || Et hoc hyemali tempore || pones hoc modo : Semper tempe- || -ra horologium, quamdiu tarda- || -veris, super A ; postea fundes || cum pottulo, quod ibi est, aquam || [**in**] cacabum donec perveniat || ad terminum prescriptum et || similiter facies cum post comple- || -torium temperabis ut [**supra tuncque?**] || secure dormire || poteris.

Verso.

— *Dans le sens horizontal :*

Quando horologium || temperas super secundum || angulum prime fenestre, si || tardaveris temperare || donec sol fuerit in me- || -dio muri, pones || super initium B [1].

— *En bas, de l'autre côté :*

Jacobi apostoli || [**S ?**] prime, vel XIII ; dormi (?) F.

— *Dans le sens vertical :*

Post festum sancti Martini hyemalis (?), Secunda stella equorum adherente super limin[**ari**] || fenestre ; Thome apostoli, prima rota suppressa, tectum. . . . .

Dominica, II^{a} vel secundo sarculo apparente . . . . . .

Per ebdomadam in qua festum sancti Johannis Baptiste evenerit, pulsabis vesperas super F ; Per secundam ebdomadam, super E ;

Per terciam ebdomadam, super D ; Per quartam ebdomadam, super C ; Per quintam ebdomadam, super B.

DEUXIÈME ARDOISE.

Recto.

. . . . . . c . re. . . . . || . . . . ecto, III litteris. Dominica sequens duabus. || [**In Cena ?**] una, in Parasceve dimidia, in

[1] Au lieu de *B*, il faudrait, croyons-nous, *C*.

vigilia || [**Pasche**] una, in die Pasche una et dimidia. || [**Quando**] dominica in Palmis kalendis aprilis evenerit, pulsa || . . . . [**secun**]do sarculo remoto a cancello, quas || . . . . ? lvis vel primo sarculo adherente || [**super**] liminari fenestre. || Verte.

Verso.

In Cena et in Parakeve et [**in vigilia Pasche**,] || cruce tota apparente . . . . . .

En bas, de l'autre côté :

. . . . igitur litteras tenet presens. . . . . . . || . . . . . . festis diebus V.

TROISIÈME ARDOISE.

Recto.

Dominica precedens, C tercie [**vel dormi XIII litteras?** || **Ab**] hinc [**die**]scit [**super**] M. In vigilia nativitatis beate Marie virginis, tempera h[**orologium super**] || secundum angulum prime fenestre. Nativitas sancte Marie virginis, [**vigilie D**] || tercie partis vel XV littere ab hora qua sacrista va[**dit dormitum**,] || id est super O, usque ad horam in qua horologium cadere debet . . . . || Dominica sequens, E prime vel XVI. Et notandum [**quod a. . . . . . usque ad ex**]- || -altationem sancte crucis, diescere debet in festis diebus ad [**finem secundi nocturni ?**] || et privatis diebus, matutinis ; [1] I prime vel II vel III [**vel IVe partis, secundum suas ?**] || differentias ; vigilie [2], vel X litteras, in quibus etiam die[**scere debet ad**] || finem secundi nocturni. Exaltatio sancte crucis, H prime [**vel XVIII.**] || Si exaltatio sancte crucis in dominica fuerit, E prime vel XVI. Diescit super N. Sciendum quod ab exaltatione sancte crucis usque [. . . . . **di**]· || -escere debet in festis quibus non laboramus, dum canunt . . . . || et festis quibus laboramus, in tercio noc-

[1] Nous croyons qu'il faut intercaler ici les mots *tempera super*, omis probablement par le scribe.

[2] Nous croyons que le scribe a également oublié d'inscrire ici les mots suivants, qui doivent être intercalés : *festis diebus quibus laboramus, tenent IX.*

turno . . . . . . || privatis diebus, ad intervallum . . . . || manduca E, vespera E prime [1] partis, biberes H . . . . || Octava nativitatis sancte Marie, G tercie vel XVIII, terc[**ia. . .**] || IX D, vespere E tercie [2], biberes H. Feria V [. . . . . . **? toti**]. || -dem litteras ; pulsabis III et VI et IX^{am}, privatis di[**ebus et festis**] || quibus laboramus. Lamberti, H tercie vel XVIIII. Dominica se[**quens, G prime vel**] || XVIII. Feria II, I tercie vel XX. Ab hinc vadit dormitum super N. Mathei ewangeliste, G tercie [**vel XVIIII,**] || diescit super O. Mauricii, H secunde vel XXI [3]. Sabbato [**sequenti,**] || I prime vel XXI. Dominica sequens, F tercie vel XVIIII [4]. Feria [**secunda** . . . .] || Feria III^{a}, L prime vel XXIII. Feria IIII, K tercie vel XXII. Mi[**chaëlis** . . . .] || Ab hinc diescit super P. Jeronimi, Remigii, H IIe [**vel XX, G prime**] || vel XVIIII. Feria II, I tercie vel XXI. Feria III^{a}, K prime [**vel XXII. Feria IV^{a}, I**] || quarte vel XXI. Feria V, I IIe vel XXI. Feria VI, K prime vel [**XXII. Sabbato, I tercie vel**] || XXI. Dominica, F prime vel XX [5]. Dionysii, H tercie [**vel XX.**] || Vadit dormitum [**super M.**] Feria [**II^{a}**. . . . . **Feria**] || III, K prime. Feria IIII, I IIIIe. Feria VI, K prime. S[**abbato** . . . .] || vespera D. Dominica, G prime. Feria II^{a}, K prime [6]. Luce, H . . . . . || Feria IIII, K tercie. Feria VI . . . . || G prime. Vadit dormitum super L. Sabbato, H [**quarte. Dominica,**] || F tercie. Feria II, I prime [7]. Feria III, K prime. [**Feria**] || IIII, I tercie. Feria V, I prime. Simonis [**et Jude,**] || H tercie. Sabbato, H IIII [8]. Dominica, F tercie. Vig[**ilia omni**]- || -um sanctorum, feria, K prime [9]; tempera primo angulo || [**pri**]me fenestre. Diescit super R. Festum || omnium sanctorum, D prime vel XX [10]. Vadit dormi- || -tum super M [11]. Fidelium animarum, I prime vel XXIIII [12]. || Dominica sequens,

1 Il faudrait *secunde.*
2 » *quarte.*
3 » *XX.*
4 » *XVIII.*
5 » *XVIII.*
6 » *tercie.*
7 » *secunde.*
8 » *prime.*
9 » *secunde.*
10 » *XVIII.*
11 » *K.*
12 » *F tercie vel XXI.*

G [1] tercie. Feria IIa, H tercie [2] et sic de ceteris, || secundum suas differentias. Malachie, H prime. || Martini, G tercie. Ethmundi, H tercie. || Diescit super S. Vadit dormitum || super K. Dominica, G prime. Cecilie, || H tercie [3]. Clementis, I tercie. Kathe- || -rine, H IIII. Andree, G tercie. || Dominica adventus, E tercie. Dominice || sequentes, G tercie. Nicho- || -lai, I prime. Lucie virginis, H tercie. [**Tempera**] || privatis diebus super H, || secundum suas diffe- || -rentias. Sabbato, || G tercie. Diescit || super S [4].

Verso.

. . . . quam horologium . . . . || . . . . primo angulo prime fenestre. Festum om [**nium sanctorum,** D] prime || [**vel XVIII,**] diescit O [5], tempera C. Vade dormitum || [**super K. Fideli**]- || -um animarum, F tercie vel XXI. Dominica sequens, E tercie || [**vel XX.**] Feria IIa, F tercie [6]. Diescit [**R**] || . . . . F tercie vel XXIII [7].

[**In nativitate Domi**]ni, sic surge ut XX litteras ab hor[**a** || **vigiliarum usque a**]d auroram vigiles. Primum nocturnum quinque tenet || [**litteras et**] dimidiam. Secundum nocturnum duas et dimidiam. || [**Tercium nocturnum, usque**] post ewangelium, tres. Missa de nocte tres, || [**? post vigil**]ias. Missa de mane cum privatis missis || [. . . . . . **et**] notandum quod ad intervalla pulsabis ma- || -[**tutinos et pri**]mam.

[**Vigilie**] Y prime [8] vel dormi decem litteras.

Tercia Y tercie vel IX littere || ab aurora usque ad [**sextam?**]

Diescit O [9].

. . . . [**Matutini**] in die sancti Stephani tenent VII litteras et dimidiam.

. . . . » » sancti Johannis, VIII litteras.

1 Il faudrait E.
2 » *F prime.*
3 » *prime.*
4 » *T.*
5 » *R.*
6 » *prime.*
7 » *XXI.*
8 » *secunde.*
9 » *T.*

[G vel] XXII. [Matutini] in die sanctorum Innocentium, VII litteras.
. . . . » » Thome martyris, VII litteras.
. . . . » » Silvestri, usque post primam, VII litteras.
[F vel X] XI. » » Circumcisionis, X litteras.
E vel XXII [1]. Dominica, IX litteras.
[. . . . . C] prime vel XVIII, matutini XI litteras.

Epyphania, G prime vel XXII.
Octava Epyphanie, F prime vel XXI litteras.
Fabiani, G prime vel XXII litteras.
Agnetis, F prime [2] vel XXI litteras.
Vincencii, G tercie vel XXII litteras.
Conversio Pauli, F prime vel XXI litteras.
Juliani . . . . prime . . . .
Dominica sequens, E tercie, vel XX litteras.
Purificatio, C prime vel XVIII litteras.
Agathe, F tercie vel XXI litteras.
Dominica [septuagesime ?,] E prime vel XIX [3] litteras.
} Diescit N [4].

Tempera II° angulo.
. . . . vel XVIII. Diescit M [5].
. . . . . XVII. Cathedra Petri, D tercie. » »
. . . . vel XVIII. » L.
[. . . . . . . ? vel X] V litteras. Diescit K.
. . . . » »
[. . . . . ? lit]teras. » »
[. . . . . ist]o lapide.

(A continuer). PAUL SHERIDAN.

[1] Il faudrait *XX*.
[2] » *quarte*.
[3] » *XX*.
[4] » *R*.
[5] » *P*.



NOTICE

SUR DEUX

STATUETTES RELIGIEUSES

en faïence bruxelloise.



'HISTOIRE de la Céramique bruxelloise date surtout des recherches de MM. Wauters et Fétis, aidés de collectionneurs érudits, tels que M. Evenepoel. Ces savants ont eu fréquemment l'occasion de déplorer que la perte de notre indépendance, la destruction de nombreuses archives, l'anonymat gardé par nos meilleurs artistes, aient jeté un grande obscurité sur l'histoire de nos arts industriels, et notamment de la céramique.

Tandis que l'on admet, sans conteste, la provenance des produits de Rouen, Nevers, Delft et d'autres localités renommées, il est nécessaire d'accumuler les preuves, si l'on veut empêcher l'attribution, aux ateliers étrangers, des œuvres de nos artistes.

Et cependant, si notre céramique s'est parfois inspirée des écoles étrangères, elle a toujours eu son caractère propre. Les



Statuettes en faïence bruxelloise.

artistes bruxellois brillaient surtout par la supériorité du modelage, jointe à la richesse et à la variété de la palette.

Il est donc intéressant de remonter aussi haut que possible, pour retrouver des exemplaires revêtant un caractère bien bruxellois.

Dans son catalogue des faïences du Musée de l'État, Fétis constate qu'en 1653 ou 1654, Jacques Van Haute et Jean Symonet ont fabriqué à Bruxelles. M. Evenepoel possède un plat daté de 1673. Mais Fétis ajoute qu'ils se bornaient à produire de la vaisselle vulgaire, et s'adressaient à Delft pour les belles pièces. On ne peut donc rattacher, à ces fabricants, des artistes tels que les Mombaerts.

Mais Wauters signale (*l'Art ancien* à l'Exposition nationale belge de 1880, page 367), la création, à Bruxelles, en 1680, d'un autre atelier. Il ajoute que celui-ci fut organisé sur de nouvelles bases par Mombaerts et Wytsemburgh, sans toutefois préciser la date. Mais il est certain que la céramique bruxelloise a dû se développer de 1680 à l'époque de Corneille Mombaerts et que les débuts de celui-ci remontent à la réorganisation de l'atelier signalé par Wauters. Je crois donc qu'il est utile, à ce point de vue, de rechercher les productions de cet artiste, antérieures à l'octroi de Philippe V, en date du 18 juillet 1705.

C'est pourquoi j'attirerai l'attention sur une statuette de la Vierge portant l'Enfant Jésus (voir pl. XXVIII). Celui-ci donne la bénédiction ; sa mère penche vers lui la tête, avec une expression touchante de tendresse et d'adoration. L'ensemble est d'une grande naïveté, et fort gracieux, malgré quelques gaucheries. — La base porte, sur le devant, l'inscription ORA PRO NOS BIS *(sic)* et, sur le côté E. J. F. B. 1703. A mon avis E. J. sont les initiales du modeleur ou du peintre ; F. B. signifient *fecit Bruxellis*.

Le groupe, d'une hauteur de 48 centimètres, est polychrome. La terre et l'émail ont bien le cachet bruxellois. Pour en faire la démonstration, en procédant du connu à l'inconnu, je produis ici une statuette grotesque, en faïence incontestablement bruxelloise, et portant le K, surmonté d'une fourche, marque que Fétis déclare être celle des figurines polychromes (même planche). Les couleurs en sont pareilles à celles de la Madone, dont la chevelure est de ce beau manganèse qui caractérise la fabrication bruxelloise. Le

blanc, le bleu, le jaune vif, les nuances bistre, rouge, etc., se retrouvent identiques sur les deux spécimens. Je dois donc en conclure que la Madone est bien une œuvre de Mombaerts et de Wytsemburgh, antérieure à l'octroi de Philippe V.

La preuve que les artistes n'avaient pas attendu ce décret pour s'établir, se serait assurément retrouvée dans le dossier relatif à cet acte : on y aurait lu des détails complets sur la céramique bruxelloise au commencement du XVIIIe siècle. Mais ces pièces ont été détruites dans l'incendie du Conseil des Finances, en 1731. La copie seule du décret nous est parvenue, dans un dossier relatif à des suppliques de Philippe Mombaerts et d'Artoisenet, demandant que leurs privilèges fussent respectés (Archives nationales, carton 2,025). On lit dans le préambule : « Nous Philippe V, « par la Grâce de Dieu, roi de Castille, de Léon, d'Aragon, etc... « receu avons la requête de Cornelis Mombaerts et de Dierick « (Thierry) Wytsemburgh, *contenant qu'aïant entrepris*... etc. »

Il est évident que, s'il s'était agi de construire la fabrique, l'auteur du décret se serait servi des mots « ayant l'intention d'entreprendre », ou de tout autre terme équivalent.

Parmi les faveurs accordées figure un prêt de 8,000 florins, à rembourser sur les bénéfices. Or, il résulte d'une reconnaissance officielle, consignée dans le dossier de Philippe Mombaerts, que l'État n'a jamais versé plus de 1,000 florins. Cette somme n'aurait pas suffi pour créer la fabrique et il faut bien admettre que celle-ci avait été édifiée à l'aide d'autres ressources.

Ainsi les céramistes bruxellois produisaient dès lors ces faïences figuratives polychromes, que Philippe Mombaerts devait tant perfectionner. Ces anciens artistes devaient surtout fabriquer des statuettes religieuses et possédaient une clientèle dès le XVIIe siècle.

Il est à remarquer que la Madone avait été faite pour être accrochée dans une niche, ornant une chapelle ou un oratoire. Des trous sont ménagés à cet effet, et portent des traces d'émail, ce qui démontre qu'ils n'avaient pas été forés après coup : ce devait être une fabrication assez fréquente.

Dans le même ordre d'idées, je soumets au lecteur une autre statuette, en faïence blanche, certainement plus ancienne, — une majolique du nord (voir pl. XXVIII). Elle représente une

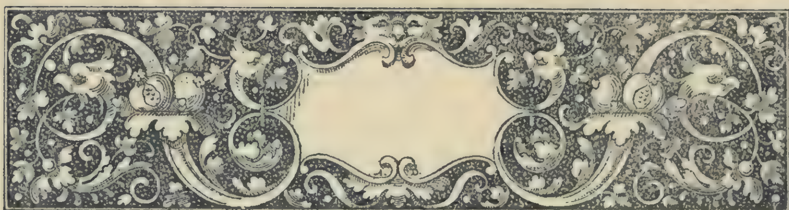
sainte, d'une facture plus naïve encore, et qui semble copiée sur quelque figure en bois du moyen âge (hauteur 52 centimètres). Elle était également destinée à être accrochée dans une niche. La terre et l'émail sont bien bruxellois.

La statuette avait été, plus tard, polychromée à l'huile, et l'on eut assez de peine à enlever cette peinture, dont il reste encore quelques traces.

Les deux spécimens, reproduits ici, me paraissent démontrer que la céramique bruxelloise ne doit pas son origine à l'imitation du Delft ou du Rouen. Elle avait un style bien marqué, et nos artistes réussissaient d'autant mieux qu'ils s'abandonnaient davantage à leur propre inspiration, plutôt que de pasticher des modèles étrangers.

Émile Lhoest.





PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Assemblée générale mensuelle du lundi 10 juin 1895.

Présidence de M. G. CUMONT, *président.*



LA séance est ouverte à 8 heures.

Soixante et un membres sont présents [1].

M. A. JOLY, secrétaire faisant fonction de secrétaire général, donne lecture du procès-verbal de la séance de mai. *(Adopté sans observation.)*

Correspondance. — MM. P. VERHAEGEN et le baron F. DEL MARMOL s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

M. COLIEZ remercie pour sa nomination de membre effectif.

MM. MASSAUX et DE BAVAY remercient pour les félicitations que la So-

[1] Mmes A. Le Tellier et A. Delacre.

MM. P. Combaz, Van der Linden, A. Joly, Paris, De Schryver, Mahy, le baron de Loë, Poils, J. Destrée, Puttaert, Hankar, Licot, Winckelmans, Clerbaut, van Malderghem, Drion, Hecq, Maroy, Adan, Ronner, de Behault de Dornon, Ed. Joly, L. Le Roy, Ouverleaux-Lagasse, Titz, Lhoest, le baron T. de Jamblinne de Meux, le comte van der Straten-Ponthoz, C. Dens, Lavalette, Van den Eynde, le vicomte Desmaisières, Hanotiaux, Blin d'Orimont, Van Havermaet, Donnet, Crespin, de Raadt, De Ridder, Verhaeren, l'abbé Defrenne, Schuermans, Delacre, Nève, de Schrynmaekers de Dormael, Aubry, Lacroix, Malfait, De Proft, le comte de Ghellinck d'Elseghem, de Becker, De Soignies, de Vlaminck, de Brabandere, Weckesser, Van Gele, Michaux et Cabilliauw.

ciété leur a adressées à l'occasion de leur nomination et promotion respectives dans l'ordre de Léopold.

M. Advielle nous écrit pour avoir des renseignements sur le chevalier de Berny, auteur d'un manuscrit conservé à la Bibliothèque royale de Belgique et intitulé: « Les trois elemens qui font l'alliance des souverains avec les lois, etc... » *(Renvoi à la Commission des publications pour examen et insertion s'il y a lieu, dans les « Questions et Réponses ».)*

La Bibliothèque royale publique de Dresde, la Société des Antiquaires de Londres, la Société des Antiquaires de Cambridge et l'Académie d'archéologie de Belgique accusent réception de nos publications.

La Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut nous adresse le programme de ses concours de 1895.

Dons, achats et envois. — *Pour la Bibliothèque :*

Pérignon. Catalogue des tableaux de galerie et de chevalet, dessins, études, livres de croquis, de M. Louis David, peintre d'histoire, etc. — Paris-Bruxelles, 1826, brochure in-12 (don de M. Mahy);

De Reume (A.). Notice sur les imprimeurs belges avec des planches xylographiques. — Bruxelles, Hayez, 1848, brochure in-12, envoi autographe paraphé (don du même) ;

Règlement fait entre le roi de France Philippe-Auguste et Richard Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre, concernant les droits seigneuriaux de la noble et insigne église de Saint-Martin en l'an mil cent quatre-vingt-dix. — Tours, Georget-Joubert, s. d., 22 feuillets in-8° sous couverture, exemplaire n° 1 d'un tirage à 40 exemplaires (don du même) ;

Juste (Th.). Un tour en Hollande (1839). — Bruxelles, Jamar, 1839. 1 vol. in-18 broché, envoi autographe signé (don du même) ;

Pougens (Charles). Essai sur les antiquités du nord et les anciennes langues septentrionales. Seconde édition augmentée d'une notice d'ouvrages choisis, sur les religions, l'histoire et les divers idiomes des anciens peuples du nord. — Paris, Pougens, an VII (1799 V. S.). 1 vol. in-18, br. (don du même) ;

Watteau (Dr L.). Catalogue raisonné du Musée Wiertz, précédé d'une biographie du peintre. Deuxième édition augmentée de la description de quinze nouveaux tableaux. — Bruxelles, chez l'auteur et chez tous les libraires, 1865. 1 vol. in-18 (Charpentier), broché (don du même) ;

De Schodt (Alph.). Quelques pages de numismatique et d'histoire de la République romaine. Familles Julia et Junia. — Bruxelles, Gobbaerts, 1882. (Extrait de la *Revue belge de numismatique*, année 1882.) Brochure in-8°, envoi autographe paraphé (don du même) ;

Malaise (C.). Sur les silex ouvrés de Spiennes. — Bruxelles, Hayez,

1866. (Extrait des *Bulletins de l'Académie royale de Belgique.)* Brochure in-8°, 2 planches (don du même) ;

VAN LERIUS (Théodore). Notre-Dame d'Anvers, avant la seconde invasion française en 1794. Anvers, De Cort, 1841, brochure in-18 (don du même) ;

BRETON (J.-B.-J.). Voyage dans les départements de la France (département de la Lys). — Paris, Brion, etc., an IX (1801), brochure in-8°, carte, vues (don du même) ;

RAEPSAET (Jean-Joseph). Mémoire sur l'origine des Belges présenté à l'Institut de Hollande. — Gand, Houdin, an 1811, 1 vol. broché (don du même) ;

MOKE (H.-G.). Fragments d'une histoire de la Belgique ancienne. (Extrait du *Messager des sciences historiques de Belgique*). — Gand, Hebbelynck, 1854, brochure in-8° (don du même) ;

BERLIER (Théophile). Précis historique de l'ancienne Gaule ou recherches historiques sur l'état des Gaules avant les conquêtes de César. — Bruxelles, Hayez, MDCCCXXII, 1 vol. in-8°, rel. v. non rogné (don du même) ;

JUSTE (Théodore). Les Bonaparte. Correspondance du roi Joseph avec Napoléon. — Bruxelles, Meline, Cans et Cie, 1855, 1 vol. in-18 broché, envoi autographe paraphé (don du même) ;

PIOT (Ch.). — Les agissements de la politique étrangère en Belgique vers la fin du XVIIIe siècle. (Extrait du tome IV, n° 1, 4e série, des *Bulletins de la Commission royale d'histoire de Belgique*). — Bruxelles, Hayez, s. d., brochure in-8°, envoi autographe signé (don du même) ;

WAUTERS (Alphonse). Notice sur Roger van der Weyden, appelé aussi Roger de Bruges, le Gaulois ou de Bruxelles, peintre belge du XVe siècle, et Goswin Van der Weyden, son fils. (Extrait du *Messager des sciences historiques de Belgique)*. — Gand, Hebbelynck, 1846, brochure in-8°, envoi autographe signé (don du même) ;

BULS (Charles). Diocletia et Salona. (Extrait des *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, tome V.) — Bruxelles, Vromant, 1891, brochure in-8°, figures, envoi autographe paraphé (don du même) ;

DELABORDE (vicomte Henri). Bibliothèque de l'enseignement des beaux-arts ;

La Gravure. — Paris, Quantin, s. d., 1 vol. in-4° anglais, rel. percal., figures (achat) ;

LAVOIX (H.) fils. Bibliothèque de l'enseignement des beaux-arts ;

Histoire de la musique. — Paris, Quantin, s. d., 1 vol. in-4° anglais, rel. percal., figures (achat) ;

GERSPACH. Bibliothèque de l'enseignement des beaux-arts ;

La Mosaïque. — Paris, Quantin, s. d., 1 vol. in-4° anglais, rel. percal., figures (achat) ;

Kaisin (J.). Notre opinion sur la bataille de Presle. — Farciennes, Vekeman-Caron, 1872, brochure in-12 (don de M. Mahy) ;

Verhoeven (G.-F.). — Mémoire historique, politique et critique sur les constitutions, la religion et les droits de la nation belgique, avec des recherches sur l'origine des villes qui doivent leur existence au clergé séculier et régulier, etc. — Liége, Stevenard, MDCCXC, 1 vol. in-8°, relié (don du même) ;

Notice des tableaux recouvrés par cette ville sur les objets d'art revenus de France, exposés au musée, etc. — Anvers, Delacroix, 1816, brochure in-12 (don du même) ;

De Bruyne (Philippe). Histoire du règne de Jean Ier, duc de Brabant. — Namur, Douxfils, 1855, 1 vol. in-8°, broché (don du même) ;

Buls (Carl). Vienne en 1873, esquisses de voyage. — Bruxelles, Mucquardt, Merzbach successeur, 1874, brochure in-4°, envoi autographe paraphé (don du même) ;

Huydens (G.) [1]. Histoire du marquisat d'Anvers et du Saint-Empire. — Bruxelles, Jamar, s. d., 1 vol. in-12, br., gravures (don du même) ;

Catalogue des livres, manuscrits, dessins et estampes formant le cabinet de feu M. Borluut de Noortdonck, t. III (dessins et estampes) [2]. — Gand. Van der Meersch, 1858, 1 vol. in-8°, d. rel., frontispice reproduisant l'*ex libris* (don du même) ;

Michiels (Alfred). L'Architecture et la Peinture en Europe du IVe au XVIe siècle, suivie *(sic)* de la biographie de Philippe Roos, peintre d'animaux. — Bruxelles, Labroue, 1853, 1 vol. in-12 (don du même) ;

Juste (Théodore). Christine de Lalaing, princesse d'Épinoy. — Bruxelles, Lacroix, Verboeckhoven et Cie, 1861, brochure in-12, envoi autographe paraphé (don du même) ;

Albert Durer's Dagverhaal zijner nederlandsche reize in de jaren 1520 en 1521, met belangrijke aanteekeningen opgehelderd. — 'S Gravenhage, Schinkel, 1840, brochure in-8° (don du même) ;

Mazerolle (F.). Recherches et mélanges (Extrait de la *Correspondance historique et archéologique*, mars 1895, 4 feuillets sous couverture (don de l'auteur) ;

Bouglon (baron R. de). Les reclus de Toulouse sous la Terreur. Re-

[1] Pseudonyme de jeunesse de Louis Hymans. Le même auteur a encore signé du pseudonyme A. Hennot des feuilletons insérés dans *le Messager de Gand*. — L. Hymans, *Notes et souvenirs*, 2e édition, p. 14.

[2] Rédigé par P. Van der Meersch, *Dictionnaire des ouvrages anonymes etc.*, par Ant.-Alex. Barbier, 3e éd., t. I, col. 508e.

gistres officiels concernant les citoyens emprisonnés comme suspects ; publiés et annotés, 2e fascicule. — Toulouse, Privat, 1895, 1 vol. in-8° br. (don de l'auteur) ;

Raemdonck (Dr J. Van). Le Pays de Waas à l'époque du mammouth (troisième complément d'une précédente notice sous ce même titre et par le même auteur. Extrait des *Annales du Cercle archéologique du Pays de Waas*, t. XV, 2e livraison), brochure in-8° (don de l'auteur) ;

Boldi Marc' Aurelio. Progetto di massima per la sistemazione di piazza Colonna in Roma, con 2 tavole grandi in autotipia (Estratto dagli *Annali della Società dagli Architetti italiani*. Anno IX, Fasicolo V, 31 ottobre 1894). — Roma, Centenari, 1895 (don de M. Sainctelette) ;

M. G. Wildeman en W. E. A. van de Blocquery. Genealogische Kwartierstaten van Nederlandsche Geslachten, fasc. 1, 5 planches in-4° (don de M. Wildeman) ;

Pour les Collections : Fibule belgo-romaine en bronze, trouvée à Assche (Brabant), don de M. G. Cumont.

Modification aux articles 31 et 32 des statuts. — Sur la proposition de onze membres et après un échange d'observations entre MM. J. Destrée, le comte F. van der Straten-Ponthoz, Hecq, Van Gèle et De Schryver, les articles 31 et 32 des statuts sont modifiés comme suit :

Art. 31. — Le Secrétaire général contresigne avec le Président tous les actes de la Société ; il fait partie de droit de toutes les commissions, sauf de celles qui ont mission de contrôler les actes de la Commission administrative ; il est chargé de la correspondance, des procès-verbaux des séances, de la direction générale du secrétariat, rédige et adresse les convocations pour les séances, conférences, excursions, etc... il fait également le rapport annuel.

Art. 32. — Les autres services de la Société : organisation des excursions et des fouilles, service des publications, des conférences, des expositions, des concours, et service photographique des excursions, sont répartis entre les quatre secrétaires. La Commission administrative est chargée de régler ces services et de faire connaître la répartition adoptée. Le Secrétaire chargé des publications sera en même temps secrétaire de la Commission des publications dont il fera partie de droit.

Élections. — MM. Frantz Anne de Molina, Henri Bayer, Eugène Déemes, Hubert de la Fontaine comte d'Harnoncourt-Unverzagt, et Joseph Goemaere sont nommés membres effectifs.

M. de Raadt annonce qu'il y a quelques mois, sous la présidence de M. le comte Fr. van der Straten-Ponthoz, un comité s'est constitué pour marquer à M. le baron A. de Loë la reconnaissance de la Société d'archéologie de Bruxelles, pour les grands services rendus par lui, depuis la fondation de celle-ci. L'intention des promoteurs de l'idée étant de donner à la manifestation un caractère tout de spontanéité, dégagé de toute influence

officielle, le comité se recruta — à l'exclusion des membres actuels de la Commission administrative, dont le bienveillant appui lui était, d'ailleurs, assuré à l'avance — parmi les membres qui avaient fait partie de cette Comsion, précédemment, ou qui appartiennent encore aux Commissions des publications et des fouilles.

Voici les noms de ces messieurs : de Behault de Dornon, C. Dens, Hankar, Hecq, Poils, de Raadt, Tahon, Titz. M. Poils fut désigné comme secrétaire de l'œuvre.

De nombreuses adhésions prouvèrent la sympathie que le projet rencontra chez nos confrères. Le 21 mai dernier, un groupe important de nos membres se réunit à la bibliothèque de notre local, pour ovationner notre vaillant secrétaire-général. Le président de la Société, M. G. Cumont, et la presque totalité de la Commission administrative étaient présents. Après avoir, en quelques excellentes paroles, remercié le baron de Loë de son dévouement et de son incessant concours à nos travaux, M. le comte van der Straten Ponthoz remit au héros de la petite fête intime un objet d'art et une adresse très artistique, exécutée par M. Louis Paris, et ornée de deux belles aquarelles, dues au talent de M. Louis Titz, dont l'une représente les tumulus de Grimde, près de Tirlemont, fouillés, naguère, par M. de Loë, avec le succès que l'on sait.

Le baron de Loë remercia, à son tour, l'orateur et ses confrères de la manifestation sympathique dont il était l'objet et les assura qu'il ne discontinuerait pas à se consacrer, corps et âme, à l'œuvre commune, notre chère Société d'archéologie.

Les deux discours furent couverts de vifs applaudissements.

Après avoir passé, *inter pocula*, quelques agréables moments, on ne se sépara que tard dans l'après-midi.

M. le Président propose d'insérer dans le procès-verbal de ce jour le compte rendu de cette manifestation que vient de faire M. de Raadt *(approbation générale et applaudissements)*.

M. le baron de Loë exprime ses remercîments à l'assemblée.

Exposition. — Photographies de Soignies (collection de la Société).

Cinq gravures sur bois d'Albert Dürer (par M. S. De Schryver).

Assiette en étain, par M. J. van der Linden.

Boucle de ceinturon d'un officier de l'armée patriotique, 1790 (par M. G. Cumont).

Photographies prises au cours des excursions faites récemment à Ternath, Steenockerzeele et Humelghem (par Mme Delacre et MM. le vicomte Desmaisières et Winckelmans).

Communications.

M. Paris communique à l'assemblée une relation manuscrite d'un *Voyage fait dans les Pays-Bas en* 1719, par le Père Sartre et qui nous a été envoyée par M. Advielle qui l'accompagne d'une notice biographique sur l'auteur et de renseignements sur les circonstances de son voyage.

M. le major Combaz donne lecture d'une note que nous a adressée M. Mazerolle à propos de *L'inscription funéraire de Charles Bailly*, dit « secrétaire » de Marie Stuart.

M. G. Cumont lit une note de M. le baron F. del Marmol sur *La tribune de l'église de Dinant.*

MM. Ouverleaux-Lagasse et van Malderghem présentent certaines observations sur la forme des armes d'Angleterre décrites dans la note précitée.

M. A. Joly dit ensuite quelques mots sur *Saint Vincent Madelgair, fondateur et patron de la ville de Soignies.*

M. De Schryver, à l'occasion de son exposition de gravures, rappelle brièvement la *Vie et l'œuvre d'Albert Dürer.*

M. Van der Linden attire l'attention de ses confrères sur une assiette en étain (d'origine allemande ?) ornementée, et intéressante au point de vue de la symbolique.

Assiette gravée, d'un travail barbare, représentant le Christ en croix, ayant à sa droite un vieillard nimbé, à sa gauche la Vierge également nimbée.

Particularités : Le chevet de la croix et la tête du Christ sont inclinés à gauche.

Le Christ a les pieds joints, au lieu d'être superposés.

La figure de droite est celle de Dieu le Père, revêtu d'une sorte de chasuble sur laquelle il porte la croix; au-dessus une sorte de colombe, figurant la troisième personne de la Sainte Trinité ;

La Vierge, à la gauche du Christ, porte l'Enfant Jésus sur le bras, et tient la lance de la Passion dans sa main droite. Elle porte un tablier sur lequel on voit une croix et un cercle renfermant une étoile à cinq pointes; l'étoile de Bethléem, peut-être, en sorte que l'artiste aurait ainsi voulu associer la naissance et la mort du Christ.

Dans le champ, les instruments de la Passion (tenailles, marteau, échelle), deux anges agitant un laurier, et la date 1753.

Sur le bord des rinceaux, terminés vers le haut en grenades, avec les lettres W. H. entre deux têtes d'animaux fantastiques ; au bas, deux colombes affrontées et entre elles une couronne.

Le style est beaucoup plus ancien que la date de 1753 ; c'est une preuve nouvelle de la persistance des formes.

C'est l'œuvre naïve d'un artiste habitant quelque petite localité isolée.

Aucun poinçon ni marque, à moins qu'on ne puisse considérer comme telle une empreinte qui se trouve au revers et qui paraît avoir été faite à l'aide d'une vrille.

L'assiette est d'un métal grossier et paraît contenir un alliage notable de plomb.

M. G. Cumont nous entretient d'une trouvaille de monnaies faite récemment sur le territoire de la commune de Saint-Pierre-Capelle-lez-Enghien (Hainaut) et dont on avait considérablement exagéré l'importance. Il s'agit de deux ou trois cents pièces d'argent, la plupart du xviie siècle, dont la plus récente est de Louis XIV (1708), renfermées dans une cruche en grès de couleur grise très ordinaire, sans ornements et couverte d'un émail verdâtre.

M. de Raadt nous fait part du résultat de ses dernières recherches sur *Le triptyque des Micault*.

Il nous signale ensuite une découverte de vestiges romains et notamment de substructions, faites par M. De Deyn, à Dilbeek (Brabant).

M. le comte van der Straten-Ponthoz nous entretient d'une lettre de M. A. Wauters relative à la situation de l'hôtel où fut donnée, par la duchesse de Richmond, à la veille de la bataille de Waterloo, une fête devenue historique. Il s'élève ensuite contre la déplorable habitude que l'on prend de dater les lettres par des chiffres et en signale les inconvénients pour l'avenir surtout au point de vue historique et archéologique.

M. Lhoest communique une observation qu'il a faite relativement à un tableau qui se trouve dans l'église de Steenockerzeel et que l'on attribue à Jean Gossart. Ce tableau offre une certaine ressemblance avec un tableau du musée de Bruxelles daté de 1526 et signé Cornelis Conincxloo (n° 12 du catalogue). Il appelle l'attention de ses confrères sur ce rapprochement et souhaite que l'on parvienne à établir lequel de ces tableaux est la copie de l'autre.

La séance est levée à 10 h. 1/2.

Assemblée générale mensuelle du lundi 1er juillet 1895.

Présidence de M. G. Cumont, *président.*

A séance est ouverte à 8 heures.

Cinquante-sept membres sont présents [1].

M. le Secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance de juin. *(Adopté sans observation.)*

Correspondance. — M. Alphonse Wauters s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

M. Frantz Anne de Molina remercie pour sa nomination de membre effectif.

Mme veuve Guillaume Matijn fait part du décès de son mari, membre effectif de notre Compagnie. *(Condoléances.)*

La Société d'*Archeologia e storia dalmata* annonce l'envoi de son Bulletin.

Élections. — MM. Paul Combaz, Verhaegen, Albert Joly et Mahy sont maintenus dans leurs fonctions respectives de vice-président, de conseiller, de secrétaire et de bibliothécaire-archiviste. *(Applaudissements.)*

M. Louis Le Roy est nommé secrétaire en remplacement de M. le baron de Loë nommé secrétaire-général.

M. Le Roy remercie ses collègues et les assure de son entier dévouement.

MM. Henri Bonheur, Étienne de Bailliencourt dit Courcol, Eugène Lameere, J. Geradts, Nicolas Stasse, Félix Ter Linden, Van der Voordt et Constant Vervloet sont nommés membres effectifs.

M. Léopold Gautier de Rasse est nommé membre associé.

Dons, achats et envois. — *Pour la Bibliothèque :*

Guerard (Adolphe). La Belgique ancienne et moderne. Le Brabant. —

[1] Mmes A. Le Tellier et A. Delacre.

MM. P. Combaz, Verhaegen, le baron de Loë, A. Joly, Plisnier, Mahy, De Schryver, Poils, Puttaert, A. de Behault de Dornon, Le Roy, Maroy, Sirejacob, Fauvelle, F. Malfait, De Proft, Desvachez, Blin d'Orimont, Nicod, Tahon, Ouverleaux-Lagasse, Lameere, Schavye, le comte van der Straten-Ponthoz, le vicomte Desmaisières, Clerbaut, Adan, Allard, Donnet, de Raadt, De Samblancx, A. Delacre, Titz, Van den Eynde, Lavalette, Verhaeren, Van Havermaet, Schuermans, Nève, Wehrlé, Destrée, Ronner, C. Dens, De Soignies, van Malderghem, Lacroix, de Brabandere, Hauman, Weckesser, Patris, Dillens, Van Gèle, Cabilliauw et Michaux.

Bruxelles et Gand, Muquardt, 1865, 1 vol. in-12, br. (don de M. Mahy) ;

Annuaire de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique (1872), 38e année. — Bruxelles, Hayez, MDCCCLXXII, 1 vol. in-12, br. (don du même) ;

Delrue (Émile). Sur un jeton aux armes de la famille Pelgroms, d'Anvers. (Extrait de la *Revue de la numismatique belge*, t. III, 3e série), 2 feuillets in-8° sous couverture, fig. ajoutée (don du même) ;

Guide des étrangers dans la ville d'Anvers ou Description succincte de tous les principaux objets d'art en peinture, sculpture, architecture, etc. rassemblés dans les édifices publics, etc. ; de l'imprimerie de Philippe Ville, vieux marché aux Cordes (Anvers), s. d. (Au titre : les armes du royaume des Pays-Bas), 1 vol. in-12, br. (don du même) ;

L.-C.-D.-R. [1]. Abrégé historique de la grande émigration des peuples barbares et des émigrations principales arrivées dans l'ancien monde depuis cette époque. — Bruxelles, De Mat, 1817, 1 vol. in-8°, d. rel. (don du même) ;

Un homme de lettres [2]. Vie de P.-P. Rubens, etc. — Anvers, Anulle, 1840, broch. in-8°, portrait, index des tableaux du maître se trouvant en Belgique, en France et en Allemagne ; programme des fêtes et cérémonies du deuxième centenaire de la mort de Rubens (don du même) ;

Voltaire. Annales de l'Empire. — Paris, Renouard, MDCCCXIX ; t. XXI des œuvres complètes, 1 vol. in-8° broché (don du même) ;

Popeliers (R.-L.-H.). Précis de l'histoire des Chambres de rhétorique et des sociétés dramatiques belges, etc. — Bruxelles, Wauters, 1844, 1 vol. in-12 d. rel. (don du même) ;

Nizet (F.). Notice sur les catalogues des bibliothèques publiques, 3e édition. —Bruxelles, Vanbuggenhout, 1888, 1 br. in-8°, envoi autographe signé (don du même) ;

Lostalot (A. de). Bibliothèque de l'enseignement des beaux-arts ;

Les procédés de la gravure. — Paris, Quantin, s. d., 1 vol. in-4° anglais, rel. percal., figures (achat) ;

Wauters (A.-J.). Bibliothèque de l'enseignement des beaux-arts ;

La peinture flamande. — Paris, Quantin, s. d., 1 vol. in-4° anglais, rel. percal., figures (achat) ;

Hément (Félix). Une conférence. L'homme primitif. — Paris, chez tous les libraires, s. d., brochure in-32 (don de M. Mahy) ;

[1] Le comte Sigismond, Ehrenreich de Redern. (*Dictionnaire des ouvrages anonymes*, par Ant.-Alex. Barbier, 3e édition, t. I, c. 41 ; *Les supercheries littéraires dévoilées*, par J.-M. Quérard, 3e édition, t. II, c. 701a).

[2] Gobert-Alvin. *Dictionnaire des ouvrages anonymes*, etc., t. IV, c. 1012.

Tiron (l'abbé). Recherches historiques sur le lieu où est né Charlemagne. — Bruxelles, François, 1838, brochure in-18 (don du même) ;

Huyttens (Jules). Études sur les mœurs, les superstitions et le langage de nos ancêtres (les Ménapiens) comparés avec les usages existant de nos jours dans la Flandre orientale. — Gand, Hebbelynck, 1861, 1 vol. in-8° cart., 1 carte (don du même) ;

Adeline (Jules). Bibliothèque de l'enseignement des beaux-arts ;

Lexique des termes d'art. — Paris, Quantin, s. d., 1 vol. in-4° anglais, rel. percal, figures (achat) ;

Fravorte genio tutelare de Monti Ausuganesi. Leggenda intorno all' origine delle sorgenti minerali rameico-ferruginoso-arsinicali dei bagni salutari nel Trentino del Dr G. de Masarellos. Versione autorizzata dall' originale tedeso ampliato dall' autore con note del prof. C. Melori ; Monaco di Baviera, s. d.; broch. in-12, figures (don de M. Sainctelette) ;

Catalogue descriptif du musée provincial de Liége, fondé par l'Institut archéologique liégeois. — Liége, Grandmont-Donders, 1864, brochure in-8°, planches (don du même) ;

Catalogue descriptif du musée provincial de Liége, etc., première suite. — Liége, Grandmont-Donders, s. d. (don du même) ;

d'Auxy de Launois (comte A.). Une découverte à Montignies-lez-Lens, brochure in-8°, 1 planche (don de l'auteur) ;

Triptyque de la famille Micault, d'après un dessin inédit de 1696, phot. (don de M. de Raadt) ;

Avenue du Bois de la Cambre. Ce qu'elle pourrait devenir. Nouveau projet pour l'arrangement de la grande promenade vers le bois de la Cambre. Dédié aux habitants de Bruxelles, 1864. Chromolith ; édité par Simoneau et Toovey, imprimeurs lithographes à Bruxelles (don de M. Sainctelette) ;

Mémoires de messire Philippe de Comines, seigneur d'Argenton, etc. Tome premier, première partie, contenant les six premiers livres. Tome premier, seconde partie, contenant les deux derniers livres avec la table des Mémoires après laquelle on a mis l'Histoire de Louis XI, connue sous le nom de Chronique scandaleuse (Escrite par Jean de Troyes, Greffier de l'Hostel de Ville de Paris), — Brusselle. Foppens, MDCCVI ; 2 vol. in-8° rel. v., portraits. Manque le second tome contenant les additions et observations de Denys Godefroy (don de M. Auguste Segers, étranger à la Société, par l'intermédiaire de M. Mahy) ;

Les Confessions de Saint Augustin, traduites en françois sur l'édition latine des PP. BB. de la congrégation de Saint-Maur, avec des notes par M. Du Bois, de l'Académie Française, nouvelle édition, — Avignon, Guichard, 1826, 2 vol. in-12, cart. (don du même) ;

Nadaillac (marquis de). Foi et science. Extr. du *Correspondant*. — Paris, De Soye et fils 1895, 1 br. in-8° (don de l'auteur) ;

Cumont (Franz). Textes et monuments figurés relatifs aux Mystères de Mithra. Fascicule III, monuments figurés, seconde partie, avec 287 figures dans le texte et 5 planches en héliotypie. — Bruxelles, Lamertin, 1895, 1 vol. in-4° broché (don de l'auteur) ;

Répertoire de la librairie Morgand et Fatout. — Paris, Morgand et Fatout, 1878, 1 vol. in-8° cart. (don de M. L. Donny) ;

Catalogue d'une importante collection de beaux livres anciens provenant de la bibliothèque de feu M. le chevalier J. de Neufforge (première et deuxième parties). — Bruxelles, Deman, 1889, 2 vol. in-8°, réunis en 1 tome d. rel. (don du même) ;

Catalogue des livres rares et curieux, etc., provenant de la bibliothèque de feu M. Auguste Scheler, etc., Bruxelles, Deman, 1891. Catalogue d'une importante collection de livres rares et curieux, etc., provenant des bibliothèques de feu MM. E. Flaneau et L.-J. D..., architectes. — Bruxelles, Deman, 1891, 2 vol. in-8°, réunis en 1 tome d. rel. (don du même) ;

Collection de feu M. Renier Chalon, etc. Première partie : monnaies et médailles. Deuxième partie : bibliothèque numismatique. — Bruxelles-Paris, 1889, 1 vol. in-8°, d. rel. (don du même) ;

Catalogue de la remarquable collection de livres, manuscrits, autographes, etc. délaissés par feu M. Auguste De Bruyne, etc. — Malines, 1890, 1 vol. in-8°, d. rel. (don du même) ;

Catalogue de la bibliothèque de feu M. Eugène Piot. Première partie. — Paris, Paul Huard et Guillemin, 1891, 1 vol. in-8°, broché (don du même) ;

Catalogue de livres anciens et modernes composant la bibliothèque de don Frédéric de Sevilla marquis de Negron, etc. Première et deuxième parties. — Bruxelles, Toeplitz, 1893. Catalogue de la belle collection d'antiquités et d'objets d'art, etc., de feu Don Frédéric de Sevilla, marquis de Negron, etc. — Bruxelles, Diez, 1893, 3 vol. in-8°, réunis en un tome, d. rel. (don du même) ;

Bulletin de numismatique (mai 1895, 3e volume, 3e livraison), Raymond Serrure, Paris (don de M. G. Cumont) ;

Série de 18 vues (lith.) des bords du Rhin ; Lacock, Abbey-Wilthshire (grav. sur acier) (don de M. De Schryver) ;

Série de 3 vues (phot.) du château de Steenockerzeel (don de M. A. Van Gele) [1].

Serrure gothique de la fin du xve siècle, provenant de Rattendael près Bruxelles, phot. (don de M. G. Cumont) ;

[1] Ces photographies sont l'œuvre de M. Van Gele.

Série de vues photographiques prises au cours de l'excursion à Steenockerzeel et Humelghem (don de M. le vicomte Desmaisières)[1].

Pour les Collections :

Fusil de rempart du commencement de ce siècle (don de M. De Schryver) ;

Liard de Marie-Thérèse (1745) et 1/2 liard de Joseph II (don du même) ;

Jeton de Louis XIV (1664) (don de M. Mahy) ;

Empreinte en plâtre d'un sceau de Philippe-Auguste (don de M. Fauvelle).

Communications.

M. Albert Joly. — *Compte rendu de l'excursion à Ternath.*

M. le baron A. de Loë résume un travail portant le titre de *Contribution à l'étude des marchets*, destiné à la Société archéologique de Namur.

Les monuments ainsi appelés sont souvent funéraires et constitués presque uniquement de cailloux de nature et de volume variables. On y observe les deux modes de sépulture, c'est-à-dire l'inhumation et l'incinération.

L'antiquité des marchets ne paraît pas devoir aller au-delà de la première époque du fer ou époque de Hallstatt. La coutume d'élever des tombelles en pierres s'est en outre continuée pendant les premiers temps de la domination romaine.

M. P. Combaz, à propos de cette particularité signalée par M. de Loë. *d'un marchet élevé sur l'emplacement d'une habitation*, pense que pareille constatation a du être faite également par feu l'ancien curé de Han-sur-Lesse, qui lui aussi a fouillé quelques *marchets*. Il a vu, en effet, dans les collections de ce dernier, des morceaux d'argile provenant des parois d'une hutte, sur lesquels on distinguait fort bien les empreintes des branches qui formaient les claies de ces parois.

M. Tahon rappelle que la Société archéologique de Charleroi a fouillé, sur le territoire de la commune de Boussu-lez-Walcourt, un cimetière franc situé au lieu dit : *Champ du petit marché* et les substructions d'une villa belgo-romaine à l'endroit dénommé : *Champ du grand marché.* Il estime, avec M. Arnould, auteur de ces fouilles, que le nom particulier de *marché* que portent ces champs leur vient de l'existence, en ces parages, de tombelles aujourd'hui disparues ; car s'il s'était agi de désigner l'emplacement d'un ancien marché (foire) on aurait dit, en patois local, *martchi* et non *marché.*

M. de Raadt a rencontré dans ses recherches historiques le nom d'un Colard *del Marchei* qui fut fait prisonnier à la bataille de Bastweiler (août

[1] Ces photographies sont l'œuvre de M. le vicomte Desmaisières.

1371) sous le bailli du Brabant wallon, Clutinc, et reçut plus tard du duché une indemnité totale de 193 moutons, du chef de rançons, pertes, etc.

M. Le Roy, à propos du mot *marchet* contenant l'idée de pierres, cite l'existence, près de Pralognan, en Savoie, de deux montagnes rocheuses appelées le grand et le petit *marchet*.

M. Mahy. — *Compte rendu de l'excursion à Steenockerzeel et à Humelghem.*

Ch. Licot et P. Sheridan. — *Les inscriptions sur ardoises de l'abbaye de Villers.* Avant-propos (lecture par M. G. Cumont).

Exposition. — Mme Abel Le Tellier expose six gravures d'Albert Durer donnant une idée de ses différentes manières, et six gravures de Goltzius regardées comme ayant contribué surtout à assurer la réputation de cet artiste.

M. Tahon dépose une note sur Henri Goltzius résumant ses origines, sa vie et son œuvre, et exhibe une belle série de douze planches de sa Passion, dédiée au cardinal prince Frédéric Borromée, archevêque de Milan, l'une des œuvres les plus connues et les plus typiques du maître hollandais.

M. De Schryver expose aussi trois gravures d'Albert Durer.

M. Cumont présente les objets suivants :

Poignard de la première moitié du xvie siècle (époque de Charles-Quint), paraissant être de fabrication allemande, trouvé en démolissant les anciens murs de la ville d'Arlon.

Jeton à compter trouvé également au cours de la démolition des mêmes remparts.

Photographies d'un pot en grès de la fin du xvie siècle ayant contenu les pièces de monnaie de la trouvaille de Niel-sur-Rupel.

Photographie d'un buste en bois polychromé du musée de Bruges, que l'on croit représenter Philippe-le-Beau, mais qui serait plutôt, d'après MM. Hymans et Cumont, celui de Charles-Quint jeune.

Serrure gothique de la fin du xve siècle, provenant de Rattendael, près de Bruxelles.

Plaque d'applique en bronze, trouvée à Montfort (Limbourg hollandais) dans une propriété de M. Geradts.

M. Poils expose une série de gravures enluminées (Passion de Lucas de Leyde) appartenant à M. Weverbergh.

M. De Schryver présente un Dictionnaire en huit langues de 1662 imprimé à Anvers, chez Henri Aertsens, et en lit quelques extraits.

M. Fauvelle expose, enfin, des moulages des modillons de l'église de Duysbourg.

La séance est levée à 10 heures 3/4.

Assemblée générale mensuelle du lundi 2 septembre 1895.

Présidence de M. G. Cumont, *président.*

La séance est ouverte à 8 heures.

Trente-quatre membres sont présents [1].

En l'absence de M. le baron de Loë, M. Paris, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance de juillet. *(Adopté sans observation.)*

Correspondance. — MM. le baron A. de Loë, Paul Verhaegen et Émile Lohest s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

MM. Alph. Wauters et le comte Goblet d'Alviella répondent aux démarches faites auprès d'eux par le bureau de la Société pour les prier d'user de leur influence auprès de l'Académie royale de Belgique et de la Commission des monuments afin d'éviter la destruction des tumulus de Grimde-lez-Tirlemont. Quoique l'Académie soit en vacance en ce moment, ces messieurs assurent la Société de tout leur appui pour empêcher cet acte de vandalisme.

M. P. Hankar exprime l'espoir que la Presse secondera les archéologues.

M. De Mot, ff. bourgmestre de la ville de Bruxelles, remercie pour l'envoi du manuscrit relatif à Don Juan Van Halen offert aux Collections communales par le comte de Marsy et transmis par les soins de la Société.

M. le bourgmestre de Laeken répondant à la lettre que le Bureau lui a adressée, afin d'assurer la conservation des objets offrant un intérêt archéologique qui pourraient être découverts au cours des travaux qui s'effectuent dans cette commune pour l'établissement d'une distribution d'eau, autorise la Société à faire surveiller ces travaux. En conséquence l'assemblée délègue MM. Poils et Winckelmans, membres de la Commission des fouilles, pour remplir cette mission.

[1] Prennent place au bureau : MM. G. Cumont, L. Paris, De Schryver et Mahy.

Ont signé la liste de présence : MM. J.-Th. de Raadt, F. Donnet, Désiré Van Bastelaer, Puttaert, G. Hecq, Clerbaut, Schweisthal, Hankar, J. Poils, Victor Drion, A. Delacre, E. Van den Eynde, J. Schavye, Gustave Winckelmans, Ch. de Proft, G. Lavalette, A. Ronner, E. Goyers, P. d'Orimont, Fl. Heetveld, J. van Malderghem, Ernest Lacroix, J. Destrée, Malfait fils et Edmond Verbueken, membres effectifs. — Mme A. Delacre, MM. Van Gele, Delhaye, Alb. Dillens et Cabilliauw, membres associés.

M. MARTINI, consul des États-Unis du Mexique, invite la Société à se faire représenter au XI[e] congrès international des Américanistes ; il communique le programme et des cartes d'adhésion.

L'assemblée nomme délégué à ce congrès, M. Simon De Schryver, vice-consul de Vénézuéla.

M. E. DE BAILLIENCOURT dit COURCOL remercie pour sa nomination de membre effectif.

M[me] G. MATIJN, M. le comte de CUNCHY, la famille de M. V. JAMAER et M. J. VERVLIET remercient pour les condoléances qui leur ont été adressées.

M. A. BOITTE, éditeur, demande la liste complète des membres de la Société en vue de la publication prochaine d'un ouvrage sur l'art flamand. (Envoi d'un exemplaire de l'*Annuaire*.)

La *Society of Antiquaries* de Londres, l'*Académie d'Archéologie de Belgique*, la *Société royale de géographie* et le *Cercle archéologique du pays de Waes* accusent réception de nos annales, t. IX, 3[e] liv.

Élections. — MM. François Boucneau, Henri de Cordes, F.-V. Vanden Heuvel et Émile Van Keerberghen sont nommés membres effectifs.

M[me] F. Boucneau et M. P.-O. Holvoet sont nommés membres associés.

Dons, achats et envois. — *Pour la Bibliothèque :*

OWEN AND BELL. Palœontographical Society. Monograph of the fossil reptilia of the London clay. Part I. Chelonia. — London, printed for the Palœontographical Society, 1849. 1 vol. gr. in-4° cart., planches lith. (don de M. Mahy) ;

W. BOYD DAWKINS AND W. AYSHFORD SANDFORD. The british pleistocene mammalia. Part III. Bristish pleistocene felidæ. — London, printed for the Palœontographical Society, 1869. 1 vol. gr. in-4°, cart., planches lith. (don du même) ;

Interprétations sur chaques articles *(sic)* des chartes du cheflieu *(sic)* de Mons, fait par Jean-Jacques Delcourt, avocat licentié *(sic)* etc., manuscrit pet. in-4° sur papier (XVIII[e] ? siècle), cart. (don du même) ;

Catalogue des livres rares et précieux de la bibliothèque de feu M. E. B***, (Baudeloque). — Paris, Pothier, 1850. 1 vol. in-8°, d. rel. (don du même) ;

Philippe le Beau (ou Charles-Quint), buste en bois polychromé (musée de Bruges), phot. (don de M. le chanoine Béthune) ;

Église d'Humelghem, Duyf-huys (*vulgo* « donjon ») d'Humelghem (2 vues), château de Ham à Steenockerzeel (3 vues), groupe d'excursion-

nistes devant le portail du château de Ham [1] ; ensemble 7 phot. (don de M. Desmaisières) ;

Catalogue des livres et manuscrits, elzeviers, livres gothiques, ouvrages à figures formant la bibliothèque de M. le chev. J. Camberlyn. — Bruxelles, Olivier, 1882. 1 vol. in-8°, broché (don de M. Mahy);

Le Breton [2]. Remèdes choisis et éprouvés tant de médecine que de chirurgie, etc. — Paris, Jombert, M.DCCXVI. 1 vol. in-12, rel. v. (don du même);

Traité de médecine de Celse, texte latin d'après l'édition de Léonard Targa, avec les titres de l'édition de Haller, traduction française de Ninnin (revue et corrigée). — Paris, Gautret, 1838. 1 vol. in-8° br. (don du même) ;

Catalogue des livres rares et précieux de la bibliothèque de M. le comte de S***, membre de la Société des bibliophiles de Belgique, etc. — Bruxelles, Olivier ; Paris, Morgand et Fatout, 1880. 1 vol. in-8°, br. (don du même) ;

Prix d'adjudication des livres rares et précieux de la bibliothèque de M. le comte de S***, etc. — Bruxelles, Olivier ; Paris, Morgand et Fatout, 1880. Un br. in-8° (don du même) ;

Tête de Christ à la couronne d'épines [3], tableau gothique sur bois (appartenant à M. Naert, architecte provincial à Bruges), phot. (don de M. Jacques Fauvelle) ;

Catalogue des livres et manuscrits provenant de feu MM. Amédée baron Van der Stichele de Maubus et du lieuten.-col. H. Th. Geoffroy, suivi du Cabinet héraldique (manuscrits et documents généalogiques), formé au XVIII[e] siècle, par Ph. O'Kelly, dernier roi et héraut d'armes au titre de Hainaut et par ses descendants, etc. — Bruxelles, Olivier, 1878. Un vol. in-8° br. (don de M. Mahy) ;

Philippe de Clèves, seigneur de Ravesteyn (ou Ravenstein), né vers 1459, mort en 1527, portrait gravé extrait de l'*Histoire des lettres, etc., en Belgique, etc.*, par Goethals (don du même) ;

Catalogue de la bibliothèque de feu M. le baron Jules de Vinck de Winnezeele. — Bruxelles, Olivier, 1881. Un vol. in-8° br. (don du même) ;

[1] Ces photographies sont l'œuvre du donateur.

[2] Cet ouvrage présente un curieux répertoire des médicaments, parfois bien étranges, couramment prescrits par les « médecins de Molière ». A rapprocher du *Traité de médecine*, de Celse (livre V, chap. I[er] à XXV). Cette comparaison permet d'établir un intéressant parallèle entre les procédés thérapeutiques des siècles d'Auguste et de Louis XIV.

[3] Ce tableau, peint sur châtaignier avec des couleurs barbares, est intéressant par sa date, d'une année antérieure aux premières peintures à l'huile connues ; 1440 (Renseignements fournis par le donateur).

Catalogue des livres rares et curieux, la plupart sur grand papier de Hollande et orné de vignettes ajoutées composant la bibliothèque de M. E.-F. Kofoed, etc. — Bruxelles, Olivier, 1877 ; un vol. in-8° br. (don du même) ;

Histoire de Léopold, premier roi des Belges (par J.-A.-S. Collin, de Plancy). — Bruxelles, au bureau des Fastes militaires, 1835. Un vol. in-8°, d. rel., portr. (don du même) ;

Les Œuvres de M. Pradon [1]. — Paris, Ribou, MDCC. Un vol. in-12 rel. v. (don du même) ;

Catalogue de livres provenant des bibliothèques du feu roi Louis-Philippe. Bibliothèques du Palais-Royal et de Neuilly, etc. (Première partie : Paris, Potier, Defer ; Londres, Barthès et Lowelle, 1852). Deuxième partie : Paris, Potier, Defer, 1852). — Catalogue des livres provenant de la bibliothèque de Mme la comtesse de Neuilly, etc., Paris, Potier, 1852. — Catalogue de livres provenant de la bibliothèque du château d'Eu, etc. ; Paris, Potier, 1853. Les quatre catalogues réunis en un vol. in-8° d. rel. (don du même) ;

Roujoux (baron de). Histoire pittoresque de l'Angleterre et de ses possessions dans les Indes, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la réforme de 1832, etc. — Paris, à l'administratiou de l'Histoire pittoresque de l'Angleterre, 1836 ; t. II et III, 2 vol. in-4° d. rel. figures et cartes (achat) ;

Pollet (Ch.) La Belgique sous la domination étrangère depuis Joseph II jusqu'en 1830. — Bruxelles, Goemaere ; Paris, Albanel; Bois-le-Duc, Mosmans, 1867. Un vol. in-8° br. (don de M. Mahy);

The history of Herodotus. Translated from the greek — By Isaac Littlebury — A new edition corrected. — Oxford, printed for D.-A. Talboys, etc, 1818. Un vol. in-8° d. rel. (don du même) ;

Laloux (V.). Bibliothèque de l'enseignement des beaux-arts.

L'architecture grecque. — Paris, Quantin, s. d. Un vol. in-4° anglais br., figures (achat) ;

Corroyer (Ed.). Bibliothèque de l'enseignement des beaux-arts.

L'architecture romane. — Paris, Quantin, s. d. Un vol. in-4° anglais br., figures (achat) ;

— Bibliothèque de l'enseignement des beaux-arts.

L'architecture gothique. — Paris, Quantin, s. d. Un vol. in-4° anglais br., figures (achat) ;

Palustre (Léon). Bibliothèque de l'enseignement des beaux-arts.

[1] Contenant la tragédie intitulée *Phèdre et Hippolyte*. Comparer cet ouvrage avec la *Phèdre* de Racine.

L'architecture de la Renaissance. — Paris, Quantin, s. d. Un vol. in-4° anglais br., figures (achat) ;

Babelon (E.). Bibliothèque de l'enseignement des beaux-arts.

La gravure en pierres fines. Camées et intailles.— Paris. Quantin, s. d. Un vol. in-4° anglais br. figures (achat) ;

Cumont (G.). Pièces rares ou inédites et trouvaille de Niel-sur-Rupel, etc. (Extrait de la *Revue belge de numismatique*, année 1895.—Bruxelles, Goemaere, 1895, brochure in-8°, figures (don de l'auteur) ;

— La trouvaille numismatique de Saint-Pierre-Capelle. (Lettre de M. Georges Cumont, président de la Société d'archéologie de Bruxelles, à M. Ernest Matthieu, secrétaire du Cercle archéologique d'Enghien). 2 feuillets in-8° (don de l'auteur, 2 exemplaires) ;

Revue des deux Mondes, xxixe année, seconde période, t. XXIVe, 1er décembre 1869, 3e livraison [1]. Un vol. in-8° br. (don de M. Mahy) ;

XXII cartes coloriées in f° (de géographie ancienne), extraites de l'Atlas complet ou Précis de la géographie universelle de Malte-Brun. En double, la Table Théodosienne dite Carte de Peutinger (don du même) ;

Roulez (J.-E.-G.). Manuel de l'histoire de la littérature grecque, abrégé de l'ouvrage de Schœll, refondu en partie et complété. — Bruxelles, De Mat, MDCCCXXXVII. Un vol. in-8° d. rel. (don du même) ;

Numismata imperatorum romanorum praestantiora, a Julio Caesare ad Postumum et Tyrannos per Joannem Vaillant, etc. — Tomus primus. De romanis aereis seu senatus consulto percussis. — Tomus secundus : De aureis et argentis. — Parisiis, Sumptibus authoris, MDCLXXIV, etc. Un vol. in-4° rel. parch., figures (don du même) ;

Dictionnaire biographique universel et pittoresque. etc. (par Paul Akermann). — Paris, André, 1834. 4 vol. in-8° d. rel., portraits (don du même) ;

Excursions : Antoing, Fontenoy, Beloeil, etc. (par Eugène Soil), 1895, Casterman, Tournai ; brochure in-8°, plan de la bataille de Fontenoy (don du même) ;

Souvenir offert par les Sociétés de Saint-Jean l'Évangéliste et de Saint-Augustin à MM. les Membres du Congrès (de Tournai, 5-8 août 1895). Liste chronologique des monuments et des principaux objets d'art de Tournai. — 3 feuillets in-18 en chromotypie, papier carton (don du même) ;

Notice sur quelques tableaux anciens appartenant à M. le général de Formanoir, membre de la Société historique et littéraire de Tournai. — Tournai, Leclercq, 1895 ; brochure in-8° (don du même) ;

[1] Contenant notamment ; Etudes et portraits du siècle d'Auguste : Le véritable Titus, par M. E. Beulé.

MASPERO (G.). Bibliothèque de l'enseignement des beaux-arts.

L'archéologie égyptienne, nouvelle édition. — Paris, May et Motteroz, s. d. Un vol. in-4° anglais broché, figures (achat);

ROGER VALLENTIN. Du taux de l'intérêt à Valence sous Charles VIII et sous Louis XII (1483-1515). Extrait du *Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme*. — Valence, Céas, 1895 ; brochure in-8° (don de l'auteur) ;

— De l'équivalence du sol tournois et du gros dans le compte par florin de la monnaie courante. Extrait du même Bulletin. — Valence, Céas, 1895 ; brochure in-8° (don de l'auteur) ;

— Documents inédits relatifs au monnayage des archevêques d'Embrun. Extrait du *Bulletin de numismatique*. — Paris, Serrure, 1895 ; brochure in-8° (don de l'auteur) ;

— Des causes de la fabrication des premiers testons en France (1514). Extrait de la *Revue suisse de numismastique*, 1894. — Genève, Jarrys, 1895 ; brochure in-8° (don de l'auteur) ;

— Médaillon uniface de Maurice de Nassau, prince d'Orange (1613). Overgedrukt uit het *Tijdschrift van het Ned. Gen. voor Munt- en Penningkunde, Amsterdam*. — Amsterdam, Boom, 1895 ; brochure in-8°, fig. (don de l'auteur) ;

— Douzains aux croissants inédits au nom de Henri II. Extrait de l'*Annuaire de la Société de numismatique*, année, 1895. — Paris, au siège de la Société, 1895 ; brochure in-8°, figures (don de l'auteur) ;

Revue des Deux Mondes, LII[e] année, troisième période, t. LII, 15 août 1882, 4[e] livraison [1]. Un vol. in-8° br. (don de M. Mahy).

Revue des Deux Mondes, LII[e] année, troisième période, t. LIV, 1[er] décembre 1882, 3° livraison [2]. Un vol. in-8° br. (don du même).

Revue des Deux Mondes, LIII[e] année, troisième période, t. LV, 15 février 1883, 1[re] livraison [3]. Un vol. in-8° br. (don du même).

Revue des Deux Mondes, LIII[e] année, troisième période, t. LVI, 15 janvier 1883, 2[e] livraison [4]. Un vol. in-8° br. (don du même).

Revue des Deux Mondes, LIII[e] année, troisième période. t. LVIII,

[1] Contient notamment : Promenades archéologiques : Les tombes étrusques de Corneto, par M. Gaston Boissier.

[2] Contient notamment : Jeanne d'Arc et le culte de Saint Michel, par M. Siméon Luce.

[3] Contient notamment : L'ostracisme à Athènes, par M. Henri Houssaye. Une nouvelle histoire de l'art antique, par M. Gaston Boissier.

[4] Contient notamment : Benevenuto Cellini et Jean de Bologne, par M. Henri Houssaye. Une fête archéologique à Rome, par M. A. Geffroy.

15 juillet 1883, 2e livraison [1]. Un vol. in-8° br. (don du même).

Revue des Deux Mondes, LVIe année, troisième période, t. LXXVI, 15 juillet 1886, 2e livraison [2]. Un vol. in-8° br. (don du même).

Revue des Deux Mondes, LVIe année, troisième période, t. LXXVII, 15 septembre 1886, 2e livraison [3]. Un vol. in-8° br. (don du même).

Revue des Deux Mondes, LVIe année, troisième période, t. LXXVII, 15 octobre 1886, 4e livraison [4]. Un vol. in-8° br. (don du même) ;

Tournai archéologique en 1895, (par Eugène Soil) — 1895, Casterman, Tournai. Un vol. in-8° br. plan (don du même).

Recueil des poëmes couronnés par la Société littéraire dite des Catherinistes, à Alost, département de l'Escaut, dans sa séance du XIV janvier MDCCCX. — Gand, De Gœsin-Verhaeghe, 1810. Un vol. in-8° br. (don du même).

Reiffenberg (F. baron de). Archives pour servir à l'histoire civile et littéraire des Pays-Bas, t. V. — Bruxelles, De Mat, 1829. Un vol. in-8° d. rel. (don du même);

Mallet (P.-H.). Edda ou Monument de la mythologie et de la poésie des anciens peuples du nord, 3e édition, etc. — Genève, Barde, Manget et Cie, Paris, Buisson, MDCCLXXXVII. Un vol. in-18, d. rel. (don du même) ;

L'Union républicaine de Fontainebleau, n° 1874 [5], 10 août 1895 (don de M. Eug. Toulouze) ;

Deneffe (Dr). Chirurgie antique. Etude sur la trousse d'un chirurgien gallo-romain du IIIe siècle. — Caals, Anvers, 1893. Brochure in-8°, planches phot., (don de l'auteur) ;

Manso (J.-B.). [6]. La vie du Tasse, traduite de l'italien (par la comtesse de Lalaing, née de Maldeghem). — Bruxelles, Hayez, 1842. Un vol. in-8°, broché (don de M. Mahy) ;

Du Casse (A.) Histoire anecdotique de l'ancien théâtre en France (Théâtre

[1] Contient notamment : La théologie et le symbolisme dans les catacombes de Rome, par M. B. Aubée.

[2] Contient notamment : Une civilisation retrouvée. Les Hétéens, leur écriture et leur art, par M. Georges Perrot.

[3] Contient notamment : Le domaine rural chez les Romains. I. — L'étendue, la constitution et la culture du domaine, par M. Fustel de Coulanges — Les chants populaires et le plain-chant, par M. Emile Burnouf.

[4] Contient notamment : Le domaine rural chez les Romains. II. — Les divers modes de tenure, la vie de château, par M. Fustel de Coulanges.

[5] Lire notamment : Découvertes de deux sépultures antiques et d'un menhir à Veneux-Nadon, par M. Eug. Toulouze.

[6] Ouvrage tiré à 100 exemplaires qui n'ont pas été mis dans le commerce.

Français, Opéra, Opéra-Comique, Théâtre-Italien, Vaudeville, Théâtres-Forains, etc.). — Paris, Dentu, 1864. 2 vol. in-8°, br. (achat).

Martha (Jules). Bibliothèque de l'enseignement des beaux-arts.

Manuel d'archéologie étrusque et romaine. — Paris, Quantin, s. d. Un vol. in-4°, anglais, br. figures (achat) ;

D'Avoine (Dr). Essai historique sur Marguerite d'Autriche. — Anvers, Buschmann, 1849. Br. in-4c pl. lith. (don de M. Mahy) ;

Paléologue (M.). Bibliothèque de l'enseignement des beaux-arts ;

L'art chinois, nouvelle édition. — Paris, Quantin, s. d. Un vol. in-8° anglais, br., figures (achat) ;

Gonse (Louis). Bibliothèque de l'enseignement des beaux-arts ;

L'art japonais, nouvelle édition corrigée. — Paris, Quantin, s. d. Un vol. in-4° anglais, br. figures (achat) ;

Collignon (Max). Bibliothèque de l'enseignement des beaux-arts ;

Manuel d'archéologie grecque. — Paris, Quantin, s. d. Un vol. in-4° anglais, figures (achat) ;

Pératé (André). Bibliothèque de l'enseignement des beaux-arts ;

L'archéologie chrétienne. — Paris, Quantin, s. d. Un vol. in-4° anglais, figures (achat) ;

Lecoy de La Marche. Bibliothèque de l'enseignement des beaux-arts ;

Les Sceaux. — Paris, Quantin, s. d. Un vol. in-4° anglais, br. figures (achat).

Communications.

M. G. Cumont donne lecture d'une lettre de M. A. Wauters par laquelle celui-ci dit n'avoir rien à ajouter au compte rendu de l'excursion à Humelghem et Steenockerzeel, rédigé par M. Mahy.

M. S. De Schryver. — Des assignats.

M. J. van Malderghem s'excuse de ne pouvoir donner lecture de son travail sur un « *Rôle d'armes du XIIIe siècle* » qui sera terminé pour la séance de novembre.

MM. Carly et le baron A. de Loë. — Rapport sur les fouilles de Chameleux (Florenville), (lecture par M. G. Cumont).

M. le baron A. de Loë. — Les roches-polissoirs du « *Bruzel* », à Saint-Mard — Vestiges romains découverts à Masnuy-Saint-Jean. (Lecture par M. L. Paris).

M. D. Van Bastelaer donne quelques renseignements sur des trouvailles faites dans les environs de Masnuy-Saint-Jean et expose deux bols en bronze trouvés dans une tombe découverte en 1870 non loin de la voie romaine.

M. H. Mahy résume les travaux de la première séance de la Conférence internationale de bibliographie.

Exposition. — M. J. Carly envoie quatre photographies des roches-polissoirs du Bruzel à Saint-Mard.

M. Em. Lhoest. Cafetière, sucrier, tasse et soucoupe en porcelaine de Bruxelles, signés *L. Cretté.*

M. Em. Lhoest adresse à la Société une notice détaillée de ces objets, qui « démontrent, dit-il, que Cretté ne fabriquait point la porcelaine ; il l'achetait même à l'étranger, et se contentait de la décorer pour la débiter dans son magasin, rue d'Aremberg. »

M. G. Cumont présente une plaque en bronze du xvie siècle représentant la Charité. Il expose quelques caractères communs à ces plaquettes de la Renaissance et fait ressortir l'analogie que présente la composition du même sujet représenté sur des objets de même nature appartenant aux collections Spitzer, Vasset, Dreyfuss, etc. (voir Molinier : n° 654-655 et 699.)

Deux fusaïoles modernes en grès provenant de Schoorisse (près de Renaix) exposées par le même, sont ensuite soumises à l'assemblée.

M. G. Cumont appelle encore l'attention de ses confrères sur un médaillon d'or trouvé, en décembre 1894, près de Sinigallia, dans un terrain qui paraît être l'emplacement d'une nécropole antique. On y voit l'effigie et le nom de *Theodericus;* cette forme, d'accord avec celle que l'on trouve chez les plus anciens auteurs et les inscriptions, prouve que le nom du premier roi goth doit s'orthographier *Theodericus* et non *Theodoricus.* M. Cumont analyse l'article que M. Francesco Gnecchi a consacré à cette pièce et qui a paru dans la *Revue italienne de numismatique* de 1895 (IIe fasc.).

L'ordre du jour étant épuisé, M. J. Destrée donne quelques renseignements sur des objets acquis récemment par le Musée royal d'antiquités. Il décrit une épée de la seconde moitié du xiiie siècle ; un cor en corne orné de viroles en cuivre doré, portant des armoiries, qu'il croit de la seconde moitié du xive siècle ou du commencement du xve. Il promet d'ailleurs de soumettre à ses confrères les photographies de ces objets.

M. Destrée signale également un nécessaire de toilette comprenant notamment des ciseaux.

M. de Raadt fait remarquer que, sur les sceaux du xive siècle, on rencontre fréquemment des ciseaux tels qu'on les emploie encore de nos jours. Un des plus anciens exemples à citer nous est fourni par le sceau de Jean van der Weeden, échevin de Tronchiennes, en 1347. L'acte auquel il se trouve apposé appartient à notre confrère M. le comte de Ghellinck d'Elseghem. Il est vrai que, plus généralement, on employait, en héraldique, les ciseaux sous leur forme antique de *forces.*

M. le Président propose de faire une visite aux collections de l'État (Parc du Cinquantenaire).

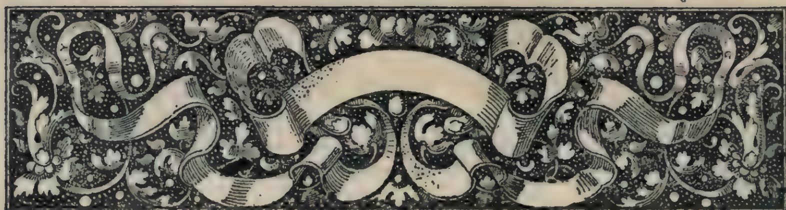
M. Destrée pourrait montrer les objets acquis depuis que la Société a visité ces collections. *(Adopté).* Cette visite pourra se faire dans le courant du mois d'octobre.

M. Th. de Raadt entretient l'assemblée de l'origine du nom de Senécaberg, à Borght, près de Vilvorde.

MM. Cumont, de Raadt et J. van Malderghem échangent quelques observations se rapportant au même sujet.

La séance est levée à 10 h. 1/2.





QUESTIONS ET RÉPONSES

QUESTION

(VOIR LA TABLE DES VOLUMES PRÉCÉDENTS)

(Question nº LIV).

Une borne sur la route de Namur à Dinant.



'AI observé entre Rivière et Rouillon, une borne portant l'inscription

N : 4
V : 965

Le cantonnier m'a dit ignorer la signification de cette borne et savoir qu'elle était là depuis un temps immémorial.

Ne serait-ce pas une borne russe ? J'ai signalé dans ces *Annales,* 1893, p. 355-56, la borne russe de Montigny-sur-Meuse, ce qui rend la supposition plausible. Avis aux chercheurs.

P. S.



TABLE DES MATIÈRES

Procès-verbaux des Séances.

Mélanges.

Bibliographie.

Questions et réponses.





TABLE DES PLANCHES ET FIGURES

ERRATA



Page 115, note 1, 2e ligne, lisez « *le commandeur* Giacomo Cassani » et non « le comte » etc.

Page 142, 15e ligne, lisez : *Ravenstein*, au lieu de *Ravensstein*.

» 17e ligne, lisez : *Sponheim*, au lieu de *Spanheim*.

» 17e ligne, lisez : *Bronkhorst*, au lieu de *Brouckhorst*.

» 18e ligne, lisez : *Binsfeld*, au lieu de RINSFELDT.

» 19e ligne, lisez : *Rodemack*, au lieu de *Rodemark*.

Page 269, 19e ligne, lisez : « *Brême* », au lieu de « Bohême ».

» note 2, 1re ligne du dernier paragraphe, lisez : « *Cons près de Longwy* », au lieu de « Cons dans la Lorraine allemande ».

Page 279, 8e ligne, lisez : « proviennent *de* la », au lieu de « proviennent la ».



